

TRADUIRE POUR LE PEUPLE DE DIEU

**LA SYNTAXE FRANÇAISE DANS LA TRADUCTION
DE LA BIBLE PAR SÉBASTIEN CASTELLION,
BÂLE, 1555**

Thèse
présentée à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de
l'Université de Neuchâtel pour l'obtention du grade de
docteur ès lettres
par

Carine Skupien Dekens

Acceptée sur proposition du jury :
Prof. Andres Kristol, directeur de thèse
Prof. Mireille Huchon, rapporteur
Prof. Olivier Millet, rapporteur

Soutenue le 16 novembre 2006
Université de Neuchâtel
2006

**Faculté des lettres et
sciences humaines**

Le doyen

- Espace Louis-Agassiz 1
- CH-2000 Neuchâtel

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de Monsieur Andres Kristol, directeur de thèse, professeur à l'Université de Neuchâtel; M. Olivier Millet, professeur à l'Université de Paris XII-Val-de-Marne; Mme Mireille Huchon, professeure à l'Université de Paris IV-Sorbonne, autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Carine Skupien Dekens, en laissant à l'auteure la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 16 novembre 2006

Le doyen
J.-J. Aubert

TRADUIRE POUR LE PEUPLE DE DIEU
LA SYNTAXE FRANÇAISE DANS LA TRADUCTION DE LA BIBLE PAR SÉBASTIEN
CASTELLION, BÂLE, 1555

Mots-clés :

Castellion – Réforme – Traduction – Bible – Français préclassique – syntaxe – Idiota – histoire de la langue française

Key words :

Castellion – Reformation – Translation – Bible – Early modern French – Syntax - Idiota – History of french language

Résumé:

La traduction française de la Bible par Sébastien Castellion a connu une fortune peu commune depuis sa parution en 1555: d'abord violemment critiquée, notamment par J. Calvin, elle fut ensuite presque oubliée pendant quatre siècles, pour être redécouverte aujourd'hui, à la faveur de quelques travaux scientifiques, et d'une publication légèrement modernisée chez Bayard (2005). Cette thèse a pour but de dépasser les critiques et les qualificatifs divers dont a été affublée cette traduction, et de comprendre comment un traducteur qui présente un projet de traduction « pour les idiots » met en œuvre cette volonté, dans la langue française du milieu du XVI^e siècle.

La première partie de ce travail présente le traducteur ainsi que sa conception du caractère inspiré de la Bible. Selon lui, le traducteur dispose d'une certaine marge de manœuvre pour travailler la *lettre* de l'Écriture, puisque ce n'est que le *ton* général de l'Écriture qui est inspiré.

Ensuite ce sont les « idiots » - c'est-à-dire les gens simples, dépourvus de formation - destinataires désignés de cette traduction, qui sont décrits des points de vue sociologique et linguistique. Si la traduction de 1555 est destinée aux membres du petit peuple, on peut se demander s'ils étaient seulement capables de la lire. C'est pourquoi, l'hypothèse que cette Bible était destinée à être lue à haute voix est analysée. Le ton de cette Bible, très animé, très varié et parfois franchement oral rend cette hypothèse relativement séduisante.

La fin de la première partie de cette thèse met en lumière la réalité linguistique de la France en 1555. Par ailleurs, la volonté de traduire pour le peuple de Dieu implique, de la part des traducteurs de l'époque, des choix linguistiques et rhétoriques précis: simplicité, respect des styles bibliques, choix d'une certaine éloquence, ou alors respect total de la *lettre* des langues originales. Tout ceci dans un contexte linguistique de tension entre le modèle prestigieux du latin, et le français dont on admire de plus en plus la *propriété*, c'est-à-dire la clarté et la simplicité.

L'analyse de la syntaxe française de cette traduction est l'objet de la deuxième partie. En effet, l'auteur part de l'hypothèse que la volonté de traduire pour un public peu lettré implique des choix langagiers importants. Ainsi, Castellion aurait-il adapté aux « idiots » auxquels il s'adresse, non seulement son vocabulaire et son orthographe, –déjà largement étudiés– mais aussi sa grammaire et son style.

Grâce à l'exploitation systématique d'un corpus constitué des chapitres 2 de tous les livres de la Bible, cette thèse fait apparaître une langue dans laquelle la syntaxe est au service du style et de la compréhension. En effet, on découvre une langue cohérente, vivante et efficace et surtout

extrêmement variée. Ainsi, on peut dire que les particularités syntaxiques qui rendent la langue de Castellion si fluide et si agréable à lire pour le lecteur d'aujourd'hui sont les suivantes :

- La portée de la phrase qui dans sa longueur et de sa complexité, montre à la fois mesure et variabilité en fonction de critères rhétoriques, rythmiques et pragmatiques.
- La cohésion textuelle assurée par la ponctuation ; la structuration logique, chronologique et syntaxique due à la subordination ; la place du sujet, qui, s'il le faut, permet de jouer avec les éléments de liaisons avec le contexte précédant, et finalement, les formes en *-ant*, dont les référents, servent aussi de chevilles de transition, et donc d'éléments de cohésion textuelle.

Ainsi, la langue française de cette traduction «pour le peuple de Dieu » présente un système rigoureux et cohérent, dans lequel un ordre « naturel », et une forte cohésion textuelle respecte les processus cognitifs de l'auditeur francophone peu-lettré ; cette traduction, enfin, joue de la variation stylistique pour souligner l'expressivité de la langue et ainsi permettre une meilleure perception du message divin.

*A Cecilia, dont l'innocence absolue
m'a appris bien plus que tous les livres savants que j'ai lus pour cette thèse*

*« Je te bénis, Père, Seigneur du ciel et de la terre d'avoir caché cela aux sages et aux
intelligents et de l'avoir révélé aux tout-petits ». Mt 11, 25*

AVANT-PROPOS

« Traduire pour le peuple de Dieu » implique un certain nombre de rencontres. Rencontre entre un traducteur et un texte sacré, entre un érudit et une langue d'arrivée vernaculaire, mais surtout, rencontre entre un croyant et des hommes et des femmes, peu lettrés, que j'ai choisi d'appeler ici « le peuple de Dieu ».

La *Bible nouvellement translatée* par Sébastien Castellion, parue à Bâle en 1555, est une des premières Bibles françaises à avoir été traduites des langues originales, l'hébreu pour l'Ancien Testament et le grec pour le Nouveau. Elle arrive en effet juste vingt ans après la traduction d'Olivétan, parue à Neuchâtel en 1535. La traduction de Sébastien Castellion a provoqué des réactions outrées à sa publication et ne connaîtra aucune réédition complète. Le texte de départ est un texte inspiré avec lequel Castellion entretient un rapport très particulier, qu'il définit dans ses ouvrages théologiques et exégétiques et qui a une influence déterminante sur sa manière de traduire.

La langue d'arrivée est encore « en son enfance ». Le français de 1555 accède petit à petit à tous les domaines de la culture, et celui de la religion offre encore bien des résistances. En effet, l'emprise des langues anciennes, langues sacrées des Saintes Écritures, est forte et nul ne peut totalement s'en détacher. Castellion ne fait pas exception : il traduit la Bible en latin en 1551, et fournira, sa vie durant, des éditions savantes de textes anciens, latins, grecs ou hébreux. Cependant, en 1555, son intention sera tout autre : créer un français compréhensible pour les simples, traduire la Bible pour que le Livre sacré touche sans déformation les âmes et les cœurs des croyants les moins érudits.

Si le fervent Castellion a choisi de consacrer toutes ses forces à cette traduction, c'est qu'il avait rêvé d'un public particulier, difficilement descriptible 450 ans plus tard : « les idiots ». Petit peuple des villes, à peine lettré, considéré par le traducteur sans la moindre trace de mépris, peuple de Dieu auquel les mystères sont révélés plus volontiers qu'aux savants, le public que Castellion voulait atteindre est à la fois la justification et le dessein de cette traduction. C'est pourquoi je ne le perdrai jamais de vue au cours de ce travail, tant dans la description théorique qui fera l'objet de ma première partie, que dans l'analyse linguistique de la seconde partie.

L'hypothèse de départ de cette thèse est précisément la rencontre d'une volonté – traduire pour le peuple de Dieu – et d'une langue française, dont j'analyse la syntaxe. Vouloir traduire pour un public déterminé et choisi implique selon moi des choix langagiers importants, mesurables et pertinents. Sébastien Castellion a adapté aux «idiots» auxquels il s'adresse, non seulement son vocabulaire et son orthographe, mais aussi sa grammaire et son style. De là l'impression de grande facilité qu'on éprouve à la lecture de cette traduction : cette langue est nôtre, mais elle est aussi autre. L'analyse de la syntaxe et du style de cette traduction permettra peut-être de comprendre la fascination qu'elle exerce aujourd'hui sur ceux qui s'y penchent.

Enfin, comme la Bible de 1555, la thèse que voici est le fruit de rencontres : celle qui réunit l'histoire des idées et l'histoire de la langue est probablement la plus notable. En effet, c'est en tant qu'historienne de la langue que je me suis intéressée à cette traduction, mais, bien vite, il m'est apparu qu'on ne pouvait étudier un texte de 1555 sans l'insérer dans un contexte social, historique et religieux. Ceci a d'autant plus d'importance que la Bible française de 1555 a été conçue d'abord et avant tout *pour* son public, êtres de chair et de sang, vivant dans leur siècle ; ensuite, parce que cette œuvre a été traduite *par* un érudit, imprégné d'humanisme, de culture classique et biblique. C'est pourquoi ce travail relève à la fois des deux disciplines et ne peut être amputé ni de l'une ni de l'autre. Sa première partie met l'accent sur le cadre historique et théorique, sur tout ce qu'il y a *autour* de l'œuvre étudiée. On y trouvera pour commencer un état de la recherche sur Castellion, suivi d'une brève biographie (Chapitre I). Par la suite, l'accent sera mis sur l'herméneutique du traducteur, indispensable pour envisager le travail qu'il a effectué sur la langue de sa traduction (Chapitre II) ; puis, dans un mouvement naturel qui va de l'auteur au destinataire, je chercherai à comprendre qui sont les «idiots» (Chapitre IV) ; comment écrire à leur intention (Chapitre V), comment un protestant envisage la langue française (Chapitre VI), et, finalement, quelle est la situation linguistique en 1555, particulièrement en ce qui concerne la syntaxe de cette langue en pleine « illustration » (Chapitre VII).

La seconde partie, tout immergée dans le texte lui-même, analyse certains aspects de ce qu'il y a *dans* la traduction française, en s'en approchant toujours plus : les éditions (Chapitre I) ; la ponctuation, qui informe sur l'idée qu'on se faisait de la phrase (Chapitre II) ; la phrase elle-même, dans sa variation et dans les rapports qu'elle entretient avec ses modèles (Chapitre III) ; enfin, un aspect particulier de la syntaxe du XVI^e siècle, les formes en *-ant* (Chapitre IV).

Remerciements

Que seraient l'histoire des idées, et l'histoire de la langue, sans les hommes et les femmes qui les enseignent aujourd'hui ? Il a fallu d'autres rencontres personnelles pour que j'arrive au terme de ce travail. Que l'évocation des noms de tous ceux qui m'ont apporté leur aide, leurs connaissances, leur érudition, ainsi que leur chaleureux soutien, soit pour moi l'occasion de leur exprimer toute ma reconnaissance.

Ma première rencontre avec l'histoire de la langue s'est faite sur les bancs de l'Université de Neuchâtel, aux cours de Zygmunt Marzys, qui m'a transmis l'amour de la linguistique diachronique, et qui a relu une partie de cette thèse ; puis, j'ai eu l'occasion d'approfondir mes connaissances en assistant Andres Kristol, mon directeur de thèse, et en le remplaçant à plusieurs occasions. Il m'a appris la rigueur, et m'a bien souvent conseillée. C'est aussi grâce à lui que j'ai rencontré Olivier Millet, à l'Université de Bâle, où nous enseignions tous les trois. De fil en aiguille, c'est ma rencontre avec Sébastien Castellion qui a déclenché cette recherche, lors de la leçon inaugurale d'Olivier Millet. Un coup de foudre qui n'a connu aucun désamour, même s'il a fallu à tous ceux qui m'ont regardé travailler beaucoup de patience, avant de pouvoir tenir enfin ce volume dans les mains. Sur ce long parcours, les encouragements de Mireille Huchon, Jacques Chaurand, Loris Petris et Max Engammare m'ont été précieux, les conseils avisés d'Olivier Millet inestimables et l'amitié critique et rigoureuse, les corrections et les suggestions de Nicole Gueunier indispensables.

Pendant les années de recherches, largement occupées par ailleurs par l'enseignement et par la famille, un grand nombre de personnes et d'institutions m'ont soutenue en m'offrant un cadre de travail et de recherche agréable: je pense à mes collègues et au directeur de l'Institut de langue et civilisation française de l'Université de Neuchâtel, Philippe Terrier ; ainsi qu'à mon Université qui m'a permis de finir cette thèse grâce à une bourse d'encouragement pour la relève féminine; d'autres m'ont aidée en s'occupant de mes enfants, et en me supportant quotidiennement. Je pense à tous mes proches : mes parents qui m'ont offert formation et éducation, mon mari qui a cru en moi depuis le début de cette aventure, et mes trois enfants, Clara, Cecilia et Maximilian qui ont dû partager leur Maman, depuis leur naissance, avec un certain Sébastien.

Corpus

Ce travail est basé sur l'analyse systématique d'un corpus défini selon des critères de statistique linguistique. J'ai procédé à la saisie informatique des deuxièmes chapitres de tous les livres contenus dans la Bible de Sébastien Castellion ; pour les Psaumes et les livres de Flavius Josèphe, j'ai sélectionné le deuxième chapitre de chaque livre. Ce choix a été dicté par l'objectivité nécessaire à une observation neutre. En effet, le choix de certains livres, plutôt que d'autres, même effectué au hasard, aurait pu fausser les résultats, puisque les livres de la Bible sont aussi dissemblables que possible. Il fallait donc un corpus réparti à travers toutes les couches chronologiques, stylistiques et linguistiques des Saintes Écritures. Le choix du chapitre 2, quant à lui, permet d'éviter les particularités éventuellement liées au début de chaque livre ou à leur fin, et de toucher tous les livres bibliques, même les plus courts. Quand cela s'avérait nécessaire, et qu'un corpus homogène plus long était requis, j'ai procédé à des saisies supplémentaires, notamment pour l'analyse de la variation de style. Cela sera signalé et décrit en cours de recherche. L'ensemble du corpus se trouve en annexe.

Cette saisie a été effectuée sur l'exemplaire de la Bible de Castellion conservée à la Bibliothèque des Pasteurs de Neuchâtel (cote 105.7.3).

Convention de présentation¹

Dans un souci de rigueur linguistique, j'ai respecté totalement la graphie d'origine. Les *u* et les *v* sont conservés tels quels, ainsi que les *i* et les *j* ; aucun accent n'a été ni ajouté, ni supprimé. Seuls les tildes et les & sont développés, et les abréviations résolues. Dans les extraits tirés d'autres corpus (par exemple de l'édition de la *Genèse* que j'ai publiée avec J. Chaurand et N. Gueunier) ou pour les rares citations tirées de l'édition 2005 de la Bible de Castellion, les conventions des éditeurs sont respectées, et les lettres discriminées ; de la même manière, les corrections suggérées par Castellion dans l'*erratum* qui se trouve entre les deux Testaments de 1555 ont été intégrées dans le texte, sans être signalées. Dans un premier temps, les espaces avant et après les signes de ponctuation ont été respectés absolument, pour observation et analyse (voir chapitre sur la ponctuation). Les citations qui se trouvent dans la

¹ Il ne s'agit pas d'une édition scientifique de ces textes. Le corpus est fourni avec cette étude pour permettre au lecteur de vérifier mes affirmations, ou de remettre les citations dans un contexte plus large. Les notes, les renvois et les annotations de Castellion ne sont pas retranscrites. Seules les indications utiles du point de vue de l'analyse linguistique ont été retenues.

thèse respectent cette graphie originale. Ensuite, pour pouvoir effectuer des comptages de mots automatiques, j'ai dû en harmoniser la présentation : on trouvera ainsi dans le corpus fourni en annexe des espaces typographiques harmonisés par mes soins.

Seules les citations tirées d'œuvres de Castellion sont numérotées (leur numérotation recommence à chaque chapitre ainsi que celle des notes de bas de page).

Index

Un index des noms et des notions sera établi lors de la publication de cette thèse.

1. La recherche sur Castellion

1.1 État de la question¹

C'est délibérément que je mêle ici toutes les études consacrées à Castellion, tant celles qui s'intéressent à sa vie, que celles qui se penchent sur ses œuvres. Celles-ci et celles-là ne sauraient être séparées artificiellement. En effet, l'image de Castellion se modifie au gré des études qu'on lui consacre. Si tout le monde s'accorde à voir en lui un homme d'exception, doté de nombreuses cordes à son arc, les auteurs soulignent presque toujours en lui un aspect ou un autre, selon l'époque. On peut donc voir se dessiner des phases où Castellion est avant tout un protestant libéral (fin du XIXe siècle), un homme seul contre Calvin (dans les années 30), l'inventeur de la liberté de conscience (dès 1953), un auteur en avance sur son temps dont on réédite des œuvres qui parlent à nos contemporains (pendant toute la deuxième moitié du XXe siècle), et finalement un traducteur de génie (depuis la fin des années 90). Aujourd'hui, ce sont assurément ses traductions de la Bible qui retiennent l'attention, avec plusieurs éditions dont il faudra bien sûr parler.

Une seule exception à ces visions partielles, voire partiales de Castellion: H. R. Guggisberg, dont les articles et les nombreux ouvrages, s'ils privilégient une approche historique, ne négligent pas totalement l'aspect linguistique qui m'intéresse ici.

Ce bref historique de l'image que les historiens, les linguistes, les théologiens se font tour à tour de Castellion permettra de situer la présente étude dans une continuité et de préciser son rapport avec le traducteur. Qui est vraiment Castellion traducteur de la Bible en français, en 1555 ?

Il serait prétentieux d'espérer dire quelque chose de nouveau sur la vie de Sébastien Castellion. Depuis l'œuvre fondatrice de F. Buisson (1892), jusqu'aux préfaces de la nouvelle édition de la Bible française (2005), les pages à son sujet se sont accumulées, les recherches ont paru. L'homme est attachant, et les adjectifs qui le qualifient sont nombreux. Comme le personnage ne laisse personne indifférent, les biographes de Castellion ont souvent cherché à le « récupérer » dans un mouvement, en tant que précurseur d'un idéal.

¹ Pour un état de la question jusqu'en 1997, voir H. Guggisberg, *Sebastian Castellio Humanist und Verteidiger des religiösen Toleranz*, p. 1- 4; désormais SCH.

Dans ce domaine, l'œuvre de Buisson, pour être la plus ancienne, n'en demeure pas moins la plus souvent utilisée, comme œuvre de référence. Dans l'édition de la Bible de 2005², Pierre Gibert, auteur d'une préface intitulée « Sébastien Castellion et la Bible » avoue utiliser « sans vergogne » l'œuvre de Ferdinand Buisson. À n'en pas douter, il s'agit d'un travail extrêmement rigoureux, qui permit à son auteur, prix Nobel de la Paix de 1927, avec le pacifiste Ludwig Quidde, de mettre à jour des documents encore inexploités. Mais Buisson a souffert de son désir de trouver un ancêtre au protestantisme libéral dont il est un des représentants les plus éminents au XIXe siècle. En effet,

Andererseits – und das ist das negative Aspekt seines grossen historiographischen Unternehmens – neigte Buisson dazu, Castellio zu idealisieren und ihn als einen mehr oder weniger direkten Vorläufer des liberalen Protestantismus des 19. Jahrhunderts darzustellen³.

En annexe du travail de Buisson se trouvent des pages qui ont longtemps été les seules jamais écrites sur la langue de la traduction de la Bible en français, de 1555. En effet, O. Douen, secrétaire de la Société Biblique de France, l'a étudiée, selon Buisson (p. 315) « d'après les procédés modernes et d'une manière approfondie ». Mais si on considère toujours le travail de Buisson comme œuvre de référence, le chapitre de Douen n'a pas supporté le passage du temps. Comme le remarque Pierre Gibert, dans sa préface à l'édition 2005 de la Bible de 1555, le pasteur n'a pas su lire cette traduction sans les attentes et les références d'un croyant du XIXe siècle. Ainsi, cette étude porte des jugements, comme de décrire « la valeur de la langue » (un des sous-titres du chapitre III, p. 418), ou elle déplore:

Une pointe de bon sens manquant à ce grand cœur, à ce libre et mystique esprit, il se crut permis de violenter la langue française, dont il ne possédait qu'imparfaitement le vocabulaire, n'ayant jamais guère parlé que le patois de Bresse, et n'entendant plus que l'allemand depuis 10 ans qu'il était à Bâle. Les néologismes et le patois ont donné à sa Bible française une nuance de ridicule.

Par la suite, tout est à l'avenant. Le lexique dont il se moque à propos de la publication de la *Declaracion de certains mots*, comme une preuve de ce qu'il avance ; l'orthographe, que Douen qualifie de « phonétique », « fondée sur le mépris de l'étymologie » (p. 419) ; la morphologie verbale « sans doute particulière au patois bressan » (p. 420). Pour être juste, je dois admettre une certaine retenue chez Douen, qui, par la comparaison avec la Bible de 1553 (Olivétan revu par Budé, Théodore de Bèze et Calvin), montre les qualités du style de Castellion. Quand il s'attaque à la phrase de la traduction de 1555, Douen souligne un défaut grave: celui d'avoir évité les hébraïsmes syntaxiques, notamment en transformant la parataxe

² Désormais *Bible* 2005.

³ *SCH*, p. 1.

de l'hébreu (« dans lequel les propositions se succèdent, sans autre artifice que la copule *et*, qui, dans les langues sémitiques, tient lieu de presque toutes nos conjonctions » (p. 435) et donc d'avoir « altéré la physionomie de l'original ». Par ailleurs, il mentionne

des inégalités de langue et de style qui font comprendre que le P. Simon ait pu l'accuser d'une élégance affectée, tandis que Henri Estienne lui reprochait de "parler le jargon des gueux". Ces défauts sont le résultat de la rusticité et d'un manque de goût, auquel il faut, pensons-nous, joindre l'excessive rapidité du travail, peut-être aussi le parti pris de ne jamais jurer *in verba magistri* et de ne reculer devant aucune hardiesse. (id.)

Je reviendrai au cours de cette étude sur cette étonnante « irrégularité », que je nommerai pour ma part *variation*. Mais il est inutile d'épiloguer sur le point de vue de Douen qui conclut étonnamment, que Castellion

s'est fait une langue à soi, brève, précise, nerveuse, vibrante, si bien qu'à l'entendre on croit parfois entendre un de nos contemporains. (p. 436)

Vingt ans après, on peut lire l'avertissement suivant dans la *Préface* qu'Etienne Giran place avant son livre *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste, les deux Réformes* (1914):

Je conseille aux personnes pieuses qui tiennent Calvin pour un saint homme de Dieu, de ne pas lire mon livre: leur idole risquerait d'y laisser un peu de sa dorure et j'en aurais une peine extrême.

Préfacé par Buisson, ce livre présente certains documents nouveaux, et insiste sur l'aspect libéral de la pensée de Castellion. Etienne Giran avoue avoir éprouvé beaucoup d'émotion « à vivre dans la communion de cette âme de héros de la conscience, d'initiateur religieux et d'émancipateur moral ». On peut se demander si une telle image de notre homme correspond vraiment à la réalité. Et ce n'est pas Stefan Zweig, *Conscience contre violence ; Castellion contre Calvin* (1936, trad. française 1946) qui contribua à dépassionner les études castellioniennes. Cette œuvre n'avait pas de prétention scientifique, et il faut la replacer dans le contexte particulier de cette époque. Mais elle influença certainement pour longtemps la polémique qu'on finit par envisager systématiquement autour de Castellion⁴.

Les études castellioniennes connurent un renouveau dans les années 50, avec la publication d'un recueil de travaux par R. Bainton, *Castellioniana: Quatre études sur Sébastien Castellion et l'idée de la tolérance* (Leiden, 1951), puis en 1953, avec la parution

⁴ « Im Jahre 1936 erschien das Buch *Castellio gegen Calvin oder ein Gewissen gegen die Gewalt* von Stefan Zweig in Wien, Leipzig und Zürich. Es handelte sich um eine teilweise fiktionalisierte Darstellung, die eigentlich eine Polemik gegen das Prinzip des Diktatur im allgemeinen und gegen Hitlers Gewaltregime in Deutschland im Besonderen war. Die gleichnishaft Übertragung der (durchaus richtig dargestellten) historischen Ereignisse auf die Gefahren und Übelstände der durch den Autor erlebten Gegenwart der 1930er Jahre mag verständlich und bis zu einem gewissen Grade nachvollziehbar erscheinen ; für den Historiker bleibt sie bei allen literarischen Qualitäten letztlich dennoch problematisch.» SCH p. 5.

d'un ouvrage collectif dirigé par B. Becker, *Autour de Michel Servet et de Sébastien Castellion* (Haarlem). La date même de la publication de ce dernier travail nous indique sa motivation. 1953 marque en effet le 400^{ème} anniversaire de l'exécution de Michel Servet, figure controversée à laquelle est toujours associé S. Castellion qui fut un des seuls à prendre sa défense. C'est à Castellion inventeur de la tolérance religieuse que furent consacrées ces études.

Trois articles de linguistique font exception dans ce tableau. Le premier, qui se trouve dans les *Castellioniana* (1951), est signé par A. J. van Andel⁵. En vingt pages, l'auteur caractérise d'une part la critique traditionnelle de cette traduction et d'autre part la langue elle-même. Il souligne, et c'est le premier à le faire, que la langue de cette Bible peut être étudiée comme un objet en soi, et non seulement comme le résultat d'une traduction, puisqu'elle a fait l'objet d'une préface explicite du traducteur, et qu'elle concrétise un projet langagier précis.

Sa Bible française est un des rares écrits sinon le seul où il se propose délibérément certains effets de style, certaine qualité de langage. Dans ses autres ouvrages il ne se préoccupe pas spécialement de sa langue, il écrit pour exposer ses idées, pour défendre son point de vue, pour convaincre ses adversaires. Le latin ou le français par lequel il s'y exprime portent certainement l'empreinte de la conjoncture et du sujet, mais s'il a adopté ici un style persuasif ou mordant, là un langage populaire ou au contraire soutenu, c'est sans en parler et sans le justifier.

Dans la Bible française, Castellion présente clairement ses principes de traduction et ses procédés de langage.

L'article de Van Andel cherche ensuite à tester la langue réelle de la traduction pour voir si elle correspond vraiment au projet de départ du traducteur. Comme tous les chercheurs qui ont écrit quelques lignes à ce sujet, Van Andel commence par examiner le lexique, de manière nuancée et sans jugement aucun. Il en souligne la modération, là où on a toujours voulu voir de la provocation⁶. Mais il remarque aussi la recherche littéraire dont le texte est loin d'être exempt. En cela, van Andel est un des seuls chercheurs à n'avoir pas définitivement catalogué son objet d'étude dans l'une ou l'autre des catégories traditionnelles: populaire ou cicéronien. En effet, il rappelle que

Castellion s'était proposé deux buts: écrire pour les idiots, et cela en un langage correct. L'un n'exclut pas l'autre, mais parfois les deux principes ne coïncident pas

⁵ « La langue de Castellion dans sa Bible française », dans lequel l'auteur souligne la subjectivité de toutes les études consacrées à la traduction de 1555 « déformées par un besoin de retrouver ce qu'on pourrait appeler le style biblique » (p. 195) et particulièrement celle de son prédécesseur, le pasteur O. Douen.

⁶ Aujourd'hui encore, on exagère le caractère provocant de la traduction. Ainsi, le journal suisse *Le Temps*, titrait le 18 janvier 2006, « La bible sulfureuse de Castellion » à l'occasion de la présentation publique de l'édition 2005, au Musée de la Réforme à Genève.

tout à fait. Pour le peuple Castellion choisit des expressions courantes ; obéissant d'autre part à sa volonté de bien écrire, il construit un langage d'une certaine recherche littéraire.

Le style et la syntaxe sont ensuite analysés, et leur caractère proprement français, sans être précisément défini, est souligné:

Il n'a pas hésité à utiliser des tournures qui, trop françaises pour entrer en regard dans une traduction littérale, donnent au texte un ton et un goût spécifiquement français. Ici encore il est difficile de donner des règles, il faudrait considérer chaque cas à part, on ne saurait relever tous les procédés de style. Car la qualité essentiellement française de la langue biblique de Castellion réside avant tout dans son style – chose difficile à analyser entre toutes⁷.

Le deuxième article consacré à la langue de 1555 est celui de Michel Bossard⁸ (1959), dans lequel sont répertoriés, entre autres, les provincialismes⁹ ; enfin, il faut mentionner l'article de H. E. Keller¹⁰, de 1959 également, qui éclaire de manière très rigoureuse l'activité traductrice du Savoyard. Il rassemble en quelques pages une grande quantité d'informations, tant linguistiques qu'idéologiques, qui ne demandent qu'à être développées. Par l'apport de nombreuses références et citations de contemporains de Castellion, par la comparaison avec la première traduction de la Bible qu'avait faite Castellion en latin, il explique les différents aspects de l'idéologie castellionnienne qui fit de cette traduction un ouvrage aussi original.

On ne publiera plus au sujet des traductions avant la toute fin du siècle puisque, pendant quelques dizaines d'années, on mettra surtout l'accent sur l'aspect théologique du Savoyard.

Dans un petit livre de 1964, Charles Delorme voit dans le personnage surtout un *Apôtre de la Tolérance et de la liberté de conscience*. Il faut ici préciser que la notion de *tolérance* ne doit pas être interprétée « à l'aune de nos conceptions, de nos valeurs ou de nos critères d'hommes et de démocrates de la fin du XXe siècle¹¹ » ; la confusion n'est jamais bien loin quand on présente trop le Savoyard comme un « Apôtre ». Les diverses facettes de Castellion, qui sont en effet une des caractéristiques du personnage, c'est-à-dire « le héros de la tolérance et de la liberté de conscience » (p. 83), « le théologien » (p. 95), « l'humaniste » (p. 109) et finalement « le pédagogue » (p. 117), sont selon Delorme liées entre elles par une idée:

⁷ Ce sera précisément l'objet principal de cette thèse.

⁸ « Le vocabulaire de la Bible française de Castellion (1555) ».

⁹ Les travaux plus récents de J. Chaurand notamment reviennent et corrigent certaines affirmations de Bossard, surtout en ce qui concerne les dialectalismes, nettement moins nombreux que ne le prétendent Bossard et O. Douen, souvent cités.

¹⁰ « Castellios Übertragung der Bibel ins Französische ».

¹¹ J.-Cl. Margolin, « L'idée de tolérance et ses limites d'après Sébastien Castellion ».

Le respect des droits imprescriptibles de la conscience et la revendication de la liberté de pensée pour tous. (p. 81)

On peut apprécier dans ce petit ouvrage une reproduction du testament manuscrit de Castellion et sa transcription, dans une orthographe originale identique à celle de la traduction française de la Bible.

Dans la dernière moitié du XXe siècle, ce sont les études de H. R. Guggisberg qui firent entrer la recherche sur Castellion dans l'historiographie moderne et scientifique. Ses très nombreux articles et ouvrages consacrés à Bâle au XVIe siècle en général, et à Castellion en particulier, font de Guggisberg la référence en la matière. Une connaissance approfondie des archives de la ville et de la Bibliothèque Universitaire de Bâle a permis à Guggisberg de documenter la vie et l'œuvre du Savoyard, mais aussi de découvrir, entre autres, un exemplaire du Nouveau Testament édité par Erasme annoté par Castellion lui-même.

En même temps, on note un regain d'intérêt pour les œuvres de Castellion elles-mêmes, éditées et commentées: *De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir* est traduit et édité par Charles Baudoin en 1953, dans le cadre de l'anniversaire de l'exécution de Servet, *Conseil à la France désolée*, par Marius Valkhoff, en 1967 ; *De l'impunité des hérétiques, de haereticis non puniendis*, texte latin inédit publié par Bruno Becker et texte français inédit par M. Valkhoff, en 1971 ; puis *De arte dubitandi et confidendi, ignorandi et sciendi*, par Elisabeth Feist Hirsch, en 1981 ; enfin, *Contre le libelle de Calvin*, traduit et annoté par Etienne Barilier en 1998.

Comme on le voit, les œuvres de Castellion rééditées entre 1950 et 2000 sont celles qui ont fait de lui l'inventeur de la tolérance. Or, depuis le début des années 2000, on note un regain d'intérêt pour un autre aspect du personnage: le traducteur. Ses traductions de la Bible ont d'abord été citées parmi d'autres par G. Bedouelle et B. Roussel¹² ; P. M. Bogaert et J.-F. Gilmont¹³ ; D. Barthélemy¹⁴ et O. Millet¹⁵; un beau chapitre est consacré au traducteur dans *Bâle et l'Europe* de A. Berchtold¹⁶; puis quelques articles y ont été consacrés (C. Skupien

¹² *Bible de tous les temps*, t.5, *Le temps des Réformes et la Bible*, désormais BTT 5.

¹³ *Les Bibles en français*, pp. 82-86.

¹⁴ *Critique textuelle de l'Ancien Testament* ; puis « La Bible française depuis ses origines jusqu'à la fin du XVIe siècle », *Découvrir l'Écriture*, p. 67-108.

¹⁵ « Les Préfaces aux traductions françaises de la Bible (1523-1588): la question de la langue », *Traduction et adaptation en France*, p. 371-387.

¹⁶ « Le combat d'une vie: Sébastien Castellion 1515-1553 », *Bâle et l'Europe*, p. 547-577.

1999 et 2005¹⁷ ; N. Gueunier 2001¹⁸ ; J. Roubaud 2001¹⁹) et enfin des textes ont été édités. Le premier est une édition de la *Genèse*, extraite de la traduction de 1555²⁰, chez Droz, en 2003. Ce texte est réédité dans le respect absolu de l'orthographe et de la ponctuation originales, les éditeurs s'en expliquant en ces termes:

Pour notre part, c'est délibérément en linguistes que nous avons voulu étudier et faire connaître l'originalité de cette traduction (p. 6) (...) Nous avons voulu respecter absolument la graphie de Castellion. Ainsi, contrairement à ce qui se fait d'habitude, nous n'avons pas rétabli les accents graves diacritiques de à et de où, pour qu'il soit évident que tous les accents sont originaux. (...) Seules modifications de notre part, les i et les j, les u et les v ont été distingués, et les tildes résorbés. Les apostrophes et les élisions sont conservées ainsi que les incohérences dans l'usage des majuscules.

La ponctuation est aussi conservée telle quelle. Un an après, ce sont les *Dialogues sacrés*, *Dialogi sacri* qui sont édités par D. Amherdt et Y. Giraud. Les éditeurs, latinistes, ont travaillé en philologues, mais ont quelque peu modifié le texte original français, en introduisant l'accent grave diacritique, en ajoutant un accent aigu sur le –e tonique final, cédille, majuscule, tréma sont adaptés à l'usage moderne, ainsi que la ponctuation.

Pour finir, il faut mentionner la vaste entreprise des éditions Bayard, qui ont fourni en décembre 2005 « une grande traduction rééditée pour la première fois depuis 450 ans ».

1.2 L'édition 2005

Il faut se réjouir de cette édition. Elle fait sortir de l'ombre une traduction qui le mérite. Dans la critique de cette entreprise, on doit bien distinguer la démarche scientifique de la démarche éditoriale. A première vue, et d'après ce qu'en retiennent les lecteurs non avertis, les journalistes qui ont reçu un dossier de presse ou qui ont été invités à des soirées de présentation, ont fait de Castellion un révolutionnaire, le seul qui ait vraiment tenu tête à Calvin. Certains journalistes citent l'*Avertissement touchant cête translacion*, « E pourtant

¹⁷ « « Sébastien Castellion: entre liberté et servitude », *Etudes de Lettres*, 1999/2 ; « Une syntaxe pour les Idiots ? » *Le Journal de la Renaissance* III ; à paraître: « Liberté syntaxique et liberté stylistique dans la traduction française de la Bible par Sébastien Castellion, 1555 », *Langue littéraire et histoire de la langue*, *Actes du colloque du Groupe d'Etude pour l'Histoire de la langue française* ; Communication au colloque annuel de l'AFLS (Association for French Language Studies) « Rééditer un texte condamné: Le Nouveau Testament traduit par Sébastien Castellion, réédité en 1572. Ce que la comparaison de deux éditions d'un texte critiqué pour ses audaces nous apprend sur la langue ».

¹⁸ « Une Bible française méconnue, Sébastien Castellion (1555) » *Études*, mai 2001, p. 693-695.

¹⁹ « Traduire pour les idiots, Sébastien Castellion et la Bible ». Cet article est reproduit intégralement comme préface à l'édition de 2005, et ne tient pas compte de ce qui a été publié sur le sujet entre 2001 et 2005.

²⁰ Sébastien Castellion, *La Genèse*, 1555, éditée, introduite et annotée par Jacques Chaurand, Nicole Gueunier et Carine Skupien Dekens. Avec la collaboration de Max Engammare, désormais *Genèse* 2003.

que l'histoire de la Bible êt imparfaite²¹» pour justifier l'ajout de Flavius Josèphe, entre les deux testaments, en interprétant *imparfaite* non pas comme « incomplète », le vrai sens du mot, mais comme « à corriger », ce qui est bien différent. Ainsi, l'édition 2005 contribue sans le vouloir, à la construction d'un nouveau personnage: Castellion provocateur. Finalement, c'est à peu près l'image qu'on avait de lui de son vivant.

Pourtant, à y regarder de plus près, ce n'est pas l'image qu'en donnent les éditeurs scientifiques. Trois textes préliminaires sont placés avant l'édition proprement dite. Pierre Gibert présente un bon condensé des travaux consacrés depuis plus d'un siècle à la vie de Castellion, sans toutefois tenir compte des contributions en allemand (ni Keller, ni Guggisberg ne sont cités). On trouve sous le titre « Sébastien Castellion et la Bible » des pages basées essentiellement sur Buisson, mais qui intègrent la recherche moderne, jusqu'aux éditions de 2003 et 2004 citées plus haut. La deuxième préface est, à mon sens, plus problématique. Il s'agit d'un article de J. Roubaud, déjà publié en 2001 « Traduire pour les "idiots" », repris tel quel. Or, comme je viens de le montrer, la recherche castellionienne a connu un renouveau indéniable entre 2001 et 2005, ce dont J. Roubaud ne tient pas compte. L'article comporte un certain nombre de divergences avec les autres textes des coéditeurs, comme le nom du traducteur même, que Roubaud transcrit en *Châteillon*²², alors que les deux autres auteurs adoptent le nom communément utilisé.

Une phrase comme « J'ai lu tout ce que j'ai pu trouver de et sur Châteillon » sonne faux en 2005. Cette préface comporte en outre de nombreuses redites, un paragraphe biographique et de très longues citations des préfaces de Castellion, éditées intégralement quelques pages plus loin. L'étude de la Bible française elle-même souffre évidemment du décalage entre la rédaction de cet article et sa publication (plus de quatre ans !) et ne mentionne que les travaux de Douen et de Bossard, dont j'ai parlé ci-dessus.

Tout au contraire, l'introduction de Marie-Christine Gomez-Géraud est actuelle, bien documentée et précise. C'est elle qui a édité le texte intégral, et on sent qu'elle le connaît parfaitement. Elle présente dans cette partie une nouvelle facette de Castellion, encore peu explorée:

²¹ *Genèse* 2003, p. 129.

²² Ce choix se justifie parce que c'était le nom que le traducteur préférait. C'est d'ailleurs aussi cette graphie qu'a privilégiée M. Engammare dans « *Qu'il me baise des baisiers de sa bouche* »: *interprétations et usages du Cantique des cantiques dans la première moitié du XVIe siècle*.

Ce n'est pas l'homme, le promoteur de l'idée de tolérance ou le défenseur actif de Michel Servet, qui retient ici l'attention, mais l'érudit en matière de langues de l'Écriture, et l'écrivain, sous le manteau du traducteur. (p. 72)

Par la suite, M.-C. Gomez-Géraud présente les difficultés du travail d'un écrivain qui place le souci de son lecteur avant tout autre, qui explique aussi clairement dans ses préfaces pourquoi, et surtout pour qui il écrit. Ainsi, la définition du public cible de Castellion est-elle abordée, replacée dans le contexte humaniste et réformé d'une part, et située brièvement dans la problématique de la variation diatopique de la langue au XVI^e siècle d'autre part. Le français est en effet concurrencé par les patois, et l'éditrice se pose la question:

Y a-t-il vraiment un français à tous commun, au-delà des limites du bailliage, voire de la province ? Castellion ne semble pas y prendre garde.

Reprenant tour à tour les critiques traditionnelles de la langue de cette traduction, M.-C. Gomez-Géraud s'en distancie et replace notamment la création lexicale de Castellion dans un contexte de « grand dynamisme linguistique des idiomes vernaculaires ». Quant au style qu'elle dit s'« adapter au genre littéraire des différents livres bibliques », quelques illustrations bien choisies ouvrent l'appétit du lecteur et le rendent attentif à ses particularités.

Enfin, dans une troisième partie, l'éditrice définit les particularités extralinguistiques de la traduction de 1555, à savoir le corpus biblique, l'insertion des textes étrangers, la présence des images. Castellion traducteur a opéré non pas un choix théologique (entre tel ou tel livre, canonique ou apocryphe), mais un choix méthodique, « le recours aux langues mères de l'Écriture ». Ainsi, on note que Castellion introduit dans le texte même de l'Écriture, en le mentionnant, les variantes dues aux premières traductions grecque et latine.

Tel est le choix d'un Castellion campé dans la pure posture de l'humaniste: le traducteur aide à lire la Bible, mais il ne se prononce pas en faveur d'une tradition particulière ; il ne propose nulle interprétation du texte biblique ; il ne bâtit à son sujet aucune doctrine. (p. 83)

Ce qui n'empêche pas Castellion de signaler clairement son identité de Réformé par le choix de certains termes typiquement catholiques quand il s'agit de décrire le culte païen. Le mot *chapelle* est par exemple systématiquement utilisé pour le lieu où l'on sacrifiait aux idoles. A propos de l'insertion de passages de l'œuvre historique de Flavius Josèphe, pour « compléter » l'histoire « imparfaite » de la Bible, M.-C. Gomez-Géraud montre bien que Castellion se situe dans une tradition médiévale, illustrée entre autres par la fameuse *Bible Historiale*, de Pierre Comestor. Rien de « sulfureux » ici, et on peut regretter que la réception commerciale de cette édition donne lieu à des raccourcis qui dénaturent l'entreprise de Castellion. En ce qui concerne le troisième point signalé ici, l'illustration, l'éditrice renvoie à la contribution de M. Engammare à l'édition de *la Genèse* de 2003.

Finalement, on trouve une justification des choix éditoriaux. L'éditeur moderne se trouve dans une situation délicate qu'a bien comprise M.-C. Gomez-Géraud.

Et voici qu'en toute bonne foi le lecteur moderne, peut-être attiré par la réputation de scandale et de marginalité de cette Bible destinée aux « idiots », venue de loin dans le temps, peut aujourd'hui lui faire courir des dangers inédits. Placé en situation d'exotisme linguistique, il peut se méprendre sur des mots dont le sens s'est sensiblement modifié, sur un ton qu'il jugera plus libre qu'il n'est en réalité, ou encore sur des positions théologiques qui s'expriment simplement en mots inattendus.

Si la constatation exposée parfaitement est pleine de bon sens, la conséquence que les éditeurs²³ en ont tirée est, à mes yeux, plus problématique. Le rôle de l'éditeur serait ainsi de servir « de truchement, d'intermédiaire, et parfois même de traducteur », pour permettre au lecteur de « déjouer les pièges d'une langue trop familière pour être étrangère, et trop ancienne pour être vraiment familière ». L'intention est louable, mais la technique employée pour l'atteindre est discutable. En effet, pour pouvoir atteindre aussi un public de non-spécialistes, « il a fallu renoncer à élaborer une édition à l'identique, qui aurait scrupuleusement suivi les choix orthographiques de Sébastien Castellion ». Et c'est là précisément que le risque de méprise pour le lecteur moderne est le plus grand. La langue, ainsi dépourvue de son caractère le plus évidemment « exotique », de la marque de 450 ans qui ont passé, semble encore plus familière au lecteur moderne, qui se méfiera d'autant moins des anachronismes qu'il aura l'impression de lire du français moderne. La langue de Castellion est étonnamment moderne pour le milieu du XVI^e siècle, il n'y a pas le moindre doute. Mais comment faire le départ, dans cette édition, entre ce qu'on lui doit et ce qu'il faut attribuer aux principes d'édition de Bayard ? Pour le public non averti, celui qui est précisément visé par cette publication, c'est tout simplement impossible. Et pour le public de connaisseurs qui se réjouit d'avoir enfin accès à ce texte, comme les modifications ne sont indiquées que dans l'introduction, le texte est inutilisable à des fins philologiques.

La syntaxe a peu été modifiée, heureusement, mais la ponctuation dont elle dépend fortement²⁴ « a dû être modifiée pour faciliter la compréhension du texte », ce qu'il faut regretter.

L'intention de M.-C. Gomez-Géraud aurait pu être remplie grâce aux notes de bas de pages, linguistiques, historiques et exégétiques qui se trouvent au fil des pages de la Bible.

²³ Il s'agit là plus du choix de la maison Bayard que de celui de l'éditrice scientifique. Le ton retenu et les concessions faites aux critiques le montrent bien.

²⁴ Voir le chapitre consacré à la ponctuation p. 148 sq.

Elles évitent au lecteur d'aujourd'hui de s'étonner d'un terme étrange au XX^e siècle mais commun au XVI^e, elles attirent l'attention sur l'originalité des choix de Castellion grâce à la comparaison avec d'autres traductions (*La Biblia latina* de Castellion, 1551 ; la Septante et la Vulgate ; la Bible d'Olivétan – dans sa version de 1546 – ; et celle de Louvain de 1586) ; et finalement éclairent l'érudition du traducteur par des références exégétiques et philologiques très appréciables. Tout cela aurait largement suffi à instaurer la distance nécessaire à une juste appréciation du texte de 1555. On ne peut donc que regretter les concessions faites à l'éditeur.

Pour cette raison, je ferai à l'occasion référence à l'édition de 2005, lorsque les annotations permettent d'éclairer un point ou un autre, mais le texte lui-même n'est pas utilisable dans une étude de linguistique historique telle que la mienne.

1.3 Conclusion

120 ans de recherches castellioniennes dessinent non pas une mais des images du personnage. Ainsi, pour chaque article publié, pour chaque ouvrage édité, il faut se demander de quel Castellion il s'agit. Replacer l'étude dans son contexte. Les dix dernières années ont clairement mis en valeur le traducteur, d'une part, et l'écrivain, d'autre part. Si certains ne voient plus en lui que le traducteur « pour les idiots », terme galvaudé depuis quelques mois²⁵, les linguistes, les seiziémistes qui le redécouvrent admirent aussi chez lui la création littéraire et l'érudition.

Dans cette perspective, il s'agit de comprendre comment un érudit a voulu transmettre aux « idiots » le texte biblique, grâce à son érudition, et par une certaine création littéraire. En effet, le travail de Castellion n'a de sens, selon moi, que mis en relation avec le texte lui-même, les destinataires, et, finalement, la langue qui en sera le vecteur. C'est pourquoi, après une brève biographie, les chapitres suivants analyseront l'herméneutique de Castellion (Chapitre II « Castellion et l'autorité des Saintes Écritures: les mots et les choses ») ; la personnalité réelle ou imaginaire de son public (Chapitre III « Les lecteurs ») ; et finalement la complexité de l'univers linguistique du XVI^e siècle (Chapitre IV « Écrire pour le peuple de Dieu » ; Chapitre V « l'écriture protestante », Chapitre VI « la syntaxe du français préclassique entre modèle latin et propriété française »).

²⁵ Je l'ai employé moi-même comme titre pour plusieurs publications, mais son succès sur le marché me rend un peu méfiante à son égard. On oublie trop la distance temporelle et on a tendance à en faire le symbole de cette traduction. Voir chapitre III, p. 57 sq.

2. Sébastien Castellion: brève biographie²⁶

« La vie de Castellion fut obscure, souvent misérable, et son audience, plus que modeste. Même ceux qui le citent avec révérence vont rarement jusqu'à le connaître. Or il fut grand. Et son obscurité n'y change rien. ²⁷ »

Les adjectifs utilisés par Etienne Barilier pour caractériser la vie de Castellion résument parfaitement la réalité de sa vie et de sa légende. Si on peut dire qu'aujourd'hui, l'homme quitte l'obscurité, on ne peut pas forcément prétendre le connaître. Le bref état de la recherche que je viens d'exposer montre bien à quel point la légende de sa vie a été récupérée par les uns et par les autres.

2.1 Lyon

On sait peu de chose de l'enfance de Castellion, si ce n'est qu'elle se déroule en Savoie, dans le Bugey, dans un milieu paysan²⁸. Par contre, ses années lyonnaises sont mieux documentées, et on peut décrire assez précisément le milieu dans lequel il a acquis sa formation. Sébastien Castellion a souffert de précarité financière presque toute sa vie et il n'a jamais été libre de ne se consacrer qu'aux études. En effet, dès les premières années d'études à Lyon, ce sont des emplois comme répétiteur « dans une famille noble et fortunée²⁹ » qui lui permettent de vivre. Dans le même temps, il s'amuse, avec ses amis, à transformer son nom en « Castalio », dérivé de la nymphe Castalie, dont la fontaine à Delphes représentait pour les Romains, la source de toute poésie. Dans la *Defensio suarum translationum* de 1562³⁰, il s'en repent amèrement. Les deux noms entre lesquels il hésite quelques temps symbolisent parfaitement ce que fut la vie de Castellion: une dialectique constante entre son origine populaire et simple (« le nom paternel de Castellion », qu'il orthographie souvent *Châteillon*) et une érudition qui force l'admiration des ses amis (« Castalion, ce nom, rappelant la fontaine des Muses ») (id.)

De 1535 à 1540, Castellion fit ses études à Lyon, au collège de la Trinité où il eut pour professeur Barthélemy Aneau³¹, côtoya probablement Maurice Scève, Clément Marot³² et

²⁶ Que le lecteur curieux consulte pour les détails les ouvrages mentionnés dans les pages qui précèdent. Je ne retiendrai ici que ce qui pourrait avoir une éventuelle influence sur ses choix de traducteur.

²⁷ E. Barilier, préface de *Contre le libelle de Calvin*, p. 6. Désormais *CLC*.

²⁸ Cela a suffi à certains pour identifier dans la traduction de 1555 force mots « patois » et « populaires ».

²⁹ Cité d'après E. Giran, *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste*, p. 4.

³⁰ Traduit par Giran, *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste*, p. 8.

³¹ Dont l'influence sur Castellion traducteur ne peut être niée. Voir le chapitre sur la phrase, et les pages consacrées à la *Deffense et Illustration*, qu'Aneau a attaquées violemment.

certainement Etienne Dolet, sans pour autant entretenir de relations cordiales avec ce dernier³³.

Le spectacle de la torture et de la mise à mort de trois Luthériens à Lyon en janvier 1540 fut pour lui l'expérience fondatrice, il passa alors « de l'humanisme à la Réforme³⁴ ». Lorsque Castellion reviendra sur cette conversion, il soulignera la vanité des érudits qu'il admirait tant avant de passer à la Réforme. « A peine, dit-il, traitent-ils comme des hommes les ignorants³⁵ ». La Réforme lui fait voir avec d'autres yeux les Anciens que l'helléniste qu'il était considérait comme des dieux: l'érudition ne doit pas s'accompagner de mépris.

C'est la lecture, en latin, de l'*Institution chrétienne*, dont la deuxième édition³⁶ est arrivée de Strasbourg qui va décider Castellion à choisir définitivement son camp et à quitter Lyon.

2.2 Strasbourg

Il rejoint alors Calvin qui se trouvait à Strasbourg après avoir été chassé de Genève. Très proche du grand Réformateur, il se destine dès sa conversion au ministère. A Strasbourg, il apprend « la tolérance³⁷ » et la pédagogie, influencé en cela par Jean Sturm, un de ses condisciples dans l'entourage de Calvin. Ce penchant pour l'enseignement s'épanouira surtout à Genève, où Castellion précède Calvin, en 1541 déjà.

2.3 Genève

Il sera nommé régent au Collège de Genève, à l'instigation de Calvin, de Viret et de Farel. Il faut rappeler que le Collège est une institution contrôlée par le clergé genevois, et que le but de l'enseignement est de préparer les enfants à la lecture de la Bible et à la théologie.

³² Buisson, *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre*, désormais Buisson, T. I, p. 28.

³³ Malgré la proximité de leur pensée, Castellion n'a jamais pu dépasser la réputation déplorable qui planait sur Etienne Dolet. Il garda toute sa vie une image faussée de ce dernier. Ainsi, dans sa défense de Servet, (*CLC*, p. 310) écrit-il: « Ils ont critiqué haineusement cette interprétation devant le peuple, afin que les hommes pensent que Servet est une espèce de Rabelais ou de Dolet, ou de Villanovus, qui ne croirait ni en Dieu, ni au Christ ».

³⁴ Buisson, p. 48

³⁵ *Defensio suorum translationum Bibliorum*, désormais *Defensio*, p. 362, cité d'après Buisson, p. 92.

³⁶ Chez Rihel, à Strasbourg, en 1539.

³⁷ A. Berchtold, *Bâle et l'Europe*, p. 548, citant Giran. Mais il faut se garder des anachronismes avec une valeur aussi moderne que la tolérance ; on peut cependant rappeler que Strasbourg était réputé pour le bon climat qui régnait entre confessions. « Strasbourg était à ce moment-là le point de rencontre des idées et des influences de l'Allemagne, de la Suisse, de la France et de l'Italie, l'asile ouvert à toutes les pensées, le milieu savant, large, profond, sympathique où s'élaboraient la conciliation des systèmes ». A. Viguié, *Calvin à Strasbourg*, p. 9, cité d'après Giran, *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste*, p. 24.

Castellion réorganise le Collège en degrés, structure l'enseignement dans les petites classes, où on enseigne tant le latin que le français. Le grec et le chant des Psaumes constituent des nouveautés introduites par Castellion. En 1543, il publie son premier ouvrage pédagogique, *les Dialogues sacrés*³⁸ qui transpose en latin « simple et vivant, puis en français non moins simple et vivant, les grands récits bibliques³⁹ ». Cet ouvrage sans prétention connut un immense succès, une vingtaine d'éditions du vivant de son auteur, et 130 éditions en tout, de 1542 à 1792, dans toute l'Europe protestante⁴⁰. Il faut aussi souligner ici la portée pédagogique des *Dialogues* qui sera aussi finalement celle de la traduction française de 1555. Dans la préface au deuxième livre des *Dialogi*, publié à la fin de 1543, Castellion fait remarquer que ce livre est différent du précédent, parce que le public cible est différent⁴¹:

Sébastien Castellion aux maîtres d'école chrétiens, salut. – J'ai publié l'année dernière un petit livre de dialogues sacrés dont le but était de former le langage et les mœurs des enfants. Maintenant je vous en envoie un second, mes frères et compagnons, qui, s'il coule de la même source, est cependant conçu différemment. Car dans le premier, je m'étais adapté à l'ignorance des petits enfants dont je m'occupais et j'avais adopté un ordre des mots qui leur fût très familier – et qui pour cette raison était moins élégant –, et j'avais traduit tout l'ouvrage mot pour mot en français. Comme j'ai écrit ce livre-ci pour les élèves déjà un peu plus avancés, j'ai davantage veillé à l'élégance et n'ai pas ajouté de traduction en langue vernaculaire⁴².

C'est à peu près parallèlement à l'écriture des *Dialogi sacri* que Castellion se met à traduire le Nouveau Testament en français. On le sait grâce à une lettre de Calvin à Viret, datée du 11 septembre 1542⁴³.

Apprenez maintenant les fantaisies de notre Sébastien: il y a de quoi vous faire rire et vous mettre en colère. Il y a trois jours il vint à moi. Il me demanda s'il ne me conviendrait pas de laisser publier sa traduction du Nouveau Testament. Je répondis qu'elle avait besoin de nombreuses corrections. Il demanda pourquoi. Je le lui montrai d'après les quelques chapitres qu'il m'avait précédemment donnés comme spécimens. Il répliqua que dans les suivants il avait apporté plus de soin, et me redemanda ce que je décidais. Je répondis que je ne voulais pas en empêcher l'impression, mais que cependant j'étais disposé à tenir la parole que j'avais donnée à Jean Girard, c'est-à-dire d'examiner et de corriger ce qui demanderait correction. Il repoussa cette condition. Il s'offrit pourtant à venir me lire son manuscrit, si je voulais lui fixer une heure. Je l'avertis que jamais, quand il me donnerait cent couronnes, je ne consentirais à me lier à des rendez-vous à heures fixes, et ensuite à disputer parfois pendant deux heures sur un seul mot. C'est là-dessus qu'il est parti, visiblement peiné. Et pourtant, pour vous faire juger comme il est fidèle traducteur,

³⁸ Voir Sébastien Castellion, *Dialogues sacrés, Dialogi sacri*, édition critique par D. Amherdt et Yves Giraud. Désormais *Dialogues sacrés*.

³⁹ *Dialogues sacrés*, p. 17.

⁴⁰ SCH, p. 265 et *Dialogues sacrés* p. 247.

⁴¹ L'attention au public et les variations de la langue qui en dépendent sont une caractéristique de l'œuvre traductrice de Castellion, et s'avérera très importante pour la traduction de 1555.

⁴² Traduit par D. Amherdt, *Dialogues sacrés*, p. 22.

⁴³ Citée d'après Buisson I, p. 183.

avec ce désir de faire neuf qui le mène à faire mal la plupart du temps, je ne vous citerai que ce passage, où il est dit: « l'esperit de Dieu qui habite en nous », il a changé pour « hante en nous » ; or *hanter*, en français, ne veut pas dire *habiter* mais *fréquenter*. Cette faute d'écolier suffirait à elle seule à discréditer tout le livre. Voilà pourtant les inepties qu'il faut que je devore en silence.

Cette lettre nous apprend plusieurs choses. Premièrement, Castellion travaille déjà à une traduction française, en 1542. Le passage cité par Calvin pour dévaloriser toute l'œuvre (2 Tim 1, 14) a été corrigé dans la traduction de 1555, où on trouve « le Saint Esperit qui habite en nous ». C'est donc que Castellion fut conscient que son œuvre était perfectible, et qu'il y a travaillé sans relâche. D'ailleurs, la modestie du traducteur apparaît dans les textes des Préfaces de sa Bible française, notamment dans les dernières lignes de son *avertissement*:

- (1) E pour cete cause, combien qu'en cete besogne, j'aye par la grace de Dieu, travaillé long tems, continuellement, a grand loisir, en bonne santé, e d'un grand courage, toute fois encore desormais (s'il plait a Dieu) si j'y trouve quelque faute, soit par avertissement d'autrui, soit autrement, je mettrai peine, Dieu aidant, de la corriger. Que s'il vient un'autre translacion qui soit meilleure, j'espere que cete-ci ne sera pas marrie de lui faire place.

Mais ce qu'il faut noter, c'est que malgré cette modestie, Castellion tient à ses choix de traducteur, et n'accepte pas de se faire corriger par Calvin sans qu'il ne puisse plus répondre, comme le Réformateur le lui propose. En effet, J. Girard, qui est en train d'imprimer les *Dialogi*, a besoin de l'*imprimatur* de Calvin pour une traduction biblique. C'est donc que si on admire Castellion pédagogue, on se méfie de Castellion traducteur. Et des « fautes » de traduction, aux « erreurs » de doctrine, on finit par se méfier de l'homme tout entier, si bien que Calvin refuse de lui octroyer la charge de pasteur, parce que « ledict maystre Bastian est bien sçavant homme, mes qu'il ast quelque opignon dont n'est capable pour le ministerre⁴⁴ ».

Les dissensions théologiques avec Calvin portent sur l'inspiration du Cantique des Cantiques: Castellion prétend qu'il ne faut y voir qu'un livre païen, « un poème lascif et obscène⁴⁵ », non inspiré, Calvin pense le contraire. Par ailleurs, Castellion refuse de ne voir dans la *descente aux enfers* du Christ du Symbole des Apôtres que le « frisson de conscience » que Calvin veut y voir. On choisit d'étouffer l'affaire, et Castellion quitte Genève en 1544.

⁴⁴ Registre du conseil du 14 janvier 1544, cité d'après Buisson I, p. 195.

⁴⁵ D'après Buisson I, p. 199, qui cite l'attestation de Calvin sur les motifs du départ de Castellion. Le premier biographe de Castellion n'hésite pas à voir dans cet épisode la première manifestation de l'affrontement des deux conceptions de la Réforme, la conception « orthodoxe » et la conception « libérale ». Calvin s'oppose à la conscience de traducteur de Castellion qui refuse de lire autre chose que ce qui se trouve dans les textes.

2.4 Bâle

Il arrive à Bâle avec sa famille début 1545, où il est engagé comme correcteur, chez Oporin. C'est à cette période que se situe la fameuse anecdote du bois flottant⁴⁶, que Calvin accusera Castellion d'avoir volé. Cet épisode, répété à l'envi depuis, contribuera à la légende d'un homme misérable victime de Calvin, d'un grand érudit qui doit user ses mains pour faire vivre les siens⁴⁷. En fait, le Savoyard trouvera rapidement d'autres sources de revenus, comme répétiteur pour les enfants de Boniface Amerbach.

Nommé professeur de grec à l'Université de Bâle en 1553, Castellion connaîtra enfin un temps de relative aisance matérielle. Mais on ne peut parler de tranquillité, car c'est aussi à cette époque qu'éclatera l'affaire qui l'occupera jusqu'à sa mort, le différend avec Calvin, à propos de l'exécution de Servet.

2.5 Castellion dans la polémique⁴⁸

En 1553, Castellion ne peut garder le silence face au supplice infligé à M. Servet. Toute une série d'ouvrages seront consacrés à cette exécution, et, à travers elle, à la liberté de conscience. Certains seront signés par Castellion, d'autres publiés sous des pseudonymes divers, d'autres encore ne sortiront de presse qu'après sa mort. Le premier texte est anonyme, et ne sera imprimé qu'en 1612. Il s'agit de l'*Historia de morte Serveti* que des recherches récentes attribuent à Castellion⁴⁹, contrairement à ce que pensait Buisson. Réponse de Calvin, début février 1554, *Defensio orthodoxae fidei*, avec une version française, *Déclaration pour*

⁴⁶ Rappelons que Castellion dont la maison se situait au bord du Rhin s'armait parfois d'une gaffe pour saisir au passage les bois flottants charriés par le fleuve. Ce fait sera transformé par Calvin en vol, et utilisé par le grand Réformateur en 1558 dans la polémique sur le libre arbitre. « Est-ce la fatalité ou ta libre volonté qui te poussait, quand, dans ces dernières années, tu avais une gaffe à la main pour enlever le bois dont tu voulais chauffer ta maison ? Tu auras beau parler de la fatalité: il est constant – et cela suffit pour ta juste condamnation – que, le sachant et le voulant, tu te fais au détriment d'autrui un gain honteux et criminel ». Cité d'après Buisson, I. p. 249.

⁴⁷ Image qu'il faut un peu relativiser, comme le dit Guggisberg, *SCH*, p. 54 « So waren Castellios erste Basler Jahre bei allen Schwierigkeiten doch auch nicht ohne gelegentliche Lichtblicke ».

⁴⁸ Pour plus de clarté, je séparerai dans les pages qui suivent la polémique qui éclate à l'exécution de Servet de l'entreprise des traductions de la Bible, en latin comme en français, dont je parlerai par la suite. Pourtant, l'une et l'autre se sont déroulées pendant les mêmes années, puisqu'on sait que Castellion travaille à sa Bible française au moins depuis 1550. Par ailleurs, je n'ai pas voulu reprendre l'opposition traditionnelle « Calvin contre Castellion » dans ce titre. Trop de personnes sont impliquées dans cette affaire pour qu'on réduise à deux le nombre de noms cités.

⁴⁹ Voir *CLC*, p. 22, n. 5.

maintenir la vraie foi. Début mars, paraît à Bâle le *De haereticis an sint persecuendi*⁵⁰, et quelques semaines plus tard, la version française, *Le Traité des hérétiques*⁵¹. Ces deux recueils, comme leurs noms l'indiquent, comportent des textes anciens et modernes, ces derniers étant signés, entre autres, par Martin Bellie –pour la préface–, Georges Kleinberg, et Basile Montfort, trois pseudonymes limpides de Castellion⁵².

Comme Castellion n'avait pas connaissance de la *Defensio orthodoxae fidei* de Calvin au moment où il rédige *De Haereticis*, il se met alors à écrire le *Contra Libellum Calvini* (qui ne sera publié qu'en 1612⁵³), qui répond point par point au libelle de Calvin, et dans lequel on trouve les phrases d'anthologie citées si souvent (« Tuer un homme, ce n'est pas défendre une doctrine: c'est tuer un homme »...). Les adversaires de Castellion ne peuvent y répondre directement, puisque l'œuvre est restée prudemment inédite, mais Théodore de Bèze écrit bientôt le *Traité de l'autorité des magistrats en la punition des hérétiques*⁵⁴, qui reprend et retourne point par point le *Traité des hérétiques*. Menaces, insultes, malédictions s'y mêlent contre l'auteur du *traité*, dont les pseudonymes n'ont servi à rien: « Chacun entend bien qui vous êtes⁵⁵ » affirme Théodore de Bèze. La défense de Castellion, après une attaque aussi virulente, aurait été beaucoup trop dangereuse: elle tardera de quatre siècles. En effet, le texte latin, intitulé *De haereticis a civili magistratu non puniendis, pro Martini Bellii farragine, adeversus libellum Theodori Bezae libellus*, a été terminé par son auteur, le 11 mars 1555 ; sa traduction française, *De l'impunité des hérétiques*, porte la même date, recopiée sur le

⁵⁰ Titre complet: *De haereticis, an sint persecuendi, et omnio quomodo sit cum eis agendum multorum tum veterum, tum recentiorum sententiae*, Magdeburgi, per Georgium Rausch, anno Domini 1554, mense Martio. (En fait, publié à Bâle).

⁵¹ *Traicté des hérétiques, à savoir si on les doit persécuter, et comme on se doit conduire avec eux, selon l'avis, opinion et sentence de plusieurs auteurs tant anciens que modernes: grandement nécessaire en ce temps plein de troubles, et très utile à tous, et principalement aux Princes et Magistrats, pour cognoistre quel est leur office en chose tant difficile et périlleuse*. Rouen, Pierre Freneau, 1554. (En fait publié à Lyon) ; une édition moderne, par A. Olivet, a été publiée à Genève, 1913.

⁵² Voir SCH, p. 103, n. 83 ; A. Berchtold, *Bâle et l'Europe*, p. 557 ; CLC, p. 23. Martin Bellie signifiant littéralement « guerre à la guerre » et Kleinberg et Montfort étant pris dans le champ sémantique de *Castel*, *château*.

⁵³ *Contra libellum Calvini in quo ostendere conatur haereticos jure gladii coercendos esse*, Anno Domini MDLCXII [sic = 1612], s.l. [Hollande], d'après SCH p. 335.

⁵⁴ En latin *De Haereticis a civili magistratu puniendis libelleu, adversus Martini Belli farraginem et novorum Academicorum sectam, Theodor Beza Vezelio auctore*, Oliva Roberti Stephani, MDLIII ; traduit en français par Colladon, sous le titre *Traicté de l'autorité du magistrat en la punition des hérétiques et du moyen d'y procéder. Fait en latin par Theodore de Bèze contre l'opinion de certains Académiques, qui par leurs escrits soustiennent l'impunité de ceux qui sèment des erreurs, et les veulent exempter de la sujection des loix. Nouvellement traduit de Latin en François par Nicolas Colladon*. Conrad Badius, 1560, dont le seul exemplaire répertorié se trouve à la Bibliothèque Nationale (Tolbiac, Notice n°: FRBNF30101969)

⁵⁵ Cité d'après A. Berchtold, *Bâle et l'Europe*, p. 563.

manuscrit latin, mais aurait été composée à la fin de sa vie⁵⁶. Et l'unique édition imprimée date de 1971⁵⁷! Je ne peux entrer ici dans une discussion sur le contenu de ces textes qui se répondent, mais je voudrais en souligner quelques aspects: d'abord, sur le fond. Le fait même d'employer le mot *hérétique*, défini par Castellion lui-même de la manière suivante « l'hérétique est un homme opiniâtre, qui, tout en étant admonesté selon les règles, ne s'y conforme pas⁵⁸ », doit être remarqué. Castellion n'excuse pas l'hérésie, et va même jusqu'à dire « Odi ego haereticos » (*De haereticis*, p. 12) citation qui nuance l'image de douceur et de mansuétude que l'historiographie traditionnelle a forgée. Toutefois, la patience et le dialogue doivent précéder la sanction qui est celle que le Christ a appliquée aux Pharisiens: il faut s'en détourner et s'en éloigner.

Par ailleurs, si Castellion dénie au magistrat civil le droit de « poursuivre en justice ou de persécuter ceux qui sont désignés sous le vocable d'hérétiques⁵⁹ », ce qui relève du droit de Dieu, d'où le magistrat est exclu, il lui octroie par contre ce qui relève du droit naturel, et qui est soumis à la juridiction civile. Droit naturel et droit divin sont décrits précisément. Et l'existence de Dieu relève du droit naturel, puisque la Création en est la preuve. La remettre en cause, ou blasphémer, pour Castellion comme pour ses contemporains, doit être jugé par un magistrat civil et peut donc être puni de mort.

- (2) Or touchant la religion, quant nous nions que le magistrat en puisse juger, nous parlons de la religion chrestienne. Car quant à celle qui est naturellement imprimée au cœur de tous et de laquelle parle saint Paul aux Romains⁶⁰, si quelcun feüst qui niât Dieu ou dît qu'il n'est tout-puissant, tout bon ou qu'il ne le faut adorer, et apertement le blasfémât, ja n'avienne que nous voulions empêcher le magistrat de faire punission d'un tel blasphemateur, qui pêche contre la loy de nature, laquelle enseigne tous les gentils, par les choses visibles, de la divinité et puissance éternelle de Dieu. Telz donques doivent estre punis non à cause de la religion (car ils n'en ont nulle), mais à cause de leur irréligion. Mais de la trinité, du baptême, de la prédestination et autres questions des

⁵⁶ « Malgré la date du 11 mars 1555, que F [ms de la traduction française] a copiée de L [ms du texte latin], nous avons de plus en plus acquis la conviction aux cours de nos travaux, que ce livre a été traduit vers la fin de la vie de Castellion: le fait est que le grand réformateur a seulement trouvé le temps de corriger la première moitié du manuscrit et qu'à plusieurs reprises, il donne l'impression de travailler à la hâte ». Texte latin inédit publié par Bruno Becker † ; texte français inédit publié par M. Valkhoff, THR, 1971, p. 203.

⁵⁷ Voir note précédente.

⁵⁸ Cité d'après J.-Cl. Margolin, « L'idée de tolérance... », p. 31-32. Dans la lettre à Tite, (3.10), littéralement *hérétique*, est traduit en 1555 par « Un homme opiniâtre ».

⁵⁹ *Id.* p. 37.

⁶⁰ Rom 1, 18 (trad.1555, éd. 2005) « Car le courroux de Dieu se découvre du ciel sur toute impiété et injustice des hommes, qui détiennent la vérité injustement, vu que ce qu'on peut connaître de Dieu leur est manifeste, en tant que Dieu le leur a manifesté. Car les choses invisibles de Dieu (comme est sa puissance éternelle et divinité) sont vues par la création du monde, en les considérant par les œuvres, tellement qu'ils sont inexcusables, pour ce que comme ainsi fût qu'ils connussent Dieu, ils ne l'ont pas glorifié ou remercié comme Dieu, ains ont eu vaines pensées, et le cœur en ténèbres et sans entendement ».

chestiens, la nature n'enseigne point aux hommes telles choses. Et partant, ceux qui jugent selon le jugement de nature n'en peuvent juger⁶¹.

Là où Castellion mérite son image de précurseur de la liberté de conscience, bien que ces termes n'apparaissent jamais comme tels dans ses écrits⁶², c'est à propos des vrais hérétiques, ceux qui croient autrement. Selon Castellion, les hérétiques sont dans l'erreur, mais ce n'est pas une raison pour les tuer. La critique de l'hérésie demeure: il n'y a nulle part dans les textes de Castellion «l'expression d'une déférence à l'égard d'opinions, de pratiques cultuelles, de valeurs qui n'entrent pas à l'intérieur du christianisme⁶³». Il est important de souligner ici la signification précise d'un terme un peu galvaudé. Ainsi, toute la défense des hérétiques est basée sur une définition de l'hérésie, et sur les actes répréhensibles censés être commis par les hérétiques:

S'ils commettent une action répréhensible du point de vue des lois civiles, qu'ils soient poursuivis, punis en fonction de la gravité de cette action, de l'amende à la prison ou au bannissement. S'ils expriment ou enseignent des idées contraires à la doctrine religieuse considérée comme orthodoxe, qu'ils acceptent la libre controverse ou les efforts déployés par l'Eglise pour leur faire prendre conscience des conséquences fâcheuses de leur hétérodoxie. Mais qu'ils ne soient en aucun cas, ni par les autorités civiles ni par les autorités spirituelles, condamnés à la peine capitale⁶⁴.

Pourtant, même si l'image du doux Castellion, pacificateur, doit être nuancée, il faut bien admettre que le lecteur moderne ne peut pas rester insensible aux formules bouleversantes que Castellion a forgées pour défendre l'humanité des hérétiques, qui, à ce titre, n'ont pas à être tués par des magistrats qui se disent chrétiens. Ses paroles proprement évangéliques contrastent par leur douceur dans ce siècle de violence. Je ne citerai qu'une formule, tirée de *Harpago, sive Defensio ad authorem libri, cui titulus est, Calumniae nebulonis*⁶⁵, « Errant alterutri ; agedum, Amemus tamen inter nos⁶⁶ ».

Enfin, il faut noter, à propos de la forme de ces textes, qu'ils ont tous été traduits en vernaculaire par Castellion lui-même, ou sous son contrôle. Le simple fait que des textes, destinés en premier lieu à Calvin ou Théodore de Bèze aient été traduits (non seulement en français, mais aussi en allemand, pour le *Traité des hérétiques*) témoigne de la volonté de

⁶¹ *De l'impunité des hérétiques*, p. 369.

⁶² On trouve dans le *Conseil à la France désolée* la notion antinomique de « forçement de conscience » (Éd. Volkhoff, p. 27).

⁶³ J.-Cl. Margolin, « L'idée de tolérance... », p. 37.

⁶⁴ *Id.* p. 41.

⁶⁵ Texte imprimé après la mort de l'auteur en 1578, comme introduction aux *Dialogi IIII*. Voir *SCH*, p. 163.

⁶⁶ Cité d'après *SCH*, p. 166, n. 47.

mener le débat sur la place publique, ce que faisait aussi Calvin. Mais ce qu'il faut souligner à ce propos, c'est que Castellion, quand on peut savoir quelque chose de sa manière de travailler, a pris grand soin de la traduction en français. M. Valkhoff décrit minutieusement, dans l'introduction à son édition de *l'Impunité des hérétiques*, l'entreprise de traduction et de correction dans laquelle Castellion semble avoir mis ses dernières forces. Ces corrections mériteraient d'être examinées très exactement par un philologue.

2.6 Castellion traducteur⁶⁷

Les années de misère comme ouvrier chez Oporin n'empêchèrent pas Castellion de construire une œuvre de traducteur impressionnante. On trouve toujours en parallèle des traductions des Anciens, et les traductions bibliques partielles (p. ex. le Pentateuque traduit sous le nom de *Moses Latinus* de 1546), et complètes (en latin achevée en 1549 et publiée en 1551, et en français, terminée en 1553, et publiée deux ans après, respectivement). Ainsi, on ne peut pas dissocier le travail de l'érudit humaniste, du travail de traducteur réformé. Du point de vue chronologique en effet, les traductions sont faites presque en même temps. On sait que les deux grandes traductions de la Bible lui prirent plusieurs années, puisqu'elles semblent déjà être sur le métier en 1542, quand Castellion avait consulté Calvin à leur propos. Pourtant, les traductions d'œuvres profanes ne manqueront pas non plus pendant cette période.

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans les détails de ses publications⁶⁸, mais de montrer à quel point le travail sur les textes anciens est contemporain de la traduction biblique.

Grecs et Romains, Pères de l'Eglise, de nombreux auteurs seront édités et traduits par Castellion, pour des raisons essentiellement alimentaires. On peut cependant mentionner la traduction des *Oracles Sibyllins*, en 1546⁶⁹, une année seulement après la découverte du manuscrit grec par Xystus Betuleius, principal du collège d'Augsbourg, ancien professeur de latin au collège bâlois de Saint-Théodore, et ami d'Oporin ; et quelques semaines après la

⁶⁷ Il ne s'agit pas ici d'entrer dans l'analyse des méthodes de travail du traducteur Castellion, mais de présenter brièvement son œuvre en la matière.

⁶⁸ Voir à ce propos: la bibliographie des œuvres de Castellion, dans *SCH*, p. 332-336 et les pages consacrées aux premières années bâloises, 48-54 ; et aussi Martin Steinmann, *Johannes Oporinus: Ein Basler Buchdrucker um die Mitte des 16. Jahrhunderts*, *Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft*; Heinz Liebing, *Humanismus, Reformation, Konfession, Beiträge zur Kirchengeschichte*, p. 37-43.

⁶⁹ Voir Buisson I p. 279-283, et Charles Alexandre, *Oracula Sibyllina, editio altera ex priore ampliore contracta, integra tamen et passim ancta multisque locis retracta, cum Casalionis versione metrica innumeris paene locis emendata*, 1841 et 1856 ; puis seconde édition en un volume en 1869.

réception de variantes, fournies par un Italien, professeur de grec à Ferrare, sur la base d'un autre manuscrit. Le succès fut rapide et Castellion reprit à son compte le projet des érudits d'Augsbourg et de Ferrare, et publia par la suite plusieurs éditions amendées et commentées⁷⁰, faisant preuve à la fois d'une grande rigueur dans son travail, et d'une grande modestie face aux sources.

Il faut encore signaler, pour compléter le portrait de ce travailleur infatigable, qu'il produisit à cette époque de nombreuses poésies chrétiennes en latin, publiées dans des recueils protestants de poésie latine à l'usage des écoles, comme le *Scholae christianae Epigrammatum libri duo ex variis christianis poetis decerpti ad usum adolescentulorum*, de 1539, ou d'autres qui jalonnent le siècle. Mais comme le reconnaissent tous les biographes du Savoyard, ce sont les deux traductions de la Bible qui occupèrent le plus et son temps et son esprit.

On se souvient que le travail sur la traduction française avait déjà été commencé à Genève, puisque Calvin s'en était moqué en 1542. Certains témoignages montrent à quel point Castellion considérait ces deux translations comme les œuvres les plus importantes de sa vie. Ainsi, dans une lettre du 10 juin 1549, adressée à François Dryander, Castellion résume les événements des derniers mois: la mort en couches de sa femme puis de sa fille cadette, les graves maladies de deux autres enfants, son remariage le jour même de la rédaction de cette lettre. Puis sur le même plan, il écrit:

- (3) *Bibliorum translationem latinam absolvimus. Oporinus editionem differt propter suspecta tempora aut propter aes alienum. Eadem in gallicum transferimus. Aspiret Deus nostro labori.*

Un peu plus d'un an après (le 8 août 1550), Castellion annonce à son ami Dryander:

- (4) *Ex gallicis Bibliis transtuli novum Testamentum, Jobum, Psalterium, Mose, Josuam, Judices et Reges.*

Et le 12 avril 1553, Castellion annonce à Georges Cassander qu'il a terminé la traduction française⁷¹.

On peut se demander comment le traducteur parvint à concilier son admiration pour les auteurs profanes (il a, entre autres, donné une traduction d'Homère en 1561) et « son attitude

⁷⁰ Buisson signale des éditions en 1546, 1555, 1599, 1607, 1673 ; puis les éditions de Ch. Alexandre citées ci-dessus.

⁷¹ Les circonstances de rédaction et les préfaces de la Bible française seront examinées ci-dessous dans un chapitre à part.

envers la Bible comme source de toute sagesse⁷² » ; ou, en d'autres termes, s'il est plus sensible aux qualités littéraires et esthétiques des textes, ou au caractère sacré des Ecritures saintes. Castellion lui-même ébauchera quelques éléments de réponses qui ont été diversement interprétés par les biographes, dans la préface au *Moses Latinus* de 1546.

Castellion a remarqué une double réticence chez les lecteurs de son temps. D'une part, les lettrés hésitent à lire les livres saints parce qu'ils sont mal traduits, et que leur style, en latin, est incorrect et maladroit, en partie parce que les hébraïsmes ne sont pas traduits mais transcrits littéralement⁷³. D'autre part, les « rigoristes⁷⁴ » dédaignent les lettres profanes et s'abstiennent donc de lire les Anciens. Le traducteur voudra donc convaincre les uns que Moïse écrivait élégamment en hébreu, et qu'on peut donc le traduire élégamment en latin, et les autres, que même Moïse soignait sa langue et qu'ainsi, l'éloquence en tant que telle n'est pas à mépriser. Moïse est donc écrivain autant que porte-parole de Dieu. Voilà comment Castellion anticipe les réactions de ses lecteurs potentiels⁷⁵:

- (5) J'ai entrepris de faire parler Moïse en latin comme il aurait parlé s'il s'était exprimé en cette langue, c'est-à-dire avec autant de facilité et d'élégance qu'il en a eu en hébreu... Il se trouvera des gens pour blâmer ce travail:

« l'ancienne version, la bonne vieille version me plaisait mieux, dira-t-on.
- Reste-lui donc fidèle, mais sache qu'il se fait tous les jours des progrès.
- Ce que tu as tenté là, bien d'autres l'ont fait avant toi.
- Compare leurs versions et la mienne, et tu jugeras de la différence. Soit dit sans offenser personne.
- Après tout, ce n'est pas dans l'élégance du langage que réside la piété.
- Ce n'est pas non plus dans la barbarie⁷⁶.
- Mais cette barbarie même me plaît.
- J'écris pour ceux à qui ne déplaît pas l'élégance.
- J'aime la majesté de ces hébraïsmes, leur antiquité vénérable.
- Alors, lis l'hébreu.
- Je n'aime pas le fard.

⁷² Irena Backus, « Pourquoi Moïse était-il meilleur philosophe de Platon », dans *Rapport d'activité 2003 de la Société Genevoise en faveur des Protestants disséminés*, Genève, sans pagination.

⁷³ Il parle de ces lecteurs lettrés d'autant plus facilement qu'il eut la même réaction dans sa jeunesse. En effet, il écrit dans sa Préface à la traduction d'Homère de 1561: « Vingt-deux ans en arrière, lorsque j'étais encore très jeune, j'étais tellement enchanté par le nom illustre d'Homère et par la beauté de ses poèmes que je consacrais une attention beaucoup trop grande à leur lecture. En revanche, je ne prêtais pas assez d'attention à l'Ecriture, offensé par son style barbare. Mais maintenant que mon âme est remplie de lumière plus claire par le Christ et qu'elle voudrait se consacrer entièrement à l'Ecriture, il s'avère que je dois, à l'âge adulte, exercer l'art que j'ai appris comme adolescent. J'évoque ceci afin que jeunes garçons puissent me prendre comme exemple et de ne se servir des Lettres que pour se distraire car celles-ci n'ont pas d'autre but. En revanche qu'ils se consacrent complètement aux choses importantes... En effet, c'est à juste titre que les Sciences sacrées sont supérieures aux sciences humaines et que celles-ci ne font que servir celles-là». Cité et traduit par I. Backus, *id.*

⁷⁴ Buisson I p. 296

⁷⁵ Traduit par Buisson, I p. 295

⁷⁶ Ce terme est intéressant puisqu'il sera précisément utilisé par les critiques pour condamner la traduction française de 1555. Selon Castellion, un langage simple et français n'a rien à voir avec la « barbarie », qui signifie ici « mauvais latin ».

- Moi non plus, mais je n'aime pas davantage le défaut de soin.
- Je suis accoutumé à ces formules un peu incultes.
- Souffre que d'autres s'habituent à des formes plus cultivées.
- Mais Moïse était bègue.
- oui, de la langue: aussi avait-il recours à l'éloquence de son frère ; mais non de la plume, car il n'y a rien de plus éloquent que ses écrits... »

Selon Buisson, la manière dont Castellion préface le *Moses Latinus* est extrêmement moderne, puisqu'il était très original et novateur de présenter Moïse comme un poète, mais la façon dont le projet est mis à exécution est « puérile » et digne du XVe siècle. Le fait que Castellion analyse le Pentateuque comme un texte profane, en y cherchant les figures de rhétorique et les tropes, en y énumérant tous les arts dans lesquels excellait Moïse, etc. sous-entend, toujours selon Buisson, que le traducteur considère le texte comme un texte profane. La note qui conclut le *Moses Latinus* pourrait en effet le faire penser⁷⁷.

- (6) Ce qui suit sur la mort de Moïse n'a pas été écrit par Moïse, puisqu'il est dit que « personne n'a su jusqu'à ce jour où est sa sépulture » ; paroles qui sont manifestement d'un écrivain postérieur. C'est pour que l'histoire de Moïse fût complète que cette addition a été faite longtemps après ; c'est ainsi que nous voyons le poème de Lucaïn et l'*Aulularia* de Plaute terminés par une main étrangère.

Par la suite, Castellion aurait radicalement changé d'avis sur la littérarité des textes sacrés. Dans la préface du *Psalterium*, il déclare clairement:

- (7) Après qu'elles nous ont révélé la vraie discipline morale, aller encore chercher cette discipline dans les fables des poètes, dans les doctrines incertaines et contradictoires des philosophes, ce serait comme si après l'invention des mousquets et des canons on ramenait l'art de la guerre à se battre à coup de poing⁷⁸.

La comparaison des citations du *Moses Latinus* de 1546, et du *Psalterium* de 1547 suffit à Buisson pour prouver un changement d'attitude face à la portée des écrits profanes. Selon moi, la citation de 1546 et la manière dont Castellion traite le texte ne concernent que la forme, la littérarité qu'on ne doit ni nier ni mépriser dans les Saintes Ecritures, alors que la seconde, de 1547, porte sur le fond et sur l'enseignement moral à en retirer. Il n'est pas question ici d'élégance à imiter mais de discipline. Le discours de 1547 n'est absolument pas nouveau, il fait au contraire partie des convictions pédagogiques de Castellion qui affirme, depuis les *Dialogi sacri* (1543) qu'il faut éviter de donner à lire aux enfants les écritures profanes, pour des raisons morales.

⁷⁷ On verra ci-dessous ce que pensait Castellion à ce propos, et la distinction *lettre* et *esprit* qui lui permet de travailler un texte sacré, comme s'il était profane, sans pour autant le faire déroger de son statut. Cette attitude n'est pas originale, on la trouve chez Erasme notamment. Voir chapitre II, p. 30.

⁷⁸ Préface à Boniface Amerbach, p. 7, cité et traduit par Buisson I, p. 320.

- (8) (...) l'âge tendre a besoin de la plus grande facilité possible. A cela s'ajoute qu'il n'est pas prudent non plus de mettre la jeunesse en contact assidu avec un auteur [Térence] chez qui on ne trouve aucune comédie dont les personnages principaux ne soient des prostituées, des débauchés et des entremetteurs.(...) Voilà pourquoi ces auteurs –à mon avis du moins–, bien que leur style soit élégant et châtié, ne doivent être abordés que lorsque l'on est déjà plus confirmé en savoir et en âge. Car il n'est rien dont l'importance justifie qu'on leur permette de mettre les mœurs en danger. C'est pour ces raisons que j'avais tiré des livres sacrés des Hébreux quelques dialogues familiers et plaisants et que je les avais traduits en latin, pour qu'ils nous servissent du même coup à former les langues de nos élèves dans la latinité et leurs âmes dans les bonnes mœurs⁷⁹.

Cette incompatibilité apparente entre l'admiration pour les Lettres profanes et l'utilisation de certaines techniques littéraires qui en seraient inspirées, d'une part, et, d'autre part, la vénération de l'Ecriture Sainte se trouve selon moi à la base de l'immense malentendu qui accompagne les traductions bibliques de Castellion, depuis au moins 1551, jusqu'à aujourd'hui. En effet, il ne faut pas renvoyer dos à dos les deux attitudes littéraire et littérale, mais y voir une dialectique nécessaire à une vraie compréhension de l'Ecriture et, partant, à de bonnes traductions. La perception du texte comme un objet d'étude – sans distinction de caractère, sacré ou profane – permet une meilleure compréhension de son contenu. L'élégance, l'adaptation aux « oreilles » du public visé, loin d'être une soumission à une esthétique paganisante, est, sous la plume de notre traducteur, un outil de pédagogue et de croyant.

De la même manière, lorsque Castellion insère des livres de Flavius Josèphe, des passages de la LXX, ou des textes apocryphes dans la traduction latine de 1551, il traite le texte *matériel* au même niveau que n'importe quel texte. Et il se persuade au cours du temps de l'inefficacité de ce texte comme tel, qui ne suffit pas à changer l'homme, sans le secours de l'Esprit Saint. Ainsi, dans « Le moyen pour entendre la Sainte Ecriture », il va jusqu'à comparer les *méchans* à des bêtes, qui ne comprennent rien de ce qu'on leur dit, parce qu'il leur manque l'esprit de Dieu.

- (9) E comme les bêtes peuvent bien voir le cors d'un homme, e ouir sa voix:mais elles ne peuvent voir son ame, ni entendre son parler, sinon quelque peu de mots, voire a grand peine: comme seroient certains cris, exhortations, tensemens e menaces, qui s'adressent aux bêtes mêmes:ainsi les méchans peuvent bien voir la letre, e ouir les mots de saintes écrittures, que c'êt qui y êt raconté, commandé ou defendu:mais quant a l'esperit de la letre, e où c'êt que veut ferir la pensée de Dieu, les méchans n'y entendent rien, a cause qu'ils n'ont pas

⁷⁹ Préface des *Dialogues sacrés*.

l'esprit de Dieu qui parle: tout ainsi que les bêtes n'ont pas l'esprit de l'homme qui parle, pour pouvoir entendre ses paroles⁸⁰.

Ainsi, pour revenir au *Moses Latinus*, je ne vois pas de changement radical dans la perception que le traducteur a du texte sacré, de l'éloquence de Moïse et de ce qu'il faut en penser. Bien au contraire, ce qui se trouve exprimé si clairement dans la préface du *Moses Latinus* sera mis en œuvre dès 1551, pour le latin, et en 1555 pour le français, *mutatis mutandis*.

On peut cependant remarquer que le *Moses* fait peu de place à la notion d'inspiration divine, sans la nier pour autant. Dans cette traduction la forme l'emporte sur le fond. Par la suite, Castellion attirera davantage l'attention de son lecteur sur la nécessité de l'aide de l'Esprit Saint, ce qui lui permettra de présenter le texte comme une « coquille », soumise aux aléas de l'histoire humaine⁸¹.

Dans sa dernière œuvre, *De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir* (voir ci-dessous) écrite dans les derniers mois de sa vie, Castellion compare aussi la matérialité du texte biblique aux textes profanes, qu'on peut traiter, selon lui, de la même manière: après avoir noté que des divergences à l'intérieur même de la Bible peuvent être dues à des erreurs de copies, Castellion affirme:

(10) D'ailleurs semblables désaccords entre copistes se trouvent aussi chez les auteurs profanes, dans Platon, dans Aristote, dans Homère, dans Cicéron, dans Virgile et dans tous les autres. Quoique ces auteurs aient toujours été prisés chez les gentils, et recopiés avec un soin extrême, cela n'a pas empêché que bien des fautes de copie et bien des variantes s'y soient glissées au cours des âges. Cela ne décourage pourtant pas les amis de l'étude, et ne les conduit pas à penser que les livres attribués à Cicéron ne sont point bons, ou qu'ils ne sont pas de Cicéron⁸².

Ainsi, on peut constater une belle constante dans l'approche du texte, dont la forme, « la coquille » peut être comparée à celle de n'importe quel autre texte, même profane, et dont le fond, tout inspiré qu'il soit, demande l'aide de l'Esprit Saint pour être compris comme il se doit.

⁸⁰ Cité d'après *Genèse* 2003, p. 121.

⁸¹ Voir ci-dessous « La lettre et l'esprit » ; dans le *Moses Latinus* déjà, Castellion souligne qu'il ne faut pas attribuer à l'Esprit Saint des accidents matériels. « Je ne me fais pas un cas de conscience de dire qu'il a disparu ici un ou deux mots, puisque nous savons que des livres entiers ont péri.

-Mais, dit-on, la parole de Dieu demeure à jamais.

-Oui, c'est-à-dire sa volonté s'accomplit nécessairement. Quant à entendre cela des livres eux-mêmes, c'est vraiment faire trop d'honneur aux parchemins et aux copistes». (Cité d'après Buisson, I, p. 312) ; voir aussi ci-dessous, *De art dubitandi*.

⁸² Tous les extraits du *De Arte* seront cités en français d'après la traduction de Ch. Baudouin, *De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir*, Genève, éd. Jeheber, 1953 (désormais B 1953), accompagnés des références dans l'édition latine *De arte...With introduction and Notes by Elisabeth Feist Hirsch*, Leiden, 1981, (désormais F 1981). Ici B1953, p. 61 ; F 1981, p. 37.

2.7 Fin de vie

Pour Buisson, les trois-quatre ans qui suivirent la publication de la Bible française furent des années de repos pour Castellion: « elles n'ont pas d'histoire » (T.II, p. 78). Enfin tranquille du point de vue matériel puisque le traitement modeste de lecteur de grec à l'Université de Bâle le dispense désormais de devoir utiliser ses mains pour faire vivre sa famille, Castellion fournit encore quelques éditions et traductions d'auteurs grecs, le plus souvent à la demande d'imprimeurs que de sa propre initiative, comme un Hérodoté et un Diodore de Sicile en 1559, et une édition d'Homère, en 1561. Peu intégré dans la société bâloise, se renfermant dans un mysticisme de plus en plus éloigné de l'humanisme⁸³, Castellion n'a alors que peu d'amis. Ces deux dernières œuvres sont empreintes de la douceur et de la ferveur qui caractérisera toutes ses dernières années: *Conseil à la France désolée*, en 1562 et *De arte dubitandi et confidendi, ignorandi et sciendi*, œuvre qui ne sera pas éditée avant longtemps. Deux ouvrages poignants, dans lesquels on a vu « un manifeste pacifiste autant qu'œcuménique⁸⁴ » pour l'un, et « une courte dogmatique chrétienne, basée sur la raison, l'expérience morale et la psychologie religieuse⁸⁵ » ou « l'exposé systématique de la pensée d'un libre penseur religieux, qui ne redoute aucune investigation scientifique et qui pose le doute méthodique à la base même de toutes ses spéculations⁸⁶ », pour l'autre.

Quant à moi, je retiendrai ici quelques aspects de ces œuvres en lien avec la perception que Castellion avait de l'Écriture Sainte, de son autorité et de la manière dont il faut la traiter. Les citations reproduites ici contiennent des affirmations répétées souvent par ce Castellion mystique et théologien, exégète et érudit. Il s'agit donc de principes auxquels il a tenu toute sa vie.

D'une part, en ce qui concerne le *Conseil à la France désolée*, je soulignerai le respect pour les deux partis dont Castellion fait preuve jusque dans la manière de les appeler:

(11) Il y a aujourd'hui en France deux sortes de gens qui pour la religion s'entrefont la guerre les uns aux autres, dont les premiers sont par leurs adversaires appelés Papistes et les autres Huguenaux, et eux s'appellent les Huguenaux Evangéliques, et les Papistes Catholiques. Je les appelleray comme eux-mêmes s'appellent afin de ne pas les offenser⁸⁷.

⁸³ Buisson donne quelques témoignages d'étudiants.

⁸⁴ Sébastien Castellion, *Conseil à la France désolée*, nouvelle édition avec préface et notes explicatives par Marius F. Valkhoff, p. 10.

⁸⁵ B 1953, « sa vie et son œuvre », par Jean Schorer, pasteur à la cathédrale Saint-Pierre de Genève, p. 17.

⁸⁶ Id, « *De l'art de douter...* analysé par Etienne Giran », p. 19.

⁸⁷ Ed. Valkhoff, p. 23.

Je trouve ici la même attention au lecteur, qu'on verra aussi se déployer dans la *Bible* de 1555, pour les gens simples. Adaptation aux lecteurs, à leurs oreilles, qui sont autant heurtées par les appellations *Huguenaux* et *Papistes* que par un langage trop savant dans une traduction biblique. On peut aussi se rappeler ce que le Pédagogue écrivait à propos des enfants auxquels il s'adaptait et pour lesquels il écrit: « je ne rougirai de rien, pas même d'aller à cheval sur un bâton⁸⁸ »

D'autre part, il faut noter la modestie qui se dégage du doute méthodique prôné dans l'*art de douter*. On peut considérer, avec H. Guggisberg⁸⁹, que ce tout dernier ouvrage de Castellion est une somme, dans laquelle il reprend et résume ce qui est le plus important à ses yeux : On ne peut pas tout savoir, et dans certains cas, il vaut mieux ne pas chercher où se trouve la vérité. Or, ces doutes, il les applique aussi aux Saintes Ecritures et ceci est capital pour comprendre ses traductions, c'est pourquoi cette œuvre importante sera analysée dans le chapitre suivant, consacré à l'herméneutique de Castellion.

C'est à peu près à l'époque de la rédaction de *De Arte* que Castellion voit enfin son *Defensio suarum translationum Bibliorum* sortir de presse. Mais l'œuvre date déjà de cinq ans (rédigée en 1557) et a subi une telle censure qu'elle en est complètement dénaturée. Les passages censurés portent tous sur la prédestination⁹⁰ et le libre arbitre. Ce livre, même expurgé, ne sera pas pris pour ce qu'il était, une réponse aux accusations de Bèze, mais pour l'ultime provocation d'un hérétique qu'il s'agit maintenant d'attaquer en justice et de calomnier ouvertement. Les qualificatifs les plus fous surgirent sous la plume de Bèze⁹¹, qui publia en 1563 *Responsio ad defensiones et reprehensiones Sebastiani Castellionis, quibus suam Novi Testamenti interpretationem defendere adversus Beza, et ejus versionem reprehendere* ; ou, pour ne prendre qu'un exemple, de Conrad Badius, beau-frère de Robert Etienne, qui présente dans une comédie allégorique, *Le Pape malade*, Castellion comme un des pires suppôts de Satan. La famille genevoise du traducteur est menacée, et, finalement,

⁸⁸ Préface du *Mosis institutio*, de 1546, cité par Buisson, I, p. 276.

⁸⁹ « Man erhält des Eindruck, als ob Castellio nun im *De arte dubitandi* alles das noch einmal zusammenfassen und sozusagen zu einer „summa“ verbinden wollte, was er früher schon gesagt oder doch angetönt hatte. Dabei ist das Werk allerdings weit mehr geworden als eine blosse Repetition bereits bekannter Gedanken und Argumente », *SCH*, p. 246; à propos de *De arte*, p. 246-263; voir aussi Buisson, II, p. 216 sqq.

⁹⁰ Edités et commentés en 1953 par S. van des Woude « Censured passages from Sebastian Castellio's *Defensio suarum translationum* », dans B. Becker, *Autour de Michel Servet et de Sébastien Castellion*, Haarlem, 1953, p. 259-279.

⁹¹ Buisson cite une lettre du 14 novembre 1563 dans laquelle Castellion résume toutes les accusations dont il est l'objet: libertin, pélagien, patron de tous les criminels, hérétiques, adultères, voleurs et homicide, partisan de l'impunité absolue, papiste, et finalement anabaptiste.

une enquête est lancée à Bâle même contre le professeur de grec. Le but des ennemis genevois était atteint. Mais le triomphe sera de courte durée, Castellion meurt d'épuisement ou de maladie, le 19 décembre 1563. Bullinger s'exclamera « Castellion est mort: *opime factum* » !

Le ton mesuré et la maîtrise de soi dont il a fait preuve jusqu'au bout, malgré les divergences, malgré les attaques et les réponses virulentes, malgré les menaces et les privations, montrent à quel point Castellion a vécu dans la soumission à l'Evangile. Une formule résume sa vie mieux que tout: « Amemus tamen inter nos »⁹².

⁹² In *Harpago, sive Defensio ad authorem libri, cui titulus est, Calumniae nebulonis*. Texte imprimé après la mort de l'auteur en 1578, comme introduction aux *Dialogi IIII*. Voir SCH, p. 163.

CHAPITRE II: CASTELLION ET L'AUTORITÉ DES SAINTES ÉCRITURES:

LES MOTS ET LES CHOSES¹

« Ego rem, non verba, spectandam esse puto »², Castellion

« Rem enim opinor spectari oportere, non verba »³, Cicéron

« Non verbum e verbo, sed sensum exprimere de sensu ». Horace, *Art poétique*

La question de l'autorité des Écritures, du rapport entre la *lettre* et l'*esprit*, revêt une importance particulière quand on a affaire à une traduction. En effet, outre le problème de la portée de l'inspiration divine, sur les mots ou seulement sur les choses, on trouve la discussion autour de la définition d'un espace de liberté pour le traducteur. Que traduire, comment traduire sans trahir ? Ces interrogations bien entendu sont aussi vieilles que la Bible, et toujours aussi actuelles⁴.

Ainsi, avant de s'interroger sur le rapport de Castellion à l'art de traduire lui-même, il convient de se pencher sur sa vision de l'Écriture Sainte, de son autorité et surtout de l'opposition lettre – esprit, qui prend chez lui une importance particulière. Si on peut dire que Castellion poussera très loin cette opposition, ce qui lui valut d'ailleurs les sarcasmes de Calvin et de Th. de Bèze, on ne peut pas prétendre pour autant que Castellion soit totalement original dans le domaine. Sans vouloir remonter à Saint Paul, je montrerai ici quelques éléments qu'on trouve, entre autres, chez Erasme, pour l'autorité à accorder aux Écritures, et chez Luther, pour la technique de traduction.

1. Avant Castellion

1.1 Avant Erasme⁵

En très résumé, on peut dire que l'herméneutique et l'exégèse du XVe et du début du XVIe siècle cherchent à réunifier le sens de l'Écriture, après les dérives et l'application trop systématique de la recherche des « quatre sens de l'Écriture » qui caractérise tout le Moyen

¹ Un exposé complet et documenté de cette opposition se trouve dans H. Liebing, *Humanismus, Reformation, Konfession*, p. 54-124.

² *Defensio suarum translationum Bibliorum*, p. 19.

³ Tusc. V 11, 32.

⁴ Voir notamment J.-Cl. Margot, *Traduire sans trahir*, bibliographie p. 357 ; tous les travaux de E. Nida ; bibliographie plus récente dans C. Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther*, p. 262 sq.

⁵ Voir J. Lindeboom « La place de Castellion dans l'histoire de l'esprit ».

Âge. Pour mémoire, il s'agissait de retrouver dans tout passage de la Bible analysé, la *littera*, c'est-à-dire les faits, le sens historique du texte ; l'*Allegoria*, qui réinterprète ces faits à la lumière de la foi chrétienne ; la *tropologia* ou *Moralis*, le sens moral qui se tourne vers l'agir chrétien ; et l'*Anagogia*, l'interprétation eschatologique. Cette interprétation médiévale des Écritures est résumée dans un distique latin, attribué à Augustin de Dacie (XIII^e siècle).

Littera gesta docet, quid credas allegoria
Moralis quid agas, quo tendas Anagogia⁶

Ainsi, des hommes comme Lefèvre d'Etaples proposeront un seul « vrai » sens littéral de l'Écriture, « celui qui est en accord avec l'esprit et que le Saint Esprit nous montre⁷ ». Ce vrai sens de l'Écriture est, pour Lefèvre, une interprétation christologique car, écrit-il, « le Christ est l'Esprit de toute l'Écriture. Et l'Écriture sans le Christ est l'Écriture seule et la lettre qui tue⁸ ».

1.2 Erasme

L'Humaniste de Rotterdam a aussi cherché à unifier le sens de l'Écriture, mais avec plus de nuances: selon lui, en effet, la méthode des quatre sens pouvait encore être appliquée à certains textes, mais il fallait parfois recourir à une lecture littérale ou d'autres fois à l'allégorie. Le principe unificateur allégorique prépare à la vision *lettre – esprit* développée par certains traducteurs dans les années qui suivirent. Dans l'*Enchiridion* (1503), Erasme donne quelques règles de lectures de l'Écriture Sainte, dont voici la cinquième:

Elève-toi (...) du corps à l'Esprit, du monde visible à l'invisible, de la lettre au mystère, des sensibles aux intelligibles, des composés aux simples⁹.

On comprend que le vrai sens de l'Écriture pour Erasme est plus du côté de l'esprit que de la lettre, et que c'est un principe unificateur. Dans la Préface du même *Enchiridion*, il écrit: « Un seul but est à atteindre qui est le Christ et sa doctrine, très authentique, très pure ». Voici donc une interprétation christologique des Écritures, comme principe unificateur et simplificateur. L'herméneutique érasmienne sera doublée d'une question fondamentale, à laquelle Castellion a aussi cherché à répondre. Pourquoi le sens des Écritures, finalement très simple (le Christ et sa doctrine) nous échappe-t-il à ce point ? Selon Erasme, il y a trois

⁶ Cité d'après G. Bedouelle, BTT 5, p. 105.

⁷ Lefèvre d'Etaples, cité par G. Bedouelle, dans *Le Quincuplex Psalterium de Lefèvre d'Etaples*, p. 24, l.110-111.

⁸ Préface à Jean de Selve, *Psalterium David*, Paris, Simon de Collines, 1524, cité par G. Bedouelle, *Lefèvre d'Etaples et l'intelligence des Écritures*, p. 215-216.

⁹ Cité par G. Bedouelle, BTT 5, p. 109.

explications à l'obscurité des Écritures: l'Esprit Saint secoue notre paresse par une certaine difficulté à vaincre, dans le but de nous faire porter un fruit plus abondant ; le mystère reste voilé pour les impies et les profanes, mais se révèle à tous ceux qui sont mus par une véritable piété ; enfin, l'Écriture s'adressant à tous, des doctes aux ignorants, il faut partir des éléments les plus connus de ces derniers, qui seront interprétés par les premiers.

Mais le maître-mot pour comprendre l'herméneutique d'Erasmus reste la morale chrétienne. L'exclamation bien connue « *vita magis est quam disputatio, afflatus potius quam eruditio, transformatio magis quam ratio.* »¹⁰ » éclaire ce qui précède.

Ainsi, la véritable herméneutique sera comme une conversion, comme une nouvelle naissance, car l'autorité de l'interprétation sera en dernière instance mesurée à la réalité vécue à partir de l'Écriture. Il y a un lien entre la sainteté de vie d'un docteur et son interprétation reçue d'en haut¹¹.

1.3 Autres influences possibles¹²

On trouve parmi les amis de Castellion et les hommes dont il a publié des œuvres ou des traductions, certains personnages qu'on peut qualifier de « spiritualistes »¹³. Sébastien Frank, dont il a publié quelques pages dans *Le traité des hérétiques*, et surtout David Joris, anabaptiste célèbre. Dans une lettre non datée, expédiée par Joris à Castellion, l'anabaptiste l'autorise à traduire certains de ses textes, et donne quelques commentaires sur la préface de la Bible (sans doute la française, selon Buisson¹⁴), à laquelle il a même rajouté quelques mots, écrit-il. Or, il faut mentionner les idées extrêmes de Joris sur l'autorité des Écritures, dont Castellion a sans doute discuté avec lui. Selon Joris, la révélation surnaturelle est continue, c'est-à-dire qu'elle ne s'est pas arrêtée à l'Écriture, et que le croyant n'a plus besoin du texte évangélique pour y accéder. La révélation évangélique n'est qu'une étape, et l'Esprit Saint guide le chrétien bien plus sûrement que l'Évangile. On voit ici se dessiner la relativisation de l'autorité des Écritures qu'on reprochera à Castellion.

¹⁰ *Paraclesis*, éd. Holborn, p. 144, l.35, p. 145, l.9.

¹¹ G. Bedouelle, BTT 5, p. 111 ; on trouve un peu la même idée chez Castellion qui donne comme preuve de son respect pour l'autorité des Écritures le fait qu'il vive selon leur doctrine (déjà cité, B 1953, p. 66). Ainsi donc, Castellion autant qu'Erasmus met la vie et la morale au dessus de la discussion sur la lettre.

¹² Un tableau des différents points de vue sur l'herméneutique biblique de Castellion, Luther, Melancton et Erasmus se trouve chez B. Bauer « Die Wahrheit wird euch frei machen », dans *500 Jahre Philipp Melancton*, Harrassowitz Verlag, 1998, p. 121-122.

¹³ Voir BTT 5, p. 314 sq., liste des « spiritualistes » selon G.A. Benrath, *Handbuch der Dogmen- und Theologiegeschichte*, hrsg. von Carl Andersen, zweiter Band: *Die Lehrentwicklung im Rahmen der Konfessionalität*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1980, p. 560-664.

¹⁴ II p. 162.

La doctrine spiritualiste plaçait finalement la révélation totalement au dessus de toute réalité matérielle, y compris des Écritures saintes. Caspar Schwenkfeld¹⁵ (1490-1561), Silésien proche dans un premier temps de Luther, puis brouillé avec lui pour des motifs doctrinaux, exprime ceci très clairement en 1556:

Je recherche la Parole d'Esprit et de vie que Dieu le Père adresse lui-même à tous les cœurs croyants en y joignant la paix, la joie et la confiance. – Vous, au contraire, vous recherchez l'Écriture et le texte, normes selon lesquelles vous voulez juger et disposer de tout. (...) Vous ne faites pas de différence entre l'alliance mosaïque et l'alliance de grâce, pas plus qu'entre le corporel et le spirituel, entre l'Esprit et la chair, la figure et la vérité. (...) Pour nous, bien comprendre l'Écriture Sainte, c'est parvenir au Saint-Esprit et à la révélation de Dieu par le Christ. – Mais pour vous, c'est établir le sens historique par des moyens rationnels à partir de la lettre du texte¹⁶.

Sans aller jusqu'à suggérer une influence directe de la préface de la Bible de 1555 sur ce texte de Schwenkfeld, il faut néanmoins en souligner leur proximité chronologique, thématique et lexicale.

2. Castellion

Pour ce travail de linguistique historique, où j'ai choisi d'analyser une langue particulière, la compréhension précise de la doctrine castellionnienne est importante. En effet, on ne peut pas décrire un objet sur lequel le traducteur se permet de travailler, sans comprendre pourquoi et dans quelles limites, l'homme garde encore une certaine liberté langagière et littéraire.

Dans les divers textes consacrés par Castellion à l'autorité des Écritures, il faut distinguer deux corps de doctrine. D'abord, il y a une discussion sur l'autorité des Écritures elles-mêmes, par rapport à d'autres sources de Révélation (la raison notamment), et sur leur efficacité. Ensuite, et sans que cela constitue une contradiction avec le premier volet de sa pensée, la définition très fine de divers degrés d'inspiration au sein même des Écritures. Le tout est exprimé conjointement dans les Préfaces aux deux traductions de la Bible (1551 et 1555), notamment dans « Le moyen pour entendre la Sainte écriture » ; de manière très désabusée dans *Quinque impedimentorum, quae menter hominum et oculos a veri in divinis*

¹⁵ Dont Castellion et N. Zerchintes discutent dans quelques lettres, voir Buisson II, p. 399 sq, ce qui prouve que les théories étaient connues, voire appréciées par les deux Bâlois.

¹⁶ *Corpus Schwenckfeldianorum*, n° 939 ; réédité dans *Der linke Flügel der Reformation. Glaubenszeugnisse der Täufer, Spiritualisten, Schwärmer und Antitrinitarier*, hrsg. von Heinold Fast, Bremen, Carl Schünemann Verlag, 1962, cité par G. Bedouelle, BTT 5 p. 320.

cognitione abducunt, succinta enumeratio (1555), dans la *Defensio suarum translationum*¹⁷ (1562), et finalement dans *De Arte dubitandi* (1563).

2.1 L'autorité des Écritures

La pensée de Castellion sur l'autorité des Écritures a été mal perçue, depuis ses démêlés avec Calvin et la parution de sa traduction française. C'est donc souvent à l'aune des critiques formulées par les Réformateurs (Calvin, mais aussi Bèze et plus tard Estienne) qu'on a envisagé la doctrine castellionienne. En effet, toutes les attaques reprochaient à Castellion d'avoir ridiculisé l'Écriture¹⁸, ou de l'avoir tenue pour « fable¹⁹ ». C'est donc que les contemporains de Castellion avaient mal interprété son herméneutique. Il est vrai qu'il s'agit d'une pensée complexe et non dénuée de confusion.

a. Le morale chrétienne comme preuve de l'efficacité de l'Écriture

En préambule, on peut affirmer une chose: Castellion croyait fermement en l'Écriture et lui octroyait suffisamment de crédit pour accorder sa vie à sa doctrine, même s'il en remet parfois en cause la cohérence, et peut sembler douter de son autorité. Ceci constitue, selon lui, l'argument définitif à opposer à tous ses détracteurs.

- (1) Ego sacris literis non minu tribuo quam quisquam alius et secundum earum doctrinam et vivo hactenus et, ut spero, ad finem usque vivam²⁰.

Ainsi, le comportement conforme à la morale chrétienne atteste de l'autorité que le croyant reconnaît aux Écritures²¹, et puisque Castellion lui-même se comporte chrétiennement, on ne peut pas lui reprocher de douter de l'autorité des Écritures. Cela dit, il ne suffit pas, selon lui, de lire les Saintes Écritures, même dans d'excellentes traductions, pour se comporter chrétiennement. C'est ce qu'il constate, amer, en 1555, aussitôt après la parution de sa

¹⁷ Cette œuvre étant surtout consacrée à la défense des choix théologiques faits dans les traductions, je ne la citerai que de manière très ponctuelle.

¹⁸ « Cest homme s'est estudié à chercher les mots de gueux, ou pour le moins tels, qu'ils fissent amuser le lecteur à rire » H. Estienne, *Apologie pour Hérodoté*, Ed. Ristelhuber 1879, p. 199 ; « J'ay omis un autre monstre.... c'est un nommé Sebastian Chasteillon... il tourna ou renversa plustost toute la Bible en latin et en françois avec une impudence et ignorance si vilaine, que ce seroit merveilles comme il se peut trouver des hommes qui s'y délectent, n'estoit que la nouveauté est tousjours agréable à tous esprits ambitieux... ». Th. De Bèze, *Biographie de Calvin*, cité par J.-F. Gilmont et P. -M. Bogaert, *Les Bibles en français*, p. 86

¹⁹ Dans ses sermons sur la Genèse, Calvin s'attaque à plusieurs reprises, mais sans citer de nom, à ceux qui « nient l'élection éternelle de Dieu, disent que la bible est une fable, et ceux qui accordent une trop grande place à la raison ou au libre arbitre. (Voir M. Engammare (éd), *Les Sermons sur la Genèse, Calvin 1559*, p. L) Le rapprochement de la question de la prédestination et de l'autorité des Écritures fait penser que c'est bien Castellion que Calvin avait alors à l'esprit.

²⁰ F 1981, p. 41; « Je vis jusqu'à présent selon leur doctrine, et j'espère vivre de même jusqu'à la fin », B1953, p. 66.

²¹ On retrouve ici la formule d'Erasme « Vita magis quam disputatio ».

traduction. On peut aller jusqu'à dire que le doute sur l'efficacité de l'Écriture (et non sur son autorité) avait germé dans l'âme tourmentée du traducteur. En effet, on trouve cette désillusion dans le *Quinque impedimentorum, quae mentes hominum et oculos a veri in divinis cognitione abducunt, succinta enumeratio* ²²

- (2) Je pensais autrefois que si la Bible était bien traduite et exprimée dans la langue vulgaire de manière à ce que tous puissent comprendre, l'état de la chrétienté s'en trouverait très amélioré. Je voyais en effet bien des gens détournés de cette lecture par la langue rude et difficile ainsi que par le désaccord des traductions. Certes il est souhaitable que la dernière main soit mise enfin à cette traduction. Mais je me rends clairement compte que la chose n'est pas aussi importante que je le pensais. En effet, aucun langage (si j'excepte le langage de l'Esprit qui ne peut se confier au papier et à l'encre) n'existe qui puisse modifier les dispositions de l'homme et les améliorer, alors que ces dispositions sont la seule chose qui rende l'homme agréable à Dieu. Et pour nous convaincre qu'il en est ainsi, constatons que des Bibles existent aujourd'hui en presque toutes les langues, si bien qu'il n'y a presque personne qui ne puisse lire ou entendre ce qui lui permettrait de corriger sa manière de vivre. Et pourtant cela ne va pas mieux qu'auparavant, à l'époque où on lisait cela en un latin mal compris et mal construit. A vrai dire, reconnaissons-le ouvertement, il n'y a jamais eu tant de faux-semblants, de tromperies, de mensonges et de doctrines erronées qu'il en existe aujourd'hui. Puisque les méchants même s'en plaignent, que diront les hommes droits ! A qui la faute ? Au manque de Bibles ? leur nombre est infini ! Sont-ce les Bibles qui sont fautives ? Nullement: leur doctrine est sainte, divine, céleste ! Manque-t-on de maîtres ? ils sont si nombreux qu'ils se marchent sur les pieds et éjectent ceux qui étaient en place ! Manque-t-on de culture, de connaissance des langues ? leur connaissance est si poussée et répandue qu'il n'y a plus rien de nouveau ! Mais alors qu'est-ce qui est en cause ²³?

Une des causes évoquées par Castellion à l'état pitoyable de la chrétienté est la mauvaise interprétation de l'Écriture, quelle qu'en soit la traduction. Ainsi est-il indispensable pour Castellion de bien distinguer ce en quoi il faut croire, et ce dont on peut douter. C'est ce qu'il exprimera en 1563, dans le *De Arte Dubitand et confidendi, ignorandi et sciendi*.

Avant même d'entamer une discussion extrêmement rigoureuse et méthodique sur ce dont il convient de douter, Castellion commence par montrer ce à quoi il faut croire: à l'existence d'un Dieu unique et juste, à la vie éternelle, foi qui est indispensable à l'obtention

²² Ecrit en 1555, publié en 1613, en annexe aux *Dialogi IIII. De praedestinatione, De electione, De libero arbitrio, De fide...* Gouda, 1613. Publié pour la première fois en 1604, d'après SCH, p. 335. Cité et traduit par D. Barthélemy, *Découvrir l'Écriture*, p. 99-100.

²³ D. Barthélemy résume la suite de ce passage: « Et il expose les cinq empêchements qu'il a diagnostiqués: d'abord, les réformateurs ont centré leurs efforts sur l'abolition ou la modification de certaines cérémonies ou institutions, mais les dispositions intérieures de l'homme n'ont pas été améliorées. Ensuite, chacun fait un usage tendancieux des Écritures pour accuser les autres et pour s'excuser lui-même, en n'écoutant pas les paroles qui s'adressent à lui. Troisièmement, chacun, quand il le peut, s'appuie sur le pouvoir civil pour obliger les autres à entrer dans sa propre religion, sans que les cœurs soient vraiment conquis. Quatrièmement, on prétend revenir à l'état où la chrétienté se trouvait au temps des apôtres, alors que Dieu conduit son peuple par diverses saisons et qu'on ne saurait éterniser le temps des semailles. Cinquièmement, en prétendant que la justice nous est seulement imputée, on fait des chrétiens de rêve qui, de fait, obéissent à la chair et ne croient plus que le Christ soit capable de soumettre celle-ci et même de la mettre à mort ».

du Salut. Il montre ensuite la supériorité de cette doctrine et pourquoi il faut y croire. Il conclut ainsi cette partie:

- (3) La doctrine chrétienne est constante et toujours semblable à elle-même ; elle dit ce qu'approuve le témoignage de chaque conscience, elle est fidèle à sa parole et ignore tout faux-fuyant ; enfin par la grandeur de ses œuvres admirables, elle l'emporte en clarté sur la nuit: c'est assez pour établir qu'il convient déjà de croire à cette doctrine en toute certitude et sans hésitation²⁴.

Il faut préciser cependant que, bien que de nombreuses citations bibliques soient insérées dans l'argumentation, le simple fait que des paroles proviennent de la Bible ne suffit pas à motiver une foi aveugle. En effet, directement après l'affirmation que je viens de citer, on trouve l'examen des difficultés qui surgissent à la lecture des Saintes Écritures.

- (4) Mais ici surgissent trois difficultés. La première, c'est qu'il existe dans les saintes Écritures certaines choses qui paraissent absurdes et peu convenables à la majesté de Dieu (...) J'en dirais autant du tabernacle, du temple, des vêtements et des cérémonies, que Dieu prescrit comme s'il éprouvait les mêmes sortes de plaisirs que les hommes ; et en un mot, de tous les passages où paraît résider quelque absurdité. La seconde difficulté, c'est que les Écritures paraissent en certains endroits, être en désaccord avec elles-mêmes, tant dans les récits que dans les pensées. D'où résulte, en troisième lieu, que les interprètes enseignent, aussi bien par leurs paroles que par leurs écrits, des thèses non seulement diverses, mais souvent opposées, et qui toutes cependant s'appuient sur l'autorité des Écritures, de sorte que des hommes qui ne manquent ni de vertu, ni d'habitude restent hésitants et perplexes²⁵.

b. L'autorité des Écritures réside dans le ton général

Pour dépasser les difficultés évoquées ci-dessus, le traducteur répète à plusieurs reprises que ce n'est pas parce que certains passages sont discutés et même remis en question que l'autorité des Écritures en est diminuée, parce que:

- (5) L'autorité des Écritures saintes ne réside pas dans certains petits passages qu'il conviendrait de discuter scrupuleusement, mais dans le ton et le corps même de la doctrine, comme nous l'avons déjà montré²⁶. (...)

Cette distinction de Castellion est parfois simplifiée par les critiques, particulièrement dans leur commentaire sur les premières lignes de la préface de la Bible de 1555, « Le moyen pour entendre les Saintes Écritures », souvent citées:

- (6) Ainsi que l'homme est fait du corps et de l'âme, tellement que le corps est le logis de l'âme: ainsi les saintes écritures sont faites de la lettre et de l'esprit, tellement que la lettre est comme une boîte, gosse, ou coquille de l'esprit. Et comme les bêtes peuvent bien voir le corps d'un homme, et ouïr sa voix: mais elles ne

²⁴ B 1953, p. 57 ; F 1981, p. 34-35.

²⁵ B 1953, p. 57 ; F 1981, p. 34-35.

²⁶ B 1953 p. 69-70 ; F 1981, p. 44. « Non enim sita est sacrorum scriptorum autoritas in paucis quibusdam locis scrupulosis ad calculos revocandis, sed in ipsius doctrinae tenore atque corpore, quemadmodum supra demonstravimus. » *Tenor* étant un terme musical, qui joue un grand rôle dans l'histoire de la musique du XIII^e au XVI^e siècle. Voir F 1981, p. 37, n.2.

peuvent voir son ame, ni entendre son parler, sinon quelque peu de mots, voire a grand peine: comme seroient certains cris, exhortations, tensemens e menaces, qui s'adressent aux bêtes mêmes: ainsi les méchans peuvent bien voir la letre, e ouir les mots de saintes écritures, que c'êt qui y êt raconté, commandé ou defendu:mais quant a l'esperit de la letre, e où c'êt que veut ferir la pensée de Dieu, les méchans n'y entendent rien, a cause qu'ils n'ont pas l'esperit de Dieu qui parle: tout ainsi que les bêtes n'ont pas l'esperit de l'homme qui parle, pour povoir entendre ses parolles²⁷.

On peut certes retenir de ce passage que la lettre est un instrument de valeur secondaire, et que l'inspiration divine se trouve dans l'esprit de la lettre, « mais quant a l'esperit de la letre, e où c'êt que veut ferir la pensée de Dieu ». Mais la véritable portée de ce passage et des pages qui suivent est de montrer que seuls ceux qui font la volonté de Dieu peuvent comprendre sa parole. On retrouve ainsi l'importance de l'agir chrétien déjà signalé.

- (7) Pour ces causes je conseille a tous ceux qui se veulent appliquer a l'écriture, e a connoitre la volonté de dieu, qu'ils le facent par le moyen qu'il se peut e doit faire. Premièrement qu'ils croient ce qui êt écrit:car s'ils ne le croient, ils ne l'entendront pas, ains tiendront les saintes écritures pour non saintes. Puis apres (ce qui êt le fruit de foi) qu'ils assujetissent leur volonté a celle de Dieu, étans tous prêts de faire tout ce qu'il commandera, doux ou amer, léger ou pesant, sans aucunement y contredire, ou même contrepenser²⁸.

On trouve donc dans les textes une proclamation très claire et sans équivoque de la foi de Castellion dans les commandements de Dieu, contenus dans les Saintes Écritures ; pourtant, l'essentiel de ses textes sur l'autorité des Écritures porteront plutôt sur la manière dont cette doctrine est révélée aux hommes: obscure, parfois contradictoire, parfois erronée. Il ne peut admettre que ces défauts soient l'œuvre de Dieu. C'est pourquoi il consacrera de nombreuses lignes à disséquer le texte sacré pour montrer la très large part d'humain qu'il comporte, et ainsi en excuser ou au moins en expliquer les errances.

2.2. Les « degrés d'inspiration » de l'Écriture

Castellion expose à plusieurs reprises et dans de nombreux textes, qu'il existe différents degrés de révélation dans les Écritures, qu'il ne faut pas les confondre, ni les traiter de manière équivalente.

a. Fautes de copistes ou de traducteurs

D'abord, Castellion part d'une constatation inspirée par la situation religieuse de son temps:

- (8) Aussi longtemps que les hommes se buteront à la lettre des textes, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, ils n'obtiendront rien de plus qu'ils n'ont fait jusqu'à ce jour, et c'est de se déchirer mutuellement au point de s'entre-détruire. Car les

²⁷ p. 3 r°; *Genèse* 2003, p. 121.

²⁸ P. 4 v°, *Genèse* 2003, p. 127.

Saintes Écritures sont telles, que la plupart peuvent appuyer toutes leurs opinions sur leur autorité. (*De Arte*, B 1953:85 ; F 1981:55)

Plus tôt dans le texte, il a montré que les erreurs humaines étaient pour beaucoup dans ces apparentes contradictions, et qu'il ne fallait pas prendre le texte au pied de la lettre, sous prétexte qu'il s'agissait de la Bible:

- (9) Pour ce qui est du second point, c'est-à-dire du désaccord ou même de la contradiction qui paraît exister entre différents passages des Écritures, il faut savoir que ce désaccord peut être soit dans les mots, soit dans les choses. Considérons d'abord les mots. Le désaccord des termes peut provenir soit des copistes, soit des auteurs. Le désaccord des copistes apparaît par divers exemples, où l'on voit qu'un même passage peut être lu sous différentes formes, comme bien des commentateurs l'ont noté par de très nombreux passages. Mais ce désaccord ne doit pas nous choquer: d'abord en effet il provient non des auteurs, mais des copistes, de la faute desquels les auteurs ne sauraient être tenus pour responsables ; ensuite, le plus souvent, le désaccord porte sur un terme ou un autre, sans que le sens soit le moins du monde compromis, ou si par hasard il l'est, il peut être rétabli par le contexte, pour autant que l'interprétation des auteurs ne doive pas se faire par l'examen superstitieux de chaque mot, mais le plus souvent d'après le ton général du discours, ou la confirmation de passages analogues, ou enfin la réflexion, comme nous le développerons en son lieu, si Dieu le permet. (p. 60)

Par la suite, Castellion montre que Dieu n'a pas tenu la main des copistes, et que certains mots ont bien pu être estropiés, puisque Dieu a permis que des passages entiers soient perdus. Finalement, écrit-il,

- (10) Peu important les termes par lesquels chaque chose est rapportée, pourvu qu'elle soit rapportée avec sincérité et telle qu'elle est. Car les auteurs doivent se mettre au service des choses, les mots au service des auteurs, et non pas le contraire. (p. 63)

b. Passages difficiles compréhensibles grâce à la raison

Ce n'est pas parce que les Écritures sont obscures qu'elles n'ont pas d'autorité, et c'est précisément parce qu'elles sont obscures qu'il faut utiliser la raison pour les comprendre. Mais la raison humaine, chez Castellion, reste une servante humble, qui doit être capable de se limiter. Et c'est ici qu'on trouve, selon moi, la grande originalité, en même temps que ce qui rend Castellion particulièrement attachant: une gradation très fine, difficile à comprendre, de ce qui est humain et de ce qui est divin dans l'Écriture. Ces distinctions, que je décrirai plus bas, permettent à Castellion une immense audace dans l'interprétation de certains points de la doctrine chrétienne (il n'hésite pas à s'opposer à Calvin sur la prédestination ; il affirme avec force le caractère uniquement symbolique de la Sainte Cène; on sent entre les lignes un doute sur la Trinité qu'il n'osa pas exprimer plus librement), mais aussi une modestie désarmante: l'audace s'arrête là où commence le mystère.

L'obscurité des Écritures étant ainsi admise²⁹ et prouvée par maintes citations, Castellion conclut qu'elle doit être voulue par Dieu. Mais, contrairement à Erasme qui en propose une explication, Castellion avoue qu'il n'en comprend pas le sens, et qu'il ne peut pas le comprendre. Sa modestie l'arrête là, et tout son propos tend à montrer qu'il ne faut pas aller plus loin. Par quelques comparaisons, il suggère cependant que Dieu a permis l'obscurité, pour nous permettre d'exercer notre intelligence, s'inspirant sans aucun doute d'Erasme. Ainsi, ce qui permet à notre traducteur d'accepter à la fois l'obscurité des Écritures et leur autorité, c'est le recours à d'autres sources de Révélation, qui soutiendront un bon usage de l'Écriture, et une juste distance par rapport à son autorité. Il développe très précisément les rapports qui peuvent et doivent unir foi et science, afin de parvenir à une unification du sens des textes sacrés, autant que faire se peut. Certains ont même pensé que Castellion plaçait la raison au dessus de la Révélation biblique³⁰.

L'éloge de la raison³¹ et des sens, jusque dans l'examen de la Parole de Dieu, a pu faire considérer Castellion comme un précurseur des Lumières³²; la raison, selon lui, doit être appliquée autant aux textes sacrés qu'aux textes profanes³³:

(11) Car c'est la raison qui nous apprend ce qui est bien ou ce qui est mal ; et de là naît la conscience, qu'on ne saurait trouver chez les bêtes, chez les enfants ou chez les déments, parce qu'ils manquent de raison. C'est aussi cette même raison qui poursuit la vérité, qui la trouve, qui l'interprète ; si quelque passage des textes, tant profanes que sacrés, est obscur ou altéré par le temps, c'est elle qui le corrige, ou qui le met en question jusqu'à ce qu'enfin la vérité se fasse jour, ou que du moins le cas soit décidément jugé incertain. (p. 101)

Ainsi, on peut placer Castellion entre Luther³⁴, pour lequel toute Révélation vient des Écritures, et certains spiritualistes, qui n'admettent pas que l'Esprit Saint ait pu se contenter

²⁹ Ce qui est loin d'être évident. Calvin, p. ex., cherche à expliquer les « moindres détails du texte biblique, voulant rendre raison de tout le texte et de ses circonstances d'élocution ». M. Engammare (éd), *Les Sermons sur la Genèse, Calvin 1559*, p. LIV.

³⁰ Lindeboom, : « nous sommes tentés de croire que pour Castellion la raison l'emportait sur l'autorité [des Écritures] » ; « au fond, il a déjà dépassé les limites à l'intérieur desquelles la Révélation valait encore comme norme suprême » ; « La place de Castellion dans l'histoire de l'esprit », p. 163 et 164.

³¹ Inspiré en partie de *Prov.* 8 et de *Sg* 7, 22-8, 1.

³² Buisson a vu dans le *De Arte* les prémices du *Discours de la Méthode*, (II, p. 216). Le biographe cite aussi Lecky, *The rise and influence of Rationalism in Europe*, t. II, p. 46, qui nomme Castellion « un des plus éminents précurseurs du rationalisme » (Buisson II, p. 221). P. Bayle, dans son *Dictionnaire historique et critique* le présente avec une certaine sympathie. Lindeboom dans son article « La place de Castellion dans l'histoire de l'esprit », tire plusieurs parallèles entre la pensée de Castellion et le XVIII^e siècle. « *La Profession de foi du vicaire savoyard* aurait pu être de sa main ». (p. 178)

³³ Voir le chapitre sur l'activité d'imprimeur et de traducteur de Castellion, p.20 sq.

³⁴ D'une certaine manière, Calvin aussi peut être placé à côté de Luther dans ce continuum. Voir les critiques qu'il avait formulées contre Castellion.

d'une Révélation unique et passée. Certes, on peut voir dans certains passages du *De Arte* un éloge de la raison qui semble presque l'emporter sur la Révélation des Écritures³⁵:

(12) Car la raison est, pour ainsi dire, la fille même de Dieu, celle qui a existé avant les Livres et toutes les cérémonies, même avant la fondation du monde, et qui existera après les Livres, après toutes les cérémonies, même après que le monde sera renouvelé et transformé, car elle ne peut pas plus que Dieu même être abolie. La raison est en quelque sorte la parole éternelle de Dieu... C'est en la suivant que Jésus Christ, fils du Dieu vivant, a vécu et nous a appris à vivre. On l'appelle en grec *logos*, ce qui signifie raison ou parole – ces deux notions sont identiques, car la raison est une sorte de parole intérieure et éternelle de la vérité qui ne cesse jamais de témoigner (B 1953:99 ; F 1981:65)

Mais pour bien comprendre le traducteur et le théologien, il faut le suivre dans ses réflexions sur la foi et la science, et leur rapport aux textes sacrés.

c. L'esprit de la lettre

Les fautes de copies étant expliquées et exclues de la Révélation, les passages où l'examen par la raison est nécessaire doivent être précisément délimités. Car pour Castellion – et c'est cela que les critiques n'ont pas toujours vu – toute la Bible ne peut être traitée de la même façon.

(13) Les parties que nous avons reçues de la révélation, devront être tenues pour la parole même de Dieu ; celles qui viennent de la connaissance pour des témoignages ; celles qui procèdent de la doctrine, pour des opinions humaines. Accordons alors à chaque espèce de texte une valeur correspondant à sa nature, nous éviterons les questions si troublantes qui résultent de l'ignorance de cette distinctions, et qui ne peuvent être résolues qu'une fois celle-ci connue et acceptée³⁶. (B 1953 : 64 ; F 1981 : 40)

³⁵ « ...Touchant les questions qui tombent sous les sens et sous la raison, c'est aux sens et à la raison qu'il appartient de juger ». (B 1953, p. 125 ; F 1981, p. 84).

³⁶ On trouve dans « l'avertissement touchant ceste translation » un passage un peu obscur qui se rapporte à la gradation de textes bibliques développées dans le *De Arte*. « Ou si quelque fois je passe ces bornes (ce que je fai afin de montrer quelques choses dequelles en translatant je me pourroi être apperceu) je tien le quatrième moyen de parler, lequel j'ai touché sur le quatorzième de la première aux Corinthiens, comme lon pourra lire es annotations: lequel moyen pource qu'il est fort dangereux, s'il est sans les autres, je n'y touche que bien échagement, e ne la fai pas sans plusieurs e evidentes raisons: e si ne veux pas encore qu'on croye follement a mes raisons ». Dans les annotations sur le chap. 14 de la première lettre aux Corinthiens, on trouve exposée toutes les manières dont Dieu parle aux hommes: « *Révélation*, quand Dieu révèle quelque chose, comme à Jehan en l'Apocalypse. Ou *connaissance* ; comme quand un homme parle de ce qu'il a vu ou ouï, comme est l'histoire de Luc ou de Jehan. Ou *prophétie*: quand l'homme est poussé et ému de l'Esprit, comme les septante anciens en Moyse, item Samuel ou les autres. Ou *enseignement*: quand on dispute par lettres et par raison, comme quand Paul parle de la foi d'Abraham. Or cette dernière façon, si elle est sans les autres, est fort dangereuse, à cause que les hommes ne s'assujettissent pas aux saintes Écritures, ains les assujettissent à leurs affections. De là viennent aujourd'hui tant de débats ». (cité d'après la Bible 2005, p. 2899) En clair, si Castellion se permet de « passer les bornes », c'est-à-dire de tenter une explication, celle-ci ne portera que sur l'enseignement, le plus humain, ou le moins divin, des domaines de l'Écritures saintes, domaine auquel il ne faut pas accorder trop de crédit, parce qu'on peut tout lui faire dire. M. Bucer avait lui aussi adopté une distinction herméneutique entre type de textes, l'« histoire », la « prophétie » et la « loi » ; alors que Calvin s'est borné à constater, sans en tirer de conclusions herméneutiques, qu'il y avait différents genres littéraires, à savoir l'histoire, la prophétie et l'Épître. Voir à ce sujet, O. Millet, *Calvin et la dynamique de la Parole*, p. 262 sq.

Ainsi, en ce qui concerne la Révélation, il faudra accorder beaucoup de soin à l'analyse exégétique du texte jusqu'à ce qu'un sens s'en dégage. En cas d'échec, il faut alors avouer son ignorance. On trouve en effet cette marque de modestie et de rigueur en 1555, où le traducteur note fréquemment « je n'entends pas ce passage ». Pour le reste, témoignages et opinions, comme il ne s'agit que de parole humaine, il faut les traiter comme tels et se contenter, écrit-il, « d'un accord d'ensemble » (p. 65). Par la suite, à propos des paroles humaines de l'Écritures, Castellion critique les « coupeurs de cheveux en quatre », qui dissèquent les mots pour chercher à tout ajuster. Pour lui, les Apôtres, tout occupés qu'ils étaient « du fond des choses et du salut de l'homme » n'ont pas eu le temps de tenir compte de chaque mot qu'ils écrivaient, alors que les menteurs prennent toujours grand soin de leurs discours. Par ailleurs, dit-il, toute opinion peut trouver un passage de la Bible sur lequel s'appuyer, c'est pourquoi, il ne faut pas « mettre les opinions ou les témoignages des hommes sur le même pied que la parole de Dieu » (p. 73)

La question fondamentale est donc non plus comment expliquer telle ou telle bizarrerie ou incohérence de l'Écriture, qui est certainement due à une main humaine, mais plutôt comment comprendre véritablement le sens profond, voulu par Dieu, de la Révélation.

En 1555, dans les préfaces à sa traduction française, il affirmait clairement que « les affaires de Dieu » ne sont connues que de Dieu et de ceux auxquels Il les révèle.

(14) mais quant a l'esperit de la letre, e où c'êt que veut ferir la pensée de Dieu, les méchans n'y entendent rien, a cause qu'ils n'ont pas l'esperit de Dieu qui parle: tout ainsi que les bêtes n'ont pas l'esperit de l'homme qui parle, pour povoir entendre ses parolles. Car comme il n'y a que l'esperit de l'homme qui sache les affaires de l'homme: ainsi les affaires de Dieu nul ne les sait, sinon l'esperit de Dieu³⁷, e ceux que l'esperit de Dieu enseigne. Or êt ce qu'il n'enseigne que les enseignables, c'êt-a-dire ceux qui par foi viennent a Christ nôtre justice, e sont humbles, e prêtes a laisser le jugement de la chair, e leur volonté même, pour faire la volonté de Dieu³⁸.

Aussi Castellion pense-t-il que « ceux que l'esprit de Dieu enseigne » ont une chance de connaître l'esprit de la lettre. Puisque les méchans « n'y entendent rien », on peut comprendre que les bons y comprennent quelque chose. Il rappelle plus loin que le Christ a expliqué les paraboles à ses disciples:

(15)Premierement le Seigneur ne parloit a ceux de dehors que par paraboles, c'êt par parolles déguisées e couvertes: mais après il les déclaroit a part a ses disciples, c'êt-a-dire aux croyans, humbles, petis, obeissans, charitables, e le

³⁷ 1 Cor 2, 11.

³⁸ « Le moyen pour entendre la sainte Écriture », p. 3 r° ; *Genèse 2003*, p. 121.

suivans. Pourtant dit-il: Je te remercie, pere, de ce que tu as caché ces choses aux sages e entendus, e les as revelées aux petis .(p. 3 v°)

Les « croyans » qui bénéficient des explications du Christ, et donc les chrétiens qui ont accès à la Révélation, sont ceux qui font sa volonté³⁹.

(16) Si quelcun veut faire la volonté de celui qui m'a envoyé, il connoitra si cete doctrine êt de Dieu (id.)

De multiples autres phrases de ce texte montrent clairement que pour Castellion, au début 1555, il y a la possibilité pour des chrétiens d'accéder à la vérité révélée, s'ils agissent selon la volonté de Dieu ; la morale chrétienne⁴⁰ devient à la fois la condition à la compréhension du message divin et la preuve de son efficacité. Le traducteur s'adresse alors à des croyants, soucieux de conformer leur vie à la doctrine contenue dans les Écritures. L'esprit de la lettre, le cœur de la foi, c'est, selon Castellion, ce qui est nécessaire au salut et rien de plus.

(17) Qu'il y ait un Dieu, qu'il soit bon et juste, qu'on doive l'aimer et l'honorer, qu'il faille fuir les péchés et pratiquer les vertus, et toutes autres vérités de ce genre, voilà chose dont personne ne doute. Pourquoi ? Parce que toutes ces vérités sont manifestes. Par contre le baptême, le Cène, la justification, la prédestination, beaucoup d'autres points, suscitent les discussions les plus sérieuses. Pourquoi ? Parce que ces choses nous sont communiquées d'une manière obscure par les Écritures saintes. Si elles étaient aussi manifestes que les précédentes, on n'aurait à leur sujet pas plus d'hésitations que pour celles-ci. (De Arte B 1953:88 ; F 1981:58)

d. Les mystères

Castellion distingue donc dans le texte biblique:

1. Les difficultés de compréhension des *mots* qui proviennent de fautes humaines, à expliquer comme telles.
2. Les difficultés qui concernent les *choses* matérielles, pour lesquelles l'usage de la raison et des sens permet d'apporter une explication.
3. Ce qui relève de la foi, de l'esprit de la lettre. Pour comprendre le sens général, la révélation dans son ensemble, la foi et la morale suffisent ; c'est le cœur de la foi⁴¹.

³⁹ Voir p. 59 sq.

⁴⁰ Selon Buisson II, p 201, « le sens moral est pour lui le véritable sens religieux ».

⁴¹ Il faut noter aussi que, comme Erasme, Castellion a une vision christique de la Révélation. Le cœur de la foi, l'esprit qui demeure quand tout ce qu'il y a d'humain a été expliqué, c'est le Christ. « La loi, donc, est transférée, elle passe de Moïse au Christ, de l'ombre à la lumière, de l'image à la chose même, de la chair à l'esprit. Paul dit d'autre part que cette loi est spirituelle, et c'est exactement ce que je dis moi-même. L'esprit de la loi est spirituel, si ses actions extérieures sont charnelles. La circoncision est spirituelle, et c'est d'elle que parle Moïse quand il parle de circoncision du cœur. (...) La loi conduit les hommes jusqu'à ce point, mais elle ne le leur fait pas franchir, elle reste en deçà du Jourdain. Elle était partiellement cérémonie, partiellement judiciaire (je ne parle pas pour l'heure de la loi morale). L'une et l'autre partie ont été transposées: les sacrifices qu'elle

Mais cette répartition n'a pas encore rendu compte des difficultés d'interprétation qui concernent les *choses spirituelles*, dans les détails. Ici, on voit se manifester non plus l'audace de Castellion et sa grande confiance, mais au contraire sa modestie.

En effet, en 1563, dans le *De Arte*, Castellion écrit à propos des passages difficiles à interpréter:

(18) Il s'agit, en effet, soit de choses qui dépassent les sens et l'intelligence, soit de choses qui ne les dépassent pas. Si elles les dépassent, cela ne nous concerne plus, et nous reconnaitrons que ces choses ne peuvent être comprises par l'esprit humain, et cela non seulement chez les impies, mais chez tous. Ce sont choses que savent ceux-là seuls à qui Dieu les a révélées ; les autres, bons ou mauvais, les ignorent. S'il s'agit au contraire de choses qui ne dépassent pas nos facultés, nous dirons qu'elles doivent être soumises au jugement des sens et de l'intelligence. (B 1953:105-106 ; F 1981:70)

D'après ce passage du *De Arte*, Castellion avait la ferme conviction que bien des révélations n'étaient dévoilées qu'à quelques élus mais que le mérite personnel n'avait rien à y faire. Alors qu'en 1555, il affirmait encore dans sa traduction française que « les bons » peuvent accéder à la connaissance, en 1563, il semble en douter. On peut interpréter cette divergence de deux manières:

Soit l'optimisme de Castellion sur l'accès du plus grand nombre à la Révélation divine a été tempéré par la réalité et par les événements⁴² ; soit l'accès à la compréhension de l'Écriture ne concerne pas le même degré de Révélation dans les deux textes. En effet, la Préface de 1555 parlait de l'Esprit de la lettre des Écritures dans leur ensemble: il s'agissait de la première phrase du « moyen pour entendre » qui était de portée générale, alors qu'en 1563, dans le passage cité ici et dans bien d'autres, il s'agit des « passages, que l'on a coutume d'invoquer contre [lui]⁴³ » (p. 105/p. 70-71), à propos du libre arbitre notamment. C'est une discussion de détail, point par point, sur les versets que Calvin citait contre Castellion dans leur querelle sur la prédestination. Par ailleurs, pour aller dans le même sens, on trouve déjà en 1555 la modestie du traducteur, qui avoue ne pas comprendre certaines choses. Bien qu'il ait affirmé dans « Le Moyen pour entendre » que les bons peuvent comprendre « l'esprit de la lettre », Castellion admet dans l' « Avertissement touchant ceste translacion », à propos de sa méthode de traduction, qu'il ne comprend pas tout lui-même et qu'il ne peut pas tout comprendre.

exigeait sont devenus le sacrifice du Christ. C'est en lui qu'ils trouvent leur fin, *comme la lettre dans l'esprit*. (CLC, p. 246-247)

⁴² C'est ce qu'on pourrait penser à la lecture de sa désillusion dans le *Quinque* déjà cité.

⁴³ Ac. 13, 11 ; Lc 11, 15 ; Jn 3, 2 ; Jn 9, 31 sqq ; Ac 7, 56 ; Mt 25, 26 sqq.

(19) Ce sont choses spirituelles, lèquelles autre que l'esperit même, qui les a fait écrire, ne peut entendre ou enseigner. Parquoi moi qui n'ai pas l'esperit prophetique (car aussi n'ai-je pas tant étudié en humilité, qu'ès lettres e sciences humaines) ne touche guaire en mes annotacions les choses spirituelles, sinon entant qu'il êt besoin pour entendre le train e suite du propos⁴⁴.

Il ne faut donc pas voir d'évolution entre 1555 et 1563, mais une des multiples distinctions introduites par Castellion dans le texte à traduire.

Finalement, que reste-t-il d'intangible et de divin dans la Bible ? Le cœur de la foi, nécessaire à tous. Pour tout ce qui est moins important, le traducteur s'est défini un espace de liberté parfaitement balisé, dans le respect de la doctrine – puisqu'il en vit – dans le respect de tout ce que la raison et les sens peuvent admettre. Cet espace, c'est celui de la lettre, des mots, l'aspect purement humain de l'Écriture, susceptible de varier avec le temps, les cultures et les conditions matérielles.

2.3 Les « mots et les choses » et la technique de traduction.

La technique de traduction utilisée par Castellion dans sa Bible française est surtout connue pour son adaptation au public, les « idiots ». On occulte ainsi souvent que la plus grande partie des préfaces de 1555 concernent le texte lui-même, la manière dont il faut le lire, son efficacité et le rapport entre la Révélation et la lettre de l'Écriture⁴⁵.

a. La dédicace

Contrairement aux usages, on trouve dans ce premier texte, non pas la *laudatio* d'Henri II, le destinataire, qu'on s'attendrait à y voir, mais un condensé de la perception de l'Écriture par Castellion. En effet, y apparaissent l'absurdité des guerres de religion entre chrétiens due à « la nuit d'ignorance », l'importance de la connaissance de Dieu pour y remédier, et les divergences dans l'intelligence des Écritures. Sur ce dernier point, Castellion établit immédiatement la distinction qu'il développera dans le *De Arte*:

(20) Mais il y a touchant l'intelligence des Saintes écritures, plusieurs e de grans differens entre les hommes, tant pour les mauvaises affexions de hommes (auxquelles ils font bien souvent servir l'écriture) que pour la grandeur e majesté d'icelles, laquelle nous, qui sommes tant bas, ne pouons atteindre: ou aussi pour l'obscurité, laquelle nous y trouvons, e de laquelle Saint Pierre rend tèmoinage, parlant des epîtres de Saint Paul. Cète obscurité git en partie ès mots, e en partie ès matieres: dont moi qui ai beaucoup e longuement travaillé ès mots, pour profiter aucunement aux homme s'il étoit possible, pour le moins en cète partie, ai translaté la Bible en françois, le mieux, e en langage le plus propre e le plus entendible qu'il m'a été possible (p. 2 v° ; *Genèse*, p. 118).

⁴⁴ Non paginé dans l'éd. de 1555 ; *Genèse* 2003, p. 132.

⁴⁵ Expliqué p. 36.

Le traducteur se place du côté des mots, parce qu'il les connaît et qu'il a longuement travaillé à la traduction. Pour pouvoir ainsi choisir son domaine, Castellion se replie derrière sa modestie coutumière: « pour la grandeur e majesté d'icelles, laquelle nous, qui sommes tant bas, ne pouons atteindre ». Le traducteur effectue un travail humain, sur la partie humaine des Écritures, les mots. Quant au reste, ce n'est pas de son ressort. Cependant Castellion se permet, dit-il, de donner quelques conseils sur la manière d'appréhender la Bible, dans la deuxième préface, qu'il annonce dès la dédicace, « le moyen pour entendre la Sainte écritture».

(21) Quant a l'autre partie de l'obscurité des écritures, laquelle j'ai ditte être es matieres, je ne me fai pas fort d'avoir telle connoissance de l'esperit, que de la letre: toute-fois selon la grace que Dieu en traittant cêt'œuvre, m'a faite, je donnerai conseil touchant le moyen de bien entendre la Sainte écritture. Cependant je prie le roi des rois qu'il veuille adresser vôte cueur, sire, a executer sa sainte volonté.

De Bâle, le premier Janvier, l'an mille cinq cens cinquante cinq (p. 2 v°, *Genèse* p. 119).

b. « Le moyen pour entendre la Sainte écritture »

Ce texte expose la doctrine de Castellion sur la *lettre* et *l'esprit*, comparés au *corps* et à *l'âme* ; ce sont finalement les mêmes éléments que le *De Arte*, exprimés de manière plus condensée, plus pratique, et moins philosophique: importance de l'agir chrétien, selon la volonté de Dieu, de la crainte du Seigneur, intimement liée à la sagesse.

Pourtant, dans ce texte-ci, se dessine déjà la silhouette du lecteur potentiel de cette traduction. En effet, le passage entre la morale chrétienne et la compréhension de l'Écriture Sainte se fait par le truchement d'une nouvelle vertu: l'humilité.

(22) E Osée: Qui sera sage e discret, entendra e connoitra ces choses: car les voyes du Seigneur sont droittes, e les justes y cheminent, e les malfaisans y choppent. Item au nouveau testament les mêmes choses sont dittes. Premièrement le Seigneur ne parloit a ceux de dehors que par paraboles, c'êt par parolles déguisées e couvertes: mais après il les déclaroit a part a ses disciples, c'êt-a-dire aux croyans, humbles, petis, obeissans, charitables, e le suivans. Pourtant dit-il: Je te remercie, pere, de ce que tu as caché ces choses aux sages e entendus, e les as revelées aux petis (Non paginé en 1555, *Genèse*, p. 124).

Les citations tirées des deux Testaments qui étayent « le moyen d'entendre » font apparaître clairement l'exaltation d'une sagesse modeste et obéissante. Il ne s'agit pas d'une valeur intellectuelle (puisqu'elle est opposée « aux sages e entendus »), mais d'un comportement discret et soumis à la volonté de Dieu. A l'opposé, Castellion décrit un « homme mondain » (*Le moyen*, p. 4r°, *Genèse*, p. 125), incapable de comprendre les choses de Dieu.

L'humilité nécessaire est, d'une part, celle qui caractérise les lecteurs rêvés, les fameux « idiots ». C'est pourquoi le lecteur idéal de la Bible, celui qui est le plus prêt à recevoir la parole de Dieu, c'est l'enfant:

(23) Haissés et chassés de vous toute mauvaise affexion: croyés en Dieu:renoncés a vôte volonté, sagesse e jugement, e d'un cueur humble, bas, menable, obeissant, e toutalement enfantif, c'êt-a-dire enseignable, vous donnés e recommandés a dieu pour être enseignés, comme fait un enfant a un maitre d'école tellement que qui voudra être le plus grand, devienne le moindre. Par ce seul moyen vous comprendrés la volonté de Dieu, e vivans selon elle, e renoncans a la vôtre, e combattant contre vous-mêmes, par la foi que vous aurés en l'agneau qui abolit le péché du monde, parviendrés a la vie eternelle. (p. 4v° ; *Genèse* p. 128)

D'autre part, il s'agit de l'humilité dont fait preuve le traducteur⁴⁶ quand il avoue « je n'entends pas ce passage », ou « je n'ai pas l'esprit prophétique ». Cette vertu est tout à fait originale. Qu'on pense seulement à certains propos de Luther⁴⁷, qui, quand il rencontre des passages obscurs, admet adopter une position sourcière, ce qui n'est pas dans son habitude, mais qui n'avoue pas son ignorance, contrairement à Castellion.

Il est des passages où notre traduction calque les mots du texte original, alors que nous aurions fort bien pu en donner une version différente et plus explicite: c'est que ces mots-là avaient une valeur singulière. (WA 38, p. 13, l. 3-5, traduit par Bocquet p. 114)

Nous avons donc voulu laisser le champ libre, afin que chacun comprenne selon ses dons et à la mesure de son esprit: nous aurions en effet fort bien pu les mettre vraiment en allemand, histoire de montrer que nous avions compris. (WA 38, p. 13 l. 28-30, id.)

Olivétan aussi, bien qu'il soit plus réservé que Luther, estime avoir accès à une certaine connaissance, qui lui permet d'atteindre « la verité du texte/selon la congnoissance et sçavoir que en avons receu du Seigneur » (*Apologie du translateur*, fol IV, v° col.1).

c. L'Avertissement touchant cête translacion

C'est évidemment surtout dans cette troisième préface que se trouve exposée la technique de traduction de la Bible française. Il vaut la peine d'examiner les différents éléments qui y sont développés, et de les comparer avec d'autres préfaces de traductions qui explicitent elles aussi les rapports avec les langues sources et avec la langue cible.

⁴⁶ La modestie du translateur est un lieu commun. Mais elle n'est pas toujours entendue de la même manière. Par exemple, Olivétan se considère comme un « artueil des bas et humbles piedz » qui a besoin des yeux des savants, alors que, pour Castellion, elle est liée à l'humilité de celui qui fait la volonté de Dieu, des petits auxquels Dieu révèle sa volonté.

⁴⁷ Voir p. 53 sq.

Les langues sources

Castellion ne justifie pas le recours aux langues originales pour la traduction de 1555. Vingt ans après Olivétan, cela n'est plus nécessaire. Par contre, il signale très minutieusement le recours aux langues non originales, qui est parfois nécessaire, comme pour certains livres de l'Ancien Testament « qui ne se trouvent pas en Ebrieu », ou six chapitres de Daniel, et quatre du premier livre d'Esdras, translatés d'après d'autres traductions « pource que je ne sais pas Syrien ». On retrouve ici sa modestie caractéristique. Olivétan n'est pas aussi précis, puisqu'il se contente de noter « de la petite lettre meslee par le texte » quand il rajoute un élément qui ne se trouve pas dans le texte biblique, pour en assurer la compréhension.

Les mentions des variantes, ou des éléments qui ne se trouvent non dans les langues originales, mais dans d'autres traductions sont aussi très précises, et explicites. En cela, on est loin des Bibles médiévales, où les mélanges n'étaient en général pas signalés.

Sachant avec quelle ardeur Castellion travailla à ses traductions, avec quelle compétence de philologue il considéra tous les textes grecs et hébreux qu'il traduisit (sacrés ou profanes), on peut être étonnés de ne lui voir consacrer à la question des sources de sa traduction que quelques lignes. En comparaison, Olivétan est beaucoup plus prolix: il discute de l'autorité des traductions diverses, de la valeur des points de l'hébreu (c'est-à-dire des voyelles), des esprits du grec, ce que Castellion n'aborde absolument pas. On peut dire que de manière générale, Olivétan adopte une position sourcière: les noms propres seront absolument respectés, avec quelques concessions à la prononciation, décrites très précisément (fol. 4, r°, col.2) ; par ailleurs, il explique ses choix, là où Castellion se contente de dire de quelles langues il a traduit.

La relative maigreur des informations données par Castellion sur ces textes sources et sur les problèmes philologiques qui y sont liés, doit être expliquée par le souci de l'adaptation au lecteur visé en 1555. En effet, le lecteur simple et modeste, non érudit, n'a que faire d'explications trop techniques, qu'il ne comprendrait de toute façon pas. On constate en effet, que Castellion a été beaucoup plus complet et précis dans la traduction latine de 1551. Les annotations sont beaucoup plus nombreuses et abondantes en latin qu'en français. Seize colonnes et soixante-dix annotations en latin contre deux colonnes et demie et dix annotations en français.

Une autre absence doit être signalée. On ne trouve nulle allusion, dans « l'avertissement », à d'autres traductions modernes que Castellion aurait pu consulter ou utiliser pour son œuvre en français.

La langue cible⁴⁸

En ce qui concerne la langue cible, les termes d'Olivétan et de Castellion sont proches et parallèles, sans être semblables. Il vaut la peine de les comparer précisément⁴⁹.

Castellion

(24) Quant au langage François, j'ai eu principalement égard aux idiots, e pourtant ai-je usé d'un langage commun e simple, e le plus entendible qu'il m'a été possible. E pour cête cause, au lieu d'user de mots Grecs ou Latins qui ne sont pas entendus du simple peuple, j'ai quelque fois usé de mots François, quand j'en ai peu trouver: sinon, j'en ai forgé sur les François par nécessité e les ai forgés tels qu'on les pourra aisement entendre, quand on aura une fois oui que c'êt comme seroit ês sacrifices ce mot brulage, lequel mot j'ai mis au lieu de holocauste, sachant qu'un idiot n'entend, ni ne peut long tems entendre, que veut dire holocauste: mais si on lui dit que brulage êt un sacrifice auquel on brule ce qu'on sacrifie, il retiendra bien tôt ce mot, par la vertu du mot bruler, lequel il entend déjà. (*Avertissement*, non paginé en 1555, *Genèse* p. 133)

Le choix de la langue cible, le français, ne suffit pas encore à faire de la traduction de 1555 une traduction pour le peuple. Castellion semble être conscient de la variation diastratique qui lui fait opérer, à l'intérieur de sa langue cible, certains choix linguistiques dont il devra rendre compte. Contrairement à Olivétan qui s'est aussi expliqué sur son orthographe, Castellion se contentera, dans cette préface, de justifier ses choix lexicaux⁵⁰. Le ton de ces quelques lignes est important. Le traducteur justifie ses choix en fonction de son objectif: être compris du simple peuple. Il n'y a aucun jugement de valeur négatif sur la langue. Certains mots n'existent pas en français naïf mais seulement comme formes savantes, alors le traducteur en forge. Mais il ne condamne ni l'emploi de mots savants, en tant que tel, ni la simplicité de la langue du peuple. Ce sont deux registres différents, maniés aussi bien l'un que l'autre par

⁴⁸ Tout le texte de l' « avertissement » est essentiellement consacré au vocabulaire, qui sort de l'objet de cette étude. On se référera donc à la bibliographie pour plus de détails. Je me bornerai ici à chercher les principes qui expliquent les choix traductologiques de Castellion.

⁴⁹ O. Millet a été plus loin et propose une comparaison des textes liminaires des traductions bibliques, qui couvre tout le siècle et les deux confessions: « Les Préfaces aux traductions françaises de la Bible (1523-1588): la question de la langue ».

⁵⁰ Ce qui peut dans une certaine mesure expliquer que les critiques, anciennes et modernes, se soient toutes portées sur le lexique, excluant les aspects à mon avis les plus intéressants et les plus novateurs de la langue de Castellion.

Castellion. L'adaptation au public cible est la seule clé pour comprendre son choix⁵¹. Or, on constate que, si les termes d'Olivétan sont proches (Castellion les connaissait sans aucun doute), le ton est beaucoup moins neutre.

Olivétan, *Apologie du translateur*: f 4 v°

Touchant daucuns termes et motz françoys/ vray est quen avons use/ mais comme le peuple: jaçoit que point ne soyent aucunesfoys gueres propres. Et ce est advenu en la langue françoise/ par faulte de entendre souvent lescripture sainte/ et la vraye propriete et signification du mot Latin: car aujourd'hui pour laplupart le françoys est mesle de Latin/ et souvent de motz corrompus: dont maintenant nous est difficile les restituer et trouver. Ainsi donc par faulte d'autres termes avons este contreintz de user des presens/ en nous accommodant a nostre temps/ et comme parlant barbare avec les barbares.

Les termes, dit-il, ne sont pas toujours bien choisis, « gueres propres » ; le français est mêlé de latin corrompu⁵², et ce n'est que contre son gré qu'Olivétan parle « barbare avec les barbares ». Ainsi donc, le principe de respect d'une certaine propriété française est le même chez les deux traducteurs, mais les conséquences concrètes sont différentes: contrainte d'user d'un langage non adapté et « barbare » chez Olivétan, choix de créations lexicales par respect non pour un principe, mais pour les lecteurs non érudits, chez Castellion. Bien entendu, il ne faut pas occulter le fait que 20 ans séparent les deux traductions, et que le français de 1535 était bien différents de celui de 1555⁵³.

Alors qu'Olivétan signale que la diversité diatopique du français lui pose quelques problèmes dans le choix du vocabulaire, Castellion ne semble pas du tout en avoir conscience:

Olivétan

Au surplus ay estudie tant quil ma este possible de madonner a ung commun patoys et plat langaige/ fuyant toute affecterie de termes sauvaiges emmasquez et non accoustumez/ lesquelz sont escorchez du Latin. Toutesfoys que a suyvve la propriete de la langue françoise/ elle est si diverse en soy selon les pays et regions/ voire selon les villes dung mesme diocese/ quil est bien difficile de pouvoir satisfaire a

⁵¹ Sur les lecteurs, voir tout le chapitre III. Selon l'article d'A. M. Chabrolle, « L'idée d'une spécificité linguistique et culturelle au XVIe siècle et sa manifestation dans l'activité traduisante », l'opposition de « deux pôles conflictuels entre lesquels se situe tout travail de traduction » se met en place au XVIe siècle. « Il est question du choix entre une traduction sémantique orientée vers le texte d'origine et une traduction que l'on appelle désormais communicative puisque dirigé davantage vers le lecteur ». Castellion se situe clairement dans la deuxième option.

⁵² Outre le fait que le latin soit « corrompu », Olivétan partage l'idée répandue à cette époque que le français est plus proche des langues sacrées que le latin. Robert Estienne écrit dans la Préface de sa traduction biblique de 1552 « Car il n'y a nulle doute que la langue Françoise n'exprime et représente plus près le grec, comme aussi elle fait l'Hébreu, que ne fait le Latin », cité d'après O. Millet, « Les Préfaces aux traductions françaises de la Bible (1523-1588): la question de la langue », p. 383. Voir aussi n. 2, p. 383. Pour autant, lorsqu'Estienne voit dans le français une nouvelle langue sacrée, par sa proximité avec l'hébreu, il le fait au détriment de toute littérarité et de toute élégance dans sa traduction.

⁵³ Pour la situation linguistique de la France de 1555, voir p. 74-90.

toutes aureilles/ et de parler a tous intelligiblement. Car nous voyons/ que ce qui plaict a lung/ il desplaict a lautre: le Dauphine/ le Provençal/ le Gascon/ le Languedoc/ le Limosin/ Lauvergnac/ le Savoyen/ le Lorrain/ tous ont chascun sa particuliere façon de parler/ differente les unes aux autres. [col. 2] Laquelle variete a este bien congneue/ declaree/ et remonstree par deux sçavans personnages de nostre temps: a sçavoir Jacobus Sylvius/ et Carolus Bovillus/ mesmement quand ledict Bovillus il vient a traicter de ita et non. Donc si en ce petit mot: Ouy/ qui nest que dune syllabe ya tant de diversite de voix/ combien plus peut on estimer quil y en ayt aux autres façons de parler.

On se rappelle que Charles de Bovelles, *Carolus Bovillus*, a publié deux ans avant la parution de la Bible d'Olivétan, son *Liber de differentiam vulgarium linguarum et gallici sermonis varietate* dans lequel il présente l'état de fragmentation dialectale et linguistique de la France, et de « toute nation qu'abrite la voûte du ciel⁵⁴ », comme la regrettable conséquence des fautes de prononciation du latin. Mais en même temps, Bovelles précise qu'il serait impossible et vain de chercher à corriger la prononciation « du peuple ignorant et la détourner des défauts de la langue maternelle » (p. 57). On trouve donc chez ce grammairien à la fois la constatation d'une dégradation de la langue, formulée en termes péjoratifs, et une certaine acceptation de cette évolution. Cette attitude se retrouve chez Olivétan, qui déplore « parler barbare », mais l'accepte, et y consacre tout son travail. On connaît la citation célèbre qui marque à la fois l'image négative qu'Olivétan a de sa langue cible, et la difficulté qu'il a eue à translater fidèlement:

veu aussi quil est autant difficile (comme vous scavez) de pouvoir bien faire parler a leloquence Ebraicque et Grecque/ le language françois (lequel nest que barbarie au regard dicelles) si quon vouloit enseigner le doulx rossignol a chanter le chant du corbeau enroue. (f°III, col 1)

Quant à Castellion, s'il ne dit rien de la variation géographique, il est très sensible au problème de la réception de sa traduction, selon le niveau de formation de ses lecteurs. Il se met à leur place, en imaginant ce qu'ils pourraient comprendre, selon la formation de chacun:

(25) Antant en di-je de flammage, déforfaire, Volageur, e autres, dêquels vous trouveres un petit recueil a la fin de la bible. Ceci (pense-je bien) ne plaira pas a tous, e principalement a gens de letre, qui sont tant accôtumés au Grec e Latin, qu'il leur semble que quand ils entendent un mot châcun le doive entendre. Mais il faut supporter e soulager les idiots, principalement en ce qui êt écrit pour eux en leur langage (*Avertissement*, non paginé, *Genèse*, p. 133)

L'essentiel de « l'avertissement » est ainsi consacré à l'explication de ce curieux vocabulaire. On peut y voir plusieurs principes:

⁵⁴ Trad. C. Dumont-Demaizière, dans Claude Longeon, *Premiers combats pour la langue française*, p. 56.

- Ne pas présupposer une connaissance que le lecteur n'a pas, notamment des langues anciennes. L' « idiot » risquerait de souffrir (*il travaillera*) longtemps avant de comprendre.

(26) Quand on dit circoncir ou catechiser, un homme de lettres entend bien que c'est: mais il ne l'entend pas comme François mais comme Latin ou Grec, par la vertu du mot Latin circuncidere, e du Grec catechizein. Mais un idiot travaillera longtemps, devant qu'il le puisse entendre: là où si vous lui dites Rongner e Enseigner, il entendra du premier coup: e quand il orra qu'il faut rongner les cueurs, il comprendra incontinent qu'il faut ôter e trancher du cueur ce qui est mauvais, laquelle chose il ne peut aisement comprendre par le mot circoncir. (id.)

- Ne pas induire le lecteur en erreur, par une référence à un rite religieux de son époque. En effet, Castellion cherchera à éviter, autant que faire se peut, les mots trop liés à des référents religieux modernes, comme *baptême* ou *cène*.

(27) Item si vous lui dites, La cene du Seigneur, il ne sait que c'est, sinon qu'il pense que ce mot Cene, signifie ce qu'il voit faire en la cene, quoi que ce soit. Mais si vous lui dites le soupper du Seigneur, il entend bien que c'est, e peut plus aisement comprendre que veut dire Christ, quand il dit Apoc.iii. Je frappe a la porte qui m'ouvrira, j'entrerai chez lui, e souperai avec lui, e lui avec moi. Item si vous dites baptiser e baptême, un simple homme pense que ce mot signifie tout ce qu'il voit faire, selon le pays où il est, voire jusqu'à imposer le nom. Et si vous lui dites (comme Marc écrit au chap. vii) que les Pharisiens, quand ils viennent du marché, ne mangent point sans être baptisés (car ce mot grec y est) il pensera tout autre chose qu'il n'est: là où si vous uses de ce mot, Laver, tout lui sera facile, e pourra aisement comprendre e collacioner tous les lavemens du vieux et du nouveau testament, a savoir que veut dire, être lavé du feu e du saint esperit. Ces choses ne di-je pas pour condamner ceux qui usent de tels mots (car moi-même en use bien souvent en tems e lieu ains le fai pour eviter certains abus qui se sont couvés e se couvent journellement sous tels mots inconnus. e si ne le fai pas partout, sachant que toute chose nouvelle, quelque droite qu'elle soit, ne peut être receue du premier coup, e que tel en souffrira bien deux ou trois, qui n'en souffrira pas dix ou douze. (id. p. 134)

- Permettre au lecteur de se représenter concrètement des *realia* qu'il ne peut pas comprendre parce qu'elles appartiennent à un autre temps et à une autre époque⁵⁵. Il ne s'agit pas ici d'inventer des mots, mais d'utiliser des références parallèles, mais non semblables pour la traduction, de notions dont « nous ne savons bonnement qu'en dire ». Même si cette citation apparaît plus tôt dans le texte et ne sert pas à justifier la création de mots nouveaux, il me semble que le principe d'adaptation au lecteur est le même.

⁵⁵ Cette tendance est répandue au XVI^e siècle, mais s'applique essentiellement aux textes profanes. Voir A.-M. Chabrolle « L'idée d'une spécificité linguistique et culturelle au XVI^e siècle et sa manifestation dans l'activité traduisante » ; A l'inverse, E. Dolet, dans sa préface à sa traduction des *Epistres familières* de Cicéron (1542), demande de respecter les propriétés culturelles du texte traduit, « garde toy de les vouloir reprendre ou rejeter car cela seroit confondre la venerable antiquité. Qui plus est, ilz ne se peuvent autrement traduire en nostre langue. Et si tu veulx sçavoir et entendre la signification, il te fault avoir recours aux auteurs Latins ou François qui expliquent telz termes. Et faisant ton debvoir de lire et entendre, tu n'ignoreras rien de tous ces mots antiques ». Préface, p. 3 r^o et v^o.

Castellion refuse d'asséner au lecteur des *res* que le lecteur ne comprend pas (*res* au sens strict, puisqu'il avoue bien souvent qu'en ce qui concerne le sens profond, lui non plus ne comprend pas toujours tout). Mais comme il le dit lui-même, si le mot français choisi ne correspond pas parfaitement avec son équivalent hébreu, « en telles choses le faillir n'êt pas fort dangereux »:

(28) De tels mots maintefois nous ne savons bonnement qu'en dire, non plus que d'ici a mill'ans on ne saura que veut dire palletot, casaquin, vertugalle, martingalle, mandoce, pistolet, e tels autres, si la facon en change, e qu'on ne les treuve sinon en écrit: beaucoup moins si la langue francoise se perd comme l'Ebraique e autres, tellement qu'elle ne soit plus qu'en papier e encre. E pourtant quand en quelques lieux je translate cormoran, heron, chauve souris, javelot, houx, e tels autres, je ne veux pas qu'on se fie toutallement en ma translacion: tant seulement je sui ce qui me semble vrai semblable priant qu'on m'ait a pardonner, mêmement veu qu'en telles choses le faillir n'êt pas fort dangereux. (id. p. 130)

- Réaffirmer que seul l'homme qui vit selon la volonté de Dieu aura accès à la connaissance de la Révélation, et que le travail du traducteur lui est exclusivement destiné. Ainsi, à travers ces explications apparemment linguistiques se dégage le portrait du lecteur – et donc du chrétien – idéal: un homme simple et non érudit, mais faisant preuve d'une morale chrétienne exemplaire. Simplicité intellectuelle et grandeur morale sont liées, ce qui n'est pas sans rappeler les principes de l'*atticisme*, et de l'*ethos*⁵⁶ qui conduit les grands rhétoriciens du XVI^e siècle.

(29) je suis bien assuré que ceux qui auront le plus grand desir de bien vivre que de bien parler (qui seront certainement un petit nombre, pour lequel je travaille e veux travailler: car quant aux malveillans e moqueurs e envieux, ils sont mouillés e retraits⁵⁷, je les laisse pour tels qu'ils sont) se contenteront d'avoir une translacion aussi bonne e facile e bien cousue, qu'il m'a été possible de la faire. Que s'ils treuvent quelque chose qui leur puisse déplaire, je les prie qu'ils me veuillent pardonner: j'ai fait ce que j'ai peu: il n'êt possible de contenter chascun, non pas Christ même: car ce qui plait a l'un, déplaît a l'autre⁵⁸. (id. p. 134)

⁵⁶ Voir p. 90 sq.

⁵⁷ L'opposition entre « ceux qui auront le plus grand desir de bien vivre que de bien parler », et « malveillans e moqueurs e envieux » insinuent que ces derniers vivent mal et ne font pas la volonté de Dieu.

⁵⁸ A cet égard, le contraste est frappant entre le ton modeste et doux de Castellion et celui employé par Luther dans le *Summarien über die Psalmen und Ursachen des Dolmetschens* (1533). « Peu nous chaut l'accueil que feront à notre ouvrage les donneurs de leçons. Considérant toutefois que parmi nos contemporains et plus encore dans les générations à venir, il se trouvera peut-être beaucoup de bons chrétiens au cœur pieux, possédant les langues, mais n'ayant pas l'expérience de la traduction, pour être ébranlés, voire fâchés de ce qu'en maints endroits notre version prenne tant de liberté à l'égard du texte original et de ce qu'ici ou là notre interprétation s'écarte de l'enseignement des rabbins et des grammairiens juifs, nous voulons dans ces pages exposer le pourquoi de nos options et montrer, exemples à l'appui, que notre traduction ne résulte ni d'une méconnaissance des langues, ni de l'ignorance des gloses rabbiniques, mais qu'elle est le fruit de choix délibérés et mûrement réfléchis ». Traduit par C. Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther*, p. 103.

Finally, dans son « avertissement », Castellion ne nous dit pas grand-chose de sa technique de traduction. Certes, il justifie ses choix lexicaux, et thématise clairement l'adaptation à son lecteur. Mais c'est dans les principes énoncés ailleurs, dans l'*Arte dubitandi* notamment, qu'il faut trouver la véritable motivation de ce travail de translation. On ne peut pas comprendre qu'un homme aussi modeste et rigoureux se soit octroyé autant de liberté dans la traduction, si on n'a pas saisi toute la subtilité de sa conception de la Révélation divine par les Saintes Écritures. A l'image de la « letre [qui] êt comme une boite, gosse, ou coquille de l'esperit » qui se trouve dans « le moyen », on peut ajouter une autre métaphore, destinée au public savant de la traduction de 1551, celle du tailleur qui fabrique un vêtement. La langue cible n'est qu'un vêtement, qui ne change rien à la physionomie de celui qu'il habille⁵⁹. Certains ont vu dans cette comparaison un jugement de valeur négatif sur la langue vernaculaire, comme traditionnellement on méprisait le corps au profit de l'âme⁶⁰. Mais selon moi, le soin que Castellion a mis dans sa traduction, dans le choix des mots, certes, mais aussi dans la constitution d'une langue particulière qu'on redécouvre aujourd'hui, ne nous permet pas de croire à un quelconque mépris. Il s'agit plutôt de bien faire la part des choses. Le traducteur n'a aucune prise sur l'âme du texte, qui lui échappe à lui « qui n'a pas l'esprit prophétique » ; par contre, l'extérieur, qu'on l'appelle *corps* ou *vêtement*, constitue son espace de liberté, de créativité littéraire qui n'est pas revendiquée en tant que telle, mais qui permettra au traducteur de mettre le contenu à la portée de son lecteur⁶¹.

⁵⁹ Cette manière de voir les langues des traductions était aussi celle de Luther: « Die Sprachen sind die Scheiden, darin dies Messer des Geistes steckt. Sie sind der Schrein, darinnen man dies Kleinod trägt. Sie sind das Gefäß, darinnen man diesen Trank fasset ». *An die Ratsherren aller Städte deutschen Landes, dass sie christliche Schulen aufrichten und halten sollen* (1524). Le choix de la langue a été aussi discuté: Théodore de Bèze reproche, p. ex., à Castellion, de vouloir supprimer les hébraïsmes du grec du Nouveau Testament, parce que c'est ainsi que s'exprimait l'Esprit Saint. Castellion rétorque dans sa *Defensio* « Erant Apostoli natu Hebraei: et peregrina, hoc est Graeca lingua scribentes hebraizabant, non quia id iuberet Spiritus (...) quin modo hebraizantes, modo graecizantes, arbitrato suo dictata Spiritus enunciant », p. 15-16.

⁶⁰ Pour H. Liebing, par exemple, la comparaison avec l'habit et celui qui le porte (*verba* et *res*) ainsi que du corps et de l'âme (la lettre et l'esprit) est une marque de la hiérarchie des valeurs du traducteur. En effet, dans une lettre à Basile Amerbach, le fils de Boniface (grand spécialiste de droit romain, recteur de l'Université, ami d'Erasmus et protecteur de Castellion), Castellion écrit « Hoc autem facies si rite perpendes te ex anima et corpore constare, cui utrique sic serviendum sit ut excellentiori, hoc est animae, plus tribuatur ». « Tu feras cela si tu comprends que tu es composé d'âme et de corps, et il faut se préoccuper de ces deux là de façon à attribuer davantage à la partie la plus excellente, c'est-à-dire l'âme ». H. Liebing, *Humanismus, Reformation, Konfession*, p. 58.

⁶¹ « Die Parallelität von *verbum* und *littera* und von *res* und *spiritus* ist darin begründet, dass eben der Geist die *res* der Schrift ist. Gottes Wort (*sermo Dei*), also des Geistes, also die Sache der Schrift, ist weder hebräisch noch griechisch noch lateinisch, sondern geistlich (*Defensio*, p. 19) Darum wird den biblischen Autoren ebenso wie den Übersetzern der Bibel die Sache vom Geist vorgeschrieben, während ihnen in der Sprache Freiheit gelassen wird », H. Liebing, *Humanismus, Reformation, Konfession*, p. 56.

Bien que les principes évoqués par Castellion dans ses préfaces et mis en œuvre dans toute la Bible de 1555 soient originaux pour le domaine français, il ne faut pas manquer de voir la parenté qui existe entre cette entreprise et la manière dont elle a été menée, et la traduction allemande de Martin Luther.

3. Les principes de Luther, traducteur « cibliste »⁶²

Malgré les distances géographique, temporelle et linguistique qui séparent les deux traducteurs, la proximité théorique des techniques de traduction énoncées par Luther et par Castellion ne peut pas être passée sous silence. En effet, on sait que Castellion a publié Luther dans *Le traité des hérétiques*, à propos de « l'autorité séculière, jusqu'à quel point on lui doit obéissance ». Par ailleurs, il a traduit la *Théologie germanique*, œuvre anonyme, découverte et publiée par Luther⁶³.

Quelques rapprochements entre les deux hommes peuvent être effectués. De la traduction de la Bible en allemand par Luther, on a dit la même chose, critiques mises à part, que de celle de Castellion: enfin une traduction lisible en allemand (et en français respectivement).

La Parole étant donnée par Dieu à tous les hommes, Luther s'emploie à transmettre les Écritures non seulement sur le plan cognitif, mais aussi sur le plan émotionnel, il entreprend donc de rédiger un texte vivant, accessible non pas aux seuls érudits, mais à tous les Allemands⁶⁴.

Comme Castellion plus tard, Luther cherche avant tout l'efficacité de la communication, avec une attention particulière pour le lecteur.

Le rapport de Luther à l'écriture est, si l'on peut dire, fonctionnel: sa priorité des priorités est de communiquer aux simples chrétiens le message salvateur de la Bible. S'il travaille inlassablement sa palette langagière, s'il réfléchit aux formes littéraires, ce n'est pas pour le seul plaisir de la langue, ni pour faire valoir une individualité d'écrivain, mais pour transmettre ce qu'il comprend comme le véritable christianisme. (*id.* p. 50)

⁶² Voir C. Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther*.

⁶³ Pour une étude précise des citations de Luther dans les œuvres de Castellion, voir *SCH*, p. 140-142 ; H.-E. Keller « Castellios Übertragung der Bibel ins Französische: »In dieser Auffassung trifft sich Castellio mit dem grössten Bibelübersetzer wohl aller Zeiten: Martin Luther, und dies ist kein Zufall. In Basel ist nämlich ein anderer Flüchtling mit Castellio eng befreundet, den er im Hause seines Freundes und Brotgebers Johannes Oporinus kennen gelernt hatte: Francisco de Enzinas, bekannter unter des Humanistennamen Franciscus Dryander. Auch Dryander plante die Übersetzung der Bibel in seine Muttersprache, nämlich ins Spanische, und die beiden Freunde werden wohl sicher ihre Übersetzungsprobleme miteinander besprochen haben. Nun hatte Dryander 18 Monate in Wittenberg im Hause Melanchthons verbracht, weshalb mit an Sicherheit grenzender Wahrscheinlichkeit angenommen werden darf, dass Castellio durch Dryander von Luther *Sendbrief vom Dolmetschen und Fürbitte der Heiligen* (1530) Kenntnis erhielt (...) ». « Castellios Übertragung der Bibel ins Französische » (p. 398-399).

⁶⁴ C. Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther*, p. 30.

Luther est un traducteur cibliste⁶⁵ ; il définit la traduction comme « l'art d'adapter à sa propre langue ce qui a été exprimé dans une autre langue. (p. 74) « *par aliam linguam dictum applicare suae linguae* ». Plus que Castellion, Luther exprime sa préférence pour le vernaculaire, d'une part, mais surtout pour le registre parlé par le peuple:

Man mus nicht die Buchstaben inn der lateinischen sprachen fragen, wie man sol Deutsch reden, wie die Esel thun, sondern, man mus die mutter ihm hause, die kinder auff der gassen, den gemeinen man auff dem marckt drumb fragen, und den selbigen auff das maul sehen, wie sie reden, und darnach dolmetschen, so verstehen sie es den und mercken, das man Deutsch mit jn redet.

Il ne faut pas demander aux lettres du texte latin de vous enseigner comment on doit parler allemand, comme le font ces ânes [c'est-à-dire les catholiques]. C'est à la mère dans la maison qu'il faut s'adresser, aux enfants dans la rue, à l'homme du commun au marché, regarder comment parle leur bouche et traduire en respectant leur leçon, car c'est alors qu'ils vous comprendront et auront le sentiment que vous leur parlez allemand⁶⁶.

Luther considère la langue du peuple comme un modèle, alors que Castellion cherche à se mettre à la place de l'homme de la rue, et s'imagine théoriquement⁶⁷ ce qu'il peut ou non comprendre. Autre différence à noter dans ce passage: le ton. Jamais Castellion ne traite quiconque d'*ânes*, puisqu'il va même, dans son *Conseil à la France désolée*, jusqu'à refuser les termes de « papistes » pour les catholiques et « huguenots » pour les protestants⁶⁸.

En fait, c'est surtout dans la liberté de traduction des *Realia* qu'on peut voir des similitudes entre les deux traducteurs. Luther, par exemple, a beaucoup écrit sur sa traduction de la salutation de l'ange à Marie: il constate dans le *Sendbrief* que la formule allemande « Maria vol Gnaden » n'exprime pas suffisamment la tendresse de la phrase originelle. Il vaudrait mieux, propose-t-il, écrire « Du liebe Maria », mais il a conscience que cette salutation manque un peu de solennité et finit par s'arrêter sur « du holdselige », dans sa première traduction (1522), et « du Begnadete » dans sa correction (1534). Castellion translate aussi audacieusement, mais guère élégamment, « Dieugard agréable ».

La comparaison s'arrête là. Luther se considère comme un maître et comme source de connaissances et de certitudes, ce qui est loin d'être le cas de Castellion. Ainsi, alors que Castellion montre qu'il doit s'arrêter justement à la frontière entre la *lettre*, qui concerne

⁶⁵ « La paternité des termes *sourciers* et *ciblistes* revient à Jean-René Ladmiral, qui a forgé ce couple de concepts en juin 1983, comme il le rappelle dans sa contribution aux *Mélanges* offerts à Katharina Reiss (voir Justa Holz-Mänttari / Christiane Nord (dir.) *Traducere navem. Festschrift für Katharina Reiss zum 70. Geburtstag*, Tampere, 1993, p. 287-300)», cité par C. Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther* p. 74, n. 3.

⁶⁶ *Sendbrief vom Dolmetschen*, cité par C. Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther*, p. 75.

⁶⁷ On peut se demander si sa pratique correspond réellement à une langue populaire. Voir p. 74-90.

⁶⁸ Citation (11), p. 26.

l'érudit, et *l'esprit*, qui concerne le prophète, l'Allemand utilise la bipartition *mots* et *choses* pour souligner ses compétences, à la fois de grammairien, et de théologien.

Ce que la grammaire enseigne. La grammaire est l'art d'enseigner et de montrer le sens des mots ; mais il faut d'abord savoir ce qu'est une chose. Il s'ensuit qu'avant de parler de telle ou telle chose, avant de prêcher et d'enseigner, il faut savoir non seulement ce qu'elle est, mais aussi ce qu'elle signifie. Or, la grammaire ne renseigne que sur le sens des mots. Prenons le verset qui dit « Celui qui est juste par la foi vivra ». Dans ce cas, la grammaire dit ce qu'il faut entendre par *vie* et *foi*. Mais cela ne suffit pas pour savoir défendre ces mots devant les esprits sectaires et les détracteurs: il faut en plus une grande expérience de la sainte Écriture. Or, ce n'est pas dans la grammaire, mais dans la théologie que l'on peut puiser une telle compétence⁶⁹.

4. Conclusion

Aux questions posées comme point de départ à cette réflexion, à savoir « que traduire ? » et « comment traduire sans trahir ? », il faut donc répondre avec beaucoup de nuances. Castellion qui a pu sembler iconoclaste par certains choix lexicaux, est en fait un traducteur humble, modeste et très subtil dans sa manière d'aborder le texte à traduire⁷⁰. Tous les textes qu'il consacra à l'autorité des Écritures démontrent un immense respect pour la Parole révélée, non pas en tant que telle, mais dans son application concrète. Ceci dit, l'herméneutique de Castellion lui permet de distinguer dans le texte biblique différents degrés d'inspiration, et pour chacun, de déterminer avec quels outils l'interpréter. Distinctions tellement subtiles et disséminées dans différents textes, à propos de différents problèmes, que le lecteur s'y perd. Mais le résultat seul compte pour le traducteur: il y a un cœur intangible à la Révélation, que Castellion ne peut ni atteindre, ni même comprendre complètement, au seuil duquel le travail sur les mots s'arrête ; et il y a toute la partie humaine du texte, sur laquelle le traducteur peut, en conscience, « travailler ».

Ainsi, les termes de l'opposition traditionnelle *lettre* / *esprit* pourraient être remplacés par *liberté* et *servitude*. Tous les traducteurs de la Bible ont eu conscience de l'assujettissement à l'esprit du texte, à une autorité qui était non seulement celle de l'Auteur

⁶⁹ Traduit et cité par C. Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther*, p. 95, *Propos de table* de Luther, mars 1532.

⁷⁰ Luce Guillermin, dans « L'auteur, les modèles et le pouvoir ou la topique de la traduction au XVI^e siècle en France », *Revue des sciences humaines* n° 180, 1980, p. 6-31, formule ce paradoxe pour tous les traducteurs du XVI^e s. : « C'est pour cette raison que la posture du traducteur, esclave/iconoclaste, peut renvoyer à des enjeux qui débordent le champ de la production écrite, et éventuellement relier la question du statut de l'auteur à celle du lieu et de la nature du pouvoir qui cautionne et autorise la parole ». Il s'agit exactement du rapport entre la liberté éventuelle du traducteur de la Bible et l'autorité divine révélée par le texte sacré.

du texte original, mais aussi celle du Créateur; bien peu par contre ont su occuper pleinement l'espace de *liberté* qui se dégage ainsi, et laisser la place à l'expression de leur personnalité propre⁷¹ et de leur projet de traduction.

⁷¹ On trouve cette double opposition presque textuellement exprimée dans *Defensio suarum translationum Bibliorum* (p. 16) « Res enim dictat Spiritus, verba quidem et linguam loquenti aut scribenti liberam permittit » (Les choses, en effet, l'Esprit les dicte ; mais il laisse la liberté des mots et de la langue à l'orateur ou à l'écrivain).

1. Les « Idiots »

On a tellement affublé la traduction qui nous occupe du qualificatif de « Bible des Idiots », on a tellement joué sur l'évolution sémantique qu'a subie le mot, sans toujours parfaitement en être conscient, qu'il est nécessaire de préciser ici qui étaient vraiment les lecteurs de Castellion. Cette réflexion doit toujours être guidée d'une part par le point de vue subjectif du traducteur – l'image qu'il se faisait de son public-cible – et, d'autre part, par des éléments objectifs – la réalité sociolinguistique.

La grande originalité de la traduction de la Bible de Castellion est précisément une attention explicite au public cible, les « idiots ». Or, la prise en compte de ce public a de grandes conséquences sur tout ce qu'on a pu dire, et sur tout ce qu'on peut encore dire de cette traduction. Comme l'écrit C. Bocquet², à propos de la traduction de Luther, qui est à bien des égards comparable à celle de Castellion, la traductologie moderne a érigé comme un des critères les plus importants pour juger d'une traduction, son adéquation à son destinataire.

Avant d'émettre un avis sur la qualité d'un produit de traduction, le critique se doit de prendre en compte divers paramètres, au rang desquels figure en bonne place le public-cible de cette traduction. D'après Maurice Pernier³, il convient de juger une traduction en fonction d'un critère sociolinguistique, déterminé en fonction du destinataire de la traduction. Il ne s'agit pas d'examiner des équivalences de mots, mais de s'assurer que le message ait été transmis en tenant compte de la situation, car c'est toujours la situation qui confère un sens à un message. Maurice Pernier en conclut que « les critères qui président à l'appréciation d'une traduction ne se trouvent nullement dans les signifiés des mots, ni dans une étude comparative des deux langues en présence, mais au carrefour des références situationnelles ». Et Amparo Hurtado Albir enchaîne : « Il n'est donc pas question pour lui d'un attachement à la langue de départ ou à la langue d'arrivée, mais d'un attachement au destinataire de la traduction.⁴ » Il est sans doute inutile de rappeler que l'on traduit toujours pour un public donné et que, par conséquent, le traducteur se doit de « bien connaître le milieu culturel pour lequel il traduit, afin de savoir ce que son destinataire est en mesure de comprendre⁵ ».

¹ Ce terme a été choisi pour remplacer *lecteurs* qui pourraient induire en erreur. On verra ci-dessous que la traduction de 1555 est peut-être bien destinée à être entendue, et dans ce cas-là, il faudra parler des *auditeurs*. Quant à la capacité à lire, elle n'est pas forcément synonyme d'une véritable culture écrite. On trouve en effet pendant toute l'histoire de l'alphabétisation en France, une large frange de semi-lettrés, capables seulement de *lire* et pas d'*écrire*. Ce public est par définition difficile à quantifier. Voir p. 64 sq. Pour soutenir la vocation religieuse de l'école, surtout lors de la Contre-Réforme, la lecture était suffisante. Voir Fr. Furet et J. Ozouf, *Lire et écrire*, p. 200.

² C. Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther*, p. 230.

³ *Les fondements sociolinguistiques de la traduction*, 1978, p. 423.

⁴ Amparo Hurtado Albir, *La notion de fidélité en traduction*, Paris, Didier, 1990, p. 30.

⁵ C. Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther*, p. 226.

L'attention au destinataire figurera donc en filigrane de toute mon étude. Qu'il s'agisse de l'herméneutique du traducteur (voir le chapitre II « Castellion et l'autorité des Saintes Écritures »), ou de sa manière de mettre la Parole de Dieu en phrase (la syntaxe, objet de ma deuxième partie), Castellion traducteur est toujours Castellion pédagogue. C'est le même homme qui traduit les *Dialogues sacrés* pour les enfants, et qui traduit la Bible pour les non-lettrés. Voilà pourquoi il faut commencer par définir précisément le destinataire de cette Bible, et, dans un second temps, quelle langue le traducteur pouvait choisir pour s'adresser à lui.

1.1 Définition du terme « idiot »

Le mot français *idiot* et ses étymons latin *idiota* et grec ἰδιώτης ont trois types de significations différentes, que je regrouperai par notions : « dépourvu de formation » ; le « non-savant privilégié de Dieu » ; « personne d'un niveau intellectuel anormalement bas ».

« Dépourvu de formation »

Le premier sens, chronologiquement, est celui qui reste proche de la signification du grec, à savoir « le simple privé, sans fonction particulière » qui deviendra rapidement, encore en grec, d'après le *Thesaurus graecae linguae* de H. Estienne (1572) « l'homme qui n'a pas d'instruction ». Chez les Latins, l'*idiota* est celui qui n'a pas été formé dans une discipline particulière, et qui n'a pas de formation littéraire. En latin médiéval, il désigne toujours l'*illettré*, comme dans Saint Thomas d'Aquin *Summa theologiae*, 2a 2ae q.83, a. 13 c « Hanc (attentionem ad Deum in oratione) possunt habere etiam idiotae ».

*« Non-savant privilégié de Dieu »*⁶

Assez proche de ces sens-là, mais pourvue d'une connotation positive, on trouve l'interprétation « chrétienne » du mot. Dans la Bible, le terme n'est pas fréquent. Dans la Septante, on le trouve dans *Prov.* 6, 8 (traduit littéralement par Castellion « les gens privés ») et dans la Vulgate *Actes* 4, 13 (Castellion *Idiots*); 1 *Cor* 14, 16 (idem), 23 (idem), 24 (idiot), où l'*idiota* est le non initié. Mais c'est surtout sur la base de *Mt* 11, 25 et *Lc* 10, 21, que l'ignorance, proche de l'innocence des enfants, prendra une valeur particulière. Les non-savants, non-lettrés, sont des privilégiés de Dieu. La traduction de ces passages chez

⁶ Voir H. Grundmann *Litteratus-Illiteratus*.

Castellion, qu'il cite d'ailleurs déjà dans *Le moyen pour entendre la Sainte Ecriture*, nous renseigne sur la manière de comprendre la notion d'ignorance.

- (1) Item au nouveau testament les mêmes choses sont dites. Premièrement le Seigneur ne parloit a ceux de dehors que par paraboles, c'êt par parolles déguisées e couvertes: mais après il les déclaroit a part a ses disciples, c'êt-a-dire aux croyans, humbles, *petis*⁷, obeissans, charitables, e le suivans. Pourtant dit-il : Je te remercie, pere, de ce que tu as caché ces choses aux sages e entendus, e les as revelées aux *petis* ».

Le texte grec a *νηπίοις*, littéralement « petits enfants », ce que Castellion traduit par *petis*. Dans les deux citations évangéliques, le contexte ne permet pas de décider s'il s'agit de *petits enfants* (bien que le terme soit opposé à « sages et savants », ce qui fait plutôt penser à *innocents* ou *ignorants*, comme un enfant) ; mais dans le *Moyen pour entendre...* cité ici, on voit clairement à quelles notions le terme est lié. « Croyans, humbles, obeissans, charitables, suivans [le Christ] ». Il est donc, selon moi, très proche de l'acception chrétienne développée particulièrement chez les Pères. Par exemple, chez Justin

Chez nous, on peut entendre et apprendre ces choses, même...des gens *ignorants* et barbares de langage, mais sages et fidèles d'esprit⁸.

On retrouve la même association « absence de culture / qualités morales », chez Athénagore⁹ qui décrit des gens sans culture, incapables d'exposer leur doctrine par de beaux discours construits et d'en faire l'apologie, mais prêchant d'action. On peut aussi penser à la « Sancta rusticitas » de Saint Jérôme¹⁰. Bref, la notion d'ignorance a été perçue positivement par bien des penseurs chrétiens. Plus proche de Castellion, la pensée philosophique de Nicolas de Cues (1401-1464) doit être mentionnée. Ce cardinal allemand a introduit une nouvelle nuance à la notion d'ignorance, celle de l'humilité. Le non-lettré, contrairement à certains érudits, ne prétend pas tout savoir. Dans ses traités *De docta ignorantia* (1440), *Apologia de doctae ignorantiae* (1449), et *Idiota de Sapientia* (1459), le Cusain présente une ignorance « docte » parce que « elle sait qu'elle ne sait pas ».

Enfin, pour le domaine français d'avant la Réforme, on peut encore citer une œuvre de Raymond Jordan, prévôt de l'église d'Uzès (fin du XIVe siècle), les *Contemplationes Idiotae*, qui fut imprimée pour la première fois par Lefèvre d'Etaples avec une dédicace à Briçonnet ; l'Évangélisme français autour de cet Evêque reprendra d'ailleurs le *topos* de l'ignorance sanctifiante, la foi n'étant « plus considérée comme une série de propositions logiques, qui

⁷ C'est moi qui souligne.

⁸ *Apologia* I, 60, 11, PG 6. 420b; *Apologia* II, 10, 8, 461 b.

⁹ *Supplique au sujet des Chrétiens* 11, 3, PG 6, 912 c.

¹⁰ *Ep.* 53, 3, *Corpus Scriptorum Ecclesiasticorum Latinorum* 54, éd. I. Hilbergg 1910, p. 447.

exige une formation spécifique dans les écoles, mais comme une attitude du cœur et de l'âme ¹¹».

Selon E. Huguet, le sens premier du terme au XVI^e siècle, était simplement « ignorant, simple d'esprit ». Or, les citations très nombreuses qu'on trouve à l'article *idiot*, montrent que la connotation moderne de « personne d'un niveau intellectuel anormalement bas », n'a absolument pas cours au XVI^e siècle. Calvin emploie le terme à de nombreuses reprises dans l'*Institution* ou dans ses sermons, en l'opposant systématiquement à *clercs*. Les *idiots* de Calvin n'ont tout simplement pas été à l'école ¹².

Le FEW mentionne que ces sens traditionnels et chrétiens se trouvent jusqu'en 1771 chez Trévoux ; quant aux autres sources plus récentes, elles ignorent totalement le sens chrétien positif¹³, se bornant à signaler le sens premier, et le sens moderne qui constitue le troisième groupe de significations.

Pour résumer, on peut considérer ce mot comme une façon lettrée de parler du non-lettré. C'est une « catégorie savante¹⁴ ».

1.2 Les « Idiots » et la lecture de la Bible

Nous venons de voir que, dans la tradition chrétienne, le simple et le non-érudit est un homme privilégié par Dieu.

Rapidement cependant, s'est posé le problème de l'accès à la Révélation des « tout-petits », non-savants et le plus souvent illettrés. La source de la connaissance de Dieu pouvait

¹¹ I. Garnier-Mathez, *L'Epithète et la connivence*, p. 37.

¹² Institution III, *De la Loy*, Commentaires sur le second commandement : à propos des idoles, « Et toutesfois les Prophetes leur reprochent assiduelement et mesme toute l'Ecriture. Qu'ilz paillardoient avec le boys et les pierres ; non pour autre cause que pour ce que font aujourd'huy ceulx qui se sentent d'estre Chrétiens. A sçavoir, d'autant qu'ilz adoroient charnellement Dieu, en remembrance de pierre et de boys. Leur dernier refuge est de dire que ce sont *les livres des Idiotz* ».

¹³ Le *DHLF* (Robert) passe du sens étymologique au sens moderne, tout comme Littré, et le TLF, qui, même dans sa partie historique, ignore la connotation positive en vigueur chez les auteurs chrétiens d'avant le XVII^e siècle.

¹⁴ « La culture populaire est une catégorie savante ». Tous les travaux des historiens cités dans ces pages tendent à montrer qu'il n'y a pas à proprement parler d'objet destiné spécifiquement au lecteur populaire. On ne peut pas opposer deux types de production éditoriale, qui correspondraient à deux groupes distincts de lecteurs potentiels. En fait, il y aurait surtout des pratiques d'appropriation du texte différentes selon les milieux sociaux, le degré d'alphabétisation, etc. « Le « populaire » ne gît pas dans des corpus qu'il suffirait de repérer, inventorier et décrire. Avant tout, il qualifie un mode de relation, une manière d'utiliser des objets ou des normes qui circulent dans toute la société mais qui sont reçus, compris, maniés de diverses façons. Un semblable constat déplace nécessairement le travail de l'historien puisqu'il l'oblige à caractériser, non des ensembles culturels donnés comme « populaires » en eux-mêmes, mais les modalités différenciées de leur appropriation ». R. Chartier, « Lectures populaires », *Culture écrite et société*, p. 213.

être extérieure à la Parole contenue dans la Bible, comme l'écrit Saint Augustin. En effet, la catégorie *idiotia* comme destinataires privilégiés du message divin est sous-entendue, lorsqu'Augustin compare la nature à un grand livre, *le livre du monde* qui peut être lu par tous, mêmes par les illettrés¹⁵.

Que la page divine te soit un livre, pour que tu entendes ces choses, que le monde te soit un livre, pour que tu les voies. Que dans ces livres-là ne lisent que ceux qui connaissent les lettres ; que dans le monde entier lise aussi l'illettré¹⁶.

Livre du Monde dont personne ne peut fausser l'interprétation, qui devient donc une véritable *Parole*, et, dans une certaine mesure peut même dépasser la Bible¹⁷, justement puisqu'il est à disposition des *Idiote*. Chez Grégoire le Grand, le *liber idiotarum* établit un parallèle entre parole et image. Les images sont d'ailleurs aussi interprétées comme des livres pour les idiots déjà chez Basile le Grand « Ce que le récit donne à l'oreille, le tableau le révèle silencieusement par imitation » et Grégoire de Nysse au IV^e siècle « L'image est un livre porteur de langage ».

Au début du XVI^e siècle, on verra se constituer deux doctrines à propos de l'accès des illettrés à la Révélation. D'un côté, les conservateurs qui s'opposeront à l'accès aux textes sacrés, et pour lesquels la simplicité devient un obstacle à la Révélation, et sera assimilée à de l'inculture. Pour J. Altenstaig, auteur d'un *Vocabularius Theologicus* (1517), le laïc est « un inculte, un incompetent, aussi inerte qu'une pierre¹⁸ ». Dans le même registre, J. Cochlaeus, en 1533, écrit encore « Comment des laïcs incultes qui lisent chez eux une traduction pourraient-ils en comprendre le texte sans être guidés ...?¹⁹ »

D'un autre côté, bien sûr, les Humanistes se sont tous prononcés pour une traduction en vernaculaire des Écritures, et l'ont encouragée²⁰. En voici quelques exemples, parmi de nombreux autres.

Je suis passionnément en désaccord avec ceux qui voudraient interdire aux ignorants de lire la Divine Écriture traduite dans une langue vulgaire, sous le

¹⁵ Voir l'article de F. Hallyn « Pour une poétique des idées : le livre du monde, ou les ramifications d'une métaphore ».

¹⁶ Augustin, *Enarratio in Psalmum*, dans *Corpus Christianorum. Series Latina, XXXVIII, Aurelii Augustini Opera*, X-1, p. 521. Voir aussi F. Hallyn, « Pour une poétique des idées ... » p. 236.

¹⁷ A certains égards, les spiritualistes du XVI^e siècle, auxquels on a souvent assimilé Castellion, poussent cette comparaison jusqu'au bout, en montrant que la révélation extérieure à l'Écriture est plus importante que l'Écriture elle-même. Voir p. 72 sq.

¹⁸ Article « Laicus » cité d'après BTT 5 p. 284.

¹⁹ *Id.*

²⁰ Ce qui ne signifie pas que les Réformés ont toujours encouragé une lecture libre et individuelle. Voir p. 71 sq.

prétexte que l'enseignement du Christ est si obscur que c'est à peine si un tout petit nombre de théologiens peut le comprendre ou sous celui que la meilleure défense de la religion chrétienne consiste à n'être pas connue (...) Ah ! Si le paysan à sa charrue en chantait un extrait, si le tisserand à ses navettes en modulait un passage, si le voyageur allégeait l'ennui de l'étape avec des récits de ce genre²¹ ! (Erasme).

Lefèvre d'Étaples, dans sa préface du Nouveau Testament de 1523 parle des destinataires de sa traduction comme des «simples membres du corps de Jesuschrist » (IIv°), « grans et petis » (III r°) ; Luther traduit dans une langue vraiment populaire, et il le revendique : « Je ne rougis pas de prêcher et d'écrire en langue populaire pour les laïcs ignorants ». Selon lui, l'usage des langues vernaculaires apportera à la chrétienté un bénéfice « plus grand que des illustres et grands livres et questions qui, dans les écoles, sont traités entre les savants seulement²² ».

La perception des lecteurs de la Bible en français que Calvin présente dans le « privilège » à la traduction d'Olivétan est nuancée. Il n'y a pas d'opposition *idiots* contre *érudits*, où plus ou moins implicitement, on sentirait que le traducteur préfère les premiers aux seconds, comme on le verra chez Castellion. Mais il présente les savants comme des envoyés de Dieu, qui permettent au message divin d'arriver jusqu'aux plus humbles, en langue vernaculaire, dans le total respect du sens littéral du texte sacré. Le peuple est désigné chez Calvin par les termes *vulgaris simplex*, *plebecula*, *miseri idiotas*, *plebeei et rudes*²³, ... On trouve encore ailleurs chez le Réformateur genevois la représentation des savants nécessaires aux incultes.

Toutesfois une personne qui n'y sera pas fort exercitée a bon mestier de quelque conduite et adresse, pour sçavoir ce qu'elle doit chercher : a fin de ne s'esgarer part ça et là, mais de tenir une certaine voye, pour atteindre tousiours à la fin, où le Saint Esprit l'appelle. Pourtant l'office de ceux qui ont receu plus ample lumiere de Dieu que les autres est de subvenir aux simples en cest endroit : et quasi leur prester la main, pour les conduire et les ayder à trouver la somme de ce que Dieu nous a voulu enseigner en sa parole²⁴.

Ni mépris, ni exaltation chez le grand réformateur qui voit finalement les deux publics, savants et « simples », comme deux entités complémentaires du même peuple de Dieu. Dans un sermon sur le Ps. CXIX, il s'exprime ainsi :

Cest doctrine qui est yci contenue n'est pas soulement pour les grans clerks, qui auront esté dix ou vingt ans à l'escole, mais pour les plus idiots²⁵.

²¹ *Oeuvres choisies*, présentation, traduction et annotations par Jacques Chomarat, Paris, Le Livre de poche classique, 1991, p. 450-451.

²² M. Luther, *Werke, Kritische Gesamtausgabe*, Weimar, 1883-, VI (1888), p. 203.

²³ D'après O. Millet, *Calvin et la dynamique de la Parole*, p. 772.

²⁴ *Institution de la Religion Chrétienne*, 1541, I, « argument du présent livre »

²⁵ Cité d'après Huguet, article « idiot ».

Le XVI^e siècle, pour résumer, se situe entre une vision positive de l'ignorance, vision évangélique²⁶, et une vision érudite qui considère les simples comme de rustres qui ont besoin des lumières des autorités pour comprendre le message divin. Dans ce contexte, Castellion est sans aucun doute un de ceux qui défendit avec le plus de cohérence la vision évangélique, puisque chez lui, la simplicité des petits se double de leur droiture morale.

2. Les lecteurs-cible de Castellion

Dans les trois textes qui précèdent sa traduction de 1555, le traducteur assimile deux caractéristiques chez le lecteur pour lequel il travaille²⁷, l'une est sociologique, l'autre morale: l'ignorance des langues savantes d'un côté, et un comportement humble, obéissant à la volonté divine, de l'autre. Les préfaces nous montrent en effet que, loin de mépriser les gens simples, ni même de se placer au dessus d'eux, Castellion les présente comme ceux auxquels le message divin sera le plus volontiers révélé, pour autant qu'ils conforment leur vie aux commandements²⁸.

Dans les dernières lignes de son « avertissement », Castellion renverse, discrètement mais efficacement, les termes *ignorants* – *obéissants*, et présente *a contrario* les savants comme des hypocrites, qui n'auront pas accès à la Révélation :

- (2) Je suis bien assuré que ceux qui auront le plus grand desir de bien vivre que de bien parler (qui seront certainement un petit nombre, pour lequel je travaille e veux travailler: car quant aux malveillans e moqueurs e envieus, ils sont mouillés e retraits, je les laisse pour tels qu'ils sont) se contenteront d'avoir une translacion aussi bonne e facile e bien cousue, qu'il m'a été possible de la faire.

L'allusion est claire, puisque se trouvent associées les notions d'éloquence (« bien parler »), de mauvaise conduite, de malveillance, de moquerie et de jalousie. Castellion est très proche de Lefèvre d'Etaples, qui, dans la préface de sa traduction du Nouveau Testament de 1523 associe aussi *simplicité* et *modestie*.

Le soleil spirituel se communique aucunesfoys plus entierement et spirituellement aux simples de tant qu'ils sont plus humbles et petis que aux clerks moins humbles et plus grans. (Viv°)

²⁶ Voir Isabelle Garnier-Mathez, *L'épithète et la connivence*, qui montre tout au long de son ouvrage le rôle des « simples » comme destinataires de la littérature évangélique française.

²⁷ Voir p. 44.

²⁸ Comme l'herméneutique de Castellion, présentée dans le chapitre II, introduit de très nombreuses distinctions entre les différents degrés d'inspiration de l'Écriture, selon les passages et les styles (voir p. 36 sq) on assiste à une forte sollicitation de l'intelligence du lecteur. Absence de culture classique, ignorance des langues anciennes n'empêchent pas l'ouverture au vrai sens de l'Écriture. L'« Idiot » de Castellion est un être doté d'une grande intelligence spirituelle. Voir citation (1), p. 59.

Il y a donc pour notre traducteur un « petit nombre » de lecteurs idéaux, dont il se fait une image précise puisqu'il traduit pour eux, et uniquement pour eux. C'est pourquoi il convient de se pencher sur les deux aspects d'une même question : qui sont les « idiots » en réalité (aspect sociologique) et quelle est l'image que le traducteur se fait d'eux (aspect idéologique). De même, dans le chapitre suivant, je chercherai à définir *quelle langue* ou quel langage choisir pour s'adresser à ce public cible, et il faudra toujours tenir compte de la réalité linguistique, d'une part, et de la représentation que Castellion et ses contemporains pouvaient en avoir.

2.1 Aspects sociologiques

Origines sociales et géographiques des Réformés

Castellion s'adresse bien entendu à des Réformés. Cela restreint déjà singulièrement le champ de son lectorat potentiel. D'après l'Amiral de Coligny, il y avait en 1562, 2150 Eglises et environ 3'000'000 de Réformés sur une population totale d'env. 20'000'000 ; selon d'autres sources, les chiffres seraient plus modestes²⁹. La répartition tant géographique que sociale est loin d'être homogène : selon F. Higman, le protestantisme s'est avant tout diffusé dans un milieu urbain, et dans deux groupes sociaux : les artisans qui représenteraient environ 70% des convertis français entre 1540 et 1560, et les « intellectuels », parmi lesquels les ecclésiastiques (anciens prêtres ou moines, régents d'école) sont très bien représentés, et les nobles surreprésentés. A Genève, par exemple, sur un groupe de 42 pasteurs des années 1550, on a pu compter 10 nobles (env. 30%), 24 bourgeois (avocats, marchands, fonctionnaires, 57%) et 4 artisans (10%). Parmi les bourgeois, les imprimeurs sont représentatifs d'un type de réfugiés qui joueront un grand rôle pour la ville de Calvin. D'après l'analyse du martyrologe de Jean Crespin (1555), F. Higman résume la situation de la diffusion de la Réforme aux alentours de 1550³⁰.

Du point de vue géographique, toutes les Provinces françaises, sauf la Bretagne, ont été touchées par la Réforme, avec des foyers de propagande autour de Meaux (bien entendu à la suite des activités de l'Evêque Briçonnet et de Marguerite de Navarre), puis dans des villes universitaires comme Toulouse ou Poitiers. Dans ces régions, l'évangélisation a été conduite par un petit nombre d'individus, qui formaient de petits groupes de fidèles réunis pour la

²⁹ Cité par F. Higman, *La diffusion de la Réforme en France*, p. 222 et 194-195.

³⁰ *Le Protestantisme en France au XVIe siècle*, Paris, Librairie protestante, 1959.

prière, la lecture de la Bible et le chant des Psaumes. Les professions mentionnées dans le martyrologe sont « de petits fonctionnaires, petits commerçants³¹ », des ouvriers, parfois des cultivateurs. Dans les villes, ce sont des « gens mécaniques », c'est-à-dire de petits artisans, qui expliquent les Écritures.

Pour résumer, on trouve des fidèles répartis dans toute la France, mais concentrés surtout dans les villes et venant d'une classe moyenne bourgeoise, avec quelques exceptions pour des représentants de la Noblesse³².

Alphabétisation des Français au XVI^e siècle

Rêver un public idéal pourrait impliquer pour le traducteur et l'imprimeur de viser un lectorat, suffisamment cultivé pour *lire* le texte, mais pas assez pour connaître les langues savantes. Voilà la première hypothèse qu'on peut avancer pour définir les « idiots », destinataires de la traduction de 1555. Dans ce cas, il faut chercher à savoir qui lisait, comment on lisait, et quels livres on lisait. Quelques éléments de réponse se trouvent dans les études de sociolinguistique historique, parmi lesquelles de très nombreux articles ou livres de Roger Chartier, sur la culture du livre ou l'histoire de la lecture. Les pages qui suivront donneront un résumé de la recherche à ce sujet, et nous permettront de mieux situer le public des lecteurs potentiels de Castellion.

Lecture à voix haute – lecture silencieuse³³

Cependant, avant même de cerner la personnalité du lecteur potentiel, il ne faut pas exclure une autre hypothèse : pourquoi le public cible devrait-il *lire* la traduction de Castellion ? Il pourrait aussi simplement *l'entendre* ! En effet, dans les milieux réformés, la pratique de la lecture communautaire est très répandue. « Les membres du conventicule resserrés autour du lecteur ou de la lectrice sont comme des convives autour d'une table³⁴ ». Par ailleurs, contrairement à ce que l'on croit souvent, l'accès libre et individuel aux textes sacrés, la lecture silencieuse et personnelle qui n'est pas totalement inexistante, ont rapidement été

³¹ Higman, *La diffusion de la Réforme en France*, p. 170, voir aussi S. Mours, p. 92.

³² On sait par exemple que lors de *l'affaire de la rue Saint Jacques* (5 septembre 1557), 400 réformés étaient réunis dans une maison particulière quand ils furent découverts par la foule parisienne ; 130 personnes furent arrêtées, dont « trente dames de haute naissance ». (F. Higman, *La diffusion de la Réforme en France*, p. 226).

³³ Pour l'histoire des types de lecture, voir : P. Saenger « Silent Reading : its impact on Late Medieval Script and Society » ; « Manières de lire médiévales », dans R. Chartier et H. J. Martin (dir.) *Histoire de l'Édition française* t.1, p. 131-141 ; J.Fr. Gilmont (dir.), *La Réforme et le Livre*, p. 22 et sq.

³⁴ BTT 5, p. 290

contrôlés par les Réformateurs qui craignaient des interprétations hétérodoxes³⁵. La lecture collective de la Bible, contrôlée, en présence d'un pasteur, reste privilégiée³⁶.

Parce qu'elle vise à gagner même les plus humbles, même les analphabètes qui ne peuvent recevoir l'écrit que par le truchement d'une parole, la Réforme s'appuie sur ces conventicules où le chant des psaumes et la lecture à voix haute de l'Évangile mêlent dans la foi ceux qui lisent et ceux qui entendent, ceux qui enseignent et ceux qui apprennent. (...) Rassemblant hommes et femmes, lettrés et analphabètes, fidèles de professions et de quartiers différents, les cultes protestants, tels qu'on peut les apercevoir, malgré le secret qui les entoure, dans les villes touchées par la Réforme, sont l'un des lieux où s'opère en commun l'apprentissage du livre³⁷.

Mais il y a plus : le format de la Bible française de 1555 nous renseigne aussi sur ce point³⁸. L'in-folio de la traduction de Castellion pourrait bien présupposer une lecture collective et à haute voix, comme c'était le cas dans la tradition luthérienne. On pourrait s'étonner de l'incohérence entre le public visé par cette traduction, forcément pauvre puisque peu cultivé, et le format choisi pour la publication. En fait, il faut plutôt y voir la conviction du traducteur et de l'imprimeur, que le livre ne serait pas acheté par le lecteur, mais entendu lors de cultes en commun.

Cette perspective éclairerait bien des choix stylistiques de Castellion, par exemple la traduction particulièrement expressive des dialogues³⁹, ou les incises ajoutées par le traducteur comme « dis-je » ou « en la manière que je vais dire », « notre homme » (1 R 17, 24), le style direct, ou encore certaines expressions de style oral comme « pensez que voire » (Jb 26, 2) ou familières comme « a grosses goulées » (Jb 34, 7) pour traduire l'hébreu « boire...comme l'eau ».

³⁵ « Ignorant – ou feignant d'ignorer – les règles herméneutiques anciennes et nouvelles, bien des lecteurs dépassent donc les bornes d'une lecture conforme aux enseignements des Eglises. Sans cesser de réprimer, protestants et catholiques vont prévenir et guérir. Pour atteindre cet objectif, deux grands moyens : la diffusion de Bibles quasi « officielles » et qui ne provoquent pas les interrogations, une revalorisation de la prédication». (BTT 5 p. 295).

³⁶ La lecture collective s'observe alors dans deux autres milieux: professionnel et festif. En effet, l'usage collectif de l'imprimé s'est développé dans les ateliers, où des livres techniques sont consultés (Voir R. Chartier, *Lecture et Lecteurs*, p. 95 sq.) et dans les « confréries joyeuses » où on trouve des recueils commentant et expliquant des coutumes carnavalesques.

³⁷ *Id.* p. 95-96.

³⁸ J.-Fr. Gilmont reprend la distinction de A. Petrucci (« Alle origini del libro moderno : libri da banco, libri da bisaccia, libretti da mano ») entre précisément livres pour lutrin, livres pour besaces et livrets pour la main, en précisant que le format oriente vers tel ou tel type de lecture. « Les imprimeurs luthériens adoptent surtout le format in-folio, ce qui oriente vers une lecture collective, liturgique ou familiale, et la Réforme calviniste publie à peu près autant de bibles dans les trois formats in-folio, in-quarto et in-octavo. C'est le fait d'une politique consciente, puisque la révision de 1588 opérée sous le contrôle des pasteurs de Genève est dès l'abord éditée dans les trois formats. Cela suggère, à côté de la lecture collective, un usage privé plus fréquent». J.-Fr. Gilmont, « Réformes protestantes et lecture », ici, p. 266-267. A propos de la bibliographie matérielle de la Bible de 1555, voir P. Aquilon, « Eléments de bibliographie matérielle ».

³⁹ Voir *Bible 2005*, introduction de M.-Chr. Gomez-Géraud, p. 81-82.

On peut aussi penser que la rareté des annotations et des gloses marginales de cette traduction est dictée par la perspective d'une lecture collective à haute voix, et non d'une consultation individuelle savante. D'autre part, le fait que le texte ne soit pas encore divisé en versets, bien que cette habitude ait déjà été prise par les imprimeurs de Genève, pourrait faire penser que le texte n'est pas destiné à la recherche individuelle de tel ou tel fragment, à la lecture fragmentée par un lecteur curieux, mais au contraire, que cette mise en page exige la mise en voix, et la structuration du texte dans son ensemble par un orateur détenteur d'une certaine autorité⁴⁰. Il est bien entendu difficile de dire si la présentation du texte en continu est un choix réfléchi de Castellion, ou reflète la soumission à une norme éditoriale particulière, mais on peut se rappeler ici que le traducteur condamnait fermement l'utilisation par les partis religieux de phrases sorties de leur contexte, à des fins de propagande, pratique largement encouragée par la séparation en versets⁴¹.

⁴⁰ R. Chartier cite le trouble de Locke devant les divisions en versets du texte biblique. Selon lui « le risque est grand de voir oblitérée la puissante cohérence de la Parole de Dieu. Il note ainsi, à propos des Epîtres de Paul, que 'non seulement le Commun prend les Versets comme des Aphorismes distincts, mais même les Hommes de plus grand Savoir en les lisant perdent beaucoup de la force et de la puissance de leur Cohérence et de la Lumière qui en dépend'. (...) « D'un tel découpage, les effets sont désastreux, autorisant chaque secte ou parti religieux à fonder sa légitimité sur les passages de l'Écriture qui semble le conforter ». *Culture écrite et société*, p. 142. On est ici très proche de la conviction de Castellion que la Révélation divine se trouve dans le *ton* général des Écritures et non dans chaque lettre, et d'autre part, qu'il est très dangereux de détacher des fragments de l'Écriture, pour en faire un usage tendancieux (*De arte dubitandi* voir p. 35). D'après d'autres recherches, notamment celles de C. Ginzburg, *Il formaggio e i vermi. Il cosmo di un mugnaio del'500*, la lecture populaire personnelle se caractérise précisément par une lecture discontinue de textes organisés en séquences brèves et disjointes, closes sur elles-mêmes, répétitives et hachées. On sait déjà que le texte de Castellion, du point de vue matériel, est aux antipodes de cette description. Par ailleurs, l'analyse de la syntaxe qui constitue l'essentiel de ce travail montrera que les phrases ne sont pas closes sur elles-mêmes, mais au contraire fortement liées aux contextes de gauche et de droite, ce qui plaide pour une lecture d'ensemble de fragments assez longs et cohérents.

⁴¹ A ce propos, voir le chapitre sur l'édition de 1572, p. 131 sq.

Finalement, selon cette hypothèse, le public rêvé de Castellion ne serait donc pas seulement un lecteur individuel qui déchiffre tant bien que mal un texte volontairement simplifié, mais une assemblée religieuse populaire⁴², qui écoute un texte lu par un pasteur, et qui sera touchée par la vigueur de la traduction, par la fermeté et par la variété du style d'une Bible faite pour être entendue⁴³.

Quelques chiffres

Malgré tout, la question du degré d'alphabétisation et de culture du lectorat potentiel reste légitime, et mérite qu'on s'y arrête. Les « idiots » de Castellion, ou les « non lettrez » de Calvin⁴⁴, étaient-ils capables de lire?

Estimer le pourcentage d'alphabétisation de la population européenne au XVI^e siècle est extrêmement difficile. Les chiffres disponibles oscillent entre 3 %, dans les campagnes allemandes⁴⁵, 14% à Venise, en 1587⁴⁶, ou 30 % pour certaines villes allemandes. Mais ces chiffres sont souvent basés sur la présence de signatures autographes, qui ne suffisent pas à attester d'une véritable aptitude à la lecture.

Les seuls éléments matériellement quantifiables et analysables⁴⁷ qui permettent aux historiens d'appréhender l'état de l'alphabétisation en France au milieu du XVI^e siècle sont les inventaires après décès, qui mentionnent de plus en plus souvent des bibliothèques. Or, on observe que le livre se généralise avec la baisse de son prix, en même temps qu'il se banalise.

⁴² Dès 1545, on voit s'élaborer la structure de cultes dans le monde calviniste. La lecture de l'Evangile y tient la place principale, suivie de chants des psaumes et de commentaires. Il semble d'autre part que la perception du genre du texte dépende en partie du mode de lecture. Il faut en effet distinguer entre « une lecture intensive, confrontée à des livres peu nombreux, appuyée sur l'écoute et la mémoire, révérencielle et respectueuse, et une lecture extensive, qui consomme beaucoup de textes, passe avec désinvolture de l'un à l'autre, donne une moindre sacralité à la chose lue ». R. Chartier, *Culture écrite et société*, p. 147.

⁴³ Même si l'expression utilisée par Castellion est « le plus entendible qu'il m'ait été possible », il ne faut pas y voir une allusion à une lecture à haute voix. *Entendible* ne signifie rien d'autre que « compréhensible ».

⁴⁴ *Commentaires sur la première épître aux Corinthiens*, Genève, 1547, p. 4.

⁴⁵ J.-Fr. Gilmont, « Réformes protestantes et lecture », p. 262. La plupart des chiffres fournis ici sont tirés de cet article, sauf indications.

⁴⁶ P. F. Grendler « The Organization of Primary and Secondary Education in the Italian Renaissance », *Catholic Historical Review*, LXXI (1985), p. 204.

⁴⁷ Mais ces éléments ne mesurent jamais la réalité de la culture de l'écrit. En fait, l'accès au texte n'est pas réduit à la possession matérielle d'un texte, puisque l'écrit peut être approché dans les milieux professionnels, publics ou religieux, directement ou à travers la lecture d'autrui. Mais la frange des « lisants qui ne savaient pas signer », « des lecteurs qui ne possédaient aucun livre mais qui cependant lisaient placards et affiches, occasionnels et livrets bleus, il faut en postuler l'existence nombreuse pour comprendre l'impact de l'écrit imprimé sur les formes anciennes d'une culture encore largement orale, gestuelle et visuelle ». R. Chartier, *Culture écrite et société*, p. 149.

En effet, la taille moyenne des bibliothèques recensées croît, mais on en mentionne de moins en moins précisément le contenu, ce qui est une marque de dévalorisation⁴⁸.

Les proportions généralement mentionnées dans les monographies consacrées à l’alphabétisation dans des régions particulières sont très variables⁴⁹. Par exemple, à Amiens, sur les inventaires après décès faits entre 1503 et 1576, seuls 20 % mentionnent la présence de livres, toutes catégories sociales confondues. L’examen précis de la répartition de ces livres selon les niveaux sociaux confirme nos suppositions, puisque les moins favorisés sont aussi ceux qui possèdent le moins de livres, un seul en général⁵⁰. Mais la recherche tend aujourd’hui à montrer qu’il n’y a pas de livres « populaires » et de livres « savants », en tant que tels, mais que « ce sont les mêmes textes que s’approprient les lecteurs populaires et ceux qui ne le sont pas⁵¹ ».

D’une manière plus générale, il faut constater une grande différence dans les taux d’alphabétisation entre les villes et la campagne, parce que c’est à la ville que se trouvent à la fois les vecteurs et les modèles de l’alphabétisation⁵². Mais les données restant vagues pour le XVIe siècle, il faut se contenter d’extrapoler les résultats obtenus pour les siècles suivants. On a pu dire, à l’an VI de la Révolution, pour le département de l’Isère « Dans ce département comme dans tous les autres, les citoyens se divisent en deux grandes classes, celle des hommes instruits et des hommes ignorants ; la première est dans les villes, la seconde dans les campagnes⁵³ ». Les statistiques⁵⁴ confirment cette intuition, tout en la nuancant légèrement : il faut tenir compte de la fonction de la ville et de sa structure socioprofessionnelle pour évaluer le degré d’alphabétisation.

On trouve cependant des chiffres globaux, qui écrasent les différences villes-campagnes, dans un article de 1957⁵⁵, de C. Th. Gossen:

⁴⁸ Voir à ce propos C. Bozzolo et E. Ornato « Les bibliothèques entre les manuscrits et l’imprimé », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, I, Paris, 1989, p. 333-347.

⁴⁹ Certains, comme R. Chartier, estiment même qu’il est impossible d’arriver à une estimation sérieuse du taux d’alphabétisation avant la fin du XVIe siècle. Voir R. Chartier « Les pratiques de l’écrit », p. 122.

⁵⁰ Pour les détails, voir A. Labarre, *Le Livre dans la vie amiénoise du XVIe siècle. L’enseignement des inventaires après décès 1503-1576*, Paris-Louvain, Nauwelaerts, 1971.

⁵¹ Roger Chartier, *Culture écrite et société*, p. 139.

⁵² Voir les cartes et les statistiques évoquées par Fr. Furet et J. Ozouf, *Lire et écrire*, p. 178 et sq.

⁵³ Cité d’après Furet et Ozouf, *Lire et écrire*, p. 229.

⁵⁴ Notons que les chiffres et les cartes disponibles dans tous les ouvrages consultés pour ce chapitre ne concernent que le XVIIIe siècle, au plus tôt.

⁵⁵ « Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert », p. 437.

Wir dürfen aber nicht vergessen, dass hinter der Fassade einer mehr oder weniger einheitlichen Schriftsprache immer noch die Vielfalt der gesprochenen Mundarten stand, und man kann sich kaum vorstellen, wie eine Gerichtsverhandlung beispielsweise im Artois in Schriftsprache geführt werden konnte, wenn die meisten Anwesenden diese gar nicht beherrschten. Über diese Kenntnisse darf man sich keine Illusionen machen. Ende des 15. Jahrhunderts darf man für Frankreich eine Bevölkerungszahl von 20 Millionen ansetzen, von denen ca. 15 Millionen Untertanen des Königs waren. Von diesen konnten etwa 40'000 lesen, und bestenfalls ein Drittel dieser Zahl kam je in die Lage, die Texte zu lesen, auf die wir unsere linguistischen Untersuchungen gründen.

Ce qui, mis en pourcentage des sujets du roi de France, nous donne 2,6% de « lisants », dans le meilleur des cas. Aucun de ces chiffres ne doit être considéré comme certain, étant donné la rareté des sources pour le XVI^e siècle, et la difficulté à cerner une pratique de lecture seule, sans pratique de l'écriture, qui ne laissait pas forcément de traces.

Si on tient compte de l'hypothèse développée ci-dessus, à savoir que les destinataires n'étaient pas forcément des lecteurs, mais pouvaient fort bien être des auditeurs, la question du nombre de « lisants » en 1555 devient finalement secondaire. Un témoignage du XVII^e siècle nous conforte encore dans cette idée que l'illettrisme n'interdit pas aux Français l'accès aux Écritures : la Bible de Royaumont, édition de la Contre-Réforme, de trop grand prix pour être à la portée de toutes les bourses, était illustrée de gravures en taille-douce qui constituaient pour beaucoup un premier contact avec le texte. Cette Bible faisait l'objet de lectures collectives, attestées à Autun⁵⁶, au petit séminaire janséniste de l'hospice de Bicêtre, et dans les écoles de charité du faubourg Saint-Antoine⁵⁷. On sait par ailleurs qu'on encourageait, sous la Contre-Réforme, les illettrés à posséder des livres :

Encore que vous ne sachiez pas lire, ne laissez pas d'avoir de bons livres, afin que vous vous en fassiez faire la lecture par les autres. La bonne Armelle Nicolas, morte à Vannes en odeur de sainteté, faisait de même. Elle portait toujours sur elle l'*Imitation de Notre Seigneur*, et quand elle trouvait quelqu'une qui savait lire, elle la priait de lui lire quelques lignes dans son livre et ensuite elle s'arrêtait à y faire réflexion⁵⁸.

Par contre, les aspects idéologiques d'une traduction en vernaculaire, d'une diffusion des Saintes Écritures pour le peuple restent tout à fait centraux, que cela passe par les yeux, ou par les oreilles.

⁵⁶ Lettre de Monsieur Tronson à Mr Le Vayer de Bressac, supérieur du séminaire d'Autun, 14 décembre 1692, citée par D. Julia « Lecture et Contre-Réforme », dans G. Cavallo et R. Chartier (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental* p. 312.

⁵⁷ Citoyen Renaud, *Mémoire historique sur la ci-devant communauté des écoles chrétiennes du faubourg Saint-Antoine*, Paris, an XII, p. 20.

⁵⁸ J. Leudeger, *Le Bouquet de la Mission ou l'Abrégé des Veritez et Maximes que l'on enseigne dans les Missions*, Rennes, 1700, p. 308, cité par D. Julia « Lecture et Contre-Réforme », dans G. Cavallo et R. Chartier (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, p. 314.

2.2 Aspect religieux

Dès le XVI^e siècle, la conviction que la Réforme était « fille de Gutenberg »⁵⁹ devient un lieu commun. Ainsi la diffusion de l'écrit et celle de la foi réformée sont-elles toujours envisagées conjointement, au point que certains ont vu dans l'invention de l'imprimerie un instrument divin exclusivement destiné à « diffuser la vérité »⁶⁰. La diffusion de la vérité à tous, c'est-à-dire « tant grands que petits », « non seulement aux universités et docteurs, mais à tout le commun peuple »⁶¹ fait certainement partie intégrante de la doctrine réformée, mais pas toujours de sa pratique. En effet, le lien entre l'imprimerie et la Réforme ne doit pas être surestimé, notamment parce que le public visé par les Réformateurs est encore largement analphabète. Mais surtout, il faut se souvenir que les Réformateurs n'ont pas toujours été partisans d'un accès universel à la Bible. Luther, qu'on cite souvent comme le premier grand traducteur en langue véritablement populaire, devient méfiant après la Guerre des Paysans, et prône par la suite, une lecture et une interprétation de la Bible contrôlées par la prédication et le catéchisme. Chez Calvin lui-même, on trouve certaines restrictions. La Bible est « un pain à la croûte épaisse »⁶². Bèze suivra la même voie, hésitant à laisser traduire certains de ces traités, ou à en laisser publier des résumés. En fait, on constate que tous les Réformateurs parvenus à imposer leur confession dans la région où ils se trouvent cherchent à contrôler la lecture et l'interprétation populaire des Saintes Écritures, ce qui encouragera une lecture collective, lors de cultes par exemple, et découragera la lecture silencieuse et individuelle. Par contre, les mouvements minoritaires comme les anabaptistes ou les spiritualistes, dont on sait Castellion proche, s'attachent à une interprétation libre des Écritures. Ils proposent un accès universel à la Bible, ce qui leur permet de s'apercevoir des erreurs des pasteurs, mais en

⁵⁹ L'expression est de J.-Fr. Gilmont, « Réformes protestantes et lecture » p. 249. Voir aussi, du même auteur, « En guise de conclusion » p. 485.

⁶⁰ François Lambert d'Avignon écrit en 1526, dans ses *Commentarii de prophetia, eruditione et linguis*, édité à Strasbourg : « A propos de l'*ars chalcographica*, je veux ajouter ici que c'est principalement pour cette raison que Dieu a inspiré il y a quelques années la découverte de cette invention : pour qu'elle serve à diffuser la vérité à notre siècle ». Traduit par J.-Fr. Gilmont, « Réformes protestantes et lecture », p. 249.

⁶¹ J. Calvin, *Advertissement sur la censure qu'ont faicte les Bestes de Sorbonne, touchant les livres qu'ilz appellent heretiques*, Genève, 1544. On trouve une édition moderne de ce pamphlet par F. Higman, « Un pamphlet de Calvin restitué à son auteur » dans *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, t.60, 1980, p. 167-180 (étude) et p. 327-337 (édition). La citation entière est intéressante : « Or nous savons que la volonté de Dieu est que l'Escriture se lise de tous, *tant grandz que petiz* ; comme aussi les prophetes et apotres n'ont point adressé leurs escritz *seulement aux universitez ou docteurs, mais à tout le commun peuple*, voyre à hommes et à femmes et à petiz enfans. C'est donc une audace plus que diabolique d'entreprendre de casser ceste ordonnance de Dieu... Pourtant on en peut excuser cest cruauté, de ravir *ainsi le pain des mains du povre peuple, et affamer le troupeau de Jésus Christ* » (p. 332) ; « la premiere est qu'il y a des blasphemés si mechantz qu'il n'y a Chrestien, soit *savant ou idiot*, qui n'en doive avec horreur » (p. 335).

⁶² J.-Fr. Gilmont, « Réformes protestantes et lecture », p. 259.

même temps, ils admettent que l'Esprit saint n'a pas cessé de parler aux hommes, et qu'il y a d'autres sources de révélation. Thomas Müntzer, par exemple, relativise l'autorité des Écritures.

C'est quand la semence tombe sur le champ fertile, c'est-à-dire dans les cœurs remplis de la crainte de Dieu, c'est là que sont le papier et le parchemin sur lesquels Dieu inscrit non pas avec de l'encre, mais de son doigt vivant la véritable Écriture sainte, dont la Bible extérieure est le vrai témoignage⁶³.

Un autre spiritualiste proche de Castellion⁶⁴, Caspar Schwenkfeld, va dans le même sens, de manière plus radicale encore :

La foi étant une réalité spirituelle et intérieure (...), elle ne peut avoir sa source dans des réalités concrètes, dans la parole et l'audition extérieure (...) La communication de la parole du Dieu vivant est libre. Elle n'est pas liée à des choses visibles, ni à un ministre ou à un ministère, à un temps, ou un lieu⁶⁵.

La nécessité d'une traduction de la Bible en langue vernaculaire est finalement une conviction qui n'est pas partagée par tous les Réformés, dont les plus fervents défenseurs sont parfois revenus, et qu'il s'agit de nuancer. Castellion lui-même a connu une évolution à ce propos⁶⁶, puisqu'il constata, juste après la publication de sa traduction française, que l'accès aux Écritures en langue vernaculaire ne suffisait pas à changer le cœur des hommes, toujours aussi enclins à faire le mal. Mais la modestie dont il fera toujours preuve le place plutôt du côté des spiritualistes ouverts au sacerdoce universel que de celui des Réformateurs, soucieux de contrôler la lecture populaire du texte biblique.

On peut en outre se demander si l'alphabétisation des gens du peuple peut s'expliquer exclusivement par des facteurs religieux. Les historiens en doutent aujourd'hui. Il semble bien que les différences entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord soient antérieures à 1517 ; on note aussi des disparités entre les milieux ruraux gagnés par le luthéranisme et les milieux urbains, déjà plus alphabétisés, gagnés par le calvinisme. Enfin, pour que la Réforme calviniste puisse se répandre, surtout dans les villes, il fallait un public relativement lettré, et qui puisse en tout cas comprendre le français. Cela ne peut s'expliquer autrement que par une

⁶³ *Manifeste de Prague*, 1521, cité d'après J.-Fr. Gilmont, p. 260.

⁶⁴ Voir p. 38.

⁶⁵ Cité par J.-Fr. Gilmont, « Réformes protestantes et lecture », p. 261.

⁶⁶ Voir citation 2 p. 34.

scolarisation déjà existante et relativement efficace⁶⁷. Le lien entre Réforme et alphabétisation est certainement très fort, mais n'est en tout cas pas unilatéral⁶⁸.

De plus, il faut bien admettre que l'effort d'alphabétisation de la Réforme, puis de la Contre-Réforme ne parviendra pas, ou pas totalement, à dépasser les barrières sociales.

L'impulsion formidable qu'elle [l'alphabétisation] reçoit du protestantisme et de la Contre-Réforme ne l'empêche pas de rester soumise aux pesanteurs du social, c'est-à-dire aux inégalités du métier, de statut et de prestige. Faites pour donner à tous les hommes un même moyen de communiquer avec Dieu, et entre eux, la lecture et l'écriture vont d'abord renforcer les clivages de la société, ceux qui séparent les riches des pauvres, les instruits des illettrés, les villes des campagnes. Car si tous les hommes *doivent* savoir lire et écrire, alors ceux qui persistent dans l'ignorance sont marqués d'un déficit supplémentaire de considération. La nécessité religieuse de l'instruction, prise dans les mailles de la réalité sociale, épouse les contraintes séculières du métier, du rang et du prestige. Elle les reflète en même temps qu'elle leur ajoute un signe symbolique de modernité : désormais, il y a les rustres, qui ne savent pas lire, et puis les autres⁶⁹.

Outre les progrès de l'alphabétisation, plus ou moins liés aux mouvements religieux du XVI^e siècle, le problème du choix de la langue elle-même, fortement lié à un arrière fond idéologique, est beaucoup plus documenté que les aspects sociologiques et historiques que j'ai analysés jusqu'ici. C'est pourquoi, après avoir réfléchi à la personnalité de « l'idiot » de Castellion, après avoir nuancé sa capacité à lire et à comprendre les Écritures, il faut maintenant se placer du côté du traducteur, et se demander comment écrire pour les « idiots ».

⁶⁷ Voir chapitre IV, « Ecrire pour le peuple de Dieu ».

⁶⁸ Il est évident par exemple que les humanistes partagent avec les Réformés la conviction de la nécessité de rendre la littérature accessible à tous, en langue vernaculaire. Voir à ce propos, O. Millet, *Calvin et la dynamique de la Parole*, p. 771 et sq.

⁶⁹ Fr. Furet et J. Ozouf, *Lire et écrire*, p. 176-177.

1. En français ou en latin ?

Le début du XVI^e siècle est marqué par une opposition latin / langues vernaculaires qui correspond encore à une opposition savant / populaire. Dans cette optique, choisir de traduire *en latin* pour les érudits (1551), et en *français* pour les non-érudits (1555) semble logique. Castellion choisit sa langue-cible en fonction de son public-cible. Il traduit en français pour les enfants (*Les dialogues sacrés*¹) puis pour les illettrés. Cependant, vers le milieu du siècle, on assiste à la prise de conscience de la part des lettrés que la langue française est en train de devenir une langue de culture. Ainsi, on ne peut plus systématiquement assimiler langue vernaculaire et couche populaire. Il me semble que cette évolution est à l'origine d'un malentendu qui a définitivement exclu la traduction de Castellion du corpus officiel de la Réforme. En effet, Calvin, comme H. Estienne, pensaient tous deux, comme la plupart des Humanistes français de l'époque, que le français ne devait plus être réservé au simple peuple. Cette langue a conquis droit de cité par son accession au statut de langue officielle du Royaume, - symboliquement on retient la date de 1539, l'Édit de Villers-Cotterêts –; par la rédaction de traités de théologie avec la traduction de *l'Institution chrétienne* en 1542 ; par le soin qu'on porte à l'illustrer, *La Deffense et Illustration* date de 1549. Ainsi, le français a aussi pris de la profondeur, c'est-à-dire qu'il permet désormais à chacun, quelle que soit la classe sociale dont il est issu, de comprendre, et de s'exprimer, dans tous les domaines de la vie, qu'il s'agisse de la culture ou de la vie quotidienne. L'emploi du français dans son ensemble n'a plus rien à voir, en 1555, avec un quelconque manque de culture ou avec une quelconque marque sociale. C'est sur cet arrière-plan culturel que les Réformateurs n'ont vraisemblablement pas accepté la spécificité du public-cible de Castellion qui a réservé sa traduction française à un public non-lettré. Calvin, Estienne ou Bèze prennent les audaces lexicales du traducteur comme des blasphèmes, et ne voient pas qu'il s'agissait simplement pour Castellion de s'adapter au public non-lettré. La forte cohérence du projet de traduire pour des gens qui ne possèdent ni latin, ni grec, induit des choix parfaitement justifiés, dans l'esprit du traducteur, mais cela n'a pas été compris ainsi, par ses illustres critiques.

¹ Il faut pourtant noter une différence importante entre les *Dialogues sacrés* et la traduction qui nous occupe : dans les premiers, le français n'est pas un but, mais un moyen pour enseigner le latin, alors que dans la Bible de 1555 il s'agit bien d'un but en soi.

Ainsi, en observant l'évolution des Préfaces de l'*Institution chrétienne* de Calvin, dans ses versions françaises et latines, telle qu'elle est présentée par O. Millet², on voit bien que dans les premières éditions de l'*Institution*, les deux langues étaient destinées à deux lectorats distincts. L'*Institutio* de 1539 s'adresse aux *studiosi*³ et la traduction française de 1542 à toute « personne qui n'y sera pas fort exercitée » [dans l'Écriture], et qui « a bon mestier de quelque conduite et adresse ».

En revanche, vers 1560, il n'y a plus lieu de prétendre que les lecteurs qui ne lisent « que » le français ne sont pas cultivés. Les lecteurs de la version latine, comme de la version française de l'*Institution*, « sont confondus dans les mêmes remerciements et les mêmes considérations ».

Dans le public des lecteurs, la frontière linguistique et professionnelle qui distinguait les spécialistes ou en tout cas les lettrés et les laïcs peut subsister, marquée qu'elle est par l'existence de deux versions, latine et française, mais sans que soit mise en cause l'homogénéité de leur commune culture religieuse. (...) l'ambivalence initiale (savant/populaire, que relativise l'horizon vernaculaire du premier texte latin), a maintenant l'allure d'une stratégie idéologique et littéraire cohérente, en faveur d'une confluence des deux cultures. (p. 775)

Calvin considère donc le français comme une langue digne, destinée autant au simple peuple qu'aux savants. D'ailleurs, le soin qu'il met à réviser la version d'Olivétan, à « polir » sa langue, montre bien qu'il entend la tirer vers le haut « pour être mieux entendu de tous », écrit-il dans sa préface à l'édition de 1546⁴.

Quelques années après, dans son *Apologie pour Hérodoté* (1566)⁵, H. Estienne met Castellion au rang des hérétiques et des blasphémateurs, et critique violemment sa traduction, surtout pour ses « mots de gueux ». Selon lui, il ne faut pas adapter son français au public, parce qu'il « est possible de parler à tous intelligiblement »⁶. Le quatrain placé à la première page de l'*Apologie* est très parlant :

² Calvin et la dynamique de la Parole, p. 774-775.

³ O. Millet, Calvin et la dynamique de la Parole p. 773.

⁴ Théodore de Bèze, au contraire, admet que la traduction française d'un de ses traités, qu'il a confié à un « frere et ami » non identifié, n'est pas aussi claire que la latine: « Combien qu'à cause de la povreté de nostre langue, et de la manière scholastique de traiter ces matières, il se peut bien faire que la translation françoise soit en quelques endroits moins entendible, surtout au commun, que n'est pas mon original latin, lequel j'ay presupposé devoir estre leu par gens déjà stilés et versés en telles matières » Th. de Bèze, *Correspondance*, XIII, Genève, 1988, p. 19. On trouve ainsi chez lui, un peu comme chez Castellion, un choix de langue en fonction du public : aux érudits le latin, au *commun* le français.

⁵ Sur les critiques portées par H. Estienne, voir B. Boudou, « Henri Estienne et la traduction par Sébastien Castellion de la Bible en français ».

⁶ Il est intéressant de constater que quelques années après, en 1582, Henri Estienne dans la Préface de l'édition de cette année-là des *Hypomnèses de Gallica lingua*, mettra en garde les étrangers contre les mots

Tant d'actes merveilleux en cest œuvre lirez
Que de nul autre après esmerveillé serez
Et pourrez vous sçavans du plaisir ici prendre
Vous non sçavans pourrez en riant y apprendre

Cette vision d'une réception différenciée selon la culture du lecteur, mais qui exclut une adaptation du texte même, corrobore les recherches des historiens à propos de la lecture populaire⁷.

On constate finalement une différence fondamentale entre l'emploi de la langue vernaculaire par Castellion et celui des Réformateurs orthodoxes : le premier considère que le choix d'un vecteur vernaculaire délimite clairement un public populaire et non lettré, auquel il semble s'adresser presque exclusivement, alors que les seconds élargissent leur lectorat francophone à tous, « soit savant ou idiot⁸ ». Les Préfaces de la Bible de 1555 excluent, au moins implicitement, le lecteur savant, dont la culture est souvent associée à certains défauts moraux :

- (1) Mais les méchans, e s'appuyans sur leur jugement, *quelque clergie e letres qu'ils ayent eues*, n'ont jamais entendu le vrai esperit de la letre, ainçois l'ont persecuté, comme leur reproche Saint Etienne, disant qu'ils ont tou-jours contrevenu au saint esperit, e eux e leur peres. (Le Moyen pour entendre, p. 4 r°, Genèse, p. 126)
- (2) Ceci (pense-je bien) ne plaira pas a tous, *e principalement a gens de letre*, qui sont tant accôtumés au Grec e Latin, qu'il leur semble que quand ils entendent un mot châcun le doive entendre. Mais il faut supporter e soulager les idiots, principalement *en ce qui êt écrit pour eux en leur langage*. (Avertissement, p. 5 v°, Genèse, p. 133)
- (3) je suis bien asseuré que *ceux qui aurant le plus grand desir de bien vivre que de bien parler* (qui seront certainement un petit nombre, pour lequel je travaille e veux travailler: car quant aux malveillans e moqueurs e envieux, ils sont mouillés e retraits, je les laisse pour tels qu'ils sont) se contenteront d'avoir une translacion aussi bonne e facile e bien cousue, qu'il m'a été possible de la faire. (Avertissement, p. 5 v°, Genèse, p. 134)

Pour le traducteur, une Bible écrite « pour [les idiots] en leur langage » n'a pas à se trouver en mains savantes. C'est pourquoi les érudits auxquels cette traduction n'était pas destinée ont été irrités. C'est le choix théorique d'un français particulier, et non plus le choix *du* français qui est attaqué.

régionaux, qui sont issus d'une autre région que l'Ile-de-France. Sa méfiance vis-à-vis de la variation diastratique est donc doublée d'une allergie aux formes régionales. Il n'y aurait selon lui qu'une seule manière de bien parler le français.

⁷ Voir p. 60, note 14.

⁸ J. Calvin, *Advertisement sur la censure qu'ont faite les Bestes de Sorbonne, touchant les livres qu'ilz appellent heretiques*, Genève, 1544, cité d'après F. Higman, *La diffusion de la Réforme en France*, p. 161-162.

La diglossie de Castellion est donc de type traditionnel, érudit. D'un côté, il publie en latin pour un public savant, et de l'autre, il réserve les quelques livres qu'il a publiés en français à un public non érudit. En effet, ce sont soit des ouvrages pédagogiques (*Les Dialogues sacrés*), soit des traductions qui visent un public non savant, puisque l'original existe déjà pour les érudits (La Bible, mais aussi *Le traicté des Hérétiques*, 1554 ; *La Théologie germanique*, 1558 ; *De l'Impunité des Hérétiques*, posthume). Le seul ouvrage français qui dépasse ce clivage linguistique est *Le Conseil à la France désolée* (1562). Cette lettre à la France, et aux Français des deux camps, ne pouvait être rédigée autrement qu'en langue nationale. Il ne s'agit pas ici d'un ouvrage d'érudition, mais d'un manifeste où s'exprime un fort engagement religieux et politique.

- (4) Qu'une fiole de couroux de Dieu soit maintenant versée et espandue sur ton chef, ô désolée France, il est si manifeste, et te touche de si près, que pour te le faire croire, il n'est jà besoing de long propos⁹.

En définitive, au milieu du XVI^e siècle, et surtout chez les Réformés, la distinction traditionnelle qui se faisait entre le latin – langue savante – et le français – langue populaire – n'a plus de raison d'être : le français est désormais une langue compréhensible pour tous, du moins en théorie, et les écrits à caractère religieux, s'ils peuvent ou même doivent être écrits en vernaculaire, doivent cependant respecter la dignité de la matière traitée, sans tenir compte du niveau culturel du lecteur potentiel.

Castellion, semble plutôt rester fidèle à une autre vision de la réalité linguistique, la diglossie traditionnelle qui voit dans le français une langue avant tout populaire, coexistant avec les langues anciennes, pour les érudits. En tout cas pour ses œuvres didactiques et ses traductions, il a adressé son vernaculaire au peuple, et réservé son excellente connaissance des langues anciennes pour ses pairs, les érudits¹⁰.

Quoi qu'il en soit, l'accession du français au statut de langue de culture a déplacé le débat, qui se trouve maintenant à l'intérieur du domaine français : quel français choisir pour ne pas trahir les Saintes Écritures ?

⁹ *Conseil à la France Désolée*, éd. M. Valkhoff, p. 17.

¹⁰ Sauf erreur, le seul manuscrit français qu'on possède de sa main est son testament, écrit dans la même orthographe que celle qu'on observe dans la Bible de 1555. Il est reproduit intégralement dans F. Buisson, II, p. 271. Le choix de la langue est, selon moi, dicté par les lecteurs potentiels du testament, ses proches auxquels le document est adressé indirectement. Il contient quelques instructions intéressantes sur l'éducation à donner à ses enfants qui devront tous apprendre à lire et à écrire, en allemand et en français. Ce sont les langues de la vie quotidienne de la famille Castellion. Il n'est pas fait mention de langues savantes, qui seraient semble-t-il inutiles dans le monde de petits artisans urbains.

Toutefois, il restera à voir si le choix théorique du traducteur, à savoir s'adresser aux non érudits, est suivi de conséquences pratiques : écrire en français simple. Alors que Calvin cherchera à polir la langue encore trop rude d'Olivétan, pour que cette langue soit adaptée à tous, Castellion créera une langue dont il aura en principe exclu les mots savants et dont il aura simplifié l'orthographe. D'après ce qu'il écrit dans ses préfaces, une langue « entendible aux idiots » est une langue sans trace des langues anciennes. La question sur le rapport de cette langue avec la langue *parlée* réellement par le peuple, et encore moins avec la langue *écrite*, n'est même pas évoquée. Se posait-elle pour le traducteur ? A vrai dire, la question ne se pose pour personne, puisque la France de 1555 connaît une situation de diglossie presque généralisée qu'il faut analyser maintenant.

2. Français et dialectes

La situation linguistique de la France d'oïl au XVI^e siècle est complexe et changeante, comme l'exprime C. Demaizières.

Les dialectes sont encore vivants quand le siècle commence mais, bientôt, des dates importantes – 1539, édit de Villers-Cotterêts ; 1549, *Deffense et illustration de la langue françoise* – vont signaler et jalonner le développement d'une langue standard et faire ressentir davantage le besoin d'avoir des grammaires pour enseigner cette langue. La situation est complexe et se traduit, avant 1550, par l'unilinguisme des gens du peuple qui n'utilisent que le dialecte, la diglossie des classes sociales favorisées où l'on parle dialecte avec les domestiques mais français entre gens du monde, enfin le trilinguisme des érudits qui connaissent bien le dialecte de leur province natale, utilisent le français pour une bonne part de leurs relations sociales mais préfèrent le latin pour écrire ou parler de sujets savants¹¹.

En ce qui concerne la langue écrite, il faut être conscient de quelques éléments, pour se faire une bonne image de la réalité linguistique de notre période. Pour commencer, il faut distinguer entre écrits utilitaires et littérature dialectale.

En ce qui concerne les premiers, on sait que la frontière entre écrits « français » et écrits « dialectaux » est loin d'être définie et étanche, puisque, comme l'écrit Zygmunt Marzys, « textes « français » et textes « dialectaux » n'appartiennent pas à deux langues distinctes, mais à un continuum où la limite entre dialecte et langue standard se trouve pratiquement effacée¹² ». Selon lui, la *scripta* dialectale, ici francoprovençale, est au Moyen Age, une « variante subordonnée du français, de valeur culturelle inférieure, au même titre que les différentes *scriptae* de langue d'oïl ». Quant à l'évolution ultérieure, Z. Marzys la

¹¹ C. Demaizières « L'expansion du français en France et l'émergence d'une grammaire française au XVI^e siècle » p. 32. La répartition expliquée ici est un peu simpliste. Elle sera nuancée ci-dessous.

¹² « De la *Scripta* au patois littéraire », p. 121. Cet article nous intéresse particulièrement, puisque le pays natal de Castellion, la Savoie, est en plein domaine francoprovençal.

définit de la manière suivante : la *scripta* francoprovençale « n'a pas été, comme la langue d'oc, remplacée par le français ; elle a été, comme les *scriptae* d'oïl, progressivement pénétrée par l'idiome central, pour aboutir, d'épuration en épuration, au français écrit contemporain¹³ ». On trouve donc deux évolutions progressives, la première en synchronie entre textes dialectaux et textes français, la seconde en diachronie, vers une *scripta* de plus en plus francisée.

Pour en venir à la littérature dialectale qui nous intéresse ici, Z. Marzys montre, contrairement à Dauzat qui affirmait à tort que la littérature dialectale – qu'il appelle d'ailleurs *patoise* – a totalement disparu au XVI^e siècle, qu'elle apparaît précisément au XVI^e siècle. A ce propos, il s'agit de briser une image erronée, qui veut que les auteurs de ces textes soient des « incultes qui s'exprimeraient en patois par ignorance du français ». En effet, on se trouve bien plutôt face à de bons notables qui choisissent le dialecte, non par défaut, mais pour une de ses fonctions, qui peut être identitaire, – ces textes sont souvent très localisables, jusque dans leurs titres –, revendicatrice, – souvent dirigés contre une puissance d'occupation étrangère –, ou ludique. On peut penser ici à la Chanson de l'Escalade, qui commémore la victoire de 1602 des Genevois contre les Savoyards¹⁴, en dialecte savoyard ; ou à certaines farces bilingues écrites à Vevey, par un notable de la ville, Anselme Cucuat, à l'occasion d'une « abbaye », assemblée de bons Bourgeois¹⁵. Ainsi, même en admettant qu'on ne peut pas mettre cette littérature sur le même plan que la « littérature française », on ne peut pas non plus prétendre que les dialectes, au XVI^e siècle, sont totalement dépourvus de fonction littéraire.

Parallèlement, la réflexion sur les dialectes français est très riche. On cite volontiers Olivétan qui s'inquiétait de la diversité dialectale du français et de la diffusion de sa traduction dans ce contexte. Ce traducteur était très conscient de la fragmentation dialectale de la France : il l'emploie par exemple pour illustrer le problème de la transcription de l'hébreu.

Or de pouvoir lire et prononcer sans pointz vocales/ il nestoit anciennement difficile/ a cause quil nest langue plus briefve et succincte : et quilz avoient ce par usance sans lescriture/ comme si la Gaule nescrivoit seulement que ces deux lettres *p r* pour entendre et lire *pere*/ et quung chascun selon sa contree prononceast. Le Provençal diroit *paire*/ le Dauphine *pare*/ le Languedoch *pero*/ le françoys *pere*.

¹³ « De la *Scripta* au patois littéraire », p. 125.

¹⁴ *Cé qu'é lainô, chanson sur l'Escalade en lengage savoyard*, éd. par A. Burger, Genève, 1952.

¹⁵ Voir P. Aebischer « le lieu d'origine et la date des fragments de Farces en francoprovençal », *id.* « L'auteur probable des farces en francoprovençal jouées à Vevey en 1520 », *Archivum Romanicum* XVII, 1933, p. 83-92.

Et ailleurs, les lignes bien connues :

Au surplus ay estudie tant quil ma este possible de madonner a ung commun patoys et plat langaige/ fuyant toute affecterie de termes sauvaiges emmasquez et non accoustumez/ lesquelz sont escorchez du Latin. Toutesfoys que a suyvre la propiete de la langue françoise/ elle est si diverse en soy selon les pays et regions/ voire selon les villes dung mesme diocese/ quil est bien difficile de pouvoir satisfaire a toutes aureilles/ et de parler a tous intelligiblement. Car nous voyons/ que ce qui plaict a lung/ il desplaict a lautre : le Dauphine/ le Provençal/ le Gascon/ le Languedoc/ le Limosin/ Lauvergnac/ le Savoyen/ le Lorrain/ tous ont chascun sa particuliere façon de parler/ differente les unes aux autres.

col. 2

Laquelle variete a este bien congneue/ declaree/ et remonstree par deux sçavans personnages de nostre temps : a sçavoir Jacobus Sylvius/ et Carolus Bovillus/ mesmement quand ledict Bovillus il vient a traicter de ita et non. Donc si en ce petit mot : Ouy/ qui nest que dune syllabe ya tant de diversite de voix/ combien plus peut on estimer quil y en ayt aux autres façons de parler.

Par contre, toute mention du problème de variation régionale du français aura disparu des préfaces des éditions suivantes de la Bible d'Olivétan, révisées par Calvin lui-même, qui se contente de dire que la langue cible est « la façon commune et receue » d'écrire en 1546.

En 1555, Castellion n'aborde même pas cette problématique. Autant affirme-t-il chercher à s'adapter au niveau de connaissance d'un public non-érudit, autant ne tient-il aucun compte de la diversité linguistique de la France à cette époque.

L'explication la plus convaincante à évoquer ici pour expliquer ce changement d'attitude des traducteurs, est l'évolution de la langue. Plus que la perception personnelle des traducteurs, dont on ne peut pas dire grand chose, il faut souligner l'écart temporel qui les sépare. En effet, il y a une génération entre 1535 et 1555. Cet écart correspond à celui qu'on trouve entre deux paires de grammairiens qui, pour les premiers, citent de nombreux exemples dialectaux, et pour les seconds, n'en mentionnent aucun. C. Demaizières¹⁶ présente les quatre grammairiens d'origine picarde Jacques Dubois, dont la grammaire est parue en 1531, et Charles Bovelles (1533), puis Pierre de la Ramée, dit Ramus (1562) et Antoine Cauchie (1570). Selon elle, la seule explication aux silences des grammairiens du deuxième groupe est le recul des dialectes pendant cette génération-là. Cependant, la réflexion menée par les dialectologues sur la littérature dialectale rend cette hypothèse problématique. Il faudrait plutôt dire que la conscience des fonctions particulières et distinctes du français

¹⁶ « Latin et langues vernaculaires au XVIe siècle, en France : un problème de communication ».

standard, d'un côté, et des dialectes, de l'autre, est en progression. Ce qui permettrait aux grammairiens de mieux faire le départ entre les traits propres à chaque idiome¹⁷.

En revanche, l'argument avancé par C. Demaizière sur la métalangue employée par les grammairiens est plus intéressant : le latin, pour les deux premiers grammairiens, puisque le français est encore trop dialectalisé; un français moins dialectalisé pour Ramus, et de nouveau le latin pour Cauchie, qui s'adressait aux étrangers, et avait donc besoin d'une langue de communication savante. H. Estienne, qui a jugé très durement les formes régionales du français dans ses *Hypomnèses*, préfère tout de même le vernaculaire au latin pour écrire *Le traicté de la conformité du langage français avec le grec* (1565), *Les deux dialogues du nouveau langage français italianisé* (1578) et *La précellence du langage français* (1579). On observerait donc ici un double mouvement : les progrès de la standardisation du français – ce qui n'empêche nullement l'éclosion d'une littérature dialectale variée –, et parallèlement, la disparition du latin comme métalangue, au profit du même français. La métalangue et l'objet de la description grammaticale ne font plus qu'un.

Mais si on ne trouve plus d'exemples dialectaux dans les grammaires, si on ne discute plus pour savoir où se trouve le « meilleur » français, il n'en reste pas moins que les deux langues subsistent et cohabitent, avec une connotation sociale de moins en moins fortuite, mais de manière générale moins caricaturale que ce qu'on pense. Ramus écrit dans sa *Grammaire* de 1572 :

Qu'il estoit bien seant, combien que le langaige demeurast a la populasce, neantmoins que les hommes plus notables estans en charge publicque eussent, comme en robbe, ainsi en parolle, quelque praeminence sur leurs inferieurs.

Mais cela ne signifie pas que les notables ne soient pas heureux d'écrire de temps en temps en dialecte, et d'écrire très fidèlement¹⁸, ce qui prouve bien qu'il s'agissait encore d'une langue parlée quotidiennement, et pas seulement, comme on a pu le dire, avec les domestiques.

Concentré sur l'opposition *langue savante* – *langue vulgaire*, Castellion ne s'est, quant à lui, pas interrogé sur le problème de la compréhension de son œuvre dans une France aux langues si nombreuses. Mais la langue qui est venue naturellement sous sa plume devait bien se situer quelque part entre le français en voie de standardisation, et le dialecte savoyard, sa

¹⁷ Par ailleurs, certains picardismes qu'on a reprochés à Ramus et à Cauchie ont été intégrés au français standard et ne posent plus de problèmes. On voit donc bien qu'il s'agit plus d'une représentation de la diversité dialectale en évolution que de véritables changements « sur le terrain ».

¹⁸ Comme le conclut Z. Marzys, « le patois littéraire est beaucoup plus fidèle à la langue parlée que la *scripta* des documents d'archives ». « De la *Scripta* au patois littéraire », p. 135.

langue maternelle. Il s'agit donc de préciser la distance qui se trouve entre la langue de notre traduction et les deux pôles linguistiques. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la situation linguistique de Castellion est celle de la majorité des Français. Le bilinguisme est alors une situation naturelle et qui ne posait aucun problème. Je pense, quant à moi, que si on a souligné les régionalismes, rares, de la traduction de 1555, ce n'est pas pour eux-mêmes puisqu'il y en avait partout, et qu'on allait jusqu'à les encourager, mais c'est parce qu'il s'agissait des Écritures Saintes.

D'après J. Chaurand¹⁹, l'accusation de « patoisier par nécessité », formulée par F. Buisson (t.1 pp. 325-326) est totalement infondée. Certes, on trouve, dans la traduction de 1555, quelques mots issus de l'aire francoprovençale dont est originaire le traducteur, mais il ne s'agit pas d'un choix systématique. La plupart du temps, les quelques régionalismes repérés par J. Chaurand apparaissent bien moins souvent que leurs synonymes communs.

Il faut se souvenir aussi que Castellion a reçu sa formation à Lyon, ville qui participa grandement à la diffusion du français dans la zone francoprovençale²⁰. Les contacts personnels avec une langue régionale sont donc liés à son enfance et à la réalité du monde rural, et à ce qu'il entendait dans les rues de Lyon. F. Buisson affirmait pourtant que

Il n'avait jamais parlé que le français du Bugey. A Lyon même, il s'était trop plongé dans le grec et le latin pour avoir le loisir de s'exercer au français dans la bonne société²¹.

Mais c'est ignorer le rôle de Lyon, comme relais à l'humanisme. Paul Cohen le dit bien :

Lyon constituait un vecteur de francisation et une pépinière de nouvelles idées pédagogiques, philologiques, et littéraires. Ces idées humanistes comme la langue française elle-même, qui sont destinées à se répandre à travers le royaume, font de Lyon un laboratoire de ce processus de francisation²².

Il est en effet difficile de croire que Castellion n'ait jamais parlé français. On ne parlait pas latin dans les rues de Lyon, et un maître comme Barthélemy Aneau, dont on connaît le rôle dans l'illustration de la langue française²³ ne l'a certainement pas empêché de *parler* français.

¹⁹ Voir « Castellion et la langue cible, le lexique », *Genèse* 2003, p. 86-87 ; et « La question des régionalismes chez Castellion ».

²⁰ Voir à ce sujet toutes les études réunies dans le recueil *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, sous la direction de G. Defaux, en particulier l'article de Paul Cohen « Illustration du français et persistance des langues régionales. La pluralité linguistique dans la constitution des idéologies sociales en France à l'époque moderne » ; voir aussi les articles réunis dans *L'Humanisme lyonnais au XVI^e siècle*, particulièrement V.E. Graham, « L'Humanisme lyonnais à travers les entrées triomphales au XVI^e siècle ».

²¹ Cité et critiqué par J. Chaurand, *Genèse* 2003, p. 86.

²² « Illustration du français et persistance des langues régionales... » p. 147.

²³ Voir p. 100 sq. en particulier, p. 101, n. 55.

On trouve en effet dans le formulaire qu'Aneau propose aux consuls de Lyon pour le collège de la Trinité, où a étudié Castellion, des instructions claires sur l'enseignement de la lecture et de l'écriture, en *français* dans les petites classes :

(...) semble bon que tous les petits enfants fussent apprenants en heures et a.b.c. de même usage, et semblablement a.b.c. et *livres en français* de même histoire, les instruisant de telle manière (...) que (...) sans bouger de leur place, répétant à claire et haute voix, distincte et articulée, leur leçon, tous les autres écoutant en grand silence²⁴.

Ainsi, dans une « société profondément polyglotte²⁵ », on ne peut pas imaginer un Castellion ne parlant que latin, grec et dialecte. Le français est, dans cette ville, la langue dans laquelle sont consignées les délibérations municipales dès le XIVe siècle, celle de presque tous les documents qui y sont rédigés²⁶. Certains témoignages font croire que la coexistence du français et des parlers locaux se double d'origines géographiques et sociales diverses : le français pour les élites et les nombreuses personnes qui se sont déplacées de Paris à Lyon, les dialectes pour le peuple issu des campagnes des alentours, sans que cette répartition soit étanche, on l'a vu. Ainsi, dans cette ville aux multiples parlers, la fréquentation de la société lyonnaise, dont la « famille noble et fortunée²⁷ » chez qui Castellion fut répétiteur l'a très certainement mis en contact avec la langue royale en pleine expansion. Notre traducteur ne faisait pas exception : latin, français et dialecte faisaient partie de son quotidien.

Finalement, la situation est certainement bien moins cloisonnée qu'on a longtemps voulu le croire. Pour résumer, on peut dire que, en France, au XVIe siècle, la diglossie est généralisée. Les formes vernaculaires de la langue d'oïl (et du francoprovençal) sont répandues partout, y compris à Paris²⁸, et connues de tous, puisque c'est la langue de la rue, du marché, des harangues et des insultes, et d'une littérature dialectale à ne pas négliger. Mais le français, plus ou moins régional, contenant plus ou moins de dialectalismes qui ne gênent personne (en tout cas pas avant 1560), est aussi compris de tous. C'est un fait encore peu étudié, probablement dû à une scolarisation déjà bien en place²⁹. En l'absence de travaux qui

²⁴ Texte cité par Marie-Madeleine Compère, *Du collège au lycée (1500-1850)*, Paris, Gallimard, Julliard, 1981, cité d'après G. Clerico « Le français au XVIe siècle » p. 176.

²⁵ P. Cohen « Illustration du français et persistance des langues régionales... », p. 149.

²⁶ Pour l'histoire linguistique de l'administration locale en France, voir Chr. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles*, p. 23-49.

²⁷ Cité d'après E. Giran, *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste*, p. 4

²⁸ Voir à ce sujet, A. Lodge, *A sociolinguistic history of Parisian French*.

²⁹ On a souvent dit que la Réforme avait apporté l'alphabétisation. Mais elle n'aurait pas pu se répandre sans une alphabétisation au moins balbutiante, et sans une certaine intercompréhension dans toutes les provinces de France, et en Suisse romande.

synthétiseraient certains indices³⁰, je me borne ici à quelques observations générales. Le 24 juillet 1547, Calvin envoya une « lettre circulaire aux fidèles de France » pour leur donner quelques indications sur l'organisation de l'Eglise. Or, cette circulaire a été rédigée en français, et envoyée *partout*³¹ en France, où il n'y a eu aucun problème d'intercompréhension : partout il y avait des lecteurs qui lisaient et comprenaient le français.

Pour sortir des frontières françaises, on fait la même constatation en Suisse romande où G. Farel venant prêcher à Morat, en plein domaine francoprovençal, s'adresse aux fidèles en français, et on ne trouve pas d'allusion à un quelconque traducteur³², et l'exemple des *Farces* cité plus haut étayent aussi cette constatation : les Farces sont bilingues, mais il ne s'agit pas de traduction ! Bref, le domaine francophone est bilingue, et il faut tenir compte de ce fait avéré.

Si on peut admettre à ce stade que Castellion a choisi naturellement le français pour s'adresser aux gens simples, à l'exclusion des lettrés auxquels il avait déjà consacré la traduction latine de 1551, qu'il n'a pas cherché à préciser de doctrine sur la variation géographique qui ne semble pas être très importante, ni pour lui, ni pour ceux qui écrivent en même temps que lui, il faut se pencher sur une autre variation, la variation de registre.

3. Français simple ou français cultivé³³ ?

La question se pose-t-elle en 1555³⁴ ? Imprimer en vernaculaire pourrait impliquer un choix dans la variété de « français » à choisir. On a vu que la question des dialectes et des langues régionales était diversement appréhendée selon les périodes du XVI^e siècle, les milieux et les hommes. Celle de la variation diastratique est plus complexe encore.

Il faut ici distinguer immédiatement les genres de texte dont on parle. Si l'on pense aux textes utilitaires ou personnels, comme la correspondance de gens peu lettrés, il ne fait aucun

³⁰ Je remercie à ce propos A. Kristol pour ses suggestions.

³¹ On trouve une carte de la distribution des communautés réformées en France en 1562 dans F. Higman, *La diffusion de la Réforme*, p. 223.

³² Voir A. Kristol « Politiques et discours linguistiques explicites en Suisse occidentale ».

³³ Sur cette notion, voir A. François, *Histoire de la langue française cultivée* et P. Cohen Courtly French, *learn Latin and Peasant Patois*.

³⁴ Gabriel-André Pérouse se pose la même question : « ...imprimer en langue vulgaire. Mais quelle langue vulgaire ? La question pouvait théoriquement se poser. Il semble bien pourtant, qu'elle ne se posa même pas. Le français était alors dans une phase d'irrésistible ascension, ne fût-ce que par la conjonction des édits royaux et du choix de certains humanistes, si puissants auprès des professionnels du livre. L'impression dans les patois dérivés du francoprovençal ne fut jamais, à Lyon, qu'un phénomène marginal... » « Langue quotidienne et langue littéraire à Lyon, au XVI^e siècle », p. 175.

doute qu'un français populaire écrit existe³⁵. Pour Paris, par exemple, on trouve des exemples de lettres écrites par des femmes de la noblesse, qui présentent des caractéristiques régionales, sans être pour autant du dialecte. A. Lodge cite dans *A sociolinguistic History of Parisian French* (2004), une lettre de Marguerite d'Angoulême adressée à Marie de Lorraine, reine d'Ecosse, datant de 1548 :

Madame, de puyz que je suys partie de voutre compagnee j'é tant heu d'annuy et de trouble que je n'é seu trouvez le moyan de vous faire antandre ma malleureuse fortune, qui est, Madame, que j'é perdu mon marri et mon filx ezne et suis demeuree la plus maleureuse parsonne de tout le monde ; (...) ou de puyz n'a ezte sans sieurgiens, medessins et appotique pour cuder trouver moyan de le garir, mes il n'i eut seu trouvez remedde, quar il dises tous que s'toict poyson.

La confusion du *e* et du *a* (*perdu* ; *parsonne*) ou du *r* et du *z* (*dises* pour *dirent*), est instructive. Mais on voit tout de suite qu'il ne s'agit absolument pas du même type de français que celui que va construire Castellion.

Pourtant, puisqu'on a affaire pour cette étude à un texte écrit par un lettré pour des non-lettrés, il faut se demander quelle était la perception de la répartition des registres du français chez le traducteur : quelle conception les lettrés du XVI^e siècle avaient-ils de la culture linguistique du peuple ? Ceci revient à se demander quelle était l'*image* de l'idiot, et non plus sa réalité, dans l'esprit de tous les érudits qui prenaient la plume pour partager leur savoir ou leurs théories avec ceux qui ne possédaient pas leur culture. Il faut donc interroger les témoignages des *litterati* qui se préoccupent, comme Castellion, des *illiterati*.

On a vu ci-dessus que le Calvin des années 60 et qu'Henri Estienne estiment tous deux que le français est une langue suffisamment riche pour être comprise de tous. Mais cela signifie-t-il qu'un écrivain ou un traducteur puisse intentionnellement faire varier sa langue en fonction d'un public cible, écrire vraiment pour le peuple, comme semble le prétendre Castellion ? En d'autres termes, écrit-on différemment en 1555, si on s'adresse en français au peuple, ou aux savants ? Du point de vue de l'histoire des textes, analysée par les historiens de la culture, il faut répondre négativement à cette question. Selon eux, il n'y a pas de textes spécifiquement populaires à cette période, il n'y a que des modes de lecture et d'appropriation différentes selon les milieux sociaux³⁶.

³⁵ Voir à ce propos A. Lodge, *A sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge, Cambridge university Press, 2004, p. 143.

³⁶ Voir ci-dessus « les lecteurs »

Tous les travaux des historiens cités dans ces pages tendent à montrer qu'il n'y a pas à proprement parler d'objet destiné spécifiquement au lecteur populaire. On ne peut pas opposer deux types de production éditoriale, qui correspondraient à deux groupes distincts de lecteurs potentiels. En fait, il y aurait surtout des pratiques d'appropriation du texte différentes selon les milieux sociaux, le degré d'alphabétisation, etc³⁷.

En ce qui concerne la langue elle-même, si l'on admet l'émergence d'un modèle centré sur l'usage parisien, il est difficile de faire la différence entre la condamnation par les grammairiens d'un usage populaire, et la condamnation d'un usage dialectal³⁸, puisqu'on se trouve encore dans une situation de diglossie même dans la région parisienne. En effet, certains grammairiens des deux premiers tiers du XVI^e siècle (Fabri, R. Estienne, Pillot et Abel Mathieu³⁹) sont partisans de la soumission à « l'usage », et semblent apprécier le « commun langage », sans en préciser pourtant la portée. Les critères de *fréquence* ou d'« *acoustumance* » sont beaucoup plus pertinents, pour ces hommes, que ceux qui feraient intervenir des distinctions sociolinguistiques. Parfois même, on constate une méfiance vis-à-vis des mots trop *savants*, inventés par la Pléiade, par exemple⁴⁰ ; ou alors, on se méfie du *mauvais goût*. Mais lorsqu'il s'agit de préciser l'usage à imiter, les grammairiens en définissent toujours la provenance géographique, alors que seuls A. Mathieu et R. Estienne entrent dans des considérations sociales : il faut imiter l'usage des « cercles cultivés réunis autour des centres de décisions du pays⁴¹ ». Ramus, quant à lui, apporte des précisions intéressantes sur les sources de l'autorité en matière de langage :

Que si d'aventure le peuple François estoit icy au commencement refractere ou reveche, nous luy dirons quil a veritablement la souveraine autorite de sa langue, langue dy-ie louable sur toutes langues pour son excellente beaulte & douceur, mais quil doit en tout & partout user de raison & proportion : (...) Davantaige nous luy

³⁷ Voir p. 60, n. 14.

³⁸ D'ailleurs dans certains travaux actuels, comme l'article de G.-A. Pérouse cité ci-dessus, « populaire » et « régional » semblent parfois confondus. « L'impression des patois dérivés du francoprovençal ne fut jamais, à Lyon, qu'un phénomène marginal (..) aussi parce que cette langue populaire n'était pas en cours de normalisation. (...) On imprima donc des centaines de milliers de pages en français ». (p. 175) « Alors que les textes 'populaires' (et à fortiori nos rares textes dialectaux) sont en général imprimés en gothique ou en bâtarde, les textes français, que l'on veut élégants et modernes, le sont en romain ou en italique, aux formes épurées ». (p. 176).

³⁹ Cités par M. Glatigny, « Norme et usage dans le français du XVI^e siècle », p. 9, pour des textes de, respectivement, 1521, 1557, 1550, 1559. Pour d'autres grammairiens, dont je ne dirai rien ici, l'usage a moins d'importance que la norme issue du modèle latin (Sylvius) ou que la raison (Meigret) qui peut même aller jusqu'à s'opposer à une habitude déjà bien ancrée.

⁴⁰ A ce propos, voir p. 108 sq.

⁴¹ M. Glatigny, « Norme et usage dans le français du XVI^e siècle » p. 13.

ferons remontrance que le peuple nest pas maistre de l'escripture, comme de la parolle (...)⁴²

Cette constatation amène Ramus à exclure l'usage populaire de la norme écrite, sans le mépriser pour autant. Ailleurs dans le même ouvrage, il affirme :

Bref selon le jugement de Platon, Aristote, Varron, Ciceron le peuple est souverain seigneur de sa langue, & la tient comme un fief de franc aleu, & nen doit regognoissance a aulcun seigneur. L'escolle de ceste doctrine nest point es auditoires des professeurs Hebreus, Grecs, & Latins en luniversite de Paris comme pensent ces beaux etymologiseurs, elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Greve, a la Place Maubert⁴³.

Ramus est un des seuls grammairiens à être aussi ouvert à l'usage populaire qui est bien, pour lui, l'objet de la grammaire. C'est ce que M. Glatigny a appelé « le degré zéro de la norme ».

Il faut aussi mentionner Henri Estienne, dont on se souvient qu'il n'avait pas supporté les « mots de gueux » de Castellion. On comprendra mieux cette condamnation en la mettant en parallèle avec la norme, voire ce qu'on appelle aujourd'hui la sur-norme⁴⁴, qu'il développe particulièrement dans les *Hypomneses* (1582), où il condamne les dialectalismes d'une part, et l'usage populaire (de la « lie du peuple », *plebis faex* ou de *tota plebs*), d'autre part, en vertu de la *raison* détenue par les érudits parisiens, et étayée par l'étymologie et l'analogie. En fait, ce n'est pas l'usage populaire en tant que tel qu'il cherche à bannir, mais l'usage du peuple de Paris.

Finalement, pour répondre à la question qui servait de point de départ à cette réflexion, on peut dire que les grammairiens du milieu du XVI^e siècle, caractérisaient la langue populaire par un certain vocabulaire, une prononciation particulière (condamnée à Paris, p. ex): en ce qui concerne l'écrit, on fait, comme Ramus, une nette différence entre les codes : au peuple la langue parlée, aux érudits l'écrit, distinction qu'on peut doubler de celle qui existe toujours entre le *dialecte* pour le peuple, et le *français* pour les élites. Ou, pour reprendre les termes de J.-F. P. Bonnot « Quand le régiolecte est miné par le sociolecte⁴⁵ ».

On aboutit donc à une double opposition : « Dialecte/oral/peuple » vs « français/écrit/élite ». Je précise encore une fois qu'il ne s'agit pas ici de la réalité, mais de la perception de la réalité chez les grammairiens. Dans les faits, il n'y a pas de cloisonnement étanche entre

⁴² P. de la Ramée, *Grammaire*, 1572, p. 54.

⁴³ *Id.* p. 30.

⁴⁴ M. Glatigny, « Norme et usage dans le français du XVI^e siècle », p. 22.

⁴⁵ « Bon usage, normes et régionalismes en Franche-Comté : à propos de quelques grammaires et traités des XVII^e et XVIII^e siècles » dans *Variations linguistiques*, textes réunis par Pierre Nobel, Presses universitaires de Franche-Comté, 2003, p. 95-110.

dialectes et français, je l'ai dit, ni entre français populaire et français des élites. On doit plutôt observer un *continuum* dans la diglossie. Certes les dialectes accèdent rarement au code écrit, de même que le français « populaire » qui n'est écrit que pour être ridiculisé (pensons à Martine dans *Les femmes savantes*) ; mais ce qu'on pouvait affirmer pour la géographie – à savoir que partout en France, on est capable au moins de comprendre le français – est vrai également pour la sociologie : au nord de la Loire et apparemment dans l'espace francoprovençal aussi, dans toutes les classes sociales, on est au moins capable de comprendre le français.

Malgré tout, l'image du non-érudit « modèle » auquel un érudit peut s'adresser par écrit est-elle relativement artificielle. Cet homme comprend la langue des érudits, mais possède un lexique propre, et a de la peine à déchiffrer l'orthographe étymologisante de la première moitié du XVI^e siècle ; on lui refuse tout autorité en matière de langue écrite. Castellion semble avoir adopté aussi cette vision de son public, si l'on en croit les traits les plus voyants de son travail sur la langue : adaptation du vocabulaire par l'adoption d'un lexique novateur expliqué et justifié, et simplification de l'orthographe⁴⁶ grâce à la suppression des « lettres superflues » derrière lesquelles le non-érudit ne reconnaît pas les mots de tous les jours, comme le suggérera Pierre de la Ramée en 1572 « Par ainsi quil conviendrait semblablement changer l'écriture, & l'accomoder a la vraie signification de la parole⁴⁷ ».

Conclusion :

Dans la vaste foire aux idées que représente la recherche de l'autorité en matière de langue française, la sélection des traits à intégrer ou non dans un modèle encore en devenir, il est évident que la perception des capacités linguistiques réelles du peuple français, pour autant que cette notion ait une signification, est floue chez les érudits, et à vrai dire passe au second plan. Tout occupés qu'ils sont à forger la langue, à l'illustrer et à la défendre, peu leur chaut d'être réellement compris du commun des mortels auxquels, d'ailleurs, ils ne s'adressent pour la plupart pas. Tout autre est l'attitude de Castellion. Même s'il ne définit pas précisément les non-lettrés pour lesquels il travaille, il tire quelques conséquences claires de l'image qu'il se fait d'eux. Le choix d'un français expurgé de toutes traces des langues savantes correspond à un lecteur, ou un auditeur, qui n'a pas de culture littéraire. En effet, il ne suffit pas de choisir

⁴⁶ Voir S. Baddeley, « La graphie de Castellion dans sa Bible française », Castellion ne dit rien de ses choix orthographiques, mais on sait qu'il y tenait beaucoup. En effet, si ses autres œuvres françaises ne sont pas écrites dans la même graphie, c'est que seul l'imprimeur Hervage s'y est soumis. Voir p. 133.

⁴⁷ *Grammaire*, 1572, p. 55.

le français pour satisfaire ce lecteur-là, il faut encore adapter ce français à ses connaissances effectives. Ensuite, ce lecteur n'a pas une grande pratique de la lecture, l'orthographe est ainsi simplifiée, et correspond, autant que faire se peut, à la réalité de la langue. L'étymologie n'est d'aucun secours à l'idiot, au même titre que les emprunts grecs ou latins.

Ceci nous amène donc à la définition d'un français dépourvu des traces visibles de sa dépendance vis-à-vis des langues savantes. Mais il y a plus.

Le simple lecteur – ou l'auditeur – de Castellion lit ou entend le français, certainement comme langue seconde, après sa langue maternelle qui est le dialecte. Le traducteur n'en parle pas, mais cela ne l'empêche pas de travailler sa langue cible à d'autres niveaux que le vocabulaire et l'orthographe : celui de la syntaxe, puis celui du style. Avant d'entamer l'analyse de la syntaxe qui constitue l'essentiel de cette étude, il faut se demander ce qu'est le style idéal pour un protestant du milieu du XVI^e siècle, car bien loin de n'être qu'un ornement, le style est lié à la vie.

CHAPITRE V : L'ÉCRITURE PROTESTANTE

« Talis est stilus, qualis est vita¹ ». Janus Parrhasius, Ve siècle av. J-C.

1. La simplicité

Il y a trois raisons pour promouvoir un style simple en matière de religion en général, et de traduction biblique en particulier². La première, qui est partagée par les Protestants et les Evangéliques³, est que la Révélation a été transmise simplement, comme l'écrit Erasme, dans ses Annotations sur Ac 10, 38 :

Et peut-être cela convenait-il mieux à l'Évangile du Christ qu'il fût répandu dans le peuple avec un langage simple et sans art et que le parler des Apôtres fût tel que leur vêtement, leur nourriture, leur vie entière sauf en ce qui concernait la piété et l'esprit, afin que dans cette entreprise l'orgueil de l'éloquence humains ne pût rien revendiquer pour soi. (...) Il faut ajouter que par ce don, ils ne reçurent pas une connaissance des langues raffinée et achevée, mais proportionnée exactement à l'utilité de l'entreprise évangélique. (...)

L'esprit saint aimait un parler simple, mais pur et sans faute, exempt de ces travers qui gênent la compréhension des auditeurs⁴.

et Calvin :

D'avantage, nos cœurs sont encore plus fort confirmés quand nous considérons que c'est la majesté de la matière plus que la grâce des paroles qui nous ravit en admiration d'icelle, et de fait, cela n'est pas advenu sans une grande providence de Dieu que les plus hauts secrets du Royaume celeste nous aient été, pour la plus grand'part, baillés sous paroles contemptibles, sans grande éloquence, de peur que, s'ils eussent été fondés et enrichis d'éloquence, les iniques eussent calomnié que la seule façon eût régné en cet endroit⁵.

Il existe donc véritablement un *sermo evangelicus*⁶ présenté par certains, comme Michel de L'Hospital, Claude d'Espence, et les poètes Clément Marot et Marguerite de Navarre, comme un idéal à rechercher pour lui-même.

La seconde raison qui pousse les Réformés à simplifier leur style est de nature idéologique et non plus esthétique. Il s'agit cette fois de transmettre la Parole à tous, de

¹ Cité d'après L. Petris, dans Guy du Faur de Pibrac, *Les Quatrains ; Les plaisirs de la vie rustique et autres poésies*, p. 54.

² La question du style de la traduction de la Bible en général et de celle de 1555 en particulier sera examinée à part, voir chapitre « la phrase », p. 212-258.

³ Sur l'utilisation du mot *simple* chez les Evangéliques, voir la brillante thèse d'Isabelle Garnier-Mathez, *L'épithète et la connivence*. On trouvera p. 275 et suivantes une étude sur « L'épithétisme, du style tempéré au style sublime » qui montre précisément les conséquences langagières du choix stylistique.

⁴ Annotations sur Ac 10, 38, dans Erasme, *Œuvres choisies*, éd. J. Chomarat, p. 502-504. Il faut noter qu'on trouve ici tout ce qui justifie la traduction de Castellion : le langage simple du texte original, l'adaptation au public cible, et la recherche d'une langue facilement compréhensible.

⁵ Calvin, *Institution de la Religion chrétienne*, I, 8, 1.

⁶ Voir L. Petris *La plume et la tribune, Michel de L'Hospital et ses discours*, p. 177.

vulgariser le message biblique⁷. On traduit, certes, des langues sources vers le français, mais on cherche aussi, du moins en théorie, à adopter un *style simple*⁸.

Nous avons mys le dict saint livre en langage vulgaire affin que ceulx qui parlent et entendent ce langage puissent plus devotement et par meilleurs affection prier Dieu. J. Lefèvre d'Etaples⁹

Prier en language qu'on entendist, et non pas ainsy seulement barboter des levres sans rien entendre. Car comme dit saint paul, Si je prie de la langue, mon entendement est sans fruit. (...) Guillaume Farel¹⁰

Affin que plus facilement puissent estre entendus dez simples gens, qui ne sont point exercités en la sainte esriture¹¹.

La troisième raison à la recherche de la *simplicité* est d'ordre moral. En effet, avant même d'être un style proprement évangélique, et par conséquent caractéristique de la mouvance évangélique puis réformée, le style humble est perçu comme une qualité plus morale qu'esthétique. Le style et le discours sont présentés comme des reflets de la personne, comme l'écrit Sénèque, souvent cité (épître 114) : « le discours d'un homme est pareil à sa vie » ; ainsi, la simplicité du discours et du style a-t-elle souvent été associée, aussi bien par les néoplatoniciens que par les évangéliques, à la vérité : « la simplicité stylistique traduisant un idéal moral de sincérité et de sagesse philosophique ¹² ». Au XVI^e siècle, on peut citer par exemple Clément Marot qui, dans son Rondeau XIV « A ung poète françoys », applique les termes « bas & humile », traduction littérale de ce qui caractérise en latin le style bas, non pas à son écriture, mais à lui-même

Je dy moderne, antique en façon mille :
Ce qui pres toy me rend bas, & humile,
D'autant que Plomb est plus sourd que l'Argent
Mieulx resonant¹³.

Ainsi ma plume, en qui bourbe distille,
Veult esclaircir l'onde claire, et utile,
Dont le gravier est assez refulgent
Pour troubler l'œil de l'esprit indigent,
Qui en tel cas a besoing d'aulture stile,
Mieulx resonant.

Cet idéal de simplicité a été appliqué à la grammaire, dans le processus d'élaboration de la langue que connaît le XVI^e siècle, et à la rhétorique. En ce qui concerne la grammaire, dans la

⁷ Voir ci-dessus, p. 71 sq.

⁸ Voir p. 84 sq. et p. 121 sq.

⁹ Préface du *Psautier* (1524).

¹⁰ Ed. Higman Genève, Droz 1982, p. 36.

¹¹ *Id.* p. 37.

¹² L. Petris, dans Guy du Faur de Pibrac, *Les Quatrains ; Les plaisirs de la vie rustique et autres poésies*, p. 103.

¹³ Clément Marot, *L'Adolescence clémentine, Rondeau XIV, « a ung poète françoys »*, p. 139, v. 6-14.

recherche d'un modèle sur lequel forger la norme de la langue française en cours de codification, les grammairiens et imprimeurs protestants assimileront volontiers style suave, lexique trop ouverts aux emprunts (surtout de l'italien) et mœurs dissolues. Ainsi, G. Tory s'emporte contre les « déchiqueteurs de langage » ou les « jargonneurs », ou Meigret se moque des « mignons efféminés qui se gargarisent de formules étymologisantes¹⁴ ». Plus tard dans le siècle, on peut penser à H. Estienne et à ses deux pamphlets anti-italiens : *De la precellence du françois* (1578) et *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement desguisé, principalement entre les courtisans de ce temps* (1579). La confusion est totale entre grammaire et morale, puisqu'on a pu reprocher à la cour, dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, une « grammaire toute efféminée ». En effet, vers 1560, Estienne Pasquier écrit à M. de Kerquifinen, Seigneur d'Ardivilliers:

...j'estime qu'il n'y a lieu où nostre langage soit plus corrompue [qu'à la cour]. De cecy la raison est bonne. Car comme ainsi soit que nostre langage symbolise ordinairement avec nos moeurs, aussi le courtisan au milieu des biens et de la grandeur, estant nourry à la mollesse, vous voyez qu'il a transformé la pureté de nostre langage en une *Grammaire toute effeminée*, quand au lieu de Roine, alloit, tenoit, et venoit, il dict maintenant, Reine, allet, tenet et venet¹⁵.

Dans son *second devis, et principal propos de la langue francoyse* (1560)¹⁶, Abel Matthieu prône une langue composée de termes simples (ce qui lui permet d'exclure les emprunts, notamment à l'italien, et aux langues savantes, ainsi que les inventions qui ne sont pas comprises du *commun*), disposés savamment, développant ce qu'il avait déjà écrit dans son *Devis de la langue francoyse*, en 1559 : « Voyla ce que j'ay tousjours en la bouche, qu'en nostre langue le terme du crocheteur ou du vil populaire me plaist, et la liayson du docte, ou de l'homme rusé et entendu » (21v^o). Mais au détour de considérations morphosyntaxiques, il suggère une adéquation entre langue et esprit.

Car comme iay dict en mon premier propos le commun use des motz et les entend particulièrement, mais il na pas le Jugement de les assembler et de les ioindre comme à l'homme bien apris. En sorte qu'a la parolle à peu pres cognoist on l'esprit. (1560, 34v^o)

Dans ce cas-ci, l'auteur voit un lien entre la capacité à assembler harmonieusement les mots, et l'intelligence, ou plutôt l'*esprit*. Ces deux premiers *devis* chercheront à déterminer dans

¹⁴ Meigret, L. *Grammere*, f^o 7.

¹⁵ <http://www.lib.virginia.edu/rmds/collections/gordon/literary/montaigne/langue.html>, consulté le 10.06.06 ; je n'ai pas trouvé trace de cette lettre ailleurs que sur ce site.

¹⁶ Abel Matthieu, *Devis de la langue française, suivi du second devis*, Genève, Slatkine reprint 1972.

quels lieux trouver précisément ces *doctes*, ou gens d'esprit, capables de devenir des modèles. Marot est souvent cité comme exemple,

Et neanmoins ce Marot a si doucement escrit, et si gracieusement entassé les motz de sa composition yssante ou de son propre escrit, ou de l'esprit d'autrui, que jamais on ne verra son nom exteint, ne ses escritz abolis. Je soubhaite aux hommes d'entendement, et de scavoir, pareille douceur, pareille grace, et facilité d'écriture, avecque le jugement, et la doctrine detrempée, pour faire œuvre d'immortalité (1572, 19r^o ¹⁷)

Et c'est Amyot qui semble être le tenant de l' « écriture parfaite », appelée des vœux de Matthieu :

Amyot a la vertu qui est singuliere : qui m'est desirable sur tout : et que j'ay reclamée de tout temps et reclame en écriture parfaite : sçavoir le langage du commun, et du peuple : et la liaison du docte. Ce personnage joint ces deux pointz en perfection. Il doit estre vers les autres, en maniere d'un pourtraict, ou d'une regle d'écriture accomplie. (1572, 17r^o)

Pour ce qui est maintenant du style simple lui-même, il vaut la peine de citer le modèle absolu pour les hommes de l'époque, Cicéron qui dans l'*Orator* (XXIII-76) décrit le *sermo humilis*.

Simple, modeste, parlant la langue de tous les jours, il diffère en réalité plus qu'en apparence de ceux qui ne savent pas parler. Voilà pourquoi ceux qui l'entendent, quelque incapables de parler qu'ils soient eux-mêmes, s'imaginent qu'ils pourraient parler aussi bien que lui. C'est que la précision de ce style semble au premier abord facile à imiter, mais, à l'essai, rien n'est moins exact.

Le style *humble*, élevé par Cicéron au rang d'art supérieur, semble couler de source. Ce *topos* est repris par Du Bellay

Et peult estre que tel se pense bien habile,
Qui trouvant de mes vers la ryme si facile,
En vain travaillera, me voulant imiter. (Du Bellay, *Les Regrets*, Sonnet II)

Pour le style des Écritures, c'est surtout Erasme qui exprimera la nécessité de la simplicité, mais il sera suivi de beaucoup d'autres. Par exemple, les poètes de la mouvance évangélique, et certains magistrats comme Michel de L'Hospital, ont choisi délibérément un style simple¹⁸ pour parler de Dieu.

Pourquoi ce choix de l'*humilis stylus* ? Traditionnellement, le grand poète doit maîtriser tous les styles, qu'il sait adapter au sujet (gr. *prepon*, lat. *aptum*) : il peut ainsi « dire les petites choses sans hausser le ton, les moyennes d'un ton intermédiaire, les grandes avec force ». Or, s'agissant de Dieu, la dignité du sujet n'appellerait-elle pas une élévation formelle par un style élevé ? Nullement, parce qu'au mépris de ces critères profanes, le Christ et la Bible utilisent eux-mêmes un

¹⁷ Cité d'après M. Huchon «La poétique d'Abel Matthieu », p. 322.

¹⁸ Voir l'introduction et l'adéquation entre style et mœurs, l'*ethos*. Ici, *simplicité* est liée à *sincérité*. Voir L. Petris *La plume et la tribune, Michel de l'Hospital et ses discours*, p. 175.

langage simple et accessible au plus grand nombre. (...) Tertullien avait également noté que le témoignage véritable est celui de l'âme « simple, frustre, sans apprêt, ignorante, âme sortie telle quelle du coin de la rue, du carrefour, de la boutique du tisserand¹⁹.

Chez les Réformateurs, on retrouve cette exigence de *simplicité*, accompagnée parfois, comme chez Calvin, de la *majestas* qui caractérise le langage divin. Les deux notions ne sont pas incompatibles :

Calvin insiste sur ces effets déroutants d'une tension paradoxale entre le grand et le « bas », entre la vérité comme autorité et comme force, et la simplicité. L'orgueil de la philosophie humaine se voit ainsi déjoué par la bassesse éventuelle du discours révélé, et l'humilité des simples voit s'ouvrir le ciel, le tout parfois simultanément. Cette tension n'est pas seulement celle du contenu (sublime) et du style (bas) : la simplicité peut être celle, apparente, des pensées (...) et la Bible n'ignore pas le style élevé. Bas et sublime correspondent respectivement tantôt au genre du style, tantôt au contenu idéologique, l'essentiel étant que la Bible surprend toujours les attentes, la culture et l'attention de l'auditoire, pour les prendre à rebours et « réveiller » ainsi les destinataires du message²⁰.

Il y aura pourtant quelques voix discordantes dans ce concert, particulièrement celle d'Etienne Dolet. Dans la querelle du cicéronianisme²¹, Erasme avait déclaré une certaine incompatibilité entre cicéronianisme et christianisme²², même s'il était capable lui-même de jouer sur les deux tableaux. L'orateur cicéronien était en effet accusé de paganisme, et finalement c'était l'*ethos* même de l'orateur qui était remis en cause, sous la plume de l'Humaniste. Vertu rhétorique et vertus personnelles sont intimement liées. C'est cet aspect du *Ciceronianus* qui a déclenché la réaction la plus violente, en France, où Etienne Dolet publia en 1535, le *De Imitatione ciceroniana*. En effet, Dolet refuse de voir dans les vertus de l'orateur, dans ses bonnes mœurs une quelconque influence sur ses discours. Il n'y a, selon lui, aucun lien entre *ethos* et éloquence. Du même coup, il n'y a selon lui aucune incompatibilité entre éloquence cicéronienne, et vie chrétienne.

Bien que je loue, (...), par-dessus toutes les qualités de l'orateur la confiance qu'il inspire, bien que j'embrasse de tout mon zèle l'intégrité morale, je suis néanmoins convaincu que l'innocence et la probité des mœurs n'ajoutent rien à l'art du discours, non plus d'ailleurs qu'à toute autre connaissance. Je refuse cette illusoire définition de l'orateur qui lui prescrit d'être un homme vertueux. Ce n'est pas la bonne foi qui rend éloquent, ni les bonnes mœurs qui dénouent la langue, ni

¹⁹ L. Petris *La plume et la tribune, Michel de l'Hospital et ses discours*, p. 174.

²⁰ O. Millet « Réforme protestante et rhétorique » p. 264-265.

²¹ Voir à ce propos chapitre « la phrase », p. 213 sq.

²² En Italie, on trouve Lorenzo Valla, qui, dans la préface du L.IV de *De Eloquentiae*, interprète le rêve de Saint Jérôme, en soutenant que le reproche qui lui est fait par le Christ, « Ciceronianus es, non christianus », concerne sa philosophie païenne et non son *ars dicendi*. Et de citer, comme exemple d'éloquence, Saint Paul. (Voir M. Fumaroli, *L'âge de l'éloquence*, p. 78, n.68). Valla sera suivi par les « cicéroniens dévots » de la fin du XVIe siècle, en particulier par les Jésuites (On peut penser p. ex. à Jean Botero, auteur du *De praedicatoris Verbi Dei* (1585), qui s'organise autour du thème *Christus orator perfectissimus*. C'est l'éloquence du Christ, qui est présentée comme modèle, à la fois simple dans sa forme et sublime dans son inspiration).

l'intégrité morale qui rend disert et docte. Ce qui donne la faculté d'être éloquent, et l'aptitude aux sciences, c'est un heureux génie naturel, un travail illimité, un exercice intense²³.

En France, dans le domaine néo-latin, Dolet n'a pas fait école. Personne n'a pu se reconnaître dans les propos que je viens de citer, et sa personnalité aussi dérangeante que ses propos conduisirent Etienne Dolet sur le bûcher, en 1546.

A travers la personnalité d'E. Dolet et ses rapports conflictuels avec Erasme, on aborde la problématique des modèles de l'écriture et de l'éloquence de manière générale, et de l'écriture chrétienne en particulier. L'*Imitatio* est-elle compatible avec la foi ?

2. Imitation et écriture chrétienne²⁴

Comme la *variatio*, l'*imitatio* est une notion rhétorique d'origine antique, donc païenne, soumise à la critique des orateurs chrétiens. Comme on vient de le voir, l'adéquation du style de vie, de l'intériorité – l'*ethos* –, au style littéraire²⁵, implique pour les chrétiens le choix de la simplicité et du style humble²⁶, la perfection de la forme étant ainsi subordonnée à la perfection chrétienne²⁷. En conséquence, l'*imitatio* reste une vertu, mais il s'agit de bien choisir son modèle, en fonction du premier des principes, la convenance, ou *aptum*. L'orateur chrétien choisira son modèle pour son adéquation au sujet, au public et au moment, mais il évitera de se réfugier derrière l'écran de fumée d'un style trop orné. Sans encore entrer dans la problématique de la langue dans laquelle il faut imiter Cicéron – latin ou français –, voyons brièvement comment les hommes du début du XVIe siècle pensaient conjuguer *imitatio* et foi chrétienne.

Selon Erasme, les cicéroniens imitent leur modèle pour la forme, en faisant de « l'art pour l'art », sans se soucier du fond, au risque de tomber dans le paganisme, même dans un discours chrétien. « C'est le paganisme, crois-moi, Nosoponus, c'est le paganisme qui

²³ E. V. Telle, *L'Erasmianus sive Ciceronianus d'Etienne Dolet (1535)*, p. 106, trad. par M. Fumaroli, *L'âge de l'éloquence*, p. 113.

²⁴ Voir à ce propos Lecointe, *ID*, p. 445 « L'inimitabilité de l'Écriture sainte et inimitabilité personnelle ».

²⁵ Castellion lui-même lie étroitement style et *ethos* particulièrement quand il s'agit d'instruire les enfants : « His ego de causis familiaria quaedam et iucunda colloquia de sacris Hebraeorum libris excerpteram et in latinum sermonem converteram, quibus discipulorum nostrorum et linguas latinate et animos bonis moribus eadem opera informaremus ».

« C'est pour ces raisons que j'avais tiré des livres sacrés des Hébreux quelques dialogues familiers et plaisants et que je les avais traduits en latin, pour qu'ils nous servissent du même coup à former les langues de nos élèves dans la latinité et leurs âmes dans les bonnes mœurs ». *Dialogues sacrés*, p. 47 et 49.

²⁶ Voir ci-dessus.

²⁷ M. Fumaroli, *L'âge de l'éloquence*, p. 78.

persuade ces choses à nos oreilles et à nos cœurs ; nous ne sommes chrétiens que de titre²⁸». Utiliser des analogies païennes dans un discours chrétien, des références exclusivement antiques²⁹ est, toujours selon l'auteur du *Ciceronianus*, un anachronisme majeur³⁰. Erasme décrit l'effroi ressenti lors du vendredi saint de l'année 1508, où le prédicateur prononça un sermon devant le Pape Jules II, et mit toute la force de son éloquence cicéronienne à comparer la mort du Christ aux sacrifices d'Iphigénie et de Ménéocée, ou à la mort de Socrate³¹.

Une notion intéressante développée par Erasme, à la suite de Quintilien, est celle de la *Personna* « personnalité, rôle » de l'auteur. L'adaptation à la personne ne s'applique pas seulement à celle du destinataire du discours, mais aussi à celle de son auteur. Cette personnalité, ou ce rôle institutionnel, mais aussi ce *genius*, ou ce charisme personnel doit être développé par tout grand orateur. C'est en cela qu'on arrive aux limites de l'*imitatio*. « C'est en vain qu'on chercherait à imiter Cicéron si l'on n'a pas son *genius*, et en vain qu'on voudrait effacer, oublier ou déformer le sien propre³² ». *Persona*, lié à l'être, et *ethos*, lié à l'agir, conditionnent le choix du modèle à imiter, en tant que chrétien. Erasme propose alors un sain – pour ne pas dire saint – usage de l'*imitatio*, à savoir une *innutrition*. Il s'agit de l'*appropriation* par l'auteur de ce que le modèle (ou les modèles, car il ne faut pas hésiter à imiter plusieurs orateurs) a de meilleur, et la restitution en vertu de son *genius* propre, d'un texte parfaitement adapté au sujet, au public, à la *persona* de son auteur³³. « Le meilleur style sera donc celui qui, formé aux disciplines d'une imitation critique et créatrice, manifestera

²⁸ Erasme, *œuvres choisies*, éd. J. Chomarat, p. 951.

²⁹ On peut penser à la manière de choisir et de distiller les citations, en fonction du public, chez un magistrat comme Michel de L'Hospital : exclusivement religieuses et patristiques face à un public de prélats, exclusivement laïques devant les Etats généraux. Le choix des citations allie les notions poétiques de *aptum* et d'*imitatio*, ainsi que la *simplicitas*, vertu chrétienne propre à l'*ethos* de l'orateur, qui évite de noyer ses textes dans des citations qui n'auraient pas leur raison d'être et ne seraient pas adaptées au public. Voir L. Petris *La plume et la tribune, Michel de l'Hospital et ses discours*, p. 225-227.

³⁰ L'image traditionnelle utilisée pour décrire et justifier l'utilisation de sources antiques par les auteurs chrétiens est celle de l'abeille qui tire de diverses fleurs de quoi fabriquer son propre miel. Pétrarque emploie une autre image, qui réconcilie *imitatio* et christianisme. « la ressemblance du fils au père [...] maintient le procès de formation du meilleur style latin dans la sphère « naturelle » de la filiation, qui préserve l'identité du fils chrétien et du père païen sans lui ôter les bénéfices de la ressemblance ». (M. Fumaroli *L'âge de l'éloquence*, p. 79) Pour Pétrarque, « l'imitation créatrice, avant de renvoyer aux *Verba* du texte imité, renvoie à l'*Ingenium* de l'imitateur ». (*id.*)

³¹ Erasme, *œuvres choisies*, éd. J. Chomarat, p. 942-943.

³² J. Chomarat *Grammaire et Rhétorique chez Erasme*, p. 834.

³³ Par exemple, Erasme loue Jacques Sadolet, qui n'est « cicéronien qu'autant que cela s'accorde avec son rôle (*personnae decorum tueatur*). Or, il est évêque de Carpentras, son style ne ressemble donc pas à celui de Cicéron, mais il a saisi le véritable esprit de Cicéron qui, s'il vivait aujourd'hui, parlerait sur des sujets chrétiens en chrétien ». (J. Chomarat *Grammaire et Rhétorique chez Erasme*, p. 839).

non seulement notre présence au monde chrétien, mais la présence au fond de nous-mêmes de la Réalité qui fonde toutes les autres : le *Deus intus* chrétien, le *Logos* christique³⁴».

Dans l'*Ecclesiastes*, Erasme va jusqu'à proposer le Christ, *Verbum Dei*, comme modèle à l'orateur chrétien. Dans cet ouvrage, que M. Fumaroli qualifie de «plus savante somme d'art oratoire de la Renaissance, le grand traité d'expressionnisme chrétien³⁵», Erasme présente les caractéristiques de l'*elocutio* idéale d'un orateur chrétien : « âpreté véhémence et variété ».

Après Erasme, on assiste, dans le monde réformé, à une nouvelle compréhension de l'Écriture, en fonction des principes rhétoriques traditionnels : d'une part parce que la Parole divine n'est plus considérée comme un simple instrument de communication, mais « elle porte en elle les marques qui authentifient le message et l'identité de Celui qui parle³⁶ », et est destinée à devenir parole intérieure, instrument de persuasion efficace, et, d'autre part, parce que les Réformateurs entendent « déterminer le sens des textes sacrés en fonction de leur fonctionnement rhétorique de telle manière que la lecture traditionnelle selon les quatre sens en particulier se voit sinon entièrement rejetée, du moins sévèrement réduite dans sa légitimité³⁷ ». Ainsi, la rhétorique devient une méthode pratique d'exégèse, destinée à enseigner à l'orateur chrétien à traiter les matières bibliques grâce à l'analyse des textes de l'Écriture sainte. Un lien s'établit entre le *Verbum Dei*, texte dont l'efficacité peut être expliquée par la rhétorique, et le discours de l'orateur, qui doit s'en inspirer. Finalement, pour Melancthon, Luther ou Calvin, il n'y a pas de différence de traitement entre le corpus traditionnel des textes antiques utilisés par les rhétoriciens humanistes, et le nouveau corpus révélé des rhétoriciens réformés. Par exemple, on publie assez rapidement des recueils de lieux et de figures d'origine biblique³⁸, comme il en existait tant pour les textes païens. Castellion ne fera pas exception. On peut en effet penser à son *Moses Latinus*³⁹ de 1546 dans lequel il recherchera les figures de rhétorique et les différents styles, situera Moïse comme poète au dessus de Pindare et même d'Homère. Castellion est en cela un homme de son

³⁴ M. Fumaroli *L'âge de l'éloquence*, p. 104.

³⁵ *L'âge de l'éloquence*, p. 108.

³⁶ O. Millet « Réforme protestante et rhétorique », p. 264.

³⁷ *Id.* p. 272

³⁸ Par exemple, B. Westheimer, *Tropi insigniores veteris atque novi Testamenti*, Bâle, 1526 ; J. Camerarius, *Notatio figurorum orationis in apostolicis scriptis*, 1552 ; Flaccius Illyricus, *Clavis Scripturae Sanctae seu de sermone Sacrarum Literarum*, 1567.

³⁹ Cet ouvrage ne se présente pas sous forme de listes comme les *loci communes*, ce n'est pas le même genre, mais il s'agit du même mouvement.

temps, et non, comme le suggère Buisson « du XVe siècle⁴⁰ ». Selon lui, la rhétorique profane peut et doit aider à comprendre l'Écriture sainte.

Melanchthon déduit des discours de Cicéron les règles de l'éloquence, et, dans un même mouvement, il extrait de *l'Épître aux Romains* les principes de la théologie biblique « en vue d'une compréhension de l'Écriture dans sa totalité⁴¹ ». Lecture et analyse du texte, grâce à la rhétorique, et compréhension du *Verbum Dei* vont de pair. Dans les sermons, particulièrement, les ministres réformés initient leurs auditeurs à la lecture et à la compréhension des textes bibliques, et les rendent capables de transformer une Parole extérieure, entendue bien plus souvent que lue, en une Parole intérieure, efficace et agissante⁴².

Le prédicateur et le polémiste se feront en tout cas les avocats d'une cause qui a déjà été plaidée, qu'ils utilisent comme le trésor de leur invention et comme le modèle de leur propre parole publique⁴³.

Certains, avant Calvin, désigneront des modèles précis pour le prédicateur chrétien : ainsi Bullinger, dans le *De propheta officio* (1532) avec Jérémie et Saint Paul, puisque « la prophétie biblique et la prédication chrétienne ont en commun la nature à la fois doctrinale et pastorale de leur mission⁴⁴ ». Bullinger enseigne au prédicateur à tenir compte du genre littéraire du livre biblique qu'il commente, tout en se fondant sur les principes de la prédication que sont la charité et la simplicité.

Tout ce que je viens d'exposer s'applique évidemment avant tout au discours chrétien ou aux sermons. En ce qui concerne la traduction biblique en vernaculaire, les choses sont plus complexes. On peut en effet voir là deux aspects supplémentaires qui n'ont pas été évoqués jusqu'à présent. Le traducteur a-t-il un rôle à jouer dans le choix du style à imiter dans sa traduction ? Faut-il choisir un style calqué sur la langue source ou alors chercher à cultiver la propriété de la langue cible ?

⁴⁰ Buisson I p. 296.

⁴¹ O. Millet « Réforme protestante et rhétorique », p. 280.

⁴² Castellion explique comment la Parole agit vraiment « Si quelcun donque ayant une telle foi, courage e vouloir, s'adonne a la lecture des saintes écritures, soit savant soit idiot, povre ou riche, mâle ou femelle (Dieu n'a égard à personne) il les entendra vrayement, e en recevra du profit, e deviendra de jour en jour meilleur, e y trouvera des si grans trésors de sagesse celeste, qu'il s'émerveillera comment ils y étaient cachés ». « Le moyen pour entendre la Sainte écriture », p. 4 v°. Mais, il déplorera quelques temps plus tard l'impuissance de la meilleure des traductions à changer le cœur de l'homme. *Quinque impedimentorum, quae menter hominum et oculos a veri in divinis cognitione abducunt, succinta enumeratio*, Voir p.34.

⁴³ O. Millet « Réforme protestante et rhétorique », p. 275.

⁴⁴ *Id.* p. 293.

Le premier aspect découle en fait de la perception que le traducteur a du « style » biblique. *Style bas* et nécessairement simple, comme le pensent Erasme ou Michel de L'Hospital ; style à la fois simple et sublime, pour Calvin ; style varié pour Bullinger.

Il ne fait aucun doute que Castellion est extrêmement sensible aux styles des livres bibliques qu'il entend « traduire » dans le style correspondant de la langue cible⁴⁵. Par exemple, il ne dira pas autre chose, dans la préface au *Moses Latinus* (1546), quand il insiste sur le style à imiter. S'il cherche à traduire le Pentateuque de manière élégante, c'est parce que Moïse, selon lui, écrivait de manière élégante⁴⁶.

Diese Sorge um Schönheit und Flüssigkeit der lateinischen Sprache ist für ihn nicht etwa nur das Ideal eines Ästheten, sondern die von der Sache geforderte Aufgabe des Übersetzers, der dem Text einen angemessenen Ausdruck in der anderen Sprache suchen muss. Dem « klassischen » Hebräisch entspricht aber nur ein « klassisches » Latein⁴⁷.

Dans le *Moses Latinus*, cette conviction l'amena à choisir un latin non seulement classique, mais franchement cicéronien, allant jusqu'à tomber dans les pièges dénoncés par Erasme, notamment dans le choix de certains mots. Mais ce style ne sera pas uniformément appliqué dans sa traduction complète de la Bible en latin, 5 ans après la parution du *Moses Latinus*.

Cette traduction latine, accompagnée de nombreuses « Annotations » d'un haut intérêt, n'est ni trop littéraire (comme on le lui a reproché), ni trop littérale ; ce que son auteur a recherché avant tout, c'est la fidélité et la clarté. S'éloignant des formules hébraïques et grecques, s'attachant plus à l'esprit qu'à la lettre, il a adapté son style à la nature propre de chacun des livres.⁴⁸

Pour Castellion, l'autorité, et donc l'authenticité d'un livre de la Bible ne découle pas d'un mot ou d'un autre, qui risque de faillir à la moindre erreur de copie, mais du ton général, du style.

Mais en ce point, deux scrupules se font jour. D'abord quelques-uns estiment invraisemblable que Dieu ait pu souffrir que même un seul mot des Écritures soit altéré. D'autres craignent que si l'on fait cette concession, l'autorité même des saintes Écritures ne s'écroule ; car si l'on se met à douter de quelques mots ici et là, ne va-t-on pas révoquer en doute les auteurs tout entiers. [...] Sur le second point, je réponds que l'autorité des auteurs ne réside pas dans tels ou tels mots, qui ont pu être dénaturés ou omis, mais dans le ton général du discours qui demeure inaltéré. Cicéron n'a pas perdu de son autorité auprès de ceux qui sont versés dans son étude, pour quelques petits passages mutilés ou bousculés ; de même l'autorité des

⁴⁵ Voir ci-dessous, p. 212-257, sur la variation.

⁴⁶ Il faut d'ailleurs noter que Castellion n'hésite pas à imiter certains discours de Cicéron, par exemple dans la préface des *Dialogues sacrés*, en latin, où il reprend certaines phrases et certains lieux du *De finibus* de Cicéron. Voir *Dialogues sacrés*, p. 46.

⁴⁷ SCH, p. 57.

⁴⁸ Ch.E. Delormeau, *Sébastien Castellion Apôtre de la Tolérance et de la liberté de conscience*, p. 111. A propos de la variation dans la bible latine, voir *Genèse 2003* : 29-33.

Écritures saintes ne doit pas souffrir le moins du monde, s'il leur est arrivé quelques accidents comme ceux que nous avons dits⁴⁹.

On pourrait croire un peu rapidement que la version française de la Bible de 1555, écrite pour les idiots, sera forcément écrite en style simple, d'un bout à l'autre. Etienne Giran n'écrivit-il pas « Il ne vise pas au style noble, il vise au style vivant⁵⁰ ». Style vivant, donc style varié, comme on le verra dans l'analyse de la syntaxe. Un des seuls modernes qui se soient penchés sur la langue française de la traduction de Castellion, O. Douen, dont l'œuvre est citée en appendice de la thèse de F. Buisson, bien qu'injustement dur avec le traducteur notamment en ce qui concerne ses choix lexicaux, reconnaît lui-même que « Dans les bons endroits, la Bible de Castellion ne sent pas la traduction : on dirait d'un livre pensé et écrit en français (...) Il s'est fait une langue à soi, brève, précise, nerveuse, vibrante, si bien qu'à l'entendre on croit parfois entendre un de nos contemporains. La Bible de Castalion est en réalité la première traduction vraiment française de l'Écriture Sainte⁵¹ ».

Pour conclure sur les relations entre *imitatio* et écriture chrétienne, et plus encore, traduction biblique, on peut dire que Castellion, à la suite de Bullinger, se situe parmi ceux qui voient des styles variés à la Bible. Il va plus loin que son prédécesseur quand il prétend que le *ton*⁵² est inspiré, plus que les mots, ce qu'il mettra en pratique par le respect de la variation des styles, et une liberté dans le choix du lexique, ce qu'on lui reprochera d'ailleurs. Ainsi donc, si *imitatio* il y a, chez Castellion, elle consiste à l'imprégnation stylistique et à sa translation dans la langue cible.

3. Imitation et traduction⁵³ : la théorie de la traduction au XVI^e siècle

Il est bien connu que, paradoxalement, les plus grands défenseurs du cicéronianisme seront aussi les plus grands promoteurs de l'utilisation des langues vernaculaires, d'abord par le biais des traductions, puis par leur production propre. L'imitation de Cicéron ne pouvait pas être parfaite en latin, car les cicéroniens n'étaient pas Cicéron. En revanche, on pouvait espérer, avec beaucoup de travail et une langue vulgaire en évolution, « hisser le vernaculaire au niveau des plus hautes réussites de l'Antiquité gréco-latine⁵⁴ ». En cela, les cicéroniens

⁴⁹ *De Arte*, B 1953:62-63; F 1981 : 38 ; voir à ce propos, p. 37.

⁵⁰ *Sébastien Castellion et la réforme calviniste*, p. 99.

⁵¹ Appendice, Buisson I, p. 436.

⁵² Voir p. 35.

⁵³ Voir Vega, Miguel Angel « Dolet, Du Bellay, Peletier y Sebillet o la traducción : del Renacimiento a nuestros días » dans *Hieronymus complutensis*, 1997, 4-5, p. 71-85.

⁵⁴ Michel Magnin « D'une mort, l'autre (1536-1572) : La rhétorique reconsidérée », p. 363.

imitent toujours Cicéron qui s'insurgeait, dans le *De finibus*, que ses concitoyens continuent à croire que le grec était la seule langue digne des philosophes. La traduction, finalement, est considérée par certains comme la quintessence de l'imitation. Mais tous les orateurs n'étaient pas d'accord sur le statut à accorder à la traduction, et sur ses rapports à l'imitation. On débattait aussi pour savoir si la traduction d'œuvres anciennes serait suffisante pour illustrer la langue française.

Etienne Dolet, cicéronianiste virulent, grand adversaire d'Erasme, est le premier théoricien de la traduction, avec *La maniere de bien traduire d'une langue en une aultre* (1540) où il énumère des règles de respect de cette langue « translativie ». On peut d'ores et déjà déduire que *Imitation* et *traduction* seront intimement liées, puisque c'est un cicéronien, défenseur de l'imitation, en latin, qui promulgue les règles d'une bonne traduction. Les exemples de traduction sont pris chez Cicéron, et en ce sens, on a l'impression que la traduction est une imitation poussée à l'extrême : imitation du *sens* (première règle) ; de la *majesté* (deuxième règle), tout en respectant les *propriétés* des deux langues (règles 3, 4 et 5).

Entends que chascune des langues a ses proprietés, translations en diction, locutions, subtilités et vehemens à elle particulieres. Lesquelles si le traducteur ignore, il faict tort à l'auteur, qu'il traduit et aussi à la langue, en laquelle il le tourne : car il ne represente et n'exprime la dignité, et richesse de ces deux langues, desquelles il prend le maniment. (p. 12-13)

Mais l'imitation dans la traduction, selon Dolet n'est pas « singerie ». Qu'on pense à sa mise en garde contre le mot à mot, exprimée dans la « tierce règle » :

Le tiers point est, qu'en traduisant il ne se fault pas asservir iusques à la, que lon rende mot pour mot⁵⁵. Et si aulcun le faict, cela luy procede de pauvreté, & deffault d'esprit. Car s'il a les qualités dessusdictes (lesquelles il est besoing estre en ung bon traducteur) sans avoir esgard à l'ordre des mots il s'arrêtera aux sentences, & fera en sorte, que l'intention de l'auteur sera exprimée, gardant curieusement la propriété de l'une, & l'autre langue.

La principale difficulté réside, selon Dolet, dans le choix du vocabulaire quand on traduit du latin, en une langue « non reduicte en art ». Ne pas faire de calque latin (c'est un conseil à noter, sous la plume d'un cicéronien), et chercher le plus possible à respecter l'usage commun.

⁵⁵ En cela, Du Bellay le suivra quand il prêchera la périphrase de préférence au mot à mot et à la simple translation de termes anciens. Du Bellay développe sa théorie sur les mots français et les emprunts, dans le livre II, chap. 6 et 9, de la *Deffense*. Barthélemy Aneau, dans le *Quintil Horatian* lui reprochera d'ailleurs de ne pas faire ce qu'il dit de faire : « ce commandement est tresbon : mais tresmal observé par toy, Precepteur qui dit *vigiles* pour *veilles*, *songer* pour *penser*... » dans la *Deffense*, par J.-Ch. Monferran, p. 353.

La cinquième règle, le respect des *nombres oratoires*, est plus mystérieuse⁵⁶. Dolet projetait d'en traiter plus longuement dans son *Orateur*, œuvre dont les manuscrits ont probablement brûlé en place de Grève, avec leur auteur, en 1546.

Conclusion quant à ce propos, sans grande observation des nombres ung Autheur n'est rien : & avec yceulx il ne peult faillir a avoir bueict en eloquence, si pareillement il est propre en diction, & grave en sentences, & en arguments subtils. Qui sont les poincts d'ung Orateur parfait, & vrayment comblé de toute gloire d'eloquence.

Il semble qu'il s'agisse des règles de la disposition des mots « une bonne copulation des mots » (p. 15), situées entre la syntaxe – « ordre et collation » (*id.*) des mots –, et la rhétorique – « harmonie de langage ». Ce « je ne sais quoi » pourrait bien être le *génie* de Du Bellay, ou l'*élégance* de Peletier.

C'est un point de vue fort différent que défend Joachim du Bellay, dans la *Deffense et illustration de la langue françoise* (1549), Livre I, chapitre 5, intitulé très clairement « Que les Traductions ne sont suffisantes pour donner perfection à la Langue Françoise ». Il y montre que la traduction ne relève pas de l'*invention* et surtout qu'elle n'apporte rien à « l'éloquution, partie certes la plus difficile, et sans la quelle toutes autres choses restent comme Inutiles⁵⁷ » parce que, précisément, l'élocution est une vertu intraduisible.

Je ne croyray jamais qu'on puisse bien apprendre tout cela des Traducteurs, pour ce qu'il est impossible de le rendre avecque la mesme grace, dont l'Autheur en a usé : d'autant que chacune Langue a je ne sçay quoy propre seulement à elle, dont si vous efforcez exprimer le Naïf en une autre Langue observant la Loy de traduyre, qui est n'espacier point hors des Limites de L'auteur, vostre Diction sera contrainte, froide, et de mauvaise grace.(...) Voyla en bref les Raisons, qui m'ont fait penser, que l'office et diligence des Traducteurs, autrement fort utile pour instruyre les ingnorans des Langues etrangeres en la congnoissance des choses, n'est suffisante pour donner à la nostre ceste perfection, et comme font les Peintres à leurs Tableaux ceste derniere main, que nous desirons⁵⁸.

Du Bellay oppose, dans le chapitre VI, le labeur des traducteurs au travail de création de Cicéron, qui a réussi à imiter parfaitement le style des Grecs, mais selon son propre génie.

Et de ce, que je dy, font bonne preuve Ciceron, et Virgile, que voluntiers, et par Honneur je nomme tousjours en la Langue Latine, des quelz comme l'un se feut entierement adonné à l'Imitation des Grecz, contrefist, et exprima si au vif la copie de Platon, la vehemence de Demosthene, et la joyeuse douceur d'Isocrate (...). Je vous demande donq'vous autres, qui ne vous employez qu'aux Translations, si ces tant fameux Auteurs se fussent amusez à traduyre, eussent ilz élevé leur Langue à l'excellence, et hauteur, où nous la voyons maintenant ? Ne pensez donques,

⁵⁶ Voir M. Magnien « D'une mort, l'autre (1536-1572) : La rhétorique reconsidérée » p. 356, et ci-dessous p. 110.

⁵⁷ Joachim Du Bellay, *La deffense, et illustration de la langue françoise* (1549), Edition par J.-Ch. Monferran, p. 87.

⁵⁸ *Id.* p. 89

quelque diligence, et industrie que vous puissiez mettre en cest endroit, faire tant que nostre Langue, encores rampante à terre, puisse hausser la teste, et s'élever sur piedz.

Ainsi, pour Du Bellay, traduction et imitation ne font pas bon ménage, et ne peuvent pas être associés : la traduction maintient le français à terre, l'imitation l'élève.

Ce jugement sévère n'est pas partagé par Peletier qui, dans son *Art poétique*, répond sur plusieurs points à Du Bellay. D'abord, dans le chapitre *De l'imitation* (p. 23), il relativise les vertus de l'imitation, qui ne suffit pas à bien écrire.

Songe que le Ciel peut fere un Poëte parfèt : mès qu'il n'an à point ancores fèt. Songe que ce n'èt pas la haute felicite que d'ètre pareilh : qui mieus èt, songe qu'il èt plus èse d'ètre superieur, que d'ètre egal. Car la nature des choses ne souffre jamès perfeccion de ressemblance. Par seule imitation rien ne se fèt grand : C'èt le fèt d'un homme pareceux e de peu de keur, de marcher tousjours après un autre : Celui sera tousjours dèrrier, qui tousjours suivra.(...)

Le poète peut s'inspirer des choses anciennes, mais il doit à ajouter sa propre contribution, le tout conformément « à leur naturel ».

L'ofice d'un Poëte, èt de donner nouveauté aus choses vielhes, autorité aus nouveles, beaute aus rudes, lumiere aus obscures, foë aus douteuses, e a toutes leur naturel, e a leur naturel toutes.

Peletier prétend donc qu'en matière de poésie, il ne faut pas se contenter d'imiter, mais il faut dépasser le modèle. Les exemples qu'il donne par la suite (p. 24-25) sont exactement les mêmes que ceux qui ont été cités par Du Bellay, mais, là où l'auteur de la *Deffense* voit une équivalence dans le génie, Peletier voit un dépassement : l'imitateur a fait mieux que l'imité.

Dans le chapitre suivant, *Des Traduccions*, Peletier réhabilite en quelque sorte la seule imitation qui en soit vraiment une : la traduction.

La plus vrëe espece de l'Imitation, c'èt de traduire: car imiter n'èt autre chose que vouloër fere ce qu'a fèt un autre : Einsy que fèt le Traducteur qui s'asservit non seulement à l'Invancion d'autrui, mès aussi à la Disposicion; et ancor à l'Elocucion tant qu'il peut et tant que lui permet le naturel de la langue translative : par ce que l'eficace d'un Escrit, bien souvant consiste an la propriete des moz e locucions : laquele omise, ote la grace, e defraude le sans de l'Auteur. Partant, traduire ẽ une besongne de plus grand travailh que de louange⁵⁹.

La vraie imitation comporte donc une certaine noblesse, pour autant qu'elle s'asservisse à la langue source, et respecte le naturel de la langue cible. Peletier va encore plus loin quand il affirme dans une formule raccourcie : « Une bonne traduccion vaut trop mieus qu'une

⁵⁹ Peletier, *L'art poétique*, 1555, p. 30. Formule calquée sur Du Bellay (*La deffence, et illustration de la langue françoise*, p. 91) : « ceux qui de chose laborieuse et peu profitable, j'ose dire encor'inutile, voyre perniciose à l'Accroissement de leur Langue, emportent à bon droict plus de molestie que de gloyre ».

mouvëse invancion » ! Quant à l'enrichissement de la langue, il s'oppose là encore à Du Bellay, puisqu'il voit dans la traduction la possibilité de

fère Françoisë une beë locucion Latine ou Grecque : e apporter en sa Cite avec le poë des santances, la majeste des clauses e elegances de la langue estrangere⁶⁰.

A ceux qui prétendent que la traduction n'est pas un art, Peletier répond que si, « puis qu'èles se font par art : voere e sont telemant artificieles, que la loë en ęt antandue de peu de g'ans ». Les lois qu'il cherche à édicter pour les traductions sont un peu contradictoires ; c'est pourquoi cet exercice est si difficile. Selon lui, il faut coller au texte source, « frase par frase, et mot pour mot⁶¹ », tout en répondant « a toute l'elegance de la premiere : e ancor auoër la sienne propre ». Et, dans un élan de réalisme « Mës, comme j'è dit, il ne se peut fère ». Toute la difficulté réside donc dans la transmission de cette élégance, à respecter tout autant que « la propriété et le naïf de la Langue an laquele il translate ». L'imitation n'a de sens en poésie que si le poète dépasse son modèle, et en traduction que si le traducteur est capable d'ajouter à la grâce de la langue source, le génie de la langue cible.

4. Imitation et choix de langue⁶²

Alors qu'Erasme a fait de la saine imitation – sans singerie, dans le respect du *genius* de chacun, et par-dessus tout de l'*ethos* des auteurs – un idéal, alors que Peletier rend la tâche encore plus difficile en exigeant que l'auteur du XVI^e siècle dépasse son modèle, Dolet provoque la rupture nécessaire au développement de la littérature profane, entre *ethos* et *élocution*⁶³. « Dolet tente ainsi de libérer un champ de réflexion et d'écriture – qui deviendra la littérature profane en vernaculaire – de l'emprise sacerdotale dont l'entreprise érasmienne, nourrie d'augustinisme, est aux yeux de Dolet la dernière manifestation⁶⁴ ». Ce sera en quelque sorte le premier pas pour détacher l'éloquence de sa seule réalisation dans la langue sacrée, le latin.

Pour l'heure, ce qui est certain, c'est que tous sont persuadés de la nécessité de l'imitation. Le concept d'originalité n'est absolument pas pertinent pour cette époque. Pour les uns, il faut imiter Cicéron, et uniquement Cicéron, pour d'autres les modèles doivent être

⁶⁰ *Id.* p. 31

⁶¹ Remarquons au passage l'utilisation du mot *frase*, dans un sens proche du sens moderne. A la page précédente (33), Peletier dit « deux langues ne sont jamës uniformes an frases ».

⁶² La question du choix de la langue a déjà été abordée dans le chapitre « Ecrire pour les idiots », sous l'angle de la réception. Il s'agit maintenant d'examiner le point de vue de l'auteur.

⁶³ Voir p. 94-95.

⁶⁴ M. Magnien, « D'une mort, l'autre (1536-1572) : La rhétorique reconsidérée », p. 354

diversifiés. L'admiration totale pour Cicéron, présenté par Dolet, entre autres, comme idéal et unique modèle, sera paradoxalement le moteur du développement du français comme langue de culture, et plus particulièrement comme langue littéraire⁶⁵. En effet, la meilleure manière d'imiter Cicéron, c'est de tendre à l'excellence, dans sa propre langue : comme Cicéron n'a pas imité Démosthène ou Aristote, en écrivant en grec, il ne faut pas imiter le « Modèle », en écrivant en latin. A cela, deux obstacles majeurs. D'abord, est-il possible qu'un deuxième Cicéron *français* voie le jour ? Ensuite, le français peut-il rivaliser avec le latin ?

C'est Scaliger qui a répondu le premier à la première question, en 1531 et 1537⁶⁶, en affirmant qu'un nouveau Cicéron ne pouvait pas naître, mais que quelqu'un pouvait le devenir :

Car si Cicéron n'est pas né aussi grand qu'il le fut par la suite, mais l'est devenu ; et il ne l'est devenu que parce qu'il avait reçu de la nature les germes de son génie ; ainsi un homme né avec ces dispositions peut aussi devenir un autre Cicéron⁶⁷.

Puis Peletier, dans *L'art poétique* (1555) explique à quel point est nécessaire le passage au français. Pour lui, écrire en latin est peine perdue :

Que voulons-nous ? enrichir la Latinité ? mes comment le ferons nous, quand ceux qui la suçent de la nourrice, i ont fet leur dernier effort ? C'et bien ici, que nous nous montrons de petit courage, qui emons mieus suivre tousjours les derniers, que nous mettre an ung rang auquel nous puissions etre premiers. (...) Quele sorte de nacion sommes nous, de parler eternellement par la bouche d'autre. Le Ciel François produit il de si povres espriz qu'iz ne se puisset servir de leur langue ? (p. 35)

Encore une fois, la nécessité d'imiter les Anciens est réaffirmée, pour appuyer la nécessité d'écrire en français :

Ne voudrons nous jamès excèler ? e si nous le voulons, que la folie et ce de panser excèler au metier d'autrui, en ne se vouloer eider du sien ? Serons nous perpetuez imitateurs ? mes si nous le devons tousjours etre : a l'exemple de qui nous reglons nous, quand nous ecrivons an autre Langue qu'an la notre ? Les Grez n'ont pas escrit an Egipcien : les Latins n'ont pas escrit an Arabic. (...) (*id.*)

E panse, puis qu'il n'et plus possible de voer un autre Homers an Grec, ni un autre Virgile an latin : de prendre courage, et n'estimer point impossible d'an voer l'un des deux en françoës. (p. 36)

Deux ans après, c'est Pierre de la Ramée, qui écrit :

⁶⁵ Ceci est bien connu. Voir Magnien, *op. cit.* M. Fumaroli « Rhetoric, Politics and society : from Italian Ciceronianism to French Classicism », in J.J. Murphy (éd.), *Renaissance Rhetoric*, Berkeley, Univ. of California press, 1983, p. 235-273 ; M. Fumaroli, *L'âge de l'éloquence*, p. 444, sq. ; K. Meerhoof, « Ramus et Cicéron », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t.70, 1986a, p. 25-35 ; « Rhétorique néo-latine et culture vernaculaire. Les analyses textuelles de B. Aneau, *Etudes littéraires*, vol. 24, 3, hiver 1991-1992, p. 63-85.

⁶⁶ *I.C.S. Oratio pro M. T. Cicerone adversus Des. Erasmus Roterodamum*, Paris, P. Vidoue, 1531 ; et *Adversus Des. Erasmus Roterodamum. Dialogum Ciceronianum oratio secunda*, Paris, P. Vidoue, 1537.

⁶⁷ J. C. Scaliger, *orationes duae contra Erasmus*, Ed. Magnien, p. 134.

Voilà pourquoi notre cicéronien, qu'il soit Français, Italien, Espagnol ou appartenant à n'importe quel autre peuple, tout en marchant sur les traces de Cicéron, ne désespérera jamais de l'éloquence de sa Patrie; il ornera et enrichira cette patrie des illustres dépouilles opimes arrachées à la Grèce et à l'Italie. (*Regii eloquentiae et philosophiae professori Ciceronianus ad Caroleum Lotharingum Cardinalem*, p. 58⁶⁸)

A la deuxième question, à savoir si le français pouvait rivaliser avec le latin, il y a trois réponses possibles. La plus absolue, est de refuser d'écrire en langue vulgaire, qui trop vite change⁶⁹ ; ce sera celle des poètes et orateurs néo-latins, dont il ne faut ignorer ni le nombre, ni la qualité. Je n'aborderai pas ici cette première réponse. Ensuite vient une *via media* : on peut imaginer, dans un élan du cicéronianisme le plus vif, de viser à imiter le latin, en français. Dans ce cas là, on cherchera à calquer le vocabulaire sur le latin, à reproduire sa syntaxe périodique, et, non sans difficultés⁷⁰, à intégrer les principes rhétoriques définis par Cicéron, notamment les nombres oratoires. Enfin, troisième réponse possible, cultiver une propriété française, indépendante du modèle latin.

5. Conclusion théorique

La notion d'imitation, abordée ici d'un point de vue essentiellement rhétorique et théorique, apporte quelques éléments à mon étude, qu'il faudra confronter à la réalité syntaxique de la traduction qui nous occupe. Dans le domaine particulier de la traduction biblique, il faut tenir compte du statut révélé du message, du statut divin du messager, et du statut sacré du vecteur, la langue. D'abord, puisque l'Écriture sainte et la foi chrétienne impliquent un comportement particulier – l'*ethos* –, il faut définir comment chaque traducteur, ou chaque auteur, concilie éloquence et foi chrétienne ; comment il choisit son modèle : Dieu lui-même ou Cicéron. Les réponses seront variées, selon les personnes, les confessions, les moments ou les genres de textes. Castellion n'hésite pas à imiter Cicéron quand il écrit en latin, mais ce sont surtout certains principes du cicéronianisme qui guideront sa traduction : l'adaptation au genre de chaque livre biblique, au public, à la propriété de la langue d'arrivée.

Ensuite, il s'agit de bien comprendre le statut de la traduction elle-même dans l'entreprise d'enrichissement de la langue française : quintessence de l'imitation, donc extrêmement souhaitable aux yeux des Cicéroniens, ou alors activité de tâcherons,

⁶⁸ *Id.* p. 264.

⁶⁹ Montaigne : « J'écris mon livre à peu d'hommes et à peu d'années. Si c'eust esté une matière de durée, il l'eust fallu commettre à un langage plus ferme ». III, 9, 982 C-B, éd. Villey.

⁷⁰ Qu'on songe seulement aux fameux nombres oratoires de la cinquième règle de Dolet.

insuffisante pour illustrer tout le génie de la langue, pour certains poètes, comme Du Bellay. Castellion, quant à lui, se soucie peu d'enrichir la langue, son projet étant avant tout religieux. Finalement, intervient un débat sur le rapport à entretenir avec un modèle que personne ne songe à remettre en question, le latin de Cicéron. Dans une certaine mesure, ce débat est encore ouvert aujourd'hui, entre « sourciers » et « ciblistes ». Le respect du « génie⁷¹ » de chaque langue est admis par tous, mais on ne peut pas respecter parfaitement la langue source, et la langue cible. Il faut faire un choix⁷². En ce qui concerne la traduction biblique, le débat prend une tournure beaucoup plus tragique, puisqu'il s'agit de savoir où se trouve la révélation. Dieu parle-t-il aussi à travers le génie propre de la langue source, auquel cas il faut traduire au plus près du texte source ? Dieu parle-t-il dans le « ton », dans l'esprit du texte, auquel cas, il faut rendre ce souffle particulier par le génie propre de la langue cible. C'est ce que pense Castellion⁷³.

Mais au XVI^e siècle, le « génie » propre du français se définit surtout par rapport au latin, dans une dialectique constante d'imitation – éloignement qu'on ne peut appréhender que par l'analyse précise de faits syntaxiques. Ainsi, l'étude de la syntaxe qui fera l'objet de la deuxième partie de ce travail a pour but de définir, par des critères aussi mesurables et rigoureux que possible, si la langue de la traduction de la Bible par Sébastien Castellion est influencée par le modèle qui pèse sur tout écrivain français du XVI^e siècle, à savoir la syntaxe latine, ou si le traducteur est parvenu à s'en libérer pour chercher une phrase « véritablement française » à destination d'un public non-lettré.

⁷¹ A propos de cette notion controversée, voir Henri Meschonnic *Et le génie des langues*.

⁷² Le débat fait rage aujourd'hui, et on note une nouvelle tendance, surtout parmi les traducteurs d'œuvres littéraires, à respecter de plus en plus le génie propre de la langue source, quitte à détonner dans la langue cible. Ceci dépasse largement le cadre de cette étude. Voir H. Meschonnic, *Poétique du traduire*. Cet auteur préconise un respect du ton du texte source, car « l'objectif de la traduction n'est plus le sens, mais bien plus que le sens, et qui l'inclut : le mode de signifier » (p. 99-100). Pour respecter ce mode, l'auteur adopte le principe suivant « traduire du marqué par du marqué, et du non-marqué par du non-marqué » (p. 88).

⁷³ Ce point est développé p. 35 sq.

CHAPITRE VI : LA SYNTAXE DU FRANÇAIS PRÉCLASSIQUE ENTRE MODÈLE LATIN ET PROPRIÉTÉ FRANÇAISE

Au cours de ce travail, et pour les besoins de mon analyse, j'ai acquis la conviction que style et syntaxe sont deux notions difficilement dissociables. Il est vrai que d'un point de vue strictement linguistique, cette affirmation peut sembler « hérétique » et que les deux sont rarement étudiés conjointement. Néanmoins, il apparaît qu'on peut situer la syntaxe, comme le style, entre le modèle latin et un modèle « français » en formation. En fait, la réalité est moins simple que le chapitre précédent pourrait le faire penser: le traducteur du milieu du XVI^e siècle a déjà à sa disposition une importante variété stylistique qui lui permet de moduler sa langue. Dans son introduction aux *Chroniques gargantuines*¹, Mireille Huchon observe un continuum de styles, que Lecoinge décrit ainsi: « depuis le style populaire, fondé sur l'accumulation paratactique pure et simple ou la coordination par « et » jusqu'à des formes plus teintées de littérature qui font appel à l'imbrication par les formes en -ant ». Selon le degré d'imbrication de la phrase, sa longueur, on y verra une imitation de la période latine, ou une langue sans art, dépourvue de toute élégance, ou, entre deux, un exemple de la *propriété* française. J'analyserai dans la deuxième partie de ce travail la pratique de Castellion au sujet de la variété, à l'intérieur même de la Bible, d'un livre à l'autre, d'un genre à l'autre. Et cette variété repose en grande partie sur la modulation de la phrase, plus ou moins longue, plus ou moins imbriquée.

Mais si on s'intéresse maintenant à l'imitation d'idéaux, ressentis comme au-dessus de la réalité langagière (pensons aux termes de *génie*, *naturel*, etc.), on peut simplifier. On observe d'un côté un modèle latinisant, qu'on imite de plus en plus au cours du siècle, fait de périodes dont on trouve la définition chez les Anciens² : à la fois respiratoire (la période est émise d'un souffle³), et sémantique « J'entends par période la phrase qui a un commencement

¹ J. Lecoinge, « L'organisation périodique du style coupé, dans le Livre III des Essais », d'après *Les chroniques gargantuines*, e.p. l'introduction « Mise en œuvre » par Mireille Huchon, p. 90.

² Voir J. Lecoinge « L'organisation périodique du style coupé, dans le Livre III des Essais ».

³ Le *souffle* laisse entendre qu'il s'agit de la langue parlée. On peut se rappeler ici que la linguistique moderne arrive à la conclusion que l'unité phrase n'est pas pertinente pour analyse le langage spontané. « Tous les travaux portant sur le français parlé ont montré qu'il s'avère impossible, en s'appuyant sur l'analyse des mélodies et des pauses, de segmenter en « phrases » standards les données orales issues de conversations

et une fin par elle-même et une étendue qui se laisse embrasser d'un regard »⁴. En d'autres termes, la période classique doit être complète, du point de vue de l'argumentation⁵. La période latinisante présentée dans ce modèle a été décrite par J. Lecoinge comme « fermée » ou « d'une connexité rigoureuse⁶ » ; on pourrait dire qu'elle se suffit à elle-même. Au XVIe, Melanchthon vulgarisera ce point de vue. Pour lui la période existe « quia colligit plures sententias particulis rationalibus : causalibus, relativis, comparativis, adversativis : interdum etiam copulativis⁷ ». En bref, l'homme du XVIe siècle se voit proposer comme premier modèle, un style connexe, périodique et latinisant.

De l'autre côté, on trouve un style simple, que ses détracteurs qualifieront de style populaire, « paratactique », et dont les amateurs loueront au contraire la « naïveté », la « clarté » et le « génie propre ».

Situer un texte dans cette dichotomie de modèles, revient à chercher les marques éventuelles d'une syntaxe latinisante ou alors, les marques d'un style « à la française » qui est loin d'être encore défini. L'analyse de la phrase, de sa structure et de sa longueur est particulièrement féconde dans une traduction biblique. En effet, on peut considérer que le style⁸ biblique original est le royaume de la parataxe d'origine hébraïque, au rythme court, rapide et ciselé, pour ne pas dire haché⁹. La traduction d'une telle langue donnera lieu à une adaptation à la phrase française. On peut en effet imaginer une imitation des périodes latines, et dans ce cas, le développement de longues phrases ramifiées, à partir de la parataxe des langues sources ; ou alors, on assistera à la recherche de phrases « françaises », qui correspondent à un idéal non défini, non décrit, dont on ne peut que saisir des bribes.

spontanées ». M. J. Béguelin (dir) *De la phrase aux énoncés*, p. 60. Voir aussi Fr. Gadet, *Le français ordinaire*, p. 117-120.

⁴ Aristote, *Rhétorique*, III, 9, 1409 a, trad. M. Dufour, A. Wartelle, Paris, Belles Lettres 1973, t3, p. 59.

⁵ Voir le chapitre sur la ponctuation.

⁶ « Parce qu'elle rassemble des pensées complètes au moyen de particules logiques : causales, relationnelles, comparatives, adversatives, quelquefois même copulatives » ; « L'organisation périodique du style coupé, dans le Livre III des Essais » et il précise, dans « Le style en -ant au XVIe siècle en France : conscience syntaxique et options stylistiques », p. 12 : « Nous appellerons connexité le degré d'interdépendance logique des éléments du discours, abstraction faite de leur interdépendance syntaxique, l'imbrication. L'idéal de la période latine classique, est ainsi une connexité rigoureuse, que réalise en général une imbrication à base de subordonnants, dans le cadre d'un ordre des mots principalement régressif, appuyé par de forts balancements corrélatifs ».

⁷ *Elementorum Rhetorices Libri II*, Paris, Simon de Colines, 1532, f°59v° ; « Parce qu'elle rassemble des pensées complètes au moyen de particules logiques : causales, relationnelles, comparatives, adversatives, quelquefois même copulatives ». Traduit par J. Lecoinge, « L'organisation périodique du style coupé, dans le Livre III des Essais ».

⁸ Ce mot est cette fois pris dans son sens général.

⁹ C'est surtout valable pour l'AT.

Il s'agit donc d'abord de définir précisément les deux modèles qui s'offrent au traducteur – la syntaxe latinisante d'une part, et la recherche d'un naturel propre au français, d'autre part – puis d'en dégager des critères syntaxiques observables pour tenter, dans un second temps, de situer notre texte par rapport à ses modèles.

1. Imitation de la syntaxe latine

Examinons en premier lieu la tendance la plus radicale, chez certains cicéroniens, à vouloir imiter le latin, tant dans son vocabulaire, que dans sa syntaxe ou dans son rythme. En ce qui concerne l'imitation lexicale, les calques et les emprunts savants sont faciles à repérer, et sortent de l'objet de cette étude¹⁰. En revanche, la relation que peut entretenir un texte du XVI^e siècle avec la syntaxe et la poétique latine est fondamentale pour comprendre l'élaboration d'une langue propre à un traducteur. Ainsi, dans les pages qui suivront, je montrerai d'abord en théorie ce que les poéticiens considéraient comme vertus à imiter, puis en pratique, dans le texte de Castellion, j'examinerai ce que le traducteur en a fait.

1.1 La question des nombres oratoires

S'il est une notion propre aux langues anciennes à laquelle tiennent les cicéroniens de la Renaissance française, bien que son équivalent français soit très flou, c'est bien des nombres oratoires qu'il s'agit. L'inadéquation entre le latin de Cicéron et le français du XVI^e siècle va obliger les cicéroniens français à des tours de passe-passe parfois difficiles à repérer. C'est d'abord Dolet qui effleure le problème dans sa cinquième règle.

Venons maintenant à la cinquième règle, que doit observer un bon traducteur. Laquelle est de si grand'vertu, que sans elle toute composition est lourde, & mal plaisante. Mais qu'est ce, qu'elle contient ? Rien autre chose, que l'observation des nombres oratoires : c'est asscavoir une liaison, assemblément des dictiones avec telle douceur, que non seulement l'ame s'en contente, mais aussi les oreilles en sont toutes ravies, ne se faschent jamais d'une telle harmonie de langage¹¹.

Comme l'a remarqué Ch. Bruneau, « malheureusement le terme de <nombres oratoires> dissimule des notions complexes qui devaient, dans l'esprit des translateurs, éveiller des idées extrêmement vagues¹² ». Le français n'a ni alternance de longueur, ni accent de hauteur, ni accent secondaire à l'initiale : Comment reproduire dès lors en langue vulgaire les nombres oratoires ? Dans la pratique de Dolet, notamment dans la partie de son œuvre de 1540

¹⁰ Pour tout ce qui concerne le lexique, voir J. Chaurand, « Castellion et la langue cible : le lexique ». L'article de Maurice Bossard « le vocabulaire de la Bible française de Castellion (1555) » apporte aussi une bonne illustration.

¹¹ *La Manière de bien traduire*, p. 25.

¹² « La phrase des traducteurs au XVI^e siècle ».

consacrée à la ponctuation, on peut observer *ung periode parfait*¹³. Les subordonnées sont clairement distinguées des principales, les clausules bien articulées, les unes aux autres, mais ce qui semble faire pour Dolet la période « nombreuse », ce sont les figures : antithèses, anaphores, rimes, etc¹⁴.

Du Bellay, au chapitre 9 du livre I de la *Deffense*, affirme qu'il n'est pas impossible d'appliquer à la langue française l'art des nombres oratoires, et que ce n'est pas parce que le français tarde à recevoir cette grâce qu'il faut la lui refuser. Au contraire, c'est un gage de longévité.

Ainçois je dy, qu'elle se pourra tenir certaine de la garder longuement, l'ayant acquise avecques si longues Peines : suyvant la Loy de Nature, qui a voulu, que tout Arbre qui naist, florist, et fructifie bien tost, bien tost aussi envieillisse, et meure, et au contraire, celuy dure par longues Années, qui a longuement travaillé à jeter ses Racines¹⁵.

Dans le deuxième livre (chapitre 7), il précise :

Et bien que n'ayons cet usage de Piez comme eux, si est ce, que nous avons un certain nombre de Syllabes en chacun Genre de Poème, par les quelles comme par Chesnons le vers François lié, et enchainé est contraint de se rendre en cete étroite prison de Rythme, soubz la garde le plus souvent d'une coupe feminine, facheux, et rude Géolier, et incongnu des autres vulgaires.

Aux exemples que Du Bellay donne par la suite, on comprend qu'il y a pour lui proximité de forme et de sens entre *rythme* et *rime*.

Quand je dy, que la Rythme doit estre riche, je n'entens qu'elle soit contrainte, et semblable à celle d'aucuns, qui pensent avoir fait un grand chef d'œuvre en François, quand ilz ont rymé un *Imminent* et *Eminent*...

A. Fouquelin déplore dans la *Rhétorique française* (1555) le décalage entre les deux langues, et il y développe une « tentative de construire une rhétorique française à l'image de la rhétorique latine¹⁶ ».

En nôtre prose françoise, nous avons bien peu d'égards au nombre des syllabes, ny par quelle diction, et de combien de syllabes est fermee la clausule et periode : en sorte que d'en vouloir donner certaines regles, ne serait chose moins ridicule, que sont les preceptes que les Grecs et Latins ont donné, pour le regard des piedz qui doibvent estre gardez en la prose Grecque ou Latine. Car comme tous piedz conviennent en tous lieux, ainsi toutes dictions de quelque quantité de syllabes qu'elles soient, conviennent en tous lieux de la prose françoise : seulement faut avoir égard, que notre oraison et parler sonne bien aux oreilles, et que on n'y puisse conoitre aucune affectation¹⁷.

¹³ Voir chapitre sur la ponctuation, p. 154 sq.

¹⁴ K. Meerhoff, *Rhétorique et poétique*, p. 75

¹⁵ *Deffense*, Éd. Montferran, p. 101.

¹⁶ K. Meerhoff, *Rhétorique et poétique*, p. 250, n.38.

¹⁷ *Rhétorique française*, p. 35-36.

La même année, Peletier, dans le chapitre « Des traduccions » de son *Art poétique*, semble mettre le respect du nombre oratoire au dessus du respect de chaque mot par le traducteur. Pourtant, il faut se garder des contresens dans l'interprétation de ces quelques lignes. Citant un vers de Virgile et analysant l'alternance des longues et des brèves, Peletier critique les commentateurs qui ne la respectent pas – sans préciser s'il s'agit du latin ou du français, mais le terme *commentateur* me fait pencher pour le premier – puis passe immédiatement, sans lien explicite et sans marque typographique de rupture à la traduction :

Suivant notre propos, les Traduccions de mot a mot n'ont pas grace : non qu'ele soët contre la loë de Traduccion : mës seulement pour rëson que deus langues ne sont jamës uniformes en frases. (...) Et qu'on ne me viene point aleguer Ciceron : lequel ne loue pas le traducteur consciancieus. Car aussi ne feje. E ne l'antan point autremant, sinon que le Translateur doëve garder la propriete e le naïf de la Langue an laquele il translate¹⁸.

La dernière phrase de ce passage, sur la *naïveté* du français doit nous rendre méfiants : Peletier peut-il vraiment prétendre qu'il faille à la fois respecter le nombre oratoire en français et garder la propriété française, qui est précisément d'en être dépourvue ? D'ailleurs, dans le chapitre 7 des *Discours non plus mélancoliques que divers*¹⁹ (1557), Peletier est extrêmement clair :

Les Gregeois & Latins ont mesuré leurs vers & mettres, par la quantité des syllabes, c'est-à-dire par certain espace de temps, qui se mettoit a prononcer les vers : là ou nous autres de France compassons nos vers rimes par certain nombre de syllabes, sans regarder si les syllabes sont longues ou courtes. (...) puis que nostre langage naturel est sans quantité... quand nous venons a parler les langages estrangers, nous ne gardons la quantité naturelle desdits langages²⁰.

Ainsi donc, ce que Dolet a exprimé en théorie comme une règle absolue de la traduction, le respect des *nombres oratoires*, semble, dans la pratique, essentiellement envisageable en poésie, par la métrique et la rime²¹. Nous ne saurons jamais ce que Dolet avait précisément en tête. Peut-être est-ce dans une certaine imitation de la syntaxe latine et de son rythme propre, que se cache l'essence de la langue cicéronienne.

En ce qui concerne la traduction de 1555 qui nous occupe, il semble difficile de décider si le traducteur a tenté de récupérer d'une manière ou d'une autre ces nombres oratoires. Tant

¹⁸ L'interprétation de ce passage est difficile. K. Meerhoff y voit la volonté de suivre Dolet dans l'observation des nombres oratoires, alors que pour Boulanger, éditeur de Peletier (1930), il s'agit précisément du contraire.

¹⁹ Poitiers, Marneff. Cité d'après K. Meerhoff, *Poétique et Rhétorique*, p. 78-79.

²⁰ Peletier, *Discours*, p. 51.

²¹ Dans son *art poétique* de 1548, chapitre « Qu'est ce que le François doit appeler Ryme ? ».

que la notion n'est pas définie précisément, et qu'elle peut autant s'appliquer à la rime qu'à la longueur des syllabes, il est impossible d'en chercher la trace.

On pourrait songer à certains versets de *Gn* 1 où le jeu des chiasmes et des répétitions induit un rythme poétique indéniable. Ou encore à une sentence comme celle que Dieu adresse aux hommes après le meurtre d'Abel (*Gn* 9, 6): «Qui sang d'homme épandra, son sang par homme répandu sera». Ici, Castellion ne garde pas le chiasme de l'hb. litt. : *Qui répand sang d'homme / par homme son sang sera répandu*. Mais le rythme fortement binaire qu'il donne à ce verset, l'ordre des éléments bouleversé (le verbe est à la fin), et la rime ainsi dégagée, rendent mieux le style de la formule que la traduction d'Olivétan : *Quiconque aura répandu le sang humain / le sang d'iceluy sera répandu*.

Par contre, force est de constater que certains passages hymniques, comme le *Magnificat*, p. ex., ou le *cantique de Zacharie*, sont totalement dépourvus de rythme ou de recherche poétique.

- (1) [46] Adonc Marie dit : [47] Mon ame magnifie le Seigneur, e s'egaye mon esperit, de Dieu mon sauveur, [48] de ce qu'il y eu égard a la petitesse de sa servante, de quoi d'heurenavant en tous tems ou me dira bienheureuse. [49] Car le Puissant m'a fait grandes choses, de qui le nom êt saint, [50] e sa clemence eternelle envers ceux qui le creignent. [51] Il fait de grandes prouesses a tout son bras : il déconfit ceux qui ont le cueur outrecuidé. [52] Il met ius les puissans des sieges, e éleue les petis. [53] Il remplit de biens ceux qui ont faim, e envoie les riches vuides. [54] Il donne secours a Israel son serviteur, se souvenant de clemence, [55] comm'il avoit promis a noz peres, a Abraham e a sa race pour le temps a venir. (Lc 1, 46-55)

Le rythme du *Magnificat*, fait en grec de phrases sans subordonnées, est remplacé par une subordination légère, mais réelle, grâce à quelques relatives (v. 49, 51, 53) ou à des causales (v. 48, 49). Les traductions qui gardent la structure originale du grec, elle-même calquée sur des formules hébraïques des Psaumes, présentent des versets qui commencent tous par « Il », ce qui donne un rythme que Castellion n'a pas cherché à retrouver.

Par ailleurs, certains passages qu'on ne peut pas qualifier de poétiques, mais qui sont fortement charpentés, donc rythmés, sont aussi traduits sans recherche particulière. Dans le Décalogue (*Ex* 20), par exemple, en traduisant les inaccomplis de l'hébreu par des impératifs français, ce qui est plus conforme à sa langue cible, Castellion perd les rimes internes des morphèmes prefixaux et suffixaux de la deuxième personne du singulier de l'inaccompli. Ainsi,

- (2) E Dieu dit toutes ces parolles en cête maniere :
Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai mené hors du pays d'Egype,
maison de seruage.
N'aye point d'autres dieu que moi.

Ne te fai image de chose qu'on voye au ciel en haut, ou en terre embas, ou en eau sous terre : ne leur fai point d'honneur, ni ne les ser. Car je suis le Seigneur ton Dieu, Dieu ialoux, qui puni la faute des peres sur les enfans iusqu'a trois ou quatre généracions de mes mal-veuillans, e fai du bien iusqu'a mille genracions, a veux qui m'aiment, e gardent mes commandemens.

N'employe point le nom du Seigneur ton Dieu en vain, car le Seigneur ne quittera point qui employera son nom en vain.

Souviennne toi de saintement faire le jour du Sabbat. Travaille six jours, et fai toute ta besogne. Mais au settième iour, qui êt le Sabbat du Seigneur ton Dieu ne fai besogne quelconque, ne toi, ne ton fis, ne ta fille, ton serviteur, ne ta chambriere, ne ton bêtail, n'etranger qui soit ches toi. Car le Seigneur, ayant en six iours fait le ciel e la terre, la mer e tout ce qui y êt, se reposa au settième iour : e pource le Seigneur benit le iour du Sabbat, e le consacra.

Honore ton pere e ta mere, afin que tu vives long tems en la terre que le Seigneur ton Dieu te donne.

Ne tue point.

N'adultere point.

Ne derobbe point.

Ne rend point faux tèmognage contr'autrui.

Ne convoite point la maison d'autrui.

Ne convoite point la femme d'autrui, ne son serviteur, ou sa servante, ne son beuf, ou son âne, ne chose qui soit a autrui.

Bref, même sans disposer d'une définition précise et rigoureuse de ces « nombres oratoires », on peut voir clairement ici que Castellion n'a absolument pas cherché à trouver un rythme savant, d'inspiration latine (bien que la Vulgate alterne futurs et impératifs), ou à garder un rythme qui pouvait se trouver dans le texte original. Plus encore, il a bien souvent préféré le naturel français – l'impératif plutôt que le futur dans *Ex 20*, ou une subordination légère mais réelle, plutôt que la répétition des mêmes structures syntaxiques dans le *Magnificat* – au respect d'un rythme venu d'une autre langue, la langue source, ou le modèle latin. Pourtant il faut aussi souligner que si certains passages, comme *Gn 1*, sont traduits avec une nette recherche poétique, c'est grâce à l'exploitation des variations internes du français préclassique, comme le jeu de l'inversion du sujet²².

Pour conclure, on peut dire que le souci poétique n'est pas absent de la traduction qui nous occupe, mais que la recherche poétique n'est jamais mise en œuvre au détriment de la *naïveté* française. Les effets de style sont assimilables aux références savantes : les idiots n'en ont que faire.

²² Voir chapitre sur l'inversion du sujet, *Genèse 2003*, p. 59-61.

1.2 Le style périodique²³

La deuxième caractéristique de la langue latinisante, c'est le style périodique qui est rarement décrit comme tel, à la Renaissance, mais toujours en rapport avec Cicéron. Les définitions qu'en donnent les critiques modernes sont plus précises, et me permettront de situer mon texte précisément, par rapport au modèle latinisant²⁴.

Mais le style périodique est loin d'exclure toute parataxe. En effet, le style dit « coupé » s'inscrit à la Renaissance « dans la perspective de l'enchâssement périodique²⁵ ». Et il faut bien distinguer la parataxe spontanée, celle du vulgaire, de la parataxe littéraire et élégante qui « résulte de l'application de l'*absolutio* à un ensemble de syntagmes présentant une unité logique, et nécessairement susceptibles de se recomposer en période par *comprehensio*²⁶ ».

Par ailleurs, quand on parle de période, il ne faut pas imaginer uniquement la « phrase imbriquée », décrite par Lorian, par exemple. Il faut plutôt y trouver une valeur supérieure à l'imbrication syntaxique, que Lecoïnte appelle « l'unité organique de la phrase », selon une notion décrite par Georges de Trébizonde, rhétoricien grec, auteur d'une *Rhetorica* en 1540. Cet auteur est peut-être le théoricien de la Renaissance le plus important pour la définition de la période et du style cicéronien. Il montre bien qu'il y a deux types de périodes. Premièrement, la véritable période, dite *circuitus*, qui « ne doit pas dépasser quatre membres », dont la longueur est d'ailleurs fonction directe de l'élévation du style, et qui doit posséder un « mouvement », un « souffle ». Trébizonde déclare dans une formule définitive :

On ne peut douter que la véhémence de la période ne dépende de la brièveté de ses clausules, et de l'unité organique de tous les membres, telle que le souffle ne puisse se reposer à la fin de l'un des membres, mais semble contraint de prononcer intégralement la phrase²⁷.

Deuxièmement, on trouve l'*ambitus*, ou pseudo-période, qui est une imbrication de membres liés entre eux par le sens complet de la phrase, mais sans force et sans insistance. Ce type de période doit être utilisé dans « les passages plus calmes du discours, dans les genres judiciaires ou démonstratifs. Il relève donc en un sens plutôt de l'*ethos* que du *pathos*, et, par

²³ Les hypothèses émises ici seront appliquées à la Bible de Castellion dans le chapitre III de la deuxième partie de cette thèse. Voir p. 258 sq.

²⁴ J. Lecoïnte, « Le style en -ant au XVI^e siècle en France : conscience syntaxique et options stylistiques », p. 12.

²⁵ Lecoïnte, *ID*, p. 606.

²⁶ *Id.*

²⁷ *Retorica*, p. 418, cité et traduit par Lecoïnte, *ID*, p. 608.

conséquent, participe moins du style sublime.²⁸ » Ce lien entre ce que Trébizonde appelle *ambitus*, l'*ethos* et le genre doit être retenu pour l'étude du style de la traduction biblique. Le style parataxique de l'Ancien testament pourrait bien se fondre dans ces périodes de style « éthique, élégamment bas ».

Dans la définition de la vraie période, Trébizonde souligne le lien entre l'unité de souffle et la complétude sémantique. Et, en parallèle, il insiste sur la nécessaire incomplétude sémantique de chaque membre de la période, donc l'attente jusqu'à la fin, de l'élément déterminant pour la compréhension, en d'autres termes, l'ordre régressif²⁹ des éléments. Il faut encore ajouter une dernière caractéristique de la période latine idéale : la période doit « envelopper la totalité d'un raisonnement³⁰ », le présenter, le développer et le conclure en un seul souffle. En cela, elle s'oppose totalement à la parataxe.

De tous ces éléments, un seul pourrait être incompatible avec la translation en français de l'idéal périodique : l'ordre régressif. Dans la première moitié du XVI^e siècle, certains auteurs feront de gros efforts pour réaliser cet idéal latinisant, et on constate à partir de 1550 un renversement de la tendance, et finalement une condamnation de l'ordre régressif, comme contraire au « génie » de la langue française. Pour compenser en quelque sorte l'abandon de cette marque de complétude sémantique, le français a trouvé dans le balancement rythmique protase / apodose un « substitut qui permet d'unifier le souffle sans plus avoir à forcer le génie de la langue³¹ ».

Mais tout ceci, en pratique, sera difficilement appliqué au français. J. Lecointe constate l'échec total de la tentative. On peut pourtant trouver en français des traces de l'idéal décrit par Trébizonde. Certes, le rejet à la fin du verbe principal n'est pas souhaité, mais on trouve d'autres procédés qui engendrent l'attente, comme des anticipations, ou l'accumulation de subordonnées en début de période, l'usage de la cataphore, de démonstratifs dont le référent

²⁸ *Id.*

²⁹ L'« ordre régressif » est défini par J. Lecointe (p. 611) comme « l'ordre latin, rejetant à la fin de la phrase, à la suite de toutes les expansions, au moins un élément du noyau, le verbe ». Le terme « ordre progressif » pour J. Lecointe (p. 692) est un synonyme de l'« ordre direct ». *Ordre progressif* peut cependant prêter à confusion, puisque ce syntagme s'applique aussi à l'ordre « déterminant + déterminé ». Voir Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, 1951, p. 197; de manière plus générale J. M. Adam définit les deux termes : « Dans l'ordre progressif [...], l'énoncé linguistique est parallèle au mouvement du raisonnement [...]. Dans l'ordre régressif [...], la linéarité de l'énoncé linguistique est l'inverse de mouvement. Tandis que l'ordre progressif vise à conclure, l'ordre régressif est plutôt celui de la preuve et de l'explication », Adam, Jean-Michel. *Les textes : types et prototypes*. p. 115.

³⁰ Lecointe *ID*, p. 609.

³¹ Lecointe *ID*, p. 612

est postposé, ou de formes en *-ant*, détachées à gauche. Par ailleurs, le rythme imposé par la protase et l'apodose implique la nécessité de la pointe, comme l'ordre régressif implique le verbe en position finale. On trouve donc des traits stylistiques français qu'on peut considérer comme latinisants, ou du moins inspirés par une rhétorique cicéronienne largement répandue³².

Un autre procédé d'imitation de la syntaxe latine doit être souligné. Il s'agit du développement de la subordination. Les tentatives faites, par les chroniqueurs particulièrement, pour illustrer la phrase française en la calquant sur la période latine, sont une preuve de la difficulté de cet exercice. Dans son étude sur la prose narrative, Alexandre Lorian³³, montre qu'une certaine image de la période latine hypertrophiée et asianisante³⁴ a fortement influencé l'écriture française.

La subordination, (...) est un des moyens les plus caractéristiques pour combiner et imbriquer les idées dans la prose du XVI^e siècle. La grande vogue de la subordination commence, naturellement, avec les traducteurs et les compilateurs à la fin du moyen âge, qui, pour calquer la phrase latine, se voient obligés à créer un grand nombre de locutions conjonctionnelles nouvelles. (...) et c'est surtout grâce à la subordination, entre autres procédés, qu'on pourra, pense-t-on, imiter le latin et illustrer le français. C'est à dire allonger la phrase tout en raccourcissant le paragraphe³⁵.

Les exemples donnés par Lorian illustrent un tel excès dans l'imitation que la phrase, non seulement ne tient plus dans un seul souffle, ni ne peut être embrassée d'un seul regard, mais encore devient parfaitement incompréhensible.

Ainsi, l'émergence de l'idéal classique de la clarté française, de sa simplicité et de son naturel, qui a lieu au même moment, contraste sévèrement avec les styles latinisants décrits ci-dessus. En effet, les théoriciens chantent un style « naturel », obéissant à un ordre progressif, style correspondant à une « certaine propriété du génie de la langue française, un atticisme éthique qui prend le dessus³⁶ ».

³² Lecointe cite en exemple un dizain de la *Délie* de Scève, comme représentant du style périodique et un dizain de Marot, en style « éthique » simple.

³³ *Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVI^e siècle*.

³⁴ Asianisme : « Style enflé, sans mesure, par opposition à l'atticisme, rigoureux et concis ». *Dictionnaire International des Termes Littéraires*, <http://www.ditl.info>. Voir Lecointe, *ID* p. 422-426 et p. 637-652.

³⁵ Lorian, p. 159.

³⁶ A propos de Marot, Lecointe *ID*, p. 618.

2. Recherche de la « propriété française³⁷ »

Même si on présente la langue en formation face à deux conceptions totalement différentes – le modèle latin et la propriété française – il faut bien voir, avant de chercher à définir celle-ci, que les deux points de vue ne sont pas totalement incompatibles.

Ramus affirme en latin dans son *Ciceronianus* (1557), que le français est en train de devenir une langue d'étude et qu'il faut donc étudier conjointement les rhétoriques latine et française pour imprégner celle-ci de celle-là, sur la base des bonnes traductions déjà données en vernaculaire, ainsi que des premiers traités de rhétorique. Ainsi, la translation de principes rhétoriques du latin en français serait envisageable. Mais quelques années plus tard, quand Ramus voudra imposer le même mouvement à sa *Grammatica*, il aura l'intelligence de laisser les principes du cicéronianisme pour adopter ceux de l'analyse, afin d'écrire sa *Gramere* (1562), dans laquelle il souligne la propriété de l'ordre des mots³⁸, en français. En cela, il constitue un lien entre les tenants de la voie latinisante décrite ci-dessus, et ceux de la voie française « naïve ».

Le terme de « naïveté³⁹ », tout comme la « clarté », le « naturel » ou le « génie », sont perçus comme des valeurs propres du français, des représentations qui s'élaborent précisément autour de 1555. Il s'agit ici d'observer comment s'est forgée cette image d'une langue particulière, autour de notions esthétiques, rhétoriques ou sentimentales qui n'ont rien à voir avec la réalité linguistique. Je chercherai donc à montrer comment s'est construit le mythe de la propriété française « naïve » et à définir des éléments concrets, mesurables et observables scientifiquement, dans la langue de Castellion, qui puissent décrire ce qu'est la propriété française d'un langage réel, et non plus d'un mythe.

On commence en effet à cette période à percevoir une identité propre au français, qui ne s'accommode pas des règles latines, qui possède un lexique et un style propres encore à développer. Mais en même temps, certains ne voient le salut de la langue que dans l'imitation du latin. Finalement, ces deux conceptions de la langue ne sont pas totalement incompatibles,

³⁷ Voir Lecointe, *ID* p. 543-548. Tous les termes qualifiant la langue française dans ce chapitre, tels que « génie », « naturel » « clarté », etc. doivent être compris dans le contexte d'un mythe naissant, et non pas comme des faits linguistiques avérés.

³⁸ Voir Roberto Pellerey, *La Théorie de la construction directe de la phrase. Analyse de la formation d'une idéologie linguistique*, Paris, Larousse, 1993 ; Françoise Kerleroux et Jean-Marie Marandin, « L'ordre des mots », *Cahiers Jean-Claude Milner*, Lagrasse, Verdier, 2001, p. 277-302.

³⁹ Voir Danielle Trudeau, *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, p. 76 ; M. Huchon « La prose d'art sous François Ier : Illustrations et conventions », p. 292 sq.

puisqu'un cicéronien comme Dolet a pu se soucier de l'« harmonie de langage » du français, son style propre, qu'il atteindrait par l'imitation de la période latine⁴⁰, ou un Ramus, qui passe de l'admiration pour la maîtrise des nombres oratoires et son imitation, à la soumission à l'ordre naturel des compléments de la phrase française.

Au centre de toutes ces discussions, on trouve donc des notions comme le « je ne sçay quoi » (Du Bellay), la « naïveté » (Du Bellay, Peletier), le *genius*⁴¹ (Erasme), ou – un peu plus précis – les nombres oratoires⁴² (Dolet, Fouquelin, Ramus)⁴³. Au-delà de la polémique sur le choix des mots (calques, inventions, mots proprement français), se trouve le problème épineux de l'imitation de la syntaxe, ou de ce « génie » propre à chaque langue qui gît entre les mots, et entre les lignes. Les valeurs à rechercher ne sont jamais définies précisément, et on ne sait finalement pas ce qu'est un style véritablement français.

On voit en somme évoluer conjointement deux images opposées de la langue française. D'une part, celle d'une langue brute, encore en son enfance, incapable d'exprimer les idées nuancées d'un Montaigne, ou le *logos* divin traduit par un Olivétan ; par opposition aux langues anciennes, plus solide (le latin), ou plus douces (le grec et l'hébreu). Et d'autre part, on voit déjà émerger l'idée d'une propriété française qui s'épanouira à l'âge classique : le français serait une langue « claire », « douce », et « naturelle », par opposition cette fois à l'italien trop orné⁴⁴ et « efféminé », ou au latin, dont l'ordre régressif et les périodes trop longues ne conviendraient pas à l'esprit français.

⁴⁰ Il s'explique d'ailleurs lui-même sur sa « conversion » étonnante, dans la « dédicace » de la *Maniere de bien traduire*, adressée à Guillaume Du Bellay, Seigneur de Langey : « mais à cecy je donne deux raisons ; l'une, que mon affection est telle envers l'honneur de mon païs que je veulx trouver tout moyen de l'illustrer, e ne puis myeulx faire que de celebrer sa langue comme ont faict Grecs & Romains la leur. L'autre raison est que non sans exemple de plusieurs je m'addonne à ceste exercitation », p. 3.

⁴¹ Voir Lecoq *ID*, p. 217-225. L'utilisation de ce terme, en latin le plus souvent, pour évoquer un talent littéraire semble dater de 1550 environ. A cette époque encore, on l'emploie surtout dans les discussions sur l'imitation et le cicéronianisme. Du Bellay l'associe aux poètes qui possèdent « cest energie, et ne scay quel esprit en leurs escriz, que les Latins appelleroient *genius* ». (*Deffence*, I, 6, p. 40, cité d'après Lecoq *ID*, p. 221).

⁴² Traditionnellement, les nombres oratoires correspondent à la cadence des périodes et des clausules, dont Cicéron fait longuement l'éloge (*Orator*, 168 sq. ; *De oratore*, III, 190 sq.), et ne sont envisageables qu'en latin, le français ne connaissant pas cette notion.

⁴³ Voir M. Fumaroli, *Trois Institutions littéraires*.

⁴⁴ Pourtant, dans le deuxième quart du siècle, les débats sur l'illustre italien, comme les *Prose della volgar lingua* (1525) de Bembo, dont François Ier possédait un exemplaire, ou les devis de la cour d'Urbino du *Cortegiano*, de Castiglione, traduit en français en 1537, ont eu un grand retentissement. Voir à ce propos M. Huchon, « La prose d'art sous François Ier : illustrations et conventions » p. 283-303.

En ce qui concerne la première image du français en gestation, langue « brute » et « impropre », on peut évoquer quelques traducteurs, poètes et écrivains qui se plaignent tout au long du XVI^e siècle :

Olivétan regrettait, dans « l'Apologie du translateur » qui précède sa *Bible qui est toute la sainte escripture*, de 1535, que le français était impropre à la traduction de la Bible, par manque de *douceur*, qualité qui va justement devenir un des attributs du français classique.

veu aussi quil est autant difficile (comme vous scavez) de pouvoir bien faire parler a leloquence Ebraicque et Grecque/ le language françoys (lequel nest que barbarie au regard dicelles) si quon vouloit enseigner le doulx rossignol a chanter le chant du corbeau enroue⁴⁵.

Je rendroye icy volontiers raison de nostre orthographe françoise/ en laquelle me suis accomode au vulgaire le plus que jay peu : toutesfoys que icelle soit bien mal reiglee/desordonnee/ et sans arrest⁴⁶.

Ronsard (1550)

L'imitation des nostres m'est tant odieuse (d'autant que la langue est encores dans son enfance) que pour cette raison je me suis éloigné d'eus, prenant stile apart, sens apart, euvre apart⁴⁷.

Montaigne (dès 1580),

En nostre langage je trouve assez d'estoffe, mais un peu faute de façon... Je le trouve suffisamment abondant, mais non pas maniant et vigoureux suffisamment. Il succombe ordinairement à une puissante conception. Si vous allez tendu, vous sentez souvent qu'il languit sous vous et fleschit, et qu'à son deffaut le Latin se presente au secours, et le Grec à d'autres⁴⁸.

Les plaintes citées ici s'étalent sur tout le siècle.

En face, on trouve au contraire un grand nombre de rhétoriciens, d'écrivains, d'imprimeurs, de grammairiens qui se relayent jusqu'à nos jours pour cultiver le mythe d'un français supérieur aux autres langues, dont le « génie » finira par se confondre avec celui de ses locuteurs, et de la nation toute entière⁴⁹.

⁴⁵ F°III, v°, col.1, déjà cite.

⁴⁶ F°V, col.2.

⁴⁷ Ronsard, préface des *Odes* [1550], dans *Oeuvres complètes* II, p. 972.

⁴⁸ Essais, III, chap. 5.

⁴⁹ Voltaire est un des relais les plus fameux entre le XVI^e siècle et aujourd'hui, puisqu'il décrira en 1765, dans l'article « langue française » de son *dictionnaire philosophique* le « génie de la nation » et « le génie de la langue » qui se confondent pour célébrer le « naturel », la « douceur » et la « finesse » de la langue française. « L'ordre naturel dans lequel on est obligé d'exprimer ses pensées et de construire ses phrases répand dans notre langue une douceur et une facilité qui plaît à tous les peuples : et le génie de la nation se mêlant au génie de la langue a produit plus de livres agréablement écrits qu'on n'en voit chez aucun autre peuple. La liberté et la douceur de la société n'ayant été longtemps connues qu'en France, le langage y a reçu une délicatesse d'expression et une finesse pleine de naturel qu'on ne trouve guère ailleurs. » Voltaire est loin d'être le premier à avoir vanté les vertus de sa langue. Elles apparaissent déjà au siècle précédent, dans les tentatives faites par les grammairiens et les orateurs, pour décrire et prescrire la beauté des phrases françaises. Sur l'histoire du lien entre

Comme pour le style périodique latin ci-dessus, je présenterai dans un ordre aussi chronologique que possible, quelques citations éclairantes de rhétoriciens et de grammairiens à la recherche, eux aussi, du *naturel* français.

2.1 Simplicité et atticisme⁵⁰

On peut rechercher quelques indices de ce nouveau style dans certains manuels de stylistique latine, de la première moitié du XVI^e siècle. Ainsi, Jacques Dubois en 1520, dans son *Progymnasmatum in artem Oratoriam Centuriae Tres*, définit un nouvel idéal atticisant⁵¹, dans lequel il condamne le style périodique trop imbriqué et recommande le style bref.

Le discours ne doit pas être trop long, pour que le souffle puisse se maintenir jusqu'à la fin de l'émission. C'est là un vice où tombent souvent les débutants, ou ceux qui cherchent à paraître plus doctes que les autres : ils s'imaginent donner davantage de gravité et de solidité à leur style en y introduisant des clausules d'une longueur démesurée, et surtout en entrecoupant souvent un même propos, en le farcissant de beaucoup d'autres propos, c'est-à-dire qu'ils placent dans le discours de longues parenthèses, nombreuses et fréquentes (...) cette façon d'entrecouper le discours n'est pas une médiocre source d'obscurité⁵².

Dans les exemples et les exercices proposés par Sylvius, on remarque que les valeurs traditionnelles sont inversées, et que c'est le style humble, coupé, qui est présenté comme modèle, mais toujours dans le respect de l'ordre progressif roman (rappelons que le traité est écrit en latin), par opposition à un style périodique caricatural, à proscrire. Ce nouveau style présente l'avantage, selon Sylvius, d'être plus facile, donc plus aisément praticable par l'homme du commun. On est proche ici de l'« idiot », public cible de Castellion.

Ainsi, le français sera le terreau idéal pour la réalisation du style « naturel » prôné par Sylvius : la période française est ouverte, et s'oppose en cela totalement au style clos de la stylistique hellénisante⁵³.

Si on peut considérer Du Bellay comme le chantre de l'imitation, en français, de la rhétorique latine, il faut alors voir en Barthélemy Aneau le principal zélateur du *naïf* français. Comme ce dernier fut régent du collège de la Trinité à Lyon, lorsque Castellion y étudiait, on

langue française et institutions politiques et royales qui contribuèrent grandement à l'élévation du français au rang de « langue de génie », voir M. Fumaroli, *Trois Institutions littéraires*, p. 236, sq.

⁵⁰ Pour les liens entre simplicité et protestantisme, voir chapitre précédent, p. 90 sq.

⁵¹ *Atticisme* et *Asianisme* sont définis p. 117, n. 34.

⁵² *Progymnasmatum*, f°II., cité d'après Lecointe, *ID*, p. 690.

⁵³ Lecointe *ID*, p. 691. On entend par style clos l'utilisation de périodes fermées sur elles-mêmes, terminées en général par le verbe, et qui n'ont pas ou peu de liens entre elles, par opposition à un style ouvert où la cohésion textuelle est importante. Des exemples seront analysés dans la deuxième partie de la thèse, voir p. 262 sq.

comprend que ce qu'Aneau peut dire du naturel de la langue française prend une résonance particulière dans le cadre de cette étude. Aneau reproche violemment à Du Bellay, dans le *Quintil Horatian*, paru peu après la *Deffense*, d'avoir cherché à latiniser le français, de l'avoir dénigré⁵⁴, finalement d'avoir manqué de *propriété*, notion qui touche autant à la langue – l'opposant ainsi à l'imitation de tours qui sont étrangers à la langue⁵⁵ – qu'à la convenance – *aptum* – du style avec le genre.

Car des choses belles l'usage doit estre autant rare, que propre. Et l'oraison solue ne reçoit affectation de tant de figures, principalement en genre doctrinal, qui joute ce vers

La chose ne veult estre ornée
Mais qu'à entendre soit donnée⁵⁶

Au mépris affiché par Du Bellay pour les écrivains français qui « nous ont laissé nostre langue si pauvre, et nue, qu'elle a besoin d'ornements, et (s'il fault ainsi parler) des plumes d'autrui⁵⁷ », Aneau oppose son admiration pour les

bons Orateurs François : tant ceux qui hont escrit, que ceux qui hont à voix privée, et publique tresbien dict, et encores tous les jours tresbien disent, es grandes cours Imperiales, Royales, Principales, et Seigneuriales, es grandz Conseilz, Parlement, et ambassades, es Conceiles, Assemblées des sages et bien parlans, es Sermons, et predications, es Consulat, Syndicat et Gouvernemens Politiques : où en tresbon et pur langage François sont traictées, et deductes diverses choses graves et honnestes, appartenantes, et necessaires à la vie commune, et à la conservation de la sociabilité des hommes, et non pas plaisantes folies, et sottises amourettes, fables, et propos d'un nid de souris en l'oreille d'un chat⁵⁸.

On trouve ici la description des milieux dans lesquels la langue française, telle qu'elle doit être selon Aneau, se développera : la Cour, le Parlement, la chaire. Mais c'est le contenu des discours, plus que l'endroit où ils sont proférés qui est souligné par Aneau : « choses graves et honnestes », en français propre, contre « folies » « sottises amourettes » et « fables », en français latinisant. C'est bien entendu contre la prétention de la Pléiade en entier, de faire de la langue poétique la source de l'amplification du français, qu'Aneau s'insurge. On voit ici se tisser un lien entre la *propriété* de la langue, la *gravité* de ses propos, et le genre de discours qui doit en être l'illustration. Et se définir une opposition entre un *atticisme*⁵⁹ naïf, d'une part, et un *asianisme* affecté, d'autre part, dans lequel Aneau rejette aussi bien l'imitation du latin, que le « style italien » trop à la mode, selon lui.

⁵⁴ Ed. Monferrant, p. 322.

⁵⁵ « Je laisse ceste impropre forme de parler latinement en françois » (p. 327).

⁵⁶ Ed. Monferrant, p. 313 ; trad. par Aneau d'un vers de Manilius, *Astronomica*, III, v.39.

⁵⁷ *Id.* p. 80.

⁵⁸ *Id.* p. 331

⁵⁹ Voir Lecointe, *ID*, p. 691

La lecture du *Quintil Horatian* nous aura peut-être permis de définir ce que la « propriété française » n'était pas – un genre poétique latinisant –, mais nous ne savons toujours pas ce qu'elle est. Selon J. Lecointe,

La définition d'un style national est évidemment plus délicate. (...) Le génie français, pour lui, violemment opposé à l'italien, ce sera justement une certaine « naïveté » et « propriété », autrement dit l'atticisme. Le style « affecté » est délibérément mis sur le compte des « étrangers »⁶⁰.

Le modèle de la propriété française présenté par Aneau est Marot, dont le portrait esquissé par Des Autels, dans la *Réplique aux furieuses deffences de Louis Meigret*, (Lyon, 1551) apporte quelques traits à la définition de la propriété française.

Facile, humble, imitant quasi la coutume de parler, et qui semble facile à tous d'estre suivi : pour ce que cette subtilité de parole semble sans doute estre imitable à celui qui la considère, mais rien moins à celui qui l'essaye. Aussi n'a on pas vu un de tous ceux qui ont imité Marot (Non obstant plus grand savoir) qui ayt approché de sa grace et que l'on prenne l'exemple de Dolet, et d'un autre en sa poétique que je ne nomme, pource qu'il est encores vivant. En luy je voy une admirable douceur et naïve grace, que les Grecs appellent Charité, de laquelle Apelles se vantoit en ses peintures, une propriété, pureté et netteté de langage, non pleine mais ornee de gracieuses plustoste que de hautaines figures : peinte non teinte de plaisante non de trop vives couleurs : somme ce Genie naturel et non affecté qui fait vivre les vers (p. 71).

Quant à Meigret, dans son *Tretté de la grammere françoese* de 1550, il présente « l'ordonnance bone de parolles⁶¹ », c'est-à-dire l'ordre spécifique du français : sujet + verbe + complément⁶² comme un idéal proprement français.

Je suys asseuré q'une bone partie de çeus qi s'en mêlet, sont si frians de suyure le stile Latin, & d'abandoner le nostre, qe combien qe leur'parolles soët nayuemēt Françoises : la maouez'ordonnance rënt toutefoës le sens obscur, auëq vn gran'mecontentemēt de l'orelle du lecteur, & de l'assistēce. De vrey si nou'consideron' bien le stile de la linge Latin'& celui de la nostre, nou'lē'trouuerons contrères en çe qe comunement nou'fēzons la fin de claoz' ou d'un discours, de çe qe le lē Latins font leur comēçement : & si nou' considerons bien l'ordre de nature, nou'trouuerons qe le stile François s'y ranje beacoup mieux qe le Latin. Car le Latins prepozent comunement le souspozé a o verbe, luy donans en suyte le surpozé. Par ce moyen le passif qi par l'ordre de nature dut être le dērnier en claozé' & le premier en prolacion : & le surposé le dernier, qu par rēzon dut être le premier : d'aotant qe l'ayant & par rēzon pēçédans lacōion, pe passion, come duquel & le comēçement du mouvement. La Latin de vrey dira pour parler elegamment Gallos vicit Caesar : qi soneroët en gardant le même ordre, le'Gaoloes a veincu Cēzar : pour Cēzar a veincu les Gaoloës. Je ne veu'pas pourtant blamer la façon dē'Latins, ne q'aucun doëve sortir hors de la grac'& propreté de leur stile en parlant ou ecrivant Latin : mēs aosi ne trouve je pas rēzonable q'on doëve s'y asservir, & lēsser une beacoup plus facil'& ezée manière de dresser le bâtiment de notre lang suyant l'ordre qe nature tien en ses euvres... (f°143r°-144r°)

⁶⁰ Lecointe, *ID*, p. 532.

⁶¹ Meigret, *Tretté de la grammere françoese*, 1550, f- 142 v°.

⁶² Voir analyse de l'inversion du sujet, deuxième partie, chapitre III, p. 226.

Etienne Pasquier, un peu plus tard, dans ses *Recherches de la France* (1^{ère} éd. 1560) s'attache à la fois au caractère euphonique de la langue, qui coule comme de l'eau, et à sa transparence, liée au caractère de ses locuteurs. On retrouve ici l'*ethos*. Ainsi, les Italiens « dégénérants de l'ancienne force du Romain » parlent un « vulgaire tout efféminé et mollasse », et les Gaulois ayant « l'esprit plus brusque et prompt que les Romains » abrégèrent dans un premier temps les mots trop longs du latin, par vivacité d'esprit, puis adoucissent le tout, grâce à l'alternance des féminines et des masculines, selon la vertu propre de « l'aureille française »⁶³. Euphonie et vivacité d'esprit seraient donc des traits propres à la langue, pour la première, et au peuple français, pour la seconde, vertus qui participent à l'élaboration d'une langue *douce* et *claire*, *Douceur* et *clarté* qui s'accommodent mal d'un style trop élaboré.

On lira encore le témoignage un peu plus tardif de l'auteur anonyme de la *Réthorique française faite particulièrement pour le roy Henri III* qui nous confirme qu'une des caractéristiques du « naturel » français, c'est son ordre.

Je suis d'avis que nous fassions nos clauses soustenues, et periodes claires et intelligible sans entrelacer les mots les uns entre les autres, hors de leur ordre et suite naturelle⁶⁴.

2.2 Longueur idéale de la phrase française

Si la phrase française a pour caractéristique, selon les rhétoriciens du XVI^e siècle, d'être claire, douce, non affectée, vive et naturelle, on peut se demander quelle serait alors sa longueur idéale. Cette question n'a de sens que parce qu'il s'agit d'un paramètre mesurable, beaucoup plus rigoureux que les qualités que je viens d'énumérer, qui sont essentiellement subjectives. L'atticisme idéal pourrait exiger, en première analyse, des phrases courtes, et peu ramifiées. Mais l'examen de quelques textes à ce propos nuance cette hypothèse.

Le premier théoricien à avoir donné une indication de longueur est J. Dubois pour lequel la mesure de la phrase idéale est le souffle humain. Vingt ans après, Dolet décrit, dans la partie de son œuvre consacrée à la ponctuation⁶⁵, l'usage des signes de ponctuation qu'il vient d'énumérer, et donne incidemment quelques indices sur la « phrase » idéale qui doit être limitée, pour lui aussi, à la longueur d'un souffle.

Ce période (ou aultrement clause) est distingué et divisé par les pointcs dessusdicts. Et communément ne doit avoir que deux ou trois membres : car si par la longueur il excède l'halaine de l'homme, il est vicieux. (...) je viens maintenant à

⁶³A. Pasquier, *Recherches de la France*, L. VII, chap. 7, 1622

⁶⁴ Cité d'après Lecoq *ID*, p. 692.

⁶⁵ Cité dans le chapitre sur la ponctuation, *La maniere de bien traduire*.

parler du comma : lequel se met en sentence suspendue et non du tout finie. Et
aucunesfoys il n'y en a qu'un en un sentence : aucunesfoys deux ou trois.

Remarquons au passage que c'est la langue orale qui est présentée comme mesure de l'écrit idéal, puisque c'est le « souffle » qui doit en déterminer la longueur⁶⁶.

Dans *Le traité de la Grammaire française* (1550), Meigret présente un exemple qu'il commente de la manière suivante :

Voëla vn discours de troë'membres, pour la separaçon deqels le soupir n'ët pas
conuenable : par çe qe nou'ne nous en eydon'pas pour la distincçon de'membres :
mes tant seulemet es susditz moyens.

Il faut souligner ici la notion de *membres*, donc, des subordonnées ou de coordonnées qui ne sont pas distinguées. Pour être précis, l'exemple donné par Meigret tient plutôt du « style coupé » dont on a ici une illustration : en effet, les trois clauses énoncées par Meigret ne sont reliées entre elles par aucune conjonction, mais on ne peut pas dire qu'elles forment trois propositions indépendantes⁶⁷.

Dans le traité de rhétorique anonyme déjà cité *La Rhétorique française faicte particulièrement pour le roy Henri III*, on peut lire

Il ne faut toutesfoys affecter une briefveté affectée ressentant son laconisme car telles
phrases ainsi concises n'ont aucune beauté ...et ne delectent point comme sont les
clauses pleines, solues et bien remplies⁶⁸

L'interprétation de notions subjectives comme *la briefveté* ou le *laconisme* est difficile. Pourtant, ce texte présente une combinaison d'idées unique, très originale. Malgré la condamnation de la brièveté, il ne faut pas y voir d'encouragement à l'asianisme et à la complexité. On trouve en effet dans cette citation à la fois l'exhortation à la « clarté » et à « l'ordre naturel », et la mise en garde contre la brièveté affectée. Il s'agirait donc de la présentation de l'idéal du juste milieu, de la modération. La propriété française se trouve, selon cet auteur, entre une complexification de la période qui rendrait la phrase inintelligible, d'une part, et la parataxe, trop brève et artificielle, d'autre part. Puisque cet auteur parle d'ordre naturel de la phrase, il s'agit d'un idéal français, et uniquement français, la phrase ainsi décrite ne pouvant pas être latine.

⁶⁶ Des Autels écrira d'ailleurs en 1550 « Facile, humble, imitant quasi la coutume de parler ». Je n'entre pas en discussion sur la longueur du souffle lui-même, notion discutée par la linguistique moderne.

⁶⁷ J. Lecoq montre qu'on ne peut pas opposer les deux notions de « périodes » cicéroniennes et de « style coupé » dans « L'organisation périodique du style coupé, dans le Livre III des Essais ».

⁶⁸ Cité d'après O. Millet « Entre grammaire et rhétorique : à propos de la perception de la phrase au XVI^e siècle ».

En 1572, au contraire, Abel Mathieu présente précisément la *briefveté* comme un idéal français, dans son *devis de la langue francoyse fort exquis et singulier*. Il s'agit d'une particularité qui permet d'embrasser la phrase d'un seul regard, comme, pour Meigret et Dolet, de l'émettre d'un seul souffle.

En l'escriture françoise il y à plusieurs graces, si elles sont dextrement assuyvies. Es clostures il y a briefveté : tellement qu'on y veoit d'un bout à l'autre : sans donner peine à l'œil, et à l'entendement (3v^o)⁶⁹.

La référence citée à ce propos par Mathieu permet de préciser ce qu'il entend par briefveté. Demetrius Phalereus, auteur du traité *Du Style*, paru en France en 1555, fortement influencé par l'atticisme, voit dans la concision la grâce première du style élégant, et non plus seulement du style simple. Abel Mathieu s'empare de cette vertu, qu'il voit particulièrement bien adaptée au français, et aux Français.

Adoncques les liaisons, et les clostures de l'escriture Françoise sont courtes et briefves. Elles conviennent à merveilles à l'esprit, et au naturel de la nation, car le François est né prompt, vif, et soudain : il n'a pas loisir par nature de beaucoup attendre. Il execute sans delay, ce qu'il delibere. Semblablement il est rond, et expédié en sa parole, et en son escriture(5^or)⁷⁰.

Glissant de la langue à l'être, de l'*elocutio* à l'*ethos*, Abel Mathieu conjugue ici le mythe de l'esprit gaulois et la brièveté de ses phrases. La langue dans laquelle ses *devis* sont écrits indique bien qu'il ne s'agit pas de faire de la parataxe, mais on est aussi très éloigné du style alambiqué de certains chroniqueurs décrits par A. Lorian.

Comme partout ailleurs, à la base de cette forte tendance de relier et d'imbriquer se trouve le désir d'illustrer la langue et le style, par l'imitation superficielle de la période latine – superficielle, puisque le calque ne réussit qu'à créer une phrase longue et pleine d'articulations (plutôt que réellement articulée), qu'à donner naissance à un corps qui a des dimensions imposantes et d'innombrables cartilages et vertèbres, sans pour autant posséder la structure, les nerfs, l'élégance ou le rythme du modèle⁷¹.

L'étude d'A. Lorian permet de relativiser les préceptes des rhétoriciens que je viens de citer. En effet, au-delà de l'idéal théorique de vivacité, de médiocrité et de brièveté se trouve la tendance à l'allongement, à l'imbrication exagérée, bref, à l'imitation mal comprise. La question de la longueur de la phrase et de sa complexité prend donc tout son relief, entre un idéal de tempérance, et des réalisations boursouflées et démesurées.

⁶⁹ Les deux premiers *Devis*, (1559, 1560) ont été réimprimés chez Slatkine, 1972. Par contre, on ne trouve aucune édition moderne de le *Devis*, de 1572, c'est pourquoi je le cite ici d'après M. Huchon «La poétique d'Abel Matthieu », p. 325.

⁷⁰ Cité d'après M. Huchon «La poétique d'Abel Matthieu », p. 328.

⁷¹ Lorian, p. 142, déjà cité.

3. La syntaxe du français préclassique entre modèle latin et propriété française : Conclusion

Les pages qui précèdent ont permis de définir deux extrêmes, et l'idéal du juste milieu. En effet, on ne peut pas voir la « propriété » du français comme une notion qui s'oppose du tout au tout au latin. Il s'agit bien plutôt de la construction d'un idéal, à la fois langagier et moral, de la modération. Certes, un certain style latinisant, complexifié à l'extrême et produisant de trop longues périodes, est à proscrire ; certes, le raffinement de l'italien, son côté « féminin » présenté comme un signe de dégénérescence morale, constitue un contre-exemple très présent au XVI^e siècle ; mais le français idéal n'est dépourvu ni de structure, ni de douceur. A l'inverse, il ne faut pas non plus hacher la langue, la rendre trop brève et trop simple, au risque de lui faire perdre sa fluidité.

Les vertus que les théoriciens attribuent à la langue française au cours du siècle, sont avant tout celles de mesure et de « médiocrité ». Ni trop courte (*Traité à Henri III*), ni trop longue (Sylvius, Dolet, Mathieu), la phrase française charme parce qu'elle correspondrait à la nature des Français. Vifs, volontiers impatients, mais aussi mesurés, raisonnables – surtout dans les milieux influencés par l'Evangélisme et le Protestantisme –, désireux de comprendre une phrase qui tient dans un souffle et dans un regard. L'« ordre naturel » des éléments de la phrase, selon les auteurs de ce temps, suit le mouvement de la pensée, et permet ainsi au français de se rapprocher de la langue parlée.

Finalement, on peut dire que le « je ne scay quoy » dont parlait Du Bellay, est une adéquation parfaite du français avec l'image que les Français ont d'eux-mêmes et de leur idéal, tant rhétorique qu'éthique.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Les chapitres qui précèdent m'ont permis de décrire les protagonistes du drame dont Castellion fut en quelque sorte la victime. Lui-même d'abord, érudit engagé, tourné vers l'agir chrétien plus que vers la sacralité du texte ; son lecteur ensuite, non-lettré mais destinataire privilégié du message divin, qui joue peut-être le rôle principal, puisque c'est pour lui seul que Castellion a travaillé, c'est à son entendement qu'il destine le *ton* général, seul vraiment inspiré, selon lui, c'est à son attention qu'il choisit les mots et simplifie la graphie.

Enfin, la langue, actrice de la transmission du message divin. La langue du milieu du XVI^e siècle qui, dans un domaine comme la traduction biblique, ne peut être définie que par sa place entre des pôles opposés : latin *ou* français ; français *ou* dialecte ; français simple *ou* français cultivé. Cette langue, qui se construit et se cherche, est en train de définir les règles de son usage à travers la syntaxe et le style. Et c'est justement dans cette recherche entre des opposés, entre des modèles, que se situe la deuxième partie de mon étude. De quoi est faite la langue de Castellion dans cette traduction ? Cette langue est particulière, tout le monde le remarque mais personne ne la définit.

Les études sur le lexique⁷² et sur l'orthographe⁷³ sont nombreuses, puisque ces deux domaines permettent une approche claire et relativement simple. Castellion a créé de nouveaux mots, en a utilisé d'étonnants et de choquants, c'est la première chose qui frappe le lecteur, et c'est ce qui l'intéresse le plus. Le linguiste sera ensuite fasciné par une graphie étonnamment moderne⁷⁴, par les accents graphiques surtout. Mais l'impression qui se dégage à la lecture de ce texte est d'une autre nature. Cette langue nous parle, résonne, on la comprend et on l'admire. Elle est « vraiment française », avant tout dans son style :

Car la qualité essentiellement française de la langue biblique de Castellion réside avant tout dans son style – chose difficile à analyser entre toutes⁷⁵.

Voilà précisément l'objet de la deuxième partie de ce travail : trouver des moyens scientifiques pour analyser un style spécifique. La langue de cette traduction, comme l'a remarqué Van Andel, a été spécialement soignée par son auteur, dans un but précis. Les intentions explicitement déclarées dans la préface ne laissent aucun doute : cette traduction est

⁷² Voir surtout J. Chaurand, *Genèse* 2003.

⁷³ Notamment S. Baddeley, « La graphie de Castellion dans sa Bible française ».

⁷⁴ C'est précisément pourquoi une « modernisation » de l'orthographe est regrettable, puisqu'elle gomme la modernité du texte original.

⁷⁵ Van Andel, « La langue de Castellion dans sa Bible française », p. 202.

une œuvre française, dont la langue n'est pas seulement le vecteur, mais aussi le but. Un but intermédiaire, dirais-je, puisque le but ultime est l'accès aux Saintes Écritures de tout le peuple de Dieu. La langue n'est plus seulement un moyen, elle devient un objet de soin particulier.

Bien que l'auteur n'ait justifié que ses choix lexicaux, on peut admettre – c'est l'hypothèse de départ de cette thèse –, que sa syntaxe et son style ont également été travaillés avec soin. Ainsi, cette étude cherchera à dépasser les impressions qui se dégagent de la simple lecture. Grâce à des outils d'analyse qui combineront des notions de linguistique, de syntaxe historique et de rhétorique, les faits concrets, décrits et étudiés, permettront de définir en termes aussi précis que possible ce qui fait que cette langue est exceptionnelle, et de comprendre pourquoi elle déclenche aujourd'hui toujours autant d'émotions qu'il y a 450 ans.

Je m'intéresse donc à la dernière image que l'historiographie a retenu de Castellion: Castellion écrivain. Et c'est en tant que linguiste que je vais me pencher sur la langue utilisée dans cette œuvre littéraire « vraiment française ».

On trouvera dans la deuxième partie des chapitres qui s'approcheront toujours plus du texte. D'abord, il faudra décrire l'objet matériel, ses éditions, et voir si l'édition de 1555 est suffisamment soignée pour qu'on puisse en admettre toutes les leçons (Chapitre I « Les éditions ») ; puis, avant d'entamer l'étude de la phrase, il faut en définir les bornes, en l'occurrence, les marques de ponctuation (Chapitre II « La ponctuation ») ; ensuite, la phrase elle-même sera analysée grâce aux apports de l'analyse rhétorique, notamment par l'étude de la variation entre les extraits analysés. En effet, la variation permet de synthétiser les convictions de Castellion en matière d'herméneutique biblique – le respect pour l'*esprit* du texte se trouve précisément dans le respect du style de chaque passage – et la réalité de la langue à cette période, non normée, variable et malléable. Une autre notion de la rhétorique, l'imitation, déjà observée théoriquement ci-dessus, permettra de situer la Bible de 1555, entre la modèle syntaxique latin, et la recherche de la propriété française (Chapitre III « la phrase »).

Le dernier chapitre sera consacré à l'étude d'un aspect particulier de la syntaxe du français préclassique, les formes en *-ant*. Ce tour syntaxique est justement doté du prestige qui accompagne encore les traces de la syntaxe latine, mais il permet aussi de développer des caractéristiques propres à la langue française, par rapport au latin, notamment la cohésion

textuelle. Par ailleurs, comme il s'agit d'un tour qui évolue beaucoup à cette époque, l'étude des formes en *-ant* nous permettra de situer le texte dans l'histoire de la langue de son siècle.

Ainsi, le tableau brossé du traducteur, de ses lecteurs, de son environnement linguistique, dans la première partie, puis de sa langue et de son style apporteront un certain nombre d'éléments pour décrire cet objet mouvant et fascinant qu'est la traduction française de la Bible par Sébastien Castellion.

1. L'Edition originale de 1555

1.1 L'imprimerie à Bâle au milieu du XVI^e siècle¹

Contacts maintenus avec la France et le Saint-Empire, relations amicales avec les villes voisines, Université réputée, sont autant de facteurs qui expliquent la présence de nombreux imprimeurs à Bâle au XVI^e siècle. Les imprimeurs sont souvent des immigrés, comme Hervage, l'imprimeur de la Bible de 1555, qui vient de Strasbourg ; et les textes à imprimer sont apportés souvent dans les bagages des étrangers de passage à Bâle, pour une durée plus ou moins longue.

L'ouverture est donc une des caractéristiques de Bâle. Elle ne signifie pas seulement accueil de ressortissants étrangers, mais aussi relative indifférence pour les dissidences². En effet, des normes de censure seront bien édictées en 1524, 1531 et 1542, mais elles ne seront jamais appliquées très sévèrement³, le pouvoir préférant laisser les imprimeurs organiser eux-mêmes leur police. Une décision du Conseil, pourtant, restreint en théorie la belle liberté dont disposaient les imprimeurs bâlois. En effet, le 20 avril 1550, le Conseil interdit la publication de livres religieux dans une autre langue que le latin, le grec, l'hébreu et l'allemand. Apparemment suscitée par certains projets de traduction d'hérétiques italiens ou espagnols, cette décision ne sera pas non plus appliquée très sévèrement, sans quoi la traduction française de 1555 n'aurait jamais été publiée ! Par ailleurs, on sait que 10% des livres publiés entre 1517 et 1570 sont des livres écrits par des francophones (ce qui ne signifie pas qu'ils sont écrits en français), et 5 % par des italophones. Les publications d'Erasme, quant à elles, représentent 5-10 % de toute la

¹ Voir P. Bietenholz « Edition et Réforme à Bâle ».

² Il serait faux de parler de « tolérance », conception moderne qu'on ne peut en aucun cas appliquer aux autorités bâloises. Les censeurs sont restés vagues dans leurs normes et laxistes dans leur application. P. Bietenholz parle d'une « insouciance bienveillante » (p. 246).

³ Voir le chapitre « Le traducteur » p. 16 sq. et la censure qu'a subie Castellion à la fin de sa vie, sous la pression de Calvin. Voir aussi à ce propos : M. Steinmann, Johannes Oporinus, p. 22-24 ; C. Gilly, Spanien und des Basler Buchdruck bis 1600, p. 339-341 ; C. Roth « Die Bücherzensur im alten Basel » dans Zentralblatt für Bibliothekswesen, t.31, 1914, p. 49-67.

production. Bref, ouverture géographique, idéologique et linguistique caractérisent le milieu de l'imprimerie bâlois à l'époque qui nous occupe. La présence à Bâle de calvinistes dissidents comme Sébastien Castellion et Celio Secondo Curione, ou d'un anabaptiste notoire comme David Jorris fera de Bâle « un creuset pour l'hétérodoxie »⁴. Tout ce petit monde est imprimé indifféremment chez l'un ou l'autre des imprimeurs qui ne se sont pas spécialisés dans une tendance particulière. On peut tout de même noter qu'Oporin, l'imprimeur chez qui travailla longtemps Castellion, se distingue par le grand nombre de ses éditions de textes rares et audacieux, donc peu demandés.

Le milieu du XVI^e siècle constitue l'apogée de la production bâloise, du moins quantitativement. A cette époque, entre 120 et 150 publications sortent des presses rhénanes chaque année, en grande partie des in-folio, en général bien typographiés et bien illustrés, donc chers et destinés à un marché international. Le marché visé par l'imprimerie bâloise est non seulement large, mais aussi relativement érudit, puisque le latin reste la langue la plus représentée.

1.2 L'imprimerie bâloise et la Bible

C'est le Nouveau Testament latin traduit par Erasme, imprimé en 1516 pour la première édition, puis en 1519 pour l'édition de référence, qui donnera l'impulsion à la tradition d'impression de bibles bâloises. Celles d'Erasme⁵ et de Luther forment le groupe le plus importants, mais on trouve aussi, outre les deux traductions de Castellion de 1551 en latin et de 1555 en français, de nombreuses éditions de traductions anciennes, comme une traduction latine de la Septante, la Vulgate publiée en entier chez Froben en 1538, ou encore les traductions contemporaines érudites de Pagnini et de Vatable⁶. Parallèlement aux multiples éditions et traductions bibliques, on trouve de très nombreux ouvrages de Pères grecs et latins, édités sous l'impulsion d'Erasme, au début de la période.

1.3 L'imprimerie bâloise et la Bible de Castellion

Malgré de nombreuses recherches, je n'ai pas pu expliquer le fait que Castellion ait choisi J. Hervage comme éditeur, alors qu'il travaillait lui-même chez Oporin. Selon la plupart des

⁴ P. Bientenholz « Edition et Réforme à Bâle », p. 246.

⁵ Jamais passé à la Réforme, Erasme n'a pourtant pas été considéré comme catholique par les Bâlois. A sa mort, la ville lui fit des funérailles réformées.

⁶ Pour d'autres détails, voir Bientenholz « Edition et Réforme à Bâle », p. 253.

chercheurs, la Bible de 1555 serait la seule œuvre de Castellion à y avoir été publiée. Seule S. Baddeley signale que « Hervage a publié une traduction française (aujourd'hui introuvable) de ses *Dialogi Sacri* en 1555⁷ ». Cette information, déjà signalée par F. Buisson⁸ qui note que « Nous n'avons pu trouver aucun exemplaire de cet ouvrage, ni vérifier par conséquent si c'est la traduction des *Dialogues sacrés* de Castellion, ce qui semble très probable », provient de la *Biographie du Dauphiné* d'Alphonse Rochas⁹ ; L'édition la plus récente des *Dialogi Sacri*¹⁰ ne fait aucune mention de cette traduction française, et les éditeurs, consultés sur le sujet, en ignorent totalement l'existence. Aucun des catalogues consultés, aussi bien manuels qu'électroniques, à Bâle comme ailleurs, ne mentionne cette édition.

Le grand connaisseur de l'édition bâloise, Frank Hieronymus, interrogé sur le choix de J. Hervage par S. Castellion, s'est montré très surpris et n'y trouve aucune explication. Selon Max Engammare¹¹, la langue représente la seule explication à l'infidélité à Oporin. En effet, ce dernier n'a jamais rien imprimé en français. Toute sa production (environ mille livres) est en latin ou en grec, et seulement quatre sont écrits en allemand et deux en italien. Apparemment donc, Jean Hervage était plus ouvert aux langues vernaculaires qu'Oporin, ce qui était absolument nécessaire pour imprimer non seulement en français, mais de plus en respectant l'orthographe si moderne de Castellion.

En outre, ce n'est qu'avec beaucoup de prudence qu'on peut éventuellement invoquer des liens personnels pour expliquer ce choix. On sait que le fils de J. Hervage, qui a étudié à Paris, fut suffisamment proche de Pierre de la Ramée, dit Ramus, dont on connaît le rôle très réformateur dans les débats sur l'orthographe (le titre même de sa *Gramere*, de 1562, est éloquent), pour échanger avec lui lettres et cadeaux. Ce grammairien, persécuté à Paris pour ses convictions religieuses, fit quelques séjours à Bâle¹². Voilà qui pourrait peut-être expliquer une certaine

⁷ *L'orthographe française au temps de la Réforme*, p. 293.

⁸ Buisson, p. 665.

⁹ Paris, 1856-1860, Slatkine Reprint 1971, p. 227

¹⁰ *Dialogues sacrés*.

¹¹ *Genèse 2003*, p. 97 et « L'illustration de la Bible voulue et réalisée par Sébastien Castellion » p. 22.

¹² Peter Bientenholz, *Basle and France in the Sixteenth Century*, p. 153 ; voir aussi du même auteur, « Édition et Réforme à Bâle », p. 239-268

ouverture de l'imprimeur bâlois à une orthographe originale et réformée. Mais il faut bien admettre que ces liens sont ténus¹³.

L'essentiel des informations disponibles sur la bibliographie matérielle de la Bible de 1555 est fourni par les quelques pages de Pierre Aquilon¹⁴ qui répertorie 23 exemplaires restant au monde¹⁵, décrit précisément la page de titre, le colophon de l'imprimeur et la pagination. On peut retenir de cette description le choix des caractères romains beaucoup plus lisibles pour le lecteur d'aujourd'hui, mais nettement moins abordables que le gothique pour les peu-lettrés du milieu du XVIe siècle. Il s'agit en effet d'une innovation à laquelle le peuple n'est pas encore habitué. On peut relier ce fait avec le format *in-folio*, particulièrement répandu à Bâle¹⁶, destiné plus aux lutrins des temples qu'à la poche des paysans¹⁷.

Ainsi, les quelques indices matériels dont on dispose, associés aux éléments apportés par la sociolinguistique historique, nous permettent d'imaginer que la Bible française de 1555 a été lue à haute voix, dans une assemblée religieuse populaire ou dans une riche famille, par un homme doté d'une richesse suffisante pour acquérir le livre, d'une autorité suffisante pour en proposer une lecture structurée, malgré l'absence de subdivisions, et d'une familiarité suffisante avec ses auditeurs pour mettre en valeur un texte si varié et si vivant.

2. L'édition partielle de 1572

2.1 Description

Quand on dit que l'édition de 1555 est unique, ça n'est pas tout à fait vrai. En effet, la traduction française de la Bible connut une seconde édition partielle, en 1572, pour le Nouveau Testament uniquement. Cet ouvrage est un Nouveau Testament bilingue, latin-français, paru à Bâle, chez

¹³ Une autre explication possible à cette infidélité pourrait être le bref emprisonnement d'Oporin en 1552, pour avoir publié une apologie du Concile de Trente. (Voir M. Steinmann, *Johannes Oporinus*, p. 85-87) et les ennuis que l'imprimeur connut à l'époque, alors que Castellion était justement en train d'achever sa traduction française (qu'il annonça comme terminée dans une lettre du 12 avril 1553).

¹⁴ « Eléments de bibliographie matérielle ».

¹⁵ D'après Bettie Chambers, *Bibliography of French Bibles*.

¹⁶ P. Bientenholz, « Edition et Réforme à Bâle », p. 248-249.

¹⁷ Voir mon hypothèse sur la lecture essentiellement collective de cette bible. p. 65 sq.

Pierre Perna, sans nom d'auteur, et dont la Préface est signée par Mino Celsi¹⁸, sous le titre de *Novum Iesu Christi Testamentum Latine et Gallice, nova utriusque linguae elegantiae versione*¹⁹. La version française qui y est imprimée est bien le texte de 1555, mais expurgé de ses particularités orthographiques et des « mots de gueux » les plus attaqués par les critiques. Castellion était mort depuis 9 ans quand le texte bilingue a été réimprimé ; il n'était donc plus là pour corriger et contrôler le travail. La comparaison des deux éditions²⁰ nous permet donc de voir ce que les contemporains eux-mêmes avaient eu de la peine à accepter dans la langue de Castellion, et ce que des admirateurs du traducteur, qui ont pris le risque de rééditer un ouvrage condamné, ont jugé bon de transformer. Ainsi, pour ne prendre que l'exemple le plus fameux, le *rongner* si souvent cité redevient un *circoncire* bien respectable.

L'étude succincte de cette deuxième édition partielle précède l'analyse détaillée de la syntaxe de la traduction de 1555. En effet, la comparaison de quelques caractéristiques des deux éditions permettra de faire apparaître la valeur relative des choix opérés par le traducteur en 1555. Dans la suite de ce travail, les conclusions de cette brève comparaison seront utilisées à plusieurs reprises.

2.2 Analyse comparative

On peut voir quatre catégories dans les transformations apportées au texte du Nouveau Testament: la séparation en versets et les changements syntaxiques qui en découlent; les rectifications de l'orthographe (fort nombreuses) ; les changements effectués dans le lexique; les changements dans l'ordre des compléments.

a. La séparation en versets

Si Castellion pouvait encore se permettre en 1555 d'ignorer la numérotation des versets introduite par Robert Estienne en 1552, cela n'était plus possible en 1572. Ainsi, malgré la

¹⁸ Considéré parfois comme le successeur de Castellion dans la défense de la tolérance religieuse, Mino Celsi publia chez le même éditeur et la même année un traité d'alchimie *Artis chemicæ principes, Avicenna atque Geber*. qui sera dédié à Pierre de Grantrye, ambassadeur de France en Suisse, comme la réédition du Nouveau Testament bilingue sera dédié à sir Francis Walsingham, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris. Ceci à quelques jours du mariage de Marguerite de Valois et d'Henri de Navarre. Voir à ce propos P. Bietenholz « Mino Celsi and the Toleration Controversy of the sixteenth century » in *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, XXXIV, 1 (1972), p. 31-47

¹⁹ Bibliothèque universitaire de Bâle (BS UB) Sonderlesesaal, FG IX2 89.

²⁰ J'ai comparé formellement les extraits du Nouveau Testament choisis pour l'étude de la ponctuation et de la subordination (corpus restreint) qui suffisent pour analyser les phénomènes linguistiques que je voulais tester. On trouvera ces extraits dans les Annexes, p. 124-134. Pour le lexique, il aurait fallu rechercher systématiquement toutes les occurrences de mots particuliers à Castellion. Cela sort du domaine de recherche que je me suis fixé.

différence de format (l'édition de 1572 est un in-8 de médiocre qualité), et sans doute pour permettre un meilleur repérage entre le texte latin et le texte français, les versets sont clairement notés avec une mise en page qui souligne leur importance. Chaque verset débute à la ligne, commence par une majuscule et se termine, à de rares exceptions près, par un point. Cela a évidemment de grandes implications en ce qui concerne la syntaxe. En effet, les périodes de Castellion prennent une ampleur que les traductions subdivisées en versets ne connaissaient pas. Il arrive souvent qu'une phrase englobe plusieurs versets, la parataxe des langues originales (c'est surtout valable pour l'AT) étant remplacée par la syntaxe complexe et structurée du français renaissant. En 1572, l'imprimeur a donc dû transformer le texte original pour l'intégrer dans le schéma en versets, sans trop casser le rythme de la phrase de 1555. Cela n'a pas été sans mal. On distingue globalement trois stratégies pour accomplir cette transformation: le remplacement des autres signes de ponctuation par un point, sans changement syntaxique (c'est le cas le plus fréquent) ; la transformation de la structure de la phrase ; le retour à la ligne au début de chaque verset, sans changement de ponctuation.

Première stratégie: le point qui clôt un verset, même s'il est suivi d'un retour à la ligne et d'une majuscule, n'a aucune valeur syntaxique. P. ex. (Lc 2, 1-2):

- (1) [1572] [1]Advint durant ce temps, qu'il se fit vn edit de part Cesar Auguste, que tout le monde fût mis par escrit.
[2]Laquelle description fut la premiere qui se fit, lors que Quirinius estoit gouuerneur de Syrie.
- (2) [1555] [1]Avint durant ce tems, qu'il se fit vn edit de part Cesar Auguste, que tout le monde fût denombéré:[2]lequel denombrement fut le premier qui se fit, lors que Quirinius étoit gouuerneur de Syrie.

On voit ici qu'une proposition introduite par un anaphorique²¹ est isolée entre deux points, ce qui n'arrive jamais dans l'édition de 1555. Les deux points de 1555 apparaissent ici comme un signe de structuration syntaxique (devant une proposition étroitement coordonnée) plutôt que sémantique. Dans l'exemple suivant (Gal 2, 15), c'est une apposition, sans verbe principal, qui se trouve isolée tout à fait artificiellement, puisqu'elle porte sur le sujet de la phrase constituée par le verset 16.

- (3) [1572] [15]Nous qui sommes Iuifs de nature, & non pas pecheurs d'entre les payens.
[16]Sçachans que l'homme n'est pas iustifié par les euures de la Loy, mais seulement par la foy qu'il ha en Iesus Christ, auons aussi creu en Iesus Christ, à fin que nous fussions iustifiés par la foi du Christ, & non par les euures de la Loy, pourtant qu'homme du monde ne sera iustifié par les euures de la Loy.

²¹ Appelé *Déterminatif relatif* par Gougenheim, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 99

- (4) [1555] [15]Nous qui sommes Iuifs de nature, e non pas pecheurs des payens, [16]sachans que l'homme n'êt pas iustifié par les euures de la loi, mais seulement par la foi qu'il a en Iesus Christ, auons aussi creu en Iesus Christ, afin que nous fussions iustifiés par la foi du Christ, e non par les euures de la loi, pourtant qu'homme du monde ne sera iustifié par les euures de la loi.

On trouve un autre exemple dans la lettre aux Galates où la longue période paulinienne est découpée en segments qui ne correspondent plus du tout à la phrase régulière de la version de 1555.

- (5) [1572] [6]De ceux qui semblent estre quelque chose, il ne me chaut quels gens ils fussent. Dieu n'ha point esgard a la personne d'un homme. Ceux qui estoient en estime, ne m'apportèrent rien d'auantage.
[7]Mais au contraire, quand ils virent, que i'auaye la charge de l'Euangile pour les prépuçiez, comme Pierre pour les circoncis.
[8]Car celui qui ha besogné en Pierre pour luy faire auoir l'office d'Apostre pour les circoncis, ha aussi besogné en moi pour les payens)
[9]Et que Iaques, & Cephas, & Iehan, qui sembloient estre les piliers, conneurent la grace qui m'estoit donnée, ils nous prindrent moy & Barnabas, pour compagnons, en touchant les mains, tellement que nous serions pour les payens, & eux pour les circoncis:
[10]Seulement qu'il nous souuinst des pources, ce que i'ay tasché de faire.
- (6) [1555] [6]De ceux qui semblent être quelque chose il ne me chaut quels gens ils fussent. Dieu n'a point égard a la personne d'un homme. Ceux qui étoient en estime, ne m'aiouterent rien:[7]mais au contraire, quand ils virent que i'auais la charge de l'euangile pour les empellés, comme Pierre pour les rongnés ([8]car celui qui a besogné en Pierre pour lui fair'auoir l'office d'apôtre pour les rongnés, a aussi besogné en moi pour les payens) [9]e conneurent la grace qui m'étoit donnée, Iaques, e Cephas, e Iehan, qui sembloient être les piliers, nous prindrent moi e Barnabas, a compagnons, en touchant les mains, tellement que nous serions pour les payens e eux pour les rongnés:[10]seulement qu'il nous souuînt des pources, ce que i'ai tâché de faire.

L'opposition introduite par *mais au contraire* est soulignée dans l'édition de 1555 par la ponctuation (deux points), alors que le rejet à la ligne de 1572 sépare les deux éléments (versets 6 et 7) ; le verset 7 de 1572 isole entre deux points une circonstancielle de temps, ce qui montre encore une fois que la ponctuation de cette édition est bien moins significative que celle de 1555. La parenthèse ouverte au verset 8 est par nature coupée du reste de la phrase, dans les deux éditions. Au début du verset 9, la conjonction *que* montre bien qu'il ne s'agit pas d'une phrase entière mais d'une complétive dont la principale se trouve séparée par un point. On peut aussi noter le déplacement des sujets du verset 9, *Iaques, Cephas, et Iehan*, qui, en 1555, portent sur le deuxième verbe (*nous prindrent*) et, en 1572, sur le premier (*connurent*)²². Enfin, le renvoi à la ligne du verset 10 semble purement graphique.

²² Voir ci-dessous « les changements dans l'ordre des compléments ».

On pourrait citer encore de nombreux exemples où c'est le point qui perd de sa valeur, n'étant justifié que par le retour à la ligne, mais ne pouvant absolument pas être interprété comme une fin de phrase. On sait que les signes de ponctuation pouvaient être diversement compris au XVI^e siècle (voir chapitre II, p. 146), mais les points n'ont jamais signifié autre chose que la fin d'une phrase²³. Il y a donc ici, pour cette première stratégie, un affaiblissement, voire une perversion de la valeur de la ponctuation. Cette constatation permet d'apprécier la ponctuation de l'édition de 1555, dans laquelle un point n'a jamais d'autre valeur qu'une fin de phrase ou de période.

Dans d'autres cas, un peu moins fréquents, l'éditeur de 1572 fait subir à la phrase originale un léger changement pour qu'elle puisse entrer dans le moule des versets. (Lc 2, 25-26, 27).

- (7) [1572] [25] Or il y auoit vn homme en Ierusalem, nommé Simeon, lequel estoit vn homme iuste, & craignant Dieu, & attendoit la consolation d'Israel, & auoit le saint Esprit.

[26]Et lequel auoit reuelation du Saint Esprit, qu'il ne verroit point la mort, qu'il n'eust veu le Christ du Seigneur. [27] Iceluy estant poussé de l'Esprit alla (...)

- (8) [1555] [25] Or il y auoit vn homme en Ierusalem, nommé Simeon, lequel étoit vn homme iuste, e craignant Dieu, e attendoit la consolacion d'Israel, e auoit le saint esperit, [26]e auoit eu reuelacion du saint esperit, qu'il ne verroit point la mort qu'il n'eût veu le Christ du Seigneur. Si alla, poussé de l'esperit, au temple (...)

Le passage à la ligne et le commencement d'une nouvelle phrase impliquent ici la reprise d'un pronom sujet anaphorique au début du verset 26 et d'un pronom démonstratif avant le participe présent du verset 27. On peut imaginer ici que l'évolution de la syntaxe du pronom sujet, toujours plus obligatoire, s'ajoute au nouveau découpage des périodes en versets pour faire insérer, à l'éditeur de 1572, des pronoms au début des versets 26 et 27.

Enfin, on trouve une troisième possibilité d'adaptation, renvoi à la ligne, sans changement aucun. (I P 2, 1-5).

- (9) [1572] [1] Ostez donque tout vice, & toute fraude & feintise, & enuies, & toutes mesdisances, [2] & comme enfans qui viennent de naistre, desirez le laict raisonnable, sans fraude, à fin de croistre par luy, pour estre sauuez, [3] Pour le moins si vous auez senti que le Seigneur est bon, [4] Auquel quand vous allez (qui est la pierre viue, reprouuée des hommes, mais vers Dieu precieuse) [5] Vous comme pierres viues, y estes bastis, maison spirituelle, Prestrise sainte, pour offrir sacrifices spirituels, agreables a dieu par Iesus Christ.

²³ Voir M. Huchon « Pour une histoire de la ponctuation », p. 25.

(10)[1555] [1] Mettés donque ius tout vice, e tout barat e feintise, e enuies, e toutes médisances, [2] e comme enfans qui viennent de naitre, desirés le lait raisonnable, sans barat, afin de croitre par lui, pour être sauués, [3] pour le moins si vous aués senti que le Seigneur ét bon, [4] auquel quand vous allés (qui ét la pierre viue, reprouuée des hommes, mais vers Dieu precieuse) [5] vous, comme pierres viues, y êtes bâtis, maison spirituelle, prêtrise sainte, pour offrir spirituels sacrifices, agreables a dieu par Iesus Christ.

Les différences à noter dans ce passage sont d'ordre lexical, mais on voit bien que la mise en page n'a absolument rien changé dans la structure syntaxique.

Que peut-on conclure de cette brève analyse ? Apparemment, l'éditeur n'a pas décidé a priori d'une stratégie d'adaptation précise. Selon les cas, il change le signe de ponctuation, quitte à rendre son point moins rigoureux, il transforme légèrement la structure de la période pour rendre les découpages acceptables ou, dernier cas de figure, il ne fait que renvoyer à la ligne. On ne peut pas dire qu'il ne tienne aucun compte des nouvelles normes de mise en page de l'Écriture Sainte, puisqu'il va jusqu'à transformer le texte pour les respecter, mais on ne peut pas dire non plus que ces contraintes typographiques deviennent envahissantes. Pris entre le texte de 1555 qui n'en tenait apparemment pas compte –quoique la grande majorité des phrases correspondent aux versets, même si ceux-ci ne sont pas notés– et les nouvelles normes, l'éditeur louvoie.

Du point de vue de la ponctuation, la comparaison des deux éditions montre que le point de 1555 est beaucoup moins ambigu que celui de 1572, qui remplace parfois des virgules, et isole des propositions subordonnées. Ainsi, on peut admettre que la ponctuation de 1555 est très rigoureuse et que le découpage en phrases (comme unités entre deux points) est suffisamment solide pour être analysé comme tel. Cette conclusion est précieuse pour l'analyse de la subordination que je propose plus loin.

b. Les modifications orthographiques

Considérant que les divers travaux de Suzan Baddeley sur l'orthographe de Sébastien Castellion sont largement suffisants, je ne consacre aucune partie de la présente étude à ce sujet. Je ne ferai donc qu'évoquer ici les divergences graphiques entre les deux éditions du NT. Je reprendrai la description faite par S. Baddeley²⁴.

Il faut noter en préambule que la fin du XVI^e siècle est une période de reflux en ce qui concerne l'orthographe. Même quand les éditions précédentes de certaines traductions de la Bible

²⁴ Voir aussi *L'orthographe française au temps de la Réforme*, p. 290-294 ; et « La graphie de Castellion dans sa Bible française ».

étaient moins audacieuses du point de vue graphique que celle que nous examinons ici, les rééditions de la fin du siècle semblent revenir en arrière de quelques dizaines d'années.

Cependant, vers la fin du siècle, tout a basculé, et, comme le dit Etienne Pasquier, « enfin encores est-on retourné à nostre vieille coutume ». Cette affirmation de Pasquier se vérifie dans les faits: d'après les conclusions de N. Catach, « les éditions de la fin du XVI^e siècle, les rééditions des œuvres de l'époque précédente, n'avaient que bien peu de rapports, du point de vue graphique, avec les éditions originales de la Renaissance » (1968: 252-253)²⁵.

Il ne semble donc pas étonnant, en ce qui concerne une orthographe aussi moderniste que celle de 1555, d'assister ici à une démolition systématique de ce qui en faisait l'originalité.

Accents

Accent circonflexe

Alors que la graphie de 1555 frappait par la modernité de ses accents²⁶ qui remplaçaient systématiquement les lettres muettes diacritiques (accent circonflexe pour remplacer le s diacritique), en 1572, on retrouve tout aussi systématiquement, les s abandonnés en 1555. Ainsi, pour la lettre *e*: *êtoit* devient *estoit* ; *êt* devient *est* ; *prêtres*, *prestres* ; *enquêtés*, *enquestez* (Mt 2, 8) ; *prêtés*, *prestez* (Ac 2, 15) ; *mêmes*, *mesmes* (Ac 2, 22) etc.; le mot *crêche* de 1555, Lc 2, 7, devient *creiche*.

Le *â* de 1555 est diversement remplacé. L'accent disparaît dans *châcun* qui devient *chacun* (Lc 2, 3) ; il est remplacé par un s muet dans « mâle ouvreventre » qui devient « masle ouurant la matrice » (Lc 2, 23) (remarquons au passage la disparition de *ouvreventre* qui avait suscité de nombreuses critiques); *tâché* devient *tasché* ; *bâtis*, *bastis*, etc.

ô subit le même sort que *ê*: *nôtre* est remplacé par *nostre* (Ac 2, 8) ; *apôtre* par *apostre* (Gal 2, 4), etc.

î est surtout présent dans les terminaisons verbales du passé simple à la première personne du pluriel, par exemple, où on constate le même retour à l'orthographe traditionnelle: *nous ne nous assuiettîmes* (Gal 2, 5) devient *nous ne nous assuiettismes* ; au subjonctif imparfait *il nous souuînt* (Gal 2, 10), *il nous souuinst*. Ailleurs, même transformation dont je ne donnerai qu'un exemple: *vêtement* devient *vistement*. (Lc 2, 16)

²⁵ S. Baddeley *L'orthographe française au temps de la Réforme*, p. 417.

²⁶ Voir *Genèse 2003*, p. 54 ; sur la notion de modernité de l'orthographe, voir S. Baddeley « La graphie de Castellion dans sa Bible française ».

Accent aigu

Le *é* de l'édition de 1555 vient de Sébillet, qui l'a utilisé systématiquement dans son *Art Poétique* de 1548, pour les *é* finaux et intérieurs. Castellion en étendra l'usage. A l'initiale, l'accent aigu peut servir à noter le *s* amuï (*étoit ; étoiles ; étonné ; écrit*). Cette particularité disparaît en 1572, puisque on trouve *estoit, estoille, estonnez, escrit*, etc.

Mais c'est l'emploi dans les désinences verbales, notamment de la deuxième personne du pluriel, qui rend original l'usage de l'accent aigu par Castellion. En effet, même chez les imprimeurs qui avaient adopté une orthographe réformée et des accents aigus, leur usage dans les terminaisons verbales était rare²⁷. On trouve ainsi systématiquement en 1555 les terminaisons *-és*. (*enquêtés, aurés trouué, N'ayés peur, trouuerés, vous tous qui habités, entendés, prêtés, etc.*) ; en 1572, toutes les terminaisons de la deuxième personne du pluriel se débarrassent de l'accent et prennent un *z* (*enquestez, aurez trouué, N'ayez peur, trouueriez, habitez, entendez, prestez*). Cette dernière transformation étant systématique, elle affecte aussi les participes passés masculins pluriels (1555: *s'en furent allés, furent passés, nous sommes nés* qui deviennent en 1572: *s'en furent allez, furent passez, nous sommes nez*). De ce fait, l'analogie avec le singulier ne se fait plus puisque les formes du singulier en 1572 n'ont, quant à elles, pas perdu l'accent (*né, abusé, etc.*).

Lettres muettes

« Dans sa Bible, Castellion suit mieux que son modèle Sébillet les préceptes de celui-ci quant à la suppression de tout élément qui ne se prononce pas (...). Il supprime ainsi beaucoup de lettres finales (le *g* à *un, loin*, le *t* à *et*, et les consonnes muettes aux désinences de la première personne du singulier: *ie di, ie fai*)²⁸. » Qu'en est-il en 1572 ? *Un* est maintenu tel quel ; le *t* de *et* est rétabli ; les désinences de la première personne du singulier sont graphiées selon la tradition (*ie contredis*). Remarquons ici que Castellion maintenait le *-s* à la deuxième personne du singulier (*Si toi qui ês Iuif, vis en payen*, 1555, *Gal* 2, 14), pour éviter toute confusion des personnes. A l'impératif, le *-s* est rétabli en 1572 à la deuxième personne: *e fai comme tu faisais par auant* (*Ap* 2, 5) devient en 1572 *& fais comme tu faisais parauant*.

²⁷ S. Baddeley *L'orthographe française au temps de la Réforme*, p. 291

²⁸ S. Baddeley *L'orthographe française au temps de la Réforme*, p. 292

Toutes les lettres muettes étymologiques internes retranchées en 1555, comme dans *tems*, *set*, *fis*, *avint* sont rétablies: *temps* (Ap 2, 13) ; *sept* (Ap 2, 1) ; *filz* (Mt 2, 15) ; *advint* (Lc 2, 1). De même, à l'initiale, *savoir* devient *sçavoir* en 1572.

Toutes les finales en *-tion*, *-sion*, *-cion* sont notées *-cion* en 1555. En 1572, *consolacion* devient *consolation* ; *revelacion*, *revelation*, etc.

Au chapitre des finales particulières à la graphie de 1555, il faut signaler l'emploi de *-oint* comme troisième personne du pluriel de l'imparfait²⁹. Ces formes sont presque toutes remplacées par une terminaison en *-oyent* (*auoint* / *auoyent* ; *cerchoint* / *cerchoyant* (sic, sans doute une erreur pour *cerchoyent* ; *couchoint* / *couchoyent*) sauf celle du verbe *être*: *étoint* / *estoient*. Une fois de plus, le changement effectué en 1572 perturbe la régularité paradigmatique de l'imparfait. Alors qu'en 1555, toutes les terminaisons de l'imparfait – sauf évidemment celles des deux premières personnes du pluriel – se construisaient sur le graphème *oi* (*ie disois* (3R 2, 42) ; *tu faisois* (Ap 2, 5) ; *châcun alloit* (Lc 2, 3) ; *Ceux qui cerchoint* (Mt 2, 20)), ce n'est plus le cas en 1572.

Autres modifications graphiques

La graphie *a* pouvait représenter, en 1555, la préposition *à* ou la 3^e personne du singulier du verbe *avoir*. En 1572, elle est remplacée par *à* dans le premier cas, et par *ha* dans le second. La graphie en *ha* n'est pas généralisée à tout le paradigme du verbe *avoir*. On trouve en effet « *I'ai fait venir mon fils d'Egypte* » (Mt 2, 15) ; « *Car ie n'ay personne qui ait telle affection que luy, pour se soucier entierement de vos affaires* » (Ph 2, 20), etc. Il semble ainsi que, pour l'éditeur de 1572, l'accent grave sur la préposition *à* ne suffise pas à distinguer les deux homophones. Un *h* étymologique est encore nécessaire. Cet ajout introduit une irrégularité dans le paradigme, que l'orthographe de 1555 cherchait précisément à éviter.

Enfin, le *-i* final de 1555 est remplacé par *-y* (*roi* / *roy* ; *voici* / *voicy* ; *moi* / *moy* ; *toi* / *toy* ; *lui* / *luy* ; *aujourd'hui* / *aujourd'huy* ; *loi* / *loy*), sauf dans les participes passés ou les choses sont beaucoup moins régulières: on trouve en 1555 *accomply*, *oui*, *fui*, *rempli*, *defini*, *aneanti* et en 1572 *accomply*, *ouy*, *fuy*, *rempli*, *defini*, *aneanti*.

²⁹ S.Baddeley *L'orthographe française au temps de la Réforme*, p. 292 « Cette graphie est recommandée par Sébillet (1548:15), où il fait remarquer que des graphies comme *disoint* sont moins ambiguës en vers, et indiquent la différence de prononciation par rapport à des mots comme *voient*, *croient* en deux syllabes ».

Cette rapide comparaison des graphies des deux seules éditions de la Bible française de Sébastien Castellion permet de tirer quelques conclusions. La timidité de 1572 n'est pas étonnante. La graphie de la deuxième édition est dépourvue de toute originalité. Castellion n'est plus là pour exiger le respect de ses préceptes orthographiques qui semblent incongrus à tout autre que lui. Je n'épiloguerai pas sur cette édition. Mais les changements introduits, pour quelque raison que ce soit, jettent une lumière intéressante sur l'édition originale.

En effet, et c'est l'enseignement le plus important à retenir de cette comparaison, les modifications opérées cassent dans trois cas la régularité paradigmatique que Castellion avait introduite en 1555, peut-être bien pour aider le lecteur. Le participe passé des verbes du premier groupe, en 1555, présente des formes régulières, p. ex *né* (Mt 2, 1) ; *nés* (Ac 2, 8) ; alors que les formes de 1572 ne sont pas construites analogiquement : *né* ; *nez*. De même, l'imparfait, en 1555, était transcrit le plus régulièrement possible (*-ois*, *-ois*, *-oit*, *-ions*, *-iez*, *-oient*), alors que la terminaison en *-oyent* de 1572 introduit une irrégularité supplémentaire. Enfin, troisième cas, la graphie en *h-* n'est appliquée qu'à la 3^e personne du verbe *avoir* 1572.

Cette constatation permet de définir la doctrine orthographique de Castellion, respectée seulement en 1555. Simplification – comme dans le cas de la suppression des lettres étymologiques muettes – et régularisation semblent se conjuguer pour aider le lecteur, non seulement à lire, mais aussi à comprendre et à organiser la langue dans son esprit. C'est pourquoi la régularité paradigmatique semble si importante. Mais il aura fallu toute l'énergie du traducteur pour imposer un tel système à son imprimeur, Jean Hervage ; pour corriger les épreuves avec un très grand soin, et pour signaler les erreurs qui ont échappé à son attention. Le traducteur disparu, le nouvel imprimeur ne semble plus comprendre la logique pédagogique du système, et ne plus vouloir s'y plier.

c. Les changements lexicaux

Le lexique sort du domaine de mon étude. Il me semble pourtant important, dans le cadre de la présentation de cette deuxième édition, d'en dire quelques mots, tout en renvoyant le lecteur aux travaux de Jacques Chaurand³⁰. On se souvient que c'est précisément ce domaine qui avait été

³⁰ Voir *Genèse* 2003 p. 69-91.

particulièrement attaqué par les critiques³¹ à la parution de l'édition originale. Rien d'étonnant donc à ce que l'éditeur de 1572 cherche à éviter des ennuis en supprimant ce qui avait choqué en 1555. Ainsi, le fameux *rongné* déjà cité est bien entendu remplacé par *circoncis* ; *avantpeau* devient *prépuce*, et les adjectifs qui y correspondent sont formés sur les termes substitués. Un seul verset (2,7) de la lettre aux Galates illustre bien ce phénomène:

(11) [1555] « mais au contraire, quand ils virent que i'auais la charge de l'euangile pour les *empellés*, comme Pierre pour les *rongnés* » ;

(12) [1572] « Mais au contraire, quand ils virent, que i'auaye la charge de l'Euangile pour les *prépuciez*, comme Pierre pour les *circoncis*. ».

L'ensemble des changements lexicaux recouvrent quatre domaines:

- les inventions de Castellion, qui sont remplacées par des mots plus courants (outre le *rongné* déjà cité ou trouve par exemple *male ouvre-ventre* (Lc 2, 23, déjà cité) qui devient *masle ouurant la matrice*).
- les mots jugés surprenants, trop vieux ou trop régionaux, remplacés par des mots jugés plus dignes et plus traditionnels: *au logis* devient *en l'hostellerie* (Lc 2, 7) ; *bergerie*, *troupeau* (Lc 2, 8) ; *le commun*, *le peuple* (Ac 2, 6) ; la *harangue* de Ac 2, 14 est jugée trop colorée. En 1572, Pierre « leur parla en telle maniere » ; de même, le premier verset de la première lettre de Pierre au chapitre 2 est sérieusement adouci: « Mettés donque ius tout vice, e tout barat e feintise, e enuies, e toutes médisances » devient « Ostez donque tout vice, & toute fraude & feintise, & enuies, & toutes mesdisances ». On trouve encore de nombreux autres exemples qui visent à limer les aspérités du lexique castellionnien et à en faire disparaître les *mots de gueux*. Pierre Perna a certainement lu Estienne.

³¹ En particulier par Henri Estienne *Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes ou Traité préparatif à l'Apologie pour Hérodote*, Anvers, H. Wandellin, 1567 « au lieu de chercher les plus graves mots et manieres de parler, pour applicquer à un tel subject, on voit evidemment que cest homme s'est estudié à chercher les mots de gueux, ou pour le moins tels, qu'ils fissent amuser le lecteurs à rire, au lieu de s'amuser à considerer le sens du passage. Comme par exemple, (...) Or ia il faict le semblable en plusieurs autres passages, comme chacun pourra veoir qui voudra passer le temps à feuilletter sa traduction: en laquelle il n'a pris plaisir aux mots des gueux seulement, et à leurs manieres de parler, mais s'est donné des licences de toutes sortes: appelant arrierefemme, comme on dit arriereboutique, celle que le mari entretien avec sa femme, que les Latins ont appelé *pellex*, empruntant le mot des grecs, lesquels aussi l'auoient emprunté des Hebreux: et au lieu de Prepuce, usant de ce mot d'Avant-peau: au lieu de Circoncis, disant Rongné: au lieu d'Incirconcis, Empellé. (...) Voilà l'invention nouvelle que le diable a trouuee en nostre temps, pour enfreindre l'autorité de la Saintce et sacree parole de Dieu: lequel par sa grace y a pourueu de bonne heure, ayant permis que l'auteur de ladite traduction se soit faict luy mesme son proces de sa propre bouche et ait donné à connaître de quel esprit il estoit mené » (p. 96).

- les choix lexicaux de 1555 opérés en vue d'une simplification, ou d'une meilleure compréhension, auxquels l'éditeur de 1572 préfère un mot savant: *Baillage*, devient *gouvernement* (Mt 2, 8) ; le *cinquantième*, *pentecoste* (Ac 2, 1) ; *convers* le savant *prosélytes* (Ac 2, 11); *Contrechrist*, *antéchrist* (1Jn 2, 18)
- enfin, quelques mots au contenu théologique suspect, remplacés par des termes plus neutres (*Les Magiciens* ne sont plus que des *sages* (Mt 2, 1) ; le *pendu* est plus noblement *crucifié* (Ac 2, 25) ; et surtout le terme un peu trop chargé de *prédestinés* perd tout son caractère subversif en étant remplacé par *ordonnés* (1P 2,8).

d. les changements dans l'ordre des compléments

On verra qu'une des caractéristiques de la syntaxe castellionnienne est la fréquence élevée d'inversions du sujet. En tout cas dans les premiers livres de l'Ancien Testament, cela frappe (voir p. 226). Or, dans les quelques extraits du Nouveau Testament étudiés ici, je relève trois syntagmes verbaux dans lesquels l'éditeur de 1572 a modifié l'ordre de l'édition de 1555, c'est-à-dire a supprimé l'inversion du sujet.

En effet,

(13) [1555]: Ceux qui étoient en estime, ne m'aiouterent rien: [7]mais au contraire, **quand ils virent** que i'auais la charge de l'euangile pour les empellés, comme Pierre pour les rongnés ([8]car celui qui a besogné en Pierre pour lui fair'auoir l'office d'apôtre pour les rongnés, a aussi besogné en moi pour les payens) [9]**e conneurent la grace qui m'étoit donnée, Iaques, e Cephas, e Iehan**, qui sembloient être les piliers, nous prindrent moi e Barnabas, a compagnons, en touchant les mains, tellement que nous serions pour les payens e eux pour les rongnés

(14) [1572]: Ceux qui estoient en estime, ne m'apporterent rien d'auantage.
[7]Mais au contraire, quand ils virent, que i'auaye la charge de l'Euangile pour les prépuçiez, comme Pierre pour les circoncis.
([8]Car celuy qui ha besogné en Pierre pour luy faire auoir l'office d'Apostre pour les circoncis, ha aussi besogné en moi pour les payens)
[9]Et que Iaques, & Cephas, & Iehan, qui sembloient estre les piliers, conneurent la grace qui m'estoit donnée, ils nous prindrent moy & Barnabas, pour compagnons, en touchant les mains, tellement que nous serions pour les payens, & eux pour les circoncis:

Cet exemple de la lettre aux Galates montre qu'en 1555, on pouvait encore se passer de sujet exprimé, ou du moins laisser un grand espace entre le sujet exprimé et le verbe. Ici, le sujet « ceux qui étoient en estime » (fin du verset 6) –repris par *ils* dans le verset 7– porte sur le verbe « e connurent » du verset 9. Ce n'est que pour le verbe suivant « nous prindrent » que le traducteur éprouve le besoin de réactualiser le sujet « Iaques, e Cephas, e Iehan ». En 1572, au contraire, le verbe « e conneurent » du verset 9 ne peut plus être dénué de tout sujet exprimé,

comme si la mémoire du lecteur s'était raccourcie. De même, l'éditeur répète la conjonction « et que » pour mieux rattacher le verbe subordonné à la conjonction qui le régit, mais qui se trouve beaucoup plus haut (« quand » au verset 7).

(15) [I P 2, 1555]: [6] E pourtant **et-il** contenu en l'écriture: Je mettrai en Sion vne pierre pour être au haut du coin, choisie, precieuse, en laquelle qui se fiera, ne sera point honni.

(16) [I P 2, 1572]: [6] Et pourtant **il est** contenu en l'Escriture: Je mettrai en Sion vne pierre pour estre au haut du coin, choisie, precieuse, en laquelle qui se fiera, ne sera point frustré.

Ce deuxième exemple est un peu différent. On se trouve dans un contexte où la postposition est automatique en ancien français, très fréquente au XVI^e siècle³², et de moins en moins acceptée au XVII^e siècle: on y trouve un adverbe en tête de phrase³³. On peut donc assez facilement conclure que l'éditeur de 1572 a perçu le caractère archaïque de cette construction et l'a corrigée, comme il en a corrigé l'orthographe, qui, au contraire était novatrice.

(17) [1 Jn 2, 1555]: [1] Mes enfantons ie vous escri ces choses, afin que vous ne pechiés point: que si quelcun peche, nous auons vn auocat vers le pere, c'êt le iuste Iesus Christ, [2] pour l'amour duquel nous **sont pardonnés noz pechés**, e non seulement a nous, mais aussi a tout le monde.

(18) [1 Jn 2, 1572]: [1] Mes petits enfans ie vous escri ces choses, à fin que vous ne pechiez point: que si quelcun peche, nous auons vn aduocat vers le pere, c'est Iesus Christ le iuste, [2] Pour l'amour du quel **noz pechés nous sont pardonnez**, & non seulement à nous, mais aussi à tout le monde.

Ici, on trouve un élément thématique³⁴ en tête de proposition qui justifie l'inversion dans presque tous les cas au XVI^e siècle. Mais même plus tard, lorsque la postposition ne sera plus automatique, l'évolution de la langue permet encore un effet de style au locuteur en lui laissant la liberté de postposer le sujet afin d'établir une structuration thématique particulière de l'énoncé.

³² Gougenheim *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 254 appelle cela une « inversion conditionnée du verbe ».

³³ N. Fournier, *Grammaire du français classique*, p. 36 « L'usage évolue manifestement dans le sens d'une restriction de la postposition du clitique derrière un petit nombre d'adverbes (...) qui fournissent la grande majorité des exemples de sujets postposés dans les textes de la seconde moitié du siècle [XVII^e]. » Voir à ce propos Z. Marzys, « Du moyen français au français moderne », p. 271. La postposition du sujet est analysée en détails dans le chapitre III de cette partie, p. 226 sq.

³⁴ *Id.* p. 34 « Quand un locuteur produit un énoncé, il choisit, en fonction de sa visée de communication, une organisation particulière des constituants de l'énoncé: on appelle *thématisation* (ou structuration thématique) cette organisation, qui consiste à placer un élément en position de *thème* et à l'opposer au *rhème* ; le *thème* est le point de départ de l'énoncé, ce dont on parle, l'élément connu (ou en tout cas moins nouveau) ; le *rhème* est ce qu'on dit du *thème*, l'information nouvelle exprimée à son propos. La thématisation est une opération énonciative, qui n'offre pas toujours des indices formels d'interprétation sûre ; l'ordre des mots est une des traces, visibles dans l'énoncé, de cette opération, dans la mesure où le groupe antéposé a tendance à fonctionner comme thème et le groupe postposé comme rhème. La place du sujet est ainsi interprétable en terme de thématisation (le sujet antéposé est en position thématique, le sujet postposé en position rhématique)».

Le sujet antéposé est le thème, alors que le sujet postposé est le rhème. J'ai montré ailleurs³⁵ que Castellion usait de manière très subtile de ces effets de style et qu'on ne peut pas dire que l'abondance de postpositions du sujet dans sa traduction de 1555 soit due à un style archaïsant. Ainsi, les changements opérés dans ce domaine par l'éditeur de 1572 sont certainement dus à la perception de ces traits comme archaïsants, aux dépens des effets de style voulus par le traducteur.

2.3 Conclusion

En ce qui concerne la présente étude, la comparaison des éditions de 1555 et de 1572 permet d'octroyer aux caractéristiques de la traduction de 1555 un crédit certain. Rien n'y est dû au hasard. La ponctuation y est beaucoup plus rigoureuse et systématique qu'en 1572, les choix orthographiques sont justifiés par un désir de lisibilité et de régularité paradigmatique, le lexique est original et personnalisé –c'est pourquoi il a dû essuyer tant de critiques–, enfin, la syntaxe est au service du style. Tous ces faits n'ont probablement pas été perçus par l'éditeur de 1572.

³⁵ *Genèse 2003*, p. 56-61.

1. Introduction

L'étude de la ponctuation ci-dessous n'a de sens que dans la perspective d'une analyse plus large, celle de la « phrase » –unité encore à définir¹– et finalement du style. En effet, pour dire quoi que ce soit de la composition de la phrase de Castellion, de sa structure, de sa longueur; pour pouvoir la comparer avec celle d'autres auteurs ou traducteurs, il faut en connaître les bornes. Les définitions de la phrase dans la linguistique moderne sont innombrables et bien souvent contradictoires. Sans entrer dès maintenant dans les détails de ce débat, il faut pourtant souligner à quel point la ponctuation semble jouer le rôle d'arbitre.

Le balisage habituel de la phrase écrite est un caractère particulier de la première lettre du premier mot (majuscule ou type de majuscule) assorti d'un signe de ponctuation de démarcation terminale: le point avec ses variations modales que sont les points d'interrogation, d'exclamation et de suspension².

Pour le XVI^e siècle, il faut bien admettre que l'on perd totalement ce repère. Je chercherai donc dans le chapitre qui suit à décider quelle importance on peut légitimement attribuer à la ponctuation de la traduction de 1555. Pour ce faire, on peut procéder par comparaison ou par analyse de la cohésion interne.

La comparaison, dans notre cas, s'avère particulièrement riche d'enseignements puisque nous possédons une deuxième édition partielle fort différente du point de vue de la ponctuation. Les conclusions du chapitre consacré à l'édition de 1572 seront ici très précieuses³.

Dans un deuxième temps, je procéderai à l'analyse précise de la ponctuation de 1555 dans un corpus restreint mais traité de manière exhaustive. La cohérence interne du système, ou, son incohérence éventuelle, apparaîtra alors. Ce n'est qu'à ce moment que je pourrai décider si la ponctuation est un critère valable dans la définition des « unités de lecture⁴ » –pour ne pas dire « phrases »– à prendre en compte dans cette étude de la syntaxe.

¹ Voir à ce propos la conclusion de ce chapitre et le chapitre consacré à la subordination.

² G. Molinié, *Le Français moderne*, p. 92

³ Voir conclusions du chapitre I, 2^{ème} partie, p.147.

⁴ Christiane Marchello-Nizia, « Ponctuation et unité de lecture dans les manuscrits médiévaux ... ».

1.1 Subdivisions et ponctuation

Dans tout ce chapitre sur la ponctuation, il ne s'agira pas d'analyser des graphèmes pour eux-mêmes, pour en faire une description orthographique. Comme pour tous les phénomènes analysés dans ce travail, il s'agit de voir comment la syntaxe, avec ses particularités et ses bizarreries, peut être mise au service d'un souci pédagogique, à savoir être compris des « idiots ». Le texte que j'analyse est subdivisé en livres et en chapitres. C'est une évidence pour la Bible. A l'intérieur de ces chapitres, on peut observer des subdivisions qui ne correspondent pas à nos versets mais qui n'en demeurent pas moins des aides à la compréhension. Bien entendu, la fonction d'aide au repérage assumée par les versets, essentielle pour l'étude et la comparaison des textes bibliques, est absente dans cette traduction. On peut d'une certaine façon l'expliquer par le public rêvé du traducteur⁵. Un lecteur simple, –pour les érudits, Castellion a traduit la Bible en latin 4 ans auparavant– cherchera avant tout à comprendre, et non à analyser ou à étudier. Par ailleurs, la fonction de repérage est récupérée, de manière moins évidente, par la numérotation des colonnes et leur marquage par des lettres majuscules qui permettent de donner une référence très précise. Ce système de repérage est utilisé par le traducteur dans les *errata*, situés entre l'Ancien et le Nouveau Testaments.

Ainsi, la ponctuation revêt-elle une importance particulière dans un texte biblique dépourvu de marques de verset. En effet, c'est elle qui assumera la structuration du texte.

⁵ Voir 1^{ère} partie, chap. III.

1. 2 Versets du texte source – ponctuation du texte cible

La première question est de savoir si la structuration en versets du texte source, qui existait⁶ et que Castellion avait sous les yeux, a eu une influence sur la structuration de la phrase française. Pour cela, il suffit de rétablir les versets dans le texte de 1555, ce que j’ai fait dans le corpus analysé. Or, on remarque vite l’absence de lien notable et systématique entre verset et structure visuelle ou syntaxique. D’une part, certains versets sont segmentés en plusieurs « phrases », comme dans l’exemple suivant:

- (1) A donc Moyse, voyant que la chose se sauoit, eut peur: e comme [15]Pharaon eût oui dire le cas, e faisoit cercher Moyse pour le tuer, Moyse s’enfuit de deuant Pharaon, e s’alla tenir au pays de Madian. E comm’il étoit assis auprès d’un puis, [16]le grand prêtre de Madian auoit ses filles, qui vindrent abbreuer, e remplirent les auges pour faire boire le bercail de leur pere. [Ex 2]

La dernière phrase de cet extrait commence au milieu du verset 15, et se poursuit au verset 16. Par ailleurs, la plupart des « unités de lecture »⁷ dépassent largement le verset.

- (2) [8]E sachés [dit Dieu a Noe e a ses enfans] [9] que je m’en vais faire accord avec vous e avec ceux qui a l’avenir descendront de vous, [10] e avec tout’ame vivante qui êt avec vous, avec oiseaux, e toutes bêtes terrestres, tant privees que sauvages, avec vous, brievement avec tout ce qui êt sorti de l’arche, c’êt a dire avec tous animaux terrestres, [11] par lequel accord que je fai avec vous, je vous promet que toute creature ne sera plus detruite par eau de deluge, e n’y aura plus deluge pour gêter la terre. [Gn 9, 8-11]

Si on compare cet extrait avec quelques traductions plus tardives⁸, qui comportent des versets, on est surpris de voir à quel point la mise en versets influence la longueur ou en tout cas la structure de la phrase. J’ai observé ce phénomène sur la dernière traduction biblique du XVI^e siècle, qui sera la « Vulgate protestante », la Bible dite « de Genève » de 1588. Il s’agit de la version d’Olivétan, revue et corrigée par Calvin, Th. De Bèze et les pasteurs et professeurs de Genève.

7 Semblablement Dieu parla à Noé, & à ses fils avec lui, disant,

8 Et quant à moi, voici, i’établi mon alliance avec vous, & avec vostre race après vous:

9 Et avec tout animal vivant qui est avec vous, tant des oiseaux, que du bestail, & de toutes les bestes de la terre qui sont avec vous, de toutes celles qui sont sorties de l’arche, jusqu’à toutes bestes de la terre.

⁶ Voir chapitre sur l’édition de 1572, p. 134 sq.

⁷ J’emploie pour l’instant ce terme général emprunté à Christiane Marchello-Nizia « Ponctuation et unité de lecture dans les manuscrits médiévaux... », p. 32, en alternance avec « phrase » en attendant de définir plus précisément ce qui se trouve entre deux points.

⁸ La comparaison avec l’édition du Nouveau Testament de Castellion de 1572 est particulièrement intéressante à ce point de vue.

10 l'establi donc mon alliance avec vous, & et nulle chair ne sera plus exterminée
par les eaux du deluge, & n'y aura plus de deluge pour détruire la terre.

Dans le verset 8, les pasteurs et professeurs de Genève segmentent la période en un syntagme verbal de parole, avec d'ailleurs un hébraïsme *Dieu parla, ..., disant*, (que C. résout dans la parenthèse), et un discours direct, introduit par une virgule (la majuscule ici n'a pas de signification particulière puisque les versets commencent toujours par une majuscule, quelle que soit leur statut syntaxique). Ce type de discours, proche du texte massorétique, marque de manière très claire le passage d'un verset à l'autre. Entre le verset 9 et 10, on trouve un *deux-points* suivi de *Et* en toutes lettres, dont la fonction est bien proche du groupe «virgule & » précédente. Enfin, et c'est ici plus net, le passage entre les versets 10 et 11 est clairement marqué par un point, dont la fonction ne présente pas d'ambiguïté au XVI^e siècle⁹. Le début du verset 11 « l'establi donc mon alliance avec vous », reprend mot pour mot, le début du verset 9 « l'establi mon alliance avec vous » en y ajoutant en *donc* qui justifie la reprise. Ainsi, plutôt que de fusionner les mêmes contenus dans une seule phrase qui enjamberait deux versets, les pasteurs et professeurs de Genève préfèrent répéter la proposition principale, pour répartir l'information de part en d'autre de la division en verset.

Au même endroit, Castellion coordonne les propositions, en en renforçant encore la cohésion par l'anaphorique *lequel*. On obtient un effet tout à fait différent.

D'autres passages confirment cette analyse. Je ne citerai qu'un exemple supplémentaire:

Galates 2 (1555)

- (3) [6]De ceux qui semblent être quelque chose il ne me chaut quels gens ils fussent. Dieu n'a point égard a la personne d'un homme. Ceux qui étoient en estime, ne m'aiouterent rien:[7]mais au contraire, quand ils virent que j'auais la charge de l'euangile pour les empellés, comme Pierre pour les rongnés [[8]car celui qui a besoin en Pierre pour lui fair'auoir l'office d'apôtre pour les rongnés, a aussi besoin en moi pour les payens] [9]e conneurent la grace qui m'étoit donnée, Iaques, e Cephas, e Iehan, qui sembloint être les piliers, nous prindrent moi e Barnabas, a compagnons, en touchant les mains, tellement que nous serions pour les payens e eux pour les rongnés:[10]seulement qu'il nous souuînt des pources, ce que j'ai tâché de faire.

⁹ « Les limites de la phrase ne sont que peu affectées par les variations de la ponctuation et d'une manière étale dans toutes les catégories d'édition, même chez les correcteurs les plus hardis. Ces constantes invitent l'éditeur moderne, sinon à un respect absolu de la ponctuation du XVI^e siècle, du moins à un examen minutieux qui doit en faire un élément à part entière du texte; elles devraient l'amener à reconnaître à la phrase de Rabelais et selon toute vraisemblance à la phrase de cette époque une identité non contestée et parfaitement perçue par les lecteurs du temps ». M. Huchon « Pour une histoire de la ponctuation ; 1532-1553 », p. 25. Voir à ce propos l'étude de l'édition de 1572. Voir aussi la remarque de Jean Lecointe sur l'édition Villey des Essais de Montaigne, dans « L'organisation périodique du style coupé, dans le Livre III des Essais ».

Galates 2 (1588)

- 6 Et n'ai chose aucune differente de ceux qui semblent estre quelque chose, quels qu'ils aient été autresfois: car Dieu n'accepte point l'apparence extérieure de l'homme: car ceux qui sont en estime, ne m'ont rien apporté d'avantage.
- 7 Mais au contraire, quand ils ont veu que la predication de l'Evangile du Prepuce m'estoit commise, comme celle de la Circoncision à Pierre,
- 8 (Car celui qui a besongné avec efficace par Pierre en la charge d'Apostre envers la Circoncision, a aussi besongné avec efficace pour moi envers les Gentils)
- 9 Et Jacques, Cephaz & Jehan (qui sont estimés estre les colonnes) ayans cognu la grace qui m'estoit donnée, me baillerent à moi & a Barnabas la main d'association: afin que nous allissions vers les Gentils, & eux vers ceux de la Circoncision.
- 10 Seulement que nous eussions souvenance des povres - ce que je me suis étudié à faire.

Castellion divise le verset 6 en trois unités, clairement séparées par des points, trois phrases grammaticalement indépendantes. Le troisième segment se poursuit jusqu'à la fin du verset 11. On voit que la subdivision en versets du texte source n'a absolument aucune influence sur la structuration syntaxique¹⁰. Dans la Bible de Genève, le verset 6 correspond à une phrase, composée de plusieurs éléments coordonnés, liés entre eux, plus que séparé par les deux-points. Dans les deux traductions, le verset 7 commence par *mais au contraire*, mais les pasteurs et professeurs de Genève l'ont fait précéder d'un point, ce qui marque une rupture plus nette que chez Castellion. Ici, le critère purement graphique de la ponctuation ne suffit pas à décider de la valeur des *deux-points* ou du point qui précèdent les mêmes mots. Mais si on introduit un critère rythmique (il faut se souvenir que la phrase est liée au souffle), on comprend que dans le texte de 1555, il n'y a véritablement pas de rupture rythmique, ou du moins pas très marquée, avant *Mais au contraire*, car le lecteur vient de reprendre son souffle, après le point. Il englobe donc « dans un seul souffle » ce qui se trouve de part et d'autre du passage du verset. A l'inverse, le lecteur de la Bible de 1588 n'a pas repris son souffle depuis le début du verset 6. Il marquera donc une pause nette au début du verset 7.

Dans les deux textes, le verset 8 se détache par la parenthèse, mais en 1588, il est encore précédé d'une virgule, comme pour mieux marquer la rupture. De même, la phrase est longue, 3 versets pour Genève (7 à 9) et 4 pour Castellion (7 à 10). Le verset 10 est intéressant dans la

¹⁰ Je rappelle ici que ce même extrait, en 1572, pour entrer dans le moule de versets séparés typographiquement, devait subir de lourdes transformations.

Bible de 1588, car il ne s'agit pas du tout ici d'une « sentence parfaite », comme l'écrit Dolet. On voit donc que la séparation en versets a dépassé les critères syntaxiques¹¹.

Cet exemple est rare pour cette époque où chacun s'accorde à définir la *phrase*, qui ne s'appelle pas encore ainsi, comme ce qui est situé entre deux points, et a une « sentence parfaite », un sens plein (voir chapitre sur la phrase p. 205 sq.). Ce verset me semble prouver qu'il y a une rupture totale dans l'évolution de la phrase biblique (AT et NT confondus). Puisque le texte de Castellion, comme tous ceux qui le précèdent, à l'exception de la traduction d'Estienne de 1552, n'est pas subdivisé en versets, la construction de la phrase, longue ou brève, n'est pas influencée par la mise en versets. Par contre, dans la Bible de Genève de 1588, il faut constater que la mise en versets a bouleversé la construction de la phrase des traducteurs. Désormais, cette notion floue *clause*, *clausule*, *période*, est complètement remplacée, ou du moins dépassée, par une notion clairement définie, le verset. Le cadre de la traduction est ainsi réduit et rares sont les phrases qui enjambent deux versets. De manière générale, on peut constater que tous les versets de la Bible de 1588 se terminent par un signe de ponctuation, et dans la plupart des cas, il s'agit d'un point¹².

Que conclure de cette constatation ? A première vue, la ponctuation de la traduction de Genève était uniquement graphique et n'avait pas beaucoup de portée dans la structuration syntaxique du texte. L'édition de 1572 du NT de Castellion pourrait confirmer aussi cette impression, puisqu'on trouve à plusieurs reprises des segments compris entre deux points sans verbe principal, comme le verset 2 du chapitre 2 de Matthieu:

(4) [1] *E* quand Iesus fut né en Bethlehem cité de iudée au tems du roi Herode,
voicy venir d' orient en Ierusalem des sages.

[2] Qui demanderent où estoit le Roy des Iuifs, qui estoit né, pourtant qu' ils
auoyent veu son estoille en orient, & l' estoient venus adorer.

Comme les deux textes dans lesquels la ponctuation semble soumise à la séparation en versets datent de la fin du XVI^e siècle, et qu'on est très proche alors d'un français classique en voie de codification (pour la ponctuation, c'est déjà en 1540 que Dolet a clairement expliqué le rôle du

¹¹ On a remarqué le même phénomène dans l'édition de 1572 du Nouveau Testament de S. Castellion.

¹² Il faudrait ici faire des statistiques du taux de ponctuation pour chaque traduction de la Bible au XVI^e siècle, avant et après l'introduction des versets. Par manque de moyens, je me contente ici d'une impression générale, pourtant tout à fait claire, et de quelques sondages ponctuels.

point, qui clôt la sentence de sens parfait¹³), on ne peut pas imaginer que les traducteurs ou les éditeurs soient restés totalement à l'écart de l'évolution typographique et orthographique de leur temps. Il faut plutôt penser que le genre de la traduction biblique comportait un certain nombre de contraintes fortes, parmi lesquelles se trouve la mise en versets, auxquelles les éditeurs devaient se soumettre, malgré les obligations syntaxiques déjà marquées à la fin du XVI^e siècle. On comprendrait mieux ainsi l'absence de régularité dans la transcription des versets dans le texte cible en français.

Ainsi, la subdivision en versets est tellement importante qu'elle a dépassé les critères syntaxiques et stylistiques, qu'elle est devenue un système pourvu de sens, partie intégrante de la Révélation, dont on doit rendre compte, jusque dans les virgules, et surtout les points, de la traduction française. Le verset 10 du chapitre 2 de la lettre aux Galates le prouverait¹⁴. Quant à l'édition du Nouveau Testament de 1572, située entre les deux traductions analysées ici, j'ai montré plus haut qu'elle ne fait pas preuve de doctrine bien définie. Pris entre le modèle de la première édition –sans versets–, les standards de la traduction biblique de la fin du XVI^e siècle, et la syntaxe qui se rapproche de celle du français classique, l'éditeur hésite¹⁵.

Toujours est-il que Castellion, en 1555, ne se soumet pas à cette contrainte, et qu'il conserve ainsi un large champ de liberté pour modeler la phrase, la morceler, la subdiviser, l'allonger, en enjambant les versets, s'il le faut. C'est dans ce contexte qu'il faut placer l'étude de la ponctuation de la traduction de 1555.

2. La ponctuation en 1555

Marie-Luce Demonet retrace l'histoire de la théorisation de la ponctuation au XVI^e siècle¹⁶, en soulignant le décalage qui existait entre la pratique d'impression¹⁷ et l'analyse de la ponctuation par les grammairiens. En effet, Dubois n'en dit rien¹⁸, Palsgrave¹⁹ énumère sans commenter les

¹³ *La maniere de bien traduire d'une langue en aultre. D'avantage. De la ponctuation de la langue Francoyse. Plus. Des accents d'ycelle.* Lyon, E. Dolet, 1540.

¹⁴ Voir chapitre précédent.

¹⁵ Voir p. 147.

¹⁶ M.-L. Demonet « Ponctuation et narration chez Rabelais et ses contemporains ».

¹⁷ « Pendant ce temps, les imprimeurs ponctuaient à leur manière et en fonction des fontes disponibles dans leurs ateliers », p. 39

¹⁸ Sylvius, *Isagôge*, 1531.

¹⁹ *L'esclaircissement de la langue françoise*, 1530 ; I. ch. 48, p. 39 de l'éd. de 1852, cité d'après Demonet, « Ponctuation et narration chez Rabelais et ses contemporains », p. 53.

trois signes principaux (virgule, deux-points et point) et si un imprimeur écrit quelque chose à ce sujet²⁰, il ne le met pas en pratique dans le texte même où sa théorie est exposée.

Ainsi, entre le premier tiers du XVI^e siècle, où la ponctuation était encore dans les limbes de la grammaire (re-)naissante et les années où Castellion a traduit la Bible, seuls trois ouvrages théoriques ont pu lui tomber entre les mains, et l'inspirer. Mais il ne s'agit ici que de suppositions, car on sait la grande indépendance d'esprit de cet homme. Il s'agit de *La ponctuation de la langue françoise* d'Etienne Dolet²¹, publiée à la suite de *La maniere de bien traduire*, à Lyon, en 1540, du *Traicté touchant le commun usage de l'écriture françoise* (1542²²) et du *Tretté de la grammere françoëze* (1545) de Louis Meigret, trois ouvrages dont les deux premiers sont rééditées conjointement à Lyon, en 1545. Le lieu d'édition a une certaine importance puisque c'est la ville où Castellion étudia de 1535 à 1540²³.

Même si ce n'est que de loin que Castellion et Dolet se sont connus²⁴, on ne peut pas exclure une certaine influence de l'un sur l'autre. On constate en effet que le système de Dolet est proche –dans une certaine mesure– de celui qui sera utilisé par Castellion ; je citerai donc les définitions et les recommandations d'usage faites en 1540 au fur et à mesure de l'analyse des signes de ponctuation chez Castellion.

Quant aux ouvrages de Louis Meigret, dont on sait qu'ils se sont trouvés matériellement liés avec les traités de Dolet par la réédition commune du *Traicté touchant le commun usage de l'écriture françoise* et de la *Maniere de bien traduire* chez Jeanne de Marnef, la veuve de l'éditeur de 1542, Denis Janot, à Lyon.

Après lequel traité [de Meigret] il m'a semblé bon d'adjoindre *La maniere de bien traduire d'une langue en autre*; *La ponctuation de la langue française* et *Les Accents* d'icelle mis en lumière par Estienne Dolet, natif d'Orléans. Et ce ai-je fait (meu envers

²⁰ Geoffroy Tory, *Champfleury*, 1529, f°66r°.

²¹ Ce traité a été publié à la suite de l'*Art poétique* de Sébillet, dont on sait qu'il a pu inspirer l'orthographe de Castellion, en 1551, à Lyon. Dans le même opuscule, figure aussi le *Quintil Horatian* de Barthélémy Anneau. On voit ainsi se constituer autour de notre traducteur un cercle de grammairiens et de rhétoriciens susceptibles d'avoir formé sa doctrine orthographique et grammaticale.

²² F.-J. Hausmann, dans *Louis Meigret, humaniste et linguiste*, p. 82, antedate la rédaction de ce *Traicté* aux environs de 1531, ce qui en fait un prédécesseur de Dolet, et l'exact contemporain de l'*Isagôge* de Dubois.

²³ Voir *SCH*, p. 12-26. On ne connaît pas la liste exacte des camarades de Castellion au Collège de la Trinité qu'il fréquenta à cette époque. En effet, « Es gibt keine Akten, die seine Anwesenheit in Lyon offiziell bezeugen ; es ist auch nicht festzustellen, welche der genannten Persönlichkeiten am Collège seine Lehrer oder Mitschüler waren, (...) » (p. 19).

²⁴ « Etienne Dolet, der 1536 und 1538 seine *commentaria linguae Latinae* herausbrachte, hat er wohl ebenfalls nur von weitem kennengelernt » *SCH*, p. 21.

toi de bon vouloir) sinon à ton utilité, au moins pour te réjouir l'esprit en la tradition de ces deux avis ensemble profitables aux professeurs de notre langue²⁵.

La différence entre les deux traités, en ce qui concerne les signes de ponctuation, est faible, et a été déjà décrite par M. L. Demonet²⁶ et F.-J. Hausmann²⁷. Le résumé que fait ce dernier de la théorie de Meigret à propos de la distribution des signes de ponctuation pourra être très utile à mon analyse :

L'unité de base est la *clause* définie comme "bâtiment de langage de nom ou pronom avec un verbe soit que le sens soit parfait ou non". C'est en somme la proposition, subordonnée ou non. Tant qu'elle n'est pas subordonnée, elle peut être partie d'une unité supérieure appelée *propos* (=texte) dont elle est alors dite être un *membre*. La virgule est définie comme le signe qui distingue des unités syntaxiques à *sens imparfait*, soit parties du discours, soit des propositions subordonnées, alors que le point-virgule (Meigret utilise les deux-points, on s'en souvient) sépare des *sentences parfaites* (=phrases). Le point clôt le *discours* (=unité supérieure ou égale à la phrase). Meigret juxtapose donc deux terminologies dont l'une (*partie – membre – propos*) est à base textuelle et l'autre (*partie du langage – clause – discours*) à base syntaxique. Si la première déborde sur le texte, c'est parce qu'elle est fondée sur le point-virgule (*les deux-points*) dont Meigret se sert abondamment et très souvent à des endroits où nous nous servirions du point.

Il existe pourtant un point de convergence entre les grammairiens des langues anciennes, cités comme autorité par les imprimeurs, et la pratique éditoriale humaniste: il s'agit de la hiérarchisation de la ponctuation en trois degrés. Pour toute description de l'usage à faire des signes de ponctuation, Geoffroy Tory cite en effet en 1529 la *Grammaire* de Constantin Lascaris (1476): « Punctum, est sententiae perfectae signum. C'est à dire. Le point est le signe d'une sentence parfaite » (f°65v°). Tout le monde s'accorde aussi sur la fonction minimale de segmentation de la virgule, ou de la barre oblique – utilisée d'ailleurs par Olivétan en 1535. C'est dans la définition de la ponctuation moyenne que les divergences apparaissent. Celle-ci est assurée, selon les grammairiens, les imprimeurs ou les auteurs, par la virgule, les deux-points, ou un point non-final, suivi d'une minuscule. Le point-virgule existe déjà depuis le VII^e siècle, et certains le voient déjà remplacer le signe de ponctuation moyenne à partir de 1530-1540²⁸. Bien entendu, s'entremêlent dans ce débat définitions de la « sentence » et de la phrase, des « dictions », et considérations orthographiques. Il est donc très difficile de présenter ces éléments séparément, sans faire référence continuellement à d'autres niveaux d'analyse. C'est pourquoi je

²⁵ Jeanne Marnef, cité d'après N. Catach, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, p. 266.

²⁶ M. L. Demonet, « Ponctuation et narration chez Rabelais et ses contemporains », p. 43.

²⁷ F.-J. Hausmann *Louis Meigret, humaniste et linguiste*, p. 202.

²⁸ N. Catach, *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, 297 et A. Lorenceau, « Histoire du point-virgule et des deux points dans la ponctuation française » dans *Trames. Actualité et histoire de la langue française. Méthodes et documents*, Université de Limoges, 1984, p. 99-107.

vais analyser la ponctuation utilisée par Sébastien Castellion en 1555 en collant le plus possible aux constatations chiffrées et documentées que j'aurai faites dans le texte même. Je ferai appel à de multiples références, mais ce sera l'usage décrit ici qui structurera ce chapitre.

3. Analyse de la ponctuation de la Bible de 1555

3.1 Considérations générales

C'est dans le contexte du débat sur la valeur des signes de ponctuation que se situent l'impression et la parution de la Bible de 1555.

La ponctuation de Castellion, qui est le seul aspect de l'habitude orthographique que je vais aborder ici, puisqu'elle est en rapport étroit avec la syntaxe, doit être replacée dans le contexte matériel de l'impression en 1555. On sait que Castellion tenait fermement à son orthographe, qu'il employait toujours dans sa correspondance personnelle²⁹. Mais il s'est, semble-t-il, heurté à une certaine résistance, quand il ne s'agissait pas d'une franche hostilité, de la part des imprimeurs. De ses quelques œuvres imprimées en français³⁰, seule la Bible de 1555 respecte aussi scrupuleusement l'orthographe du traducteur. Même les imprimeurs ouverts aux réformes orthographiques, comme Christophe Plantin³¹, ne laissent subsister que quelques traces des idées nouvelles du Savoyard en matière d'orthographe. Ce dernier imprimeur était pourtant spécialisé dans les textes pédagogiques.

La preuve la plus claire qu'il y a un lien entre le respect de l'orthographe de Castellion et l'imprimeur Jean Hervage³² est le fait que la seule réédition de la traduction de 1555, texte présenté parallèlement au texte latin de 1551, ne respecte pas l'orthographe originale. En effet, c'est toujours à Bâle, mais cette fois chez Pierre Perna qu'est imprimé en 1572 le *Novum Iesu Christi Testamentum latine et gallice*. La mort de Castellion en 1563 rendait moins impératif le respect d'une orthographe si particulière pour un imprimeur de ce temps.

²⁹ Voir S. Baddeley, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, p. 293 et Buisson I, p. 271-272.

³⁰ D'après S. Baddeley, *L'orthographe française au temps de la Réforme*, p. 293 et dans l'ordre chronologique: le *Traité des hérétiques* à Rouen chez P. Freneau en 1554 ; une traduction des *Dialogi Sacri* en 1555 chez J. Hervage elle-même, malheureusement introuvable (voir p. 133) ; la *Théologie germanique* à Anvers chez Plantin, en 1558 ; et le *Conseil à la France désolée* en 1562, sans éditeur ni lieu, mais probablement à Bâle. Guggisberg suppose que l'éditeur était Oporin (SCH, p. 335), d'après les indications de la Bibliothèque Universitaire bâloise ; mais on peut en douter puisqu'Oporin n'a jamais rien édité d'autre en français ; en effet, *Le Conseil* est la seule référence en langue vernaculaire sur plus de 500 ouvrages publiés chez Oporin répertoriés.

³¹ Chez qui Castellion a publié sa *Théologie germanique* en 1558.

³² Voir p. 133.

Dans le chapitre sur l'édition de 1572, j'ai montré que la comparaison des deux éditions nous permettait d'accorder beaucoup de crédit à l'orthographe en général, et à la ponctuation en particulier, de l'édition de 1555³³.

Ainsi, c'est sans aucune restriction que je peux analyser la ponctuation de 1555 comme un système réfléchi et cohérent, voulu comme tel par le traducteur, et qui ne doit rien au hasard de mauvaises corrections chez l'imprimeur. Comme le conclut Mireille Huchon³⁴ la ponctuation du XVI^e siècle mériterait un plus grand respect des éditeurs d'aujourd'hui, puisqu'elle est bien moins souvent due au hasard qu'on le croit.

Il faut bien garder à l'esprit que c'est pour comprendre le sens pédagogique et stylistique de la ponctuation de ce texte que je vais explorer, signe après signe, les exemples contenus dans mon corpus. En effet, c'est en partant de l'observation d'un grand nombre d'exemples que je pourrai voir se dessiner les contours d'un usage particulier de la ponctuation, celui de Sébastien Castellion.

Le nombre de signes de ponctuation utilisés par Castellion est relativement faible. On trouve la virgule, les deux-points, le point, les parenthèses et le point d'interrogation, soit la liste donnée par E. Dolet en 1540, moins le point d'exclamation, totalement absent. L'utilisation de ces signes est encore enrichie par la présence ou l'absence d'espace, avant ou après le signe, ou de la majuscule. On trouve donc finalement une gradation fine qu'il s'agira d'analyser précisément. Toutes les combinaisons entre signes, espaces et majuscule / minuscule existent, mais elles ne sont pas toutes pertinentes³⁵. Si on ne tient compte que des combinaisons pertinentes, on obtient un système à 4 niveaux, comme celui que Jean Lecointe attribue à Montaigne³⁶, à savoir virgule-minuscule ; deux-points-minuscule ; deux-points-majuscule ; point-majuscule.

Par ailleurs, on remarque rapidement que les signes de ponctuation semblent souvent insuffisants à Castellion pour assurer une structuration syntaxique et sémantique suffisante, puisque il double fréquemment la ponctuation de «mots-connecteurs» comme *mais*, *e*, ou *or*. La cooccurrence des signes de ponctuation, quels qu'ils soient, et des «mots-connecteurs» a été

³³ Voir p. 131 sq.

³⁴ « Pour une histoire de la ponctuation ; 1532-1553 », p. 25.

³⁵ Voir Annexes, p.135.

relevée par plusieurs auteurs, surtout dans les textes anciens³⁷ où, selon Alexis Lavrentiev, les connecteurs sont parfois «le seul moyen pour assurer une bonne structuration du texte». Ce chercheur note dans les textes étudiés (manuscrits du XIV et XVe siècles, incunables du XVe siècle) une proportion des cooccurrences de signes de ponctuation et de connecteurs qui varie de 57 à 91 %³⁸. Ainsi, il est utile à ce stade d'analyser précisément le rapport entre signes de ponctuation et connecteurs dans notre texte.

3.2 Le rapport « signe de ponctuation / connecteur » dans la Bible de 1555³⁹

Les fonctions respectives des signes de ponctuation, d'une part, et des connecteurs, d'autre part, diffèrent fortement l'une de l'autre, dans les textes modernes. Les connecteurs mettent en rapport des unités syntaxiques alors que la ponctuation délimite ces unités⁴⁰, tout en soulignant leurs liens. Les deux ensembles de signes contribuent à la structuration du texte, dans des rapports définis par la norme et par le style. Au contraire, avant que la norme ne soit établie pour la ponctuation, il semble qu'un signe de l'un des deux groupes ne puisse être suffisant. On trouve très souvent des cooccurrences de connecteurs et de signe de ponctuation.

³⁶ Voir J. Lecoine « L'organisation périodique du style coupé, dans le Livre III des Essais ». Pour Montaigne, le niveau intermédiaire « deux-points-majuscule » a surtout une fonction rythmique et rhétorique. Chez Castellion, on verra que cette combinaison est réservée à l'introduction de discours directs.

³⁷ Nina Catach, *La Ponctuation*, p. 7 ; Christiane Marchello-Nizia, « Ponctuation et unité de lecture dans les manuscrits médiévaux ... », p. 37 ; Alexis Lavrentiev, « A propos de la ponctuation dans *l'Image du monde* », p. 28.

³⁸ Le chiffre concerne probablement la proportion des connecteurs précédés d'un signe de ponctuation. Voir note 43, ci-dessous.

³⁹ Dans tout ce qui suit, j'ai procédé très modestement par repérage et comptage informatique dans mon corpus. Une procédure plus complexe et à plus grande échelle aurait tout avantage à être complètement automatisée, comme dans les travaux de O. Larouk, « An Evaluation of the Textual Databases using Linguistic and Logics » ; in *First International Workshop on applications of Natural language to Data Bases NLDB'95*, (Traitement des Langues naturelles et Bases de Données), AFCET, Université de Versailles, Juin 28-29, 1995, pp. 213-227 qui analyse précisément les rapports entre signes de ponctuation et conjonction de coordination, à l'aide de logiciels puissants.

⁴⁰ La *Grammaire méthodique du français* (GMF) résume parfaitement cette double fonction : « Dans le processus de production de l'écrit, les signes de ponctuation, de même que les connecteurs, contribuent à la structuration du texte, qui doit se soumettre aux contraintes de la linéarité à l'écrit : les uns et les autres marquent les relations (de liaison ou de rupture) entre les propositions successives du texte. » p. 83 ; voir aussi N. Catach « La ponctuation », p. 21 : « La plupart des ponctèmes ont une fonction *séparatrice* et *organisatrice* » et Lavrentiev « A propos de la ponctuation dans *l'image du monde* », p. 28. On a pu parler de « décalage » dans l'analyse linguistique d'un texte, entre le niveau graphique auquel pourrait appartenir la ponctuation et le niveau syntaxique où se trouvent les connecteurs (Voir aussi A. Berrendonner, M.-J. Reichler-Béguelin, « Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique » dans *Langue française*, 81, 1989, *Structurations de textes : connecteurs et démarcations graphiques*. Ce numéro de *Langue française* semble précisément consacré au sujet qui m'occupe, mais aucun article n'analyse le rapport des deux groupes évoqués dans le titre).

Pour obtenir des informations précises et fiables, j'ai compté systématiquement dans un corpus restreint⁴¹ (13'394 mots) toutes les occurrences des signes de ponctuation dans toutes les combinaisons possibles: suivis d'une majuscule ou non, suivis d'un connecteur (catégorie subdivisée selon le connecteur) ou non, etc. Ceci pour chaque livre séparément. Ainsi, les chiffres présentés globalement ci-dessous peuvent-ils être analysés plus finement, en se référant aux annexes⁴².

Le rapport des signes de ponctuation totaux n'a pas grand sens dans mon analyse, si ce n'est qu'il me permet de le comparer aux chiffres obtenus, p. ex, par Lavrentiev⁴³. Ainsi, on arrive au calcul suivant: 838 signes de ponctuation associés à un connecteur sur 1959 signes de ponctuation en tout, c'est-à-dire un rapport de 42.78 % de cooccurrence.

Voici donc, dans un premier temps, les résultats globaux, pour chaque signe de ponctuation⁴⁴. Ils permettent quelques observations et hypothèses.

Point		Virgule		Deux-points	
. suivi d'un connecteur	205	, suivi d'un connecteur.	567	: suivi d'un connecteur.	66
. total	455	, total	1316	: total	188
Rapport (%)	45.05	Rapport (%)	43.09	Rapport (%)	35.11

Il est malheureusement difficile de replacer l'usage de Castellion dans une tendance générale, en comparant les chiffres obtenus par les linguistes qui se sont intéressés à la ponctuation chez d'autres auteurs, et à d'autres époques, à ceux que j'ai obtenus pour ce texte, car les calculs de mes prédécesseurs portent plutôt sur la proportion de connecteurs associés à un signe de ponctuation, et non l'inverse. Or, il me semble plus judicieux de concentrer mon analyse

⁴¹ J'ai défini un corpus restreint en choisissant les 500 premiers mots d'une sélection de chapitres 2 choisis selon les méthodes définies par Ch. Mueller, *Initiation à la statistique linguistique*, 1968. Le premier livre a été choisi au hasard, puis j'ai procédé à la sélection d'un livre sur deux pour autant que le chapitre 2 en question contienne au moins 500 mots. Voir annexes p. 135.

⁴² Voir annexes p. 135-143 ; *et / connecteurs*, p. 137 ; *Deux-points*, p. 138 ; *virgule*, p. 139.

⁴³ La comparaison est pourtant difficile car Lavrentiev n'est pas très précis dans ses conclusions. « Les signes de ponctuation utilisés dans nos textes vont le plus souvent de pair avec des connecteurs: la proportion des cooccurrences de signes de ponctuation et de connecteurs varie dans notre corpus de 57 à 91 % selon le texte et l'extrait choisi. » (« A propos de la ponctuation dans *l'image du monde* », p. 28). Si on se réfère au travail de Ch. Marchello-Nizia (« Ponctuation et unité de lecture dans les manuscrits médiévaux ... », p. 37), qui opère le même genre de calcul, on peut penser qu'il s'agit d'une proportion de connecteurs précédés d'un signe de ponctuation, plutôt que de signes de ponctuation.

⁴⁴ Hormis, bien sûr, les points d'interrogations et les parenthèses.

sur la valeur respective que le traducteur (ou n'importe quel auteur du XVI^e siècle) octroyait à chacun des signes de ponctuation. Le rapport que chacun de ces signes entretient avec les connecteurs nous apprend beaucoup sur la manière dont le texte s'articule et s'enchaîne. Mais ce rapport est loin d'être simple.

Le tableau détaillé de la répartition des cooccurrences de signes de ponctuation et de connecteurs peut être interprété à différents niveaux. On peut l'analyser signe après signe, c'est ce que je fais ci-dessous ; mais on peut aussi observer le choix des connecteurs.

a. La distribution des connecteurs précédés d'un signe de ponctuation

Quelques observations préalables doivent être faites pour que je puisse ensuite détailler mon analyse. Derrière le point, on trouve tous les connecteurs recensés, à savoir, *E*, *Puis*, *Or*, *A donc*⁴⁵, *Si*⁴⁶, *Mais*, *dont*⁴⁷, ainsi que des propositions relatives⁴⁸. Derrière les autres signes analysés, seuls certains de ces connecteurs sont représentés. Derrière une virgule, sur 567 occurrences, on trouve surtout des *e* (largement majoritaires), 422 pour tout mon corpus ; 3 *puis*, 6 *car*, 4 *si*, 5 *pourtant*, 16 *mais*, 20 *dont* et 89 propositions relatives. Sont donc totalement absents: *or* et *a donc*. On note une très faible représentation des connecteurs autres que *e*. Derrière deux-points sur 66 occurrences: 41 *e*, 0 *puis*, 0 *or*, 8 *car*, 0 *a donc*, 2 *si*, 6 *mais*, 1 *pourtant*, 4 *dont* et 3 propositions relatives. Cette distribution éclaire la valeur de chacun des signes de ponctuation et des connecteurs. A cette échelle, il ne faut pas tirer de règle générale – quoique nous arrivions déjà à un bel échantillon – mais on peut observer certaines tendances. D'abord, l'ensemble des connecteurs analysés se trouve mieux représenté après un point qu'après un autre signe de ponctuation. Ce n'est donc pas seulement le signe le plus souvent accompagné de connecteurs (selon le tableau ci-dessus), mais c'est aussi celui où ils sont les plus variés. *Or* et *a donc* n'apparaissent jamais ailleurs que derrière un point, ce qui n'est pas très étonnant,

⁴⁵ *A donc* a le sens d'« Alors », comme en ancien français et marque une structuration temporelle. On comprend aisément que ce connecteur serve essentiellement à relancer le récit, et se trouve uniquement en tête de phrase, derrière un point.

⁴⁶ Il ne s'agit pas du *si* hypothétique, mais du synonyme de *ainsi*.

⁴⁷ *Dont* signifie ici « d'où », c'est un connecteur logique. Le pronom relatif *dont* est traité séparément, voir p. 185 sq. où sont étudiées les propositions relatives.

⁴⁸ Il est évident que les propositions relatives n'entrent pas dans la catégorie des « connecteurs coordonnants », bien qu'on puisse leur reconnaître une fonction de connexion, mais sur le plan de la subordination ; on remarque cependant qu'elles sont toujours –lorsqu'elles sont explicatives ou accidentelles– précédées d'un signe de ponctuation (voir ci-dessous, p. 185). Selon les auteurs, on trouve deux-points, ou virgule. Il s'agissait de faire apparaître cette particularité dans cette analyse.

puisqu'ils ont une fonction temporelle, et relancent le récit après la rupture rythmique du point. *Puis* est rare, seulement trois occurrences derrière une virgule.

On peut donc noter avec intérêt que les connecteurs temporels⁴⁹ *puis*, *or*, *et* se trouvent presque toujours en tête de phrase, derrière un point. La structuration chronologique du récit par des connecteurs ne peut presque jamais être mise en œuvre derrière un autre signe de ponctuation.

Si on examine maintenant les deux signes de ponctuation moyenne, on voit que *e* est un peu plus fréquent derrière la virgule (74.43%) que derrière les deux-points (62.12%), mais que cet écart n'est pas significatif⁵⁰. En effet, les fonctions des *e* étant fort diverses, on ne peut pas distinguer de distribution préférentielle significative. Par contre, les autres conjonctions sont très faiblement représentées, que ce soit après la virgule ou après les deux-points. Ne sortent du lot que *car* (12.12% des cas) et *mais* (9.09 %) derrière deux-points et surtout les propositions relatives qui représentent 15.7 % des cas analysés qui suivent une virgule. On peut donc penser que *car* suit presque toujours deux-points ou un point, *mais* aussi, mais dans une moindre mesure, et que les relatives sont presque toujours précédées d'une virgule⁵¹.

La structuration logique du texte par les connecteurs *car*, *si* et *mais* se trouve donc surtout en tête de phrase ou alors derrière deux-points. La virgule, quant à elle, semble servir à une structuration syntaxique, renforcée très fréquemment par *e*, dans une simple coordination de prédicats sans liens logiques ou chronologiques exprimés, ou alors, devant une proposition relative⁵².

A ce stade de l'analyse, je retiens de cette distribution plusieurs points:

- Les signes de ponctuation ne sont pas interchangeables dans ce texte, et il faut les prendre au sérieux.

⁴⁹ La *GMF* (p. 618) classe les connecteurs en deux catégories: temporels et spatiaux qui s'emploient pour marquer une succession chronologique ou, respectivement, la structuration d'une description, et les connecteurs argumentatifs qui marquent des relations logiques.

⁵⁰ Test du χ^2 , 0.33, non significatif, pour 1 degré de liberté. Voir annexes p. 140.

⁵¹ Voir le chapitre sur la virgule et les propositions relatives ci-dessous.

⁵² Ceci doit être rapporté aux préceptes de Dolet: la virgule (point à queue) ne sert qu'à « distinguer les diction, & locutions l'une de l'autre » : substantifs, adjectifs, syntagmes nominaux et syntagmes verbaux. « Il n'est pas destiné à séparer de longues propositions, ce rôle étant dévolu pour Dolet aux deux points » (Demonet « Ponctuation et narration chez Rabelais et ses contemporains », p. 42). Voir aussi ci-dessous.

- La structuration chronologique par des connecteurs est liée à la ponctuation forte (point) en tête de phrase.
- La structuration logique est liée à la ponctuation forte (point) ou moyenne (deux-points).
- La virgule assure surtout la structuration syntaxique.

Il faudra voir dans toutes les occurrences des signes de ponctuation, et pas seulement là où on trouve des connecteurs, si la distribution dégagée ici provisoirement est pertinente.

b. Le rapport « point / connecteur »

On pourrait croire à première vue que le point, signe de ponctuation forte⁵³ et univoque, appellera peu de renforcement à l'aide de connecteurs. Or, c'est le signe le plus souvent suivi d'un connecteur (45.05 %). Dans les manuscrits médiévaux qu'elle analyse, Chr. Marchello-Nizia⁵⁴ remarque que les connecteurs qui se situent en début de proposition sont très souvent précédés d'une marque de ponctuation. Nous nous trouvons ici dans ce cas de figure.

Afin de mieux comprendre cette cooccurrence étonnante, il faut examiner maintenant dans les détails la distribution des différents connecteurs précédés d'un point. Voici le résultat global (AT et NT distingués pour ne pas manquer une éventuelle influence de la langue source sur ce phénomène⁵⁵.)

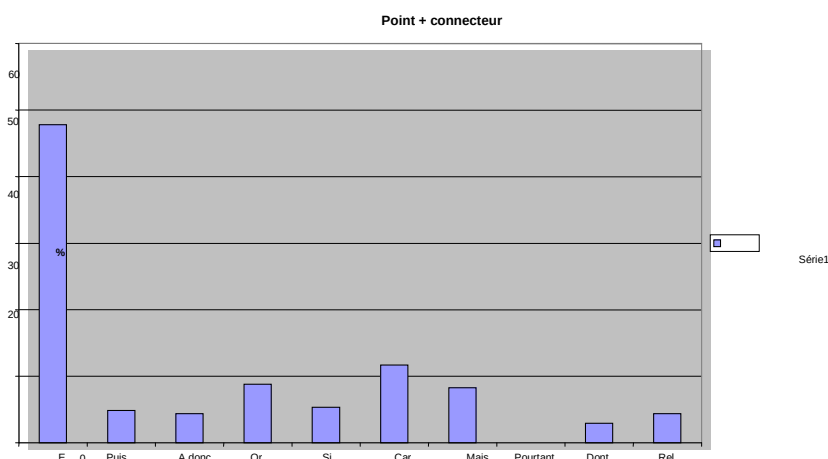
	.E	.Puis	.Or	.Car	.A donc	.Si	.Mais	.Pourtant	.Dont	.Relatives	autre	total
Total AT	72	7	12	12	6	6	7	0	5	7	3	137
TOTAL NT	26	3	6	12	3	5	10	0	1	2	0	68
TOTAL	98	10	18	24	9	11	17	0	6	9	3	205

⁵³ Rappelons Dolet: « Quant au point final, aultrement dict poinct rond, il se met tousiours à la fin de la sentence, & iamais n'est en aultre lieu. Et apres luy on commence uolontiers par une grand letre. » (1540, non paginé).

⁵⁴ « Ponctuation et unité de lecture dans les manuscrits médiévaux ... ».

⁵⁵ Le détail par livre se trouve dans les Annexes, p. 136.

La mise en graphique et en proportion de ces résultats est plus éclairante encore.



Et

La forte proportion de *et* (orthographié *e*) est le phénomène le plus frappant. Il s'agit de 52.55 % des connecteurs précédés d'un point dans l'AT et de 38.24 % dans le NT. Le total représente 47.8%. La différence observée entre les deux Testaments n'est pas significative statistiquement⁵⁶. En ce qui concerne l'AT, j'ai observé ailleurs⁵⁷ que Castellion n'était pas le plus prodigue en *et* des traducteurs de la Bible et qu'il essayait la plupart du temps d'être plus précis dans l'expression du rapport syntaxique signifié par les nombreux *waw* du texte massorétique, les remplaçant par des coordonnants ou des subordonnants. Voici un exemple tiré de la Genèse, dont le chapitre 3 est particulièrement riche en *waw*⁵⁸

3.10, trad. littérale « Il dit: "J'ai entendu ta voix dans le jardin <i>et</i> j'ai frémé; oui, moi-même je suis nu <i>et</i> je me suis caché." »		
C. 3.10 Quand j'ai oui ta voix au vergier, j'ai eu peur, voyant que j'étois nud ; si me suis caché.	Calvin 1554 J'ay ouy ta voix au jardin, et ay craint, pource que j'estoye nud; dont me suis caché 1559: J'ay ouy ta voix au jardin et ay esté effraïé, parce que j'estois nud et me suis caché	Olivétan (1535) Jay ouy ta voix au jardin et ay crainct: pour ce que moy mesme estoye nud dont me suis cache.

Si on peut remarquer que Castellion cherche à diversifier les traductions de *waw* à l'intérieur des phrases, comme pour aider à la compréhension du rapport syntaxique et logique, il

⁵⁶ Chi2: 1.36, non significatif pour 1 d.d.l.

⁵⁷ Voir Castellion, *La Genèse 2003* p. 63.

⁵⁸ Déjà publié dans *Genèse 2003* p. 65.

faut expliquer le fait que j’ai relevé, à savoir qu’en début de phrase, les *e* abondent. Il faut bien entendu exclure de notre analyse les chapitres dont la fréquence de « *E* » s’éloigne trop de la moyenne obtenue pour l’Ancien Testament (52. 55 %), respectivement pour le Nouveau Testament (38.24 %). En effet, les livres comportant une énumération importante, comme le chapitre 2 du livre des *Nombres* ou des *Chroniques* comportent de grandes proportions de la séquence qui nous intéresse, mais appartiennent à un genre trop particulier pour que l’on puisse en tirer une quelconque règle générale. Ainsi,

- (5) [Nb 2] [5] *E* aupres de lui se campera la lignée d’Issacar:dont le capitaine êt Nathanael fis de Suar,[6] dont la bande êt cinquante quatre mille quatre cens. [7] *E* la lignée de Zabulon, dont le capitaine êt Elias fis d’Helon, [8] *e* sa bande,cinquantet mille quatre cens.
- (6) [IChr 2]. [11] Nahasson engendra Salma. *E* Salma Booz. [12] *E* Booz Obed. *E* Obed Isai. [13] *E* Isai Eliab le premier, le second Abinabad, le troisième Semaa, [14] le quatrième Nathanael, le cinquième Raddai, [15] le sixième Asom, le septième Daud.

Pour comprendre la valeur rhétorique de cette particularité, il faut donc choisir des textes dans la moyenne. C’est ainsi qu’un récit comme celui de l’enfance de Moïse représente un exemple pertinent (56 % des points suivis d’une conjonction, le sont par un *e*).

- (7) [1] Or il y eut un homme de la maison de Leui, qui alla prendre femme de la race de Leui, [2] laquelle fut grosse, *e* fit un fis:*e* voyant qu’il étoit ioli, elle le cacha trois mois. [3] Puis ne le pouvant plus cacher, elle print arche de ioncs, qu’ell’empoisa de betom, *e* de la poix, *e* y mit l’enfant, *e* la mit en une papiere au bord du fleuve. [4] *E* la seur de l’enfant se tint de loin, pour voir qu’il deviendrait. [5] Or la fille de Pharaon descendit en la ruiere pour se baigner, *e* comme ses damoiselles se pourmenoit le long de la ruiere, elle vit l’arche parmi la papiere, si l’enuoya prendre par une chambriere, [6] *e* l’ouurit, *e* vit que c’étoit vn enfant qui plouroit. Dont ell’en eut pitie, *e* dit que c’étoit des enfans des Ebrieux. [7] *E* la seur de l’enfant lui dit: T’irai-ie querir vne nourrice des Ebriennes, qui t’allaitera l’enfant? [8] Oy, dit-elle. A donc la garse alla querir la mere de l’enfant. [9] *E* la fille de Pharaon lui dit qu’elle lui nourrit *e* allaitât l’enfant, *e* qu’elle la payeroit. Dont ladite femme print l’enfant, *e* l’allaita. [10] *E* quand l’enfant fut grandet, elle l’amena à la fille de Pharaon, laquelle le tint [CI] pour son enfant, *e* le nomma Moyse, a cause qu’elle l’avoit tiré de l’eau.

Le début du chapitre 2 du livre de l’*Exode* cité ci-dessus nous permet d’observer un récit dramatique, à l’action condensée, dans lequel tous les points sont suivis d’un connecteur. Au delà de l’aspect statistique relevé dans le tableau, il faut d’une part se rappeler que le *waw* du texte massorétique est bien plus qu’une conjonction de liaison et, d’autre part, prendre en compte l’aspect stylistique et rhétorique.

Dans son étude sur *L'articulation des phrases narratives dans la Mort Artu*⁵⁹, Jean Rychner analyse précisément les phrases dont le sujet nominal se trouve à l'initiale et est précédé de la conjonction *et*. Il remarque que « la conjonction oppose les personnages et avive la distribution des rôles. Alors que le sujet nominal seul posait leur intervention comme un fait, l'attaque en *et* + sujet nominal l'anime et le dramatise » (p. 22). Pour mieux comprendre le mécanisme de *dramatisation*, J. Rychner procède à quelques comptages qui montrent qu'on trouve *et* suivi du sujet nominal en début de phrase surtout quand deux phrases à sujet nominal se suivent, mais que ces sujets sont différents. On peut dire ainsi que la conjonction *et* à l'initiale possède une « valeur inaugurante » (p. 23).

Appliquée à notre texte, cette observation est très éclairante. En effet, les sujets nominaux des phrases commençant par *et* sont toujours différents de celui de la phrase immédiatement précédente⁶⁰. V. 4: « E la seur » suit une phrase dont le sujet est *elle* qui reprend *la femme de Levi* ; V. 7 « E la seur » suit une phrase dont le sujet est *elle, la fille de Pharaon* ; v, 9 « E la fille de Pharaon » suit *la garse*, etc.

La valeur « inaugurante » de la conjonction *et* est telle qu'on la trouve parfois en tête de chapitre: p. ex.

- (8) [Jd 2] [1] E l'an dix e huit, le vint e deuxième du premier mois, on fit mencion en la maison de se venger de toutes les dessudittes nations, comm'il auoit dit qu'il ferait.
- (9) [Lv 3] [1] E si son offrande êt vn sacrifice pour la prosperité, s'il offre de la vacherie, soit mâle soit femelle, qu'il le presente entier devant le Seigneur, [2] e mette sa main sur la tête de son offrande, e qu'on la tue a l'entrée du pauillon des oracles: e les enfans d'Aharon prêtres verseront le sang sur l'autel a l'entour. [Lv 3]
- (10)[Dt 2] [1] E quand vous eutes seiourné la pluspart de vôtre seiour en Cades, nous retornâmes, e tirâmes vers le desert contre la mer rouge, comme le Seigneur m'auoit commandé, e tournoyâmes entour le mont Seir plusieurs iours. [Dt 2]
- (11)[IR 2] [1] E Daudid étant pres du iour de sa mort, enseigna Salomon son fis en cête maniere: [2] Je m'envai le chemin de tout le monde. [IR 2]

Il faut donc voir, dans cette abondance de *et* initiaux, non pas un signe de faiblesse de la ponctuation –du point en l'occurrence– mais au contraire, la nécessité pour le traducteur de ramener l'attention sur un sujet qui ne constituait ni le sujet, ni le thème de la phrase précédente, par-dessus la barrière constituée par le point. Comme nous l'observerons à propos d'autres

⁵⁹ Neuchâtel, 1970.

⁶⁰ Ajoutons encore que les sujets nominaux représentent environ 60% des sujets initiaux précédés de *et*. Voir à ce propos le chapitre sur l'inversion du sujet.

phénomènes de syntaxe chez Castellion: la cohésion du texte et la continuité thématique sont toujours assurées, notamment grâce à un usage particulier des formes en *–ant* (voir p. 274 sq. ou à l'inversion du sujet (voir p. 226 sq.) Ici aussi, nous trouvons un élément de rupture rythmique – le point ; de rupture thématique –le changement de sujet ; et un élément de liaison, qui signale et compense à la fois la rupture thématique– la conjonction *et*. La tension induite par ces éléments, renforce l'impression dramatique⁶¹ et accélère le récit.

Il faut aussi se demander si on peut considérer comme une « phrase », une unité qui commence par une conjonction de coordination (*e* ou une autre). J'ai montré dans la comparaison avec l'édition de 1572 que la ponctuation de 1555 était à prendre au sérieux. Je propose donc pour ma part de considérer la conjonction comme un élément de continuité diégétique, qui tend à contrebalancer la rupture thématique introduite par le nouveau sujet.

Contrairement à ce qu'on a pu penser, la présence fréquente de coordonnant avec un signe de ponctuation ne signifie pas que le système de ponctuation n'est pas assez significatif. En fait, il faut leur voir des valeurs tout à fait différentes. Le point seul, suivi d'une « attaque en sujet nominal » (Rychner 1970:18) représente une rupture rythmique, mais jamais thématique, puisque la plupart du temps, le sujet nominal est thématique (qu'il soit sujet ou non de la phrase précédente).

(12)[Ba 2]Car nous auons peché contre le Seigneur nôtre Dieu, en n'obeissant pas a sa parolle. [6] *Le Seigneur nôtre Dieu* a droit, e nous e noz ancêtres auons honte e deshonneurs. ce qui êt cler comme le iour.

(13) [7] D'auentage le roi Cyrus tira la sainte vaisselle du Seigneur, que Nabucodonosor auoit emporté de Ierusalem, e mise en son temple de deatre. [8] *Cyrus roi de Perse* la tira hors, e la bailla a Mithridat son tresorier, lequel la bailla a Abassar gouuerneur de Iudée.

Il est très difficile de trouver, dans tout mon corpus, un exemple de sujet nominal initial non précédé de *et*. En effet, la continuité thématique du texte semble une valeur extrêmement importante pour mon traducteur. Si on combine les observations faites ci-dessus, qui impliquent que le *et* à l'initiale entraîne le plus souvent une rupture thématique, et celles qui seront exposées ci-dessous (p. 226 sq) sur l'inversion du sujet nominal ou pronominal et sur les constructions détachées (p. 274 sq.) – et qui impliquent que la cohésion thématique soit assurée, ou par un

⁶¹ Rychner note à propos de l'auteur de *La Mort Artu* : « Notre auteur répugne donc à introduire tout nus en tête de phrase les acteurs du drame les plus actifs, ceux qu'il désigne de leur seul nom ; il anime leur entrée en scène et les oppose les uns aux autres de façon proprement dramatique. Telle est en effet à n'en pas douter la valeur de la conjonction *et* devant sujet nominal en tête d'une phrase qui ne comporte pas de référence anaphorique à la phrase précédente » (p. 21). Nous sommes exactement dans ce cas de figure.

pronom sujet, ou par la position du sujet, ou par le référent de la construction détachée— on peut presque exclure la possibilité de trouver une phrase sans lien avec le contexte de gauche, commençant par un sujet nominal (non thématique), sans la marque de la rupture thématique qu'est le *et*. Les quelques cas existants constituent en fait des exemples de continuité thématique où le point a presque la valeur d'un point-virgule actuel. On trouve en effet:

Une explication

- (14) [Gal 2] [4]E cela fut fait a cause d'un tas de faux freres apostés, qui étoient couuertement entrés pour épier nôtre franchise que nous auons en Iesus Christ, afin de nous asseruir:[5]auxquels nous ne nous assuiettîmes pas tant, que nous leur cedissions, non pas même pour un tems, afin que la verité de l'euangile demourat vers vous. [6]De ceux qui semblent être quelque chose il ne me chaut quels gens ils fussent. *Dieu* n'a point égard a la personne d'un homme.

Le point qui coupe le verset 6 note une explication. D'ailleurs, dans le texte grec, il correspond à un point haut (c'est-à-dire, à une ponctuation moyenne). Cet exemple illustre donc mon propos, *a contrario*.

Une énumération

- (15) [Gn 2] [13] E le second fleuve a nom Gehon, lequel tourne par tout le pays d'Ethiopie. [14] *Le troisième fleuve* a nom Tigris, lequel tire contre le Leuant vers Assyrie.

L'auteur évoque certes un fleuve dont il n'a pas encore parlé, mais dans ce contexte, il ne peut pas s'agir d'une rupture thématique.

Une récapitulation

- (16)[Lv 3] [14] E il en offrira pour offrande de flammage au Seigneur la coeiffe, e toute la graisse de dessus les boyaux, [15] les deux rognons, e la graisse qui va avec eux, laquelle est sur les rables, e le lobe du foye, ôté avec les rognons, [16]lêquelles choses le grand prêtre fera bruler sur l'autel, qui sera viande de flammage de bonne senteur. *Toute graisse* appartient au Seigneur.

« Toute graisse » reprend les versets 14 et 15. On trouve de nombreux exemples semblables dans le livre des *Nombres* (2, 9 ; 2, 16 ; 2, 24 ; 2,31), où l'auteur fait le compte des contingents des enfants d'Israël.

Dans les très rares cas où le sujet est en rupture thématique avec ce qui précède, sans la conjonction *et*, on remarque que la cohésion textuelle est assurée par un autre élément, p. ex. un pronom anaphorique, ici *en*.

- (17)[11] Sur quoi Booz lui repondit: I'ai été auerti de tout ce que tu as fait a ta belle mere apres la mort de ton mari, comment tu as laissé ton pere e ta mere e le pays de

ta naissance, pour uenir en vne nacion que parauant tu ne connoissois pas. [12] *Le Seigneur t'en recompensera.*

Ainsi, on peut affirmer qu'il n'y a presque pas d'exemple où un sujet nominal non thématique ouvrirait directement une « unité de lecture ». On trouve toujours en tête de phrase un élément de liaison (conjonction, la plupart du temps *et*), un complément circonstanciel en lien avec ce qui précède (ou une subordonnée de n'importe quel type), ou alors un pronom en rapport avec le contexte de gauche, comme dans l'exemple ci-dessus. Quand le sujet précédé du point est un pronom, il peut reprendre le sujet d'une phrase précédente, comme dans l'exemple qui suit:

- (18) [Jl 2] Comme l'aube du iour s'épand par dessus les montagnes, ainsi êt ledit peuple en grand nombre e puissant, tellement que iamais n'en fut vn tel, ni apres lui ne sera, tant que le monde sera en être. [3] Deuant lui mange le feu: apres lui brule la flamme. La terre êt deuant lui comme le vergier d'Eden, e apres lui tout êt desert e gâté, e n'y a rien qui en échappe. [4] *Ils* ont forme de cheuaux, e courent comme postes. [5] *Ils* bruyent comme chariots, en sautant par dessus les montagnes, faisant vn tel bruit que fait la flamme qui mange les étouables, comm'vn puissant peuple equipé a point de combattre, [6] deuant lequel les peuples tremblent, e n'y a face qui n'en pâlisser⁶².

Ce pronom peut aussi reprendre un élément présent dans le contexte, mais qui n'était pas le sujet:

- (19) [2 Sam 2] [1] Apres cela Daudid demanda conseil au Seigneur s'il deuoit monter en quelcune des villes de Iudée. *Lequel* lui répondit qu'oy.

A l'intérieur des phrases, on trouve souvent des verbes sans sujet exprimé, parce que le sujet est identique à celui du verbe précédent. Or, cette situation ne se trouve jamais à l'initiale absolue.

Connecteurs temporels

Rappelons aussi à ce stade ce qui apparaissait à l'analyse de la distribution des connecteurs (voir ci-dessus), à savoir que la ponctuation forte est aussi le lieu privilégié, pour ne pas dire unique, de la structuration chronologique assurée par *puis*, *or*, ou *a donc*. *Or*, comme *e*, signale aussi souvent la rupture thématique:

- (20) [Ex 2] [4] E la seur de l'enfant se tint de loin, pour voir qu'il deviendrait. [5] *Or* la fille de Pharaon descendit en la riuere pour se baigner, e comme ses damoiselles se pourmenoint le long de la riuere[...]
- (21) [Lc 2] [6] E auint que comme ils étoit là, son tems d'enfanter fut accompli, [7] si enfanta son fis premier-né, e l'enuelopa de langes, e la coucha en vne crèche, a cause qu'il n'y auoit point de place pour eux au logis. [8] *Or* y auoit-il des pasteurs en ce pays là, qui couchoint sur les chams, e gardoint leur bergerie en veillant de nuit.

⁶² Il faut remonter assez haut dans cet extrait du livre de Joël pour retrouver l'antécédent, *peuple*, repris par un pronom pluriel *ils*.

Ce n'est pas toujours le cas de *puis*, qui est souvent un élément de continuité thématique.

- (22) [Ex 2] [1] Or il y eut un homme de la maison de Leui, qui alla prendre femme de la race de Leui, [2] laquelle fut grosse, e fit un fis:e voyant qu'il étoit ioli, elle le cacha trois mois. [3] *Puis* ne le pouvant plus cacher, elle print arche de ioncs [...]
- (23) [Dn 2] E Daniel s'en alla demander au roi qu'il lui donnât tems, e qu'il diroit au roi le sens du songe. [17] *Puis* se retira Daniel en sa maison, e raconta l'affaire a Ananie, Misael, e Azarie, ses compagnons
- (24) [Mt 2] [11] Si entrèrent en la maison, e trouuerent l'enfant avec Marie sa mere, e se ietterent a terre, e l'adorerent. *Puis* ouurirent leurs boites, e lui firent presens d'or, d'encens e de mirre

Connecteurs logiques

J'ai noté plus haut que la ponctuation forte était le lieu privilégié de la structuration temporelle, qu'on ne trouve quasi pas derrière deux points ou une virgule, mais elle est aussi très souvent support d'une structuration logique, assurée par les conjonctions *car* (11.7 % des connecteurs précédés d'un point) et *mais* (8.29%). Ces deux dernières conjonctions se trouvent en effet majoritairement derrière des points (48.5 % des *mais* et 72 % des *car* sont précédés d'un point), mais la proportion de leur présence derrière un point ou un deux-points est comparable (12.12 % des connecteurs précédés d'un deux-points sont des *car* et 9.01 % sont des *mais*).

Point / connecteur: Conclusion

Ces chiffres un peu touffus peuvent être interprétés de la manière suivante: en chiffres absolus, on trouve plus de connecteurs logiques que d'autres connecteurs derrière des points, mais ils représentent une proportion comparable des connecteurs précédés d'un deux-points. Par exemple, les ensembles « point + mais » ou « point + car » sont très fréquents mais proportionnellement égaux aux groupes constitués des mêmes connecteurs, précédés de deux-points. Plus que la présence de connecteurs logiques derrière des points, c'est surtout l'absence de connecteurs chronologiques derrière les deux autres signes qui frappe et qu'il faudra expliquer.

D'autre part, l'analyse de ce que J. Rychner appelle « l'attaque » de la phrase apporte finalement des éléments qui dépassent de beaucoup l'étude de la valeur des signes de ponctuation (ici, du point). En effet, on s'aperçoit au travers de ce qui a été dit plus haut que le traducteur est très sensible à la cohésion du texte. On trouve toujours derrière le point un élément de liaison avec le contexte de gauche. La rupture totale, à la fois rythmique et thématique n'existe pas dans mon corpus. S'il y a rupture thématique réelle –avec un sujet non thématique–, Castellion cherche à la compenser par un élément de liaison à l'initiale, qu'il s'agisse d'un pronom

anaphorique, d'une subordonnée en lien avec le contexte de gauche, ou d'un complément circonstanciel. Mais ces éléments sont rarement seuls à l'initiale car on y trouve dans la plupart des cas une conjonction, qui dans 48 % des phrases analysées, est le *e*.

Finalement, on peut conclure que ce n'est pas parce qu'il est suivi par un élément de liaison que le point n'a pas de valeur. Au contraire, je dirais que le point a une telle valeur de rupture rythmique, que Castellion ressent le besoin de l'atténuer, et de renforcer la cohésion textuelle par-dessus ce signe de ponctuation. C'est alors le groupe « point + connecteur » qui prend une valeur structurante et englobante. Dans le chapitre consacré aux formes en *-ant*, je montrerai qu'on ne peut pas comprendre le fonctionnement syntaxique des constructions détachées en bornant son cadre d'analyse aux limites de la phrase. C'est une unité supérieure qui doit être prise en compte. Ici aussi, on peut constater que les liens avec le contexte de gauche sont assurés dans presque tous les cas, quelle que soit « l'attaque » choisie par le traducteur.

c. Le rapport « virgule / connecteur » et « deux-points /connecteur »

Autant on peut dire que la valeur du point est univoque au XVI^e siècle, autant on peut discuter de la virgule et des deux-points, deux signes de « ponctuation moyenne » dont les rôles étaient souvent intervertis. Il vaut la peine d'examiner de plus près ce que les grammairiens contemporains de Castellion pensaient de la distribution de ces deux signes, avant d'en voir les liens avec les conjonctions de coordination⁶³.

Que l'on se réfère à Dolet (1540) ou à Meigret (1550), on trouve la même gradation des signes de ponctuation, à ceci près que Meigret appelle *soupir* ce que Dolet appelle *point à queue*, et *semi-pause* ce que Dolet appelle *comma*. La doctrine est très semblable quant à l'usage des signes.

Dolet (1540)

Le point à queue ne sert d'autre chose, que de distinguer les diction, & locutions l'une de l'autre. Et ce ou en adiectifs, substantifs, uerbes, ou aduerbes simples. Ou auec adiectifs ioincts aux substantifs expressément. Ou auec adiectifs gouuernants ung substantifs. Ou auec uerbes regissants cas: ce que nous appellons locutions. Exemple de l'adiectif simple. Il est bon, beau, aduenant, ieune, & riche. Ne vois tu pas, que ce pointct distingue ces diction bon, beau, aduenant, ieune, & riche ? Exemple du substantif simple. (...)

Voila des exemples, pour te monstren clairement l'usage de ce pointct à queue. Il a pareillement tel usage en la langue Latine. Deuant que de uenir aux aultres pointcts, ie te veulx aduertir, que le pointct à queue se mect deuant ce mot, ou: semblablement deuant

⁶³ C'est pourquoi je traite ici conjointement les deux signes.

ce mot, &. Exemple de ce mot, ou. Sot, ou sage qu'il soit, il me plait. Exemple de ce mot, &. Sans scauoir, & bonne uie l'homme n'est point à priser. Or⁶⁴ entends maintenant, que ce mot, ou, aussi ce mot, &, sont aulcunefoys doublés: & lors au premier membre il n'y eschet aucun point à queue. Exemple de, ou. Soit ou par mer, ou par terre, le Roy est le plus puissant. Exemple de, &. Il a tousiours esté constant & en bonne fortune, & en mauuaise.

Je viens maintenant à parler du comma: lequel se met en sentence suspendue, & non du tout finie. Et aulcunesfoys deux, ou trois. Exemple. Il est bon de n'offenser personne: car il n'est nul petit ennemy: & chascun tasche de se uenger, quand il est offensé.

C'est surtout le dernier paragraphe sur le comma qui nous renseigne, par défaut, sur l'usage à faire de la virgule. L'exemple montre en effet que les deux-points séparent les membres des syllogismes, doublant parfois un connecteur (ici *car*) ou un &. On trouve par contre une virgule devant la subordonnée temporelle introduite par *quand*. Les deux-points semblent donc lier, plus qu'ils ne séparent les membres d'un « discours » de type argumentatif.

Meigret (1550)

Ce point donques qe j'appelle soupir, a de coutume d'être observé entre deus substantifs, deus adjectifs, deu'vèrbes, & finalement entre plusieurs vocables d'une mèm'especè, de qelqe partie de langage qe ce soët: & ce non seulement qant [142r] ils sont seuls: mès aosi etans conjoins a qelques gouuèrners, ou adjectifs, ou participes, & lors qe tous ensemble ils ne peuuent fère q'un mèmbe. I'appelle vne clause, ou pluzieurs ensemble mèmbe d'un propos qant a part soë ell'a qelqe sentence en soë pèrfète, qoë q'èlle sembl'ètre pèrmisse de qelq'aotre: com, tous animaos ont àme sènsitiv'et vne qi a sentence pèrfèt'en soë: mès pour aotant q'èlle semble requerir qelqe discours, nou'la tièndrons pour mèmbe de qelqe conseqence: come, tous animaos ont àme sènsitiue: le vèrs de tèt'et animal: il a donq àme sènsitiue. Voëla vn discours de troë'mèmbrès, pour la separaçion deqels le soupir n'et pas conuenable: par ce qe nou'ne nous en eydon'pas pour la distincçion de'mèmbrès: mès tant seulement es susditz moyens. Exemple entre des substantifs. (...)

[143v]Le soupir aosi conjoint la claus'a la clause:j'appelle clause,vn batiment de langage de nom, ou pronom, avec vn voët qe le sèns soë pèrfèt ou non come, les jens de bien seroët le'plus maleureus de e monde, s'il n'etoët point d'aotre vie qe çete çy après la mort. Le soupir donques sert a la distincçion de'parties d'un mèmbe, & la semipose, a distinguer le'mèmbrès.⁶⁵

Presque autant que ce qu'écrit Meigret en 1550, c'est la manière dont il l'écrit qui nous instruit sur sa conception de la ponctuation. On comprend vite à la lecture des lignes qu'il consacre au

⁶⁴ J'ai transcrit tous les textes anciens en respectant autant que faire se pouvait la typographie, y compris les espaces, ou l'absence d'espace qui est parfois significative. Dans certains textes qui ont été traités automatiquement, pour compter les mots, par exemple, j'ai dû insérer systématiquement des espaces pour que la machine puisse compter de manière correcte. Ainsi, on ne considérera pas cette règle comme absolue, dans tout ce travail.

⁶⁵ <http://gallica.bnf.fr/> Numérisation de l'éd. de Paris: France-Expansion: AUPELF/CNRS, cop. 1972. 2 microfiches, Archives de la linguistique française ; 272 Reprod. de l'éd. de, Heilbronn: [s.n.], 1888 ; p. 194. Le respect de l'orthographe originale du *Traité* de Meigret est très important pour l'analyse de la ponctuation. Bien souvent les auteurs modernes adaptent la ponctuation et perdent ainsi les particularités de chaque grammairien. Pour cet extrait, l'exemple, en orthographe modernisée dans certaines éditions, est souvent introduit par des guillemets. Le fait que ceux-ci soient absents en 1550 et que l'exemple soit introduit par une virgule seule ne doit pas être négligé.

soupir, c'est-à-dire à la virgule, que celle-ci a une fonction très proche de celle d'aujourd'hui, de séparation « entre plusieurs vocables de même espèce », entre plusieurs mots de même catégorie grammaticale. Meigret suit ici parfaitement ce que Dolet avait écrit 10 ans auparavant. Mais il précise ensuite sa définition des « clauses »⁶⁶, pour la séparation desquelles le « soupir » ne convient pas. Son exemple est introduit par *come* suivi d'une virgule, mais les trois propositions qui le composent sont séparées par des deux-points.

come, tous animaos ont àme sènsitiue: le vers de tèrr'et animal: il a donq àme sènsitiue.

Le lien entre les propositions est un lien logique implicite qu'on trouve dans les syllogismes. Les deux-points font plus que séparer, ils lient par le sens et la logique argumentative.

Dans l'exemple employé ensuite par Meigret pour montrer que, dans certains cas, la virgule peut aussi « conjoindre la clause à la clause », on trouve un type de lien différent: il s'agit cette fois d'un lien de subordination. La virgule introduit une hypothétique.

come, lès jèns de bièn seroet lè'plus maleureus de ce monde, s'il n'etoet point d'aotre vie qe çete cy après la mort.

On peut donc constater que les deux-points structurent logiquement alors que les virgules structurent surtout syntaxiquement, puisqu'elles peuvent introduire des propositions subordonnées. L'usage des signes de ponctuation moyen et faible expliqué par Meigret est assez proche de celui que nous observons chez Castellion. J'ai déjà noté à plusieurs reprises que nous trouvons, derrière les signes de ponctuation qui nous occupent, des connecteurs logiques et des marques de structuration syntaxique (on trouve p. ex. systématiquement une virgule devant les propositions relatives non essentielles⁶⁷). Il s'agit maintenant d'examiner plus en détail leur distribution, pour voir si l'hypothèse qui se dessine se confirme.

Le travail sur corpus que j'ai effectué pour ce chapitre permet d'envisager l'usage dans son ensemble et de dépasser les impressions qui se dégagent uniquement des chiffres absolus⁶⁸. En effet, on ne peut pas simplement analyser la distribution des connecteurs derrière tel ou tel signe de ponctuation, dans l'absolu, il faut en analyser les proportions. Par exemple, on verrait que 48% des *Mais* se trouvent derrière un point, mais seulement 17.15 % d'entre eux suivent un

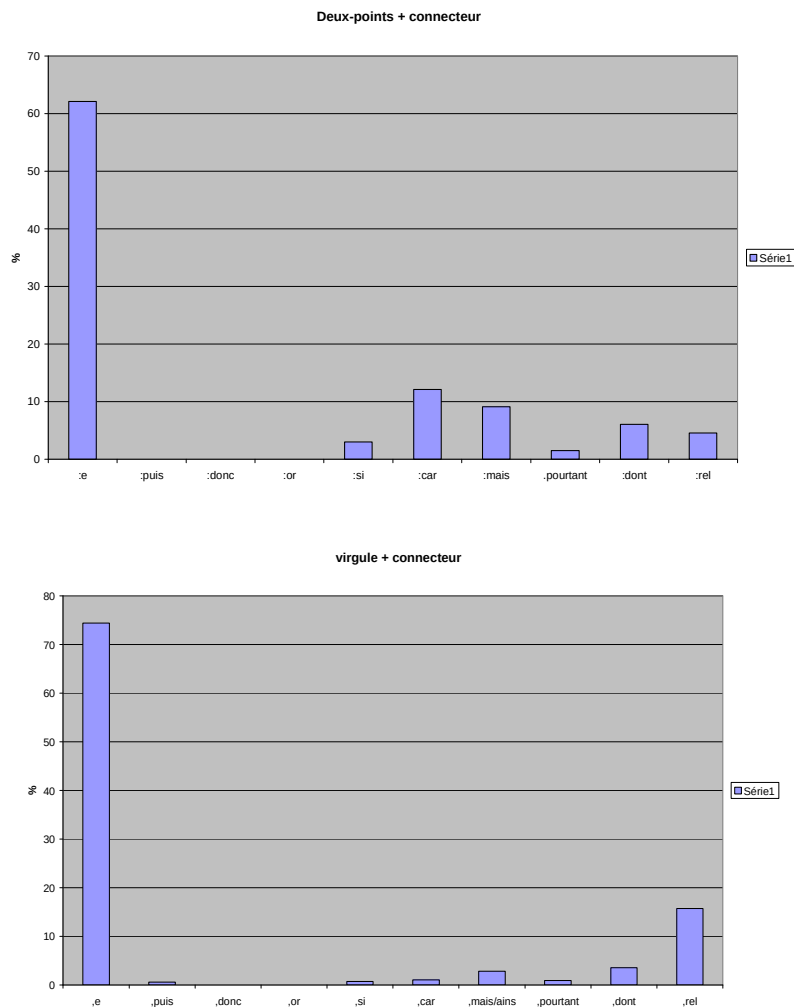
⁶⁶ Voir O. Millet « Entre grammaire et rhétorique: à propos de la perception de la phrase au XVI^e siècle », p. 5.

⁶⁷ Voir ci-dessous.

⁶⁸ C'est précisément ce genre d'analyse que B. Combettes appelle de ses vœux dans « La ponctuation et l'énoncé complexe au XVI^e siècle (l'usage des deux-points chez Jean de Léry) ».

deux-points et 34.3 % une virgule. On pourrait alors conclure que le lien d'opposition se trouve surtout lié au point et à la virgule. Or, il est plus important de noter le pourcentage de *Mais* parmi les connecteurs précédés de chaque signe de ponctuation. On voit alors que *Mais* représente 8.29% des connecteurs précédés d'un point, 9 % de ceux qui suivent les deux-points, et seulement un peu moins de 3 % de ceux qui suivent une virgule. En effet, le nombre de virgules étant de loin le plus grand, les chiffres absolus ne signifient rien. On arrive donc à la constatation suivante: le lien logique assuré par *mais*, l'opposition ou la concession, est lié à part égale à la ponctuation forte et moyenne.

Voici donc les valeurs relatives de la distribution des connecteurs pour chacun des signes de ponctuation qui nous intéressent ici.



L'absence totale de connecteurs temporels (*puis*, *adonc*, *or*) derrière la ponctuation moyenne et faible a déjà été soulignée. Cette structuration semble réservée à la ponctuation forte. L'autre fait

frappant est la faiblesse de la représentation des connecteurs logiques *car* et *mais* derrière la virgule. Cette observation semble donc confirmer l'hypothèse théorique échafaudée sur la base des textes de Dolet et de Meigret.

Un exemple de phrase complexe, qui comprend « plusieurs membres », des deux-points et des virgules, suivis ou pas de connecteurs nous permet de bien illustrer ce phénomène.

- (25) [2M 2]. [6] E quelques vns de la compagnie, pour noter le chemin, s'auancerent:*mais* ils ne le trouuerent pas:[7] *dont* quand Ieremie le sceut, il les en reprint, e dit que ce lieu là seroit inconnu, iusque le Seigneur ramasseroit la compagnie de ses gens, e seroit appaisé:[8]e qu'alors il montreroit ces choses, e que sa clarté e nuée apparoitroit, comm'elle auoit été manifestée au tems de Moyse, comm'aussi Salomon auoit demandé que ce lieu fût magnifiquement sacré.

Les virgules du verset 6 notent les différents niveaux syntaxiques. Ensuite, deux-points *mais* et deux-points *dont* structurent logiquement la phrase: opposition introduite par *mais*, conséquence introduite par *dont*. Dans le verset 7, la première virgule démarque la subordonnée circonstancielle de temps « quand Ieremie le sceut » de la principale «il les en reprint » ; la deuxième sépare deux verbes coordonnés et de même niveau syntaxique ; la troisième introduit de nouveau une circonstancielle et la dernière un verbe coordonné. Les deux-points qui ouvrent le verset 8 introduisent une coupure beaucoup plus importante. Outre l'aspect logique des deux-points, on a ici aussi un aspect rhétorique, puisqu'on se situe au milieu du discours indirect, au sommet de la période. Par la suite, les virgules introduisent soit un verbe de niveau identique au précédent, soit une conjonction de subordination, donc une structuration syntaxique.

Les fonctions logique et rhétorique des deux-points sont à retenir⁶⁹, et elles sont liées. On a pu remarquer cette fonction rhétorique des deux-points chez d'autres auteurs, Montaigne, par exemple. J. Lecointe⁷⁰ décrit les deux-points parfois suivis de majuscule chez cet auteur en ces termes: « La majuscule nous paraît donc avoir au sens strict une fonction de "scansion", non pas de désarticulation, mais au contraire d'articulation hiérarchique, de "remembrement" de la période de style coupé.»

Pour illustrer la distribution des connecteurs précédés de deux-points ou de virgule, voici, analysés plus précisément, trois exemples: *mais*, *car* et *dont*.

⁶⁹ Voir ci-dessous.

⁷⁰ « L'organisation périodique du style coupé, dans le Livre III des Essais », p. 14.

Mais

L'examen de quelques extraits comportant la conjonction *mais* précédée des deux-points ou de la virgule nous permet de comprendre que la distribution n'est absolument pas due au hasard. En effet, on voit très clairement que les deux-points séparent deux propositions coordonnées dans les deux premiers exemples ci-dessous. Dans Baruch, il s'agit même du passage d'un verset à un autre; la rupture est donc assez forte. Chez Flavius Josèphe, l'opposition *s'accorderent bien: ils n'y consentirent pas* parle d'elle-même.

(26) [Ba 2] Car ce ne seront pas les mors, qui sont en Enfer, qui ont perdu l'haleine de leur ventre, qui bailleront gloire e iustice au Seigneur:[18] *mais* l'âme qui èt marrie qu'vne telle grandeur decale e voise en decadence, e les yeux languissans, e le cueur affamé, te bailleront gloire et iustice, Seigneur

(27) [Fl. Josèphe].A quoi ils s'accorderent bien quant au reste: *mais* quant a la garnison, ils n'y consentirent pas, a cause de la diuersité des meurs

Quant au *mais* précédé d'une virgule, il oppose simplement deux syntagmes nominaux, à un niveau beaucoup plus syntaxique que logique. Respectivement *fis* opposé à *filles* ; *euures* à *foi* ; *vaine gloire* à *humilité*.

(28) [1Chr 2] Voilà les enfans de Ierameel. [34] Sefan n'eut point de fis, *mais* bien des filles.

(29) [Gal 2] [15]Nous qui sommes Iuifs de nature, e non pas pecheurs des payens, [16]sachans que l'homme n'èt pas iustifié par les euures de la loi, *mais* seulement par la foi qu'il a en Iesus Christ, auons aussi creu en Iesus Christ, afin que nous fussions iustifiés par la foi du Christ, e non par les euures de la loi, pourtant qu'homme du monde ne sera iustifié par les euures de la loi.

(30) [Ph 2] c'êt-a-dire soyés tous d'vn'opinion, tous d'vn'amour, tous d'vn courage, tous d'vn auis, [3] sans rien faire par noise ou vaine gloire, *mais* par humilité estimés que les autres vous passent.

Car

Cette conjonction présente une différence de distribution très forte. Elle n'est presque pas représentée derrière virgule (6 occurrences, mais 1.06 % des connecteurs précédés d'une virgule) ; pas beaucoup plus souvent derrière un deux-points (8 occurrences qui représentent 12.12% des conn. précédés d'un deux-points) ; on trouve beaucoup plus fréquemment un point devant *Car* (24 occurrences, mais qui ne représentent que 11.7% de l'ensemble des conn. précédés de point). Ainsi, la différence de contexte qui pourrait expliquer le choix de Castellion, entre une virgule ou un deux-points pour précéder *car*, est imperceptible. Voici pourtant quelques exemples.

, *Car*

(31)[Jos 2] [5] Mais sur la nuit quand on vouloit fermer la porte, ils sont sortis, e ne sai où ils sont allés. Poursuiués les hâtiuement, *car* vous les attaindrés bien.

(32)[Jl2] [10] La terre tremble deuant eux: le ciel branle: le soleil e la lune s'embrunissent, e les étoiles perdent leur clarté, [11] e le Seigneur meine bruit devant son ôt, *car* son armée êt fort grande, *car* ceux qui executent son commandement sont puissans, *car* la iournée du Seigneur êt si grande e terrible, que nul ne le saurait endurer

(33)[Ha2] [3] Car l'oracle êt encore pour vn tems, e il le dit pour la fin, sans mentir: s'il delaye, attend-le, *car* il viendra, e n'y faudra point.

, *Car (...): Car*

(34)[Mt 2] [4]Si assembla tous les grands prêtres e scribes du peuple, e leur demanda où Christ deuoit naitre. E ils lui dirent, [5]A Bethlehem en Iudée, *car* il êt ainsi écrit par vn prophete: [6]E toy Bethlehem pays de Iudée, tu n'es pas le moindre des bailliages de Iudée: *car* de toi me sortira vn gouuerneur qui gouuenera mon peuple Israel.

: *Car*

(35)[2S 2] [7] E maintenant prenés courage, e vous portés vaillamment: *car* puisque vôtre maitre Saul êt mort, ceux de la maison de Iudas m'ont oint pour leur roi.

(36)[Jl 2] [1] Sonnés le trompette en Sion, e huchés en ma sainte montagne: que tous ceux du pays tremblent: *car* la iournée du Seigneur vient:[2] *car* vne iournée approche tenebreuse e obscure: vne iournée ennieblée e noire.

(37)[Jl2] [12] E neantmoins [dit le Seigneur] retournés a moi de tout vôtre cueur, en ieunant, plourant, e plaignant, [13] e descirés vôtre cueur, e non voz habillemens, e retournés au Seigneur vôtre Dieu:*car* il êt piteux e misericordieux, tardif a courroux, e prompt a merci, e qui se tient d'enuoyer le mal.

Sous peine de surinterpréter cette distribution et de voir des phénomènes où il n'y en a pas, il faut ici admettre l'absence d'explications directes. Le chapitre 2 du livre de Joël contient plusieurs structures très semblables, pour ne pas dire identiques, ponctuées tantôt avec deux-points, tantôt avec virgule : « ...que tous ceux du pays tremblent: *car* la iournée du Seigneur vient: *car* vne iournée approche tenebreuse e obscure » (versets 1 et 2) ; « e le Seigneur meine bruit devant son ôt, *car* son armée êt fort grande, *car* ceux qui executent son commandement sont puissans, *car* la iournée du Seigneur êt si grande e terrible, que nul ne le saurait endurer. » (verset 11).

Dont

Le chapitre 2 du livre des Nombres comporte à lui seul plus de la moitié des occurrences de *dont* précédé d'une virgule, où *dont* est un pronom relatif⁷¹. Nous avons affaire à la description de la disposition des douze tribus d'Israël, telle que Yahvé l'avait faite à Moïse et à Aaron.

(38)[Nb 2] [3]Deuers la soleil levant se campera la baniere de l'armée de Iudas,selon leurs bandes,dêquels le capitaine sera Nahasson fis d'Amminabad, [4] *dont* la bande êt par conte fait,de septantequatre mille six cens.

(39)[Nb2] [10]Deuers le midi se campera la baniere de l'armée de Ruben mise en bandes, *dont* le capitaine êt Elisur fis de Sedeur,[11]e sa bande êt par conte fait,quarantesix mille cinq cens.[12]Aupres de lui se campera la lignée de Simeon,*dont* le capitaine êt Salumiel fis de Surisaddai,[13] e la bande cinquanteuf mille trois cens. [14] E la lignée de Gad, *dont* le capitaine êt Eliasaph fis de Duel,[15] la bande quarante cinq mille six cens cinquante.

La virgule a donc clairement, ici, une fonction syntaxique de séparation entre principale et relative.

Quand *dont* est précédé d'un deux-points, il ne s'agit plus d'un pronom relatif mais, ici, d'une conjonction qui signifie à peu près « d'où », dans le sens logique et non géographique.

(40)[2M 2] [6] E quelques vns de la compagnie, pour noter le chemin, s'auancerent:mais ils ne le trouuerent pas:[7] *dont* quand Ieremie le sceut, il les en reprint, e dit que ce lieu là seroit inconnu, iusque le Seigneur ramasseroit la compagnie de ses gens, e seroit apaisé:[8]e qu'alors[...]

(41)[Fl. Josèphe, L.XIII, Chap. 16] E Hyrcanus enuoya par deuers Antioqus, e le pria de faire treues pour set iours, a cause de la fête: *dont* Antioqus pour la reuerence qu'il portoit a Dieu, fit treues: e outre-plus enuoya en la uille un magnifique sacrifice, c'êt des toreaux qui auoint les cornes dorées, e des coupes d'or e d'argent, avec toutes sortes de senteurs: e si fetoya la gendarmerie de ceux de la uille.

La structuration syntaxique, sans valeur sémantique particulière, est assurée par la virgule. Ici, la proposition relative introduite par *dont* en est un bon exemple. Dès qu'on a un connecteur chargé de sens (*dont* précédé de deux-points), dès que le signe de ponctuation doit créer un lien logique entre deux parties de phrases, qui peuvent être au même niveau syntaxique ou subordonnées l'une à l'autre, le traducteur préfère employer un deux-points⁷².

⁷¹ Comme la structuration syntaxique est la fonction principale de la virgule, je reviendrai sur le problème des propositions relatives plus bas.

⁷² Il y a bien sûr des cas limites ou des exceptions comme celle-ci « Toute-fois au lieu de la garnison ils baillerent des ôtages, e cinq cens talens d'argent: dont ils en baillerent trois cens tous contans, e les ôtages quant-e-quant, entre lêquels étoit un frere d'Hyrcanus. » (Fl. Josèphe, XIII, 16).

d. Le rapport « point/connecteur », « virgule / connecteur » et « deux-points / connecteur »: conclusion

Que ce soit par l'analyse de phrases complexes et fortement imbriquées, ou par l'examen approfondi de quelques connecteurs particuliers, et pour autant qu'on se penche plus sur les proportions que sur les chiffres absolus, on voit très clairement se confirmer l'intuition de départ. Bien entendu, on trouve toujours des contre-exemples ou des cas inclassables, mais qui ne suffisent pas, à mon sens, à déconsidérer la grande cohésion de tout le système de ponctuation que j'ai pu dégager. En effet, on peut dire maintenant que, dans ce corpus, les connecteurs qui marquent l'avancement du récit, qui structurent le temps, se trouvent de manière presque exclusive en tête de phrase, c'est-à-dire derrière un point. Quant à la distinction très discutée entre ponctuation moyenne et ponctuation faible, entre deux-points et virgule, j'ai montré qu'elle ne devait rien au hasard. On remarque une distribution différenciée des connecteurs selon leur portée sémantique. Les connecteurs qui assurent un lien logique, qui donnent du sens à la structuration du discours se trouvent surtout précédés d'un point dans certains cas, ou d'un deux-points dans beaucoup d'autres.

Enfin, la virgule, signe le plus abondant, est très souvent suivi d'un *et* (422 occurrences), ce qui prouve aussi que ce signe de ponctuation ne porte pas de sens en lui-même et a plus besoin de connecteurs pour structurer la phrase que le deux-points par exemple. Ainsi, on remarque que 43 % env. des virgules sont suivies d'un connecteur, alors que seuls 35 % des deux-points le sont.

L'autre fait marquant en ce qui concerne la virgule est sa présence systématique devant certains pronoms relatifs⁷³, lieu par excellence de la structuration syntaxique, de la distinction des niveaux de la phrase. Quant à sa place rare devant quelques connecteurs logiques, j'ai montré qu'on pouvait nettement distinguer sa fonction –syntaxique uniquement– de celle des deux-points suivis des mêmes connecteurs.

En résumé, on arrive à la répartition suivante⁷⁴:

Structuration temporelle: ponctuation forte (points)

Structuration logique: ponctuation forte et ponctuation moyenne (deux-points)

⁷³ Voir ci-dessous. On trouve des virgules devant certaines catégories de propositions relatives, et pas devant d'autres. Mais la distribution est régulière.

⁷⁴ Il s'agit bien entendu de tendances et non de catégories absolues. Voir à ce propos la catégorisation proposée pour le français moderne par Jean Perrot, « Ponctuation et fonction linguistique ».

Structuration syntaxique: ponctuation faible (virgules)

Il est temps maintenant de passer à l'analyse des signes pour eux-mêmes, indépendamment d'un quelconque connecteur. Mais tout ce qui vient d'être dit à leur propos orientera bien entendu la suite de la recherche.

3.3 La virgule

L'analyse du rapport entre les signes de ponctuation et les connecteurs m'a déjà permis de dégager les deux caractéristiques principales de l'utilisation de la virgule dans ce corpus, à savoir une fonction de distinction d'éléments semblables (que Dolet appelle *dictions*), d'une part, ou, d'autre part, de syntagmes verbaux (*ou avec uerbes regissants cas: ce que nous appellons locutions*), qui peuvent aussi être, d'après les observations faites dans les paragraphes précédents, de niveaux syntaxiques différents. O. Millet résume ainsi la pratique de Dolet :

Quant au point à queue, il distingue entre elles les « dictions et locutions », soit les mots et les groupes que ces mots gouvernent éventuellement: la catégorie est nettement grammaticale, ce qui explique d'ailleurs l'élimination des deux points dans leur fonction de marque d'incise et le net reflux des marques de pause intermédiaire dont on raffolait avant Dolet. Cette grammaticalisation se constate également, comme l'a relevé N. Catach, par le fait que Dolet emploie lui-même (sans s'en expliquer) la virgule entre la principale et la subordonnée (comme on le fait en allemand, encore aujourd'hui), devant *que* dans tous ses emplois, et *qui*, etc. Il s'agit d'une ponctuation logique ou catégorielle⁷⁵.

On pourrait donner à cette citation une portée plus générale, puisque l'analyse faite dans les paragraphes précédents confirme cette « grammaticalisation » de la virgule⁷⁶, dont j'ai souligné le rôle de « structuration syntaxique ». La filiation entre Dolet et Castellion s'affirme une fois de plus⁷⁷.

L'usage de la virgule a été la pierre d'achoppement d'une querelle qui a opposé Dolet à l'imprimeur Pierre de Tours, qui succéda à François Juste, à propos des éditions des trois premiers ouvrages de Rabelais que Dolet avait ponctués selon les règles qu'il avait mises au point en 1540⁷⁸. Les autres éditions cherchaient à se démarquer de l'usage de Dolet, par un usage

⁷⁵ « Entre grammaire et rhétorique: à propos de la perception de la phrase au XVI^e siècle », p. 7.

⁷⁶ Dans la note 31, O. Millet signale qu'il n'est pas d'accord avec N. Catach qui voyait dans la virgule de Dolet une « signification rythmique beaucoup plus forte qu'aujourd'hui ». Les observations faites ici donnent raison à O. Millet. On peut même se demander si le « point à queue » n'avait pas une fonction avant tout graphique et visuelle qui ne s'entendait pas.

⁷⁷ On verra pourtant que le sens chez Castellion l'emporte sur le caractère systématique de Dolet. Il y a divergence entre les deux auteurs.

⁷⁸ Voir M. Huchon, *Rabelais grammairien*, p. 93 sq.

beaucoup plus restreint de la virgule. Par ailleurs, M. Huchon remarque une nette augmentation du taux de ponctuation faible dans les éditions de Rabelais publiées après 1540. L'influence de Dolet est donc incontestable, mais la discussion a été vive. On est bien loin d'un signe dont la répartition doit plus au hasard qu'à la volonté propre de l'auteur et aux règles qui se mettent en place petit à petit.

La grande cohérence observée jusqu'ici dans la ponctuation de Castellion nous place dans cette tendance de systématisation, voire de normalisation de ces signes. La virgule, le plus «faible» des ponctèmes, n'en est pas moins l'objet de toutes les attentions.

M.-L. Demonet⁷⁹ a observé que l'usage de la virgule tel que le préconisait Dolet serait inspiré des modèles des *Artes Dictaminis* où la période est découpée en *cola et commata* (c'est-à-dire en *clauses* et en unités plus petites qui correspondraient assez aux *locutions* de Dolet). Ce découpage renforce l'analyse grammaticale. Si on se souvient que *comma* signifie littéralement *membre de phrases*, puis, par métonymie, *virgule*, on voit encore se renforcer le lien entre virgule et structuration syntaxique. Même si, dans les textes de Dolet et de Meigret, la distinction entre les unités syntaxiques séparées par des virgules n'est pas très claire (p. ex la notion de subordination et de coordination n'est pas du tout abordée⁸⁰), dans la pratique, des tendances peuvent se dégager.

Quelques exemples parmi les très nombreuses occurrences de virgules dans mon corpus me permettront d'illustrer la pratique de Castellion, en lien avec la théorie de Dolet, d'une part, et peut-être de voir, d'autre part, si mon traducteur s'en distancie parfois.

a. Distinction des « diction »

C'est le cas le plus fréquent, le plus semblable à notre usage moderne, et le moins intéressant. On trouve la virgule dans tous les cas de figure évoqués par Dolet, entre « adiectifs, substantifs, uerbes, ou aduerbes simples. Ou avec adiectifs ioincts aux substantifs expressément. Ou avec adiectifs gouuernants ung substantifs. » Les exemples donnés par Dolet présentent tous des

⁷⁹ « Ponctuation et narration chez Rabelais et ses contemporains », p. 43.

⁸⁰ Voir aussi Jean-Pierre Seguin « Cohésion et subordination à la fin du XVIIe siècle » qui montre que même à la fin du XVIIe siècle, la catégorisation moderne *coordination* / *subordination* ne permet pas de rendre compte de manière satisfaisante de toutes les « phrases » à analyser. « On voit à travers ces pratiques de ponctuation que la force cohésive des liaisons qu'elles assurent est bien au-delà des catégories de subordination et de coordination. » (p. 113) ; et aussi Stéphane Marcotte, *La coordination des propositions subordonnées en moyen français*, p. 195 sq.

éléments énumérés, pris dans la même catégorie grammaticale. (p. ex. « Il est de grand courage, de prudence singuliere, & execution extreme. »

L'observation fine du premier de ces cas, autrement dit les énumérations, ne semble pas nécessaire, tant cette construction est répandue dans notre texte, univoque, et semblable à l'usage moderne.

b. Distinction des « locutions »

Les séparations entre *locutions* seront plus intéressantes. On peut distinguer de nombreuses constructions différentes, qui entrent dans la catégorie assez vague définie par Dolet. Les exemples donnés pour illustrer cette catégorie sont assez restrictifs: « Exemple du verbe régissant cas. C'est chose louable de bien servir Dieu, secourir ses prochains, & n'offenser personne. » On se trouve finalement aussi ici devant une énumération de syntagmes non conjugués, ajoutés les uns aux autres sans autre structuration syntaxique. Cet exemple suit les quelques lignes théoriques où Dolet explique l'usage du « point à queue », qui suivent elles-mêmes une « période parfaite » servant de prototype à l'auteur. On y voit très clairement, en tout cas plus que dans les exemples donnés par la suite, comment Dolet entend structurer la période, et l'usage qu'il fait des virgules. L'exemple est très connu:

L'empereur congnoissant, que paix ualoit mieulx, que guerre, a faict appointement avec le Roy: & pour plus confirmer ceste amytié, allant en Flandre il a passé (chose non esperée) par le Royaulme de France:ou il a esté repceu en grand honneur, & extreme ioye du peuple. Car qui ne se resiouyroit d'ung tel accord ? qui ne loueroit dieu de ueoir guerre assopie, & paix regner entre les Chrestiens ? O que long temps auons désiré ce bien ! O que bien heureux soient, qui ont traicté cest accord ! que mauldicts soient, qui tascheront de le rompre.

C'est ce prototype qui servira de structure à mon analyse. Je reprendrai l'une après l'autre les virgules de cette période, et je les comparerai avec l'usage de Castellion.

b.1 Devant complétive: « L'empereur congnoissant, que... »

Tous les *que* du texte de Dolet sont systématiquement précédés d'une virgule. Cela ne correspond pas à l'usage général. En effet, la virgule devant la conjonction *que* est rare à cette époque, sauf évidemment en cas de subordonnée complexe avec répétition de la conjonction comme dans l'exemple suivant:

Tu crois que je ne sçay que par la renommee
Et que quand j'auray dict que tu n'as point de foy,
Que tu es affronteur, que tu es traistre au Roy,

Que j'auray contre toy ma force consommee (Du Bellay, *Regrets*, 65⁸¹)

Dans son exemple, Dolet va jusqu'à séparer par une virgule un participe présent (une construction détachée en *-ant*) de sa complétive. C'est dire à quel point son usage est systématique.

Castellion ne suit pas l'usage de Dolet, comme le montrent les extraits suivants:

(42) [Ex 2] [1] Or il y eut un homme de la maison de Leui, qui alla prendre femme de la race de Leui, [2] laquelle fut grosse, e fit un fis: *e voyant qu'il étoit ioli*, elle le cacha trois mois.

(43) [Js 2] [2] Dont le roi de Ierico, *auerti que* là étoint arrivés sur la nuit gens des enfans d'Israel, pour épier le pays, [3] *envoya dire a Racab qu'ell'eût a mettre hors* ceux qui étoint venus en sa maison a elle, e qu'ils étoint venus pour épier tout le pays.

Parfois, la virgule apparaît devant une complétive, mais il semble bien que ce soit seulement le cas quand un élément périphérique vient s'intercaler entre le verbe régissant la complétive et la conjonction: dans l'exemple suivant, *en écrit* et, un peu plus loin, la proposition relative périphrastique *a ceux qu'on transportoit* rompent le lien entre le verbe et la complétive. Dans ce cas, on peut dire que la virgule suit l'élément périphérique, plus qu'elle ne précède la proposition complétive.

(44) [2M2] [1] Or on trouue en écrit, que le prophete Ieremie commanda a ceux qu'on transportoit, qu'ils prinssent le feu, [...]

b.2 Devant le deuxième terme d'une comparaison: « paix ualoit mieulx, que guerre... »

(45) [Ha 2] [16] Tu seras plus soul de deshonneur *que* d'honneur: boi aussi bien *que* les autres e te dépouille

(46) [Ag 2] [8] A moi êt l'argent, a moi êt l'or, dit le Seigneur des armées: [9] la magnificence de ce dernier temple sera plus grande que du premier, dit le Seigneur des armées

Comme le montrent les deux extraits ci-dessus, là encore Castellion ne suit pas Dolet.

⁸¹ Cité d'après Gougenheim *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, p. 150 ; cet ouvrage ne donne aucun exemple de virgule systématique devant complétive. Faut-il en conclure que Dolet n'a pas du tout été suivi dans cette construction ? Comme presque toutes les éditions modernes de textes du XVI^e siècle modernisent la ponctuation, il est difficile de trouver beaucoup de témoignages dignes de foi dans ce domaine.

b.3 Après complétive « L'empereur congnoissant, que paix ualoit mieulx, que guerre, a faict appoinctement... ».

La virgule située entre *guerre* et *a faict* sépare la proposition complétive de la seconde partie de la principale dans laquelle elle est insérée. Mais comme le verbe régissant la subordonnée complétive peut être considéré comme détaché (voir chapitre sur les formes en *-ant*), on ne sait pas si la virgule clôt la complétive, ou détache la construction qui se trouve en tête de phrase. Chez Castellion, il est difficile de trouver des exemples de complétives suivies d'un verbe principal qui ne se trouvent pas dans une construction détachée en début de phrase. En voici le seul exemple⁸²:

- (47)[1Jn2] [18] Enfans, le dernier tems êt, e comme vous aués oui dire que le Contrechrist doit venir, il y a maintenant même mains Contrechrist, dont nous entendons que le dernier tems êt.

Comme dans l'exemple de Dolet, on trouve plutôt des complétives intégrées à des constructions détachées (participe présent ou passé).

- (48)[Ex 2, 14] A donc Moyse, voyant que la chose se sauoit, eut peur
- (49)[Js 2] [2] Dont le roi de Ierico, auerti que là étoint arrivés sur la nuit gens des enfans d'Israel, pour épier le pays, [3] envoya dire a Racab qu'ell'eût a mettre hors ceux qui étoint venus en sa maison a elle, e qu'ils étoint venus pour épier tout le pays
- (50)[Ga 2] [15]Nous qui sommes Iuifs de nature, e non pas pecheurs des payens, [16]sachans que l'homme n'êt pas iustifié par les euures de la loi, mais seulement par la foi qu'il a en Iesus Christ, auons aussi creu en Iesus Christ

Par contre, on peut trouver de très nombreux exemples de subordonnées diverses qui précèdent la principale, introduites par une conjonction, et qui sont séparées de la proposition principale par une virgule:

- (51)[Jr 2,7] e apres que vous y fûtes arriués, vous souillâtes mon pays, e fîtent abominable mon heritage.
- (52)[Ha 2] [8] Pourtant que tu détrousses maintes nacions, tout le demourant des peuples te détroussera

On pourrait regrouper tous ces éléments situés en tête de phrase, et presque toujours séparés du prédicat principal par une virgule, sous les termes de « constituants périphériques⁸³ ». Ces éléments, en effet, n'entrent pas en relation syntaxique avec le reste de la proposition, et sont

⁸² Encore est-il difficile de décider ce que la virgule clôt: une subordonnée de cause (*comme vous aués oui dire..*) ou une complétive (*que le Contrechrist doit venir*).

⁸³ B. Combettes, « La ponctuation et l'énoncé complexe au XVIe siècle », p. 64.

situés en tête de phrase, ce qui permet de les isoler plus facilement. B. Combettes⁸⁴ montre qu'on trouve dans cette catégorie, « un ensemble assez clairement défini, qui comprend des syntagmes construits autour d'un élément verbal, verbe à l'infinitif (*pour revenir à*), au participe (*en revenant à*), ou verbe d'une proposition subordonnée (*afin que je ne sois ennuyeux...*) ». Dans le texte analysé (*Histoire d'un voyage fait en terre du Bresil*, de Jean de Léry), ces éléments initiaux périphériques sont isolés du reste de la phrase par une virgule ou un deux-points.

La virgule suivante, dans la fameuse citation de Dolet, peut entrer dans la même catégorie de constructions périphériques situées en début de *clause* : « & pour plus confirmer ceste amytié, allant en Flandre il a passé (chose non esperée) par le Royaulme de France ». Ici, le syntagme périphérique est construit autour d'un verbe à l'infinitif. Ce qui étonne dans cette clause est l'absence de virgule entre *Flandre* et *il a passé*.

b.4 Pour isoler une proposition relative « O que bien heureux soient, qui ont traicté cest accord ! que mauldicts soient, qui tascheront de le rompre. »

A première vue, on trouve dans la *Bible* de 1555 un peu toutes les combinaisons possibles autour des propositions relatives: pronom relatif précédé ou non de la virgule, proposition relative terminée ou non par une virgule. Mais il faut se garder d'une interprétation trop hâtive qui conclurait à la confusion du système. L'observation de quelques extraits illustrant toutes les possibilités que je viens d'exposer, et leur classification en différents types de relatives⁸⁵ permettent de trouver une logique au système.

En simplifiant beaucoup, on peut classer les propositions relatives selon des critères sémantiques de la manière suivante:

1. Antécédent défini

- Relative déterminative (ou restrictive): elle est nécessaire à l'identification référentielle de l'antécédent. Ex *Le roman que je viens de finir me plait beaucoup*.

⁸⁴ *Id.*

⁸⁵ Sur la base de *GMF*, p. 479-489. Il s'agit ici d'une classification relativement simplifiée, puisque ce n'est pas mon propos d'analyser tout le système des relatives dans cette traduction. Pour plus de détails, voir aussi G. Kleiber, *Relatives restrictives et relatives appositives: une opposition « introuvable »*; M. Rothenberg, « Les propositions relatives prédicatives et attributives: problème de linguistique générale ».

- Relative explicative (ou appositive): elle ne joue aucun rôle dans l'identification référentielle de l'antécédent. Ex. *Mes élèves, qui étaient bien préparés, ont tous été reçus.*

2. Antécédent indéfini

- Relative essentielle: sa suppression a pour effet de produire un énoncé non pertinent, généralement tautologique. Ex. *L'enfance est une période de la vie qui est déterminante.*
- Relative accidentelle: sa suppression ne remet pas radicalement en cause la pertinence de l'énoncé. Ex. *Nous avons remarqué dans le pré quelques vaches qui broutaient.*

3. Relatives prédicatives (ou attributives): attribut du complément d'objet des verbes *voir, regarder, entendre, écouter, sentir*, relatives introduites par *qui* et constituant le propos de la phrase. Ex. *J'ai entendu un oiseau qui chantait.* On trouve également ce type de prédicatives après des présentatifs comme *voici* et *il y a*. Ex. *Il y a un bébé qui pleure.*

Bien entendu, cette classification est faite pour le français moderne, mais les catégories sont suffisamment claires pour expliquer aussi l'usage du XVI^e siècle. Aussi les extraits suivants seront-ils classés de la même manière, ce qui permettra de mettre en lumière un lien entre la sémantique et la ponctuation. Or, on s'aperçoit vite que ces extraits sont représentatifs d'une situation absolument régulière, qui ne connaît aucune exception. La répartition fonctionne pour toutes les fonctions des pronoms (sujet *qui*, objet direct *que*, objet indirect ou complément du nom *dont* ; et toutes les fonctions du pronom *lequel*, avec ou sans prépositions).

On constate ainsi que chez Castellion, toutes les propositions relatives nécessaires (c'est-à-dire les *déterminatives* quand l'antécédent est défini et les *essentielles* quand l'antécédent est indéfini) sont exemptes de virgules, comme pour assurer une cohésion plus forte entre l'antécédent et la relative qui le détermine, alors que toutes les propositions relatives moins essentielles à la compréhension, dont le degré de cohésion avec l'antécédent est moins fort (c'est-à-dire les *explicatives* et *accidentelles*) sont précédées d'une virgule.

Les exemples suivants parlent d'eux-mêmes:

1. Antécédent défini

- Relative déterminative (ou restrictive)

(53)[Js 2] [17] Et ils lui dirent: Nous serons quittes du serment *que* tu nous fais faire, par tel moyen

(54)[Jdt 2] [5] e parla a lui en la maniere *qui* s'ensuit

(55)[Jr 2]Voici que le Seigneur te mande: Il me souvient des biens *qui* par amour te furent faits, quand tu étais ieune e épouse

(56)[Mt 2] où étoit le roi des Iuifs qui étoit né

- Relative explicative (ou appositive)

(57)[Ex 2] [10] E quand l'enfant fut grandet, elle l'amena à la fille de Pharaon, *laquelle* le tint pour son enfant, e le nomma Moyse, a cause qu'elle l'avoit tiré de l'eau

(58)[Ex 2] il donna Sephora sa fille a Moyse, [22]*de laquelle* il eut vn fis, qu'il nomma Gersom, pourtant qu'il dit:Je suis étranger en pays étrange

(59)[Nb 2] le capitaine sera Nahasson fis d'Amminabad, [4] *dont* la bande êt par conte fait,de septantequatre mille six cens

(60) [Esd 1] [3] S'il y a donc quelques vns de vous qui soyent de ses gens, ie leur donne congé de s'en aller de part icelui leur Seigneur, en Ierusalem, *qui* êt en Iudée, pour bâtir le temple du Seigneur des Israelites, *lequel* *Seigneur* habite en Ierusalem

(61)[Jdt 2] [4] E quand Nabucodonosor eut achevé son conseil, il appella Olofernes, coronal de sa gendarmerie, *qui* étoit le premier apres lui, [5] e parla a lui en la maniere qui s'ensuit:

2. Antécédent indéfini

- Relative essentielle

(62)[Jdt2] [3] Dont ils furent d'avis qu'il falloir détruire toute⁸⁶ *personne qui* ne lui auoit obéi

(63)[Rt 2] [11] Sur quoi Booz lui repondit: I'ai été auerti de tout ce que tu as fait a ta belle mere apres la mort de ton mari, comment tu as laissé ton pere e ta mere e le pays de ta naissance, pour uenir en vne nacion *que* parauant tu ne connoissois pas.

(64)[Jr 2, 5] Le Seigneur vous mande ainsi: Qu'ont trouué en moi a redire voz peres ? veu qu'ils se sont élognés de moi, e sont allés apres *choses qui* rien ne valent, comm'eux aussi ne valoint rien

(65)[Jr 2] [11] s'il y eut onque nacion qui changeât de dieux [combien que ce ne sont pas dieux] e mon peuple a bien changé sa gloire a chose *qui* ne profitera de rien.

(66)[Esd 4,6], e les autres leurs compagnons, habitans de Samarie e des autres lieux, lui écriuient contre les habitans de Iudée e de Ierusalem, vnes lettres *dont* la teneur étoit telle .

(67)[Mt 2] [6]E toy Bethlehem pays de Iudée, tu n'es pas le moindre des bailliages de Iudée: car de toi me sortira vn gouverneur *qui* gouvernera mon peuple Israel

⁸⁶ GMF, p. 162: *Tout* est un déterminant indéfini, de la sous catégorie « totalité distributive », de même que *chaque*,et *n'importe quel(le)*.

- Relative accidentelle

(68)[Ex 2] [1] Or il y eut un homme de la maison de Leui, qui alla prendre femme de la race de Leui, [2] *laquelle* fut grosse, e fit un fis

(69)[Ex 2] [7] E la seur de l'enfant lui dit: T'irai-ie querir vne nourrice des Ebriennes, *qui* t'allaitera l'enfant ?

3. Les relatives prédicatives (ou attributives)

(70)[Ex 2,6] e vit que c'étoit vn enfant *qui* plouroit

(71)[Jr 2] [11] s'il y eut onque nacion *qui* changeât de dieux

(72)[Ba 2]. [3] tellement qu'il en y a eu de nous *qui* ont mangé la chair de leur propres fis e filles.

(73) [Mt 2] [13]E apres qu'ils se furent retirés, voici l'ange du Seigneur qui se montre a Ioseph en son dormant

Dans cette dernière catégorie, les choses semblent moins claires. La plupart des exemples disponibles dans mon corpus correspondent au schéma illustré ci-dessus. Le lien entre l'antécédent et la proposition relative est tellement fort qu'une virgule ne peut pas s'y glisser. Mais dans certains cas, lorsqu'un autre élément vient distendre ce lien, une virgule apparaît qui joue, comme toujours, le rôle de balise syntaxique.

(74)[Ex 2] [1] Or il y eut un homme de la maison de Leui, *qui* alla prendre femme de la race de Leui, [2] *laquelle* fut grosse, e fit un fis

Ici, on trouve deux compléments au sujet *un homme*, à savoir *de la maison de Levi*, et *qui alla...* La virgule sépare donc deux éléments de même niveau syntaxique. On peut dire que cette virgule appartient à la catégorie de Dolet de « distinction des dictiones ».

(75)[Mt 2] voici venir d'orient en Ierusalem des magiciens, [2] *qui* demanderent où étoit le roi des Iuifs qui étoit né

Ici, on sort d'une certaine manière de la catégorie des relatives attributives, à cause de la présence d'un infinitif derrière *voici* qui constitue finalement le véritable prédicat de la phrase. La proposition relative tient donc d'avantage de la relative accidentelle.

Pour conclure ces quelques lignes sur les propositions relatives adjectives, qui nous montrent la grande rigueur du système, on peut observer les deux versets du Livre de Judith (2, 3-4), où on trouve réunis trois types de relatives.

(76)[3] Dont ils furent d'avis qu'il falloit détruire toute personne qui ne lui auoit obéi.
[4] E quand Nabucodonosor eut achevé son conseil, il appella Olofernes, coronal de sa gendarmerie, qui étoit le premier apres lui, [5] e parla a lui en la maniere qui s'ensuit

Une relative essentielle qui n'est pas précédée de la virgule (*il falloir détruire toute **personne qui** ne lui auoit obéi*) ; une relative explicative qui l'est (*Olofernes, coronal de sa gendarmerie, **qui** étoit le premier apres lui*) et une relative déterminative qui ne l'est pas (*e parla a lui en la maniere **qui** s'ensuit*). On est loin d'une distribution hasardeuse, et les conclusions que M. Huchon a tirées pour le point⁸⁷ semblent pouvoir être appliquées aussi à la virgule, en tout cas en ce qui concerne l'œuvre qui nous intéresse ici. Quand un traducteur trouve un imprimeur qui accepte de respecter son orthographe, aussi bizarre soit-elle, et sa ponctuation, aussi précise soit-elle, on obtient un texte dont la cohérence graphique n'a rien à envier aux textes plus récents.

4. Relatives périphrastiques⁸⁸ (*celui qui, ceux qui...*)

Une catégorie de relatives sort de la classification qui précède, puisqu'il ne s'agit plus de relatives adjectives, mais de relatives substantives, représentées dans mon corpus par des relatives périphrastiques du type suivant:

(77)[Ex 2] [13]E le iour ensuiuant il sortit, e vit deux Ebrieux qui étrivoient ensemble, e dit a *celui qui* auoit tort, pourquoi il frappoit l'autre

(78)[Js 2] envoya dire a Racab qu'ell'eût a mettre hors *ceux qui* étoient venus en sa maison a elle

(79)[Rt2] [11] Sur quoi Booz lui repondit: I'ai été auerti de tout *ce que* tu as fait a ta belle mere apres la mort de ton mari, comment tu as laissé ton pere e ta mere e le pays de ta naissance, pour uenir en vne nacion que parauant tu ne connoissois pas.

Quel que soit le démonstratif antécédent, on ne trouve jamais de virgule avant le relatif, ce qui n'est pas du tout étonnant, étant donné ce que j'ai constaté ci-dessus concernant la cohésion entre l'antécédent et la relative. Même si cela semble une évidence, rappelons ici que Dolet, lui, a été jusqu'au bout de sa logique, et a fait précéder tous les relatifs d'une virgule. Ainsi, on trouve « Si en cest endroict quelcque maling detracteur ueult dire, que i'entends mal *ce, que* les Grecs appellent comma...⁸⁹ »

b.5 Autres usages de la virgule: devant une proposition consécutive

Tel + substantif ; *Tant* +substantif ou adjectif ; *si*+adjectif

(80)[Js 2] [8] Mais elle, deuant que lédits personnages fussent couchés, monta vers eux sur le toit, [9] e leur dit:le sai que le Seigneur vous a donné le pays, e que nous sommes saisis d'une *telle* frayeur qu'auons de vous, *que* tous ceux du pays ont perdu courage.

⁸⁷ « Pour une histoire de la ponctuation »,p. 25

⁸⁸ *GMF* p. 487

⁸⁹ *La Manière de bien traduire*, p. 18.

- (81)[Jd2,8] il y aura *tant* de mors, *que* les vallées et torrens en seront pleins
- (82)[Js 2] [11] Lêquelles nouuelles nous ont rendu le cueur *tant lâche*, *qu'*il n'y a celui qui ait plus courage contre vous, pourtant que le Seigneur vôtre Dieu êt Dieu tant au ciel haut, qu'en la terre basse.
- (83)[Jd 2, 9] e les riuieres *si* combles de leurs charognes, *qu'*elles en regonferont
- (84)[Dn 2, 1] [1] E l'an second du regne de Nabucodononor, ledit Nabucodononor songea des songes, dont il eut l'esperit *si* biscasié, *qu'*il en perdit le dormir.

Tellement que

- (85)[Jl 2,2] Comme l'aube du iour s'épand par dessus les montagnes, ainsi êt ledit peuple en grand nombre e puissant, *tellement que* iamais n'en fut vn tel, ni apres lui ne sera.
- (86)[Ga 2,9] Iaques, e Cephas, e Iehan, qui sembloint être les piliers, nous prindrent moi e Barnabas, a compagnons, en touchant les mains, *tellement que* nous serions pour les payens e eux pour les rongnés
- (87)[Ph 2] [9]Parquoi dieu la haut élué, e lui a donné vn nom qui êt sur tout nom, [10] *tellement qu'*au nom de Iesus tout genoil se ploye, de ceux du ciel, e de ceux de la terre, e de ceux de dessous terre

Les exemples pourraient être plus nombreux, mais ils n'apporteraient aucune variante à ce schéma très clair. Quand il s'agit de marquer la séparation entre une consécutive introduite par *que* et la principale dans laquelle on trouve un élément dont la consécutive dépend (*tant ; tant de ; tel ; si*+adjectif ou substantif), on trouve toujours une virgule. Quand, au contraire, les consécutives n'ont pas de corrélatif dans la proposition principale, et sont introduites par *tellement que*, on ne trouve jamais de virgule devant la conjonction *que*.

c. La virgule: conclusion

La compréhension d'un signe aussi ténu que la virgule, aussi fragile et changeant, à première vue, exige une analyse méticuleuse et de nombreux exemples. Les intuitions que le lecteur peut avoir, le sentiment diffus qu'il est face à un système cohérent, doivent être corroborés par l'accumulation d'exemples triés selon des critères grammaticaux stricts. En ce qui concerne le système de ponctuation mis en place par Castellion, et plus particulièrement la virgule, cet exercice a permis de montrer que ce signe connaît un usage absolument régulier, on pourrait presque dire *normé* si ce terme ne faisait pas allusion à un processus non encore achevé en 1555. En tout cas, traducteur, imprimeur, correcteurs ont su se mettre d'accord –peut-être tacitement– sur le respect absolu de chaque signe, en tant qu'il appartient à un système cohérent et rigoureux. Encore une fois, Castellion n'a pas théorisé son usage des signes de ponctuation, contrairement à Dolet, mais il a su mettre en place un système au service de la cohérence et de la clarté de son

texte. La virgule est un signe avant tout syntaxique – c’est ce que j’ai montré dans l’analyse de ses rapports avec les connecteurs – mais elle n’en est pas pour autant un signe automatique, qui précéderait, par exemple, tous les pronoms relatifs. La conscience linguistique du traducteur va plus loin que la seule catégorisation syntaxique des différents éléments de la phrase, elle entre dans des distinctions pragmatiques qu’on peut approcher par l’observation d’un corpus important. On voit ici s’élaborer, de manière intuitive chez son auteur, une grammaire méthodique et pragmatique, qui aboutit finalement à l’impression qu’éprouve le lecteur moderne d’une grande clarté et d’une réelle facilité de compréhension.

3.4 Les deux-points

Dans un article consacré à l’usage des deux-points chez Jean de Léry⁹⁰, Bernard Combettes résume en quelques mots l’usage des deux-points au XVI^e siècle :

Si la valeur la plus fréquente de ce signe, du moins dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, est bien de marquer une sorte d’attente, de suspension, elle ne s’en réalise pas moins dans des structures syntaxiques relativement diverses⁹¹.

En d’autres termes, on retrouve ici les quelques lignes sibyllines que Dolet consacre à ce qu’il appelle le *comma*:

Je viens maintenant à parler du comma: lequel se met en sentence suspendue, & non du tout finie. Et aucunesfoys il n’y en a qu’ung en une sentence:aucunesfoys deux, ou trois. Exemple. Il est bon de n’offenser personne: car il n’est nul petit ennemy: & chascun tasche de se venger, quand il est offensé⁹².

Ces définitions ancienne et moderne⁹³ sont assez floues et, à vrai dire, multiformes. On ne trouvera pas de texte plus satisfaisant pour décrire ce signe, puisque précisément, son usage est fluctuant au XVI^e siècle, en concurrence avec la virgule. C’est pourquoi je vais analyser de très nombreux exemples, en restant attentive aux petits détails typographiques, comme les espaces ou les majuscules, qui s’avèreront pertinents. En effet, nous avons vu plus haut qu’on pouvait trouver quatre degrés de ponctuation dans ce corpus, et non trois, grâce à la combinaison des signes de ponctuation et des types de caractères. La gradation est la suivante: virgule ; deux-points / minuscule ; deux-points / majuscule ; point. Parmi le grand nombre d’occurrences des deux-points repérés dans mon corpus restreint (103 suivis d’une minuscule et 48 suivis d’une

⁹⁰ « La ponctuation et l’énoncé complexe au XVI^e siècle (l’usage des deux-points chez Jean de Léry) ».

⁹¹ *Id.* p. 63.

⁹² Déjà cité p. 172.

⁹³ Voir ce qui en a été dit plus haut (p. 157 sq.).

majuscule), on voit très clairement se dessiner deux forces de ponctuation différentes. Dans tous les cas où les deux-points servent à introduire un discours direct, ils sont suivis d'une majuscule, et il s'agit d'une ponctuation forte, puisque les « sentences » peuvent être considérées comme parfaites, le sens du discours étant complet en lui-même. Par contre, on observe un usage tout à fait différent pour le même signe suivi d'une minuscule.

a. Deux-points / minuscule

Dans tous les cas qui vont suivre, il s'agit d'une ponctuation plus faible que quand les deux-points sont suivis d'une majuscule, mais dont l'usage dépend beaucoup de l'auteur. Il est utile à ce stade de rappeler brièvement, en citant O. Millet, quels sont les types de ponctuations traditionnellement observés.

L'importance et le succès de l'ouvrage d'Etienne Dolet, *La Maniere de bien traduire...* suivi d'un appendice *De la ponctuation de la langue Françoise* (1540), sont ici décisifs. La tradition immémoriale dont hérite Dolet distinguait trois types de ponctuation (dont la transcription graphique a connu des variantes) hiérarchisés entre eux, *comma* (ponctuation faible), *colon* (ponctuation moyenne) et *periodus* (ponctuation forte), correspondant respectivement à la reprise de souffle plus ou moins marquée nécessaire à la prononciation des trois plans rythmiques qui composent hiérarchiquement la phrase périodique, en latin, respectivement *incise*, *membre* et *période*⁹⁴.

Toutes les discussions qui auront lieu à ce sujet autour des imprimeurs porteront précisément sur la ponctuation faible –virgule, deux-points, barre oblique éventuellement– mais jamais sur le point qui clôt la sentence. La définition de Dolet est applicable ici, sans restriction. En voici maintenant quelques exemples, qu'il sera utile de comparer avec des extraits où c'est la virgule qui est employée, pour essayer d'en différencier les usages. Dans bien des exemples, les deux-points sont insérés entre deux mots, sans aucun espace, ce qui n'arrive jamais pour la ponctuation forte illustrée ci-dessous. Par contre, on trouve des cas de ponctuation faible, avec espace, lorsque le texte est plus espacé, pour des questions typographiques. On peut ainsi dire que l'absence ou la présence d'espace après un deux-points, et avant une minuscule n'est pas pertinente, puisque des critères de mise en page interviennent aussi. Mais cette remarque n'est pas valable dans les cas de ponctuation forte, où les deux-points sont toujours suivis d'un espace⁹⁵.

On se souvient des conclusions auxquelles j'étais arrivée à la fin de la réflexion sur les liens entre connecteurs et signes de ponctuation: les virgules sont essentiellement liées à la structuration syntaxique alors que les deux-points soulignent des liens logiques, plus qu'ils ne

⁹⁴ O. Millet « Entre grammaire et rhétorique: à propos de la perception de la phrase au XVIe siècle », p. 7.

séparent. Cette distribution doit être vérifiée maintenant, indépendamment des connecteurs auxquels les signes de ponctuation sont souvent associés. Ainsi, j'exclurai désormais toutes les citations comprenant des connecteurs, dont j'ai déjà amplement parlé (sauf *et*, trop fréquent et trop peu significatif logiquement pour être exclu), pour concentrer mon analyse sur tous les autres cas.

a 1. Structuration thématique

Dans les exemples qui suivent, les deux-points structurent la phrase à un niveau que l'on ne peut qualifier de syntaxique, puisqu'il s'agit de propositions coordonnées, mais plutôt de thématique. On trouve en effet un verbe dans chacun des membres liés par les deux-points dont les sujets sont différents. L'absence de sujet nominal (parfois même pronominal) dans la deuxième proposition coordonnée rend la compréhension difficile. Dans ce contexte, on comprend bien qu'une virgule n'aurait pas suffi à signaler la rupture.

- (88) [21]E Moyse fut content de se tenir avec lui:e il donna Sephora sa fille a Moyse,
[22]de laquelle il eut vn fis [...]

Le sujet du deuxième verbe (*il donna*) n'est pas le même que le sujet du premier verbe (*Moïse*).

- (89)[17] Puis se retira Daniel en sa maison, e raconta l'affaire a Ananie, Misael, e Azarie, ses compagnons:[18]si demanderent la misericorde du dieu du ciel, sur ledit secret, afin que Daniel e ses compagnons ne perissent pas avec les autres sages de Babylone [Da 2].

Si demanderent n'a pas le même sujet que *se retira Daniel*. De même, pour les exemples qui suivent.

- (90)[Jl 2] [12] E neantmoins [dit le Seigneur] retournés a moi de tout vôte cueur, en ieunant, plourant, e plaignant, [13] e descirés vôte cueur, e non voz habillemens, e retournés au Seigneur vôte Dieu:car il êt piteux e misericordieux, tardif a courroux, e prompt a merci, e qui se tient d'enuoyer le mal.
- (91)[Ag 2] [5] car ie suis avec vous, ce vous mande le Seigneur des armées, selon l'accord que ie fi avec vous, quand vous sortites d'Egypte: e demoure mon esperit parmi vous:n'ayés peur.
- (92)[Mt 2] [9]E quand ils eurent oui le roi, ils partirent: e voici l'étoile, qu'ils auoyent veue en orient, qui alla deuant eux, iusqu'a tant qu'elle se vint arrêter sur le lieu où étoit l'enfant.
- (93)[Gal 2] [12]Car deuant que quelques vns fussent venus de deuers Iaques, il mangeoit avec des payens:e quand ils furent venus, il se retira, e s'ôta d'eux, de peur des rongnés.

⁹⁵ D'où la nécessité de respecter absolument la typographie.

a.2 Structuration rythmique⁹⁶

Dans de longues énumérations, les deux-points de Castellion peuvent correspondre à une pause rythmique, une reprise de souffle, un changement de rythme dans la période. Mais il ne s'agit pas, encore une fois, d'une structuration syntaxique.

(94) [ESD 2, 43-58] [43] Les addonnés descendus de Siha, d'Hasupha, de Tabbaoth, [44] de Ceros, de Siaa, de Phadon, [45] de Lebana, d'Hagaba, d'Acub, [46] d'Hagab, de Samlai, d'Hanan, [47] de Giddel, de Gahar, de Raaie, [48] de Rafin, de Necoda, de Gazam, [49] d'Oza, de Phasea, de Besai, [50] d'Asnam, de Munim, de Nephusim, [51] de Bacbuc, d'Hacupha, d'Harhur, [52] de Basluth, de Mahira, d'Harsa, [53] de Barcom, de Sisara, de Thama, [54] de Nasia, de Hatipha: [55] item les descendus des gens de Salomon, de Sotai, de Sophereth, de Pharuda, [56] de Ialam de Darcon, de Giddel, [57] de Saphatie, d'Hattil, de Phochereth: les Sebaimiens descendus d'Ami: [58] les addonnés di-ie, e les descendus des gens de Salomons, furent en tout trois cens quatre vins e douze.

De même, quand l'énumération ressemble davantage à une incantation, à la reprise multiple du même schéma syntaxique, les deux-points structurent rythmiquement.

(95) [Jr 2] [8] Les prêtres n'ont pas pensé ou étoit le Seigneur: e les legistes ne m'ont pas reconnu: e les pasteurs se sont reuoltés contre moi: e les prophetes ont prophetisés par Baal, e sont allés apres choses qui rien ne seruent.

(96) [Jl 2] [1] Sonnés le trompette en Sion, e huchés en ma sainte montagne: que tous ceux du pays tremblent: car la iournée du Seigneur vient:[2] car vne iournée approche tenebreuse e obscure:vne iournée ennieblée e noire

(97) [Jl 2] [9] Ils trottent la ville:ils courent parmi les murailles: ils montent ês maisons: ils entrent par les fenêtres comme larrons

(98) [Ag 2] que quand on venoit pour cuidier trouuer vn monceau de vint muids, il n'y en auoit que dix: quand on venoit au pressoir pour tirer cinquante boisseaux de vin, il n'y en auoit que vint: [17] quand ie vous battoi, c'êt-a-dire toute vôtre besogne, de bruleure, de nielle, e de grêle, e si ne vous retourniés pas a moi, dit le Seigneur.

(99) [1P 2,17] Honnorés châcun: aimés fraternité: creignés Dieu: honnorés le roi.

On trouve aussi des deux-points entre les deux membres d'une phrase fortement balancée ; le signe sert en quelque sorte d'acmé.

(100) [Jl 2,3] Deuant lui mange le feu: apres lui brule la flamme.

⁹⁶ Voir J. Lecoinge « L'organisation périodique du style coupé, dans le Livre III des Essais », qui montre à quel point la ponctuation joue un rôle dans le style balancé de Montaigne.

a.3 Valeur extensive⁹⁷

On trouve aussi quelques rares exemples proches de notre usage moderne, où les deux-points, suivis d'une minuscule, ont une valeur extensive. Ils ont une valeur assez proche de l'introduction du discours direct (voir ci-dessous), mais introduisent autre chose. Dans ces cas-là, l'espace suivant le signe de ponctuation est obligatoire.

(101)[3 Esd, traduit du latin et du grec] E le nombre en étoit tel: il y auoit mille beuoirs d'or, e mille d'argent

(102)[Jr 2] [10] Car passés voir aux îles Cittiennes, e regardés, e envoyés en Cedar, e considérés diligemment, e regardés si onc auint telle choses: [11] s'il y eut onque nacion qui changeât de dieux [combien que ce ne sont pas dieux] e mon peuple a bien changé sa gloire a chose qui ne profitera de rien.

(103)[Lc 2] [22]E quand les iours de la purification furent accomplis selon la loi de Moïse, ils le porterent en Ierusalem pour le presenter au Seigneur ([23]selon qu'il êt écrit en la loi du Seigneur, que tout mâle ouureuentre sera appelé consacré au Seigneur) [24]e pour faire offrande, selon qu'il êt dit en la loi du Seigneur: vn couple de tourterelles ou deux pigeons.

b. Deux-points / majuscule: les marques du discours direct⁹⁸

L'embarras des éditeurs d'aujourd'hui face aux marques du discours rapporté dans les manuscrits médiévaux, et dans les textes imprimés de la Renaissance, résulte soit d'une absence totale de marquage dans les textes originaux (la *scriptio continua* ne notant pas la séparation entre les mots, à plus forte raison, le passage au discours direct est à déduire de marques syntaxiques comme le changement de personne, ou par l'usage de déictiques ou de pronoms interrogatifs)

SI DEVSSIC VES/TIT QUANTOMAGISVOSMINIMEFIDEI/
NOLITEERGOSOLLI/CITIESSEDICENTGES / QUID MANDUCABIMUS
AUTQUID / BIBEMUS AUTQUOD / OPERIEMUR HENIMOMNIAGENTES⁹⁹.

⁹⁷ Les auteurs de la *GMF* définissent les deux-points comme des « signes de rapport » (p. 92) « qui introduisent un terme entretenant un rapport sémantique ou énonciatif avec ce qui précède. Ce rapport peut être de plusieurs natures ». Cette définition permet de rendre compte de tous les usages, y compris ceux du XVI^e siècle. Dans les cas décrits ici, on peut toujours suivre ces auteurs: « plus généralement, les deux-points marquent la séparation entre un thème titre initial et son développement prédicatif » (p. 93).

⁹⁸ Il faut avoir à l'esprit la polémique qui entoura la traduction des discours, directs ou pas, de l'Ancien Testament, par Castellion. On lui a maintes fois reproché d'avoir transformé les discours directs de l'hébreu en périodes, trop calquées sur le latin. Voir à ce propos l'introduction de Nicole Gueunier dans Sébastien Castellion, *Genèse 2003*, p. 29-32. Castellion se défend, disant avoir respecté la coutume latine, en ayant transformé les discours directs de l'hébreu en discours indirects dans la traduction de 1551, en latin. Il ne s'exprime pas directement sur la « coutume du français », mais on peut imaginer, à la lecture de la Préface de 1555, où il s'exprime sur le vocabulaire, qu'il aura cherché à la respecter aussi. La manière dont il traite les discours directs, soigneusement balisés et notés, montre qu'il n'a pas laissé ce soin au hasard de la composition typographique.

Voir aussi à propos de la séquence « deux-points-Majuscule » Jean-Pierre Seguin « Cohésion et subordination à la fin du XVII^e siècle » p. 108 et sq.

soit, en ce qui concerne les textes bibliques, de la difficulté engendrée par la séparation « par groupe de sens ¹⁰⁰ », *per cola et commata*¹⁰¹, qui permettait d'isoler, entre deux retours à la ligne, le discours direct.

dicenteXto
egosum A et Ω
ethic est johan
nes quisciens¹⁰²

Mais ni l'absence totale de marquage, ni la mise en page *per cola et commata*, ne signale spécifiquement la prise de parole. C'est au lecteur de faire cet effort. Comme le disent Doris A.C. Cunha et Marc Arabyan¹⁰³, « la ponctuation était un acte de lecture et non d'écriture, à la charge du lecteur et non de l'auteur. » Par la suite, l'imprimerie aura besoin de plusieurs siècles pour mettre au point un système spécifique pour le discours direct. En effet, la ponctuation forte, marquée par un point, ou un point virgule selon les auteurs et les imprimeurs, sera bientôt complétée par une ponctuation faible, diversement notée, soit par « le mince trait oblique qui sépare notamment les termes d'une énumération »¹⁰⁴ qu'on rencontre par exemple dans la traduction d'Olivétan, soit par la virgule, ou encore les deux-points. Selon les auteurs de l'article déjà cité, « ce système met fin pour trois siècles à toute ponctuation spécifique du discours direct ». Les quelques exemples cités dans cet article pour le XVI^e siècle illustrent donc l'absence de marquage. On y trouve un extrait de Jean de Léry *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, Genève, Antoine Chappin, 1580, où seule la majuscule inaugure le discours :

Le dimanche suyvant, apres que celuy qui estoit au guet dans la grande hune de nostre nauire, eut, selon la coustume, crié Voile, Voile, & que nous eusmes descouvert cinq Caravelles, ou grands vaisseaux (...) (p. 20)

Ailleurs, dans le même texte, c'est la mise en page d'un *colloque*, c'est-à-dire d'un dialogue, comme celle du théâtre, qui signale la prise de parole. Mais il ne s'agit plus ici d'un texte continu. Les auteurs passent ensuite directement au XVII^e siècle, pour indiquer, là encore, l'absence de marquage.

⁹⁹ Mt 6, 30-32, Paris BNF, lat. 17226, f°26, col. B, VII^e siècle, cité d'après Doris A.C. Cunha et Marc Arabyan « La ponctuation du discours direct des origines à nos jours », p. 35. La barre oblique note le passage à la ligne.

¹⁰⁰ Cunha et Arabyan « La ponctuation du discours direct des origines à nos jours », p. 39.

¹⁰¹ Littéralement, « par les points et les virgules ».

¹⁰² Extrait d'évangélaire, Paris, BNF, lat. 266, f° 168, col.a, milieu du IX^e siècle, cité par Cunha et Arabyan « La ponctuation du discours direct des origines à nos jours », p. 38.

¹⁰³ « La ponctuation du discours direct des origines à nos jours », p. 37.

¹⁰⁴ J. Vezin, « La ponctuation aux XIII^e, XIV^e, et XV^e siècles », p. 445.

Dans les traductions bibliques de référence, à savoir celles de Lefèvre d'Etaples et d'Olivétan, le système de marquage du discours direct est identique à celui de Castellion. Le signe « deux-points » est doublé du choix entre minuscule et majuscule pour le mot qui suit. Avec la majuscule, on introduit un discours direct, avec la minuscule, il s'agit d'une structuration d'un autre type¹⁰⁵.

Chez Castellion, le lien est étroit entre discours direct et deux-points. En effet, dans tout le corpus analysé, on trouve 48 discours directs introduits par *deux-points / Majuscule*, et seulement deux cas où c'est un *point / majuscule* qui l'introduit:

(104)[Ru 2] [4]Ledit Booz arriua lors venant de Bethlehem, e dit aux moissonneurs. **Le** Seigneur soit avec vous

(105)[Esd 1, 2] Voici que dit Cyrus roi des Perses. **Le** Seigneur d'Israel, m'a fait roi du monde, le souuerain Seigneur, e m'a enchargé de lui bâtir vn temple en Ierusalem en Iudée

Et deux cas où c'est une virgule, suivie d'une majuscule.

(106)[Jl 2] [17] Que les prêtres qui font le service du Seigneur, pleurent entre le portail e l'autel, e qu'ils dient: Aye Seigneur, égard a tes gens, e ne met pas a honte ton heritage, en les assuiettissant a gens étranges, de peur qu'on ne die parmi les autres nacions, **Où** êt leur Dieu ?

(107)[Mt 2] E ils lui dirent, [5]**A** Bethlehem en Iudée, car il êt ainsi écrit par vn prophete: [6]E toy Bethlehem pays de Iudée, [...]

Ces deux derniers exemples sont en fait des discours directs imbriqués dans d'autres discours directs, et il est difficile de savoir si le traducteur a volontairement fait varier les marques du discours direct ou si c'est une simple coquille. On trouve en effet d'autres discours imbriqués qui présentent plusieurs deux-points de suite.

(108) [Ju 2,5] e parla a lui en la maniere qui s'ensuit: Voici que dit le grand roi, seigneur de tout le monde: Tu te departiras de moi, e prendras cens e vint mille piétons, e douze mille cheuaucheurs, vaillans gendarmes, [...]

(109)[Ag 2] [10] Le vint e quatre du mois neuuième, le second an de Darius, le Seigneur tint tel propos au prophete Haggée:[11] Le Seigneur des armées dit ainsi: Fai moi aux prêtres vne telle demande, touchant la loi: [12] Si vn homme a porté de la chair sacrée au giron de sa robbe, e qu'il touche a tout son giron, du pain, ou du potage, ou du vin, ou de l'huile, ou quelque viande que ce soit:a sauoir-mon si laditte viande sera consacrée ?

Dans l'autre sens, on observe le même lien très étroit. Il n'y a aucun exemple de *deux-points / majuscule* qui introduise autre chose qu'un discours direct. Même dans les présentatifs que nous

¹⁰⁵ Voir ci-dessus.

verrons ci-dessous, on trouve toujours un verbe de parole, que cette parole soit orale ou écrite, qu'il s'agisse d'une lettre écrite par un simple humain, ou du discours d'un prophète qui relaie la Parole de Dieu. On peut donc dire sans hésiter que le groupe *deux-points / majuscule* est la marque exclusive du discours direct, comme aujourd'hui les guillemets. L'extrême rigueur d'application de ce principe corrobore encore cette affirmation. Il s'agit d'un signe typographique simple, qui se contente de combiner deux graphèmes existants, les deux-points et la majuscule, pour en faire un signe univoque, celui du discours direct.

Si, dans bien des cas, on peut dire que la ponctuation de Castellion est proche de celle qui a été décrite par Dolet dans *La Ponctuation de la langue française* en 1540, et en particulier de l'usage des deux-points suivi de minuscule, on ne peut pas en dire autant de la manière d'introduire le discours direct, les exemples et les illustrations, dont Dolet ne dit rien.

Bien que l'usage de Castellion soit semblable à celui des autres traducteurs, il me semble important de l'analyser de plus près, pour en comprendre toutes les finesses. C'est pourquoi je vais passer en revue les différents types de discours directs introduits par *deux-points / majuscule*.

Introduits par un verbe annonçant un discours oral

Affirmation

- (110)[Ex 2,19] E elles lui dirent: Un Egyptien nous a garanties des pasteurs, e si nous a puisé de l'eau, e abbreué la bergerie.
- (111)[Jos 2,4] Or auoit laditte femme prins ces deux hommes, e les auoit cachés. Si dit: Vrai êt qu'il êt venu des hommes a moi, e ne sai d'où ils sont
- (112)[2 S 2,1] E Daudid demanda où il deuoit monter. Lequel lui dit: A Hebron.
- (113)[Mt 2] [17]A donc fut accomply le dit du prophete Ieremie, qui dit: [18]On ouit en Rama vn cry, dueil, e pleur, e grand brayement.

Interrogation

- (114) [Ex 2,7] E la seur de l'enfant lui dit: T'irai-ie querir vne nourrice des Ebriennes, qui t'allaitera l'enfant ?
- (115)[Ex 2] [13] E le iour ensuiuant il sortit, e vit deux Ebrieux qui étrivoient ensemble, e dit a celui qui auoit tort, pourquoi il frappoit l'autre: [14]lequel répondit:Qui t'a fait prince e iuge par dessus nous ?
- (116)[Ru 2] [5] E Booz dit a son valet, qui auoit la charge des moissonneurs: A qui êt cête garce? C'êt ([6] répondit il) vne garce Moabite, qui êt retournée avec Noemi du pays de Moab

Ordre

(117)[Ru 2] [15] A donc elle les deualla a tout vne corde par vne fenestre [car sa maison étoit iognant la muraille, a cause qu'elle se tenoit en la muraille] e leur dit: [16] Tirés contre la montagne, de peur que ceux qui vous poursuient, ne vous rencontrent, e vous y tenés secrettement trois iours, ce-pendant que les poursuiuans reuiendront, puis vous tirerés vôte chemin.

(118)[Ru 2] [2] E Ruth Moabite demanda congé a Noemi d'aller aux chams pour glaner apres quelcun, si elle trouuoit qui lui en fît la grâce. Laquelle lui dit: Va ma fille

(119)[Jl 2] [17] Que les prêtres qui font le service du Seigneur, pleurent entre le portail e l'autel, e qu'ils dient: Aye Seigneur, égard a tes gens, e ne met pas a honte ton heritage, en les assuiettissant a gens étranges, de peur qu'on ne die parmi les autres nacions, Où ét leur Dieu ?

(120)[Mt 2] [13] E apres qu'ils se furent retirés, voici l'ange du Seigneur qui se montre a Ioseph en son dormant, e lui dit: Leue toy, pren l'enfant e sa mere, e t'en fui en Egypte, e y demeure iusqu'a tant que ie te le die. Car Herodes doit chercher l'enfant pour le mettr'a mort.

Introduits par un verbe annonçant un discours écrit

(121)[Ap 2] [1] Ecri a l'ange de l'eglise d'Ephese: Voici que dit celui qui tient les set étoiles en sa main droite, qui chemine au milieu des set chandeliers d'or. [2] ie connoi bien tes faits[...]

(122)[Ap2] E a l'ange de l'eglise de Pergame écri: Voici que dit celui qui a l'épée aux deux trenchans, ague: Ie connoi bien tes euures, [13] e où tu habites, là où ét le siege de Satan, e si tiens mon nom, e n'a point renoncé a ma foi, e en mon tems Antipas mon feal témoin a été tué vers vous, là où habite Satan.

On remarque dans ce dernier exemple un discours oral (*voici que dit*) enchâssé dans un discours écrit (*e a l'ange de l'eglise de Pergame ecri*), introduit à chaque fois par le même procédé.

Introduits par un présentatif

Castellion dispose d'un autre tour introductif pour le discours rapporté. Il s'agit d'un syntagme verbal doté d'un élément présentatif, introduit par un adjectif comme *tel*, un substantif comme *manière* (de cête manière) ou *sorte*, ou des adverbes comme *ainsi*, *voici* suivi du discours direct. La fonction des *deux-points* ici est assez proche de notre usage moderne, et on peut la qualifier d'extensive.

La comparaison avec la manière dont Louis Meigret introduit un exemple, dans son *Traité de la Grammaire française* de 1550, fait ressortir l'originalité de Castellion.

J'appelle clause, vn batiment de langage de nom, ou pronom, avec vn voët qe le sens soëe perfet ou non come, les jens de bien seroët le plus maleureus de e monde, s'il n'etoët

point d'aotre vie qe ete y après la mort. Le soupir donques sert a la distincçion de'parties d'un mēmbre, e la semipose, a distinguer lē'mēmbres.¹⁰⁶

La virgule qui introduit l'exemple a exactement la même fonction que les deux-points de Castellion dans les exemples ci-dessous¹⁰⁷, si ce n'est qu'elle n'introduit pas de discours direct.

Présentatif

- *Tel* + synonyme de *parole*

(123)[Ac2] [14] Mais Pierre se presenta là avec les onze, e leur fit vne telle harangue: Hommes Iuifs, e vous tous qui habités en Ierusalem, entendés ceci, e prêtés l'oreille a mes parolles. [15]Car ces gens ne sont pas yures, comme vous cuidés, veu qu'il n'êt encor que trois heures du iour

(124)[2 S] E Daudid auerti comme ceux de Iabes en Galaad auoint enseveli Saul, [5] leur manda par des messagers telles parolles: Benits soyés-vous du Seigneur, d'auoir fait vn tel service a vôtre maitre Saul, de l'auoir enseveli.

(125)[3 Esd 2 = Esd 1] E au tems d'Artaxerxes roi de Perse, Belem, Mithridate, Tabellius, Rathymus, Beeltethmus, e Semellius secretaire, e les autres leurs compagnons, habitans de Samarie e des autres lieux, lui écriurent contre les habitans de Iudée e de Ierusalem, vnes lettres¹⁰⁸ dont la teneur étoit telle:

AV ROI ARTAXERXES leur seigneur, les hommes qui sont ses suiets, Rathymus maitre des contes, Semellius secrétaire, e les autres de leur conseil, e presidens en Celesyrie e Phenicie.

(126)[Ha 2] [1] l'etoi sur ma garde e me tenoi sur vn boleuart, e guettoï, pour voir que me diroit mon châtieur, e que ie lui répondroï: [2] e le Seigneur m'a tenu tel *propos*: Ecri vn oracle e le met si clerement en des tableaux, qu'on le puisse lire en courant

- Verbe de parole + démonstratif+ *Manière*

(127)[Nb 2] [1] ITem le Seigneur parla a Moyse e a Aharon en cête maniere:[2]Les enfans d'Israel se camperont chācun sous sa baniere, aux enseignes de leurs maisons, e se camperont contre le pauillon des oracles a l'êtour.

(128)[Ju 2] [4] E quand Nabucodonosor eut achevé son conseil, il appella Olofernes, coronal de sa gendarmerie, qui étoit le premier apres lui, [5] e parla a lui en la maniere qui s'ensuit: Voici que dit le grand roi, seigneur de tout le monde: Tu te departiras de moi, e prendras cens e vint mille piétons, e douze mille cheuaucheurs, vaillans gendarmes, [...].

¹⁰⁶ P. 194.

¹⁰⁷ « Toutefois, cette remarque de Meigret permet de rendre compte d'un grand nombre de cas où la virgule usurpe une fonction dévolue aux deux-points, à savoir la distinction entre les parties principales de la période, usage si fréquent à la fin du siècle qu'il pouvait devenir le principal critère d'une prose naturelle et familière. Il est certain dans tous les cas que les deux-points ont rarement une fonction extensive comme dans l'usage actuel. » Demonet « Ponctuation et narration chez Rabelais et ses contemporains », p. 43.

¹⁰⁸ *Sic*. S'agirait-il d'une de ces formes archaïques qui expriment à la fois l'idée du nombre et l'idée de l'ensemble comme l'ancien français *uns degrez* « une volée d'escaliers », *unz ganz* « une paire de gants » ? Gougenheim signale que « le mot *lettre* est employé au pluriel par latinisme au sens de "Lettre écrite à quelqu'un": *Pantagruel receut un jour lettres de son père en la maniere qui s'ensuyt* (Rabelais, *Pantagruel*, 8). (Il s'agit d'une seule lettre). » (*Grammaire de la langue française du 16^e siècle*, p. 53). Ici, l'hébreu a un pluriel. Olivétan écrit « par lettres disant ».

(129)[Jr 2] [1] Item parla le Seigneur a moi *en cête maniere*: [2] Va e crie en cête sorte, oyant ierusalem. Voici que le Seigneur te mande: Il me souuient des biens qui par amour te furent faits, quand tu étais ieune e épouse, lors que tu allais apres moi par vn pays desert e non cultiüé

- Verbe de parole + démonstratif+ *Sorte*

(130)[Ag 2] [2] Di a Zorobabel fis de Salathiel gouuerneur de Iudée, e a Iosué fis de Iosedec grand prêtre, e au demourant du peuple, en cête sorte:[3] Ceux de vous qui sont suruiians, qui ont veu ce temple en sa premiere magnificence, quand maintenant vous le voyés, ne vous semble-il pas bien que ce ne soit rien au pris?

- *Voici / Voilà*

(131)[Jr 2,2] Va e crie en cête sorte, oyant ierusalem. *Voici* que le Seigneur te mande: Il me souuient des biens qui par amour te furent faits, quand tu étais ieune e épouse, lors que tu allais apres moi par vn pays desert e non cultiüé.

- *Ainsi*

(132)[Ba 2] [19] Car ce n'êt mie sous la confiance de noz ancêtres e rois, que nous te presentons noz humbles oraisons, Seigneur nôtre Dieu, [20] qui par maltalent nous tourmentes, comme tu nous auois menacés par les prophetes tes seruiteurs, disant ainsi: [21] Voici que vous mande le Seigneur: Baissés votre dos pour être suiet au roi de Babylone: e vous habiterés en la terre que i'ai donnée a voz ancêtres.

(133)[Mt 2] [4]Si assembla tous les grands prêtres e scribes du peuple, e leur demanda où Christ deuoit naitre. E ils lui dirent¹⁰⁹, [5]A Bethlehem en Iudée, car il êt ainsi écrit par vn prophete: [6]E toy Bethlehem pays de Iudée, tu n'es pas le moindre des bailliages de Iudée: car de toi me sortira vn gouuerneur qui gouuenera mon peuple Israel.

- Autre

(134)[1P 2] [6] E pourtant êt-il contenu en l'écriture: Je mettrai en Sion vne pierre pour être au haut du coin, choisie, precieuse, en laquelle qui se fiera, ne sera point honni.

c. Deux-points: conclusion

Que ce soit par l'analyse du rapport entre les connecteurs et les deux-points, ou par l'observation attentive de l'usage de ce signe de ponctuation indépendamment, un fait est à relever avant tout: la rigueur. Comme pour la virgule, on est bien loin d'un système livré au hasard et à l'appréciation des protes d'imprimerie. L'alternance minuscule / majuscule, les espaces mêmes, qui peuvent dépendre de la place disponible dans certains cas, mais qui sont obligatoires dans d'autres, la grande rareté de contre-exemples ou de coquilles nous laissent penser que le traducteur a indiqué précisément l'usage à faire des deux-points, et qu'il était lui-même parfaitement au clair sur sa doctrine, bien qu'il ne l'ait pas explicitée.

La constatation faite plus haut, à savoir que les deux-points remplissaient avant tout une fonction logique, est confirmée par les observations faites ici. Qu'ils soient suivis d'une minuscule ou d'une majuscule, les deux-points relient et structurent logiquement. Suivis d'une majuscule, ils marquent le passage du récit au discours, c'est-à-dire le passage d'un niveau à l'autre de la narration. Ce lien n'est ni temporel, ni syntaxique¹¹⁰, mais véritablement logique. Suivis d'une minuscule, les deux-points ont deux fonctions, liées l'une à l'autre, logique et rythmique. En effet, le rôle rythmique de ce signe (Meigret l'appelle d'ailleurs *semi-pause*, ce n'est pas pour rien), apparaît ici plus clairement que dans les paragraphes sur les connecteurs. Il correspond à une reprise de souffle, à un changement de rythme, et plus généralement à une élévation du ton. Or, on sait très bien qu'à l'oral, le changement de ton peut remplir les mêmes fonctions qu'un connecteur logique. Dans le code écrit, cela correspond aussi aux deux-points. Dans la phrase « Il sera là: je n'y serai pas », le lien entre les propositions est marqué par une rupture mélodique forte. On peut dire que le lien logique est exprimé par un changement brutal de ton d'un membre à l'autre de la phrase. Quand Dolet écrit que le *comma* (c'est-à-dire les deux-points) se place dans la « sentence non du tout finie », il suggère ainsi à la fois l'aspect logique et l'aspect rythmique de la pause introduite par les deux-points. Chez Castellion, ce double rôle apparaît ainsi très clairement illustré et rigoureusement appliqué. L'observation d'un grand nombre d'exemples montre bien que les signes généralement considérés comme mal définis pour le XVI^e siècle, la virgule et les deux-points, recouvrent en fait des usages différents et parfaitement bien répartis.

Par ailleurs, l'aspect explicatif de ce signe est à mentionner. Quand les deux-points signalent une rupture thématique ou un changement de sujet, ils constituent alors une véritable aide à la lecture et à la compréhension. Si on voit bien que Castellion a aussi utilisé le rythme dans un but rhétorique évident, comme dans l'exemple suivant « Deuant lui mange le feu: apres lui brule la flamme. (Jl 2,3) », on ne doit pas oublier non plus son souci pédagogique. Le traducteur pense à son public, même dans l'espace ténu de ses signes de ponctuation.

¹⁰⁹ Il s'agit probablement d'une erreur qui a échappé au correcteur « , / maj. », pour « deux-points / maj. ». Autres cas: 1 *Esd* 2, 18 et *Jl* 2, 17.

¹¹⁰ Bien qu'on puisse considérer que le discours direct est le COD du verbe introducteur. Voir B. Combettes, « Discours rapporté et énonciation: trois approches différentes », p. 111-122. J. Authier-Revuz « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'information grammaticale*, 55, 1992, p. 38-42 et 56, p. 10-15.

3.5 Le point final: en guise de conclusion

La comparaison des deux éditions du Nouveau Testament (1555 et 1572) m'a permis de montrer à quel point la ponctuation de 1555 était réfléchie et cohérente, et que les points qui terminent les phrases de 1555 ont une valeur beaucoup plus stricte et rigoureuse que ceux de 1572. On peut donc admettre sans en reprendre toute l'analyse que le point conclut les *phrases* et qu'il n'a à aucun endroit, en 1555, de valeur différente ou pervertie par l'inattention ou l'à-peu-près.

Par ailleurs, dans l'analyse du rapport des signes de ponctuation avec les connecteurs, j'ai montré que le point représentait un élément de rupture rythmique important, toujours compensé par un élément de continuité thématique (un connecteur *–et* la plupart du temps– ou un élément de liaison avec le contexte de gauche). C'est dire que ce signe de ponctuation est ressenti par le traducteur, et sans aucun doute par le lecteur, comme un signe fort qui, comme le dit Dolet, « se met toujours à la fin de la sentence, & jamais n'est en aultre lieu ». Les connecteurs chronologiques –présents uniquement derrière un point– ou logiques –qu'on trouve derrière un point, mais aussi derrière deux-points– sont également des facteurs de cohésion textuelle.

Ainsi, et pour conclure sur le point, on peut affirmer que ce signe doit être pris en considération comme la marque de la *phrase*, qu'on peut en toute rigueur analyser comme ce qui se trouve entre deux points. C'est déjà une conclusion très importante pour la suite de mon étude. Mais on peut aussi aller plus loin et prétendre que les *phrases* d'un texte de cette nature, et probablement de tout autre texte construit, ne peuvent pas se passer d'une contextualisation. Comme pour les formes en *–ant* ci-dessous¹¹¹, les conclusions d'une étude détaillée de la ponctuation renforcent encore cette conviction que la langue de Sébastien Castellion est cohérente, et, pour reprendre une notion de J. Lecoindre¹¹² fortement connexe. En effet, la phrase comme unité comprise entre deux points peut être définie comme telle, mais son système n'est pas fermé, il est en *connexité* avec tout ce qui l'entoure, et particulièrement avec le contexte de gauche. Ce système l'oppose à l'*imbrication*, caractéristique de la syntaxe latine, où les périodes sont fermées sur elles-mêmes et analysables comme des systèmes autarciques.

La ponctuation analysée ici fonctionne donc bien comme marque de rupture rythmique (pour le point et le deux-points/minuscule) syntaxique (pour la virgule) ou logique (pour le deux-points/majuscule), mais cette fonction est toujours accompagnée d'un élément de liaison. La

¹¹¹ Voir p. 279.

¹¹² « Le style en *-ant* au XVIe siècle en France: conscience syntaxique et options stylistiques », p. 12.

ponctuation structure plus qu'elle ne sépare, apporte une véritable valeur ajoutée au texte, et doit être analysée et comprise plus comme un système syntaxique et pragmatique, que comme un élément purement graphique.

Ces lignes m'ont permis finalement d'octroyer à ce système un total crédit, puisqu'il est analysable scientifiquement et présente une grande rigueur et régularité d'usage. En outre, je peux appuyer l'étude de la *phrase* castellionnienne qui va suivre sur des critères objectifs et qui ne souffrent plus du discrédit traditionnellement jeté sur la ponctuation du XVI^e siècle.

1. Définition

Toutes les discussions actuelles sur la définition de la phrase se situent dans une dialectique entre deux pôles: le sens et la ponctuation, auxquels on peut encore ajouter un élément, le rythme. Chaque linguiste pondère ces éléments selon sa perception de la langue, et selon ses besoins. Citons seulement, en résumé, M.-H. Prat :

La superstructure qu'est la phrase ne résulte pas de la superposition, de l'empilement de structures particulières, mais de leur combinaison : comme on l'a vu, un moule métrique peut accueillir une signification, mais aussi la modifier, voire la créer ; un cadre syntaxique peut inclure un groupe rythmique qui le souligne, il peut également l'infléchir, parfois le détruire. Ces "systèmes de systèmes" ne sont pas donnés d'emblée: la phrase, unité dynamique, naît de leurs influences mutuelles, de leurs tensions, de leurs ajustements. (...) La mélodie ne nous paraît pas indiquer la seule organisation logique de la phrase : elle manifeste la signification globale qui est la résultante des forces structurelles (dont le sens) qui créent et animent la phrase¹.

Dans une entreprise extrêmement rigoureuse du point de vue statistique et scientifique, Robert Garrette² a apporté une solution originale à ce problème de définition de la phrase, dans son analyse de l'œuvre de Racine. Il propose d'adopter deux concepts opératoires distincts, c'est-à-dire de définir d'une part ce qu'il appelle des phrases grammaticales (PG), ou unités de prédication, et, d'autre part, des phrases stylistiques (PS), ou unités d'énonciation, définies par la ponctuation. L'étude de l'adéquation entre les deux types de phrases, et de leurs rapports respectifs avec le vers de Racine, produit de très nombreux tableaux statistiques et donne lieu à de passionnantes interprétations stylistiques. Cette manière de faire est séduisante parce qu'elle permet d'éviter l'amalgame de critères hétérogènes (le sens d'une part et la ponctuation d'autre part), mais elle ne me semble pas applicable au texte biblique. En effet, la délimitation des PG, dans des unités de prédication, est certainement faisable dans une tragédie de Racine, mais elle n'est pas envisageable chez Castellion. La phrase, de manière générale, est bien moins courte, bien moins énergiquement scandée dans la Bible de 1555 que dans *Iphigénie*. Où commence-t-

¹ « Remarques sur l'étude stylistique de la phrase : rythme, sens et mélodie », p. 396. Pour les définitions modernes de la phrase, voir aussi : G. Molinié, *le Français moderne*, p. 92 ; « A propos de la notion de phrase » ; J. Marouzeau, *Précis de stylistique française*, p. 113 ; J. Mazaley et G. Molinié, *Vocabulaire de la stylistique*, Paris, PUF, 1989, cité d'après Seguin, *L'invention de la phrase au XVIIIe siècle*, p. 9 ; F. Rastier « L'activité sémantique dans la phrase » ; voir la belle synthèse de l'histoire de la notion de phrase de M.-J. Béguelin (dir.) *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, chapitre « la phrase insaisissable », p. 50-65.

² Robert Garrette, *La phrase de Racine*.

elle ? Où s'achève-t-elle ? Les chapitres qui suivent montreront souvent à quel point le lien avec le contexte de gauche est important pour notre traducteur, ainsi que la cohésion textuelle de manière générale. Il devient ainsi quasi impossible de définir le début d'une unité de prédication. On rencontre aussi le problème des connecteurs : peut-on envisager une phrase grammaticale qui commence par *Si* ?

Bref, même si la solution de R. Garrette produit des résultats fort intéressants pour l'analyse de la phrase racinienne, on ne peut pas envisager de l'appliquer pour le XVI^e siècle. On peut pourtant regretter que les entreprises de « stylométries » soient si rares, et surtout qu'elles n'aillent pas toutes dans la même direction³.

Il faut par ailleurs remarquer que la notion de *Phrase* prend un sens particulier quand on parle de traduction. Louis Truffaut, dans *L'Epistémologie de la traduction professionnelle*⁴, montre à quel point l'unité phrase doit être dépassée dans l'analyse de toute traduction.

Pour traduire professionnellement, il faut quitter le domaine de la langue conçue comme un système de signes pour s'attacher au domaine du message, c'est-à-dire celui de l'expression aux fins de communication. La vraie opération traduisante portera donc sur le discours, autrement dit sur l'énoncé supérieur à la phrase. Si la phrase est en effet l'unité élémentaire du discours, elle est aussi l'unité maximale pour laquelle la langue puisse légiférer. Le traducteur qui travaillerait phrase à phrase ferait à sa façon du mot à mot ou de la traduction automatique puisqu'il conserverait le présupposé du texte comme chaîne d'unités. Or le texte est une série ET une structure. Il n'y aura message qu'à partir du moment où l'énoncé deviendra discursif.

S'il faut dépasser la phrase comme unité d'analyse, il faut faire référence à des notions d'organisation du texte, de grammaire du texte, voire de rhétorique. C'est pourquoi ce chapitre se situera constamment, comme l'article d'O. Millet sur la phrase au XVI^e siècle, « entre grammaire et rhétorique ».

Voyons pour commencer comment les contemporains de Castellion percevaient cette unité située entre le mot et le texte, qui ne correspond ni au nom, ni à la forme de notre phrase actuelle.

³ Je pense notamment à Françoise Argod-Dutard, *L'écriture de Joachim Du Bellay*, qui manie aussi les statistiques, avec moins de rigueur cependant que R. Garrette.

⁴ Non publié, photocopié, cité par C. Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther*, p. 233.

1.1. Définition de la phrase⁵ par les contemporains⁶ de Castellion

Inutile à ce stade de répéter en l'affadissant ce que O. Millet a exposé dans son article de 1997, où il montre à quel point la *phrase*, « entre la morphologie grammaticale et l'étude des fonctions d'une part, et d'autre part le plan supérieur du discours » (p. 9), n'existe pas en tant que telle dans les traités du XVI^e siècle.

En ce qui me concerne, j'envisage la quête d'indices sur la perception de cette « unité de lecture », définie par C. Marchello-Nizia⁷ dans une double perspective : unité de sens, unité graphique. Il s'avère que les deux notions sont étroitement imbriquées dans l'esprit de nos grammairiens. Comme les ouvrages de syntaxe d'une langue vernaculaire⁸ n'existent pas encore⁹, il faut en chercher des indices dans différents traités, abordant tantôt l'orthographe et la ponctuation¹⁰, tantôt la rhétorique, tantôt la « grammaire », terme qui correspond plus à notre *morphologie* qu'à notre *syntaxe*. Pour ne pas disperser mes indices et multiplier inutilement les citations, je me contenterai ici d'analyser quelques textes répartis sur le XVI^e siècle, de trois auteurs importants, qui peuvent être considérés comme des grammairiens, mais aussi comme des théoriciens de la rhétorique. Impossible chez eux de distinguer de manière étanche le recours au sens ou à la ponctuation pour définir la phrase. Il faudra osciller sans arrêt de l'un à l'autre, en construisant petit à petit un modèle incluant l'un et l'autre.

a. Etienne Dolet (1540)

Dans l'œuvre qui accompagne et précède sa *ponctuation*, *La maniere de bien traduire...* (1540), Dolet donne quelques indices sur la phrase française, particulièrement dans les traductions, qui ne

⁵ Les grammairiens du XVI^e siècle emploient des mots comme *sentence*, *clause* ou *clausule*, voir O. Millet, « Entre grammaire et rhétorique ».

⁶ Voir O. Millet « Entre grammaire et rhétorique »; Lecoine, J. « L'organisation périodique du style coupé, dans le Livre III des Essais »; M.-L. Demonet « Ponctuation et narration chez Rabelais et ses contemporains ».

⁷ « Ponctuation et unité de lecture dans les manuscrits médiévaux »

⁸ Par contre, la réflexion sur la syntaxe du latin existe depuis le XII^e siècle. Voir à ce propos les travaux de K.H. Kneepkens « On mediaeval syntactic thought with special reference to the notion of construction » dans *Histoire, épistémologie, langage*, vol 12/2, 1990, p. 139-176, et « Transitivity, Intransitivity and Related Concepts in 12th Century Grammar: An explorative study » dans G. L. Bursill-Hall, Sten Ebbesen, Konrad Koerner (éds), *De ortu grammaticae : studies in medieval grammar and linguistic theory in memory of Jan Pinborg*, p. 161-189 ; voir aussi F. Charpin, *L'idée de phrase grammaticale et son expression en latin*, Paris, Champion, 1977.

⁹ La première tentative d'écrire une véritable syntaxe du français sera celle de Antoine Cauchie, et date de 1570 : *Antonii Caucii grammatica gallica : suis partibus absolutior quam ullus ante hunc diem ediderit*, voir aussi *Grammaire française* (1586) texte latin original; trad. et notes de Colette Demaizière ; encore faut-il préciser que la partie de syntaxe ne couvre que 23 pages sur les 230 de l'édition de 1570, et 46 dans l'édition de 1586.

¹⁰ C'est pourquoi bon nombre des citations qui seront données ici se trouvent déjà dans le chapitre sur la ponctuation.

doivent pas nécessairement être calquées sur la langue source, généralement le latin¹¹. En insistant sur *l'intention de l'auteur*, Dolet souligne que c'est le *sens* qui fait la valeur de la traduction, et non la structure de la sentence, le début et la fin de la proposition, puisque, dit-il, « c'est superstition trop grande (diray je besterie ou ignorance) de commencer sa traduction au commencement de la clause ». Eviter le mot à mot dans une traduction revient à privilégier le sens, au dépens de la forme.

Et si aulcun le faict, cela luy procede de pauvreté et deffault d'esprit. Car s'il a les qualités dessusdites ... sans avoir esgard à l'ordre des mots il s'arrestera aux sentences et fera en sorte que l'intention de l'auteur sera exprimée, gardant curieusement la propriété de l'une et l'autre langue. Et par ainsi c'est superstition trop grande (diray je besterie ou ignorance) de commencer sa traduction au commencement de la *clause* : mais si l'ordre des mots perverti tu exprimes l'intention de celui, que tu traduis, aulcun ne t'en peult reprendre. Je ne veulx taire icy la folie d'aulcuns traducteurs : lesquelz au lieu de liberté se submettent a servitude. (p.13)

Il s'agit ici, rappelons-le, de traduction, mais c'est dans la partie consacrée à la ponctuation que Dolet exprime le mieux ce qu'il entend par *clause*.

La définition de l'unité de lecture est donnée très clairement par Dolet, comme la division ou *deduction* du discours. C'est bien ce que nous appelons *phrase*, et qu'il nomme *période*, ou *clause* ou encore *sentence*. Le critère invoqué, ici, à première vue, n'est pas le sens, mais la ponctuation :

Premierement, il te fault entendre que tout argument et discours de propos, soit oratoire, ou poétique est deduit par periodes. Periode est une diction Grecque que les Latins appellent *clausula* ou *compraehensio verborum* : c'est adire une clause ou comprehension de parolles. Ce periode (ou autrement clause) est distingué, et divisé par les poincts dessusdicts. Et communément ne doit avoir que deux ou trois membres : car si par la longueur il excède l'halaine de l'homme, il est vicieux. (...) (p.19)

En introduisant la notion de *membre* d'une période, Dolet resserre son analyse et s'approche de notre *proposition* : il utilise pour ce faire des critères rythmiques (la longueur qui ne doit pas excéder l'haleine de l'homme) et sémantiques, quand il définit les deux-points, ou *comma* où il met en parallèle, *membre* et *sentence suspendue* :

je viens maintenant à parler du comma : lequel se met en sentence suspendue et non du tout finie. Et aulcunesfoys il n'y en a qu'un en un sentence : aulcunesfoys deux ou trois. »... (p.21-22)

Si on rapproche cette précision de celle que Dolet donne quand il présente les signes de ponctuation, on trouve une identité entre *en sentence suspendue* et *le sens en partie suspens* et par extension, *sentence* est lié au *sens parfait*.

¹¹ Il est important de rappeler que Dolet peut être considéré comme un Cicéronien, puisqu'il pense que le latin du grand orateur est un idéal à imiter, comme tel, *en latin*. Ce qui ne signifie pas qu'il faille faire de même en français.

Toutesfoys quant à l'efficace il n'y a pas grande différence entre colon & comma. Sinon que l'ung (qui est comma) tient le sens en partie suspens, Et l'autre (qui est le colon) conclut la sentence. (p.18)

Cette dernière citation nous permet d'affirmer, par opposition, que c'est la plénitude du sens qui définit pour lui, à la fois la *periode*, et la place du point final ou *colon*.

Difficile donc, en ce qui concerne Etienne Dolet, de distinguer *sens* ou *punctuation* comme critères absolus de définition de la phrase. Le sens me semble premier, soutenu par la ponctuation, qui, si elle est rigoureuse comme le demande l'auteur, devrait être une aide à la perception du sens, appelé aussi *intention de l'auteur*.

b. Louis Meigret (1550)¹²

J'ai déjà largement cité Louis Meigret dans le chapitre sur la ponctuation. Soulignons pourtant ici que le sens n'est pas premier dans la définition d'une unité inférieure à la *periode* de Dolet, la *clause*. En effet, pour Meigret, la sentence semble complète, du point de vue grammatical, mais le sens reste suspendu :

L'appelle vne clause, ou pluzieurs ensemble membre d'un propos qant a part soe ell'a quelqe sentence en soe perfetite, qoe q'elle sembl'etre premisses de quelq'aotre : com, tous animaos ont ame sensitiv'et vne qi a sentence perfetit'en soe : mes pour aotant q'elle semble requerir quelqe discours, nou'la tiendrons pour membre de quelqe consequence : come, tous animaos ont ame sensitive : le vers de terr'et animal : il a donq ame sensitive. Voela vn discours de troe'membres, pour la separacion deqels le soupir n'et pas conuenable : par ce qe nou'ne nous en eydon'pas pour la distinccion de'membres : mes tant seulemet es susditz moyens. Exemple entre des substantifs. (...)

Ailleurs, il précise que la clause est

[143v],vn batiment de langage de nom, ou pronom, avec vn voet qe **le sens soe perfet ou non** come, les jens de bien seroet le plus maleureus de e monde, s'il n'etoet point d'aotre vie qe cete cy apres la mort. Le soupir donqes sert a la distinccion de'parties d'un membre, e la semipose, a distinguer le'membres.¹³

Le sens intervient par contre dans la définition du *discours*, mais c'est la grammaticalité qui définit la *clause*, *bâtiment de langage*, cette grammaticalité étant manifestée par la ponctuation (ici la semi-pause).

c. Pierre de la Ramée

En 1555, Ramus, dans la deuxième partie de sa *Dialectique*, emploie les termes d'*enonciation* et de *sentence* qu'on pourrait traduire par *phrase* et *proposition* aujourd'hui.

¹² *Traité de la grammere françoese.*

¹³ Déjà cité dans le chapitre sur la ponctuation.

La définition de l'*énonciation* n'est pas très explicite, mais les exemples donnés permettent de mieux la comprendre :

(p. 71) *Enonciation* est disposition, par laquelle quelque chose est énoncée de quelque chose : comme, (p. 72) *Le feu brusle. Le feu est chault. Le feu n'est eau.* Icy est la premiere disposition des choses inventées, en laquelle sont deux parties, l'une antécédente & l'autre consequente : comme icy, *Le feu brusle (...)* *Enonciation* est affermée si le lien est affermé, & au contraire elle est nyée par icelluy nyé, comme se voit par les especes. *Enonciation* est simple ou composée : simple qui contien simple sentence (...) (p. 78) *Enonciation* composée a plusieurs sentences conjointes : de laquelle le lien n'est plus le verbe, mais la conionction : et partant d'elle offermée se prend l'affirmation, d'elle nyée, la negation.

On voit ici d'une part la notion d'*énonciation*, qui semble trouver son essence dans le sens, puisqu'elle se définit par « disposition par laquelle quelque chose est énoncée de quelque chose » ; et d'autre part, la notion de *sentence*, terme dont la définition n'est donnée nulle part, et qui ne revient à aucun endroit sous la plume de Pierre de la Ramée.

L'analyse que l'auteur propose des *énonciations composées* se réfère aux Anciens « Theophraste & Eudeme disciples d'Aristote, & par les Stoiciens » et ne s'étend pas à toutes les possibilités de subordination de la langue du milieu du XVI^e siècle.

(p. 75) **Enonciation composée a plusieurs sentences conioinctes** : de laquelle le lien n'est plus le verbe, mais la conionction : et partant d'elle affermée se prend l'affirmation, d'elle nyée, la negation. (...) Lesquelles sont quatre : Copulatives, Relatives, Conditionnelles, Disjonctives.

Bref, dans cet ouvrage, qui est un ouvrage de rhétorique, faut-il le rappeler, Pierre de la Ramée fait du sens, de l'efficacité de la communication, le principe de la subdivision du discours, en unités qu'il appelle *énonciation*.

Par contre, le même auteur, dans sa *Grammere* de 1572, explique au chap. 14, quels sont les différents signes de ponctuation et comment les utiliser. Il les appelle « formes de l'oraison », et distingue « Souspir, Demipose, Pose, Periode ». Il faut noter à ce propos que les points décrits en théorie dans cette grammaire ne sont utilisés en pratique que dans l'exemple illustrant l'exposé théorique.

« Souspir cest une disinction de mot qui pourroit servir douteusement a lantecedent & au consequent, & se marque ainsi / Demipose cest une distinction de sentence imparfaicte, & se marque par le point moyen, ainsi · Pose, cest une distinction de sentence parfaicte, ioncte avec ung autre, & se marque par le point hault, ainsi ^ Periode cest une distinction de sentence du tout absolue, & se marque par le point bas ainsi. Quelques nouveaulx Grammairiens pour les pointcs moyen & hault, ont introduict ung demicercle & deux pointcs ainsi., : qui n'est pas grand differend. (...) Ce sont les distinctions vrayes & anciennes, tant des Grecs que des Latins combien quelles soyent fort mal observees. (p. 206-208)

Ramus introduit ici trois niveaux de *sentence* et non plus deux, à savoir la *sentence imparfaite*, marquée par un point moyen (qu'il assimile à la virgule), la *sentence parfaite ioincte à une autre* marquée par un point haut suivi d'une majuscule (un deux-points chez les « nouveaux Grammairiens ») et finalement, une *sentence du tout absolue* marquée par le point final. Si les trois niveaux de ponctuation ne sont pas originaux, la correspondance avec trois niveaux syntaxiques l'est beaucoup plus. Il y a donc là un jeu très subtil dans la notion de perfection du sens. En effet, le sens, selon Ramus, peut être *imparfait*, si ce qu'il appelle la *sentence* n'est pas complète, c'est-à-dire s'il manque un élément grammatical, ou si, comme on dit parfois pour simplifier, « ce n'est pas une phrase ». A un degré supérieur, le sens de la *sentence* peut être parfait, sans pour autant que la période ne soit terminée. Ce sens partiel, parfait en soi, ne se suffit pas à lui-même, et ne trouve sa véritable signification qu'en lien avec une autre *sentence parfaite*. Finalement, la sentence est *absolue* quand elle se ferme sur elle-même et qu'on ne peut plus rien y ajouter. L'exemple donné par Ramus à la suite de cette explication tient davantage de la *période* que de la phrase.

Ici encore, sens et ponctuation sont liés, celle-ci au service de celui-là. Pierre de la Ramée rhétoricien, en 1555, insiste sur le sens de l'*enonciation*, et grammairien, en 1572, voit dans la ponctuation des *sentences* un moyen langagier pour souligner les liens syntaxiques des différents membres du discours, et ainsi, en renforcer le sens.

1.2. Critères retenus pour cette étude

Ainsi donc, sens et graphie sont intimement liés dans l'esprit des contemporains de Castellion. Pour autant, cette imbrication n'est pas acceptable comme critère d'analyse pour cette étude. En ce qui concerne la *Bible* de 1555, le chapitre précédent a permis de montrer que les critères employés le plus souvent aujourd'hui pour définir une « phrase », à savoir la majuscule au début et le point à la fin, sont tout à fait pertinents pour le texte que j'analyse ici. En effet, le soin apporté à la graphie, la rigueur d'emploi des signes de ponctuation, la comparaison avec l'édition de 1572, permettent de donner à la ponctuation une valeur syntaxique sûre, et de l'employer à notre tour comme critère de définition de la phrase¹⁴. La phrase de Castellion, dans sa traduction

¹⁴ Il faut cependant noter que les phrases de discours direct sont introduites par un deux-points / majuscule. On doit tenir compte de ce fait dans les statistiques, puisque le nombre de points n'est ainsi pas égal au nombre de phrases.

de la Bible de 1555, commence par une majuscule, et se termine par un point¹⁵. Ce sont donc des critères graphiques qui seront employés dans l'analyse de la phrase de Castellion, et ce sont eux qui ont été employés lors de tous les comptages, en vue de l'établissement des graphiques et des statistiques qui se trouvent dans ce chapitre.

2. Style et syntaxe¹⁶ : deux notions inséparables

La phrase étant définie par des critères rigoureux, il faut observer maintenant la manière dont la liberté du traducteur se développe à l'intérieur de ce cadre strict. Style et syntaxe me semblent à cet égard inséparables : en effet, on appauvrit trop l'analyse de la syntaxe d'un auteur si on la prive du point de vue stylistique. C'est pourquoi je vais utiliser des critères stylistiques pour structurer mon analyse syntaxique, comme l'ont fait A. Lorian, M. Huchon, B. Combettes, J. Lecointe ou O. Millet. Bien entendu, il faut garder constamment à l'esprit le cadre général de cette écriture, à savoir la volonté d'*écrire pour les idiots*¹⁷. Aussi peut-on dire que cette étude se situe dans trois cercles concentriques :

- la syntaxe, comme noyau dur, pour laquelle je n'hésiterai pas à utiliser des chiffres, des graphes et de statistiques
- la rhétorique, qui structurera l'analyse, et qui aidera à comprendre quels sont les moyens utilisés pour transmettre la Parole révélée aux gens simples
- le cercle plus général de la recherche d'un modèle à la langue renaissante, entreprise particulièrement d'actualité à six ans de la publication de la *Deffense* de Du Bellay.

¹⁵ Dans son étude stylistique de la phrase de M. Proust, M.-H. Prat commence aussi par assigner au point une valeur concluante absolue, en se basant sur d'autres études préalables. Les liens parfois très forts de l'élément initial avec le contexte de gauche ne suffisent pas à « combler le fossé créé par le point », que l'auteur considère comme la marque de la « véritable unité élémentaire de [l'] œuvre ». « Remarques sur l'étude stylistique de la phrase : rythme, sens et mélodie », p. 388.

¹⁶ Voir à propos de l'intrication des deux notions, M.-H. Prat, « Remarques sur l'étude stylistique de la phrase: rythme, sens et mélodie »; R. Garrette, « La phrase au XVIIe siècle » ; E. Kotler « Réflexions sur le mot et la notion de style au XVIe siècle ». Il faut aussi citer Bakhtine : « La grammaire et la stylistique se rejoignent et se séparent dans tout fait de langue concret qui, envisagé du point de vue de la langue, est un fait de grammaire, envisagé du point de vue de l'énoncé individuel est un fait de stylistique. Rien que la sélection qu'opère le locuteur d'une forme grammaticale déterminée est déjà un acte stylistique. Ces deux points de vue sur un seul et même phénomène concret de la langue ne doivent cependant pas s'exclure l'un l'autre, ils doivent se combiner organiquement (avec le maintien méthodologique de leur différence) sur la base de l'unité réelle que représente le fait de langue. » *Esthétique de la création verbale*, cité d'après Jean-Michel Adam, « Stylistique ou analyse textuelle ? », p. 125.

¹⁷ Voir 1^{ère} partie, chapitre III.

Des notions qui sortent du cadre strictement grammatical, comme la *varietas* ou l'*imitatio*, utilisées dans tous les débats rhétoriques au XVI^e siècle, autour du *cicéronianisme*¹⁸ notamment, permettent de dépasser l'analyse mécanique de la phrase, pour en voir finalement le fonctionnement global, dans le texte et dans la langue¹⁹. Pour bien des auteurs, à commencer par Cicéron, bien écrire signifiait écrire de manière adaptée au public ainsi qu'au sujet traité. C'est pourquoi la *varietas* est une notion rhétorique qui permet d'apprécier un style, et donc un *langage*. Quelle meilleure manière d'aborder l'écriture de Sébastien Castellion que cette volonté de s'adapter au public et aux sujets traités, puisqu'*a contrario*, on a reproché à Castellion de traiter de choses graves avec des termes de gueux ? Cette approche permettra de voir par quelles tournures syntaxiques Castellion s'est adapté à son public²⁰ et à sa matière (ou éventuellement, ne s'est pas adapté, comme on le lui a reproché).

Par ailleurs, la notion d'*imitation*, déjà observée théoriquement²¹, permettra d'observer de quelle manière Castellion a été soumis, ou non, au modèle latin prestigieux, à l'influence de sa première traduction de 1551, et comment il a cherché à écrire, vraiment en français, non seulement par ses choix lexicaux, mais aussi par son style. On pourra alors aussi se demander ce qu'est vraiment la *phrase française* idéale, au milieu du XVI^e siècle.

¹⁸ Pour l'histoire du cicéronianisme, voir M. Fumaroli (dir.) *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, p. 226 sq. ; pour ses rapports avec le français, voir K. Meerhoff, *Rhétorique et poétique au XVI^e siècle en France*.

¹⁹ Il faut aussi noter que le rapprochement entre Castellion et Cicéron a été fait en 1995 : « D'autre part, déjà cicéronien dans la langue et le style de sa traduction latin de la Bible, le même Castellion donnait dans sa version française une autre leçon de cicéronianisme, empruntée cette fois au Cicéron acclimatant la culture grecque à la langue latine : le transfert intégral d'une culture étrangère dans une langue d'arrivée exige l'invention, fidèle au génie de la langue d'arrivée, de nouvelles acceptions pour les termes en usage, et celle de néologismes. » Millet, O., « Les Préfaces aux traductions françaises de la Bible (1523-1588) : la question de la langue », p. 381-382 ; voir aussi H. Liebing « Die Schriftauslegung Sebastian Castellios », p. 97 « Nur ist jetzt nicht mehr das Sprachniveau des hebräischen Textes, sondern die erwünschte Lesbarkeit des Lateinischen als Grund für den Gebrauch eines ciceronianischen Lateins genannt. » On peut aussi penser à Cicéron qui cherche à éviter les mots grecs, allant même jusqu'à remplacer *philosophus*, par les mots *docti*, *sapientes*. On trouve dans les *Tusculanes*, qu'il faut maintenir « à l'abri de toute corruption l'intégrité de la langue latine ».

²⁰ L'adaptation au public constitue en fait le centre de cette étude, et fait l'objet de différentes approches. On a vu dans la première partie ce qu'« écrire pour les idiots » signifiait, à quel point la ponctuation et l'orthographe étaient utilisées pour aider à la compréhension. Dans les chapitres de syntaxe qui suivront, l'adaptation au public cible constituera l'hypothèse de base à vérifier.

²¹ Voir première partie, chapitre VI, particulièrement p. 110-118.

2.1 La variation

a. Définition

Dans la querelle du cicéronianisme qui fait rage à la fin du XVe siècle et au début du XVIe, la notion de *varietas* est une véritable pierre d'achoppement. En effet, Cicéron lui-même avait montré l'importance de cette qualité rhétorique.

Or l'orateur doit choisir ce qui convient, non seulement pour les idées, mais pour les mots. En effet, suivant sa condition, suivant sa dignité, suivant son autorité morale, suivant son âge, et même suivant le lieu, les circonstances ou l'auditoire, il ne doit pas développer le même sujet avec les mêmes mots ou les mêmes idées, et toujours, à chaque moment du discours, comme de la vie, il doit considérer ce qui convient, selon le sujet à traiter et selon le caractère tant des orateurs que des auditeurs.

Bien qu'appartenant au camp des *anti-cicéroniens*, Erasme, reprenant les arguments de Cicéron, montre dans son *Ciceronianus* (1528) que s'il doit imiter le génie de l'orateur romain, le véritable cicéronien, loin de la singerie²², doit avant tout servir le sujet traité, c'est-à-dire faire preuve d'*adaptation*. Le verbe latin utilisé par Erasme est *decere*.

Penses-tu qu'on mérite le qualificatif d'éloquent, si l'on ne parle pas de façon appropriée? Absolument pas, puisque la principale qualité de l'orateur consiste à parler de manière appropriée. Mais cet "approprié" comment l'apprécie-t-on, sinon par rapport au sujet dont on parle, puis par rapport aux personnes²³, aussi bien de l'orateur que de l'auditoire, enfin par rapport au lieu, au moment, et à toutes les circonstances²⁴.

Ainsi, imiter Cicéron de manière intelligente (et pas comme les Cicéroniens qui pratiquent, selon Erasme, l'art pour l'art, sans réelle volonté de transmettre un contenu), cela signifie, pour Erasme, s'adapter *aux circonstances*, dont fait partie la langue. Il faut donc tenir compte, non seulement du public, mais aussi du génie propre de la langue employée. En cela, on s'éloigne du véritable cicéronianisme, qui voulait faire du français une imitation de la langue de Cicéron. C'est pourquoi, cette notion d'*aptum* a souvent été rejetée dans le camp des anti-cicéroniens. Il serait peut-être plus intéressant de définir, avec J. Lecoindre²⁵, un « cicéronianisme critique ». On

²² La comparaison des Cicéroniens aux singes vient de Politien, dans une lettre à Cortesi (*Corresp.* Livre VIII, n°16, p. 307 de l'éd. d'Amsterdam, cité par J. Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Erasme*, t.II, p. 824).

²³ Rappelons-nous ici la phrase célèbre de Castellion: «Quant au langage Francois, j'ai eu principalement égard aux idiots, e pourtant ai-je usé d'un langage commun e simple, e le plus entendible qu'il m'a été possible » où l'adaptation au public est très clairement revendiquée.

²⁴ *Opera Omnia Desiderii Erasmi Roterdami*, Amsterdam, North Holland publishing compagny, dès 1969, 634, 11-16. Cité et traduit par J. Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Erasme*, t. II, p. 824.

²⁵ Lecoindre, *ID.*

aurait alors une application des principes cicéroniens, ici l'*aptum*, dans leur essence même. Traditionnellement, on a appliqué ce principe à deux aspects de la langue propre d'un auteur ou d'un traducteur, le style et le lexique²⁶, qui étaient bien souvent confondus. En effet, dans la *Rhétorique à Herennius*, qui fait autorité en ce qui concerne les définitions des différents styles de référence au XVI^e siècle, l'auteur anonyme écrit:

Le style sublime résulte de l'emploi d'expressions nobles dans une phrases pleine d'harmonie et d'éclat. Le style tempéré emploie des mots de conditions moins relevées, mais qui n'ont rien de trop bas ni de vulgaire. Le style simple s'abaisse jusqu'au langage le plus familier d'une conversation correcte²⁷.

La définition du style est donc ici traditionnellement liée au choix des mots. Mais à l'heure où les grammairiens et le poètes cherchent un modèle à la langue, on propose d'autres idéaux, comme Abel Matthieu, qui dans ses trois *devis* (1559, 1569, 1572) définit l'idéal français comme la combinaison, en « nostre langue [du] terme du crocheteur ou du vil populaire [...] [et de] la lyaison du docte, ou de l'homme rusé et entendu²⁸ ».

Même si le lexique sort de mon domaine d'étude, il faut souligner cette intrication intime entre choix du mot et style, car c'est précisément le manque d'adéquation entre le vocabulaire choisi par Castellion (« les mots qui pretent à rire »), et le style, nécessairement grave pour la Bible²⁹, qui a provoqué les réactions les plus virulentes de ses lecteurs. La réflexion générale sur le cicéronianisme, particulièrement autour d'Erasme, a engendré de violentes discussions pour savoir si on pouvait être à la fois *chrétien* et *cicéronien*³⁰, et, dans ce dernier cas, comment traduire en langage cicéronien les termes chrétiens. Erasme met en garde contre un paganisme déguisé en cicéronianisme. Certains des exemples qu'il donne³¹, dire *Jupiter Optimo Maximus*, au lieu de Dieu le Père, ou *sacra concio*, au lieu d'*ecclesia* peuvent faire sourire. Mais utiliser *tinctura* pour baptême, n'est pas sans faire penser à certains termes utilisés par Castellion dans ses traductions latines, franchement cicéroniennes, comme *Respublica*, pour *ecclesia* ; *collegium*,

²⁶ Il faut noter ici que les deux notions, *style* et *lexique*, ont été traditionnellement confondus, puisque c'étaient précisément le choix des mots qui définissait le style. Voir note suivante.

²⁷ Livre IV, VII, 11, traduit par E. Kotler, « Réflexions sur le mot et la notion de style au XVI^e siècle », p. 22.

²⁸ 1572, 21r°, cité d'après M. Huchon, « *Devis de la langue françoise fort exquis et singulier* : la poétique d'Abel Matthieu ».

²⁹ On verra pourtant (p. 218 sq.) que le style biblique est particulier et variable, selon st Augustin.

³⁰ On se souvient du reproche fait en rêve à saint Jérôme « Ciceronianus es, non christianus », *Lettre*, 22, 30, cité d'après Petris, *La plume et la tribune, Michel de l'Hospital et ses discours*, p. 164.

³¹ *Opera omnia*, 640, 35 à 641, 25 ; Amsterdam, NorthHolland Publishing Company, publ. en cours depuis 1969, Cités par J. Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Erasme*, T.II, p. 830.

pour *synagoge*, ou *genius* pour *angelus*³². Dans la traduction française de 1555, on trouve la même adaptation avec : *laver* pour *baptiser*³³, ou *brulage* au lieu de *holocauste*. D'ailleurs, Erasme lui-même emploiera à plusieurs reprises, *legat*, pour *Apostolus*³⁴, translation qui relève du même procédé.

Laissant donc le problème du lexique à d'autres, j'aborde quant à moi la question sous l'angle du style « syntaxique » : la traduction de la Bible par S. Castellion est-elle cicéronienne ?

b. Variation de style et écriture chrétienne

S'il ne fait aucun doute que la variation et l'adaptation au public et au sujet est une chose très désirable, peut-on pour autant prétendre que cette variation doive intervenir partout, jusque dans la traduction biblique ? En d'autres termes, peut-on suggérer d'utiliser différents styles, du plus léger au plus grave, dans une écriture chrétienne ? A cet effet, il faut distinguer discours théologiques et sermons, d'une part, et traduction biblique, d'autre part. Pour les premiers, Erasme a proposé de retenir la notion d'*aptum* chez Cicéron ; Pierre Fabri, quant à lui, dans *Le grand et vrai art de pleine rhétorique* (1521), classe définitivement les styles en fonction des contenus, et donc la théologie dans un style nécessairement élevé, ou *sublime* :

Les hautes et graves substances sont quant on parle de theologie, des sept ars liberaulx, du regime des princes et la chose publique.

Les moyennes et familiares substances sont quant on traicte des choses mecaniques, de yconomique et gouvernement de sa maison, de rentes, de marchandise et de tout proffit singulier et honneste.

Les basses et humiliees substances, est quant l'en parle de basses et petites matieres ; combien qu'ilz soient utiles, honnestes et necessaires, touteffois l'exercitation en est ung pou deiectee, comme de famille, de maison, de petis enfans, de quelongues, de fleurettes, de bergers, vaschers, etc³⁵.

En ce qui concerne la traduction biblique, il n'en est pas tout à fait de même. Dans ce domaine, il s'agirait de préférer la *simplicité*³⁶, qui est loin de signifier *uniformité*.

³² En ce qui concerne les traductions latines, ces mots ont choqué dès le *Moses latinus* (1546). On observe qu'ils ont peu à peu été remplacés par d'autres termes plus traditionnels, dans les éditions successives des traductions latines de 1551, 1554 et 1556. Voir H. Liebing, « Die Schriftauslegung Sebastian Castellios ».

³³ Pour d'autres exemples, voir *Genèse* 2003, p. 69-91.

³⁴ *Paraphrases* de 1 Cor.1,1, cité par J. Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Erasme*, T.II, p. 830.

³⁵ *Le grand et vrai art de pleine rhétorique* (1521) p. 27-28.

³⁶ Voir première partie, chapitre V, p. 90 sq.

c. Styles et genres³⁷

Interviennent ici deux notions différentes mais pas incompatibles, qui sont peut-être à l'origine du dilemme rencontré par les traducteurs de la Bible. Peut-on parler de Dieu, ou plus, peut-on faire parler Dieu lui-même dans un style bas ? Même s'il semble évident pour certains que la Bible est écrite dans un style *humble*³⁸, et que le traducteur doit en tenir compte, il faut faire intervenir ici la notion de *genre littéraire*. Il n'échappe à personne que de définir un seul genre pour toute l'Écriture Sainte est, au mieux, peu adéquat, au pire, une aberration. Comment, en effet, ne voir qu'un seul texte là où il y en a au moins autant que de Livres ? Du point de vue strictement matériel, extérieur au texte lui-même, il suffit de penser à la pluralité des langues sources, à l'étalement dans le temps de la rédaction, à la diversité d'origine et de conditions des auteurs. Du point de vue interne, pensons aux différences de genres, entre les récits historiques, les psaumes, ou les lettres. La question est alors de définir la relation entre le *style* et le *genre littéraire*. Comment envisager une uniformisation du style, sous prétexte qu'il s'agit de l'éloquence du Saint Esprit ? Certains Réformateurs, comme H. Bullinger, dans *De scripturae sanctae auctoritate, certitudine, firmitate et absoluta perfectione* (1538), voient les auteurs bibliques comme des orateurs qui développent leur art, chacun dans leur genre³⁹, alors que Calvin, tout en admettant cette diversité, conçoit l'Eloquence divine comme supérieure à toute éloquence humaine, dans sa *simplicitas* même et sa sincérité, sans apprêt et parfois volontairement anti-rhétorique.

Le mot *genre* doit être entendu dans son sens le plus commun, à savoir « catégories d'œuvres définies par la tradition » (*Petit Robert*). Si on cherche les définitions de ces notions pour le XVI^e siècle, on se heurte à certaines confusions⁴⁰. Le mot même de *genre* est employé pour des notions fort différentes les unes des autres, selon les auteurs, et selon les époques. Pour Erasme, la louange, le blâme ou la fable sont des *genera dicendi*⁴¹. On distingue traditionnellement dans ses œuvres 4 *genres oratoires* : le colloque, la déclamation, la lettre, le

³⁷ Pour une analyse moderne de la notion, voir J.- M. Adam, *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, et tout le numéro 135 de *Langue française, La Stylistique entre rhétorique et linguistique*, 2002 ; J.-M. Gouvard, *De la langue au style*, Lyon, PUL, 2005. Pour une analyse détaillée des notions de styles et de genres dans la Bible, voir O. Millet, *Calvin et la dynamique de la Parole*, p. 259 sq.

³⁸ Voir p. 90 sq.

³⁹ O. Millet « Réforme protestante et rhétorique », p. 276.

⁴⁰ Voir G. Demerson (dir.) *La notion de genre à la Renaissance*.

⁴¹ *De Ratione studii*, cité d'après J.-Cl. Margolin, « Apogée de la rhétorique humaniste » p. 220.

sermon⁴². Mais la plupart du temps, *genre* est synonyme de *style* puisqu'on peut traduire *genus medium* par « style moyen ». Telle est également la conclusion de G. Mathieu-Castellani, qui constate :

Cet intérêt porté, fort légitimement, à l'élocution, cet effort pour distinguer des genres de style, amènent finalement les théoriciens à négliger les genres d'écrire, ou plus précisément à voir, dans les différents « genres », des modalités du discours poétique⁴³.

Ainsi, pour opposer *genre* et *style*, il ne faut pas utiliser la notion de *genre* comme l'entendaient les contemporains de Castellion mais telle qu'on la comprend aujourd'hui.

Parmi toutes les voix qui se sont élevées pour ne voir qu'un style humble dans la Bible, saint Augustin fait exception. Il y a lui-même distingué trois styles différents, tirant ses exemples des Epîtres de Paul (*De doct. Chr.*, IV, XX). Style simple : Ga 3, 15-22 ; style moyen 1Tm 5, 1-2 ; Rm 13, 6-8 et 12-14 ; et style élevé 2Co 5 et 6 ; Rm 8, 28-39 ; Ga 4, 10-20⁴⁴. A noter ici que cette variation de style ne correspond pas à une variation de genres, puisqu'on se trouve, dans les trois cas, dans le genre épistolaire. En fait, les styles définis par Saint Augustin relèvent avant tout du contenu. Difficile de voir dans les extraits des lettres de Paul de véritables différences de style, au sens moderne du terme. Il s'agit donc ici de la définition traditionnelle des styles, dépendant du choix des mots. Même s'il n'est pas tout à fait convainquant, l'examen du contenu des extraits proposés n'est pas complètement inintéressant.

Pour le style simple, Ga 3, 15-22

3:15 fratres secundum hominem dico tamen hominis confirmatum testamentum nemo spernit aut superordinat
3:16 Abrahae dictae sunt promissiones et semini eius non dicit et seminibus quasi in multis sed quasi in uno et semini tuo qui est Christus
3:17 hoc autem dico testamentum confirmatum a Deo quae post quadringentos et triginta annos facta est lex non irritam facit ad evacuandam promissionem
3:18 nam si ex lege hereditas iam non ex repromissione Abrahae autem per promissionem donavit Deus
3:19 quid igitur lex propter transgressionem posita est donec veniret semen cui promiserat ordinata per angelos in manu mediatoris
3:20 mediator autem unius non est Deus autem unus est
3:21 lex ergo adversus promissa Dei absit si enim data esset lex quae posset vivificare vere ex lege esset iustitia
3:22 sed conclusit scriptura omnia sub peccato ut promissio ex fide Iesu Christi daretur credentibus⁴⁵

⁴² Chomarat, *Grammaire et rhétorique chez Erasme*, p. 848.

⁴³ « La notion de genre », p. 22-23.

⁴⁴ Cité d'après Petris *La plume et la tribune*, p. 174 ; voir aussi M. Moreau, « Lecture du *De Doctrina christiana* » : dans *Saint Augustin et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1986, p. 253-285.

⁴⁵ Le texte présenté ici est extrait de la *Biblia Sacra iuxta vulgatam versionem*, de 1969 ; il est évident que la *Vetus Latina* utilisée par Saint Augustin est différente.

Serait-ce la remarque de Paul «secundum hominem dico » qui attribue au style bas ce passage, ou alors l'évocation d'Abraham et de sa descendance avec des termes comme « semini eius » ?

Pour le style moyen, on peut voir ici des extraits dans lesquels sont évoquées des réalités terrestres, de la vie humaine et civile :

Rm 13, 6-8, les impôts et l'administration

13:6 ideo enim et tributa praestatis ministri enim Dei sunt in hoc ipsum servientes
13:7 reddit omnibus debita cui tributum tributum cui vectigal vectigal cui timorem timorem cui honorem honorem
13:8 nemini quicquam debeatis nisi ut invicem diligatis qui enim diligit proximum legem implevit

Rm 13, 12-14, les tentations de la chair

13:12 nox praecessit dies autem adpropinquavit abiciamus ergo opera tenebrarum et induamur arma lucis
13:13 sicut in die honeste ambulemus non in comesationibus et ebrietatibus non in cubilibus et inpudiciis non in contentione et aemulatione
13:14 sed induite Dominum Iesum Christum et carnis curam ne feceritis in desideriis

1 Tm 5, 1-2, les liens familiaux

5:1 seniore[m] ne increpaveris sed obsecra ut patrem iuvenes ut fratres
5:2 anus ut matres iuenculas ut sorores in omni castitate

Pour le style élevé, on trouve des notions théologiques, des allusions à la vie céleste et au salut.

Rm 8, 28-29 l'espérance du salut, et la prédestination

8:28 scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum his qui secundum propositum vocati sunt sancti
8:29 nam quos praescivit et praedestinavit conformes fieri imaginis Filii eius ut sit ipse primogenitus in multis fratribus

2 Co 5 : l'espérance de la maison céleste

2 Co 6 : l'exercice du ministère apostolique, et les vertus nécessaires.

Un bref coup d'œil à la traduction de 1555 de ces passages apporte cependant quelques renseignements. Le contraste entre les deux styles simple et élevé est frappant, non seulement au niveau du choix des mots (qui dépend quand même largement du texte source) mais aussi quant à son traitement. Ainsi, on trouve dans Ga 3 le mot *pache*, pour *alliance*, plus populaire et dans une forme régionale⁴⁶.

(1) [15] Freres, ie parlerai en homme. Mêmes les paches d'un homme, quand elles sont ratifiées, nul ne les casse, ou y change. [16] Or ont été faites a Abraham les promesses, e a sa semence.[...] [17] E ie di ceci : la pache qui a été ratifiée du dieu, e regarde a Christ [...]

⁴⁶ Voir FEW VII, 461 b.

Un mot forgé sur une racine savante, le *médiateur*, est remplacé par Castellion par sa version populaire, *le moyennneur*.

- (2) [19] A quoi sert don la loi ? Elle a été aioutée pour les méfaits, iusque la semence vînt, a laquelle il étoit promis : e fut ordonnée par les anges, baillée par main des moyennneurs.

Une autre expression populaire, qui donne l'impression d'une conversation⁴⁷, nous rappelle que le texte était probablement destiné à être entendu :

- (3) [20] Or le moyennneur n'êt pas d'vn, e toute-fois Dieu n'êt qu'vn. La loi donc êt contre les promesses de Dieu ? *Non êt-da*.

Dans l'extrait de style élevé, Rm 8, 28-39, on ne trouve pas de mot populaire ou forgé par le traducteur. Ainsi, le *πρωτότοκον* traduit par « mâle ouvreventre » dans l'évangile de Luc (2, 23), reste bien traditionnellement « premier-né », dans la lettre aux Romains.

- (4) [28] Or nous savons qu'a ceux qui aiment Dieu, tout sert a leur bien, qui sont appellés selon l'ordonnance de Dieu. [29] Car ceux qu'il a avant conneus, il les a aussi predestinés a être semblable a l'image de sons fis, afin qu'il soit le premier-né entre plusieurs freres.

Du point de vue syntaxique, il faut remarquer la construction très rythmée de la période, qui vient bien entendu du texte source, mais qui est parfaitement rendue par Castellion:

- (5) [30] E ceux qu'il a predestinés, il les appelle. E ceux qu'il appelle, il les iustifie. E ceux qu'il iustifie, il les glorifie. [31] Que dirons nous donc a ceci ? Si Dieu êt pour nous, qui sera contre nous ? [32] Lui qui n'a pas épargné son propre fis, ains l'a liuré pour nous tous, comme ne nous donneroit-il tout avec lui ? [33] Qui accusera les élus de Dieu ? [34] Dieu êt celui qui assout, qui sera celui qui condamnera ? Christ est celui qui êt mort, ou, pour mieux dire, qui êt ressuscité, lequel aussi êt a la dextre du Dieu et prie pour nous : [35] qui nous separera de l'amour de Dieu ? Sera-ce tribulacion ? ou angoisse ? ou persecution ? ou famine ? ou nudité ? ou peril ? ou glaive ? [36] ainsi qu'il êt écrit : Pour l'amour de toi on nous tue tous les iours, e nous tient-on pour brebis de boucherie, [37] e tout-fois en tout cela nous vaincons par celui qui nous a aimés. [38] Car ie suis asseuré que ne mort, ne vie, n'anges, ne seigneuries, ne puissances, [39] ne chose qui soit presente ou auenir, haute ou basse, n'autre creature quelconque, ne nous sauroit separer de l'amour de Dieu, laquelle êt en Iesus Christ nôtre Seigneur.

Quant au style moyen, on peut remarquer le choix de mots techniques, inculturés, pour traduire les réalités administratives : ainsi dans Rm 13, 6-8

- (6) [6] Pourcela payés vous tribut, pourtant qu'ils sont officiers de Dieu, qui s'employent continuellement a cela. [7] Parquoi rendés a chacun ce qu'on lui doit : a qui tribut, tribut : a qui gabelle, gabelle : a qui creinte, creinte : a qui honneur, honneur. [8] Ne devés rien a personne, sinon s'aimer l'un l'autre. Car qui aime autrui, il a accompli la loi.

⁴⁷ Rappelons que le style bas, selon l'auteur de la *Rhétorique à Herennius* « s'abaisse jusqu'au langage le plus familier d'une conversation correcte ».

Laissons là maintenant ces nuances traditionnelles, pour voir si les différences de genres, beaucoup plus nettement repérables dans la Bible, engendrent chez Castellion un traitement syntaxique diversifié. L'observation de quelques passages permet de répondre par l'affirmative⁴⁸. Genre poétique, genre narratif ou épistolaire sont par nature très différenciés et Castellion renforce, par le traitement qu'il fait du texte source, les traits caractéristiques de ces genres.

Genre poétique : Gn 1, 1-8

- (7) [1] Premièrement Dieu crea le ciel e la terre. [2] E comme la terre étoit neante e lourde, e tenebres par dessus l'abyme, e que l'esperit de Dieu se balançoit par dessus les eaux, [3] Dieu dit : Lumiere soit. E lumiere fut. [4] E Dieu voyant que la lumiere étoit bonne, separa la lumiere des tenebres, [5] e appella dieu la lumiere jour, e les tenebres nuit : si fut fait de soir e de matin le premier jour. [6] Puis Dieu dit : Qu'il y ait un'étendue entre les eaux, pour separer les eaux l'une de l'autre. [7] Si fit Dieu l'étendue pour separer l'eau de dessous l'étendue, de l'eau de dessus l'étendue. [8] E cela fait, dieu appella l'étendue, ciel : si fut fait de soir e matin le second jour.

On remarque dans cet extrait plusieurs éléments poétiques, comme le rythme de balancement (suggéré d'ailleurs par le verbe *balancer*, litt. *planer* dans le Texte Massorétique (TM): Ciel / terre ; néante/lourde ; ténèbre/abyme. La structure des versets 4 et 5 est en miroir, grâce à la place des éléments : Sujet, Verbe « Dieu voyant »...; le Verbe « sépara », pour lequel, comme pour *balançoit* sens et forme se mêlent, puis, de l'autre côté du miroir, Verbe, Sujet (« e appela Dieu »). La place du sujet n'étant pas encore figée, le traducteur utilise ici toute souplesse de la syntaxe du XVIe dans un but poétique⁴⁹.

Dans le verset 6 :

Dieu dit – étendue – séparer // fit Dieu – étendue –séparer –étendue

Outre les répétitions et l'alternance de *étendue* et *séparer* du TM, qui rythme la création, on remarque un chiasme qui, lui, est dû au traducteur : SV (Dieu dit), et VS (fit Dieu). Ce chiasme qui rapproche le *dire* et le *faire*, comme pour souligner la toute-puissance du Verbe divin, se retrouve dans les 4 premiers jours de la Création :

⁴⁸ On peut constater la même tendance, dans une moindre mesure, chez M. Luther. « Il faut encore avoir la patience de reformuler sa traduction jusqu'à ce qu'elle soit à la hauteur du texte original : il importe de choisir un ton et un niveau de langue adaptés à chacun des textes que l'on traduit (Luther varie p. ex. la place du génitif, anté- ou post-posé selon que le texte est plus ou moins poétique ou solennel). » C. Bocquet, *L'art de la traduction selon Martin Luther*, p. 105.

⁴⁹ Voir Inversion du sujet, p. 226 sq. Voir aussi *Genèse 2003*, p. 59 sq. Sur les trouvailles poétiques de Castellion, voir *Genèse 2003*, p. 35-37.

1^{er} jour : v. 4-5 (avec le verbe *appeler* dans la deuxième coordonnée)

- (8) [4] E *Dieu voyant* que la lumiere étoit bonne, separa la lumiere des tenebres, [5] e *appella dieu* la lumiere jour, e les tenebres nuit : si fut fait de soir e de matin le premier jour

2^{ème} jour : 6- 7

- (9) [6] Puis *Dieu dit* : Qu'il y ait un'étendue entre les eaux, pour separer les eaux l'une de l'autre. [7] *Si fit Dieu* l'étendue pour separer l'eau de dessous l'étendue, de l'eau de dessus l'étendue.

3^{ème} jour : 9-10

- (10)[9] Puis *dieu dit* : Que l'eau de dessous le ciel s'amasse en un lieu, e que le sec apparaisse. Ce qui fut fait, [10] e *appella dieu* le sec terre, e l'amas d'eau, mer

4^{ème} jour : 14-16

- (11)[14] Puis *Dieu dit* : Qu'il y ait lumieres en l'étendue du ciel, pour separer le jour de la nuit, qui serviront de signes, e de saisons, e de jours, e d'ans, [15] e serviront de lumieres en l'étendue du ciel, pour eclairer sur la terre, ce qui fut fait : [16] e *fit dieu* les deux grandes lumieres

On note un changement de rythme pour le 5^{ème} et 6^{ème} jour, comme si le passage à la création d'êtres animés imposait un autre ton :

5^{ème} jour : 20-21

- (12)[20] Puis *dit dieu* : Que l'eau engendre ames vivantes, nageantes, e oiseaux qui voleront sur terre par l'étendue de l'air. [21] *Si crea dieu* des grans poissonars, e toute ame vivante flottante, que l'eau engendra, châcune selon sa nature, e toute volaille ayant ailes, châcune selon sa nature.

6^{ème} jour 24-25 ; 26-27

- (13)[24] Puis *dit dieu* : Que la terre jette ames vivantes, châcune selon sa nature, bêtes privees, e serpens, e bêtes sauvages terrestres. Ce qui fut fait. : [25] e *fit dieu* diverses sortes de bêtes terrestres, tant sauvages que privees, e de toutes bêtes qui rampent par terre.

- (14)[26] E *voyant dieu* que cela étoit bon, il dit : faisons l'homme a notr'image, semblable a nous, qui seigneuriera e poissons aquatiques, e oiseaux de l'air, e betail, e toute la terre, e tout ce qui bouge sur terre. [27] *Si crea dieu* l'homme a son image, a l'image de dieu le crea il, e les crea mâle e femelle.

Genre narratif : Ex 2, 1-3

- (15)[1] Or il y eut un homme de la maison de Leui, qui alla prendre femme de la race de Leui, [2] laquelle fut grosse, e fit un fis:e voyant qu'il étoit ioli, elle le cacha trois mois. [3] Puis ne le pouvant plus cacher, ele print un'arche de ioncs, qu'ell'empoisa de betom e de la poix, e y mit l'enfant, e la mit en une papiere au bord du fleuve.

Sans entrer maintenant dans les détails de la structure syntaxique⁵⁰, on remarque ici des phrases de longueur moyenne, dont les subordonnées sont toutes des relatives, avec quelques formes en *-ant*⁵¹, qui ne sont pas des tours syntaxiques savants. Pour reprendre des termes de l'époque, les *membres* de chacune de ces deux phrases sont courts, séparés par des virgules quand ils ne sont pas « parfaits », c'est-à-dire quand leur sens dépend d'une autre partie de la phrase, et par un deux-points lorsque la rupture est plus importante, tant au niveau rythmique qu'au niveau sémantique. Bref, un style moyen, sans subordination complexe, ni phrases particulièrement longues⁵². Le contraste avec un extrait d'une lettre de Paul est intéressant :

Genre épistolaire, *Phil. 2, 1-4*

- (16) [1] Parquoi, s'il y a en Christ point de confirmation, s'il y a point de solat d'amour, s'il y a point de communion d'esperit, s'il y a point d'affexions e compassions, [2] assouissés ma ioye, c'êt-a-dire soyés tous d'vn'opinion, tous d'vn'amour, tous d'vn courage, tous d'vn auis, [3] sans rien faire par noise ou vaine gloire, mais par humilité estimés que les autres vous passent. [4] Ne vous souciés pas seulement châcun du sien, mais aussi de l'autrui.

Les mêmes remarques que pour l'extrait de *Rm 8, 28-39* peuvent être faits. Rythme et structure rigoureuse font de ces versets un bon exemple du genre habituel de Paul. Par ailleurs, les subordonnées sont cette fois plus diversifiées : cause (*Parquoi*) et hypothèses (*Si*), et les verbes sont tantôt conjugués à l'indicatif, tantôt à l'impératif, tantôt dans une construction infinitive.

Ces trois exemples, même sans commentaires, montrent bien que Castellion a su adapter son style au genre narratif du passage traduit. Mais la plupart des traits que je viens de mentionner, pour illustratifs qu'ils soient, sont dus à l'auteur du texte lui-même, bien plus qu'au traducteur. Tout ce qu'on peut dire à ce stade, c'est que Castellion a adopté dans chaque cas un style adéquat.

d. Style⁵³ et norme

Nous venons de voir que la variation stylistique pouvait être due au contenu du texte à traduire, et au genre littéraire. Mais il faut tenir compte aussi d'éventuelles contraintes extérieures au texte lui-même, qui pourront influencer le style de chaque auteur. Mais comment nommer cet

⁵⁰ Voir ci-dessous *Variation et subordination*.

⁵¹ Voir le chapitre sur les formes en *-ant*.

⁵² La longueur des phrases fait l'objet d'une étude approfondie p. 252-257.

⁵³ Le mot *style* sera désormais employé dans un sens général. Il ne s'agira donc plus des styles bas, moyen ou élevé définis par la tradition. Comme le définit le TLF, le style est l'« ensemble des moyens d'expression (vocabulaire, images, tours de phrase, rythme) qui traduisent de façon originale les pensées, les sentiments, toute la personnalité d'un auteur ».

ensemble de règles non écrites, changeant avec les modes et les milieux sociaux, dépendant de l'humeur de chacun, de sa formation, de sa provenance géographique, etc. ? Le terme habituel, utilisé pour décrire les contraintes extérieures à la production langagière, quelle qu'elle soit, *la norme*⁵⁴, ne convient pas pour le XVI^e siècle, du moins pas jusqu'aux années 70, où Henri Estienne puis Théodore de Bèze jetteront les bases de la normativité.

Cependant, même si aucune instance, aucune autorité n'est encore désignée avant ces années-là pour établir et défendre la norme, et même si on considère encore souvent qu'une langue vulgaire ne peut pas être réglée⁵⁵, la pression est bien réelle, et les auteurs ne peuvent pas écrire tout à fait librement.

Cette pression s'exerce par le biais de la mode. Par exemple, on s'aperçoit que certains courants, notamment chez les cicéroniens, cherchant à imiter les périodes latines, ont tendance à allonger la phrase française et à la rendre compliquée à l'extrême. Ou alors, la mode à la cour poussera les auteurs à adopter un parler « italianisant », ou au contraire à le proscrire. Des grammairiens comme Fabri (*Le grant et vray art de pleine rhétorique*, 1521), Robert Estienne (*Grammaire*, 1557), Jean Pillot (*Gallicae linguae institutio, latino sermone conscripta per Joannem Pillotum Berrensem*, 1550), ou Abel Mathieu (*Devis de la langue française*, 1559) en soumettant la grammaire à l'usage, n'ont pas de véritable rôle à jouer dans l'établissement de ce qu'on ne peut pas encore appeler *norme*. Au contraire, ces grammairiens n'hésiteront pas à se moquer, ou à condamner la mode qui pousse les locuteurs à « se tromper avec la cour »⁵⁶.

Ainsi, pour éviter toute confusion, j'utiliserai la notion de « mode stylistico-syntaxique⁵⁷ », qui regroupe à mon sens, les différents aspects de la pression de la société, à tous les niveaux, sur le locuteur ou l'auteur français. Cette notion permet également de rendre compte de l'influence exercée, dans un certain milieu, par une langue savante de référence, notamment chez les

⁵⁴ Voir M. Glatigny « Norme et usage dans le français du XVI^e siècle », et la bibliographie de P. Swiggers et W. van Hoecke (dirs) *La langue française au XVI^e siècle, usage, enseignement et approches descriptives*, p. 30-31.

⁵⁵ Le grammairien Ch. Bovelles, p. exemple « Hoc autem in nullo vulgari sermone accidit, utpote expecto regularum, exposito vitiis labiorum, intervallis locorum et successionibus temporum. » *Liber de differentia vulgarij linguarum, & Gallici sermonis varietate*. Paris, Robert Estienne, 1533, p. 5, cité d'après Glatigny « Norme et usage dans le français du XVI^e siècle », p. 7.

⁵⁶ Pillot, 1550 : 13 r^o, « Nonnulli hanc linguam cupientes reddere locupletiore formant superlativum (...) et pro tresçavant savantissime (...) quod aulae debetur quae hic tanta pollet autoritate ut praester cum ea errare quam cum ceteris bene loqui ».

⁵⁷ M. Glatigny (« Norme et usage dans le français du XVI^e siècle », p. 17) propose la notion de « sur-norme » qui implique le recours à un modèle social, à « la notion d'élégance et de bonne oreille » (p. 20).

Réformés, la fascination exercée par l'hébreu et son influence sur le français de la traduction biblique.

Pour définir la force de cette pression extérieure, de cette mode, l'amplitude de la variation stylistique chez un même traducteur est un bon critère. En effet, on peut dire que si un traducteur a la liberté d'introduire une forte variation stylistique – qui se traduit par une variation syntaxique, nous allons le voir – c'est que la syntaxe n'est pas totalement figée, et que la norme encore implicite lui offre encore une grande liberté. Et le meilleur critère pour en juger est l'homogénéité du style. En effet, si on a affaire à un certain style d'écriture, caractéristique du traducteur, quels que soient les textes qu'il traduit et en tenant compte de la variation de genre, on sera alors face à un style homogène, donc à une répartition homogène de tours syntaxiques étudiés. Si, au contraire, on a affaire à un traducteur qui dispose d'une palette de styles très différents, on découvrira une grande hétérogénéité dans la répartition de ces tours syntaxiques. Ainsi, l'étude de la variation stylistico-syntaxique chez un même auteur, ou, encore mieux, chez un même traducteur, permet de juger de souplesse ou de la rigidité de la pression normative d'une période.

La comparaison de la variabilité de style et de syntaxe dans plusieurs traductions permettrait de préciser la force de la mode stylistico-syntaxique avant qu'elle ne devienne une véritable norme, et apporterait des éléments capitaux pour comprendre l'histoire de la constitution de la syntaxe du français préclassique.

En ce qui concerne cette étude, la sélection de tours syntaxiques sensibles, c'est-à-dire susceptibles de connaître une forte variation stylistique, devra se faire dans les domaines peu normés, ou dont la norme reste ouverte à la variation. Ainsi, on aura plus de succès en choisissant certains points de syntaxe, qui, comme nous l'avons déjà vu, est à cheval entre *grammaire* et *rhétorique* et n'est pas encore arrêtée, qu'en portant son choix sur des points de morphologie ou d'orthographe, en cours d'élaboration. Par ailleurs, il faut que la variation poétique et stylistique due à la variation des genres soit mesurable dans les sujets d'analyse choisis. Pour illustrer le lien qui existe entre la norme et le style, j'analyserai ici trois points de syntaxe, du point de vue de la variation interne. Il s'agit de l'inversion du sujet, de la subordination⁵⁸, et de la longueur des phrases.

⁵⁸ Ces deux sujets ont fait l'objet d'une communication au colloque du GEHLF de déc. 2004 intitulée « Liberté syntaxique et liberté stylistique dans la traduction française de la Bible par Sébastien Castellion, 1555 » Sous presse.

Afin d'observer la variation, j'ai isolé dans la traduction de S. Castellion, trois ensembles égaux en longueur, mais de styles très différents.

- style narratif Gn 6-9 (2049 mots/ 207 verbes conjugués⁵⁹)
- style poétique Ct 1-7⁶⁰ (2293 mots/ 230 verbes conjugués)
- style épistolaire : toute la lettre aux Philippiens (2178 mots/ 211 verbes conjugués)

2.2 La Variation dans la Bible de 1555

a. Variation et inversion du sujet

J'ai montré ailleurs⁶¹ comment l'inversion du sujet pouvait être variable d'un livre à l'autre, et pourquoi. Je reviendrai brièvement ici sur ces résultats. Mais auparavant, il convient d'examiner pour lui-même le phénomène de l'inversion du sujet chez Castellion. Ensuite seulement, on pourra voir comment celui-ci varie d'un livre à l'autre.

L'emploi du terme *inversion* implique un ordre *normal*⁶² que nous définirons ici comme quantitativement le plus représenté, qui puisse être *inversé* dans certains cas. Les termes *postposition* et *antéposition* impliquent quant à eux une certaine neutralité qu'on peut définir comme une équivalence quantitative des occurrences. A l'époque qui nous occupe, on peut admettre que la *postposition* du sujet est devenue minoritaire, ce qui justifie l'emploi du terme *inversion*.

L'étude la plus récente et la plus complète sur le sujet est celle de Sophie Prévost⁶³. La perspective annoncée dans l'introduction, « tester un cadre d'analyse tout autant que [de] rendre compte de l'évolution d'un phénomène syntaxique » est assez semblable au point de vue développé dans ce travail. Par ailleurs, le corpus utilisé par S. Prévost permet de situer Castellion

⁵⁹ Tous les verbes conjugués (principaux ou subordonnés), ont été comptés à l'exception des impératifs, insignifiants du point de vue de la place ou de la présence d'un sujet.

⁶⁰ Le *Cantique des Cantiques* a bien été traduit par Castellion et figure dans la Bible de 1555, entre l'Ecclésiaste et le livre de la Sagesse, c'est-à-dire selon l'ordre catholique des livres bibliques. Ch. Delormeau *Sébastien Castellion Apôtre de la Tolérance et de la liberté de conscience*, p. 114, affirme par erreur que le *Cantique* a été écarté de la Bible de 1555 par Castellion. On se souvient qu'un différend avait éclaté entre Calvin et lui à propos de l'inspiration du *Cantique*, que Castellion ne considère que comme une œuvre profane, sans lecture allégorique possible. Mais cela ne l'empêche pas de le laisser dans ses traductions bibliques.

⁶¹ Sous presse « Liberté syntaxique et liberté stylistique dans la traduction française de la Bible par Sébastien Castellion, 1555 ». On peut encore tirer de nombreux enseignements du corpus exploité pour ce chapitre. Le lecteur trouvera en annexe une liste des différents types d'inversion analysés ici, ainsi que d'autres dont il ne sera pas fait mention. Voir annexes p. 144-173.

⁶² La *normalité* ne signifie rien à cette époque précisément dépourvue de *norme* explicite. C'est pourquoi, on préfère un critère purement quantitatif pour discriminer ce qui est *non marqué* de ce qui est *marqué*.

⁶³ *La postposition du sujet en français*.

dans son siècle, puisque l’auteur analyse principalement des textes de 1450 à 1550, mais donne aussi quelques chiffres provenant de textes de la fin du XVI^e siècle. Cependant, ces outils d’analyse statistiques extrêmement rigoureux et précis ne peuvent être utilisés tels quels dans mon étude, puisque cette dernière porte sur une analyse plus globale de la langue utilisée dans la traduction qui nous occupe, et non d’un seul phénomène.

L’inversion du sujet dans la Bible de 1555: La forte proportion d’inversion du sujet dans les premiers chapitres de la Genèse étonne l’historien de la langue. Certes, ces premières pages ont une nature bien particulière⁶⁴ et il ne faut pas en conclure que toute la Bible et, à plus forte raison, toute la langue de Castellion en est aussi riche.

Dans les deux premiers chapitres de la Genèse, on trouve environ 35% des propositions principales avec une structure XVS⁶⁵. Mais on ne trouve plus que quelques inversions par chapitre, dès le chap. 3. Seul le chapitre 36, avec l’exposition de la descendance d’Esau et des rois qui régnèrent sur l’Idumée, retrouve une grande concentration d’inversions du sujet. Dans le reste de mon corpus d’analyse⁶⁶, les proportions⁶⁷ de sujets postposés, varient de 0%, dans le chapitre 2 de l’Apocalypse ou dans certains Psaumes, à 45% dans le livre des Nombres⁶⁸. On voit donc dès l’abord qu’une analyse globale de ce trait syntaxique ne sera pas suffisante et qu’il faudra rendre compte des énormes disparités contenues dans les différents livres, c’est justement à ce propos que l’analyse de la variation, comme caractéristique rhétorique et stylistique, est intéressante.

Aspects diachroniques

L’ancien français connaissait un système dans lequel *l’antéposition* et la *postposition* étaient représentées l’une comme l’autre, sans que la postposition ne soit porteuse d’aucun caractère marqué⁶⁹. Mais la liberté syntaxique de l’ancien français n’était pas totale puisque deux séquences dominaient toutes les autres, SVX et XV(S). L’ancien français était une langue à verbe

⁶⁴ Voir *Genèse 2003*, p. 57-61.

⁶⁵ Pour l’élément X, en tête de phrase, voir ci-dessous, p. 235 sq.

⁶⁶ Pour l’inversion du sujet, les calculs ont été faits sur un corpus restreint. Voir Annexes, p. 144-173.

⁶⁷ Les proportions seront toujours calculées par rapport au total des propositions énonciatives à sujet exprimé, à l’exclusion donc des interrogatives, jussives, subordonnées ou relatives. Ce sera le cas dans toutes les statistiques proposées dans ce chapitre, y compris en ce qui concerne les textes utilisés par Sophie Prévost dans *La postposition du sujet en français*.

⁶⁸ Voir analyse stylistique de l’inversion, p. 243 sq.

⁶⁹ Le mot a ici un sens quantitatif.

second, une « langue V2 »⁷⁰. La position seconde du verbe était une « contrainte majeure mais non absolue » (S. Prévost, p. 11).

Les changements s'amorcent en moyen français : l'expression du sujet, très souvent omis en ancien français, s'accroît ; la proportion des sujets postposés en proposition déclarative diminue, et devient minoritaire. Le verbe n'occupe plus obligatoirement la seconde place mais recule dans la phrase, la présence d'un élément X en tête de phrase n'exclut plus l'antéposition du sujet. Différentes explications à cette évolution ont été proposées, notamment la disparition de la déclinaison bicasuelle, par amuïssement de certaines consonnes finales⁷¹ qui aurait nécessité la fixation de leur position. S. Prévost montre qu'il y a certainement un lien entre les deux phénomènes, mais que les rapports de cause à effet ne sont pas aussi nets qu'il n'y paraît, en tout cas diachroniquement. Une autre explication traditionnelle est celle qui fait intervenir le fait que l'ancien français était une langue seulement *majoritairement* V2, ce qui suppose d'autres positions, dont le nombre aurait progressivement augmenté. Certains générativistes ont cherché à exclure de l'analyse les éléments en tête de phrase qui entravaient le modèle V2. Ces explications sont critiquées par S. Prévost qui leur préfère une explication fonctionnelle selon laquelle la phrase était organisée en ancien français, non seulement selon le principe V2 mais aussi selon un principe informationnel ou fonctionnel.

Ainsi, l'ancien français représenterait un stade TVX où T est « thématique », c'est-à-dire référant à ce qui précède et donc peu chargé en informations nouvelles. Et puisque le sujet était l'élément privilégié pour cette position thématique, il s'y est peu à peu fixé et cet ordre a perdu son caractère fonctionnel pour devenir grammatical⁷². L'organisation informationnelle s'efface donc peu à peu devant l'exigence d'une organisation qui privilégie les fonctions grammaticales des éléments de la phrase : SVCompl. essentiel. Dans les périodes de transition, les structures inversées qui demeurent, peuvent être les « vestiges » d'une langue de type V2 organisée selon un principe fonctionnel. Reste à voir si on peut admettre qu'un principe valable pour l'ancien français le soit encore pour la langue du XVI^e siècle. En effet, l'explication informationnelle qui voit dans l'élément postverbal celui qui est le plus lourd d'information ne permet pas de rendre compte des très nombreux cas, aussi dans notre corpus, où un sujet semblable peut être placé

⁷⁰ Voir à ce propos toute la bibliographie proposée par S. Prévost, p. 315.

⁷¹ Cette disparition entraîne un risque de confusion sur les fonctions respectives des éléments.

⁷² *La postposition du sujet en français*, p. 15, et S. Prévost « Inversion du sujet et cohésion syntaxique à la fin du XVI^e siècle ».

devant ou derrière le verbe. P. ex. «e toutes nations y afflatteront, e viendront mains peuples qui diront...»(Is 2, 2). C'est donc que l'explication fonctionnelle est elle aussi insuffisante, et que d'autres critères sont à prendre en compte, en tout cas en ce qui concerne la traduction biblique, comme la rhétorique et la pragmatique.

Toujours est-il qu'on peut retenir qu'au XVI^e siècle, l'inversion du sujet est marquée quantitativement parce qu'elle est minoritaire (S. Prévost, p. 110-111) et qualitativement parce qu'elle déroge au principe grammatical déjà fortement ancrée dans la langue.

Quelques chiffres sont nécessaires pour situer précisément l'usage de Castellion dans son siècle. L'étude évoquée ici permet de comparer mon corpus avec celui qui s'y trouve exploité⁷³. Dans la mesure où les chiffres sont disponibles⁷⁴, j'utiliserai aussi les textes que S. Prévost cite occasionnellement pour la fin du XVI^e siècle, ou issus d'une autre étude⁷⁵, comme point de comparaison.

Voici les chiffres obtenus pour le corpus de 26 livres sélectionnés⁷⁶.

Tot.énoncés		855	%		
S non exprimé		219			
	% sur tot.énoncés		25.61		
S exprimé		636			
	% sur tot.énoncés		74.39		
	Tot.Snominal	284			
	% sur tot.S expr.		44.65		
	Tot.Spronominal	352			
	%sur tot.Sexp.		55.35		
S V		560			
	%sur tot.Sexp.		88.05		
	SnV	220			
	% sur tot.Sn		77.46	% sur tot.SV	39.2857143
	SpV	340			
	% sur tot.Sp		96.59	% sur tot.SV	60.7142857
VS		76			

⁷³ L'auteur a retenu 2 textes analysés complètement par période: *Le Roman du Conte d'Artois* et Antoine de la Sale, *Jehan de Saintré* pour le milieu du XV^e siècle, *Le Roman de Jehan de Paris* et le livre I des *Mémoires* de Philippe de Commynes, pour le début du XVI^e siècle ; *L'Heptameron*, de Marguerite de Navarre et *Le Tiers Livre* de François Rabelais pour le milieu du XVI^e siècle. Nous utiliserons désormais les abréviations utilisées par l'auteur, à savoir *Artois*, *Saintré*, *Jehan*, *Commynes*, *Navarre*, *Rabelais*.

⁷⁴ L'ensemble de données chiffrées se trouvent p. 100-101 de l'ouvrage de S. Prévost, *La postposition du sujet en français*.

⁷⁵ S. Prévost « Inversion du sujet et cohésion syntaxique à la fin du XVI^e siècle ».

⁷⁶ *Genèse ; Exode ; Lévitique ; Nombres ; Deutéronome ; Josué ; Juges ; Ruth ; Rois I [S] ; Job ; Ps. 2 ; Ps. 74 ; Ps.108 ; Proverbes ; Cantique des C. ; Sagesse ; Fl. Josèphe Livre XII ; Esaïe ; Matthieu ; Marc ; Luc ; Jean ; Romains ; I Pierre ; I Jean ; Apocalypse*. Pour les détails par livre, voir annexes p. 144-173.

	% sur tot. Sexpr.		11.95		
	VS _n	64			
	% sur tot S _n		22.54	% sur tot VS	84.2105263
	V _{sp}	12			
	% sur tot.S _p		3.409	% sur tot VS	15.7894737

Le test χ^2 ⁷⁷ permet d'obtenir un résultat de 54.6475, ce qui est hautement significatif. C'est-à-dire que l'hypothèse d'une éventuelle corrélation entre nature (nominale ou pronominale) et place (antéposée ou postposée) du sujet est pertinente, les chiffres peuvent donc être analysés dans les détails⁷⁸.

Les sujets non exprimés : on peut légitimement parler d'omission, puisqu'il s'agit d'un trait minoritaire (25. 61 %) chez Castellion comme dans les autres textes analysés. En diachronie, on constate une diminution régulière de leur importance : XVe siècle : 46. 7 % chez Artois, 41 % Saintré ; début XVIe siècle : 37. 5 % Jehan, 35. 6 % Commynes ; milieu XVIe siècle : 30.4 % Navarre et 25.1 % chez Rabelais. Castellion se place donc parfaitement dans cette progression, son usage correspond à celui de ses contemporains. Mais que les chiffres globaux n'occultent pas la forte variation qu'on constate d'un extrait à l'autre, par exemple, 55% des sujets sont non exprimés dans Mt 2, et seulement 7% dans la Ière lettre de Pierre.

La proportion des sujets nominaux sur tous les sujets exprimés chez Castellion est très proche de celle de ses contemporains (Navarre, 44. 8 % ; Rabelais, 43.8 %). Aucune tendance ne se dégage de l'observation faite par S. Prévost, puisque le sujet traité, le genre de texte influent beaucoup plus le rapport nom / pronom sujet, qu'une quelconque évolution chronologique.

La position du sujet : Là encore, les divergences entre textes contemporains de Castellion empêchent de définir une tendance diachronique claire. Les chiffres, pour la postposition du sujet, oscillent entre 39.2 % pour Artois et 11.3 % pour Navarre, mais Saintré, contemporain d'Artois a 17.7% et Commynes qui précède juste Navarre a 34.4%. Castellion se situe donc de nouveau avec ses pairs, parmi ceux qui utilisent le moins l'inversion. Encore une fois, il faut garder à l'esprit les fortes divergences internes, puisque la même proportion d'inversion passe de 0 % dans les Psaumes 2 et 108, à 71.4 % dans le livre des Nombres.

⁷⁷ Muller, C. *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique*.

⁷⁸ On pourra également les comparer avec les résultats obtenus par Z. Marzys « Du moyen français au français moderne », p.269, ce qui nous permet de situer Castellion entre Rabelais et Montaigne, du point de vue de l'inversion du sujet.

Cependant, on peut souligner une tendance : parmi les sujets postposés, les sujets nominaux sont toujours plus nombreux que les sujets pronominaux (en moyenne, pour toute la période considérée, 75% Sn, 25% Sp.). Cette disproportion est plus forte dans notre corpus : 84.2 / 15.8 %. Le rapport entre les proportions de Sn et Sp postposés connaît une évolution particulière : autour de 2,5 au milieu du XVe siècle, de 3,5 en 1500, il s'effondre par la suite : 1.4 chez Navarre, 1.3 dans *Le printemps* de Yver⁷⁹, 1.4 chez Montaigne (*Essais*) et va même jusqu'à s'inverser chez Brantôme. La tendance est donc nette : on observe une baisse du décalage entre les taux d'inversion des sujets nominaux et pronominaux, ceci étant dû à une forte baisse de l'inversion des sujets nominaux. Ici, Castellion contraste fortement, avec un rapport de 6.6, ce chiffre étant à mettre en rapport avec le fort taux de postpositions nominales. Dans de nombreux extraits analysés, on constate même 100% de sujets nominaux parmi les sujets postposés.

C'est une des premières observations à retenir de ces chiffres : Si Castellion semble utiliser un peu moins de constructions inversées que ses contemporains, il postpose beaucoup plus de noms que de pronoms, ce qui est de moins en moins le cas chez les auteurs de cette époque. On peut donc avancer que Castellion a un usage relativement archaïque de la postposition du sujet, non pas par sa fréquence, mais par la répartition des sujets nominaux et pronominaux.

La baisse constatée dans le corpus de S. Prévost peut être expliquée par le passage du principe fonctionnel au principe grammatical. En effet, un sujet pronominal est, par nature thématique (sauf les pronoms impersonnels), et donc, placé en position postverbale, il dérogerait au principe fonctionnel encore actif en ancien français. C'est pourquoi ce cas de figure est rare au moyen âge.

«Le principe dominant, de fonctionnel, est peu à peu devenu grammatical: le sujet nominal postverbal qui, potentiellement "respectait" davantage l'ancien principe s'est adapté au nouveau, avec des exceptions. Récalcitrant à l'ancien principe, le sujet pronominal l'est resté au nouveau.» (p. 112)

Ainsi, le sujet pronominal postposé est-il par nature assez rebelle aux principes syntaxiques et continue à y déroger, en moyen français aussi, même s'il s'agit de proportion très faibles : chez Rabelais par exemple, les propositions avec sujet pronominal inversé ne représentent guère plus que 4 % du total des énoncés à sujet exprimé. Chez Castellion, cette même proportion est encore plus faible, moins 2 % !

⁷⁹ Utilisé comme référence occasionnelle pour la fin du XVIe siècle. Les textes cités ici ont aussi été utilisés comme base de l'article déjà cité, S. Prévost « Inversion du sujet et cohésion syntaxique à la fin du XVIe siècle ».

Une brève comparaison avec un extrait de la traduction d'Olivétan (1535) fera apparaître les particularités de l'usage de Castellion.

Castellion : Gn 2, 1-10	Olivétan : Gn 2, 1-10
[1] Si fut acheué le ciel e la terre, e tout leur arrois, [2] e acheua Dieu au settième iour son ouurage qu'il auoit fait, e se reposa au settième iour de tout son ouurage qu'il auoit fait, [3] e benit Dieu le settième iour, e le consacra, pour ce qu'il s'y étoit reposé de tout son ouurage qu'il auoit créé e fait. [4] Vela la naissance du ciel e de la terre e comment ils furent créés. Quand le Seigneur Dieu eut fait la terre e le ciel, [5] e qu'il n'y auoit encore ni plante des chams qui fût en terre, ni herbe des chams qui eût ietté (car le seigneur dieu n'auoit point pleu sur terre, e l'homme n'étoit pas pour cultiuer la terre) [6] il monta de terre vne vapeur, qui arrousa tout le dessus de la terre. [7] E quand le Seigneur dieu eut formé l'homme de poudre de terre, e luy eut soufflé au nez souffle de vie, tellement que l'homme fut fait ame viuante: [8] ayant le Seigneur dieu planté vn vergier en Eden deuers le Leuant, il y mit l'homme qu'il auoit formé. [9] Or auoit le seigneur dieu fait croitre de terre toutes sortes d'arbres plaisans a voir, e bons a manger, e vn arbre de vie au milieu du vergier, e vn arbre de science de bien e mal. [10] E sortoit d'Eden vn fleuve pour arrouser le vergier, e de la se fendoit en quatre bras (...)	[1] Les cieulx donc et la terre furent parfaicts et tout l'exercite diceulx. [2] Et accomplit au septiesme jour son œuvre quil avoit faicte: et se reposa au septiesme jour de toute son œuvre quil avoit faicte. [3] Et Dieu beneist le septiesme jour et le sanctifia : car en cestuy avoit cesse de toute son œuvre quil avoit cree pour estre faicte. [4] Cestes sont les generations du ciel et de la terre quand elles furent crees au temps que le Seigneur Dieu feict le ciel et la terre. [5] Et tout rainceau du champ estoit desja en la terre et tout herbage du champ germinoit. Car le Seigneur Dieu navoit point faict plouvoir sus la terre et ny avoit homme pour labourer la terre : [6] mais une vapeur montoit de la terre et arrousoit tout le dessus de la terre. [7] Et le Seigneur Dieu forma l'homme de la poudre de la terre et souffla en la face diceluy soufflement du vie : et l'homme fut faict ame vivante. [8] Aussi le Seigneur Dieu planta ung jardin en Eden vers orient et mist la l'homme quil avoit forme. [9] Et le Seigneur Dieu feict germiner de la terre tout ardre plaisant a veoir et bon a manger : et au milieu du jardin l'arbre de vie et l'arbre de science de bien et de mal. [10] Et ung fleuve sort de Eden pour arrouser le jardin et de la se separe en quatre chiefz.

A première vue, les deux textes seront facilement comparables. Or, il faut d'emblée constater que les critères retenus pour la sélection des phrases analysées, affirmatives, principales (à l'exclusion de toutes les subordonnées) font apparaître une grande différence : chez Castellion, 10 verbes seulement entrent dans cette sélection, chez Olivétan 21. Il y a donc ici un autre phénomène important⁸⁰ : une plus grande intégration des propositions chez Castellion. En effet, la subordination et l'utilisation de participes absolus au lieu de propositions indépendantes

⁸⁰ Qui sera illustré ci-dessous, p. 247-252.

permettent d'éviter la parataxe si caractéristique du style biblique (p. ex. «ayant le Seigneur dieu planté vn vergier en Eden deuers le Leuant, il y mit l'homme qu'il auoit formé» chez Castellion, «Aussi le Seigneur Dieu planta ung jardin en Eden vers orient et mist la l'homme quil auoit forme», chez Olivétan). Même s'il s'agit d'un autre sujet qui sera traité plus loin, il ne faut pas exclure l'hypothèse d'un lien entre celui-ci et l'inversion du sujet.

On trouve chez Castellion, dans ce court extrait, 5 VS sur 7 énoncés à sujet exprimé (10 avec les sujets non exprimés), alors que chez Olivétan : 1 VS / 12 énoncés à sujet exprimé (21 avec les sujets non exprimés). Chez l'un et l'autre, les inversions touchent des sujets nominaux.

Certes, des critères informationnels et grammaticaux peuvent apporter quelques éléments d'explication mais ceux-ci ne sont pas totalement satisfaisants pour expliquer une telle disparité, chez Castellion, entre les différents textes, et entre les deux traducteurs. Il semble plutôt que la seule explication valable soit d'ordre rhétorique. On peut par exemple constater que Castellion ne supprime jamais le sujet quand il s'agit de Dieu, contrairement à Olivétan (p. ex Gn 2, 2), ce qui a pour effet d'entraîner des répétitions dont le traducteur essaye de casser la monotonie par l'inversion. Ce phénomène est plus visible encore dans l'analyse du chapitre 1⁸¹.

L'extrait présenté ici corrobore finalement les résultats statistiques déjà évoqués, tout en les exagérant, puisqu'il s'agit d'un passage où les inversions sont particulièrement denses. Il faut simplement répéter que les inversions sont plus nombreuses chez Castellion, et qu'il s'agit partout (ou presque partout) de sujets nominaux.

Aspects synchroniques :

Ainsi donc, on peut admettre que le principe grammatical était déjà fortement ancré dans la langue au XVI^e siècle, et que l'inversion du sujet était, au moins quantitativement, marquée. Si le traducteur déroge au principe grammatical majoritaire en inversant, parfois massivement, il faut voir s'il n'obéit pas à un autre principe, qui permettrait d'expliquer pourquoi les variations sont aussi fortes. J'aborderai pour commencer l'analyse du contenu informationnel des propositions à sujet postposé.

Pour cette analyse, je retiendrai les critères proposés par S. Prévost⁸² en 1988, plus simples et plus maniables que le système extrêmement complexe développé en 2001⁸³. En effet, le constat

⁸¹ Voir *Genèse 2003*, p. 59 et 60.

⁸² « Inversion du sujet et cohérence syntaxique à la fin du XVI^e siècle » p. 119.

des limites de la méthode posé après 200 pages d'étude fonctionnelle rigoureuse⁸⁴, et le fait que cette analyse ne constitue pas le sujet unique de mon étude, justifient le choix d'un système d'analyse simplifié.

Le principe fonctionnel⁸⁵ admet que l'agencement des éléments de la phrase respecte une progression allant du « moins informatif » vers le « plus informatif ». Ainsi, les sujets postposés le seraient s'ils étaient porteurs de plus d'informations que les éléments placés devant le verbe.

Par conséquent, il s'agit d'une part d'examiner la teneur en information des éléments placés en tête de phrase qui repoussent le sujet de l'autre côté du verbe, leur nature (complément essentiel thématique ou élément à valeur logique) et de déterminer le statut informationnel du sujet, en lien avec sa nature, les pronoms étant intrinsèquement thématiques, puisqu'ils réfèrent explicitement au cotexte directement précédent. Comme la nature du sujet, dans l'ensemble des données disponibles pour cette période, semble influencer directement la position du sujet (on postpose plutôt des sujets nominaux, mais de moins en moins au cours du XVI^e siècle), il faut procéder à un examen particulier dans les deux cas de figure.

Inversion du sujet nominal. Si on admet que le principe fonctionnel est respecté, on s'attend à trouver en tête de phrase deux types d'éléments (X) :

- 1) un élément thématique, connu et porteur de peu de valeur informative, souvent en rapport avec le cadre spatio-temporel (des subordonnées peuvent entrer dans cette catégorie)
- 2) Un élément de liaison : conjonction de coordination, adverbe logique.

J'introduis ici un nouveau point qui sort quelque peu de l'analyse fonctionnelle stricte, celle de cohésion textuelle. En effet, B. Combettes⁸⁶ et S. Prévost ont très bien montré combien l'organisation de la phrase selon un principe informationnel avait pour corollaire un renforcement de la cohésion du texte. La référence plus ou moins implicite au cotexte immédiatement précédent appelée par l'élément thématique initial renforce le lien avec les énoncés précédents.

⁸³ *La postposition du sujet en français.*

⁸⁴ « Le bilan de l'analyse de la structuration informative des énoncés à sujet postverbal montre donc que, si tous sont marqués par rapport au principe grammatical en train de s'installer, un bon nombre l'est aussi par rapport au principe fonctionnel : la postposition du sujet ne peut être réduite à un maintien du principe fonctionnel, et celui-ci s'avère par conséquent insuffisant, tel qu'il a été formulé au départ, pour rendre compte de ces énoncés, de même que le cadre d'analyse, de ce point de vue, se montre lacunaire, puisque, s'il signale le caractère marqué de ces énoncés –ce qui, déjà, est appréciable, il n'en donne cependant pas la clé. » (*La postposition du sujet en français*, p. 241).

⁸⁵ Largement inspiré de Jan Firbas, *Functional Sentence Perspective in written and spoken communication* ; Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

⁸⁶ Voir tous ses travaux cités dans S. Prévost, *La postposition du sujet en français*, p. 315.

Par ailleurs les éléments les plus fréquents en tête de phrase sont des adverbes, des conjonctions de coordination, ou autres assurant la cohérence logique du texte.

Ainsi, la présence de compléments essentiels en tête de phrase, porteurs d'information nouvelle sera la marque d'un traitement particulier qui déroge au principe grammatical (sujet inversé et complément essentiel antéposé) et au principe fonctionnel, puisque le complément placé en tête de phrase est porteur de plus d'information que ce qui le suit. Ce sont donc ces éléments-là qu'il faut considérés comme marqués.

En toute rigueur, il faudrait passer en revue toutes les occurrences de XVS_n, afin de déterminer si la nature de X peut expliquer l'utilisation particulière que fait Castellion de la place du sujet. Afin de garder à ce chapitre des proportions raisonnables, je procéderai au choix de certains modèles à expliquer, tout en souhaitant un jour en faire une analyse exhaustive.

1. X pronominal complément: tous les compléments pronominaux, par nature, sont thématiques, puisqu'ils renvoient directement au contexte de gauche⁸⁷. Ainsi, nous pouvons classer ensemble tous ces compléments, qu'ils soient directs, indirects, prépositionnels ou spatio-temporels.

Dans le corpus des 26 livres:

- (17) Cela feront bruler les enfans d'Aharon sur l'autel [Lv 3, 5]
- (18) E aupres de lui se campera la lignée d'Issacar: [Nb2, 5]
- (19) Aupres de lui se campera la lignée de Simeon [Nb2, 12]
- (20) Aupres d'eux sera la lignée de Manasse [Nb 2, 20]
- (21) Aupres de lui se campera la lignée d'Aser [Nb 2, 27]
- (22) e s'y sont autre-fois tenus les geans [Deut. 2, 20]
- (23) Or les auoit elle fait monter sur le toit [Jos.2, 6]
- (24) A quoi lui dirent lédits personnages [Jos. 2, 14]
- (25) mais de ceci se doit glorifier vn qui se glorifie [1Sam 2, 8: LXX]
- (26) En tout cela ne se méprint pas Iob en son parler.[Jb 2, 10]
- (27) de sa bouche vient sauoir e prudence [Pr.2, 6]
- (28) il se foisoient des continuelles e longues guerres, e en auoint les uilles a souffrir
- (29) car de toi me sortira vn gouuerneur qui gouuenera mon peuple Israel. [Mt 2, 6]

⁸⁷ Pour le contexte précédent, voir les transcriptions en annexes.

Toutes les occurrences ci-dessus obéissent parfaitement au principe informationnel : le premier élément X est thématique, renvoie directement à ce qui précède, possède donc peu ou pas d'information nouvelle et renforce la cohésion textuelle.

2. X nominal complément: Si on examine les rares exemples de X complément non pronominal, on doit en déterminer le statut informationnel avant de conclure à un non respect de la règle informationnelle. Dans certains cas, le recours au contexte n'est pas nécessaire pour déterminer la valeur thématique de X. En effet, certains référents sont directement accessibles au lecteur, même s'ils n'apparaissent pas dans le texte (du point de vue pragmatique, on peut dire qu'ils sont accessibles, même s'ils ne sont pas actifs⁸⁸). Par exemple, *Dieu, Moïse*, ou même des évidences comme *le soleil, la bise*. Ce n'est donc pas parce qu'ils n'ont pas encore été cités textuellement qu'ils ne peuvent pas être taxés de *thématiques*. C'est le cas des exemples suivants :

(30) Deuers la soleil levant se campera la baniere de l'armée de Iudas [Nb 2, 3]⁸⁹

(31) Deuers le midi se campera la baniere de l'armée de Ruben mise en bandes [Nb 2, 10]

(32) Deuers le soleil couchant sera la baniere des enfans d'Ephraïm [Nb 2, 18]

(33) Deuers la bise sera la baniere de l'armée de Dan mise en bandes [Nb 2, 25]

(34) Car de Sion sortira une loi, e de Ierusalem parole du Seigneur [Es 2, 3]

Restent deux exemples. Dans le premier, la référence thématique est assez lointaine (quelques versets), mais on peut l'admettre. Je cite ici tout le passage, puisqu'il faut remonter assez haut pour trouver la référence.

(35) [Deut 2, 8-12] Parainsi nous nous detournâmes de noz freres les enfans d'Esau, habitans de *Seir*, du chemin champêtre d'Elath e d'Asiongaber, e tournâmes notre chemin contre le desert de Moab. Alors le Seigneur me dit : Ne fâchés point les Moabites, e ne leur faites point la guerre: car ie ne vous donnerai point de possession de leur terre, pourtant que i'ai donné aux enfans de Lot, Ar, pour en iouir. Les Emins s'y sont autre-fois tenus, gens en grandeur, en nombre, e en puissance, pareils aux Enaquins, e qui étoient tenus pour geans aussi bien que les Enaquins, e les Moabites les appelloint Emins. *Au Seir aussi se sont autre-fois tenus les Horiens* : mais les enfans d'Esau les ont dechassés e deconfits».

Dans le dernier cas, on ne trouvera pas de référence explicite à X, mais le lien avec le contexte est assuré par un contraste :

(36) [Rom 2, 7-8] A ceux qui en perseuerant a bien faire cherchent gloire, e honneur, e immortalité, vie eternelle. A gens noiseux e desobeissans a la verité, e obeissans a méchanceté, sera courroux e punicion».

⁸⁸ Voir S. Prévost, *La postposition du sujet en français*, p. 116.

⁸⁹ Pour les exemples tirés du livre des Nombres, il est évident, qu'en plus de principe fonctionnel respecté, il y a un élément prosodique et rythmique très important.

3. X Conjonction : *et, or, mais, car, si, aussi, ainsi*.

Pour éviter les généralités induites par un corpus d'exemples trop grand, et surtout par un trop grand nombre de variables (la proportion et la nature des inversions dépendent aussi du choix de la conjonction), je me concentre ici sur l'analyse exhaustive de la position du sujet dans des propositions introduites par *et*⁹⁰.

Comme l'explique S. Prévost⁹¹, l'inversion nominale derrière *et* est assez rare en ancien français, et se développe étonnamment en moyen français puisqu'à cette époque les structures inversées régressent. Elles concernent les sujets nominaux ou les pronoms indéfinis (en particulier *on*), mais presque jamais les pronoms personnels ou impersonnels. Dans le corpus exploité par S. Prévost pour la fin du XVI^e siècle, une large part des inversions nominales apparaissent derrière *et*. La chercheuse avance deux hypothèses pour expliquer ce phénomène. D'abord, dans les cas où *et* est utilisé pour coordonner de manière neutre deux énoncés, on a une forte interdépendance entre les deux propositions, et on sait que plus la dépendance des deux membres est forte, plus les inversions sont fréquentes. D'autre part, dans les cas où *et* fait plus qu'établir une simple coordination mais une opposition, une concession, ou un autre lien logique, on retrouve le même schéma que pour certains morphèmes à caractère logique : ainsi, l'inversion derrière *et* serait le signe que la conjonction introduit un énoncé qui entretient une relation dépassant la simple coordination avec ce qui précède, d'où une situation de dépendance, avec, en plus un caractère inattendu et un soulignement de celui-ci.

Ces hypothèses peuvent être vérifiées dans mon corpus, grâce à quelques chiffres⁹² :

⁹⁰ C'est aussi un sujet largement documenté. Voir à ce propos : F. Baulier « Contribution à l'étude de l'inversion du sujet après la conjonction *et* » ; L. Bergh, « Quelques réflexions sur l'inversion du sujet après la conjonction *et* en ancien et en moyen français » ; M. Lemieux, « *et* dans les constructions à sujet nul et à sujet postposé en moyen français ». *Et* est bien entendu la transcription moderne de *e*.

⁹¹ *La postposition du sujet en français*, p. 133-134.

⁹² On ne tient compte évidemment que des *et* qui introduisent une proposition. Les *et* des énumérations de syntagmes nominaux ne sont pas comptés. Les détails peuvent être vérifiés dans les annexes (p. 145-170).

Référence	<i>Et</i> V Snom.	<i>Et</i> V Spron	<i>Et</i> V Ø	<i>Et</i> Snom V ⁹³	<i>Et</i> Spron V	<i>Et</i> X S V	Total
Genèse	6	0	8	1 ⁹⁴	0	0	15
Exode	1	0	17	5	4	4	31
Lévitique	2	0	2	2	2 ⁹⁵	0	8
Nombres	1	0	5	2	0	0	8
Deutéronome	0	0	7	0	0	0	7
Josué	0	0	12	2	0	1	15
Juges	0	0	8	1	0	4	13
Ruth	0	0	10	6	7	2	25
Rois I [S]	1	0	10	9	2	0	22
Job	0	0	7	2	1	1	11
Ps. 2	0	0	2	1	1	0	4
Ps. 74	0	0	3	0	0	0	3
Ps.108	0	0	1	1	1	0	3
Proverbes	0	0	3	0	0	0	3
Cantique des C.	1	1	2	2	1	0	7
Sagesse	1	1	9	3	0	0	14
Fl. JosèpheXII	0	0	4	0	0	1	5
Esaïe	6	0	4	1	1	0	12
Matthieu	0	0	13	0	2	0	15
Marc	0	0	3	8	5	2	18
Luc	0	0	16	10	3	9	38
Jean	1	0	9	7	6	1	24
Romains	1	0	6	2	4	0	13
I Pierre	0	0	1	0	0	0	1
I Jean	1	0	3	3	1	0	8
Apocalypse	0	0	8	0	3	0	11
Total	22	2	173	67	38	25	334
%	6.59	0.60	51.80	20.01	11.38	7.45	100

Deux sortes de renseignements peuvent être tirés de ces statistiques. Premièrement, au niveau global : la construction majoritaire après *et* est la non expression du sujet ; les inversions après *et* chez Castellion sont minoritaires (7.19 % du total des propositions introduites par *et*), mais si on compare les chiffres absolus obtenus ici avec le nombre total des inversions (je ne tiens pas compte des propositions où le sujet n'est pas exprimé, qui sont fort nombreuses après *et*), on remarque que 38.3 % des inversions suivent la conjonction *et*, ce qui est important⁹⁶.

Au niveau de la distribution de chaque livre, les variations sont grandes, ce qu'on pourra observer plus précisément grâce aux exemples, qui doivent être présentés dans leur contexte, afin

⁹³ Ne sont comptés ici que les structures *et* SV sans élément X entre *et* et S. En effet, on trouve un grand nombre d'exemples où une subordonnée vient s'intercaler entre la conjonction et le sujet. Dans ces cas là, il n'y a jamais d'inversion.

⁹⁴ « e l'homme n'étoit pas pour cultiuer la terre » (*Gn* 2, 5).

⁹⁵ La structure syntaxique et rhétorique de ce chapitre est très intéressante. La position du sujet est utilisée comme facteur de structuration du chapitre, et en cela rappelle beaucoup *Gn* 1.

⁹⁶ Bien entendu, ces résultats gagneraient à être comparés à d'autres corpus, et il faudrait les élargir à toutes les conjonctions.

de vérifier l'hypothèse de S. Prévost, à savoir que l'inversion après *et* se trouve surtout quand *et* comporte une valeur logique supplémentaire⁹⁷. Il faut noter que la ponctuation est très importante⁹⁸ et doit être absolument respectée.

Et V (X) S

Sujet nominal

	Extrait	Commentaire
1.	(37) [Gn 2, 12] <i>E sortoit d'Eden vn fleuve pour arrouser le vergier, e de la se fendoit en quatre bras, dont l'vn a nom Phison, lequel fait le tour a tout le pays d'Euila, là où se trouue de l'or, e êt l'or dudit pays fin</i>	Le sujet est nouveau et non thématique. L'inversion a pour but d'éviter la répétition du sujet <i>or</i> .
2.	(38) [Lv 3, 8] <i>S'il fait son offrande d'une brebis, il l'amenera devant le Seigneur, e mettra sa main sur la tête de son offrande, e la tuera-on devant le pauillon des oracles, e verseront les fis d'Aharon le sang sur l'autel a l'entour.</i>	Il y a une rupture syntaxique. Le sujet de la phrase précédente est <i>Aharon</i> . Le sujet postposé <i>les fis d'Aharon</i> , qui sont présents déjà dans le contexte de gauche (Lv 3, 2 et 5) doit être réactualisé. La postposition lui accorde plus d'importance.
3.	(39) [Nb 2, 34] <i>Vela le conte fait des enfans d'Israel selon leurs maisons, dont le nombres des armées, departies en bandes, êt de conte fait six cens mille, trente mille, cinq cens cinquante, sans que les Levites fussent enrollés entre les enfans d'Israel, comme le Seigneur l'auoit commandé a Moyse. E firent les enfans d'Israel tout ainsi que le Seigneur l'auoit commandé a Moyse</i>	Répétition du syntagme <i>les enfans d'Israel</i> chaque fois dans une fonction différente. Dans ce chapitre, l'aspect rythmique est très important, et le jeu de inversion y est pour beaucoup.
4.	(40) [Ct 2, 3] <i>Comm'êt le pommier entre les arbres sauuages, ainsi êt mon ami entre les iouenceaux, en la plaisante ombre duquel ie suis assise e êt son fruit doux a mon palais.</i>	Dans ce texte poétique, la répétition de structures inversée crée le rythme. Par ailleurs, la comparaison, rapproche les propositions, non seulement du point de vue de la forme (parallélisme de la construction), mais aussi du

⁹⁷ On verra ci-dessous que la parataxe biblique typique qui traduit le *waw* hébreu justement par *et* a été remplacée par Castellion par des liens logiques qui ne se trouvaient pas explicitement dans le texte massorétique. Le *waw* de l'hébreu signifiant bien plus que *et*, on peut admettre que les traducteurs de la Bible seront tentés parfois de traduire par *et* ce qui, en fait, a une valeur logique plus précise.

⁹⁸ Elle détermine en effet le début de la phrase, comme on l'a vu dans le chapitre précédent.

		point de vue du sens (comparaison <i>pomme /mon ami / son fruit</i>)
5.	(41) [Sg 2, 5] Car nôtr'aage n'êt autre chose qu'vn'ombre qui passe, <i>e êt nôtre trêpas</i> sans retour.	Comparaison et structure croisée.
6.	(42) [Es. 2, 2] Il auiendra es derniers iours, que la montagne du temple du Seigneur sera fichée au sommet des montagnes, e sera la plus haute des montagnettes: e toutes nacions y afflotteront, <i>e viendront mains peuples</i> qui diront	L'inversion du sujet ne peut pas se justifier par l'analyse fonctionnelle (les sujets son synonymes et renvoient au même référent) ; par contre, la synonymie introduit précisément cette forte dépendance qui induit l'inversion selon S. Prévost ; mais il faut aussi penser à l'élément rythmique : le chiasme souligne son importance.
7.	(43) [Es. 2, 4] Il fera iustice aux nacions, e corrigera mains peuples, de sorte qu'ils forgeront de leurs épées des coutres, e de leurs piques des faucilles, <i>e ne prendront point les nacions</i> les armes l'une contre l'autre	Comme pour. les exemples 2 et 3
8.	(44) [Es 2 11] Les yeux orgueilleux des hommes seront abbaissés <i>e sera abbattue la hautesse des gens</i> ,...	Lien logique : « de telle sorte que »
9.	(45) [Rom 2, 5] Mais tu es si dur, e as le cueur tant obstiné, que tu t'amasses punicion pour la iournée en laquelle il sera fait punicion, <i>e se montrera le iuste iugement de Dieu</i>	Comme pour. les exemples 2 et 3
10	(46) [1 Jn 2, 4] Qui dit qu'il le connoit, e si ne garde pas ses commandemens, il êt menteur, <i>e n'êt pas en lui verité</i> .	Lien logique fort, souligné par l'opposition <i>menteur – vérité</i> , et changement de sujet.

L'examen de ces exemples nous permet de voir se dégager quelques principes, valables pour l'inversion du sujet nominal derrière et :

1. Un lien logique ou thématique fort accompagné d'un changement de sujet comme dans les exemples 2, 3, 7, 9 et 10
2. Jeu de rythmes internes comme dans les exemples 3, 5 et 6 ; les deux causes n'étant pas exclusives l'une de l'autre.

Finalement, quel que soit le lien avec le contexte de gauche, fonctionnel, logique ou rythmique, il semble bien être renforcé par l'inversion⁹⁹.

Sujet pronominal

(47)[Ct 2, 12] on voit par les chams les florettes : le tems de chanter êt venu, *e ouit-on* le chant de la tourterelle en nôtre pays

(48)[Sg 2, 1] Car ils disent en eux même ce qui n'êt pas bien pensé a eux : Nôtre vie êt breue e peneuse, e n'y a remede contre la fin de l'homme, *e ne sceut-on* onque personne qui reuînt de l'autre monde.

(49)[Dédicace, I] Autant en fait-on de iour:c'êt que apres qu'on êt venu aux mains, *e êt-on* mêlé les uns parmi les autres

Il s'agit exclusivement d'inversion du pronom *on*, ce qui correspond à l'usage décrit par S. Prévost qui lie ce phénomène à la présence du *et* en tête : selon elle, les structures « *Et + on + V* » sont très rares. Chez Castellion, je n'ai relevé dans tout mon corpus aucune occurrence d'une telle construction ; et inversement, on ne trouve pas d'inversion du pronom sujet après *et* autre que celles de *on* illustrées ici¹⁰⁰. On peut ainsi considérer que *on* se comporte comme un sujet nominal, ce qu'il est d'une certaine manière.

Sujet divin

Le traitement à part des « sujets divins » est justifié, non pas par l'invention de ma part d'une nouvelle catégorie grammaticale, mais parce que j'ai remarqué, particulièrement dans le récit de la création, que Castellion hésitait à supprimer un tel sujet¹⁰¹. En effet, dans la syntaxe habituelle de cette époque, on évite la répétition trop fréquente d'un sujet par sa suppression pure et simple¹⁰². Castellion, qui n'hésite pas à supprimer le sujet par ailleurs¹⁰³, rechigne à faire disparaître syntaxiquement le Tout-Puissant. Il préfère alors rompre la monotonie par des variations de rythme et des inversions. Que cela soit dû à un respect particulier de la majesté divine, ou à l'exploitation poétique des répétitions du même sujet créateur, Castellion semble apprécier la construction *et V Dieu*

(50)[Ex 2, 24] E leur complainte, qu'ils faisoient de ce qu'ils étoient si suiets, vint a

⁹⁹ Là encore, une comparaison avec les structures non-inversées serait très intéressante. Ces dernières sont cependant trop nombreuses pour que je puisse la faire dans le cadre de cette étude.

¹⁰⁰ Voir toutes les occurrences dans les annexes, p. 190-191

¹⁰¹ Cela arrive, mais c'est moins fréquent qu'avec des sujets humains.

¹⁰² Voir ci-dessus, la comparaison avec un extrait de la traduction d'Olivétan.

¹⁰³ On voit d'ailleurs que dans plus de 50% des propositions introduites par *et*, le sujet n'est pas exprimé.

Dieu, e oyt Dieu leurs soupirs

(51)[Es. 2, 11] Les yeux orgueilleux des hommes seront abbaissés, e sera abbattue la hautesse des gens e sera le Seigneur seul haussé en ce iour là

(52)[Gn 2, 22] Parquoy le seigneur dieu fit tomber sur Adam vn tel sommeil qu'il s'endormit : puis print vne de ses côtes : e serra le corps en sa place, e bâti le seigneur dieu de la côte qu'il auoit prinse d'Adam vne femme

(53)[Gn 2, 16] Si print le Seigneur dieu l'homme e le logea au vergier d'Eden, pour le cultiuer e garder, e fit le Seigneur dieu a l'homme vn tel commandement.

(54)[Gn 2, 3] Si fut acheué le ciel e la terre, e tout leur arrois, e acheua Dieu au settième iour son ouurage qu'il auoit fait, e se reposa au settième iour de tout son ouurage qu'il auoit fait, e benit Dieu le settième iour.

(55)[Gn 2, 2] Si fut acheué le ciel e la terre, e tout leur arrois, e acheua Dieu e acheua Dieu au settième iour son ouurage.

Et X V S

On peut encore rapidement observer les cas où un élément est intercalé entre *et* et le verbe. Dans tous ces cas, quel que soit le complément, la loi fonctionnelle peut s'appliquer, puisqu'il s'agit toujours de compléments pronominaux. On ne trouve en effet aucun cas de structure *et + X + V + S* où *X* serait un complément nominal.

X= Complément circonstanciel pronominal

(56)E aupres de lui se campera la lignée d'Issacar [Nb2, 5]

(57)E par cela sauons nous que nous le connoissons [1 Jn 2, 3]

(58)e y étoit la mere de Iesus [Jn 2, 1]

(59)e s'y sont autre-fois tenus les geans[Deut. 2, 20]

(60)E pourtant qu'ils étoient en different, e se combattoient ensemble qui seroit le maitre, il se foisoient des continuelles e longues guerres, e en auoint les uilles a souffrir [Fl.Josephe]

X=C essentiel pronominal

(61)e les a le vent emportés [Dn 2, 35]

(62)e l'a eu mon frere [Irois 2, 14]

(63)e la tuera-on deuant le pauillon des oracles, [Lv 3, 8]

(64)e la tuera-on deuant le pauillon des oracles [Lv 3, 13]

L'examen de ces quelques exemples, qui sont exhaustifs, nous montre que le principe fonctionnel est fréquemment activé, chez Castellion, pour qui la cohésion textuelle est souvent assurée par le lien entre l'élément initial et le contexte de gauche¹⁰⁴, ce qui provoque souvent le renvoi du sujet non thématique derrière le verbe. Mais un autre critère intervient : le genre du texte qui dicte une éventuelle soumission au rythme et à la poétique. Pour mieux cerner cette question, il convient maintenant de voir l'influence du genre du texte sur l'inversion du sujet en examinant un corpus plus typé¹⁰⁵, choisi dans trois genres différents, et dont les extraits seront plus longs que ceux qui ont été choisis pour la première partie de l'étude de l'inversion du sujet.

Dans le corpus réduit défini plus haut, et toutes catégories d'inversions confondues¹⁰⁶, on peut compter 15 inversions dans les chapitres narratifs (Gn), 7 dans les chapitres poétiques (Ct) et seulement 3 dans la lettre de Paul aux Philippiens. On pourrait y voir l'influence des langues sources (l'hébreu inverse beaucoup plus que le grec), mais un simple contrôle montre que les inversions de l'hébreu sont pour la plupart rétablies par le traducteur, et que les inversions du texte français ne correspondent pas à des inversions du texte source, hébreu ou grec.

On peut voir dans cette variation interne, premièrement, la confirmation que l'inversion du sujet est un tour marqué. En effet, si cela n'était pas le cas, nous aurions une répartition beaucoup plus homogène et aléatoire. Ici, visiblement, le choix de la postposition du sujet répond à un choix stylistique. Le style narratif semble particulièrement en dépendre.

Voici quelques exemples tirés des chapitres 7 à 9 de la *Genèse*, où l'inversion est introduite par *et* ou par *si* :

(65)[7.5] E Noe fit tout ainsi que le Seigneur lui commanda : [6] *e étoit Noe* aagé de six cens ans quand le deluge d'eau fut sur terre, [7] de devant l'eau duquel deluge Noe entra en l'arche, e ses fis, e sa femme, e les femmes de ses fis avec lui.

(66)[7.16] E apres le Seigneur l'enferma, [17] puis fut un tel deluge quarante jours sur terre, que la force de l'eau emporta l'arche, e la leva de terre, [18] *e creut l'eau* sur terre de telle force, que l'arche s'en alla par dessus l'eau.

(67)[21] *Si fut éteinte toute creature* qui bougeoit sur la terre, tant volataille que bêtes privees e sauvages, e tout ce qui se treine sur terre, e tous les hommes.

¹⁰⁴ Ce fait sera encore illustré par l'étude des formes en *-ant*. Voir ci-dessous, p. 274 sq.

¹⁰⁵ Défini ci-dessus (p. 226). Pour mémoire, il s'agit de style narratif *Gn* 6-9 (2049 mots/ 207 verbes conjugués) ; style poétique *Ct* 1-7 (2293 mots/ 230 verbes conjugués) ; style épistolaire : toute la *lettre aux Philippiens* (2178 mots/ 211 verbes conjugués)

¹⁰⁶ Ce corpus n'est pas le même que pour l'analyse globale. Il s'agit ici de trois extraits plus longs choisis pour leurs caractéristiques stylistiques.

(68)[8.1] E quand l'eau eut été en sa force sur terre cinquante jours, dieu ayant souvenance de Noe e de toutes bêtes sauvages e privees qui étoint avec lui en l'arche, fit courir un vent par dessus la terre, pour faire cesser l'eau, [2] *si furent bouchees les fontaines de l'abyme*, e les bondes* du ciel, e cessa la pluie du ciel :

(69)[8.18] *Si sortit Noe*, e ses fis, e sa femme e les femmes de ses fis avec lui.

(70)[9.1] *Si benit dieu* Noe e ses enfans, e leur dit : Peuplés e multipliés, e remplissés la terre, [2] e portés peur e frayeur a toutes bêtes de la terre, e a tous oiseaux de l'air.

(71)[9.27] Dieu amplifie Japhet, e le face habiter es pavillons de Sem, e que Canaan lui soit sujet. [28] *E vêquit Noe* apres le deluge trois cens cinquant'ans, [29] e parainsi aagé en tout de neuf cens cinquant'ans il mourut.

On voit clairement dans ces exemples que le sujet postposé est porteur de plus d'informations nouvelles que ce qui précède le verbe, ici des coordonnants qui assurent la cohésion avec le contexte de gauche¹⁰⁷. Soit qu'il s'agisse d'un élément nouveau, qui n'est pas présent dans le contexte antérieur, soit qu'il s'agisse d'un élément thématique qu'il faut remettre au premier plan, comme en 9.1, Castellion semble ici se soumettre à un principe fonctionnel.

Dans les autres extraits choisis pour cette analyse, *e* et *si* sont aussi présents. Dans le Ct, par exemple, ils sont fréquents mais n'entraînent pas aussi souvent une inversion du sujet. En effet, on trouve plusieurs exemples où le sujet, antéposé, cette fois, est tout aussi riche du point de vue informationnel que dans les exemples de la Genèse.

(72)[2.13] le figuier iette ses petites figues, e les vignes florissantes flairent bon

(73)[2.17] Ce-pendant que le iour ventera, e les ombres s'enfuiront

Dans la lettre aux Philippiens :

(74)[1.14] tellement que la plus grande part des freres au Seigneur, en confiance de mes liens, s'aventurent de parler plus avant de la parole de dieu, sans avoir peur. [15] Les uns par envie e sentant autrement : les autres sentans ainsi prêchent Christ. [17]¹⁰⁸ *E ceux qui sentent autrement prêchent* Christ d'un mauvais courage

(75) [4.8] Au surplus, freres, entendée a toute chose vraye, toute chose grave, toute chose juste, toute chose chaste, toute chose amiable, toute chose bonne a dire, s'il y a vertu, s'il y a louange, a ces choses, di-je, entendés [9] lèquelles vous avés apprinses, e receues, e ouies, e veues en moi. Faites ces choses, *e le Dieu de paix sera avec vous*.

On constate que « ceux qui sentent autrement », ne correspond pas à l'élément du contexte de gauche le plus proche (*les autres*), mais correspond à un élément éloigné (*les uns*) qui doit être ramené au premier plan ; de même que, dans le chapitre 4, « e le Dieu de paix sera avec vous »,

¹⁰⁷ Voir le chapitre sur la ponctuation et les coordonnants à l'initiale, ainsi que celui sur les formes en *-ant*.

¹⁰⁸ Castellion a inversé les versets 16 et 17 pour respecter l'ordre *les uns*,... *les autres* annoncé dans le verset 15.

puisque *Dieu* n'apparaît pas dans la phrase précédente. Ces phénomènes informationnels n'entraînent pas, dans ces deux cas-ci, d'inversion du sujet.

On peut donc affirmer, en rappelant bien sûr qu'il ne s'agit que d'hypothèses établies sur un petit corpus, étayées, il est vrai, par les chiffres établis sur le corpus plus large¹⁰⁹ présentés ci-dessus, que Castellion a à sa disposition un tour non marqué, l'antéposition du sujet, et un tour marqué, la postposition, qui semble obéir à des critères informationnels, mais ceci seulement quand le traducteur le veut bien. Pour le dire autrement, on s'aperçoit que le principe fonctionnel (ou informationnel) n'est pas encore mort, mais qu'il n'est plus contraignant. L'auteur peut l'infléchir, le suivre plus ou moins, selon le style qu'il désire adopter : ainsi, dans un style narratif, comme pour accélérer le récit, la forte densité d'inversions du sujet augmente la cohésion syntaxique¹¹⁰ et rend le texte plus fluide. En ce qui concerne le style poétique, dans le *Cantique des Cantiques*, on peut faire la même observation. Les deux versets qui concentrent la moitié des inversions sont une double comparaison, où les inversions ont pour effet de renforcer la corrélation des éléments de la comparaison.

(76)[2] Comm'êt la rose entre les épines, ainsi êt mamie entre les femmes. [3]
Comm'êt le pommier entre les arbres sauvages, ainsi êt mon ami entre les
iouuenceaux, en la plaisante ombre duquel ie suis assise, e êt son fruit doux a
mon palais.

Dans la lettre de Paul, comme il ne s'agit pas d'un récit, les critères informationnels n'ont pas la même pertinence. Les sujets sont presque tous les mêmes, *je*, *vous*, ou *Jésus Christ*. Par ailleurs, la cohésion syntaxique est assurée par un autre phénomène qui tient davantage du style que de la syntaxe : la subordination.

L'inversion du sujet : Conclusion

Les tours syntaxiques observés dans les pages qui précèdent ne doivent, selon moi, rien au hasard. On a observé une corrélation nette entre nature et position du sujet, entre principe régisseur et genre textuel, le tout étant extrêmement cohérent et, semble-t-il, concerté. Par

¹⁰⁹ Présentés p. 224 sq.

¹¹⁰ B. Combettes et S. Prévost ont très bien montré combien l'organisation de la phrase selon un principe informationnel avait pour corollaire un renforcement de la cohésion du texte. En effet, la référence plus ou moins implicite au contexte immédiatement précédent appelée par l'élément thématique initial renforce le lien avec les énoncés précédents. Voir entre autres B. Combettes, *Pour une grammaire textuelle : la progression thématique; Recherche sur l'ordre des éléments de la phrase en moyen français*, (Thèse pour le doctorat d'Etat, Université de Nancy) 1988 ; « Ordre des mots, types de textes, diachronie : topicalisation de la subordonnée en moyen français ». Pour une bibliographie complète sur l'inversion du sujet, voir S. Prévost *La postposition du sujet en français* p. 315.

ailleurs, on trouve quelques lignes de la main de Castellion qui montre à quel point l'ordre des mots influence pour lui la réception du message : en effet la sensibilité de Castellion au problème de l'inversion du sujet et de l'ordre naturel des éléments est illustrée dans une préface latine à un petit opusculé pédagogique paru chez Oporin en 1546, le *Mosis institutio reipublicae graeco-latina, ex Josepho in gratiam puerorum decerpta, ad discendam non solum graecam, sed etiam latinam linguam, una cum pietate ac religione*. Castellion, dans l'esprit des *Dialogi sacri*, entreprend en effet une adaptation pour la jeunesse du chapitre 8 des *Antiquités judaïques* de Flavius Josèphe et il justifie sa démarche de la manière suivante dans sa préface :

(77) C'est dans cette pensée, pour permettre aux enfants d'étudier en même temps la langue grecque et la religion, que j'ai extrait de Josèphe, qui est un auteur excellent et d'une langue choisie, le tableau de la constitution de Moïse, tel que Josèphe l'a rédigé d'après les textes pris çà et là dans Moïse. Je l'ai mis en latin dans le style le plus familier, mais pourtant sans jamais reproduire servilement les hellénismes. Et comme il faut toujours offrir aux enfants les formes les plus faciles, j'ai disposé les mots dans *l'ordre naturel*, et j'ai simplifié le langage pour le mettre à la portée de tous. J'appelle *ordre naturel* celui qui correspond à la construction grammaticale. Il se trouve surtout dans le français et l'italien, tandis que le grec et le latin, avec leur plus grande liberté d'inversion, présentent pour des enfants plus de difficulté. [...] C'est ce genre de construction que j'ai suivi dans ce petit livre pour l'une et l'autre langue, elle est moins élégante, mais plus appropriée à l'enseignement ; car vouloir apprendre à l'élève à parler élégamment avant de lui apprendre à parler, c'est vouloir que l'enfant sache danser avant de savoir marcher. Si quelqu'un fait la remarque que ce sont là des procédés que tout maître d'école doit employer avec ses élèves, qu'il se représente que j'ai fait le maître d'école dans cet ouvrage ; j'ai voulu descendre à la portée des enfants, et pour eux je ne rougirai de rien, pas même d'aller à cheval sur un bâton¹¹¹.

L'observation des chiffres, d'une part, et des exemples, d'autre part, a permis d'établir un lien très fort entre le principe informationnel et l'inversion du sujet. Cependant, ce principe n'est pas tyrannique, et le traducteur peut très bien s'en affranchir. Ainsi, on constate que dans cette période de changements syntaxiques, de passage d'un système fonctionnel à un système grammatical, Castellion jouit encore du choix des principes auxquels soumettre sa phrase, selon le genre du texte qu'il traduit. Cohésion avec le contexte de gauche et rythme poétique semblent être ses objectifs, la première pour assurer une compréhension optimale, le second pour donner de la cadence à la lecture, probablement collective et à haute voix, du texte à transmettre au peuple des non-lettrés.

¹¹¹ Traduit par F. Buisson, II, p. 275-276 ; c'est moi qui souligne.

b. Variation et subordination

La quantité et les différents types de subordonnées dans les phrases des auteurs de notre période sont des critères souvent retenus par les rhétoriciens du XVI^e siècle, d'une part, mais aussi par les linguistes modernes, pour définir les différents genres de textes auxquels ils ont à faire.

Ainsi, les rhétoriciens latins relèvent deux *orationes* différentes, mot qu'on peut traduire par style, mais qui risque d'être confondu avec les styles définis ci-dessus. M.-L. Demonet parle en effet de *style narratif* pour *oratio soluta*, c'est-à-dire « un style construit à partir de propositions accumulées, coordonnées ou juxtaposées. Les subordonnées sont surtout des relatives qui s'accrochent aux principales, ou des circonstanciellées précédant ou suivant la principale¹¹². » D'un autre côté, on relève l'*oratio vincta*, ou style périodique « de structure dite circulaire, dont la construction classique est celle de la protase / apodose, et dont les subordonnées sont hiérarchiquement distribuées dans le cercle de la phrase ample¹¹³. » On peut, de manière un peu simplifiée, affirmer que le style narratif est celui du chroniqueur, qui raconte les événements, et que le style périodique est celui du commentateur.

Dans cette étude, il s'agit d'observer l'extrait narratif de la Genèse, l'extrait poétique du *Cantique* et l'extrait épistolaire de la Lettre aux Philippiens au niveau de la subordination, pour voir si on peut les rapprocher de l'*oratio soluta* ou de l'*oratio vincta*. Pour ce faire, j'ai analysé d'une part le degré de subordination, à savoir le nombre de subordonnées par phrase (voir annexes p. 180-183), d'autre part, le type de subordonnées.

L'analyse de la fréquence de la subordination permet de déterminer si le traducteur a été soumis à une pression extérieure, une mode stylistico-syntaxique, qui aurait pu influencer la qualité de sa phrase. Soit qu'il traduise littéralement, dans ce cas on s'attend à observer une grande différence entre l'AT où l'hébreu induirait la parataxe, et le NT où le grec permettrait une syntaxe plus imbriquée. Soit, d'autre part, que le traducteur obéisse à une mode, un style « alambiqué », comme dit A. Lorian quand il décrit la tendance stylistique qui poussait les auteurs du XVI^e s. à subordonner pour imiter la phrase latine¹¹⁴. Dans le cas contraire, le

¹¹² M.-L. Demonet « Ponctuation et narration chez Rabelais et ses contemporains », p. 46.

¹¹³ *Id.*

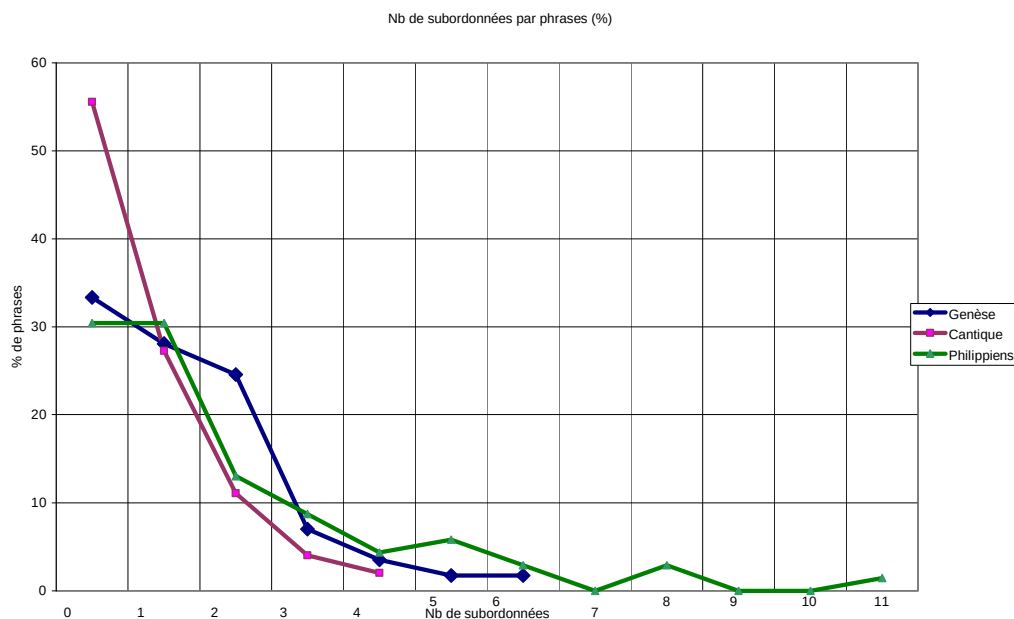
¹¹⁴ Lorian, p. 142 « Comme partout ailleurs, à la base de cette forte tendance de relier et d'imbriquer se trouve le désir d'illustrer la langue et le style, par l'imitation superficielle de la période latine –superficielle, puisque le calque ne réussit qu'à créer une phrase longue et pleine d'articulations (plutôt que réellement articulée), qu'à donner naissance à un corps qui a des dimensions imposantes et d'innombrables cartilages et vertèbres, sans pour autant posséder la structure, les nerfs, l'élégance ou le rythme du modèle».

traducteur, libre de toute influence extérieure, modèle sa phrase en fonction des genres et on trouvera alors de fortes variations.

J'ai donc, premièrement, compté le nombre de subordonnées par phrase, en analysant la répartition (nb de phrases avec 1, 2, 3 subordonnées, etc.), et j'ai obtenu le tableau suivant :

Nb de sub.	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Gn. Nb de phrases	19	16	14	4	2	1	1					
Gn %	33.33	28.07	24.56	7.017	3.50	1.75	1.75					
Ct nb	55	27	11	4	2							
Ct %	55.55	27.27	11.11	4.04	2.02							
Ph nb	21	21	9	6	3	4	2		2			1
Ph %	30.43	30.43	13.04	8.69	4.34	5.79	2.89	0	2.89	0	0	1.44

On observe que le nombre de phrases courtes (simples ou à une seule subordonnées) dans le Ct est important. Par contre les phrases longues, voire très longues se trouvent surtout dans la lettre aux Philippiens. Mise en graphe, la chose est plus frappante encore:



La différence principale dans le degré de subordination s'observe non entre AT et NT mais entre l'ensemble relativement cohérent Gn / Ph et le Cantique des Cantiques. Ceci, du point de vue stylistique, n'est pas étonnant, puisque sur les trois, le Ct est le seul texte poétique. Il est fait de

phrases simples, souvent accolées sans aucun lien de subordination. L'autre fait frappant se trouve dans le nombre non négligeable de phrases très complexes dans la lettre aux Philippiens. Là encore, nous connaissons le style paulinien, et le nombre de phrases à 4, 5, 6 voir 11 subordonnées ne nous étonne pas. Mais il ne faut pas en conclure pour autant que Castellion a calqué la syntaxe du grec, car il a coupé certaines périodes grecques pour en faire deux phrases nettement séparées, et dans un cas, il n'a pas hésité à inverser deux versets pour que l'ordre de présentation des éléments soit respectée :

(78)[15] Les uns par envie e sentant autrement : les autres sentans ainsi prêchent Christ. [17] E ceux qui sentent autrement prêchent Christ d'un mauvais courage, en me pensant tribulacion en mes liens. [16] Les autres y vont par amour, pourtant qu'ils savent bien que je suis pour defendre l'evangile. [18] Mais quoi ? au moins quoi qu'il en soit, soit par beau semblant, soit a la bonne foi, Christ êt annoncé, de quoi je suis bien aise, e serai.

Trad. Jérusalem¹¹⁵ : [15] Certains, il est vrai, le font par envie, en esprit de rivalité, mais pour les autres, c'est vraiment dans de bons sentiments qu'ils prêchent le Christ. [16] Ces derniers agissent par charité, sachant bien que je suis voué à défendre ainsi l'Evangile ; [17] quant au premiers, c'est par esprit d'intrigue qu'ils annoncent le Christ ; leurs intentions ne sont pas pures : ils s'imaginent ainsi aggraver le poids de mes chaînes. [17] Mais qu'importe ? Après tout, d'une manière comme de l'autre, hypocrite ou sincère, le Christ est annoncé, et je m'en réjouis. Je persisterai même à m'en réjouir.

Parfois même, Castellion a allongé la période paulinienne, en imbriquant plusieurs phrases qui ne l'étaient pas en grec¹¹⁶. Par exemple, Ph 3, 8-14

(79)Voire qui plus êt, je tien tout pour perte, [8] pour l'excellence de la connoissance de Jesus Christ mon seigneur, pour lequel j'ai tout perdu, e tien comme fiente, pour gagner le Christ, [9] e pour avoir de quoi en lui, sans avoir ma justice qui vient de la loi, mais celle qui êt par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu, e gît en la foi, [10] en connaissant lui e la certu de sa resurrexion, e la communion de ses souffrances, en me conformant a sa mort, [11] afin de pouvoir parvenir a ressusciter des morts, [12] non pas que je l'aye déjà atteint, ou que je soye déjà parfait : mais je poursoi pour atteindre, en tant que j'ai été atteint de Jesus Christ, [13] freres, je ne le cuide pas encor avoir atteint : mais un cas y a, que ne oubliant le derriere, e m'étendant au devant, [14] je tire au but, pour emporter le pris, auquel j'ai été d'enhaut appelé de Dieu, par Jesus Christ.

Le grec s'arrête à la fin des versets 7, 11, 12 et 14. Cette phrase est un exemple extrême, mais il faut le prendre au sérieux. Les pages consacrées à la ponctuation qui précèdent ont montré que rien n'est laissé au hasard dans ce domaine et qu'on peut considérer comme phrase tout ce qui se trouve entre deux points.

A l'analyse du type de subordonnées dans les trois extraits choisis, on voit, sans surprise, que les subordonnées circonstancielles sont beaucoup plus nombreuses dans *Ph* (50, dont 34

¹¹⁵ J'ai utilisé cette traduction moderne pour sa rigueur scientifique, comme point de comparaison actuel.

¹¹⁶ Voir p. 256.

exprimant une relation logique hypothétique, causale, concessive ou consécutive) que dans les deux autres extraits (32, dans *Gn*, dont 21 logiques, et seulement 18 dans *Ct*, 7 logiques). C'est un peu comme si Castellion cherchait à aider le lecteur à comprendre le texte de Paul, en y intégrant des conjonctions de subordination qui ne se trouvent pas dans le texte grec, comme autant de marqueurs de structuration. Par ailleurs, leur présence augmente aussi la cohésion textuelle.

Par exemple, dans les versets suivants, Castellion ajoute une consécutive qui ne se trouve pas en grec où on a seulement *et*.

(80)[1.12] Or veux-je bien que vous sachiez, freres, que mon cas s'est tellement porté, que c'a plutôt été a l'avancement de l'evangile, qu'autrement, [13] en sorte que mes liens en l'affaire de Christ ont été publiés tant par toute la court, qu'a tous les autres, [14] *tellement que* la plus grande part des freres au Seigneur, en confiance de mes liens, s'aventurent de parler plus avant de la parole de dieu, sans avoir peur.

Καί τοὺς πλείονας τῶν ἀδελφῶν ἐν κυρίῳ πεπειθότας τοῖς δεσμοῖς μου περισσοτέρως τολμᾶν ἀφόβως τὸν λόγον λαλεῖν

Litt. « et la plupart des frères dans le Seigneur ayant été persuadés par mes chaînes, plus encore d'oser sans crainte annoncer la parole. »

Ailleurs, Castellion précise la relation chronologique qui était implicite dans le texte grec (participe aoriste du verbe γινώσκω):

(81)[2.19] Or j'espere a l'aide du Seigneur Iesus, de vous envoyer bientôt Timothée, afin que ie me recrée aussi, *quand* j'aurai connu comment vos affaires se portent.

Ελπίζω δὲ ἐν κυρίῳ Ἰησοῦ Τιμόθεον ταχέως πέμψαι ὑμῖν, ἵνα καγὼ εὐσυνῶ γινούς τὰ περὶ ὑμῶν.

Litt. « J'espère – dans le Seigneur Jésus, vous envoyer rapidement Timothée, afin que moi aussi j'aie bon courage, apprenant les choses à votre sujet. »

En ce qui concerne l'AT, il nous faut aussi souligner ici la liberté du traducteur. L'hébreu de la Genèse est aussi paratactique que celui du Cantique. Pourtant, Castellion traduit l'histoire de l'Arche de Noé de manière beaucoup plus imbriquée, introduisant par exemples des consécutives avec notion d'intensité (*tel...que ; telle...que ; tant e tant...que*) qui ne se trouvent pas dans le texte massorétique:

(82)[7.16] E apres le Seigneur l'enferma, [17] puis fut un tel deluge quarante jours sur terre, que la force de l'eau emporta l'arche, e la leva de terre, [18] e creut l'eau sur terre de telle force, que l'arche s'en alla par dessus l'eau. [19] E tant e tant creurent les eaux, qu'elles couvrirent toutes les plus hautes montagnes de dessous le ciel universel, [20] e les couvrirent de quinze coudees par dessus.

Le style narratif semble impliquer davantage de subordinations circonstancielles, chronologiques et logiques que le style poétique, et Castellion renforce ces liens au moyen de la syntaxe. Par

contre, le style poétique du Cantique des Cantiques induit des liens légers, paratactiques, et Castellion n'intervient pas pour imbriquer de force.

(83)[11] Car voilà l'hyuer passé: la pluye a fait son cours, e s'en êt allée : [12] on voit par les chams les florettes : le tems de chanter êt venu, e ouit-on le chant de la tourterelle en nôtre pays; [13] le figuier iette ses petites figues, e les vignes florissantes flairent bon. Leue toi m'amie ma belle, e vien-ça. [14] Ma colombelle es boulins d'une roche, es retraittes d'une vis, montre moi ta face, fai-moi ouir ta voix:car tu as une belle voix, e une iolie face.

On aurait très bien pu imaginer une imbrication des versets 11-12 comportant une consécutive avec nuance d'intensif, comme Castellion le fait parfois ailleurs.

Pour les autres types de subordonnées analysées ici brièvement, on constate :

- une répartition égale des relatives entre les trois corpus, comme si cette sorte d'imbrication était neutre du point de vue stylistique, avec 45 propositions relatives dans l'extrait de la Genèse ; 39 dans le Cantique et 49 dans l'extrait de la lettre aux Philippiens.
- Une densité plus élevée de complétives COD (« nous savons que... ; je dis que... ») dans *Ph* (14) et dans *Gn* (12), que dans *Ct* (5)
- C'est dans le Cantique, au contraire, qu'on trouve le plus de complétives exclamatives (« regarde comme... »), un nombre de 7, alors qu'il n'y en a pas du tout dans les autres extraits.

Ces dernières observations relèvent de l'évidence, mais il était important de remarquer que la distribution des types de subordonnées est aussi soumise à la loi des genres.

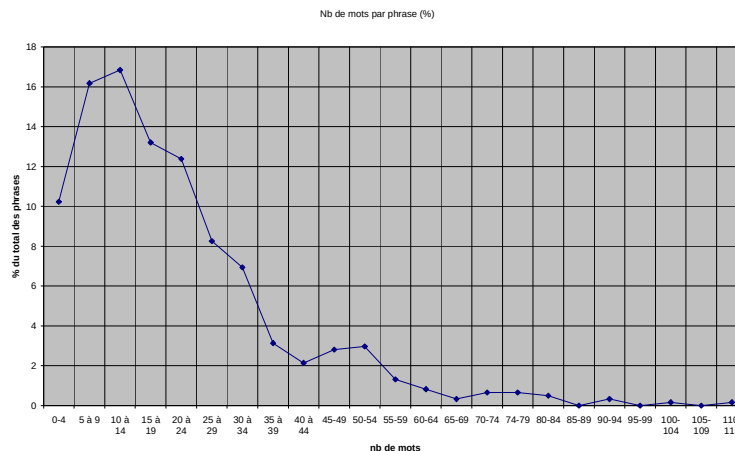
Finalement, on peut observer ici une imbrication graduée, allant d'un style poétique fortement paratactique à un style sentencieux, fortement subordonné, en passant par un style narratif, suffisamment charpenté pour que le lecteur comprenne les liens logiques et chronologiques entre les événements relatés. Au-delà d'une mode à l'imbrication exagérée, telle que l'a illustrée A. Lorian, au-delà de l'influence d'une quelconque langue, latin pour suivre la mode¹¹⁷, ou hébreu et grec, les langues sources, Castellion a su modeler la subordination en fonction des besoins, et dans le respect total du style de chaque livre biblique.

¹¹⁷ Voir ce qui concerne l'imitation ci-dessous, p. 258-269.

c. Variation et longueur de phrase¹¹⁸

Les observations qui précèdent ont porté sur le degré et la typologie de la subordination. On peut aussi se demander si la coordination varie en fonction des genres, ce qui peut être mesuré par la variation de la longueur de la phrase en nombre de mots¹¹⁹. Il a donc fallu recenser dans le corpus restreint défini ici le nombre de phrases à 1 mot, 2 mots... jusqu'à 120 mots, en répartissant les résultats par tranches de 5 mots. Pour que toutes les phrases apparaissent et soient comptées, il a fallu introduire une petite dérogation à la règle fixée pour la définition de la phrase (à savoir le point) : en effet, pour que la différence entre discours direct et indirect apparaisse, il a fallu considérer tout discours direct, même introduit par deux-points ou sans marque typographique¹²⁰, comme une phrase indépendante.

Ce travail a été effectué dans un premier temps sur le corpus total (tous les chapitres 2). Les résultats de ce comptage sont présentés en annexe (p.185). Ces calculs permettent en première analyse d'obtenir une impression d'ensemble de la phrase type de Castellion, par l'addition de tous les résultats détaillés.



¹¹⁸ Une étude de ce genre devrait être effectuée par une équipe dotée de moyens humains et informatiques importants. Les résultats obtenus par M. Bellot-Antony et son équipe, grâce au logiciel d'analyse de texte, LITTERAE et présentés dans M. Bellot-Antony « La longueur des phrases dans le *Quart-Livre* », *Le français Préclassique 2, 1500-1650*, Paris, Didier, 1991, montrent toutes les possibilités offertes par la collaboration de linguistes et d'informaticiens. Il est évident que la présente étude ne peut prétendre à un tel niveau d'analyse.

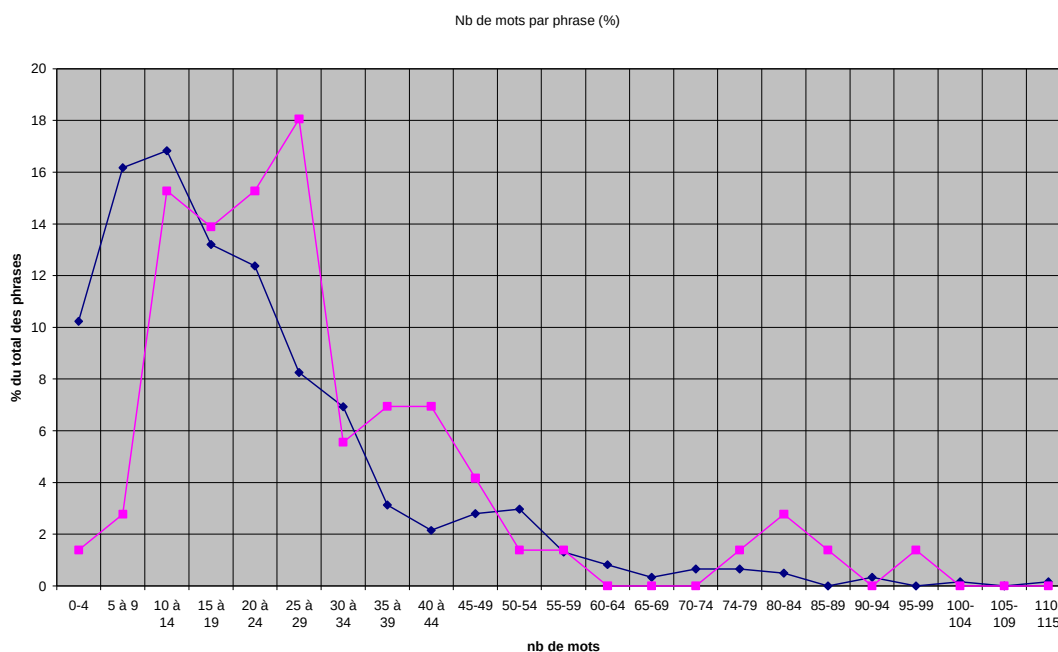
¹¹⁹ R. Garrette (*La phrase de Racine*), a choisi de mesurer la phrase de Racine en nombre de syllabes, ce qui avait du sens pour le théâtre en vers, et qui n'en aurait aucun dans un texte en prose, qui plus est une traduction. C'est pourquoi j'ai retenu le critère le plus facilement isolable, le mot, en comptant les articles élidés comme un mot, ainsi que les pronoms personnels et possessifs. Par ailleurs, une « moyenne » des nombres de mots par phrase, qui aurait été réalisable automatiquement, n'est pas acceptable scientifiquement parce qu'elle ne nous dit rien de la distribution de ces phrases. On peut avoir un nombre équivalent de périodes à 80 mots et de phrases courtes à moins de 10 mots, ou un ensemble homogène de phrases entre 20 et 40 mots, et on obtiendra la même moyenne.

¹²⁰ Ce qui est rare, voir chapitre sur la ponctuation.

En appliquant la même méthode au corpus restreint choisi pour l'analyse de la variation interne, et en comparant les résultats avec la courbe obtenue pour le corpus entier, on peut observer l'écart-type qui existe entre la distribution globale de la longueur des phrases, et celle qui existe dans chacun des genres analysés. Une première hypothèse est que les phrases seront probablement les plus courtes pour *Ct*, moyennes pour *Gn* et longues dans *Ph*. Le passage par la statistique me semble pourtant nécessaire pour la solidité scientifique de cette analyse, et surtout pour affiner les résultats.

Bien entendu, plus le nombre de phrases longues est important, moins il y a de phrases. C'est pourquoi les résultats obtenus doivent être relativisés (résultats en % du nb. de phrases total). Voici donc trois tableaux qui superposent la courbe globale (présentée ci-dessus) aux résultats de chaque extrait.

Tableau 1 : Genèse, style narratif (Voir annexes p. 186)

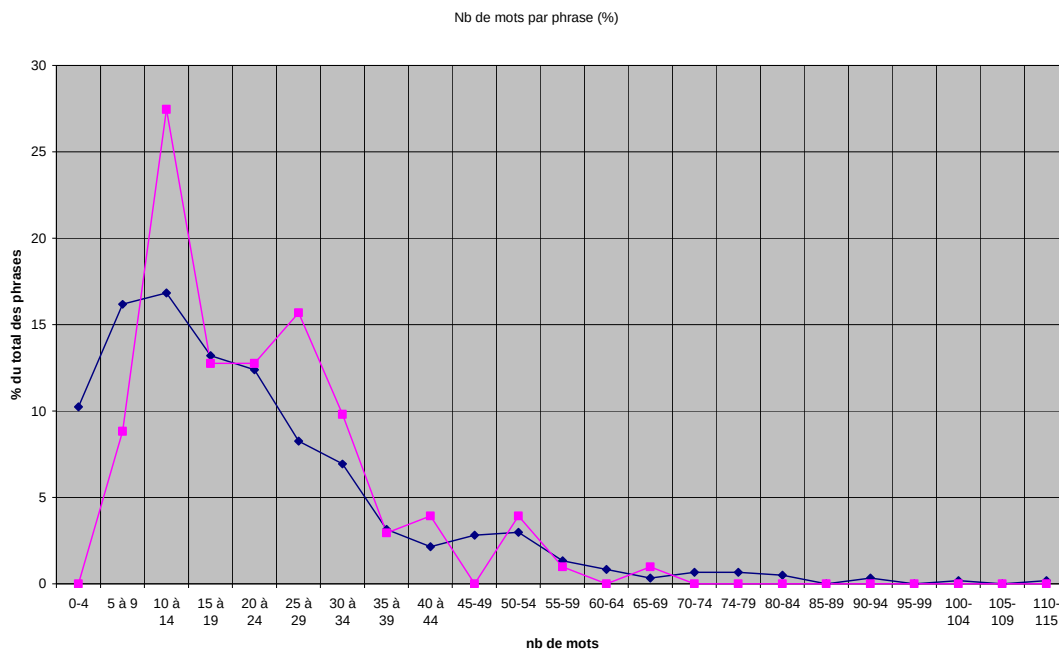


Le style narratif illustré ici présente deux caractéristiques au niveau de la longueur des phrases. D'abord, le très petit nombre de phrases courtes, qui est surtout explicable par la quasi absence de discours directs dans cet extrait (Dieu parle, mais Noé ne répond pas). Ce sont en effet les syntagmes verbaux qui introduisent le discours direct, comptés comme « phrases », qui font gonfler les taux de phrases courtes dans les calculs présentés ci-dessous. Deuxième fait à noter : dans *Gn*, le grand nombre de phrases « moyennes », comprises entre 15 et 45 mots. Le style

narratif, descriptif, se développe donc dans une phrase de « deux ou trois¹²¹ » membres, dont les subordonnées sont, on l’a vu, surtout circonstancielles. Par exemple, la phrase suivante, qu’on peut considérer comme typique, compte 32 mots, avec deux notations temporelles (une prépositionnelle, l’autre subordonnée) et deux propositions relatives.

(84)[8.6] E au bout de quarante jours Noe ouvrit la fenêtre de l’arche, qu’il avoit faite, [8.7] e lâcha le corbeau, lequel sortit e retourna’ jusque l’eau fût écoulée de dessus terre.

Tableau 2 : *Cantique*, style poétique (Voir annexes p. 187)



Dans le *Cantique*, on note une forte influence de la forme versifiée et chantée sur la phrase française de la traduction, avec une prédominance frappante de phrases courtes, de 10 à 14 mots (c'est-à-dire deux « lignes », ou versets au sens métrique et non biblique du terme). La première phrase (15 mots courts), en est symptomatique :

(85)[1.2] Baise moi des baisers de ta bouche : car tes amourettes sont meilleures que vin

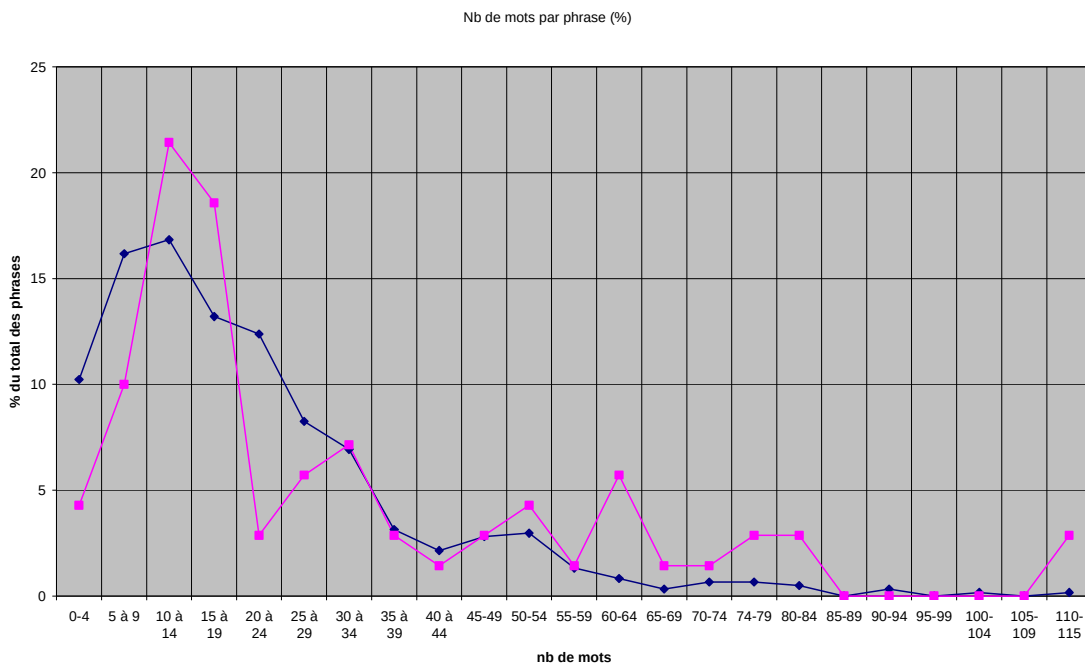
Le deuxième pic (25-35 mots) correspond à deux fois deux lignes. En voici un exemple :

(86)[2.3] Comm’êt le pommier entre les arbres sauvages, ainsi êt mon ami entre les iouenceaux, en la plaisante ombre duquel ie suis assise, e êt son fruit doux a mon palais.

¹²¹ Voir p. 125, E. Dolet.

Il est donc indéniable que la longueur de la phrase respecte le rythme psalmodié du *Cantique*¹²², et que le traducteur n'a pas écrasé la différence de genre par un traitement uniformisant de la parataxe hébraïque.

Tableau 3 : Philippiens, style épistolaire (Voir annexes p. 188)



Dans l'extrait de la lettre aux Philippiens, on note une plus grande variabilité de la longueur des phrases. D'abord, un grand nombre de phrases assez courtes entre 10 et 20 mots, puis un creux entre 20 et 40 mots et, enfin, un nombre de phrases longues, voire très longues, supérieur à la moyenne. Tous ces chiffres sont explicables. En effet, une lettre ne contient pas un seul style d'écriture. Saint Paul s'adresse aux Philippiens, en leur donnant des conseils, par des phrases assez courtes, souvent à l'impératif, comme dans les exemples suivants :

(87) [2.4] Ne vous souciez pas seulement chacun du sien, mais aussi de l'autrui.

(88) [2.18] Vous aussi pareillement soyez-en bien aises, e vous éioussés avec moi.

Mais quand il parle de lui-même, quand il donne de ses nouvelles ou entreprend une réflexion, Saint Paul emploie des phrases beaucoup plus longues, et on a vu que Castellion allait jusqu'à

¹²² Robert Garrette (*La phrase de Racine*) fait exactement la même constatation dans les pièces de Racine, où la longueur des phrases est fortement influencée par la forme versifiée.

imbriquer plusieurs phrases du texte grec en une seule. L'exemple extrême étant le suivant (175 mots)¹²³ :

(89)[3.7] Voire qui plus êt, je tien tout pour perte, [8] pour l'excellence de la connoissance de Jesus Christ mon seigneur, pour lequel j'ai tout perdu, e tien comme fiente, pour gagner le Christ, [9] e pour avoir de quoi en lui, sans avoir ma justice qui vient de la loi, mais celle qui êt par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu, e gît en la foi, [10] en connaissant lui e la certu de sa resurrexion, e la communion de ses souffrances, en me conformant a sa mort, [11] afin de pouvoir parvenir a ressusciter des morts, [12] non pas que je l'aye déjà atteint, ou que je soye déjà parfait : mais je poursoi pour atteindre, en tant que j'ai été atteint de Jesus Christ, [13] freres, je ne le cuide pas encor avoir atteint : mais un cas y a, que ne oubliant le derriere, e m'étendant au devant, [14] je tire au but, pour emporter le pris, auquel j'ai été d'enhaut appelé de Dieu, par Jesus Christ.

Il est intéressant de noter que le creux entre 20 et 40 mots correspond au pic du style narratif. La phrase moyenne, équilibrée, comportant deux ou trois subordonnées circonstancielles ou relatives est sous-représentée dans cet extrait épistolaire. J'ai déjà souligné que les sujets thématiques d'un extrait narratif sont beaucoup plus nombreux et variés que dans un extrait de lettre, et le fait constaté maintenant semble y correspondre. La description et la narration impliquent des sujets variés, et des phrases moyennes. Le genre épistolaire de Saint Paul implique deux types de phrases : courtes, avec des verbes à la deuxième personne du pluriel (impératif ou indicatif), et des phrases plus longues, à la première personne du singulier, quand Paul parle de lui-même.

(90)[4.9] Faites ces choses, e le Dieu de paix sera avec vous. [10] J'ai été bien joyeux par le Seigneur, de ce que a la parfin vous vous êtes remis dehait, pour vous soigner de moi : jaçoit que vous vous en soignés bien : mais il ne vous venoit pas a point : [11] non pas pour dire que j'eusse disette : car j'ai appris d'être content de ce que j'ai.

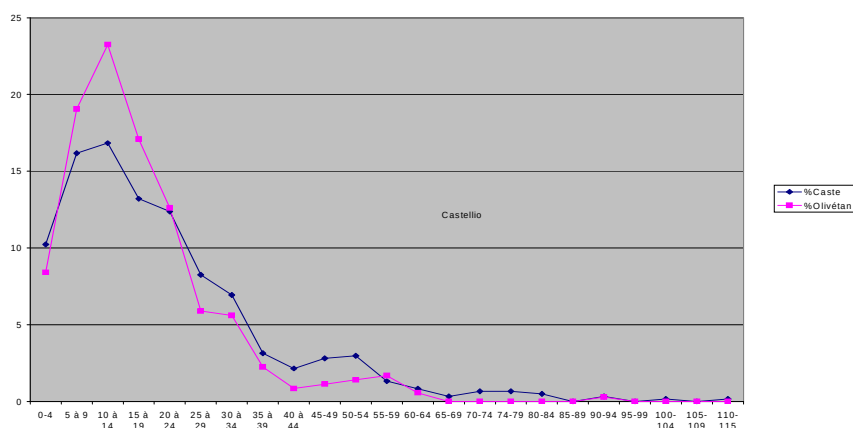
On trouve aussi des phrases longues, à la troisième personne du singulier, si le Christ ou Dieu en sont les sujets.

(91) [2.9] Parquoi dieu la haut élué, e lui a donné vn nom qui êt sur tout nom, [10] tellement qu'au nom de Iesus tout genoil se ploye, de ceux du ciel, e de ceux de la terre, e de ceux de dessous

Bien que ce soit surtout la diversité interne du style de Castellion qui m'intéresse dans cette étude, on peut, à titre de comparaison, faire le même genre de recherches dans d'autres traductions bibliques. Le calcul a été fait sur un corpus réduit, dans la traduction d'Olivétan, 1535, qui sert traditionnellement de point de comparaison¹²⁴.

¹²³ En grec, la phrase s'arrête après les versets 7, 11, 12 et 14. Déjà cité p. 249.

¹²⁴ Les calculs présentés ici ont été effectués pour d'autres publications, et ne sont pas suffisamment représentatifs scientifiquement pour que la comparaison puisse être systématiquement présentée et exploitée. Ce graphe n'a d'autre but que de souligner un trait particulier à Castellion. Voir annexes p. 189.



On peut observer que les deux courbes sont différentes. Celle d'Olivétan est plus ramassée, comportant un plus grand nombre de phrases moyennes, alors que celle de Castellion est plus étalée, donc plus diversifiée. Ce qui signifie que Castellion adapte plus volontiers la longueur de ses phrases au genre de chaque livre traduit que son prédécesseur. En effet, le 91 % des phrases d'Olivétan ont entre 0 et 34 mots, alors que chez Castellion, seuls 84 % des phrases se trouvent dans cette catégorie. En conséquence, la proportion de très longues phrases est deux fois plus importante chez Castellion (16%) que chez Olivétan (8%).

d. La variation dans la Bible de 1555 : conclusion

L'analyse de la variation stylistico-syntaxique est riche d'enseignements. Ainsi, on peut affirmer que Castellion respecte *l'aptum* en tant qu'adéquation du style au genre littéraire. C'est particulièrement frappant dans la comparaison des deux extraits de l'AT, l'un et l'autre parataxique en hébreu, et rendus de manière différente en français par le traducteur. Imbrication moyenne, surtout chronologique et logique, mais sans allongement de la phrase pour le style narratif du *déluge*, respect de la parataxe et donc du rythme poétique du Cantique, avec des phrases qui épousent le chant. Dans la lettre de Paul, on constate une exagération des traits typiques du genre : imbrication logique complexe, allongement de la période, parfois, au-delà, du modèle grec.

En ce qui concerne l'inversion du sujet, l'usage de Castellion est très intéressant. Il se situe en effet dans la période de transition entre deux systèmes profonds : le système informationnel, ou fonctionnel, et le système grammatical. La soumission à l'un ou à l'autre de ces systèmes semble dépendre du genre littéraire de l'extrait. Et c'est parce que la syntaxe du milieu du XVI^e siècle est encore suffisamment libre pour permettre au traducteur des variations, mais déjà suffisamment marquée pour que ces variations ne soient pas dues au hasard, qu'on peut y voir la

manifestation textuelle et syntaxique de la recherche de la convenance, l'*aptum*, tellement nécessaire à une belle écriture. A mon sens, cette adaptation au genre apporte un surcroît d'expressivité au texte, et donc, une aide précieuse à sa compréhension.

2.3. L'imitation : La Bible de 1555 entre influence latine et recherche de propriété française

Lors de l'examen théorique de ce que j'ai appelé « l'écriture protestante », j'ai passé en revue les différents modèles à imiter, d'abord du point de vue du style, puis du point de vue de la syntaxe. Il s'agit maintenant d'appliquer ce questionnement à la réalité stylistico-syntaxique de la traduction française de la Bible par Sébastien Castellion.

Les quelques éléments concrets décrits dans le chapitre « La syntaxe du français préclassique entre modèle latin et propriété française » (p. 106 sq.) me permettent d'aborder de manière rigoureuse l'éventuelle influence de la syntaxe latine sur la traduction de 1555, ou, au contraire, ses particularités proprement françaises. Je chercherai à situer précisément la langue de la traduction qui nous occupe dans quelques domaines précis de la syntaxe qui, par leurs caractéristiques, peuvent être considérés comme pertinents du point de vue de l'influence latine ou de l'indépendance d'une langue française émergente. Comme les présupposés théoriques, rêvés ou réels, exposés par les théoriciens du XVI^e siècle ont été décrits ci-dessus, on pourra voir dans quelle mesure la réalité d'un langage concret et précis y correspond.

a. La traduction des discours¹²⁵

On se souvient qu'avant de traduire la Bible en français, Sébastien Castellion l'a fait en latin¹²⁶, dans un style indubitablement cicéronien. On note par exemple la densité de discours indirects, là où l'hébreu a du discours direct. Puisque le traducteur s'adressait alors à un public lettré, il justifiait son style comme étant justement proprement latin :

(92) In primis vero [lectores] meminerint me directam orationem in obliquam sepe mutare. [...] Vides hic sensum eundem, verba diversa. Itaque licet sententiam sequentem, illud superius ita *ad latinam consuetudinem* obliquare [...] Quamobrem patiantur aequi lectores, quemadmodum qui Hebraice scripserunt Hebraicos more locuti sunt : *ita nos quoque latine loquentes, latinis auribus inservire* [...] ¹²⁷

¹²⁵ Certains exemples viennent de *Genèse* 2003, p. 29 sq.

¹²⁶ *Biblia interprete Sebastiano Castalione, una cum eiusdem annotationibus...*, Bâle, Joannes Oporin, 1551

¹²⁷ *Annotationes*, p. 1. « D'abord, que les lecteurs se souviennent que j'ai souvent changé le discours direct en discours indirect (...). C'est pourquoi les lecteurs bienveillants doivent accepter ceci : de la même façon que ceux qui ont écrit en hébreu se sont exprimé à la manière hébraïque, de même nous aussi, en parlant latin, nous nous conformons aux oreilles latines ».

Il est donc doublement intéressant d'examiner le rapport de la langue de 1555 avec le latin, puisque le traducteur avait sous les yeux sa première traduction, d'une part, et que, d'autre part, il subissait comme tout le monde la pression du modèle linguistique prestigieux. On pourrait encore ajouter la référence inévitable à la Vulgate, que tout chrétien élevé avant la Réforme entendait tous les dimanches. En vertu de cette influence latine omniprésente, il serait de mauvaise foi d'affirmer que la traduction de 1555 a su s'en distancer complètement. J'examinerai ici brièvement la question des discours, puisque Castellion lui-même y fait allusion dans l'annotation citée ci-dessus.

Ce critère, tout simpliste qu'il soit, présente l'avantage d'être extrêmement facile à appliquer. L'hébreu présentant majoritairement des discours directs, leur transformation systématique en discours indirects, plus conformes aux oreilles latines, serait à attribuer à une tendance latinisante. *A contrario*, la transformation de certains discours indirects de la traduction latine de 1551 en discours directs en 1555 serait la marque d'une recherche de « naïveté » et de naturel français. On peut trouver des exemples pour tous les cas de figure.

1. Disc. ind. latin → disc. direct :

La création de la lumière, rapportée en hébreu au discours direct, litt. *Dieu dit* : « une lumière sera » est transformée en discours indirect en latin, puis de nouveau en discours direct en français.

(93) [1551, Gn 1, 3] jussit Deus ut existeret lux et extitit lux

(94) [1555] e Dieu dit : lumière soit. E lumière fut.

Même phénomène en Gn 18, 6, lorsque Abraham ordonne à Sara de cuisiner des galettes pour ses hôtes, il le fait naturellement en discours direct hébreu, en discours indirect en latin et de nouveau en discours direct en français.

(95)[1551] Atque ille in tabernaculum ad Saram festinat, eique mandat *ut* tria satha farinae filigineae prosperet, et ea despita panes despitiis conficiat.

(96) [1555] Adonc Abraham alla vitemment en la tente a Sara, e lui dit : Empâte vitemment trois mesures de fine farine e en fai des fouaces .

2. Disc. ind. latin → disc. indirect français :

Un examen plus précis des discours oblige pourtant à nuancer cette impression première. En effet, les transformations du discours indirect latin en discours direct français sont loin d'être mécaniques. Par exemple, lorsqu'on se trouve en présence d'un discours enchâssé dans un autre discours, seul l'un des deux est rendu par une complétive, aussi bien en latin qu'en français.

Par exemple, Rt 2, 21-22.

(97)[1551] Et Rutha : Quinetiam me monuit, inquit, ut apud suos operarios haerem usque ; ad peractam omniam suam messem. Cui socrus : Et sane praestat, inquit, filia ut eius operarias sequane, ne in alio fundo prohibearis.

(98)[1555] E Ruth lui *dit* : E qui plus êt, il m'a *dit que* ie me tinsse aupres de ses ouuriers iusqu'ils ayent acheué toute sa moisson. E Noemi lui dit : Il vaut bien mieux ma fille, que tu ailles avec ses ouuvrieres, de peur qu'en vn autre champ on ne t'empêche.

3. Disc. direct latin →disc. direct français :

Dans tous les passages de dialogues où le caractère direct du discours importe au sens, on trouve généralement du disc. direct dans les deux langues. Quand Jésus raconte une parabole qui contient elle-même un dialogue, on pourrait considérer qu'il s'agit d'un dialogue enchâssé, comme dans le cas ci-dessous, mais le traducteur préfère conserver au dialogue son ton direct et vif.

(99) [1551] Tum illud eis dixit : Si quis vestrum habeat amicum, quem media noctes adeat, eiquis dicat : Amice, mutua mihi tres panes : et enim ad me venit amicus meus ex via, cui quid apponam non habeo : atque ille intus ita respondit : Noli mihi molestiam exhibere... [Lc 11, 5-7]

(100) [1555] puis leur dit : Si quelcun de vous avoit un ami, e qu'il allât a lui a la minuit, e lui dit : Mon ami prête moi trois pain, car un mien ami m'êt venu voir en passant, e je n'ai que lui mettre devant : e que l'autre lui répondit de dedens : ne me donne pas tant de peine...

Le texte grec présente dans toutes les répliques de ce dialogue un discours direct qui est conservés dans les deux langues cibles.

Il en est de même quand le dialogue est dramatique, comme pour le reniement de Pierre :

(101) 1551 : [Lc 22, 54]Petrus autem procul sequebantur : [55] cumque illi ignem in medio atrio incendissent, et consedisent, sedebat etiam Petrus inter eos. Eum sedentem ad ignem conspicata et [56] intuita quaedam ancilla, dixit : Hic quoque cum eo erat. [57] At ille eum negavit, dicens : Mulier, non novi eum. [58] Item paulopost alius eo viso dixit : Et tu ex eis es. At Petrus : homo, inquit, non sum. [59] Deinde interposita una fere hora, alius quidam sic affirmabat : Profecto hic quoque cum eo erat, etenim Galileus est. At Petrus : [60] Homo, inquit, nescio quid dicas. Tum statim, eo adhuc loquente, cecinit gallus, [61] et conversus Dominus Petrum aspexit, et Petrus Domini dictum recordatus, qui ei fore *dixerat, ut* priusquam gallus caneret, eum ter negaret, forat egressus, [62] acerbe flevit.

(102) 1555 : [Lc 22, 54]Or Pierre, alloit après de loin : [55] e comm'ainsi fût qu'ils eussent allumé du feu au milieu de la cours, e se fussent assis, Pierre s'assit entr'eux. [56] E une chambriere le voyant assis aupres du feu, le regarda, e dit : Cetui aussi etoit avec lui. [57] Mais il le nia, disant : Femme, je ne sai qu'il êt. [58] E un peu apres un autre le voyant, dit : E tu en-es. E Pierre dit : Homme, je n'en suis point. [59] E environ l'espace d'une heur'apres un autre affermoit ainsi : Vrayement cêtui aussi étoit avec lui, car il êt Galileen. E Pierre dit : [60] Homme, je ne sai que tu dis. E incontinan, lui encore parlant, le coq chanta. [61] E le Seigneur se tourna, e regarda Pierre. E il se souvint a

Pierre de la parolle du Seigneur, qui lui avait *dit que* devant que le coq chantât, il renierait trois fois. [62] Si sortit Pierre dehors, e ploura amèrement.

Un seul verset est au discours indirect, en français comme en latin, alors que le texte grec, comme la Vulgate, garde ici un discours direct. Castellion varie l'expression pour noter l'antériorité.

L'analyse d'un passage dialogué entier permet de percevoir toutes les nuances de la traduction de 1555. Dans un dialogue fameux, celui des Noces de Cana¹²⁸, on ne peut pas imaginer que les échanges un peu froids et presque cassants entre Jésus et sa mère se transforment en discours indirects, même en latin, ils perdraient trop de saveur. En effet, la version de 1551 garde le discours direct :

(103) [1551, Jn 2, 3] Cumquam defecisset uinum, Iesum mater sic alloquitur : Vinum non habent. [4]Cui Iesus : Quid tum postea ? mulier, inquit, nondum uenit meum tempus.

(104) [1555] E comme le vin étoit failli, la mere de Iesus lui dit : ils n'ont point de vin. E Iesus *lui dit* : E puis¹²⁹, femme, mon heure n'êt pas encore venue.

Par contre, les ordres donnés aux serviteurs n'ont pas autant d'importance dans le récit, et ils sont rendus, en 1551, par des discours indirects:

(105) [Jn 2, 5]Mater ministros monuit, *ut* quod ille eis iussisset, facerent. [6]Erant illic posita sex lapidea solia, et ferebat Iudaeorum purificatio, binarum ternarem uel metretarum capacia. [7]Ea solia *ut* aqua *replerent iussit* eis Iesus. [8]Cumquam ad summum usque repleuissent, *iussit ut* nunc haurirent, et conuiuui magistro ferrent.

Il faut noter ici que la Vulgate a ici des discours directs avec des impératifs, comme dans le texte grec:

Dicit mater eius ministris 'quodcumque dixerit vobis facite'; erant autem ibi lapideae hydriae sex positae secundum purificationem Iudaeorum capientes singulae metretas binas vel ternas.

Dicit eis Iesus 'implete hydrias aqua'et impleverunt eas usque ad summum et dicit eis Iesus 'haurite nunc et ferte architriclino'.

Les mêmes ordres, dans la version de 1555, sont de nouveau en discours direct, sauf un :

(106) [Jn 2, 5] E sa mere dit aux valets qu'ils fissent ce qu'il leur droit. [6]Or y auoit-il là six baignoires de pierre, comme requeroit la purification des Iuifs, lèquelles tenoint chacune deux ou trois grandes mesures. [7]Dont Iesus leur dit : Remplissés d'eau les baignoires. E ils les remplirent iusqu'au bord. [8]E il leur dit : Tirés en maintenant, e en portés au maitre d'hôtel.

Ainsi donc, on ne peut pas voir dans la traduction des dialogues et des discours directs la trace d'une soumission servile à un modèle périodique latin, qui proviendrait à la fois de la traduction

¹²⁸ Voir C. Skupien « Une syntaxe pour les idiots », p. 61-62.

¹²⁹ Castellion traduit en raccourci le sémitisme conservé en grec « Quoi à moi et à toi » par « Et puis ! » (en latin aussi « Quid tum postea ? » Olivétan n'a pas trouvé de formule française et a traduit « Qu'en est il a moy e a toy femme ? »).

de 1551 et de la pression due à la mode latinisante. Castellion est totalement libre, puisqu'il peut traduire du grec en latin, comme du grec en français, sans être lié par la distance énonciative de la langue source. Les discours directs sont plus nombreux en 1555 qu'en 1551, mais l'expressivité est la seule motivation du choix de la modalité d'expression des dialogues. Quand il le faut, Castellion peut introduire un discours indirect en français, même là où le grec avait un discours direct, comme en Lc 21, 61, dans le seul but de distinguer deux niveaux d'énonciation. Ailleurs, le passage du discours direct au discours indirect amène du mouvement au texte, ou évite des emboîtements ambigus.

On ne peut pas conclure ici à un style totalement éloigné du modèle latin, mais on doit y voir plutôt un style vivant, malléable, soumis à l'impératif de la compréhension.

b. *Ambitus* / *Circuitus*

On peut retenir deux traits de la définition de la période proposée par Trébizonde¹³⁰ dans sa *Rethorica* de 1540. D'une part, la véritable période, le *circuitus*, se compose de clausules relativement brèves, et forme une unité de souffle et de sens, alors que l'*ambitus* est « une imbrication de membres liés entre eux par le sens complet de la phrase, mais sans force et sans insistance ». La première est à réserver au style sublime ; la seconde, plus proche de l'*ethos* s'accommode mieux de la simplicité et du calme. D'autre part, la véritable période cicéronienne est fermée sur elle-même, se suffit à elle-même, et le verbe qui la conclut en est la clé. L'ordre régressif latin est ainsi indissociable de la notion de complétude sémantique et de fermeture, que Lecointe appelle « connexité ». Evidemment, la période idéale du français cicéronien ne pourra prétendre à l'ordre régressif. Mais d'autres procédés rhétoriques, comme le balancement protase-apodose, ou tous les procédés d'attentes, la cataphore, la dislocation à gauche d'éléments non référencés en tiennent lieu. Il s'agit donc maintenant de repérer, dans quelques exemples de périodes de cette traduction, si les procédés employés sont de ceux qui referment la phrase sur elle-même, et qui récupèrent l'ordre régressif par les procédés rhétoriques énoncés ci-dessus, ou si, au contraire, la phrase de Castellion est ouverte, interconnectée, et non envisageable, voire incompréhensible sans le contexte antérieur. On pourrait alors voir dans cette ouverture la marque d'un style véritablement français.

¹³⁰ Voir ci-dessus p. 115.

c. Connexité ou cohésion textuelle

On se souvient que les très longues phrases, que l'on peut qualifier de « périodes » à cause de leur complexité, se trouvent surtout dans les lettres de saint Paul. Mais leur examen n'apporte aucun renseignement sur le style –périodique ou non– de Castellion, puisque le texte source est déjà composé de très longues phrases, que le traducteur n'est pas libre de transformer à sa guise. On est en tout cas bien loin d'un *circuitus* idéal, rigoureux, vif et fermé sur lui-même. L'exemple extrême suivant, déjà cité, tiré de la lettre aux Philippiens, montre bien que ce n'est pas parce qu'une phrase est longue, qu'il s'agit d'une véritable période cicéronienne.

(107) [3,7] Mais ce qui m'étoit gain, je l'ai tenu pour perte, pour l'amour de Christ. Voire qui plus êt, je tien tout pour perte, [8] pour l'excellence de la connoissance de Jesus Christ mon seigneur, pour lequel j'ai tout perdu, e tien comme fiente, pour gagner le Christ, [9] e pour avoir de quoi en lui, sans avoir ma justice qui vient de la loi, mais celle qui êt par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu, e gît en la foi, [10] en connoissant lui e la vertu de sa resurrexion, e la communion de ses souffrances, en me conformant a sa mort, [11] afin de pouvoir parvenir a ressusciter des morts, [12] non pas que je l'aye déjà atteint, ou que je soye déjà parfait : mais je poursui pour atteindre, en tant que j'ai été atteint de Jesus Christ, [13] freres, je ne le cuide pas encor avoir atteint : mais un cas y a, que ne oubliant le derriere, e m'étendant au devant, [14] je tire au but, pour emporter le pris, auquel j'ai été d'enhaut appellé de Dieu, par Jesus Christ.

La phrase commence par « Voire qui plus êt », expression qui renvoie au contexte de gauche. Par la suite, on trouve une accumulation de subordonnées assez courtes, de participiales difficilement hiérarchisables. On peut trouver une certaine structure grâce à la ponctuation : on se souvient que les deux-points constituent des marques de rupture dans la période. Ici, ils introduisent deux fois une opposition (*mais*). Cela ne suffit pas pour en faire un exemple de *circuitus*.

Pourtant, si on ne peut pas voir ici un exemple d'imitation d'un modèle latinisant, on ne peut pas non plus y voir l'influence française, caractérisée par l'ouverture et la simplicité.

La véritable liberté de réécriture que Castellion s'est octroyée dans sa traduction apparaîtra plutôt dans les passages narratifs, où les textes originaux sont relativement parataxiques¹³¹. C'est donc dans la manière de dépasser la parataxe que l'on pourra juger des modèles syntaxiques du traducteur. L'examen d'un extrait de l'évangile de Marc est à ce titre parlant.

(108) [2, 1] Puis entra derechef quelques iours apres a Capharnaum, e *incontinent qu'on ouit* dire qu'il étoit en la maison, [2] tant de gens s'assemblerent, que même la place deuant la porte n'étoit pas assés grande. *E comme il parloit a eux*, [3] il en vint a lui qui portoint a quatre vn impotent. [4] E pour ce qu'ils ne pouoint approcher de lui, a cause de la foule, ils decourirent le toit du lieu

¹³¹ Voir p. 248-256.

où il étoit, e firent vn pertuis, e deuallerent le lit où l'impotent gisoit. [5] E Iesus voyant leur foi, dit a l'impotent : Mon fis tes pechés te sont pardonnés. [6] Or il y auoit là quelques scribes assis, qui pensoient ainsi en leurs cueurs: [7] Que veut dire, qu'il dit tels blasphemes ? Qui peut pardonner les pechés, sinon Dieu seul ? [8] E incontinent Iesus connoissant en son esperit qu'ils pensoient ainsi en eux mêmes, leur dit : Parquoi pensés vous cela en voz cueurs? [9] Lequel êt plus aisé de dire a l'impotent : Tes pechés te sont pardonnés ? ou de dire, Leue-toi, prend ton lit, e chemine ? [10] E afin que vous sachiés que le fis d'homme a puissance en terre de pardonner les pechés, [11] Leue toi, di-ie [dit-il a l'impotent] e pren ton lit : e t'en va en ta maison. [12] E lui de se leuer, e de prendre son lit, e sortir deuant tous, tellement qu'ils s'en étonnerent tous, e en glorifierent Dieu, disans que iamais n'auoient veu telle chose.

Les premières phrases narratives de ce chapitre ne sont pas construites de la même manière en grec et dans cette traduction. En effet, le texte grec coupe après les versets 1, 2, 3, 4, 5, 6 (deux-points), 7 (point d'interrogation), 8 (id.), 9 (id.), 10 (deux-points) ; 11, 12. On trouve ici le découpage déjà remarqué ailleurs¹³², qui voit correspondre phrases françaises et versets grecs. Par contre, dans notre texte français, dans la première partie du récit, avant le dialogue de Jésus et des scribes, seul le verset 4 correspond à une phrase. Le dialogue est coupé en fonction des répliques (et donc des versets). Ainsi, là où la nature du texte le permet, Castellion cherche à introduire des liens syntaxiques supplémentaires entre les phrases que le texte grec séparait clairement. Au verset 1, l'absence de sujet renvoie très fortement au contexte de gauche, même en tête de chapitre. Puis, Castellion transforme le verbe principal grec, litt. « il fut entendu », en subordonnée temporelle « incontinent qu'on ouit », ce qui lui permet d'enchaîner avec le verset 2, dont le deuxième prédicat « il leur parlait », est transformé lui aussi en subordonnée temporelle, intégrée quant à elle à la phrase suivante.

Parmi les phénomènes qui pourraient « traduire » l'ordre régressif du latin, on a noté tous les procédés d'attente, comme la cataphore, ou la présence en tête de phrase d'éléments non référencés. L'analyse des constructions détachées, notamment des formes en *-ant*¹³³, apportera des éléments particulièrement instructifs pour ces questions de connexité. On peut d'ores et déjà souligner à quel point les constructions détachées en tête de phrase, loin d'introduire l'attente du référent renvoient bien plutôt au contexte de gauche, et donc ouvrent la phrase au lieu de la fermer comme une période parfaite.

(109) [Ac 2, 29-31] Hommes freres, s'il faut franchement parler a vous du grand pere Dauid, il êt e trepassé e enterré, e êt son tombeau entre nous iusqu'a present. *Mais étant* prophete, e sachant que dieu lui auoit promi par son serment, que du fruit de ses reins, selon la chair, il dresserait le Christ, e

¹³² Voir p. 150.

¹³³ Voir chapitre sur les formes en *-ant*, p. 274-315.

l'assieroit sur son siege, prevoyant la resurrection du Christ, il dit que son ame
ne seroit point delaissée en Enfer, e que sa chair ne sentiroit point corruption.

On voit clairement que, dans cette citation des *Actes*, « étant prophete » est plus lié à la phrase précédente et à son thème « David » qu'au sujet grammatical de la phrase dans laquelle il se trouve « il ».

D'autre part, on verra que Castellion place ses formes en *-ant* majoritairement à droite, contrairement à la plupart de ses contemporains, ce qui, encore une fois, ne reflète pas le moins du monde une influence latinisante¹³⁴.

On se souvient aussi que l'analyse de la ponctuation a permis de montrer que les phrases débutaient presque toujours par un élément de renforcement de la cohésion syntaxique : sujet thématique, construction détachée ou, plus fréquemment, conjonction de coordination (voir p. 166-168). Il est en effet extrêmement rare de trouver une phrase dont les premiers mots sont sans liens avec le contexte de gauche. Le traducteur, de manière générale, favorise largement l'anaphore, par tous les procédés possibles, et évite la cataphore, qui laisse le lecteur sur sa faim, ne lui permet pas immédiatement de comprendre la phrase, sans la présence d'un référent. Ainsi peut-on conclure, en ce qui concerne ces procédés régressifs, que Castellion favorise davantage la cohésion textuelle que la connexité syntaxique, ce qui constitue un élément concret permettant de placer le style du traducteur du côté de la « naïveté françoise ».

d. Nombre de subordonnées par phrase

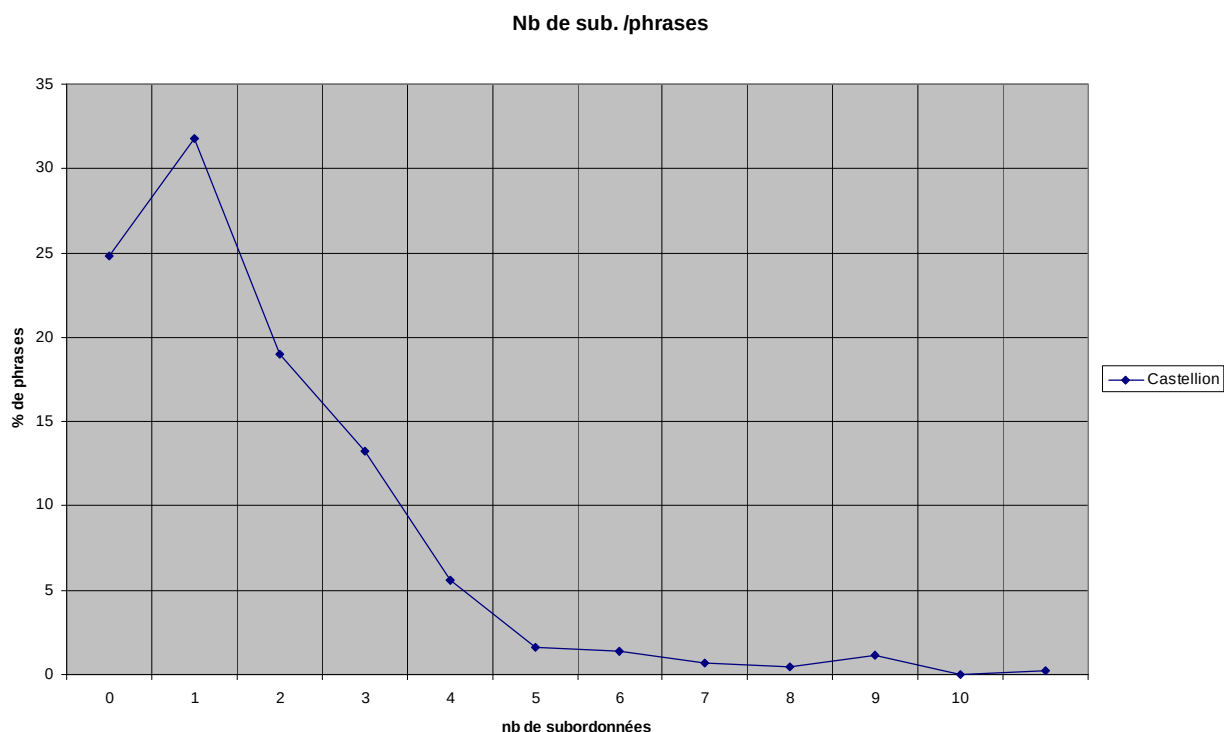
Parmi les critères retenus pour mesurer l'influence latinisante sur la syntaxe de Castellion, se trouvait la question épineuse de la longueur de la phrase. La phrase française idéale, on s'en souvient, n'est ni trop courte ni trop longue, ni trop simple ni trop complexe. Plus que la longueur en elle-même (nombre de mots), c'est la complexité de la phrase, sa ramification qui m'intéresse ici.

Inspirée par Françoise Argod-Dutard, qui a analysé la langue de Du Bellay¹³⁵, j'ai effectué un comptage du nombre de subordonnées par phrase, sur un corpus réduit, uniformément réparti dans la Bible (431 phrases)¹³⁶.

¹³⁴ Voir p. 311.

¹³⁵ Françoise Argod-Dutard, *L'Écriture chez Joachim DuBellay*.

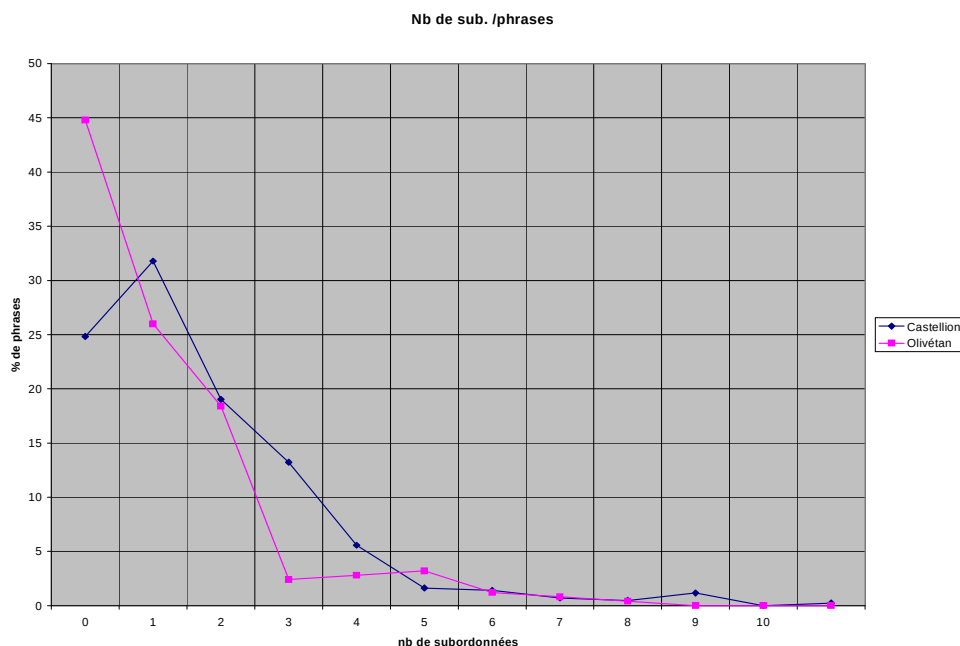
¹³⁶ Voir les pages consacrées au lien entre la subordination et le style, où l'analyse a été faite par genre (p.247). Ici, on trouve une courbe établie sur l'ensemble du texte, tous genres confondus. Voir aussi annexes p. 182-184.



L'analyse d'un tel graphique n'est pas chose aisée. On se souvient que ces résultats ont déjà été observés dans leur aspect variationnel. Il s'agit maintenant plutôt de voir si on peut parler de « la » phrase de Castellion. La première constatation à faire sur la base de ce graphique, c'est que rares sont les phrases qui dépassent 4 subordonnées. D'autre part, la phrase la plus représentée n'a qu'une subordonnée. On trouve donc une sorte d'équilibre autour de 3 ou 4 subordonnées.

La comparaison avec les phrases d'Olivétan pour un corpus semblable¹³⁷ est éclairante, et permet d'aller un peu plus loin dans les commentaires. On constate en effet ci-dessous, que les phrases d'Olivétan comprennent plus de phrases simples sans subordonnée(44%), ce qui ne signifie pas que ces phrases sont courtes, car elles sont souvent très coordonnées ; mais on y trouve moins de phrases à 3 ou 4 subordonnées. Les résultats pour les phrases très ramifiées sont semblables. Cela signifie aussi, par ailleurs, que la phrase de Castellion est plus variable que celle d'Olivétan, qui concentre presque 90% de sa traduction dans des phrases simples, à zéro, une ou deux subordonnées. Ce résultat corrobore ce qui a déjà été montré plus haut pour la variation.

¹³⁷ Résultats obtenus pour 250 phrases sélectionnées dans les mêmes livres que pour le corpus Castellion, mais sur des extraits plus courts.



On peut maintenant définir le degré de subordination de la phrase de Castellion de la manière suivante : la subordination de la phrase s'adapte aux différents genres, mais connaît un point d'équilibre entre trois et quatre subordonnées.

Il semble bien qu'on soit proche ici de la « médiocrité » idéale définie par les rhétoriciens cités plus haut. Plus complexe que la phrase d'Olivétan, la phrase de Castellion ne se calque pas sur la parataxe des langues d'origine ; moins alambiquée que bien des modèles de l'époque¹³⁸, la phrase de Castellion explique les liens logiques entre les éléments constitutifs, là où c'est nécessaire¹³⁹, sans en rajouter là où ils seraient superflus, c'est-à-dire que le traducteur ne cède pas à la tentation de l'imitation de la période latine prestigieuse.

e. La traduction de 1555 entre influence latine et recherche de propriété française : conclusion

Bien plus que de savoir si Castellion a cherché à imiter le latin ou a voulu écrire « vraiment » en français, il importe de comprendre ce qui a guidé ses choix syntaxiques et stylistiques. Or, on s'aperçoit que le traducteur a choisi de manière systématique, ce qui aidait le lecteur. L'étude de quelques traits concrets choisis pour situer précisément la syntaxe de cette traduction entre les deux pôles d'influence sur la langue en cours de codification permet d'aboutir aux conclusions suivantes :

¹³⁸ Voir *Lorian* p. 140-143.

¹³⁹ Voir ci-dessus, p. 247 sq.

La traduction des discours : loin d'être mécanique ou systématique, le traitement des discours et des dialogues dans les deux testaments, donc à partir des deux langues sources très différentes en ce qui concerne la syntaxe complexe, peut être défini comme libre et adapté au contenu. Ainsi, quelle que soit la langue source, et quel que soit le traitement du discours dans la traduction latine de 1551, on trouve des discours toujours directs quand le caractère dramatique ou l'efficacité de la traduction l'impose :

On se souvient par exemple, de la Création du Monde

(110) [3] Dieu dit : Lumière soit. E lumière fut [...]

de certains dialogues de la Genèse (Gn 39, 10-12), où Joseph a affaire à Potiphar

(111) [10] E comme de jour en jour ell'en parloit a Joseph, e qu'il ne s'accordoit point a coucher avec elle, e avoir affair'a elle, [11] avint un jour qu'il entra en la maison pour faire sa besogne, e n'y avoit leans homme de la maison, [12] dont elle le print par le manteau, *e lui dit* : Couche avec moi.

du reniement de Saint Pierre

(112) [56] E une chambriere le voyant assis auprs du feu, le regarda, *e dit* : Cetui aussi estoit avec lui. [57] Mais il le nia, disant : Femme, je ne sai qu'il êt. [58] E un peu apres un autre le voyant, *dit* : E tu en-es. E Pierre dit : Homme, je n'en suis point. [59] E environ l'espace d'une heur'apres un autre affermoit ainsi : Vrayement cétui aussi étoit avec lui, car il êt Galileen. *E Pierre dit* : [60] Homme, je ne sai que tu dis.

des noces de Cana

(113) [Jn 2, 3-4] E comme le vin étoit failli, la mere de *Iesus lui dit* : ils n'ont point de vin. E *Iesus lui dit* : E puis, femme, mon heure n'êt pas encore venue.

Il y aura des discours indirects quand la clarté de l'énonciation l'exige, c'est-à-dire dans des discours enchâssés, comme par exemple en Mt 28, 5-7

(114) Ledit ange *dit* aux femmes : N'ayés pas peur, car ie sai bien que vous cerchés Jesus crucifié. Il n'êt pas ici, car il êt ressuscité, comme il auoit dit [...] allez vîtement *dire* a ses disciples *qu'il* êt ressuscité de mort a vie e va deuant vous en Galilée, e *que* la vous le verrés.

Mais on constate, pour être rigoureux, que certains discours enchâssés peuvent être directs, et présentent donc deux fois de suite les marques deux-points, majuscule. Ces exemples sont rares, et on n'y trouve pas deux fois le même verbe introducteur du discours. Ici, il y a même trois discours directs enchâssés l'un dans l'autre, avec trois verbes ou expressions différentes.

(115)[Ag 2] [10] Le vint e quatre du mois neuuième, le second an de Darius, le Seigneur *tint tel propos* au prophete Haggée:[11] Le Seigneur des armées *dit* ainsi: *Fai* moi aux prêtres vne telle *demande*, touchant la loi: [12] Si vn homme a porté de la chair sacrée au giron de sa robbe, e qu'il touche a tout son giron, du pain, ou du potage,

ou du vin, ou de l'huile, ou quelque viande que ce soit: a sauoir-mon si laditte viande sera consacrée ?¹⁴⁰

C'est donc que le choix du degré d'énonciation répond avant tout à un souci de clarté : si les verbes introducteurs sont les mêmes, le discours est rendu différemment ; si les verbes introducteurs sont différents, le discours peut alors être direct à chaque occurrence.

Enfin, dans certains cas, le choix d'un degré différent d'énonciation est dû à la volonté d'introduire une notion d'antériorité. Pour reprendre l'exemple déjà cité plus haut (le reniement de Pierre, Lc 22, 61), les paroles du Christ, prononcées plus tôt dans la nuit du jeudi au vendredi saints, dont Pierre se souvient amèrement, sont rendues en discours indirect, contrairement à ce que font le texte grec, et la Vulgate.

Bref, ni la syntaxe latine qui préfère majoritairement les discours indirects, ni la parataxe de l'hébreu, ni la volonté de « faire bref » n'ont influencé le traducteur dans ses choix. On n'y voit que le travail d'un écrivain, choisissant de varier son expression selon l'intensité dramatique du contenu, selon les exigences de l'esthétique et de la rhétorique, et, finalement, selon l'efficacité de la communication, au service du lecteur.

Ambitus / circuitus, ou cohésion textuelle contre connexité syntaxique : le deuxième point analysé ici, ainsi que les conclusions partielles de bon nombre d'autres traits analysés dans ce travail, montrent que la cohésion textuelle est beaucoup plus forte, de manière générale, dans la traduction qui nous occupe, que la connexion syntaxique. Les éléments en tête de phrases renvoient presque toujours au contexte de gauche, ce qui renforce les liens interphrastiques et donc la cohésion textuelle. On constate bien sûr que Castellion construit ses périodes soigneusement, introduisant parfois des liens chronologiques ou logiques qui ne se trouvent pas dans le texte original. Il faut ainsi admettre une certaine recherche : si Castellion ne cultive pas la période parfaite (circuitus), refermée sur elle-même, il ne produit pas non plus de la parataxe, comme un entassement sans structure de « sentences » indépendantes les unes des autres. Mais d'autres critères qui auraient permis de débusquer une influence latinisante sont absents. En effet, on ne trouve pas de procédés d'attente chez Castellion, les éléments en tête de phrase étant majoritairement tournés vers le contexte précédent. D'autre part, la place des constructions détachées comme les formes en *-ant*, qu'on découvrira ci-dessous beaucoup plus fréquemment à droite que chez ses contemporains, dénote une volonté de simplification de la compréhension.

¹⁴⁰ Déjà cité dans le chapitre sur la ponctuation.

En fin de compte, les éléments en tête de phrase, liés par le sens, la référence et la forme au contexte de gauche, comme les éléments placés plus loin dans la phrase et qui sont presque toujours déjà référencés, sont peut-être ce « je ne scay quoy » qui rend le style de Castellion si limpide et si proche du lecteur du XXI^e siècle. On est complètement éloigné ici de ces procédés d'attente qui font l'élégance de la langue latinisante, la cataphore étant pratiquement bannie de la langue de notre traduction. On trouve ici encore une fois la marque syntaxique du respect pour le lecteur non-lettré annoncé dès la Préface.

Nombre de subordonnées par phrase : le dernier élément analysé dans ce chapitre révèle une autre caractéristique de la phrase de Castellion : sa modération. En effet, les très longues périodes qu'on ne peut faire tenir, ni dans un regard, ni dans un souffle, sont rares et réservées aux lettres de saint Paul. Les phrases très courtes, sans subordonnée, sont bien moins fréquentes que chez Olivétan, par exemple, et sont, pour la plupart, des énoncés introduisant un discours direct. L'essentiel de la traduction de la Bible de 1555 se tient donc dans des phrases moyennes de deux à quatre subordonnées. C'est dire que dans cette phrase typique, il y a la place pour quelques liens logiques ou chronologiques indispensables à la compréhension, mais que le traducteur ne peut pas y laisser libre cours au « besoin profond de logique¹⁴¹ » de l'homme de la Renaissance, qui le pousse à tout vouloir comprendre et à tout vouloir expliquer.

3. La phrase : conclusion

La définition générale de la phrase évoquée au début de ce chapitre, à savoir une unité définie, selon les auteurs, par la ponctuation ou par le sens, ainsi que les descriptions qu'en ont faites les contemporains de Castellion laissaient déjà penser qu'on ne pouvait pas exclure l'un ni l'autre des éléments mentionnés, ni pour en donner une définition précise, ni pour en expliquer le fonctionnement. J'ai retenu quant à moi comme critère d'analyse des phrases de Castellion la ponctuation, en tant que marque rigoureusement maîtrisée, du début et de la fin d'une unité pertinente, unité qu'on peut définir, à l'issue de ce chapitre, comme une unité de compréhension. La question est maintenant de savoir, d'une part, comment est construite cette unité, quels sont les facteurs qui la modèlent et, d'autre part, si cette unité d'analyse peut être envisagée comme une unité indépendante.

¹⁴¹ *Lorian*, p. 142 : « Cette phrase enchevêtrée et cet agencement complexe proviennent aussi d'un besoin profond de logique, qui exige qu'on établisse constamment – à la rigueur qu'on invente- des rapports entre les faits. D'où la subordination rigoureuse des idées, d'où l'abondance des compléments, développés ou non propositionnels, exprimant la cause, la conséquence, le but, l'opposition ou l'hypothèse».

Le recours aux notions traditionnels de la rhétorique, *varietas* et *imitatio* a permis d'enrichir l'étude et de percevoir directement les liens entre les deux parties de la question que je viens de poser. En effet, ce qui guide la plume du traducteur, dans la construction de ses phrases, est précisément le contexte dans lequel elles sont produites. Il n'existe pas de modèle préétabli à la syntaxe d'un traducteur du milieu du XVI^e siècle. Jouissant d'une liberté grammaticale plus grande que celle du français classique, s'étant donné aussi une véritable liberté artistique par des choix théologiques exprimés à plusieurs reprises¹⁴², Castellion peut se laisser guider par sa volonté de s'adapter au contenu, au genre littéraire de chacun des livres traduits, et à la capacité de compréhension et d'abstraction limitée de son lecteur.

La *Varietas* est ainsi une des caractéristiques principales de cette langue. En ce sens, on peut accepter pour Castellion, le qualificatif de cicéronien. En effet, Castellion imita Cicéron dans ses principes d'*adaptation*, par la diversité de son style, adapté au divers genres de discours contenus dans la Bible. Si on peut considérer que, par le fait qu'il s'adresse à un lecteur « idiot », le traducteur fait le choix d'un style simple, proche en cela de l'enseignement d'un Erasme, on ne peut pas y voir pour autant un style *uniformément* simple. La simplicité de Castellion ne se trouve pas dans son écriture, mais dans la compréhension de cette écriture, comme l'écrivaient Du Bellay à propos de lui-même¹⁴³ ou Des Autels à propos de Marot¹⁴⁴.

Ce que l'analyse de la variation de certains points de syntaxe (l'inversion du sujet, la subordination et la longueur des phrases) a permis d'apporter est la certitude que c'est de la variation syntaxique que naît la compréhension. C'est de l'utilisation de toutes les possibilités offertes par la langue renaissante que naît une langue vivante et expressive. On se souvient en effet que l'inversion du sujet est un trait marqué, tant du point de vue quantitatif parce qu'elle est déjà largement minoritaire au XVI^e siècle, que du point de vue qualitatif, parce qu'elle déroge au principe grammatical, au profit d'un principe informationnel archaïque. Mais ce qui est très intéressant ici, et dont on ne peut s'apercevoir qu'en en faisant une étude variationnelle, c'est que le traducteur ne se positionne pas toujours de la même manière face au caractère marqué du phénomène. Dans les passages où une cohésion textuelle très forte sert à accélérer le récit, à lui donner du rythme, comme dans le passage analysé de la Genèse, ou encore dans certains extraits poétiques, où l'inversion permet de jouer avec les figures et avec les mots, le traducteur choisit de

¹⁴² Voir première partie, chapitre II.

¹⁴³ *Les Regrets*, sonnet II.

¹⁴⁴ *la Réplique aux furieuses deffences*.

se soumettre à un principe qui peut sembler obsolète. Ailleurs, quand une inversion trop fréquente introduirait des confusions, ou parce qu'il y a d'autres phénomènes qui assurent la cohésion, le traducteur utilise le tour non marqué. Le marquage intervient très clairement comme un adjuvant à la syntaxe pour faciliter la compréhension.

De la même manière, on a vu que la subordination, qu'on a pu définir plus haut comme moyenne et équilibrée, est aussi soumise à une forte variation, et qu'elle dépend beaucoup du genre littéraire dans lequel elle se déploie. Mais qu'on ne pense pas que cette variation ne dépend en fait que du texte source. On a vu que Castellion pouvait à sa guise ajouter des liens chronologiques ou logiques dans les récits, alors qu'il ne le fait pas pour la poésie. Dans les lettres de Paul, déjà très imbriquées, la traduction souligne le rythme de la phrase grecque, n'intervenant que modérément pour ajouter des subordinations qui ne se trouvaient pas dans l'original. C'est peut-être dans la subdivision du texte, dans sa manière de couper les phrases ou de rallonger la période paulinienne que Castellion intervient le plus. Ainsi donc, la variation interne dans la construction des phrases est au service du genre, souligne le rythme de la phrase et permet au lecteur de mieux se repérer.

Enfin, la variation de longueur des phrases en elle-même, qui permet d'appréhender autant la subordination que la coordination, est encore plus frappante, d'autant plus que les comptages que j'ai effectués permettent de comparer les courbes de chaque livre avec une courbe générale. On peut ainsi observer non seulement la variation d'un livre à l'autre, mais surtout l'écart-type, beaucoup plus significatif. On ne peut pas dire simplement que les phrases sont plus courtes ou plus longues selon les genres, mais on voit très clairement se dessiner une carte des différents types d'énoncés utilisés. Phrases moyennes pour le style narratif, composées le plus souvent de deux ou trois membres ; phrases parallèles aux versets du chant pour le *Cantique* (un ou deux versets) ; phrases brèves dans la lettre aux Philippiens, quand Saint Paul exhorte ses lecteurs à l'impératif, et longues quand il commente sa propre vie ou donne de ses nouvelles. Ainsi, le rythme intervient comme aide à la compréhension. La comparaison avec le graphe global chez Olivétan nous permet de suggérer, en attendant une étude plus précise, que la traduction de 1535 présente moins de variations internes dans ce domaine, ce qui fait encore une fois de la forte variation castellionienne un trait original.

Ainsi donc, le marquage (inversion du sujet), la construction (subordination) et le rythme (longueur) variés en fonction des genres se conjuguent, en plus de la syntaxe, pour aider « l'idiot » à goûter à toute la saveur du texte biblique.

L'étude de l'*imitatio* m'a permis de situer la phrase, non plus par rapport à elle-même, mais dans la tension des modèles qui pourraient l'influencer. On a vu que pour le traducteur, ce n'est pas le mot qui est inspiré, mais le « ton général »¹⁴⁵. On peut ainsi admettre qu'il se mettra à l'école du *Verbum Dei*, par l'imprégnation du style, plus que par une traduction littérale, ce qui nous éloigne d'une influence trop importante de la langue source. Mais si on doit tenir compte de ce choix de Castellion, il faut pouvoir analyser la langue dans laquelle ce choix s'est incarné. L'imprégnation stylistique est traduite, elle, par des mots, et surtout par des phrases. Il s'agissait alors de bien situer la langue de Castellion entre l'influence latine et la propriété française. La définition et l'étude de quelques points de syntaxe plus concrets que les notions traditionnellement associées à la propriété française (clarté, vivacité, ordre naturel) m'ont permis de montrer que les choix de Castellion sont totalement indépendants d'un quelconque modèle. On ne peut y voir ni périodes latinisantes, ni parataxe hébraïsante.

Peut-on en conclure pour autant que la langue de Castellion cultive la « propriété » française? Si, à l'instar des contemporains de Castellion, on considère comme proprement française une langue qui donne l'impression de couler de source, d'être facile à imiter, oui, la langue de Castellion est proprement française. Si on veut y voir une langue éloignée de tout asianisme affecté, comme de toute la « miniardise » qu'on reprochait aux Italiens, alors oui, cette langue est française. Pourtant, il faut se rappeler que ce sont précisément ceux qui s'opposaient violemment à l'influence italienne, comme H. Estienne¹⁴⁶, qui ont porté les critiques les plus virulentes contre Castellion. Son « langage de gueux » est peu compatible avec leur définition du « français naïf ». En fait, il n'y a pas d'incompatibilité. Ce qui choquait Estienne, De Bèze et jusqu'à O. Douen, c'est le choix de certains mots populaires, régionaux ou archaïques¹⁴⁷. La syntaxe, elle, originale pourtant, n'a jamais fait l'objet du moindre commentaire.

Mais finalement, le qualificatif exact qu'on attribuera à cette langue importe peu. Le traducteur voulait être compris par les « idiots », et, assurément, il a su utiliser toutes les ressources de la syntaxe renaissante pour y parvenir.

¹⁴⁵ Voir p. 35.

¹⁴⁶ Auteur des cruels *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement déguisé* (1579).

¹⁴⁷ Encore faut-il beaucoup relativiser les critiques. Voir à ce propos *Genèse* 2003.

1. Introduction

1.1 *Considérations générales*

Les chapitres ci-dessus ont permis de décrire la syntaxe de Castellion, dans ses liens avec les différents genres du texte biblique, et avec son public, les non-lettrés qui le lisaient ou l'écoutaient. On a vu se dessiner une utilisation riche et variée des possibilités syntaxiques et stylistiques de la langue du XVI^e siècle, qui permet à la variation stylistico-syntaxique d'être au service du sens, et finalement des destinataires, par la constitution d'une langue propre, sagement placée entre l'influence des langues anciennes et l'adaptation au public français.

J'ai choisi d'examiner pour illustrer plus précisément encore ce phénomène, une construction syntaxique particulièrement pertinente, les formes en *-ant*, qui font partie de ce qu'on appelle, les « constructions détachées ». En effet, parmi les quelques tours syntaxiques qui évoluent particulièrement au XVI^e siècle², les « constructions détachées » et particulièrement les participiales occupent une place de choix. Ceci pour au moins trois raisons :

- Influence de la syntaxe latine : « Qu'il s'agisse de participes « présents » ou « passés », qu'il se présentent en construction absolue ou semi-autonome, coréférents ou non avec le sujet de la proposition qui suit, le participe par son origine gréco-latine et le prestige qui lui est attaché, par son foisonnement dans le genre narratif occupe une place capitale dans la prose du français préclassique³. »

Parmi les nombreuses bonnes raisons de traiter ce sujet, il y a celle qui est décrite ici par Isabelle Landy, « le prestige ». Comme pour les propositions infinitives, il s'agit encore

¹ On exclut de ce chapitre les formes dites *gérondives* (introduites par la préposition *en*) qui ne représentent pas une catégorie pertinente pour l'état de langue qui nous intéresse. En effet « avant le XVII^e siècle, la distinction entre gérondif, participe présent et adjectif verbal n'est pas pertinente, car d'une part avec valeur de « gérondif » la forme en *-ant* peut s'employer sans préposition, d'autre part l'accord se fait même lorsque la forme en *-ant* a valeur verbale ; c'est l'Académie qui en 1679 formule les règles d'accord de ses différents emplois ». Christiane Marchello-Nizia et Jacqueline Picoche, *Histoire de la langue française*, p. 269. « Le participe présent s'oppose (...) par sa syntaxe adjectivale (incident au nom) au gérondif de syntaxe adverbiale (incident au verbe de la phrase) ». Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, p. 299.

Pour une bibliographie générale sur la discontinuité syntaxique, voir *L'Information grammaticale*, Mars 2006, n° 109, *Approches de la discontinuité syntaxique et énonciative*, p. 3-12.

² Voir toutes les études rassemblées par B. Combettes dans *Evolution et variation en français préclassique. Etudes de syntaxe*.

³ I. Landy « Les constructions détachées », p. 276.

une fois de voir si la syntaxe savante imitée par bien des écrivains du XVI^e siècle est aussi le lot de Sébastien Castellion. Et, si on admet que Castellion a cherché à écrire « pour les idiots » en évitant autant que faire se peut tout calque lexical ou emprunt savant, aura-t-il opté pour une syntaxe « pour les idiots », dépourvue de l'influence du style administratif ou curial hérité du latin ?

- Liberté syntaxique et importance stylistique : une recherche approfondie sur les participiales, qu'elles soient absolues ou « conjointes »⁴, apportera de précieux renseignements sur deux points de la langue de notre traduction. La syntaxe, d'un part, car on verra que l'utilisation de participes présents est une caractéristique du français écrit du milieu du XVI^e siècle, et les études sont nombreuses qui nous permettront de situer Castellion parmi les différentes tendances syntaxique de son époque. Le style, d'autre part, puisque les implications pragmatiques et stylistiques du recours, massif ou non, au participe présent dépassent la grammaire de la phrase, et touchent à la cohérence textuelle et à la rhétorique. J. Lecoinge⁵ n'a d'ailleurs pas hésité à nommer « style en *-ant* », cette manie syntaxico-stylistique de notre période.

La plupart de ces constructions participiales peuvent être qualifiées de « détachées »⁶, c'est-à-dire qu'elles sont « toujours facultatives et effaçables » et « jouissent en principe d'une grande mobilité et s'opposent ainsi aux contraintes syntaxiques qui structurent le prédicat verbal ». Affranchies de (presque) toute contrainte grammaticale, les constructions détachées participiales constituent donc un objet d'analyse idéal pour caractériser un style personnel. Ce d'autant plus qu'on constate une évolution diachronique fort bien dessinée dans l'usage de ces participes, ce qui nous permettra donc, non seulement de définir un style, mais aussi de le situer dans une tendance, à l'avant-garde, ou peut-être en queue de peloton.

- Variation diachronique : En effet, l'usage de participes, même absolus, n'est pas une invention du XVI^e siècle, et ne doit pas être attribué uniquement à l'influence de la syntaxe latinisante, qui existe d'ailleurs depuis que l'on écrit en français. « Tout d'abord, le participe absolu appartient au système français, ou du moins à celui d'un certain niveau de langue :

⁴ J'emploie ici la notion de « participe conjoint » telle qu'elle est définie par A.Lorian, p. 213.

⁵ J. Lecoinge, « Le style en *-ant* au XVI^e siècle en France ».

⁶ Dans ce cas, j'exclus les adjectifs, même verbaux, comme « Tu n'auras peur ni de frayeur de nuit, ni de fleche volante de iour » (Ps 91, 5) ou les syntagmes nominaux comme « E apres qu'ils se furent retirés, voici l'ange du Seigneur qui se montre a Ioseph en son dormant, e lui dit :(...) » (Mt 2, 13). Voir I. Landy, « Les constructions détachées », p. 271.

c'est son essor, pas sa naissance, qui est dû à la vogue latinisante régnant en moyen français. » (*Lorian*, p. 205). Ainsi, on constatera une augmentation de la fréquence de participiales, qui connaîtra son apogée au milieu du XVI^e siècle. La fréquence augmente à partir de 1530, et baisse à la fin du siècle. On a donc affaire ici à un trait caractéristique des années qui nous intéressent, un trait dont la fréquence a beaucoup évolué, et qui, en conséquence, permet de situer la langue de notre traducteur.

Avant d'analyser l'usage que fait Castellion des participes, absolus et conjoints, il faut présenter plus précisément les caractéristiques qu'attribuent à ces constructions les recherches les plus récentes.

1.2 Définition

C'est volontairement que j'ai adopté comme titre pour ce chapitre une formule somme toute assez vague et peu satisfaisante, en tout cas syntaxiquement. En effet, il y a autant de manières d'aborder ce sujet que de chercheurs qui s'y sont frottés. Il y a autant de classifications, de typologies que d'articles qui y sont consacrés⁷. Un titre flou présente dès lors l'avantage de ne pas borner la réflexion à des catégories prédéfinies d'emblée. On peut cependant essayer d'y voir plus clair, avant toute analyse.

La forme en *-ant* peut s'accorder ou non avec son support nominal. Ce critère dépend aujourd'hui de son statut, participe présent (forme verbale suivie de compléments, et invariable) ou adjectif (forme nominale, variable en genre et en nombre). Cette dichotomie doit être abandonnée pour le XVI^e siècle, puisque l'accord en genre et en nombre des formes en *-ant* peut se faire quel que soit leur statut.

On trouve par exemple dans mon corpus :

- (1) [2 P 2, 11] que les anges, qui sont plus grans en force e en puissance, ne iettent point vne sentence *médisante* contre elles deuant le Seigneur.
- (2) [Ac 2, 44-45] Or tous les croyans étoint ensemble, e auoint tout commun, e vendoint leur auoir e cheuances, e les départoint a chascun, selon qu'on en auoit besoin : e iournellement, *étans* continuellement ensemble au temple.

citations dans lesquelles les formes en *-ant* sont clairement verbales mais sont accordées, sans que cela ne représente pourtant une norme, ni même une habitude de Castellion, puisqu'on trouve, à la suite de la citation précédente :

⁷ Voir les quelques lignes désabusées de T. Arnavielle dans la « Présentation » du numéro spécial de *Langages* qu'il a dirigé. *Langages, Participes présents et gérondifs*, p. 3.

- (3) [Ac 2, 46]e *rompant* le pain par les maisons, prenoient leur repas en louant dieu
d'un cueur gai e simple, e étoit en la bonne grâce de tout le peuple

où la forme en *-ant* n'est pas accordée.

On pourrait multiplier les exemples, mais on voit ici immédiatement qu'on ne peut pas retenir le critère de l'accord pour établir une typologie des différents emplois des formes en *-ant*.

Nathalie Fournier annonce dès les premières lignes du chapitre sur le participe présent de sa *Grammaire du français classique* : « Il (le participe présent) se caractérise en français classique par deux faits saillants : sa variation en genre et en nombre, son rattachement à un support nominal » (p. 299). J'ai dit ce qu'il fallait penser de la pertinence du premier critère pour le français du XVI^e siècle, reste à voir ce que le deuxième peut apporter à notre analyse.

Le rattachement plus ou moins fort, plus ou moins évident à un support nominal est en effet un critère souvent évoqué par les chercheurs.

Qu'on y voie, comme A. Lorian, des participes *conjoin*ts et des participes *absolus*, avec des critères de distinction syntaxiques, mais aussi rythmiques⁸ ; qu'on concentre son attention sur les « constructions détachées », comme B. Combettes ou Isabelle Landy-Houillon⁹ ; qu'on distingue, avec Nathalie Fournier, le « participe étroitement intégré à un GN (en fonction épithète) », du « participe en fonction détachée » et finalement, du « participe prédicatif¹⁰ » (correspondant au *participe absolu* de Lorian, p. 307); dans tous les cas, c'est la proximité plus ou moins grande, plus ou moins directe avec le support nominal ou avec le référent qui est en jeu.

C'est pourquoi, finalement, l'hyperonyme adopté par Jean Leco

teint¹¹ pour qualifier cet usage, « le style en *-ant* » devrait contenter tout le monde.

Quant à moi, je porterai mon attention sur un phénomène syntaxique et stylistique lié à l'utilisation fréquente des formes en *-ant* au XVI^e siècle, et dont Sébastien Castellion fait un usage particulier, la *construction détachée participiale* (CDP). Ce tour est nettement plus facile à

⁸ Lorian, p. 213.

⁹ Voir tous les travaux cités ci-dessous.

¹⁰ N. Fournier donne, pour le français classique, la définition suivante de ce tour: «Une proposition participiale est une sous-phrase sans connecteur (une subordonnée en parataxe) dans laquelle le mode impersonnel du verbe “déclasse” la phrase et lui fait perdre son statut d'entité autonome pour la faire fonctionner comme un constituant interne (usuellement en fonction circonstant) d'une phrase matrice. Les propositions participiales sont formées canoniquement d'un élément prédicatif (participe présent ou passé) et d'un GN support du prédicat, parfois appelé “sujet” du participe» *Grammaire du français classique*, p. 307.

¹¹ J. Leco

définir qu'un ensemble vague formé de toutes les formes en *-ant*. Examinons quelques définitions ou remarques pour baliser le sujet.

Nathalie Fournier : « Quand le participe est en fonction détachée (avec pour marques la virgule et éventuellement l'éloignement de son support), et notamment à l'initiale de la phrase, il acquiert une autonomie, qui a pour conséquence une liberté d'incidence dont les remarqueurs se sont alarmés, au nom de la clarté et de l'éviction des équivoques¹². » En effet, le lien avec le support, appelé ailleurs *le référent*, constitue une pierre d'achoppement au XVIIe siècle. Aussi sera-t-il très intéressant d'examiner notre texte sous cet angle.

A. Lorian, paradoxalement, nomme notre construction détachée participiale, le *participe conjoint* par opposition au participe absolu. « Dès qu'il renonce à son autonomie, à son "absolutisme", le participe voit s'affaiblir sa valeur de facteur de raccourcissement; mais, se trouvant par contre "conjoint" à un terme explicite ou implicite de la proposition, il devient un élément important, contribuant à prolonger la phrase, à transformer celle-ci en alinéa, et celui-ci en développement d'amples proportions. » (p. 213) Allusion ici à la fonction stylistique de ce tour, dont les auteurs ont parfois abusé. Il faudra voir ce qu'en a fait Castellion, tant du point de vue statistique qu'en ce qui concerne le style.

Isabelle Landy¹³, elle, voit dans les participes détachés deux sous-ensembles : les participes absolus « exempts de dépendance intrinsèque et pourvus d'un agent propre » (p. 291) et les « autres participes détachés » qui correspondent aux *participes conjoints* de Lorian. « Il s'agit de formes à fonction d'épithète détachées, généralement isolées par une virgule, et coréférentes, le plus souvent mais pas toujours, au sujet du verbe principal. » (Landy 2003:280) Cette définition me semble extrêmement claire, et c'est elle que je vais retenir.

Les travaux d'Isabelle Landy et de B. Combettes cités dans ce chapitre examinent l'usage des formes en *-ant* dans leur fonction textuelle, au delà de l'analyse strictement syntaxique, proposée par les rares grammaires historiques du XVIe siècle (Nyrop, ou Gougenheim p. ex.), mais en deçà de l'analyse stylistique proposée par A. Lorian ou J. Lecointe. Aucun de ces trois niveaux n'est à négliger dans l'étude de cette construction.

¹² *Grammaire du français classique*, p. 304.

¹³ I. Landy « Les constructions détachées » p. 279.

1.3 Caractéristiques

a. Renforcement de la cohérence textuelle.

Les travaux d'historiens de la langue comme B. Combettes¹⁴ ou I. Landy-Houillon¹⁵ insistent sur le rôle de renforçateur de la cohésion textuelle¹⁶ joué par les constructions participiales, appelées « constructions détachées ». Par nature, la construction détachée (CD) renvoie au contexte, qu'il soit antérieur, « de gauche », ou postérieur, « de droite ». Elle assure une continuité référentielle thématique avec l'énoncé qui la précède dans l'enchaînement des propositions. De plus en plus souvent, au cours du XVI^e siècle, la CD se référera à ce qui suit, et on verra les grammairiens du début du XVII^e siècle exiger que le participe se réfère au sujet de la proposition principale. Cette exigence est loin de correspondre à la réalité, et l'encre coule encore abondamment aujourd'hui pour éliminer les constructions dites fautives comme « l'appétit vient en mangeant ».

La cohésion textuelle chez mon traducteur m'est apparue relativement bien développée grâce à une subordination robuste mais équilibrée (voir p. 247-252). Il faudra donc maintenant analyser les liens anaphoriques ou cataphoriques entretenus entre les CD et leur référents (de gauche ou de droite), c'est-à-dire mesurer le degré de cohésion engendré par le « style en -ant », dont il faudra d'abord étudier l'ampleur.

Les liens entretenus traditionnellement avec le contexte de gauche sont de plusieurs types, qui font des CD les tours typiques du « second plan » de la narration (voir p. 305, 311 et 314).

- Lien temporel : « Les CD renvoient aux références thématiques du contexte de gauche, mais constituent en même temps un cadre temporel pour les propositions qui suivent »¹⁷. On y trouve souvent des organisateurs comme *donc*, *lors*, qui reprennent des éléments précédents.

Le roi fut plus ému (...) Et lors nous faisant séparer, je fus remise en sûre garde, et Tersande aussi¹⁸.

¹⁴ « De la cohérence textuelle aux règles syntaxiques : le cas des constructions détachées » ; « Facteurs textuels et facteurs sémantiques dans la problématique de l'ordre des mots : le cas des constructions détachées » ; « Hiérarchie de dépendances au niveau fonctionnel » *Information grammaticale*, 50, 1991, 48-51 et 54, 1991, 11-14.

¹⁵ « Les constructions détachées », p. 271-298.

¹⁶ Dans ses divers travaux, B. Combettes montre que la fonction de renforçateur de cohésion sera peu à peu remplacée par des liens sémantiques et anaphoriques (donc avec le contexte de droite). On assiste alors à un affaiblissement de la cohésion textuelle, au profit d'un renforcement de la cohésion syntaxique de la phrase, pour autant que cette dernière constitue une réalité définissable au XVI^e siècle. La phrase se coupe du texte, se referme sur elle-même. Mais nous sommes déjà au début du XVII^e siècle, lorsque cette grammaticalisation a lieu.

¹⁷ B. Combettes, *Recherche sur l'ordre des éléments de la phrase en moyen français*, p. 144.

¹⁸ H. d'Urfé, *L'Astrée*, éd. Folio-Gallimard, 1984, p. 238.

- Dans les propositions relatives : la CD renforce le lien contextuel qui est déjà établi avec la relative. (Dans notre corpus, on verra que les participiales conjointes dans une relative sont fréquentes.)

Pour ne varier en nostre dict sujet de nostre Reyne, laquelle enfin estant persuadée (...) d'aller en son Royaume (...), fit tant que (...) ¹⁹.

- Dans les subordonnées : elles permettent de hiérarchiser la subordination sans recourir à des conjonctions en chaîne. Elles sont donc, en plus d'un facteur de cohésion textuelle, un facteur d'imbrication.

Saint Paul dit que les Juifs se sont heurtez contre Jesus Christ, parce que voulans establir leur propre justice, ils ne se sont point assujectiz à celle de Dieu ²⁰.

b. Facteur d'imbrication

La construction ainsi obtenue peut rappeler la période du latin classique. C'est pourquoi on a souvent senti le « style en *-ant* » comme un style savant, voire « pédant ²¹ », ce qui lui valut d'ailleurs son déclin à la fin du XVI^e siècle. Dans son introduction aux *Chroniques gargantuines* ²², Mireille Huchon observe un continuum de styles, « depuis le style populaire, fondé sur l'accumulation paratactique pure et simple ou la coordination par *et* jusqu'à des formes plus teintées de littérarité qui font appel à l'imbrication par les formes en *-ant* ». Ainsi, situer une fréquence de formes en *-ant* permet de mesurer le degré de « littérarité » d'un style. Or, dans le chapitre sur la subordination, nous avons vu que Castellion usait d'une syntaxe plus élaborée, plus ramifiée que ses collègues traducteurs bibliques. On peut dire que son texte comporte un degré de cohésion plus important que les textes paratactiques typiques du langage biblique. Pourtant, la courbe du nombre de subordonnées par phrase reste raisonnable, et j'ai montré que c'est surtout l'équilibre, à savoir la grande fréquence de phrases à deux ou trois subordonnées qui marquait le style de Castellion. Ainsi, nous pouvons poser les hypothèses suivantes : Castellion ne cherche pas à tout prix à adopter un style savant et latinisant, qui serait fait de très longues périodes extrêmement ramifiées. D'autre part, il veut éviter, semble-t-il, la parataxe, c'est ce qui apparaît à la comparaison des traductions contemporaines. Comme je l'ai déjà noté (voir p. 118 sq.), il cherche un style « proprement français ». La période d'imitation latine présente en général

¹⁹ Brantôme, *Recueil des Dames*, éd. Pléiade 1991, p. 79, id.

²⁰ J. Calvin, *Des scandales*, Genève, Droz, 1984, p. 227, id.

²¹ J. Lecoite « Le style en *-ant* au XVI^e siècle en France », p. 12.

²² *Les chroniques gargantuines*, éd. C. Lauvergnot-Gagnère et G. Demerson, Paris 1988, en particulier l'introduction « Mise en œuvre » par Mireille Huchon, p. 90, cité par J. Lecoite. « Le style en *-ant* au XVI^e siècle en France » p. 12.

une « imbrication à base de subordonnants, dans le cadre d'un ordre des mots principalement régressif, appuyé par de forts balancements corélatifs²³ ». Or, le style en *-ant* n'entre pas dans cette description de la période latinisante. « Le mécanisme de passage de la narration paratactique et coordonnée à la narration en *-ant* s'opère par simple substitution, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'ordre des segments, à la différence du passage à la période latinisante. Le style en *-ant* procède à un simple rhabillage imbriqué de l'énoncé paratactique, dont il conserve la structure d'ensemble²⁴ ». Nous serions donc en présence du tour idéal pour dépasser la parataxe biblique sans entrer dans une syntaxe trop imbriquée qui « sentirait son latin »... « Pour un auteur de langue maternelle romane, ce style paraîtra allier le naturel (...) à la littérarité (...) ». Un tour proprement français (à vrai dire, proprement roman, le français n'ayant pas l'exclusivité des participes présents²⁵), en tout cas largement utilisé par les prosateurs du XVI^e. A la fin du siècle, l'exigence de plus en plus grande de coïncidence de l'écrit et de l'oral (on se souvient de la phrase idéale, qui doit tenir dans un souffle²⁶) condamnera le style en *-ant* comme trop affecté et pédant.

2. Statistiques

Toutes les études que j'ai citées jusqu'à présent se réfèrent au travail d'A. Lorian dont les statistiques sont utilisées comme point de comparaison. Je m'y reporterai moi aussi. A. Lorian ne donne pas de chiffres absolus dans son étude, mais des tableaux de fréquences plus propres, selon lui, à illustrer l'évolution de la langue que les chiffres bruts soumis à l'erreur ou aux mauvaises interprétations. On peut cependant se référer à un chiffre qu'il donne p. 313, la moyenne des fréquences de forme en *-ant* observées dans son corpus de textes narratifs : 108,4 *-ant* pour 10'000 mots.

Comme dans *Lorian*, sont inclus toutes les formes en *-ant* (y.c. l'accord au pluriel en *-ans*), « participes ou gérondifs, constructions absolues ou non ; sont exclues les formes figées en outils grammaticaux ou employées en fonction de purs nominaux (un homme *intéressant*, le *passant*) », j'ai opté pour les mêmes critères.

²³ J. Lecoïnte « Le style en *-ant* au XVI^e siècle en France », p.12.

²⁴ J. Lecoïnte « Le style en *-ant* au XVI^e siècle en France », p. 13.

²⁵ Voir S. Skerlj, *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien*, Paris, 1926, p. .255 sqq ; S. Lyer, *Syntaxe du gérondif et du participe présent dans les langues romanes*, Paris, 1934. pp. 258 sqq, d'après Lecoïnte « Le style en *-ant* au XVI^e siècle en France », p. 10, note 2.

²⁶ Voir citation p. 208.

Voici les résultats de mon étude, effectuée sur tout le corpus d'analyse, à savoir les chapitres 2 de tous les livres de la Bible de Castellion (y.c. les Apocryphes et Flavius Josèphe).

Nb de mots	ant	ans	total
44'889	190	36	226
10'000	42.3266279	8.01978213	50.34641

La fréquence relevée est donc faible par rapport aux chiffres de Lorian. (Cela correspondrait chez lui à une «basse fréquence»). Comme la fréquence de 108,4 / 10'000 mots correspond à une moyenne pour tout le siècle, il faut plutôt chercher à comparer les résultats obtenus chez Castellion avec ses contemporains. Lorian montre que la fréquence « normale » de formes en *-ant* est caractéristique des textes du milieu du siècle, alors que les textes du début et de la fin du siècle en connaissent beaucoup moins. Sans chercher pour l'instant à comprendre la signification de ces variations, nous pouvons constater que Castellion tranche par son utilisation modeste du « style en *-ant* », soit par archaïsme, soit par modernisme.

Mais la moyenne de 108,4 observée par Lorian n'écrase pas seulement la variation diachronique au cours du XVI^e siècle, elle dissimule aussi les écarts de fréquences entre les différents styles. Ainsi J. Lecointe²⁷ note-t-il chez un même auteur, Boaistuau, une fréquence de 130 *-ant* pour 10'000 mots dans les récits, et seulement 60 dans les discours. Ce deuxième chiffre est fort proche de la fréquence castellionnienne. La Bible étant un mélange de genres et de styles extrêmement divers, la moyenne obtenue doit être nuancée par l'observation de la variation entre ses différents livres. Bien entendu, mes extraits de chaque livre sont trop courts pour qu'on puisse en tirer des conclusions péremptoires, mais on peut tout de même faire quelques constatations. Deux groupes de livres se détachent du reste par leur fréquence plus élevée de formes en *-ant*. Il s'agit de livres historiques, particulièrement de ce que Castellion, comme la Septante et la Vulgate, appelle les quatre livres de Rois (=1S, 2S, 1R, 2R), les deux livres des Macabées, très narratifs, et des quatre Evangiles avec les Actes des Apôtres. Les histoires de Samuel (1S, 2), de David (2S, 2) et de sa succession (1R, 2) ainsi que d'Elisée (2 R, 2) sont, comme il se doit, écrites dans un style narratif. De même pour les Evangiles et les Actes. Ainsi, comme l'écrit Lecointe (*id.*) « le style en *-ant* est donc particulièrement usité dans les récits » et cette constatation émane de l'observation des fréquences, ce que confirment nos chiffres.

²⁷ « Le style en *-ant* au XVI^e siècle en France », p. 11.

3. Syntaxe

3.1 La coréférence

a. Dans les CD sans sujet exprimé²⁸, ou participes conjoints.

L'usage moderne des formes en *-ant* qui ne respecte pas le principe de coréférence est très fréquent. Nous trouvons partout des formules telles que « En vous remerciant pour votre attention, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées ». Cela prouve bien que, près de quatre siècles après Vaugelas (dont les œuvres d'ailleurs n'étaient pas dépourvues de cas semblables²⁹), le scripteur moyen peine à intégrer cette fameuse règle de coréférence. Le XVI^e siècle ne se souciait évidemment pas encore de la « clarté » du Père Bouhours, ni des constructions recommandées par l'Académie. Ce n'est qu'au cours du XVII^e siècle que furent élaborées les lois qui régissent notre usage. On exige d'abord que le participe renvoie à un syntagme nominal présent dans la phrase même, et qu'il n'y ait aucune ambiguïté possible quant à son référent. Mais on n'exige pas encore que ce référent soit le sujet de la phrase. Les remarques que l'Académie formule après la parution de la traduction du Quinte-Curce par Vaugelas tendent pourtant à renforcer les exigences. En effet, les Immortels critiquent la référence à un élément autre que le sujet de la phrase dans laquelle se trouve la construction participiale, qu'il s'agisse d'un élément de cette phrase (COD ou COI) ou que le participe renvoie à un élément antérieur à cette phrase (voir ci-dessous le problème de la place des participes).

Or, comme je l'ai dit précédemment, ce qui caractérise l'usage des CDP au XVI^e siècle et qui frappe le lecteur moderne hanté par les règles de grammaire, c'est justement la liberté de construction des formes en *-ant* « dont l'agent peut référer à l'un quelconque des termes de la proposition, voire à un terme d'une proposition ou même d'une phrase voisines, à un pluriel déduit d'un singulier et vice-versa, ou tout simplement à un élément du contexte, notamment au sujet de l'énonciation³⁰ ». Pourtant, cette grande liberté n'empêche pas les auteurs du XVI^e siècle de suivre majoritairement la règle de coréférence, bien que celle-ci n'existe pas encore. En effet, Bouhours et ses amis n'ont fait qu'étendre « de façon exclusive et donc abusive, une des applications possibles du principe de hiérarchisation et de pertinence qui fait que dans

²⁸ Ici, il s'agit de participes dont le référent est présent dans la phrase et (presque) directement identifiable, contrairement aux participes absolus, analysés plus loin. (*Lorian*, p. 213)

²⁹ Voir W. Ayres-Bennett, « *Cela n'est pas construit*: l'Académie française et Vaugelas devant les constructions participiales ».

³⁰ J. Lecoine, « Le style en *-ant* au XVI^e siècle en France », p. 11.

l'organisation de la phrase française, le thème, c'est-à-dire ce dont on parle ou ce qu'on a à l'esprit quand on parle, se confond le plus souvent avec le sujet grammatical. On comprend donc la prérogative dévolue au sujet qui initie dans la disposition de l'énoncé comme dans la progression de l'information, le maintien du thème constant, garant de la cohérence textuelle³¹ ».

Cette exigence de cohésion thématique explique aussi les constructions dont le référent n'est pas le sujet, tout en constituant bien le thème de la phrase. Mais ces exemples restent minoritaires.

Les fréquences relatives de non-respect de la coréférence données par Isabelle Landy (voir p. 285-287 : Thévet, 1558, 5 cas sur 22 ; Léry, 1580, 5 / 13 ; Bénard, 1621, 1 / 8 ; Le Jeune, 1632, 7 / 17 ; Brébeuf, 1635, 3 / 15) ne nous permettent pas de dessiner une évolution diachronique, ni de tirer d'autre conclusion que la constatation suivante : les constructions non co-référentes sont largement minoritaires, quelle que soit l'époque du français préclassique ici analysé. Castellion est encore plus respectueux de cohésion thématique, puisque sur les 92 participes conjoints (sujet non exprimé, à l'exclusion des gérondifs en *en*), on n'en trouve que 2 qui ne se réfèrent pas au sujet de la phrase.

- (4) [Lc 2, 45-46] E auint qu'apres trois iours ils le trouuerent au temple, assis au milieu des docteurs, e les oyant e interrogant.

Dans cet extrait du recouvrement au Temple, du point de vue strictement syntaxique, « oyant et interrogant » se rapportent au COD de la phrase, Jésus, mais celui-ci en constitue aussi le thème, puisque l'attention du lecteur, autant que celle de Marie et de Joseph, se concentre sur l'enfant fugueur. S'il n'y a pas de coréférence, il n'y a pas non plus de rupture thématique³².

- (5) [2 Tm 2, 15] Met peine de te montrer tel a Dieu, qu'il appartient a vn ouurier duquel on ne doie point auoir honte, bien trenchant la parolle de verité.

Ici, nous avons une référence à un objet indirect, mais il faut bien voir que la fonction sémantique du syntagme « tel...qu'il appartient à » se rapproche beaucoup d'une simple comparaison. On pourrait très bien avoir « Met peine de te montrer à Dieu, tel un ouvrier dont on... ». La

³¹ I. Landy « Les constructions détachées », p. 286.

³² A propos de ce type de constructions, B. Combettes montre justement la tension qui existe entre système informationnel et système syntaxique. « Les ruptures qu'une vision moderne et trop normative jugerait comme des anacoluthes, (...) ne sont en fait que le résultat du jeu des deux facteurs [suivants] : la continuité thématique avec le contexte antérieur, le lien sémantique avec le contexte de droite » (« L'évolution de la forme en *-ant* : aspects syntaxiques et textuels », p. 15). Les exemples qu'il cite sont pourtant en position différente : on trouve en effet majoritairement les CDP en position initiale dans les textes de moyen français et de français préclassique analysés par ce chercheur. Le contraste des positions avec le texte analysé ici ne doit pas cacher les similitudes dans la continuité référentielle.

participiale développe alors la comparaison («l'ouvrier»), qui du point de vue thématique, se trouve sur le même plan que le sujet («toi»). Là non plus, il n'y a pas de rupture thématique.

Il faut ici rappeler qu'en ancien comme en moyen français, l'usage permettait de ne pas répéter un sujet, tant que le sujet précédent restait valable. Dans les participiales, ce principe autorisait des constructions non-coréférentes (avec le sujet de la proposition de référence), mais dont la forme en *-ant* se rapportait au sujet précédent : p. ex

Que vos avoie je forfet, qui en dormant m'avez navré ? (*La Mort Artu*, 64,44³³)

La pratique de Castellion peut être expliquée, comme souvent au XVI^e siècle, par la combinaison de deux principes, dont l'un va remplacer l'autre. L'usage archaïque qui permettait l'omission du sujet, tant que celui-ci était valable, et auquel Castellion obéit dans la plupart des cas, et un principe nouveau, de type normatif et grammatical, qui sera codifié au XVII^e siècle, la coréférence. Entre deux, l'explication pragmatique permet de réconcilier les deux courants, en faisant de la non rupture thématique la valeur suprême. Dans les exemples ci-dessus (4 et 5), ni le principe ancien, ni le principe grammatical ne peuvent être invoqués. Seul celui de cohésion thématique est satisfaisant.

b. Dans les CD avec sujet exprimé, ou participes absolus³⁴

Traditionnellement, c'est l'autonomie qui constitue le trait caractéristique du participe absolu. Sans liens syntaxiques avec le contexte, ni de droite, ni de gauche, pourvu d'un agent propre, la construction équivaut à une « subordonnée circonstancielle dont [elle] a toute la plasticité sémantique »³⁵. A première vue cette définition permet de prendre en compte tous les cas de figure et de classer sans hésitation nos formes en *-ant*. Or, certaines configurations posent problème.

- **Prolepse du sujet nominal dans le groupement participial sans reprise pronominale devant le verbe principal.** La dénomination de cette catégorie paraphrase la description qu'Isabelle Landy fait d'une disposition particulière³⁶, mais avec reprise pronominale.

³³ Cité par Claude Buridant, *Nouvelle Grammaire de l'ancien français*, p. 327.

³⁴ La définition de « l'absolutisme » des participes pose problèmes. En ancien français, cette construction est fréquente et présente les caractéristiques suivantes : « l'actant à la base est différent de celui de la proposition de rattachement ; la prédication sujet-prédicat est exocentrique, secondaire ; (...) elle marque, sur le plan du discours, des circonstances d'arrière-plan, en simultanéité avec le procès principal. » (Buridant, *Nouvelle Grammaire de l'Ancien français*, p. 325). Ici, je m'occuperai de toutes les propositions participiales avec sujet exprimé, nominal ou pronominal, en discutant de leur statut précis.

³⁵ I. Landy « Les constructions détachées », p. 291.

³⁶ « Les constructions détachées », p. 283.

Chez Castellion, les constructions de ce type, qu'on peut aisément qualifier d'appositions³⁷, donc sans reprise pronominale, sont extrêmement fréquentes, ce qui n'est pas original. En effet, le français préclassique les emploie de plus en plus souvent.

- (6) [Mc 2, 8] E incontinent *Iesus connoissant* en son esperit qu'ils pensoient ainsi en eux mêmes, leur *dit* : Parquoi pensés vous cela en voz cueurs ?

On trouve dans mon corpus 16 exemples où le participe est précédé d'un prénom (Jésus, David, Néhémie, etc...) et le verbe principal suit à une distance, parfois grande, lorsque le participe introduit une complétive, et n'est pas accompagné d'un sujet pronominal repris. P. ex :

- (7) E *Hyrchanus voyant* que le grand nombre de ses gens lui portoit dommage, tant pour ce que les uiures en étoient plutôt mangés, que pource que tant de gens ne faisoient rien, *tria* ceux qui ne seruoient de rien, e les chassa dehors, e ne retint que les plus gentils compaignons e combattans. [Fl. Josèphe, L. XIII, chap. XV].

Comment analyser cette construction? D'abord, s'agit-il d'un participe absolu ou plutôt semi-absolu? Lorian, pour répondre à cette question, a choisi, outre des critères syntaxiques (présence ou non d'un sujet, co-référence ou non), des critères rythmiques. Une rupture rythmique, notée ou non par une virgule, serait un bon critère. J. Lecointe³⁸ voit dans ce type d'organisation phrastique la preuve que le «style en *-ant*» est plus proche de la parataxe du style semi-populaire que d'une syntaxe imbriquée latinisante. En effet, les éléments ne sont pas déplacés et l'ordre des mots, le sujet précédant le verbe (même s'il s'agit d'un participe), est plus roman que latin. Si le sujet est repris par un pronom, on peut analyser la CD comme une construction autonome, donc absolue. Quand le sujet n'est pas repris, ne pourrait-on pas plutôt voir dans la participiale une simple apposition³⁹, coincée entre le S et le V ? On trouve d'ailleurs des exemples fort semblables, où la simple adjonction d'une virgule par le traducteur a fait basculer la CD du statut d'absolu à celui de conjoint :

- (8) A *donc Moyse, voyant* que la chose se sauoit, *eut peur* ; e comme Pharaon eût oui dire le cas, e faisoit chercher Moyse pour le tuer, Moyse s'enfuit de deuant Pharaon, e s'alla tenir au pays de Madian. [Gn 2, 14-15]
- (9) Ton songe, e les visions que tu as eues, en ta tête, sur ton lit, sont telles : *Toi roi, étant sur ta couche, es venu* a penser que c'êt qu'il doit auenir ci-apres : e

³⁷ Je suis ici B. Combettes « L'apposition comme unité textuelle et constituant phrastique : approche diachronique » p. 90-105

³⁸ « Le style en *-ant* au XVI^e siècle en France », p. 12.

³⁹ Voir tous les travaux de B. Combettes sur le schéma S X V « Facteurs textuels et facteurs sémantiques dans la problématique de l'ordre des mots : le cas des constructions détachées », p. 90 ; « L'apposition comme unité textuelle et constituant phrastique : approche diachronique », p. 91 ; « L'évolution de la forme en *-ant* : aspects syntaxiques et textuels », p. 12. Voir aussi sa thèse *Recherche sur l'ordre des éléments de la phrase en moyen français*, 1988.

le reueleur de secrets te donne a entendre que c'êt qu'il doit auenir. [Dn 2, 28-29]

Ou, pour employer un autre langage, ne peut-on pas voir dans la succession sujet +participe un «groupe du sujet», où le participe se rattache au système nominal⁴⁰ ? C'est pourquoi je préfère considérer les constructions décrites ci-dessus comme des fausses absolues, ou des conjointes insérées entre sujet nominal et verbe. N. Fournier voit dans ce type de constructions, sans virgule il est vrai, de véritables épithètes. On peut, en effet, aisément remplacer les CD ci-dessus, respectivement, par *lucide* et *couché*.

• **Pronom personnel tonique, participe, verbe.** Trois exemples d'une construction très archaïque dont on ne trouve pas mention dans les études citées jusqu'ici méritent d'être analysés. Les pronoms sujets toniques⁴¹ se rapportent aussi bien au participe présent qu'au verbe principal. Il y a donc coréférence.

(10)[Dt 2 20-22] On le tient aussi pour vn pays de geans, e s'y sont autre-fois tenus les geans, lèquels les Ammonites appelloint Zamzumins, qui étoint gens en grandeur, en nombre e en puissance a comparer aux Enaquins :mais le Seigneur les détruisit de deuant les Ammonites, lèquels les defirent e déchasserent, e se logeront en leur place comm'il fit aux enfans d'Esau, habitans de Seir : de deuant lèquels, il défit les Horiens : *e eux les ayans déchassés, se logerent* en leur place, e y sont encor aujourd'hui.

(11)[Ne 2, 7] *E moi voyant* que le plaisir du roi étoit de me donner congé, *lui baillai terme*, e lui rêpondi : Si c'êt ton bon plaisir, roi, tu me feras donner des letres, pour porter aux gouuerneurs de Syrie, pour auoir leur saufconduit iusque ie soye arriué en Iudée.

(12)Mais *moi creignant* plus Dieu que le roi, *embloi* les cors des occis, e les cachoi en la maison e les enterroi a la minuit. [To 2, 6-7, n'existe pas dans les versions modernes de la Bible]

Gougenheim⁴² signale un usage archaïque, «héritage du moyen âge», des pronoms personnels toniques devant l'infinitif ou le participe présent. Nous n'en avons que trois exemples dans tout le corpus. On peut sans doute expliquer cet usage, dans ces contextes, par la volonté du traducteur de ramener l'attention sur le thème. Dans Dt2 , 20-22, le référent n'est pas évident : il s'agit des enfants d'Esau. La comparaison avec un autre passage, comportant le même schéma «et...forme en -ant....ils ...V» apporte un peu de lumière :

⁴⁰ Voir J. Lecointe « Le style en -ant au XVIe siècle », p. 11.

⁴¹ Le terme de *disjoint* pour les pronoms ici évoqués ne convient pas, puisque s'ils sont bien éloignés du verbe principal, ils s'appuient sur la forme en -ant.

⁴² G. Gougenheim, *Grammaire de la langue française du XVIe siècle*, p. 73.

- (13)[Ps. 74, 3-8] Ils ont mis a feu ton saintuaire, e ont atterré e pollu le tabernacle de ton nom. *E ayans* au courage de les raser vne fois pour toutes, *ils* ont brulé tous les consistoires de Dieu par le pays.

Dans ce cas-là, le thème de la phrase, sujet également des phrases précédantes, est dans la mémoire du lecteur⁴³. Les choses sont claires et il est inutile d'insister. Mais dans Dt, nous avons un emphatique qui tente de montrer de qui il s'agit.

Les deux autres extraits qui voient intervenir un pronom sujet accentué, montrent clairement la volonté de recentrage thématique, puisque le sujet (et donc le thème) des phrases précédantes était, respectivement, *le roi* et *mes parens e ceux de ma generacion*. Un tel recentrage n'aurait pas été possible sans le recours au pronom tonique.

Est-il possible de qualifier ces constructions de participes absolus ? Je ne le pense pas. Et finalement, peu importe l'étiquette. Mais il est clair qu'il y a une rupture rythmique, pour reprendre le critère de Lorian, puisque le pronom sujet tonique est très rare dans cette position et remplit un rôle thématique et sémantique non négligeable.

Il subsiste heureusement pour notre analyse quelques exemples dont « l'absolutisme » (Lorian :206) ne fait aucun doute. Je vais les analyser d'abord du point de vue de la référence, ou plutôt du lien entre le sujet exprimé de la construction absolue et le contexte précédant ou suivant. En d'autres termes, quelles fonctions syntaxiques et thématiques les sujets de ces constructions détachées remplissent-ils ?

- **Sujet pronominal tonique + participe, sans coréférence**

- (14)[1 S 2, 10] Les aversaires de Seigneur seront rompus, *lui* tonant sur eux du ciel.

- (15)[Na 2, 7-9] On ouure les portes des riuieres, e defait-on le palais, e emmeine-on Husab en exil, e emmeine-on les damoiselles, qui vont grummelant comme pigeons, en se battant la poitrine, e êt Ninive comm'vn étang d'eau sans eau, *eux* s'en fuyant.

On peut faire la même analyse que pour les constructions semblables avec coréférence. Le thème de l'extrait de 1 S est bien entendu le Seigneur au centre du cantique d'Anne qui rend grâce pour la naissance de Samuel. Le participe présent permet au traducteur de souligner la concomitance

⁴³ Ce type d'enchaînement, fréquent et non marqué jusqu'à l'âge classique est décrit par B. Combettes dans « Grammaire de la phrase et contraintes textuelles : le cas de constructions détachées », p. 159. « La construction détachée, d'ordinaire en début de phrase, semble donc établir sa coréférence en fonction de cette « mémoire discursive » quels que soient, finalement, le rôle grammatical et la place du topique dans la proposition. » ; voir aussi « Discontinuité et diachronie : deux types d'évolution », p. 13-19.

des deux événements, en même temps que leur lien de cause à effet. Une simple juxtaposition paratactique n'aurait pas offert cette possibilité⁴⁴.

Mon deuxième exemple montre la fidélité du traducteur au texte massorétique, ici un peu obscur. L'antécédent de *eux* n'est pas évident, et dans le texte, il faut remonter plusieurs versets pour le trouver. Il s'agit des habitants de Ninive qui s'en échappent, comme l'eau s'échappe de l'étang. La construction avec pronom tonique permet à Castellion de rester fidèle au texte source⁴⁵.

L'analyse grammaticale et thématique de cet extrait est délicate. Du point de vue strictement grammatical, on n'a pas d'antécédent proche, immédiatement repérable, au pronom sujet *eux*. Du point de vue thématique, on pourrait considérer que la comparaison avec l'eau est tellement forte qu'elle tient lieu de thème.

- **Sujet nominal + participe, sans coréférence**

Il s'agit enfin de vrais participes absolus. Dans presque tous les cas, les agents des participes ne sont pas étrangers aux propos, étant soit thématiques, soit comparés au thème. Même si l'agent n'est pas coréférent à un élément de la phrase dans laquelle il se trouve, on ne peut pas dire qu'il y ait une rupture, ni thématique, ni sémantique, et la compréhension de ces constructions me semble aisée.

(16)[Ps 43, 2] Empare moi, ô Dieu, e debat ma querelle : deliure moi de gens cruels, d'un homme cauteleux e déraisonnable. / Car toi qui es le Dieu de ma puissance, pourquoi me debouttes-tu ? Pourquoi chemine-ie vêtu de noir, l'ennemi faisant au pis qu'il peut ?

L'ennemi reprend *de gens cruel, d'un homme cauteleux et déraisonnable* du verset précédant. Si ni l'un ni l'autre de ces syntagmes ne sont sujets syntaxiques, ils représentent bien l'élément le plus actif du procès, puisque le thème («moi») est décrit comme une victime passive. Nous avons donc deux sujets, l'un subissant, l'autre «faisant au pis qu'il peut» entre lesquels Dieu arbitre.

(17)[Ps 108, 14] Dieu *aidant* nous ferons prouesse, e il follera noz auersaires.

Il ne faut pas se laisser tromper par l'allure de cheville initiale stéréotypée (Lorian p. 208) des premiers mots de ce verset. En fait, Dieu est le destinataire de ce Psaume de louange, il faut donc

⁴⁴ La trad. de Jérusalem, 2001 donne « Yahvé, ses ennemis seront brisés, le Très-Haut tonne dans les cieux ».

⁴⁵ Les deux traductions auxquelles on compare généralement celle de 1555, s'en sortent de la même manière : Lefèvre d'Etaples a « Et les eaues de Ninive sont comme la piscine des eaues : mais iceulx sen sont fuyt. » et Olivétan « Et Niniveh estoiet jadis comme la piscine de eaue : mais iceulx sen fuyent. » Devant cette difficulté, la traduction de Jérusalem a fait de la comparaison entre « eux » sans antécédent et « eaux » une assimilation : « Ninive est comme un bassin dont les eaux s'échappent » (trad. 2001).

donner tout son sens à cette expression. Ici encore, nulle rupture thématique puisque le référent du participe se confond avec le destinataire du texte, qui en est aussi le thème.

(18) Assemblés vous assemblés, gens non aimables, deuant que l'attê se dresse, *le iour passant comme paille*, deuant que l'enflambé courroux du Seigneur vous envahisse. [So 2, 2]

Voilà un exemple qui, à première vue, apparaît comme une notation rapide, relativement conventionnelle, qui sert de jalon chronologique au texte. Encore une fois, le sens est plus fort qu'il n'y paraît puisqu'il s'agit d'une comparaison entre le peuple non aimable et la paille qui sera emportée.

Le seul exemple où le sujet du participe apparaît pour la première fois dans le texte, et n'entretient pas de lien particulier avec le thème est le suivant :

(19) E le roi me dit, étant sa femme assise acôte de lui : Combien demoureras-tu a faire ce voyage ? [Ne 2, 6]

c. Conclusion

La règle classique de la coréférence n'existe pas encore quand écrit Castellion, mais il semble que ce traducteur ait respecté presque partout une exigence de cohérence et peut-être de facilité de lecture. Sur tous les exemples cités jusqu'à présent, et même sur la totalité de mon corpus (à l'exclusion des gérondifs introduits par *en*) seuls deux participes conjoints ne se réfèrent pas au sujet, mais ne constituaient pas pour autant une rupture thématique, et un seul des participes « absolus » introduisait un sujet totalement absent du contexte immédiatement précédent⁴⁶.

Pour pouvoir aller plus loin dans l'interprétation de cette grande cohérence thématique sinon syntaxique, il faut maintenant analyser la place de la construction participiale dans la phrase et, partant, son lien avec la gauche et la droite, ainsi que sa fonction d'organisateur du discours, de connecteur, « une forme personnelle de liaison⁴⁷ ».

Mais on peut déjà dire que Castellion dans sa traduction de 1555 use de manière modérée, voire très modérée du « style en *-ant* » et quand il le fait, c'est dans le souci de la cohérence et du respect de la mémoire et de la perspicacité de ses lecteurs. Un style en *-ant* « pour les Idiots » ?

⁴⁶ Deux, si l'on considère que dans l'extrait de Nahum, le pronom sujet *eux* n'a pas de référent thématique.

⁴⁷ « Le style en *-ant* au XVI^e siècle en France », p. 11.

3.2 La place de la CD participiale⁴⁸

La question de la place des CD dans la phrase revêt plusieurs aspects : le premier est sémantique et touche l'identification aisée par le lecteur du référent de la CD, et le deuxième est syntaxique, puisque les liens tissés entre la CD et son référent, d'un côté, et avec le verbe sur lequel il porte, de l'autre, renforce la cohésion syntaxique à l'intérieur de la phrase. Enfin, il ne faut pas oublier les éléments textuels puisque les conséquences de la place de la forme en *-ant* dépassent largement les bornes de la proposition pour toucher le texte entier.

a. Evolution diachronique⁴⁹

La place des éléments constitutifs de la phrase en français est un sujet très étudié. Dans l'évolution globale que connaît la langue entre l'ancien et le moyen français, il importe de dégager des principes généraux qui expliquent toutes sortes de phénomènes. Ainsi le «mouvement de grammaticalisation, dans la mesure où la structure phrastique l'emporte peu à peu sur l'organisation discursive»⁵⁰ permet-il d'expliquer l'établissement de l'ordre « naturel » SVO (j'y ai déjà fait allusion pour analyser l'inversion du sujet, voir p. 234), ainsi que le déplacement des formes en *-ant* au cours du temps.

L'ancien français est caractérisé par une syntaxe à verbe second, précédé d'un élément thématique qui « sous des réalisations diverses (syntagmes nominaux, adverbiaux, subordonnées...) assure le rattachement au contexte de gauche. Cette ouverture de l'énoncé par l'élément le moins informatif conduit à l'expression immédiate du verbe, tous les autres constituants se trouvant en principe postposés »⁵¹. Cette rigidité syntaxique obligeait parfois à répartir les constituants thématiques de part et d'autre du verbe, et, s'ils étaient au nombre de deux ou trois, « brouillait quelque peu le bon déroulement du dynamisme communicatif » (idem). Peu à peu, le verbe va reculer dans l'énoncé, libérant la place, en début de proposition, à des constituants qui étaient jusqu'à présent relégués derrière le verbe. Ainsi, tous les éléments qui ne peuvent pas faire partie du « rhème propre », c'est-à-dire les compléments de manière, les constructions détachées, les constructions absolues, etc., vont se déplacer avant le verbe.

⁴⁸ Voir B. Combettes, « L'évolution de la forme en *-ant* : aspects syntaxiques et textuels ».

⁴⁹ Voir les articles déjà cités de B. Combettes, et aussi « Facteurs textuels et facteurs sémantiques dans la problématique de l'ordre des mots : le cas des constructions détachées ».

⁵⁰ « L'apposition comme unité textuelle et constituant phrastique : approche diachronique », p. 90.

⁵¹ *Id.* p. 91.

Mais en ce qui concerne les formes en *-ant*, l'évolution que la langue a connue en moyen français ne consiste pas en une simple permutation. En effet, il faut bien distinguer entre la place de la forme en *-ant* par rapport au verbe, et sa place par rapport au référent. Le détachement d'une forme en *-ant* à gauche ou à droite du verbe ne signifie pas qu'elle précède ou suive le référent, puisque le moyen français a vu se développer des structures de type Sujet + X⁵² + verbe. Cette évolution générale aboutit à trois grands schémas syntaxiques représentatifs de «moyen français et du français préclassique⁵³» : X + Sujet + Verbe; X+ Verbe (sujet non exprimé) et Sujet + X + Verbe (schéma dont la fréquence augmentera en français préclassique).

Afin d'éviter une trop grande complexité des différentes combinaisons possibles, j'opterai pour cette classification, décrite par B. Combettes⁵⁴. Un ajout y est cependant nécessaire car elle s'avère insuffisante pour rendre compte de l'usage castellionnien. En effet, la construction largement majoritaire chez ce traducteur correspond au schéma suivant : Sujet + Verbe + X. Ainsi, j'analyserai successivement ces quatre modèles, tout en restant attentive aux deux aspects, syntaxique et référentiel.

b. Le cadre d'analyse : cohésion syntaxique / cohésion textuelle

Comme l'a montré W. Ayres-Bennett pour le XVII^e siècle, toute référence à ce qu'on appelle « le contexte de gauche » (les phrases antérieures) est condamnée par l'Académie⁵⁵. Cette institution a encore ajouté à cette interdiction la recommandation d'éviter soigneusement les phrases dont le sujet n'est exprimé qu'après la construction participiale ou n'est pas exprimé du tout et doit être inféré par le lecteur. Il vaut mieux donc que le sujet arrive avant le participe présent. Ainsi, les Immortels condamnent-ils la phrase suivante, chez Vaugelas :

<II, 35⁵⁶> Le Roi(...) et les Barbares (...); mais il ne s'apaisa pas pour cela; il fit couper le bois et apporter quantité de terre des montagnes pour combler la plaine et unir le chemin, de sorte que voyant l'ouvrage avancé, et desespérant de pouvoir tenir plus long-tems, ils se rendirent.

⁵² Etant entendu que X, dans ce chapitre, signifie *forme en -ant + éventuels compléments*.

⁵³ La segmentation diachronique adoptée par B. Combettes dans l'article cité (ainsi que dans « L'apposition comme unité textuelle et constituant phrastique : approche diachronique ») suggère une certaine homogénéité de cette catégorie. Il analyse en effet les changements qui interviennent entre l'ancien français et le moyen français. Il faudrait se poser les mêmes questions pour la période qui nous intéresse, et pour le passage à la langue classique.

⁵⁴ « L'évolution de la forme en *-ant* : aspects syntaxiques et textuels », p. 13-20.

⁵⁵ Voir « *Cela n'est pas construit*: l'Académie française et Vaugelas devant les constructions participiales », p. 169 sq.

⁵⁶ *Quinte Curce, la vie d'Alexandre le Grand de la traduction de M. de Vaugelas*, Paris, 1704.

Commentaire de l'Académie (II, 24) **De sorte que voyant** Suivant la construction *voyant* se rapporte à Alexandre, et suivant le sens, il doit se rapporter à Barbares. On auroit évité cette équivoque en disant *Les Ennemis voyant*. (cités d'après Ayres-Bennett p. 175).

La mémoire du lecteur ne doit pas être sollicitée outre mesure, et son entendement ne doit pas être trop mis à l'épreuve par les phrases complexes. Les Académiciens, dans leur souci de clarté et d'efficacité semblent rejoindre notre traducteur dans sa préoccupation pédagogique.

En effet, il faut souligner la rareté relative des constructions CD-S-V chez Castellion. D'une part, par rapport à l'ensemble des auteurs cités par B. Combettes et I. Landy, pour qui ce schéma semble être largement majoritaire dans la prose du XVI^e siècle. Les quelques chiffres donnés par I. Landy sont éloquentes : on trouve, chez les différents auteurs analysés, un nombre relatif très faible de constructions participiales non initiales, intérieures ou finales dans la phrase : Champlain 0 / 25; Léry 2 / 13; Biard 7 / 14; Bénard 3 / 8; L'Allemand 6 / 9, Le Jeune 3 / 17; Brébeuf 4 / 14⁵⁷. A tel point qu'on a pu comparer les CD participiales à des particules de liaison, particules-charnière. «On voit comment se traduit le déséquilibre en faveur d'une position qui confère au participe un rôle de liaison interphrastique équivalent à une particule coordonnante⁵⁸. »

D'autre part, le détachement à gauche est rare chez Castellion par rapport à l'autre position des formes en *-ant* qu'on trouve très fréquemment, le modèle S-V-X. Il convient pourtant d'ajouter au petit nombre de constructions X-S-V trouvées dans mon corpus, une partie des exemples analysés comme «phrases complexes» (voir ci-dessous p. 311) qui seront en fait assimilables à des détachements à gauche. Mais la proportion élevée de détachements à droite relevée chez mon traducteur reste très originale.

La première explication possible de cette particularité est l'archaïsme. En effet, la postposition des formes en *-ant* était largement majoritaire en ancien français :

La structure générale de l'énoncé en ancien français, qui correspond à une organisation à verbe second avec une progression du type : Thème + Verbe + X (...) Dans la mesure où la première place de la proposition est réservée à des constituants, syntagme sujet ou syntagmes compléments, qui recouvrent des référents thématiques, ou à des circonstants spatiaux ou temporels à valeur de cadres de discours, il est assez naturel que les compléments de manière, au sens large, se trouvent placés en position postverbale. (...) La forme en *-ant* apparaît ainsi, dans les textes des XII^e et XIII^e siècles, comme une de ces structures qui, à de rares exceptions près, voient leur place fixée à la droite du verbe⁵⁹.

⁵⁷ I. Landy « Les constructions détachées », p. 282.

⁵⁸ *id.*

⁵⁹ B. Combettes « L'évolution de la forme en *-ant* : aspects syntaxiques et textuels », p. 8.

J'operais quant à moi pour une seconde explication : le souci pédagogique. Quelques chiffres permettront d'illustrer cette hypothèse, mais c'est surtout l'analyse des exemples qui éclairera le sens que je vois à cette particularité syntaxique.

Dans tout ce qui vient d'être dit, et tout ce qui suivra concernant la position relative des formes en *-ant*, il faut se demander si le cadre d'analyse qui ne tient compte que de l'unité «phrase» est bien pertinent. On sait ce qu'il faut penser de cette notion pour le XVI^e siècle ; elle est très floue. Mais il semble bien que c'est un cadre d'analyse plus large qui pourra donner un sens à l'étude des positions relatives qui suivra. Je reviendrai à cette question quand les différents éléments auront été exposés.

c. Détachement à gauche du référent : X –S–V⁶⁰

a) **Détermination de la place relative au référent ou au verbe.** Pour pouvoir définir la position d'un CD par rapport à son référent, il faut déterminer avec précision le début de la phrase. L'analyse de la ponctuation ci-dessus (p. 148-204) a permis d'accorder un crédit important, de ce point de vue, à l'édition de 1555. Ce qui signifie qu'il ne faut pas couper les phrases (entre deux points), même pour les besoins de l'étude des formes en *-ant*. Ainsi, l'extrait suivant, pour ne prendre qu'un exemple, doit-il être observé attentivement :

(20)[Ac 2, 44-47] Or tous les croyans étoient ensemble, e auoint tout commun, e vendoint leur auoir e cheuances, e les départoint a châcun, selon qu'on en auoit besoin : e iournellement, *étans continuellement ensemble* au temple, e *rompant le pain* par les maisons, prenoient leur repas en louant dieu d'un cueur gai e simple, e étoit en la bonne grâce de tout le peuple.

Si on considère l'ensemble de cet énoncé comme une seule phrase, les CD participiales se trouvent postposées au premier verbe et à son sujet (« tous les croyans étoient »), mais antéposés au deuxième verbe (« prenoient »). Une analyse qui ne tiendrait pas compte de la ponctuation d'origine pourrait considérer qu'une nouvelle phrase commence avec, « e journellement », ce qui ferait dire alors que la CD est placée à gauche du deuxième verbe. En fait, il serait peut-être plus judicieux d'y voir formes en *-ant* entourées, précédées et suivies, par le référent, tantôt exprimé («tous les croyans»), tantôt induit («prennoient»). Là aussi, le participe présent joue un rôle de renforcement de la cohésion syntaxique, voire textuelle, puisqu'on dépasse le niveau de la phrase⁶¹.

⁶⁰ Voir Combettes « L'évolution de la forme en *-ant* : aspects syntaxiques et textuels », p. 14-15.

⁶¹ « Un examen, même rapide, d'états de langue plus anciens montre que les CD sont bien à considérer comme des constituants *intermédiaires* entre deux propositions et que leur rattachement, leur intégration à la phrase ne va

b) **La non-expression du sujet⁶² comme facteur de cohésion textuelle.** B. Combettes⁶³ analyse précisément le type de constructions que je viens d'évoquer, en contournant le problème de la définition de la phrase, et en s'appliquant à définir la structure de « l'énoncé ». Dans cette perspective, les formes en *-ant* sont justement considérées comme précédant le verbe principal, dont, la plupart du temps, le sujet n'est pas exprimé. On a donc le schéma suivant : S + V + signe de ponctuation, considéré comme une rupture rythmique, + X + V.

(21) C'est en effet, dans la majorité des cas, ce rôle de maintien du thème⁶⁴ que remplit la structure à sujet non exprimé ; les énoncés suivants se placent dans la continuité d'un contexte antérieur qui présente un référent saillant, référent qui est en quelque sorte maintenu par les formes en- *ant* et qui se réalise dans la forme de sujet zéro. [Combettes 2003:14]

Et il donne l'exemple suivant : « Et Loys de Gavres se jeta sur une couche (...) ; en gémissant et souspirant faisoit ses lamentations. »

Il semble bien que l'expression ou non du sujet ait une influence sur la cohésion syntaxique et pragmatique des textes analysés. (Il ne faut pas prendre les constructions très fréquentes chez Castellion S + X (*ant*) + V pour des exemples de non expression du sujet.)

On trouve le même schéma dans l'extrait suivant :

(22) Or il y eut un homme de la maison de Leui, qui alla prendre *femme* de la race de Leui, laquelle *fut* grosse, e *fit* un fis:e *voyant* qu'il étoit ioli, *elle le cacha* trois mois. Puis ne le pouvant plus cacher, elle print un'arche de ioncs, qu'ell'empoisa de betom, e de la poix, e y mit l'enfant, e la mit en une papiere au bord du fleuve. [ex 2, 1-3]

Référent (qui est le sujet du verbe immédiatement précédent, mais pas du verbe principal. Il s'agit donc bien ici du thème) ; deux points ; *et*, participe présent, sujet, verbe principal. Là encore, selon la valeur accordée à la ponctuation, on analysera différemment cet extrait⁶⁵. Le détachement à gauche du verbe principal est compensé par la proximité du référent thématique

pas toujours de soi. (...) on doit constater que la délimitation de l'unité permanente, pour l'analyse des CD est une question fondamentale ; même si les grammairiens ont, relativement tôt, essayé d'énoncer et d'imposer des règles de fonctionnement phrastique, l'usage réel montre bien que la CD est traitée comme un élément périphérique, peu intégré à la structure propositionnelle, mais dépendant en réalité de contraintes discursives dont le « maintien » d'un référent est l'une des plus importantes». B. Combettes, « Facteurs textuels et facteurs sémantiques dans la problématique de l'ordre des mots ; le cas des constructions détachées».

⁶² Puisque la forme en *-ant* se trouve à gauche du référent, le sujet est forcément non exprimé devant le participe. En effet, si le sujet est accolé au participe, il s'agit d'un participe absolu, voir ci-dessus p. 8-11.

⁶³ « L'évolution de la forme en *-ant* : aspects syntaxiques et textuels », p. 14.

⁶⁴ Là encore, il faut mentionner le principe de l'ancien français, du maintien du sujet immédiatement précédent, quel que soit la valeur du prédicat sur lequel il porte, principal ou secondaire. Maintien du thème et maintien du sujet se confondent ici.

⁶⁵ Voir le chapitre consacré à ce sujet.

(*femme*, représenté par *laquelle*), par ailleurs aussi dernier sujet exprimé, qui précède immédiatement les deux points. Pour un lecteur du milieu du XVI^e siècle, la référence au dernier sujet, même s'il est situé dans la « phrase » précédente, ne fait aucune difficulté. Ici aussi, le participe présent est lié doublement avec son référent exprimé à gauche, et avec la reprise de celui-ci par un pronom, à droite.

Pourtant, dans ces deux exemples particulièrement, la question de la place des CD relativement au sujet et au verbe principal est secondaire. Ce qui compte, dans tout ce débat, c'est la clarté et la facilité de compréhension. Le référent, lui, précède sans aucune ambiguïté les CD. Le lecteur n'hésite pas un instant avant d'associer « étans » et « rompant » (dans la citation Ac 2 44-47), d'une part et « voyant » d'autre part, respectivement à « tous les croyans » et « femme ». C'est pourquoi je propose de garder une certaine distance dans l'interprétation de la position des CD dans mon corpus, et de toujours l'assortir d'une analyse thématique. La vraie rupture qu'il convient d'éviter, est une rupture thématique et non syntaxique.

Parmi les rares exemples de détachement à gauche, quatre cas doivent être mis à part : il s'agit de formules figées, que A. Lorian qualifierait de « chevilles initiales » qui, en tant qu'élément de « liaison interphrastique équivalent à une particule coordonnante⁶⁶ ».

(23) Ce que voyant Elisée crioit: O pere, pere, le [support e aide] chariot e cheualerie d'Israel. [2 R 2, 12]

(24) Dont voyant que cela ne valoit encore rien, ie suis venu a auoir en dèdain tout ce que i'auois acquis sous le soleil par trauail e sagesse. [Qo 2, 19]

(25) Ce que voyant Mattathie en eut si grand dépit, e le cueur si émeu, e le courage si poussé a en faire iustice, qu'il lui courrut dessus, e le tua deuant l'autel, e mit quant-a-quant a mort l'homme du roi, qui faisoit sacrifier e abbatit l'autel, *étant* poussé d'vn zèle de la loi, comm'auoit fait Phinéas a Zambri fis de Salom, puis s'en alla *criant* par la ville, que quiconque auoit affexion a la loi, a maintenoit l'alliance, sortît apres lui. Puis s'en fuit avec ses enfans, *ês* montagnes, *laissant* en la ville tout son auoir. [1 M 2, 24-28]

(26) Ce que oyant le roi Herodes fut troublé, e toute Ierusalem avec lui. [Mt 2, 1-3]

Ces formules, toutes figées qu'elles soient, possèdent une forte vertu de cohésion. En effet, le participe présent est porté vers la droite, puisque son référent s'y trouve, et le déictique anaphorique, vers la gauche.

Les quelques extraits restant, où j'ai trouvé formellement une CD à gauche du verbe principal doivent aussi être analysés avec circonspection. Dans tous les cas, le participe présent est précédé d'une conjonction de coordination qui affaiblit considérablement la valeur du point

⁶⁶ Landy « Les constructions détachées », p. 282.

qui la précède. Toute la phrase ainsi introduite est tournée vers la précédente, ce qui rend évident le sujet de la construction détachée⁶⁷.

(27) Dont quand les gens du roi, e les soudards qui étoient en Ierusalem, en la cité Daudid, furent auertis que *les hommes qui auoient trépassé le commandement du roi*, s'étoient allés cacher par les bois, plusieurs leur coururent apres, e les atteignirent, e assiegerent, e les assaillirent vn iour de sabbat, e leur conseillerent de ne perseuerer pas, ains sortir e faire le commandement du roi, pour sauuer leur vie. Mais ils dirent qu'ils ne sortiroient point, e ne souilleroient point le iour du sabbat pour obeir au roi. E quelque âprement assaillir qu'on les fit, ils ne repondoint point aux ennemis, ni ne iettoient des pierres contr'eux, ni ne bouchoint leur retraite, ains s'encourageoint les uns les autres a mourir innocemment, e prenoient ciel e terre en têmes, qu'on les faisoit mourir a tort. *Parainsi étant* assaillis au sabbat, ils furent mis a mort, eux e leurs femmes e enfans e bestial, qui furent environ mill'hommes. [1 M 2, 31-38]

(28) E apres le trépas d'Herodes, voici l'ange du Seigneur qui s'apparut en Egypte a *Ioseph* en son dormant, e lui dit : Leue toi, e pren l'enfant e sa mere, e t'en va au pais d'Israel : car ceux qui cherchoient la mort de l'enfant, sont mors. Ainsil il se leua, e print l'enfant e sa mere, e s'en alla en pays d'Israel. Mais quand il entendit que Archlaus regnoit en Iudée au lieu d'Herodes son pere, il eut peur d'y aller. *Puis étant* auerti par reuelation en dormant, se retira aux quartiers de Galilée, e s'alla tenir en vne ville qui s'appelle Nazaret, affin que fût accompli ce dit des prophetes, Il sera appelé Nazarien. [Mt 2, 22, 23]

(29) Hommes freres, s'il faut franchement parler a vous du grand pere Daudid, il èt e trepassé e enterré, e èt son tombeau entre nous iusqu'a present. *Mais étant* prophete, e sachant que dieu lui auoit promi par son serment, que du fruit de ses reins, selon la chair, il dresseroit le Christ, e l'assieroit sur son siege, prevoyant la resurrection du Christ, il dit que son ame ne seroit point delaissée en Enfer, e que sa chair ne sentiroit point corruption. [Ac 2, 29-31]

c) **Conclusion.** Les critères strictement syntaxiques n'apportent finalement rien à notre étude ici. Il faut dépasser la phrase et opter pour des critères informationnels et mémoriels. Comme l'écrit B. Combettes, «le statut de la CD conduit à penser que le domaine de la phrase n'est pas le cadre adéquat pour rendre compte de toutes les règles de position: se pose en particulier le problème de l'intégration progressive de la CD à la structure de la proposition qui la contient et du conflit qui s'établit entre contraintes discursives et contraintes syntaxiques»⁶⁸. Le détachement à gauche perd alors son sens : tous les cas de CD cités ci-dessus se réfèrent au thème (presque toujours sujet du verbe précédant) qui les précède presque immédiatement⁶⁹.

⁶⁷ L'antécédent étant parfois très loin de la forme en -ant, il faut citer de longs extraits.

⁶⁸ B. Combettes, « Facteurs textuels et facteurs sémantiques dans la problématique de l'ordre des mots : le cas des constructions détachées », p. 85.

⁶⁹ « Qu'il s'agisse du schéma : X + Sujet + Verbe ou du schéma : X + Verbe, sans sujet exprimé, on constate une liaison forte de la forme en -ant avec le contexte de gauche, liaison qui est non seulement sémantique – le procès s'inscrivant dans une continuité chronologique ou logique –, mais aussi référentielle ». B. Combettes « L'évolution de la forme en -ant : aspects syntaxiques et textuels », p. 14.

Ainsi, même dans les rares cas de détachement à gauche (j'ai cité ci-dessus tous les exemples que contenait mon corpus), Castellion a-t-il utilisé les constructions participiales comme aides à la compréhension, qui renforcent la cohésion textuelle, synonyme de confort de lecture et d'aide à la mémoire.

Au terme de l'exploration des CD à gauche, on peut donc affirmer sans aucune hésitation que ce sont des processus cognitifs⁷⁰, plus que syntaxiques, qui permettent de comprendre aisément le prédicat exprimé au participe présent, et de lui attribuer un référent. Le traducteur tient compte du processus de compréhension qui n'a que faire de délimitations syntaxiques, d'ailleurs fluctuantes au XVIe siècle. La remarque de N. Fournier, pour le XVIIe siècle, est parfaitement adaptée à la langue de Castellion, et elle mérite d'être citée en entier.

Au vu de ces exemples, il apparaît que le participe présent se rattache naturellement et prioritairement, (...) à un acte saillant, mis en place par le contexte ou la situation, (...). Le principe qui règle l'incidence du participe est donc un principe de saillance thématique, qui joue extrêmement librement en français classique. On peut de ce fait s'interroger sur la validité d'une analyse grammaticale qui veut faire entrer de force le participe dans le cadre de la phrase en lui attribuant, après coup pour le participe initialisé, une incidence à un constituant. Il faudrait imaginer un processus de production et de compréhension qui suspendrait l'interprétation du participe jusqu'à ce qu'apparaisse le bon support; il est plus plausible de penser que le locuteur et le récepteur ont en tête un actant disponible auquel ils rattachent le participe, ce rattachement pouvant se trouver confirmé ultérieurement par une incidence à un constituant coréférent à cet actant.(p. 306)

d. Détachement à droite : S-V-X

Malgré tout ce que je viens de dire sur l'inadéquation des critères syntaxiques à l'intérieur de la «phrase» pour rendre compte de l'utilisation des formes en *-ant*, il faut tout de même noter la grande quantité de détachements à droite observée dans mon corpus. J'ai compté 33 extraits dans lesquels la forme en *-ant* se trouve postposée au verbe sur lequel elle porte, sachant que ces extraits comptent bien souvent plusieurs formes en *-ant*. Pour plus de rigueur, j'ai éliminé toutes les formes en *-ant* dont je ne pouvais pas attribuer la portée de manière certaine. Ici, il ne s'agit donc que des formes en finale absolue, qui ne sont suivies d'aucun verbe conjugué sur lequel ils auraient pu éventuellement porter.

(30) Puis delogera le pauillon des oracles, qui êt l'armée des Levites, au milieu des armées, e delogeronr comme ils se camperont, suiuans chacun sa baniere. [Nb 2, 17]

⁷⁰ « La construction détachée, d'ordinaire en début de phrase, semble donc établir sa coréférence en fonction de cette « mémoire discursive », quels que soient, finalement, le rôle grammatical et la place du topique dans la proposition. » B. Combettes, « Grammaire de phrase et contraintes textuelles : le cas des constructions détachées » p. 159.

(31) Vous dépouillés [en leur ôtant, s'ils ont quelque ioli accoutrement] ceux qui passent sans crainte de mégarde, reuenans de la guerre. [Mi 2, 8]

On voit ici, encore une fois, que le référent des formes en *-ant* est le sujet –thématique- du dernier verbe immédiatement précédent : respectivement, *Les lévites* (comme sujet implicite de *delogeront*) et *ceux qui passent*.

Nous avons la preuve que Castellion a une utilisation des CD tout à fait différente de celle de ses contemporains. Sans chercher à établir un pourcentage qui ne nous apprendrait pas grand-chose, je souligne tout de même la disproportion observée par rapport aux chiffres d'Isabelle Landy, cités plus haut. Il suffit par ailleurs de constater que le schéma de cette construction ne se trouve pas dans les trois modèles canoniques décrits à plusieurs reprises par B. Combettes (voir ci-dessus p. 292).

Il faudrait encore ajouter à ce chiffre bon nombre de constructions détachées à droite qui doivent être analysées avec plus de nuances. En effet, dans bien des cas, elles se trouvent enchâssées entre un verbe conjugué (principal ou, parfois, subordonné) et un autre. Seul un critère sémantique permettra de décider si ces CD participiales portent sur le verbe qui les précède ou sur celui qui les suit. C'est pourquoi je ferai suivre l'analyse des cas de détachement à droite de quelques lignes sur les phrases complexes, où les CD alternent avec des verbes conjugués et échappent ainsi aux catégories définies ci-dessus.

Il est utile de rappeler à ce stade que l'on peut voir un archaïsme dans l'utilisation particulière que Castellion fait des formes en *-ant*. Mais les exemples analysés par la suite, et surtout les fonctions stylistiques que l'on peut voir dans le détachement à droite me conduisent à préférer y voir un véritable souci pédagogique, le lecteur, «idiot» ou pas, est constamment à l'esprit du traducteur.

a) Fonctions des CD à droite. Dans son étude, Isabelle Landy note brièvement la fonction sémantique des CD, selon leur place. A gauche, elle y voit l'expression d'une antériorité logique ou chronologique, à droite, «une notation descriptive». En première analyse, on pourrait penser qu'il est difficile chez Castellion d'établir une telle distinction puisque les CD à gauche sont si peu nombreuses. Tout au plus peut-on noter que les CD à gauche expriment souvent la cause du procès exprimé par le verbe qui les suivra ou du moins une certaine concomitance. Ceci étant aussi valable pour les particules charnières comme «ce que voyant» ou «ce que oyant».

Avant d'entrer dans l'analyse des différentes fonctions des formes en *-ant* postposées, il faut se demander si la question est vraiment pertinente. En effet, les chercheurs passent en général

comme chat sur braise sur l'énumération et la définition du rôle sémantique de ces syntagmes. L'analyse fonctionnelle dont B. Combettes a fait de nombreux articles, ou l'analyse stylistique illustrée par A. Lorian semblent porter beaucoup plus de fruits que la question des fonctions sémantiques. Je reviendrai sur l'apport de la stylistique, mais le bon sens d'A. Lorian à ce propos mérite d'être illustré maintenant :

A. Lorian voit en effet dans le participe présent, quelle que soit sa fonction, un facteur de condensation.

«...au lieu de deux, trois ou plusieurs phrases distinctes, on obtient par le biais du participe-charnière un seul énoncé contenant plusieurs idées, plusieurs processus verbaux actifs ; peu importe si le participe exprime en réalité une situation, un événement accessoire, une circonstance temporelle, causale, conditionnante (ou, dans le cas du gérondif, une modalité), ou s'il introduit une idée autonome, essentielle, masquée par les dehors d'un modeste appendice participial. (...) Un peu plus synthétique qu'un de ses concurrents principaux, la proposition circonstancielle (il ne dépend d'aucune conjonction, d'aucun outil introducteur), il précise beaucoup moins ses relations logiques avec le reste de l'énoncé ; il s'avère être plus rapide, plus succinct, plus prégnant». (p. 216-217)

Malgré cette remarque, voici une typologie des rôles sémantiques joués par les formes en *-ant* postposées au verbe principal.

- **La manière** : La majorité des formes en *-ant* postposées représentent un complément circonstanciel de manière⁷¹. Quelques exemples clairs suffiront :

(32) Puis delogera le pauillon des oracles, qui êt l'armée des Levites, au milieu des armées, e delogeronr comme ils se camperont, *suivans* chacun sa baniere. [Nb 2, 17]

(33) E ces gens les poursuiurent *tirans* contre les gués du Iordain, e serra-t-on la porte ainsi que les poursuiuans furent sortis pour alles apres. [Jos 2, 7]

Ici, la frontière entre participe présent et gérondif est extrêmement ténue. On pourrait bien y voir des gérondifs dont le *en* au XVI^e siècle n'est pas toujours exprimé⁷². En effet, si on adopte la définition syntaxique de Nathalie Fournier, « le participe présent s'oppose par son aspect sécant au participe passé, ... par sa syntaxe adjectivale (incident au nom) au gérondif de syntaxe adverbiale (incident au verbe de la phrase) ⁷³... », il est bien clair qu'il s'agit ici de gérondifs, *suivans* portant sur le verbe *se delogeronr* ; *tirans* sur *poursuivirent*. Pour se sortir

⁷¹ Nb 2, 17 ; Jg 2, 11-13; Tb 2, 5-6 ; Jb 2, 3 ; Pr 2, 6-8; Pr 2 10-142 ; Pr 2. 34; Js 2, 7 ; Jr 2, 37; Lm 2, 3; Jl 2, 2-6; Na 2, 5; Ha 2, 9 (ici, en fait le but, mais Castellion semble interpréter plutôt comme une manière); Ph 2, 14-16 ; Th 2, 3-4; 2 Tm 2, 23-26; Tt 2, 2; Tt 2, 6-7;

⁷² Voir p. 274, n. 1.

⁷³ Grammaire du français classique, p. 229.

de ce qu'elle qualifie de « magma de formes en *-ant* », Odile Halmoy⁷⁴ adopte un critère strictement formel, peu satisfaisant « le gérondif est défini ici comme le syntagme adverbial composé du morphème *en* (marqueur du gérondif, dont on dit généralement que c'est une préposition) et de la forme verbale invariable en *-ant* »⁷⁵.

Devant ces hésitations, j'ai choisi de ne m'occuper dans ce chapitre que des formes en *-ant* sans la préposition *en*, (ces gérondifs sont fréquents chez Castellion), je ne chercherai donc pas ici à décider dans laquelle des deux catégories il convient de glisser ces formes en *-ant* qui m'intéressent pour l'instant pour leur place et leur fonction sémantique.

- **La cause :**

(34)[Jb 2, 13] E quand ils le regarderent de loing, ils ne le connurent pas, si ietterent vn cri en plourant, e descirrerent chascun sa robbe, e ietterent par l'air de la poudre sur leurs têtes, e s'assirent aupres de lui a terre set iours e set nuits, sans que nul lui dît mot, *voyans* que la douleur étoit si grande.

(35)[Jn 2, 23] E comm'ils étoient en Ierusalem a la fête de pâques, plusieurs creurent en son nom *voyans* les merueilles qu'il faisoit.

(36)[Tm 2, 23] Deporte toi d'un tas de questions folles, e sottes, *sachant* qu'elles engendrent étrif, e vn seruiteur du Seigneur de doit pas étrier.

Les exemples cités ici, avec détachement à droite, sont rares. En effet, pour exprimer ce lien logique, Castellion a préféré la construction X-S-V, comme la plupart de ses contemporains. I. Landy parle d'une «antériorité logique», placée majoritairement à gauche dans les textes de son corpus. On constate, à la lecture des exemples de détachement à gauche cités plus haut, que la plupart d'entre eux expriment sinon la cause uniquement (« voyant qu'il étoit ioli, elle le cacha trois mois» Ex 2, 2), du moins une antériorité chronologique avec nuance causale. («Puis étant auerti par reuelation en dormant, se retira aux quartiers de Galilée», Mt 2, 22). On peut donc juste constater ici que la cause exprimée à l'aide d'un participe présent se place préférentiellement avant le verbe principal, mais qu'une postposition est aussi possible, quoi que plus rare. La logique sémantique est un critère pertinent dans le choix de telle ou telle construction, mais elle n'est pas érigée en principe absolu.

⁷⁴ « Les Formes gérondives dans *les XV joies de mariage* et autres textes du XVe siècle », dans T. Arnavielle, *Participes présents et gérondifs*, p. 27.

⁷⁵ La définition du gérondif que donne Grevisse (12^{ème} édition, revue par André Goosse) ne parvient pas à résoudre les hésitations citées ici. « Le gérondif, qui a la même forme que le participe présent et qui est invariable, comme lui, est généralement construit avec la préposition *en* (...). Il se rapporte d'ordinaire à un nom ou à un pronom de la phrase (idéalement, avec le sujet) lesquels sont les agents de cette forme verbale, mais, en même temps, il équivaut souvent à un complément adverbial (de temps, de manière, etc.) » (§ 891).

- **Relations chronologiques:**

A part la manière (fréquente) et la cause (rare), les formes en *-ant* postposées servent surtout à faire avancer le récit. Pour A. Lorian, « en tant que principe actif, le participe conjoint en *-ant* fait avancer l'action (ou du moins a l'air de le faire) (...) [il] se complaît dans le style purement narratif, il est partant très courant dans le conte et la nouvelle du XVI^e siècle. » (p. 214)

- o Antériorité

Ce sont les formes composées des participes⁷⁶, qui soulignent l'antériorité d'une action par rapport à une autre, comme l'explique B. Combettes.

Un fonctionnement phrastique de l'apposition [ici la CD participiale], tel qu'il est décrit par la norme moderne, conduit à développer l'emploi, dans ce type de progression temporelle, des formes composées du participe (*étant rentrée*). Certes, l'usage moderne est déjà présent dans les textes de la période classique et l'on peut relever de nombreux exemples de participes présents qui traduisent une "simultanéité" avec le prédicat principal qui les suit, de même que sont très bien attestées les formes composées, qui expriment l'aspect accompli ou l'antériorité. (Combettes, 2000, p. 97)

Quelques exemples illustrent très clairement cet usage.

(37)[Ps 74, 3] Tes auersaires font bruit, *ayant mis* leurs enseignes pour victoriaux au beau milieu de tes consistoires.

(38)[Fl. Josèphe, L. XIII, chap. XVI] E Antiocus combattit contre le Parthe Arsaces, e perdit une grande partie de son armée, e si y mourut, e Demetrius son frere lui succeda au royaume de Syrie, *étant* par Arsaces *deliuré* d'esclauerie.

(39)[1 M 2, 24-28] Ce que voyant Mattathie en eut si grand dépit, e le cueur si émeu, e le courage si poussé a en faire iustice, qu'il lui courrut dessus, e le tua deuant l'autel, e mit quant-a-quant a mort l'homme du roi, qui faisoit sacrifier e abbatit l'autel, *étant poussé* d'un zèle de la loi, comm'auoit fait Phinéas a Zambri fis de Salom, puis s'en alla criant par la ville, que quiconque auoit affexion a la loi, a maintenoit l'alliance, sortît apres lui. Puis s'en fuit avec ses enfans, es montagnes, laissant en la ville tout son auoir.

Ici, il faut bien noter que la position est contraire à la chronologie puisque les deux prédicats exprimés par des participes composés sont antérieurs à l'action exprimée par le verbe principal; c'est le fait que le participe soit composé qui permet de marquer clairement la succession des événements.

⁷⁶ Ici se pose la question de la dénomination des formes comme *étant venu* ou *ayant vu*. Teddy Arnavielle propose « participe composé ». En effet, « appeler ces formes «participe passé composé», ... a l'inconvénient de faire oublier la composante sécante de l'ensemble ; « participe présent composé » présenterait l'inconvénient inverse d'un privilège accordé à cette seule valeur, et amènerait une confusion avec le passif « étant vu ». « Le participe, les formes en -ant : positions et propositions » dans T.Arnavielle, *Participes présents et gérondifs*, p. 41. J'adopte donc cette dénomination.

Il n'est donc pas étonnant de constater que ce type de fonction est plutôt assumé par des constructions détachées à gauche⁷⁷ du verbe principal. Voici quelques extraits de constructions détachées à gauche du verbe principal et exprimant l'antériorité. Ils serviront donc de contre-exemples. Il faut distinguer, dans les formes composées, les passifs et les actifs.

Passifs : les constructions qui suivent, si elles n'expriment pas formellement l'antériorité (il ne s'agit pas ici de participes composés passifs, mais de participes présents passifs), en sont bien des expressions du point de vue du sens. On aurait aujourd'hui, *ayant été averti*, *ayant été assaillis*.

- (40)[1 R 2, 39-40] Auint a chef de trois ans, que deux seruiteurs de Semei s'en fuyrent a Achis fis de Maaca, roi de Geth:dont Semei *étant auerti* que ses seruiteurs étoint a Geth, se leua, e sella son âne, e s'en alla a Geth vers Achis pour trouuer ses seruiteurs: e étant là venu, ramena ses seruiteurs de Geth.
- (41)[1 M 2, 38] Parainsi étant *assaillis* au sabbat, ils furent mis a mort, eux e leurs femmes e enfans e bestial, qui furent environ mill'hommes.
- (42)[Mt 2, 22, 23] Puis *étant auerti* par reuelation en dormant, se retira aux quartiers de Galilée, e s'alla tenir en vne ville qui s'appelle Nazaret, affin que fût accompliy ce dit des prophetes, Il sera appelé Nazarien.

Actifs :

- (43)[Gn 2, 7] E quand le Seigneur dieu eut formé l'homme de poudre de terre, e luy eut soufflé au nez souffle de vie, tellement que l'homme fut fait ame viuante: *ayant le Seigneur dieu planté* vn vergier en Eden deuers le Leuant, il y mit l'homme qu'il auoit formé.
- (44)[2 Ch 1, 18-2, 1] E Salomon *ayant deliberé* de bâtir vn temple au nom du Seigneur, e a soi vne maison royale, se fournit de soixantedix mill'hommes pour porter, e quatre vints mille pour tailler pierres en la montagne, e des prevôts pour les faire besogner, trois mille six cens.
- (45)[Ac 2, 33] Lui donque élué par la dextre de Dieu, e *ayant obtenu* du pere le saint esperit promis, a épandu ce que maintenant vous voyés e oyés.
- (46)[Dt 2 20-22] e eux les *ayans déchassés*, se logerent en leur place, e y sont encor aujourd'hui.

La présentation de ces quelques extraits détachés à gauche illustre le lien qu'il ne faut jamais oublier entre la construction du texte, sa cohésion, et son sens. Revenons aux détachements à droite.

o Concomitance temporelle.

- (47)[Tb 2, 10. Addition entre les versets 10 et 11 tirée de la Vulgate, signalée par Castellion].Car depuis que dès mon enfance iâuois tou-iours eu la crainte de Dieu, e obeï a ses commandemens, ie ne me dépitai point contre Dieu, d'être

⁷⁷ En effet, dans mon corpus, on trouve 9 cas de formes en *-ant* antéposées exprimant l'antériorité, 3 seulement postposés.

devenu aveugle, ainsi *demourai immuable* dans la crainte de Dieu, *remerciant* Dieu toute ma vie.

- **Fonctions stylistiques :**

- o Condensation

Les participes permettent de noter en passant une action, et de concentrer ainsi en quelques lignes plusieurs événements qui se situent sur le même plan logique. Comme on le voit dans l'extrait ci-dessous,

(48) [2 S 24-26] E quand Ioab e Abisai *poursuiuans* Abner, furent arrivés au soleil couchant vers le cré Amma, qui êt vis-à-vis de Gia, *tirant* contre la forêt de Gabaon, Abner [vers qui s'étoient assemblés les Beniamites, e *s'étant mis* en vn squadron, s'étoient arrêtés au coupeau d'une petite montagne] cria a Ioab en cêt maniere : Ne cessera-on point de iouer des couteaux ? ne sais tu pas qu'a la fin on en sera marri ?

La succession des actions : *poursuivre*, *arriver* / *tirer vers*⁷⁸ (*s'être assemblés*, *se mettre en squadron*, *s'être arrêtés*), *crier* : ...est assurée tantôt par des verbes à l'indicatif, tantôt par des verbes au participe présent, sans qu'on puisse noter un arrière-plan ou une hiérarchie des événements. Il s'agit donc d'éviter la répétition de verbes au même temps, et d'éviter des relatives trop lourdes.

- o Rapidité et légèreté

Le recours aux participes permet d'éviter la subordination qui ne convient guère au récit. Liens logiques ou chronologiques, introduits par des conjonctions, précisions et descriptions apportées souvent par des relatives sont ainsi remplacés avantageusement par un tour rapide et léger.

(49) [Lc 2, 45-46] E quand ils eurent cheminé vn iour, ils se prindrent a le chercher entre les parens e amis: e ne le *trouuant* pas, ils le retournerent chercher en ierusalem. E auint qu'apres trois iours ils le trouuerent au temple, assis au milieu des docteurs, e les *oyant e interrogant*.

Dans cet extrait de Luc, « e ne le trouvant pas » exprime une cause qui implique le verbe suivant « ils le retournerent chercher », en même temps qu'une antériorité. Ce tour aurait pu être proche de la parataxe « ils ne le trouvèrent pas et retournerent le chercher à Jérusalem », ou, au contraire être subordonné, comme le font d'ailleurs Lefèvre d'Étaples et Olivétan, qui ont le même texte : « Et quant ilz ne le trouverent point / ils retournerent en hierusalem pour le chercher. » Il faut noter ici qu'on a déjà une subordonnée introduite par *quand* au début de la

⁷⁸ (=se diriger vers)

phrase, et que le recours à la participiale permet au traducteur d'éviter la répétition. Quant à *oyant et interrogant*, ils évitent ici une relative.

o Variation

La variation de l'expression des différentes actions permet d'éviter la monotonie et la parataxe. Les chercheurs⁷⁹ qui se sont penchés sur le sujet voient ici une certaine hiérarchisation des prédicats, comme si le participe remplissait les mêmes fonctions que l'imparfait. C'est pourtant avec prudence que j'adopte les hypothèses avancées par A. Lorian.

Le participe conjoint se montre capable d'être le digne émule de l'infinitif ou de l'imparfait pour traduire la multitude et la diversité des actions; mais l'emploi de la forme en *-ant* souligne en même temps que ce sont là des **activités accessoires**, qui recoupent ou qui accompagnent le processus principal, lui-même exprimé ou non dans le contexte (p. 217).

ou par B. Combettes

(...) on peut relever de nombreux exemples de participes présents qui traduisent une "simultanéité" avec le prédicat principal qui les suit, de même que sont très bien attestées les formes composées, qui expriment l'aspect accompli ou l'antériorité. Dans tous ces cas, on peut considérer que les participes apposés relèvent du **second plan** et auraient pour équivalents, du côté des formes conjuguées, des imparfaits ou des plus-que-parfaits (« L'apposition comme unité textuelle et constituant phrastique : approche diachronique », p. 97).

Pour A. Lorian (qui décrit des participes conjoints) comme pour B. Combettes (les constructions détachées participiales), il n'y a pas de hasard dans la distribution des formes – conjuguées ou au participe présent. Voyons dans mes exemples si ces affirmations se confirment.

Voici quelques exemples où les hypothèses de distinction de plans se confirment:

(50)[1 S 2, 18] Quant a l'enfant Samuel, il faisoit le service du Seigneur, *étant ceint* d'un Collet de lin.

(51)[Jb 2, 7-8] E bien le voilà en ta puissance. Mais garde sa vie. Parainsi Satan s'en alla de deuant le Seigneur, e frappa Iob depuis la plante des pieds iusqu'au sommet de la tête, de si mauuaises playes, qu'il print vn tais pour s'en gratter, *étant assis* parmi la poudre.

Dans ces exemples, comme dans le suivant, la distinction est claire entre le plan secondaire de la description (*étant ceint, étant assis*) et le plan principal de l'action.

(52)[1 S 2, 8] Le Seigneur appourit e enrichit : abbat e si redresse : il leue les petis, atterrés, e dresse les pources de la fange, pour les asseoir avec gens

⁷⁹ Voir aussi Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*, p. 308.

d'etoffe, e les mettre en possession d'un siege honorable, G⁸⁰.*ottroyant* la requête a ceux qui le prient, e *benissant* les ans des iustes.

Dans l'extrait suivant, la distinction est claire aussi, mais c'est le participe présent qui exprime le prédicat principal.

(53)[Eccl. =Qo 2, 8-9] Je fi prouision de chantres e chanteresses, e de passetems de la race des hommes, echansons e tasses. e deuin si grand, que ie n'auoi plus que persone deuant moi en Ierusalem, *retenant* neanmoins ma sagesse.

Dans cet exemple, la forme au participe présent me semble clairement appartenir à un autre plan que les autres verbes, mais on ne peut pas dire qu'il soit moins important, ou accessoire. Au contraire, c'est même le sommet de la phrase, souligné par *néanmoins*, absent du texte original.

Voici finalement quelques exemples où il serait abusif de voir une hiérarchisation des actions.

(54)[1 P 2, 21] Car a cela êtes vous appellés, puis que Christ aussi a souffert pour nous, nous *laissant* exemple, afin que vous ensuiuiés ses trasses.

Les verbes *a souffert* et *laissant* sont-ils à mettre sur le même plan ? Du point de vue théologique, certainement pas. Difficile de décider, du point de vue strictement linguistique.

(55)[Ne 2, 13] Je sorti donc de nuit par la porte de la vallée, e passai la fontaine du dragon, e arriuai a la porte de la voirie, *regardant* les murs derochés de Ierusalem, e les portes brulées.

(56)[Ps. 91,15] Quand il m'invoquera, ie lui ottroyerai sa demande, e serai avec lui e ses tribulacions, le *deliurant* e honorant.

Si on pouvait voir dans les exemples précédents une hiérarchie des plans, c'est impossible ici, sous peine de surinterpréter la variation de forme. Il me semble qu'on ne peut voir dans ces deux extraits que la tentative d'un écrivain qui cherche à varier son style et à éviter les répétitions de formes verbales au même temps. Finalement, il faut accorder aux formes en -*ant* la capacité « à accéder au premier plan », comme l'exprime Nathalie Fournier, pour le français classique.

«en effet l'extrême fréquence des participes de verbes bornés résiste à l'interprétation par le principe textuel qui les cantonnerait dans le second plan; ces participes initialisés, qui encombrant l'énoncé, sont tous glosables par un passé simple. (...) Cette fonction textuelle de premier plan, si elle est typique de la prose narrative, ne lui est pas exclusivement réservée...Il est vrai que l'usage va sensiblement évoluer, surtout en prose, avec la réduction, dans la seconde moitié du [XVIIe] siècle, de ces participes qui encombraient la phrase, et leur remplacement par des subordonnées circonstancielles ou des relatives.» (*Grammaire du français classique*, p. 309-310).

⁸⁰ Le G signale que le traducteur traduit de la version des Septante. Il s'agit donc d'un passage qui ne se trouve pas dans le texte massorétique. Faut-il voir dans le choix du participe présent une traduction différenciée des actions de premier plan (du texte hébreu) et de celles qui sont considérées comme moins importantes (traduites du grec) ?

La description donnée ici pour le XVII^e siècle semble parfaitement convenir à l'usage que fait Castellion du participe présent.

o Exemplification

Enfin, dans certains cas, les participes présents offrent au chroniqueur la possibilité de citer un exemple, de raconter une histoire dont il faut se souvenir pour mieux comprendre le récit en cours, ou de se référer à une autorité.

(57)[Ac 2, 29-31] Hommes freres, s'il faut franchement parler a vous du grand pere Daud, il êt e trepassé e enterré, e êt son tombeau entre nous iusqu'a present. Mais *étant* prophete, e *sachant* que dieu lui auoit promi par son serment, que du fruit de ses reins, selon la chair, il dresseroit le Christ, e l'assieroit sur son siege, *prevoyant* la resurrection du Christ, il dit que son ame ne seroit point delaisée en Enfer, e que sa chair ne sentiroit point corruption.

Pierre, au milieu de son discours du jour de la Pentecôte, fait référence à David et doit résumer son histoire à la lumière de la résurrection du Christ. David n'est pas au centre du discours du Pierre, il n'est qu'un contre-exemple. David est mort et a été enseveli; le Christ est ressuscité.

o Enumération : S-V-CD multiples

7 exemples dans tout mon corpus obéissent à ce schéma. Les participes présents utilisés dans ces phrases très ramifiées permettent d'éviter la parataxe (verbes conjugués mis en coordination par *et* sans hiérarchie, ni syntaxique, ni sémantique) ou des relatives. Ils allègent le style et l'accélèrent.

(58)[Ps. 91, 14] Quand il m'invoquera, ie lui ottroyerai sa demande, e serai avec lui e ses tribulacions, *le deliurant e honorant*.

(59)[Pr 2, 10-14] Si sagesse te vient a cueur, e que science plaise a ton esperit, finesse e prudence te gardera e preseruera, *te contregardant* de mauuaises meurs, de gens parlant méchamment, qui laissent les droittes sentes, pour aller par voyes tenebreuses : qui prennent plaisir a malfaire, *s'égayant* en mal e méchanceté.

Dans cet exemple, le premier participe remplace un verbe conjugué introduit par *et* et le second une relative, comme dans les cas suivants :

(60)[Jb 2, 3] T'ês-tu point aperçu de mon seruiteur iob, qui êt le nompereil au monde ? homme entier e droit, *craignant le Seigneur*, e *se gardant de malfaire*, lequel retient encore sa preudhommie, e m'as pour neant mis en tête de la détruire.

Ces cas de constructions complexes combinent les différentes fonctions observées jusqu'ici.

b) Usages particuliers du détachement à droite

- La forme en **-ant** introduisant un discours : **Verbe + Disant**

Il s'agit ici d'un tour syntaxique très fréquemment utilisé. Nous trouvons 19 occurrences de «disant» suivi d'un discours direct ou indirect ; une fois «cuidans» + complétive ; une fois «prian» + complétive. Cette construction ne doit pas être assimilée à une forme conjuguée du verbe *dire*, car il faut noter qu'elle a une fonction bien précise. Elle lie de manière très intime le *dire* et le *faire*. L'acte de parole accompagne, ou suit immédiatement, ou est la conséquence d'un geste immédiatement précédant : *se moquer – disant*

(61)[Tb 2, Vulgate vv 12-18] Car ainsi que les rois tourmentoint le bienheureux Iob, ainsi mes parens e *cousins se moquoint de moi disans* : Où êt ton esperance, sous laquelle tu faisois aumônes aux pources, e enterroit les morts ?

faire la révérence – disant:

(62)[Rt 2, 10] E elle se ietta sur son visage, e *lui fit humblement la reuerence, disant* : Pourquoi me fais-tu la grace de me reconnoître, moi qui suis étrangere?

bénir – priant :

(63)[1 S 2, 20] E Eli *benit* Elcana e sa femme, *prian* le Seigneur qu'il lui donnât generacion de celle semme, pour la requête qu'ell'en auoit faite au Seigneur.

mettre en effet la promesse – disant

(64)[1 R 2, 2-4] Soi vaillant e galant homme, e garde l'ordonnance du Seigneur ton Dieu, en cheminant par ses voyes, en gardant ses ordonnances, commandemens, sentences e avertissemens, comm'il êt écrit en la loi de Moyse, afin que tu sois heureux en tout ce que tu feras, e a quoi tu t'appliqueras:afin que le *Seigneur mette en effet la promesse qu'il m'a faite, disant* que si mes enfans se portent tellement enuers lui, qu'ils lui obeissent loyalement de tout leur cueur e courage, iamais ne sera qu'il n'y ait quelcun de ma race qui ne sois assis sur le siège d'Israel.

rapporter – disant

(65)[1 R 2,30] Ce que Banaie *rapporta au roi disant* : Ainsi a dit Ioab, e ainsi m'a répondu.

frapper l'eau – disant

(66)[2 R 2, 13-14] E quand il fut arrivé au bord du Iordain, il print le manteau d'Elie, lequel étoit tombé de lui, e en *frappa l'eau, disant* : Où êt le Seigneur dieu d'Elie.

jeter le sel – disant

(67)[2 R 2, 20-21] E quand ils la lui eurent apportée, il s'en alla a la source de l'eau, e y *ietta la sel, disant* : Le Seigneur vous mande qu'il guarit cêt'eau, tellement qu'elle n'engendrera plus ne mortalité ne sterilité

Comme pour les CD en début d'énoncé qui jouaient le rôle, nous l'avons vu, de « particules-charnières », particulièrement dans le maintien du thème, les formes en -ant des verbes de

parole ont aussi une fonction d'enchaînement des énoncés, mais, cette fois, avec le contexte de droite :

Que la forme en *-ant* introduise une complétive⁸¹ :

(68)[1 S 2, 20] E Eli benit Elcana e sa femme, *priant* le Seigneur *qu'il* lui donnat generacion de celle semme, pour la requête *qu'ell'en* auoit faite au Seigneur.

(69)[Lc 2, 44] De quoi son pere e sa mere n'en sauoint rien, *cuidans qu'il* fût en la compagnie.

(70)[2 Tm 2, 16-18] E te garde d'vn tas de babils profanes : car ils auanceront a vne grande impieté, e leur parolle rongnera comme chancre, dont Hymenée en êt, e Philet, qui se sont fourvoyés de la verité, *disans que* la resurrexion a dêia été, e suuertissent la foi d'aucuns.

ou qu'elle précède un discours direct, comme dans la plupart des cas⁸² :

(71)[Rt 2, 10] E elle se ietta sur son visage, e lui fit humblement la reuerence, *disant* : Pourquoi me fais-tu la grace de me reconnoitre, moi qui suis estrangere?

(72)[1 R 2,30] Ce que Banaie rapporta au roi *disant* : Ainsi a dit Ioab, e ainsi m'a répondu.

(73)[Tb 2, 5-6] Puis reuin en la maison, prin mon repas avec larmes e dueil, me souuenant cependant de la sentence que prononça le prophete Amos contre Bethel *disant ainsi* : E conuertirai voz fêtes en dueil.

(74)[Ha 2, 6] Il êt certain qu'ils mettront tous en auant vn proverbe touchant lui, e vn brocard mal aisé a entendre, *disans* : O malheureux qui tout amasse pour autre que toi : combien durera-t-il ?

le renforcement de la cohésion textuelle est ici évident. La forme en *-ant* entretient un lien avec la gauche où se trouve son référent, et avec la droite où se trouve l'objet grammatical du verbe de parole. On peut aussi y voir un lien supplémentaire⁸³ avec le verbe principal, puisqu'en dernière analyse, le participe présent peut être considéré comme un gérondif de syntaxe, « incident au verbe⁸⁴ ».

- *La construction aller + forme en -ant*⁸⁵

Très largement utilisée en ancien français⁸⁶, cette tournure est condamnée dès le XVIIe siècle, sauf quand le verbe *aller* garde un sens plein (« une rivière va serpentant »), mais n'est pas totalement sortie de l'usage. Bien représentée dans mon corpus, cette construction peut être

⁸¹ Dans 5 cas : 1 S 2, 20 ; 1 R 2, 2-4 ; Mc 2, 12 ; Lc 2, 44 ; 2 Tm 2, 16-18.

⁸² 17 exemples.

⁸³ Voir la définition de Grevisse, note 54.

⁸⁴ N. Fournier, *Grammaire du français classique*, p. 299.

⁸⁵ Participe conjoint avec le verbe *aller* ou autre auxiliaire : Jr 2, 20 ; Ct 2, 8 ; Ct 2, 10 ; Rm 2, 21-22 ; 1 R 2, 29.

⁸⁶ Nyrop, *Grammaire historique du français*, p. 250 ; Cl. Buridant, *Nouvelle Grammaire de l'Ancien français*, p. 357.

analysée, comme le tour précédant, comme un gérondif, la plupart du temps sans préposition *en*. Ici, c'est la valeur du semi-auxiliaire, forme conjuguée du verbe *aller*, qui est en question, et son rapport avec le procès exprimé par le verbe au participe présent.

o *Aller* comme semi-auxiliaire qui « exerce en partage la fonction verbale »⁸⁷

(75)[1 S 2, 26] Ce-pendant l'enfant Samuel alloit en croissant e devenoit bon, tant deuant le Seigneur que deuant les hommes.

(76)[Rm 2, 21-22] Toi donc qui enseignes autrui, tu ne t'enseignes pas toi-même? toi qui vas disant qu'on ne doit pas dérobbes, tu dérobbes ? tu dis qu'on ne dois pas adulterer, e tu adulteres?

Dans ces citations, l'auxiliaire a une valeur durative⁸⁸ (ex. 75) ou itérative (ex. 76), comme la forme « *toi qui enseignes* » signifie « de manière générale, à plusieurs reprises. » Ce tour *aller* + *-ant* est fréquent à cette époque.

o *Aller* comme verbe plein

Ailleurs dans mon corpus, le verbe *aller* ne doit pas être considéré comme un auxiliaire. La présence d'un complément circonstanciel de lieu l'atteste. (*par la ville* dans le premier exemple ; *ça et là*, dans le second).

(77)[1 M 2, 24-28] Ce que voyant Mattathie en eut si grand dépit, e le cueur si émeu, e le courage si poussé a en faire iustice, qu'il lui courrut dessus, e le tua deuant l'autel, e mit quant-a-quant a mort l'homme du roi, qui faisoit sacrifier e abbatit l'autel, étant poussé d'un zèle de la loi, comm'auoit fait Phinéas a Zambri fis de Salom, puis s'en alla criant par la ville, que quiconque auoit affexion a la loi, a maintenoit l'alliance, sortît apres lui⁸⁹.

(78)[Jr 2, 20] Car comm'ainsi soit que iadis i'aye tronçonné ton ioug, e rompus tes liens, e que tu ayes promis que tu ne te méferois point, nonpourtant tu vas ça e là t'abandonnant, comme putain que tu es par toutes les montagnettes éléuées, e dessous tous les arbres qui ont ramée.

Dans les deux derniers cas, avec *aller* comme semi-auxiliaire ou *aller* comme verbe plein, on voit que la forme en *-ant* exprime un procès de premier plan, et qu'il ne s'agit pas d'une simple précision, ou d'une adjonction de peu d'importance. En effet, c'est le procès exprimé par le verbe en *-ant* qui constitue le prédicat principal, et non *aller*. Dans nos deux derniers exemples, le commentaire « *par la ville, que quiconque...* » et « *comme putain que tu es...* » porte bien sur *criant* et *t'abandonnant*, respectivement. Ceci confirme l'impression déjà exprimée ci-dessus (p.306) : les formes en *-ant* ont la capacité à accéder au premier plan.

⁸⁷ T. Arnavielle, « Montaigne, Essais III X. Inventaire raisonné des formes en *-ant* ».

⁸⁸ Cl. Buridant, *Nouvelle Grammaire de l'ancien français*, p. 357.

⁸⁹ Comparer avec la construction parallèle qui montre bien qu'il s'agit de deux verbes pleins : « Item parla le Seigneur a moi en cête maniere : Va e crie en cête sorte, oyant ierusalem. (Jr 2, 2) ».

c) **Détachement à droite : conclusion**

Au terme de l'analyse des CD à droite contenues dans ce corpus, je ne peux que constater la grande diversité des fonctions remplies par cette construction particulière : relation logique (la cause, p. ex), relation chronologique, et fonctions stylistiques permettent de penser que Castellion utilise les formes en *-ant* comme les formes conjuguées. Elles remplissent les mêmes fonctions syntaxiques et logiques, mais apportent une plus-value stylistique indéniable. Loin d'être toujours reléguée au second plan du discours (c'est le cas lorsqu'elle se trouve dans un complément circonstanciel de cause ou de manière, ou dans l'exemplification), la forme en *-ant* exprime finalement tous les procès du premier plan, comme un verbe conjugué. Le fait que le détachement à droite soit plus fréquent qu'à gauche est aussi à rappeler, puisqu'il est caractéristique de la langue de Castellion. Il s'agit donc d'une construction bien représentée dans cette traduction, utilisée de manière variée, mais toujours dans le souci de la compréhensibilité du message.

e. **La construction détachée dans une phrase complexe : V-CD-V**

La lecture des nombreux exemples de participes présents postposés amène à faire une première constatation. On trouve ces constructions dans des phrases complexes, souvent longues, qui contiennent plusieurs verbes coordonnés ou subordonnés. Et ce n'est pas un hasard. Placé entre deux verbes conjugués, un participe présent a plusieurs fonctions. Au niveau syntaxique, il permet d'éviter des structures plus lourdes comme une subordonnée, une relative, ou la parataxe trop lassante (voir ci-dessus); au niveau sémantique, il permet d'exprimer rapidement la cause, la conséquence, ou la concomitance temporelle; au niveau pragmatique, le participe présent, comme je l'ai déjà souligné, renforce la cohésion par les multiples liens, cataphoriques ou anaphoriques, qu'il entretient avec la gauche et la droite. Bref, dans une phrase longue, il a une valeur inestimable.

Ce genre de construction pose un problème d'analyse. Où se trouve le référent de la forme en *-ant* et sur quel verbe cette dernière porte-t-elle ? Est-il vraiment pertinent d'isoler ces constructions complexes des deux catégories déjà étudiées ci-dessus ? Ne peut-on pas y voir tout simplement des CD à droite du premier verbe (si elles portent sur celui-ci) ou à gauche du second (même remarque) ? Il convient donc de voir les choses de plus près.

Du point de vue référentiel, qui est celui des Académiciens dont je citais la critique à l'égard de Vaugelas, les constructions du type S + V + CD + S + V ne posent aucun problème. Dans la « phrase » (en tant qu'ensemble de syntagmes situés entre deux points), le référent

précède le participe présent dont l'identification se fait aisément. Mais si on observe la distribution rythmique et sémantique des rôles dans les extraits suivants, on s'aperçoit que la CD porte en réalité sur le verbe qui la suit. On a donc un détachement à gauche du verbe qui est commenté par le participe présent, et à droite du verbe dont le sujet est le référent.

Quelques exemples de phrases complexes permettront de voir s'esquisser le rôle sémantique des constructions détachées.

a) La cause : Dans les constructions complexes, où des participes présents se trouvent enchâssés entre deux verbes conjugués, la CD exprime souvent la cause du procès marqué par verbe qui la suit:

(79)[Jn 2, 9] E quand le maitre d'hôtel eut goûté le vin fait d'eau, ne *sachant* d'où il venoit [mais les valets le sauoient bien, qui auoint puisé l'eau] il *appella* l'époux, e lui dit:

Dans cet exemple, c'est un verbe subordonné qui précède la CD, mais le référent y est bel et bien exprimé. Ainsi, il y a un lien syntaxique entre «le maître d'hôtel», sujet de la subordonnée et le participe présent dont il est aussi le référent, mais aussi, et plus important, un lien sémantique entre «ne sachant» et le verbe principal «appela», le premier étant la cause du second. Cette construction est donc extrêmement ramassée et très imbriquée.

Un autre exemple est plus frappant encore,

(80)[ex 2, 11-12] Or une fois ledit Moyse quand il fut grand, *alla* trouuer ses freres, e vit leurs charges, e *voyant* un Egyptien qui battoit un Ebrieu de ses freres, il *regarda* ça e là, e *voyant* qu'il n'y avoit personne, il *tua* l'Egyptien, e le cacha sous le sablon.

Les deux participes «voyant» expriment à chaque fois la cause des verbes qui les suivent, respectivement «regarda» et «tua». Cette répartition sémantique permet, me semble-t-il, de voir dans ces constructions complexes des détachements de la forme en *-ant* à gauche du verbe sur lequel elle porte.

L'exemple suivant, s'il confirme la possibilité de voir dans une forme en *-ant* l'expression de la cause du procès principal qui la suit, montre aussi clairement qu'il ne faut pas surinterpréter la position des participes présents. Les formes «se souvenant» et «ayans souenance» sont strictement synonymes, et portent sur le même verbe qu'elles encadrent.

(81)[Ba 2, 30-33] Mais ils retourneront en leur bon sens au pays de leur banissement, e entendront que ie suis le Seigneur leur Dieu, e leur donnerai cuer pour entendre, e oreille pour ouir : si me loueront en la terre de leur banissement, e *se souuenant* de mon nom, se retireront de leur si grande obstinacion, e mauuaises euures, *ayans souenance* des meurs de leurs ancêtres, qui auront peché contre le Seigneur.

Même constatation dans cet extrait du livre des Juges où le verbe principal «défendoit» est encadré par deux constructions en -ant qui sont deux compléments circonstanciels, le premier de manière, le second de cause. Notons que l'ensemble de l'enchevêtrement de verbes conjugués et de participes ici évoqué compose une période très complexe.

(82)[Jg 2, 18-19] Que si le *Seigneur* leur *faisoit* auoir quelque gouuerneur, e *aidant* audit gouuerneur, les *defendoit* contre leurs ennemis tout le tems du gouuerneur, *ayant* compassion des gémissements que leur *faisoit* faire la cruauté de leurs tyrans: neanmoins quand le gouuerneur étoit mort, ils se débauchoint de-rechef plus que leurs peres, en allant apres dieux étranges, en les servant e adorant, sans rien lâcher de leurs obstinées meurs e train.

b) La manière : L'exemple ci-dessus illustre aussi la deuxième fonction sémantique des formes en -ant dans une phrase complexe, le complément circonstanciel de manière.

(83)[Lm 2, 4] *Il a bendé* son arc en ennemi, e *employant* sa main droite comm'vn auersaire, *a tué* tout ce qu'on voyoit le plus volontiers au pauillon de la fille Sion, épandant sa colere comme le feu.

Même analyse dans cet extrait des *Lamentations*, plus simple que le précédent, mais qui montre bien le double lien entretenu par la CD, à la fois vers la gauche où se trouve son référent et vers la droite où se trouve le verbe qu'il commente.

Mais que cette forte cohésion syntaxique intraphrastique ne fasse pas croire que l'auteur oublie la cohésion du paragraphe. On a vu plus haut que les CD de gauche jouaient un rôle essentiellement liant, au point qu'on pouvait les appeler «particules charnières», mais d'autres moyens existent et sont employés par Castellion pour assurer la compréhension, d'une part, mais aussi la cohésion, d'autre part, quand les CD sont situées à droite. Ceci est illustré par ces versets de l'Exode :

(84)[Ex 2, 11-12] Or une fois ledit *Moyse* quand il fut grand, *alla* trouuer ses freres, e vit leurs charges, e *voyant* un Egyptien qui battoit un Ebrieu de ses freres, *il regarda* ça e là, e *voyant* qu'il n'y avoit personne, il tua l'Egyptien, e le *cacha* sous le sablon.

Le rejet de la CD à droite du verbe «*alla*» accentue la cohésion syntaxique interne de la phrase. En effet, le sujet «*Moyse*» arrivant avant le verbe principal et les participes présents «*voyant*», aucune ambiguïté n'est possible, mais la référence à gauche est nécessaire pour la compréhension de la phrase. Par ailleurs, le lien avec le contexte précédant la phrase en question est assuré par l'anaphorique «*ledit* ». On a donc un double lien avec la gauche, syntaxique, à l'intérieur de la phrase, et sémantique, entre l'anaphorique et son référent. Voilà un discours très imbriqué

(interdépendance syntaxique) et très connexe, comme le définit J. Lecointe. La *connexité* étant «le degré d'interdépendance logique des éléments du discours»⁹⁰.

4. Les formes en *-ant* : conclusion générale

L'usage que Castellion fait des formes en *-ant*, qu'on ne peut vraiment pas qualifier « d'encombrant », est finalement proche de celui du français classique. Du point de vue statistique, puisqu'il est globalement moins riche en formes en *-ant* que celui de ses contemporains ; du point de vue syntaxique, puisqu'il place ses formes en *-ant* majoritairement à droite, donc après le référent, contrairement à ses contemporains; et finalement du point de vue stylistique, puisqu'il utilise ces formes pour remplir des fonctions variées, qui dépassent largement le cadre du « second plan ». Par ailleurs, le système développé par le traducteur assure d'une part une cohésion syntaxique forte, par la coréférence largement majoritaire, et par la position préférentiellement à droite de la forme en *-ant*, et d'autre part une cohésion textuelle grâce aux divers liens entretenus avec le contexte de gauche, par les CD-charnières.

Ainsi, le traducteur aura-t-il su, par un usage équilibré d'un tour extrêmement répandu dans le style narratif de ses contemporains, unir agilité et élégance stylistique, efficacité cognitive, et cohésion syntaxique et textuelle pour assurer une lecture aisée et « la plus entendible possible ».

⁹⁰ « Le style en *-ant* au XVI^e siècle en France », p. 12.

CHAPITRE V : CONCLUSIONS

Des conclusions ont été tirées régulièrement au cours de cette étude. Il ne convient donc pas de reprendre ici tous les résultats obtenus, mais il s'agit plutôt de les mettre en résonnance les uns avec les autres.

Quelle image de Sébastien Castellion puis-je garder, au terme de ce travail ? De tous les personnages qu'on a forgés de lui, parfois à ses dépens, je n'en retiendrai ici que deux: le pédagogue et l'écrivain, sans qu'on puisse dissocier l'un de l'autre. Castellion a traduit la Bible en écrivain, c'est-à-dire qu'il s'est octroyé suffisamment de liberté pour exploiter toutes les possibilités du style et de la syntaxe de son époque, dans tous les registres ; mais l'écrivain est resté pédagogue, parce qu'il semble bien que son style comme sa langue étaient avant tout au service de la compréhension du message divin.

Dans ses écrits théologiques, Castellion a cherché à distinguer la part humaine de la part divine des Saintes Écritures. Son herméneutique a pu parfois été considérée comme dangereuse, on a été jusqu'à le traiter d'anabaptiste et d'hérétique. Mais, en réalité, Castellion a-t-il été véritablement iconoclaste dans sa traduction ? Si certains mots, peu nombreux, ont pu choquer les lecteurs savants, nous avons vu que ni la syntaxe, ni le style ne se départissent de la dignité intrinsèque de l'Écriture Sainte. Comme le reconnaissait Pierre Bayle lui-même, « si autre que Castalion avoit fait cette version de l'Écriture, on n'eût guere crié contre son langage »¹.

En distinguant très subtilement la part de l'Esprit Saint et la part de l'homme qui a tenu la plume de la Révélation, Castellion a montré qu'il n'avait nullement l'intention de « se moquer ouvertement du Saint Esprit », comme l'avait écrit Garasse, un Jésuite cité par P. Bayle, mais au contraire, par sa grande modestie, de ne toucher qu'à la lettre du texte, sans prétendre « avoir l'esprit prophétique ». Distinction trop complexe pour être comprise, modestie immense prise pour une irrévérencieuse audace, exigence d'une totale cohérence entre la foi et la morale chrétienne, tout cela a fait de Castellion un exclu, et de sa traduction, une œuvre mise à l'index par les érudits, sans avoir vraiment été lue. D'ailleurs, cette traduction n'était pas destinée à ceux qui l'ont condamnée, puisque Castellion avait déjà traduit la Bible en latin, en 1551, à leur intention.

¹ P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, p. 83

La traduction de 1555, quant à elle, était destinée aux « idiots ». Mais on peut légitimement se demander si elle a atteint son public cible. Le traducteur, en translatant successivement dans la langue des savants, et dans un français compréhensible pour le peuple, s'est imaginé deux publics distincts, et s'est forgé deux systèmes langagiers distincts. Cultivant un latin élégant et cicéronien, pour la Bible de 1551, il pense pouvoir construire un français particulier, à l'intention des « idiots », sans voir, peut-être, que le français de 1555 n'est plus réservé à un usage quotidien, mais atteint aussi les domaines de la culture. En décalage avec les érudits tout tournés vers l'« illustration » du français, Castellion s'est employé à créer une langue que je qualifierais finalement d'*efficace*, c'est-à-dire qu'il a exploité toutes les ressources de la langue, qui sont encore très ouvertes en 1555, pour faire comprendre le message divin à un public non érudit.

Destinée probablement plus à être entendue qu'à être lue, cette Bible devait frapper les esprits par la place qu'elle faisait au souffle de l'Esprit, qui, selon Castellion, se trouve autant, si ce n'est plus, dans le ton que dans les mots de l'Écriture Sainte.

Pour ce faire, la langue et le style, déployés dans toutes leur malléabilité, construisent un système extrêmement subtil, maîtrisé et cohérent. Ce qui aboutit à la langue de cette traduction, qu'on ne peut pas qualifier de *simplifiée*, c'est l'exploitation de tous les aspects du français renaissant, vocabulaire et orthographe, certes, mais aussi de tout ce qui a été examiné dans la seconde partie de cette thèse : ponctuation, ordre des mots, subordination, et constructions en *-ant* pour la syntaxe ; variation et imitation pour le style.

L'observation précise des faits grammaticaux énumérés ci-dessus a permis de consolider cette hypothèse.

D'abord, l'étude de la ponctuation a permis de montrer la cohérence absolue du système de ponctuation de l'édition de 1555, qui aide à la structuration du discours, et donc à sa compréhension. Ceci nous octroie d'une part le droit de considérer comme phrase la séquence qui se trouve entre deux points, dans ce corpus, et nous permet, d'autre part, de lever en partie le discrédit systématique jeté sur tout système de ponctuation du XVI^e siècle. L'analyse des liens entre la ponctuation et les connecteurs, comme ceux qui relient la phrase avec le contexte précédent, a montré que le texte doit être perçu dans son ensemble, puisque la phrase n'est pas un espace fermé et hermétique au contexte de gauche. On se souvient que Castellion n'a pas adopté les séparations en verset, et que cela pouvait éventuellement être interprété comme la conviction qu'on ne peut pas extraire les phrases de leur contexte pour comprendre le vrai sens révélé. Puisque Dieu parle dans le ton général de la Bible, il ne faut surtout pas tronquer son message, au

risque de le dénaturer complètement. Ceci est également vrai pour la phrase au sens grammatical, qui doit toujours être considérée dans son contexte. En effet, une grande cohésion textuelle peut être observée en détail, entre les phrases, qui ne sont pas fermées sur elles-mêmes, ce qui les éloigne du modèle latin de période parfaite (*circuitus*). Par exemple, de tous les procédés qui assurent la cohésion textuelle, la cataphore, qui ne permet la compréhension de la phrase qu'à la fin, est presque complètement bannie. On ne trouve rien, en effet, de ces procédés d'attente qui font les délices des latinistes. Chez Castellion, la référence se trouve presque toujours à gauche de l'élément qui assure la cohésion (pronom personnel, pronom relatif, participe présent) ; la compréhension de la phrase est ainsi immédiate.

Ceci étant établi, j'ai pu observer précisément les *phrases* de ce texte, persuadée que rien n'était laissé au hasard dans leur construction et leur élaboration. Les divers points choisis pour cette étude se sont tous révélés cohérents. Par exemple, la place du sujet, qu'on peut croire un peu anarchique à la lecture, s'avère être presque toujours choisie en fonction de critères variables, mais harmonieux ; et l'inversion du sujet, dont la densité est loin d'être abusive, même si elle est extrêmement variable, est toujours mise au service de la cohésion textuelle et du rythme du texte – dans un souci de compréhension globale. Parfois fonctionnelles, parfois grammaticales, parfois stylistiques, les contraintes qui pèsent sur la place du sujet dans la phrase sont toujours savamment dosées, en fonction du genre du texte traduit. On sait que Castellion était sensible au problème de ce qu'il appelait « l'ordre naturel » quand il écrivait pour les enfants, et on voit à l'analyse détaillée de l'ordre des éléments dans cette traduction, qu'il l'était aussi lorsqu'il s'adressait aux « idiots ».

La même constatation de cohérence a pu être établie pour la subordination. En effet, le type et la densité de subordination fournit une aide à la compréhension, mais surtout une illustration, voire une exagération du style et du genre caractéristique de chaque livre. Par exemple, Castellion ajoute des connecteurs chronologiques dans un texte narratif, mais il respecte voire renforce le style paratactique cadencé du *Cantique des Cantiques*, et va jusqu'à complexifier l'imbrication chez Saint Paul. Ainsi, quelques connecteurs ajoutés, quelques phrases imbriquées ou au contraire fragmentées, renforcent les caractéristiques stylistiques de chaque genre, tout en respectant absolument le sens du texte sacré.

En ce qui concerne la longueur des phrases, les graphes établis sur la base du comptage du nombre de mots montrent d'une part sa variabilité, en fonction du genre, mais aussi sa modération. Dans la tension qui s'exerce sur la langue en pleine élaboration, entre un modèle

latin prestigieux, et la recherche de sa propriété, on a pu esquisser un modèle idéal de la phrase française fait de « modération » et de « mesure ». J'ai pu montrer que la longueur des phrases de cette traduction est moyenne – entre deux et quatre subordonnées par phrase – avec une place suffisante pour la structuration logique et chronologique que ne permettrait pas la parataxe, par exemple, mais sans les développements « alambiqués » typiques d'une certaine prose à cette époque.

De même, dans le traitement des discours, on a vu que le choix entre discours direct et discours indirect n'était dicté ni par la langue source, ni par une soumission au modèle latin de la traduction de 1551. C'est surtout l'intensité dramatique, les exigences rhétoriques et le souci de l'efficacité de la compréhension qui déterminent le choix entre les deux types de discours.

Avec l'étude des formes en *-ant*, la constatation de cohésion textuelle qui précède est encore étayée. L'immense majorité des formes étudiées sont coréférentes avec le sujet, ou, si ce n'est pas le cas, thématiques, ce qui en permet une compréhension immédiate. Leur nombre est modéré, il n'y a donc pas de soumission à la mode latinisante. Leur place aussi, presque toujours à droite du référent, aide le lecteur, et quand la construction détachée se trouve à gauche, elle est en lien avec le contexte précédent, et assure la liaison entre les deux phrases, dans le respect des processus cognitifs de compréhension du texte.

Au terme de ce travail, il faut aussi avouer que bien des choses restent à faire. A cheval entre l'histoire des idées et la linguistique historique, cette thèse ne peut satisfaire les lecteurs des deux disciplines et chacun ne manquera pas d'en relever les silences. Ainsi, les résultats de mon étude gagneraient à être comparés avec des études à faire sur d'autres corpus. D'abord, une analyse approfondie de l'influence de la traduction latine de 1551 sur celle en français de 1555 serait des plus intéressantes. Même si j'ai pu montrer que la langue cible de la traduction française est travaillée en soi, comme un objet indépendant, qui n'a subi d'influence forte ni des langues sources, ni du latin de 1551, il faudra certainement nuancer cette constatation. Il est en effet impossible d'exclure toutes traces d'une traduction sur l'autre, d'autant plus qu'elles ont été effectuées l'une après l'autre, sans interruption. On pourrait aussi appliquer les mêmes méthodes d'analyse, statistiques ou thématiques par exemple, sur des traductions datant de la même époque. Celle de Robert Estienne, par exemple, où on trouve les premières divisions en versets (Genève, 1553) fournirait un excellent contre-exemple. Ainsi, on pourrait replacer les particularités de la phrase de Castellion dans un contexte linguistique plus large. Je reste persuadée, cependant, que l'étude de la variation interne de la *Bible nouvellement tradlatée* de

1555, c'est-à-dire la comparaison du texte avec lui-même se justifie totalement ; mais il serait très fructueux de comparer les études de la variation interne de chaque texte, les unes avec les autres.

Pour ce faire, un appui technique et matériel important serait nécessaire. L'étude électronique des corpus étant en pleine extension, certains logiciels d'analyse linguistique, développés pour les langues modernes, pourraient certainement être adaptés aux états de langue plus anciens. On pourrait ainsi gagner en rigueur et en efficacité, sans dépendre des moyens humains, forcément limités et imparfaits. Ce serait particulièrement souhaitable pour l'étude de l'inversion du sujet qu'il faudrait approfondir dans ce corpus-ci, mais aussi dans d'autres bibles, ou dans des textes profanes de la même période. Le milieu du XVI^e siècle représente un tournant autant pour l'histoire des idées que pour l'histoire de la langue ; autant dans la perception que les locuteurs ont de la langue française, que dans l'usage qu'ils en font.

Le temps de mettre un point final à cette étude est arrivé. S'il ne fallait garder qu'un mot au terme de cette thèse, ce serait le respect. Respect que Castellion inspire aujourd'hui à son lecteur, qu'il soit linguiste, historien ou théologien : plus personne en effet ne se moque du « pauvre prote d'imprimerie » que décrivait Michelet ; et respect dont Castellion a fait preuve, sa vie durant, mais particulièrement dans sa *Bible nouvellement tradlatée*.

Respect du lecteur ou de l'auditeur et des processus cognitifs de compréhension du texte – souvenons nous de l'hypothèse de départ de la lecture collective à haute voix.

Respect de la propriété française en formation, faite d'une certaine modération, dans l'intensité des tours syntaxiques employés avec beaucoup de discernement et de nuances, en fonction du genre littéraire et du style du texte à traduire, et dans la longueur des phrases.

Respect du texte sacré lui-même, en dépit des critiques, grâce à la justesse de la perception du message divin par le traducteur : lettres, mots, phrases et style, comportant chacun une part divine et une part humaine à traiter différemment.

Quelle a été la réception réelle de la traduction française de 1555, parmi les chrétiens auxquels elle était vraiment destinée ? Nous n'en savons rien, en l'absence de tout témoignage direct. Mais ce travail a montré, je l'espère, que le traducteur avait, de manière plus ou moins intuitive mais absolument cohérente, réuni toutes les chances linguistiques pour atteindre son but : être compréhensible aux petits.

Le « peuple de Dieu » auquel cette traduction était destinée, constitué dans l'idéal d'un grand nombre de personnes modérément cultivées, rassemblées dans la foi autour d'un pasteur ou

d'un père de famille, aurait pu trouver dans cette Bible un instrument parfaitement adapté à ses besoins.

Les « idiots » auraient pu lire ou entendre une langue française, comprise par la plupart des habitants de la France, dépourvue presque complètement des traces orthographiques et lexicales des langues savantes; imaginer aussi facilement que possible des réalités qui leur auraient échappé sans les « translations » culturelles opérées au niveau du lexique ; percevoir le « souffle » divin dans le ton général des Écritures, transmis par une forte variabilité de la langue et du style ; comprendre le message révélé grâce à des phrases dans lesquelles le marquage de certains traits, la construction d'une syntaxe au service du style, le rythme tantôt fortement cadencé, tantôt subtilement développé, et surtout la cohésion d'un texte conçu comme un tout, viennent s'ajouter aux mots pour en permettre l'intelligence.

BIBLIOGRAPHIE

On trouvera dans les notes de bas de page, des abréviations pour les ouvrages cités très souvent ; des *short titles* pour les articles ou les livres qui se trouvent dans la bibliographie, et les références complètes des articles qui ne sont cités qu'une fois.

Sigles et abréviation

<i>SCH</i>	Guggisberg, H. <i>Sebastian Castellio Humanist und Verteidiger des religiösen Toleranz</i> , Göttingen, Vandenzhoeck & Ruprecht, 1997
<i>B 1953</i>	<i>De l'art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir</i> , traduction de Ch. Baudouin, Genève, éd. Jeheber, 1953
<i>Bible 2005</i>	<i>La Bible nouvellement translatée par Sébastien Castellion (1555)</i> , édition 2005, Paris, Bayard, 2005
<i>BTT 5</i>	Bedouelle, G. et Roussel, B. (dir.), <i>Le Temps des Réformes et la Bible. Bible de tous les temps 5</i> , Paris, Beauchesne, 1989
<i>Buisson</i>	Buisson, F. <i>Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre</i> , Paris, Hachette, 1892, deux tomes
<i>CLC</i>	Castellion, S. <i>Contre le Libelle de Calvin, après la mort de Michel Servet</i> , traduit du latin, présenté et annoté par Etienne Barilier, Carouge, Éditions Zoé, 1998, (titre original : <i>Contra Libellum Calvini</i>)
<i>DHLF</i>	<i>Dictionnaire Historique de la Langue française</i> , Paris, Robert, 1992
<i>Dialogues sacrés</i>	Castellion, S. <i>Dialogues sacrés, Dialogi sacri</i> , édition critique par D. Amherdt et Yves Giraud, Genève, Droz, 2004
<i>F 1981</i>	Castellion, S. <i>De arte dubitandi et confidendi ignorandi et sciendi</i> ,...With introduction and Notes by Elisabeth Feist Hirsch, Leiden, 1981
<i>FEW</i>	Walther v. Wartburg, <i>Französisches etymologisches Wörterbuch : eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes</i> , Bâle 1928-
<i>Genèse 2003</i>	Castellion, S. <i>La Genèse</i> , éditée, introduite et annotée par Jacques Chaurand, Nicole Gueunier et Carine Skupien Dekens. Avec la collaboration de Max Engammare, publiée avec le soutien du Fonds National Suisse de la Recherche scientifique, Genève, Droz, Textes Littéraires Français, 2003
<i>GMF</i>	Riegel, M., Pellat J.-Chr., et Rioul, R. <i>Grammaire méthodique du français</i> , Paris, « Linguistique nouvelle », 4e éd., 1994
<i>Huguet</i>	<i>Dictionnaire de la langue française du seizième siècle</i> . Paris, Champion : Didier, 1925-1967
<i>Lecointe, ID</i>	Lecointe, J. <i>L'Idéal et la Différence</i> , Genève, Droz, 1993
<i>Lorian</i>	Lorian, A. <i>Tendances stylistiques dans la prose narrative française du XVIe siècle</i> , Paris, Klincksieck, 1973
<i>THR</i>	<i>Travaux d'Humanisme et Renaissance</i> , Genève, Droz

Œuvres de S. Castellion

Biblia interprete Sebastiano Castalione, una cum eiusdem annotationibus..., Bâle, Joannes Oporin, 1551

La Bible nouvellement translâtée, Auec la suite de l'histoire depuis le tems d'Esdras iusqu'aux Maccabées : e depuis les Maccabées iusqu'a Christ. Item auec des Annotacions sur les passages difficiles. Par Sebastian Chateillon. A Bale, pour Iehan Heruage, l'an M.D.LV

Conseil à la France désolée auquel est monsté la cause de la guerre présente et le remedde qui y pourroit estre mis : et principalement est avisé si on doit forces les consciences. L'an 1562 (s.l., s.n.) ; édition Vallkhoff, M., Nouvelle édition avec préface et notes explicatives, Genève, Droz, 1967

Contra libellum Calvini in quo ostendere conatur haereticos jure gladii coercendos esse, Anno Domini MDLCXII [sic = 1612], s.l. [Hollande]

De Arte Dubitandi et confidendi, ignorandi et sciendi, with introduction and Notes by E. F. Hirsch , Leiden, J. Brill, 1981

De haereticis, an sint persecuendi, et omnio quomodo sit cum eis agendum multorum tum veterum, tum recentiorum sententiae, Magdeburgi, per Georgium Rausch, anno Domini 1554, mense Martio (en fait, publié à Bâle)

De haereticis a civili magistru non puniendis, pro Martini Bellii farragine, adeversus libellum Theodori Bezae libellus (inédit, terminé en 1555) ; Trad. française inédite, *De l'impunité des hérétiques*, Texte latin inédit publié par Bruno Becker † ; texte français inédit publié par M. Valkhoff, Genève, Droz, THR, 1971

Defensio suarum translationum Bibliorum, Bâle, Oporin, 1562

Harpago, sive Defensio ad authorem libri, cui titulus est, Calumniae nebulonis. Texte imprimé après la mort de l'auteur en 1578, comme introduction aux *Dialogi IIII*.

Moses Latinus ex hebraeo factus, et in eundem praefatio, qua multiplex eius doctrina ostenditur : et annotationes in quibus translationis ratio, sicubi opus est, redditur, et loci difficiliores explicantur. Per Sebastianum Castalionem, Bâle, Oporin, 1546

Mosis institutio reipublicae graeco-latina, ex josepho in gratiam puerorum decerpta, ad discendam non solum graecam, sed etiam latinam linguam, una cum pietate ac religione. Par Sebastianum Castalionem, Bâle, Oporin, 1546

Quinque impedimentorum, quae mentes hominum et oculos a veri in divinis cognitione abducunt, succinta enumeratio, écrit en 1555, publié en annexe aux *Dialogi IIII*. *De praedestinatione, De electione, De libero arbitrio, De fide...* Gouda, 1613

Traicté des hérétiques, à savoir si on les doit persécuter, et comme on se doit conduire avec eux, selon l'advis, opinion et sentence de plusieurs auteurs tant anciens que modernes : grandement nécessaire en ce temps plein de troubles, et très utile à tous, et principalement aux Princes et Magistrats, pour cognoistre quel est leur office en chose tant difficile et périlleuse. Rouen, Pierre Freneau, 1554. (En fait publié à Lyon) ; une édition moderne, par A. Olivet, a été publiée à Genève, 1913

Sources

Alexandre, Ch. *Oracula Sibyllina, editio altera ex priore ampliore contracta, integra tamen et passim ancta multisque locis retracta, cum Castalionis versione metrica innumeris paene*

- locis emendata*, Paris, Firmin-Didot, 1841 et 1856 ; puis seconde édition en un volume en 1869
- Bovelles, Ch. *Liber de differentia vulgarium linguarium, & Gallici sermonis varietate*. Paris, Robert Estienne, 1533
- Calvin, J. *Advertissement sur la censure qu'ont faite les Bestes de Sorbonne, touchant les livres qu'ilz appellent heretiques*, Genève, 1544
- Calvin, J. *Commentaires sur la première épistre aux Corinthiens*, Genève, 1547
- Cauchie, Antoine, *Antonii Caucii grammatica gallica : suis partibus absolutior quam ullus ante hunc diem ediderit*, Paris, 1570
- Grammaire française*, 1586 : texte latin original; trad. et notes de Colette Demaizière, Paris, H. Champion ; Genève, Slatkine, 2001
- Des Autels, Guillaume, *Réplique de aux furieuses deffences de Louis Meigret*, Lyon, Jean de Tournes, 1551
- De Selve, J. *Psalterium David*, Paris, Simon de Collines, 1524
- Dolet, E. *La maniere de bien traduire d'une langue en aultre. D'avantage. De la ponctuation de la langue Francoyse. Plus. Des accents d'ycelle*. Lyon, 1540 ; fac simile, Obsidiane, 1990
- Du Bellay, J. *La deffence, et illustration de la langue françoise*, 1549, édition par J.-Ch. Monferran, Genève, Droz, 2001
- Dubois, J. (dit Sylvius), *In Linguam gallicam Isagôge*, Paris, R. Estienne, 1531
- Erasme, D. *Paraclesis: id est adhortatio ad sanctissimum ac saluberrimum christianae philosophiae studium*, Bâle, Froben, 1519
- Ecclesiastes sive de ratione concionandi libri quatuor*, Anvers, 1535
- Erasme, œuvres choisies*, éd. J. Chomarat, Paris, Livre de Poche, 1991
- Estienne, H. *Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes ou Traité préparatif à l' Apologie pour Hérodote*, Anvers, H. Wandellin, 1567
- Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé et autrement déguisé*, 1578
- Estienne, R. *De Haereticis a civili magistratu puniendis libelleu, adversus Martini Belli farraginem et novorum Academicorum sectam, Theodor Beza Vezelio auctore, Oliva Roberti Stephani, MDLIII* ; traduit en français par Colladon, sous le titre *Traitté de l'autorité du magistrat en la punition des hérétiques et du moyen d'y procéder. Fait en latin par Theodore de Bèze contre l'opinion de certains Académiques, qui par leurs escrits soustiennent l'impunité de ceux qui sèment des erreurs, et les veulent exempter de la sujection des loix. Nouvellement traduit de Latin en François par Nicolas Colladon*. Conrad Badius, 1560
- Fabri, P. *Le grand et vrai art de pleine rhétorique*, 1521, éd. A. Héron, (1889-1890), Slatkine Reprints, 1969
- Fouquelin, Antoine, *Rhétorique française*, Paris, A. Wechel, 1555
- Lefevre d'Etaples, J. *Epistres et Evangiles pour les cinquante et deux dimenches de l'an ; Jacques Lefèvre d'Etaples et ses disciples ; texte de l'éd. Pierre de Vingle ; éd. critique avec introduction et notes par Guy Bedouelle et Franco Giacone*. Leiden, E.J. Brill, 1976
- Luther, M. *Werke, Kritische Gesamtausgabe*, Weimar, 1883-

Luther, M. *An die Ratsherren aller Städte deutschen Landes, dass sie christliche Schulen aufrichten und halten sollen*, 1524

Luther, M. *Summarien über die Psalmen und Ursachen des Dolmetschens*, 1533

Marot, Cl. *L'Adolescence clémentine*, 1532, éd. G. Defaux, Paris, Classique Garnier, 1990

Matthieu, Abel, *Devis de la langue française, suivi du second devis*, 1559, Genève, Slatkine reprint 1972

Meigret, L. *Tretté de la grammere françoese*, Paris, C. Wechel, 1550

Olivétan, P. L. *La Bible qui est toute la Sainte écriture...* Neuchâtel, Pierre de Vingle, 1535

Peletier du Mans, J. *L'art poétique*, Lyon, J. de Tournes, 1555

Peletier du Mans, J. *Dialogue de l'ortographe e prononciation Françoese*, Lyon, J. de Tournes, 1555

Ramée, P. de la, *Dialectique*, Paris, André Wechel, 1555

Ramée, P. de la, *Grammaire*, Paris, André Wechel, 1572

Scaliger, J.-C. *Oratio pro M. T. Cicerone adversus Des. Erasmus Roterodamum*, Paris, P. Vidoue, 1531 ; et *Adversus Des. Erasmus Roterodamum. Dialogum Ciceronianum oratio secunda*, Paris, P. Vidoue, 1537

Orationes duae contra Erasmus, Edition, traduction et notes par M. Magnien, THR, Genève, Droz, 1999

Sébillot, Thomas, *Art poétique françois*, Paris, 1555 (2^{ème} édition)

Tory, G. *Champfleury*, Paris, 1529

Etudes

Adam, J.-M. *Les textes : types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialogue*, Paris, Nathan, 1992

Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes, Paris, Nathan, 1999

« Stylistique ou analyse textuelle ? », J. M. Gouvard (dir.) *De la langue au style*, Lyon, PUL, 2005, p. 127-143

Aebischer, P. « Le lieu d'origine et la date des fragments de Farces en franco-provençal », *Archivum Romanicum* XV, 1931, p. 512-540

« L'auteur probable des farces en franco-provençal jouées à Vevey en 1520 », *Archivum Romanicum* XVII, 1933, p. 83-92

Aquilon, P. « Eléments de bibliographie matérielle », *Journal de la Renaissance*, volume III, 2005, Autour de la Bible de Sébastien Castellion, Tours, 2005, p. 15-18.

Argod-Dutard, Fr. *L'écriture de Joachim Du Bellay*, Genève, Droz, 2002

Arnavielle, T. « Montaigne, Essais III X. Inventaire raisonné des formes en –ant », *Information grammaticale* n°96, janvier 2003

Languages, Participes présents et gérondifs, n° spécial, 149, mars 2003

« Le participe, les formes en –ant : positions et propositions », T. Arnavielle (dir), *Languages, Participes présents et gérondifs*, n° spécial, 149, mars 2003

- Authier-Revuz, J. « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'information grammaticale*, 55, 1992, p. 38-42 et 56, p.10-15
- Ayres-Bennett, W. « *Cela n'est pas construit*: l'Académie française et Vaugelas devant les constructions participiales », J. Baudry et Ph. Caron (éds), *Problèmes de cohésion syntaxique, de 1550 à 1720*, Limoges, PULIM, 1998, p.157-189
- Backus, I. « Pourquoi Moïse était-il meilleur philosophe de Platon », *Rapport d'activité 2003 de la Société Genevoise en faveur des Protestants disséminés*, Genève, non paginé
- Baddeley, S. *L'orthographe française au temps de la Réforme*, Genève, Droz, THR, 1993
- « La graphie de Castellion dans sa Bible française », *Journal de la Renaissance* III, 2005, p. 51-58
- Bally, Ch. *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke, 1951
- Bainton, R.H. *Castellioniana : quatre études sur Sébastien Castellion et l'idée de la tolérance*, Leiden, Brill, 1951
- Barthélemy, D. «Excursus : I. R.Estienne, éditeur de la Bible...VI. La Bible de Châteillon», *Critique textuelle de l'Ancien Testament*, 2 , Fribourg, Editions universitaires, 1986
- « La Bible française depuis ses origines jusqu'à la fin du XVIe siècle », Barthélemy, D. (éd.), *Découvrir l'Ecriture*, Paris, Cerf, 2000, p. 67-108
- Bauer B. « Die Wahrheit wird euch frei machen », *500 Jahre Philipp Melanchton*, Harrassowitz Verlag, 1998, p. 121-122
- Baulier, F. « Contribution à l'étude de l'inversion du sujet après la conjonction *et* », *Le Français Moderne*, n° XXIV, 1956, p. 249-257
- Beaulieux, Ch. «Manuscrits et imprimés en France aux XVe et XVIe s.», *Mélanges offerts à E. Châtelain*, Paris, Champion, 1910
- Histoire de l'Orthographe française*, Paris, Champion, rééd. 1967
- Becker, B. (éd) *Autour de Michel Servet et de Sébastien Castellion*, Haarlem, H.D. Tjeenk Willink, 1953
- «Sur quelques documents manuscrits concernant Castellion», Becker, B. (éd.), *Autour de M. Servet et de S. Castellion*, Haarlem, H.D. Tjeenk Willink, 1953
- Bedouelle G. *Lefèvre d'Etaples et l'intelligence des Écritures*, Genève, Droz, THR 152, 1976
- Le Quincuplex Psalterium de Lefèvre d'Etaples. Un guide de lecture*, Genève, Droz, THR 171, 1979
- Béguelin, M. J. (dir) *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et descriptions linguistiques*, Bruxelles, De Boeck Duculot, 2000
- Bellot-Antony, M. « La longueur des phrases dans le Quart-Livre », *Le français Préclassique 2, 1500-1650*, Paris, Didier, 1991
- Berchtold, A. *Bâle et l'Europe*, Lausanne, Payot, 1990
- « Le combat d'une vie : Sébastien Castellion 1515-1553 », *Bâle et l'Europe*, Lausanne, Payot, 1990, p. 547-577
- Berger, S. *La Bible française au moyen-âge*, Paris, Imprimerie Nationale, 1884
- La Bible au XVIe siècle. Etude sur les origines de la critique biblique*, Genève, Slatkine

reprint, 1969

- Bergh, L. « Quelques réflexions sur l'inversion du sujet après la conjonction *et* en ancien et en moyen français », *Mélanges K. Michaëlsson*, Göteborg, 1952, p. 43-55
- Berrendonner, A. et Reichler-Béguelin, M.-J. « Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique » dans *Langue française*, 81, 1989, *Structurations de textes : connecteurs et démarcations graphiques*.
- Bietenholz, P. *Basle and France in the Sixteenth Century. The Basle Humanists and Printers in Their Contacts with Francophone Culture*, Genève, Droz, 1971
- « Edition et Réforme à Bâle », dans *La Réforme et le Livre, 1517-1570*, Paris, 1990, p. 239-268
- Bocquet, C. *L'art de la traduction selon Martin Luther ou lorsque le traducteur se fait missionnaire*, Arras, Artois Presse Université, 2000
- Bogaert, P.-M. « Les versions de la Bible au XVI^e siècle, sources de controverses et symboles d'unité », *Les religions facteurs de Paix, facteurs de guerre. Les cahiers du CRESUP*, 2, Louvain-La-Neuve, p. 33-43, 1979
- Les Bibles en français, Histoire illustrée du Moyen Age à nos jours*, Turnhout, Brepols, 1991
- Bogaert, P.-M. et Gilmont, J.-Fr. « La première Bible française de Louvain (1550) », *Revue théologique de Louvain*, 2, Louvain, p. 276-281, 1980
- Bonnard, J. *Les traductions de la Bible en vers français au Moyen Age*, Genève, Slatkine reprint 1969
- Bossard, M. « Le vocabulaire de la Bible française de Castellion (1555) », *Etude de lettres*, série II, t.2, Lausanne Université, 1959, p.61-87
- Boudou, B. « Henri Estienne et la traduction par Sébastien Castellion de la Bible en français », *Cité des hommes, cité de Dieu : travaux sur la littérature de la Renaissance en l'honneur de Daniel Ménager*, Genève, Droz, 2003, p. 523-532
- Bozzolo, C. et Ornato, E. « Les bibliothèques entre les manuscrits et l'imprimé », *Histoire des bibliothèques françaises*, I, Paris, 1989, p.333-347
- Braekman, E.M. *De Luther à Osterwald. Les traductions protestantes de la Bible en langues allemande, française et néerlandaise du XVI^e au XVIII^es*, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert I^{er}, 1983
- Brucker, Ch. « Pour une typologie des traductions en France au XVI^e siècle. » Brucker, Ch. (éd.), *Traduction et adaptation en France*, Paris, Champion, 1997
- (éd.) *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen-âge et à la Renaissance. Actes du Colloque organisé à l'université de Nancy II, 23-25 mars 1995*, Slatkine, 1997
- Bruneau, Ch. « La phrase des traducteurs au XVI^e siècle », *Mélanges d'histoire littéraire de la Renaissance offerts à H. Chamard*, Paris, Nizet, 1951
- Brunot, F. *Histoire de la Langue française des origines à nos jours*, Paris, Colin, dès 1905
- Buridant, C. « *Translatio medievalis*: Théorie et pratique de la traduction médiévale », *Travaux de Linguistique et de Littérature*, 21-1, Strasbourg, p. 81-136, 1983
- Buridant, Cl. *Nouvelle Grammaire de l'Ancien français*, Paris, Sedes, 2000

- Cary, E. *Les grands traducteurs français*, Genève, Georg, 1963
- Catach, N. *L'Orthographe française à l'époque de la Renaissance*, Genève, Droz, 1968
- L'Orthographe*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1968
- « La ponctuation », *langue française*, 45, 1980
- La Ponctuation*, Paris, PUF, 1994
- «L'Orthographe et la ponctuation de Montaigne», *Colloque Montaigne, Paris, Sorbonne, 1995*, Paris, 1997
- Cavallera, F. «La Bible en langue vulgaire au Concile de trente (IVe Session)», *Mélanges: études de sciences religieuses offertes pour son éméritat au doyen honoraire de la Faculté de théologie de Lyon, E. Podechard*, Lyon, Facultés Catholiques, p. 37-56, 1945
- Cavallo, G. et Chartier, R. (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1995
- Chabrolle A.-M. « L'idée d'une spécificité linguistique et culturelle au XVIe siècle et sa manifestation dans l'activité traduisante », Ch. Bruckner (éd.) *Traduction et adaptation en France*, Paris, Champion, 1997
- Chambers, Th. B. *Bibliography of French Bibles, fifteenth and sixteenth Century french languages editions of the Scriptures*, Genève, Droz, 1983
- Chartier, R. «Les pratiques de l'écrit », dans Ph. Ariès et G. Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*, t.3, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, 1986
- Lecture et Lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987
- Culture écrite et société ; l'ordre des livres (XIVe-XVIIIe siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996
- Chartier, R. et Martin, H. J. (dir.) *Histoire de l'Edition française*, t.1 Paris, 1982
- Chaurand, J. « Castellion et la langue cible, le lexique », dans *Genèse 2003*, p. 86-87
- « La question des régionalismes chez Castellion », *Journal de la Renaissance* III, 2005, p. 69-82
- Chavy, P. «Les traducteurs humanistes au début de la Renaissance française : traductions médiévales, traductions modernes», *Canadian Review of comparative literature*, VIII 2, p. 384-419, 1981
- Traducteurs d'autrefois. Moyen-âge et Renaissance. Dictionnaire des traducteurs et de la littérature traduite en ancien et moyen français*, Paris, Champion, 1988
- Chedozeau, B. *La Bible et la liturgie en français*, Paris, éd. du Cerf, 1990
- «Participation à la messe par ou sans la traduction : l'assistance à la messe», Ballard, M. et D'Hulst, L. (éd.), *La Traduction en France à l'âge classique*, Paris, Septentrion, 1996
- Chomarat, J. *Grammaire et Rhétorique chez Erasme*, Paris, Les Belles Lettres, 1981
- Chrisman, M. «Polémique, Bibles, doctrines : l'édition protestante à Strasbourg (1515-1599)», *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* 130, p. 319-344, 1984
- Citton, Y. et Wyss, A. *Les doctrines orthographiques du XVIes. en France*, Genève, Droz, 1989
- Clerico, G. « Le français au XVIe siècle », dans J. Chaurand (dir.) *Nouvelle Histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999, p. 147-226

Cohen, P. *Courtly French, learn Latin and Peasant Patois : The making of a national language in early modern France*, Ph.D. University Princeton, 2000.

« Illustration du français et persistance des langues régionales. La pluralité linguistique dans la constitution des idéologies sociales en France à l'époque moderne », Defaux, G. (dir.) *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, 2003, p. 147-167

Combettes, B. *Pour une grammaire textuelle : la progression thématique*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, 1983

Recherche sur l'ordre des éléments de la phrase en moyen français, (Thèse pour le doctorat d'Etat, Université de Nancy), 1988

« Ordre des mots, types de textes, diachronie : topicalisation de la subordonnée en moyen français », *Verbum* XII 4, 1989, p. 339-346

« Discours rapporté et énonciation : trois approches différentes », *Pratiques*, 64, 1989, p. 111-122

« Grammaire de la phrase et contraintes textuelles : le cas de constructions détachées », *Verbum* XIII, 1990

« Hiérarchie de dépendances au niveau fonctionnel » *Information grammaticale*, 50, 1991, p. 48-51 et 54, 1991, p. 11-14

« Facteurs textuels et facteurs sémantiques dans la problématique de l'ordre des mots : le cas des constructions détachées » *Langue française*, 111, 1996, p.83-96

« De la cohérence textuelle aux règles syntaxiques : le cas des constructions détachées » J. Baudry et Ph. Caron (éds), *Problèmes de cohésion syntaxique, de 1550 à 1720*, Limoges, PULIM, 1998, p.139-156

« La ponctuation et l'énoncé complexe au XVI^e siècle (l'usage des deux-points chez Jean de Léry) », *La Licorne*, UFR de langues et de littératures, Poitiers, 2000, p. 63-79

« L'apposition comme unité textuelle et constituant phrastique : approche diachronique », *Langue française* 125, 2000, p. 90-105

« L'évolution de la forme en *-ant* : aspects syntaxiques et textuels », in T. Arnavielle (dir.) *Languages*, N° 149 *Participes présents et gérondifs*, mars 2003, p. 13-20

« Discontinuité et diachronie : deux types d'évolution », *Information grammaticale*, mars 2006, p. 13-19

Compère, M.-M. *Du collège au lycée (1500-1850)*, Paris, Gallimard, Julliard, 1985

Coq, D. «Les débuts de l'édition en langue vulgaire en France: publics et politiques éditoriales», *Gutenberg-Jahrbuch*, Mayence, 1987, p. 59-72

Cunha D. et Arabyan, M. « La ponctuation du discours direct des origines à nos jours », *l'Information grammaticale*, n°102, juin 2004, p.35-45

Dagens, J. *Bibliographie chronologique de la littérature de spiritualité et de ses sources (1501-1610)*, Paris, Desclée de Brouwer, 1952

Davis, N. Z. «Peletier and Beza Company», *Studies in the Renaissance*, 11, 1964, p. 188-222

Defaux, G. (dir.) *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, Paris, ENS, 2003

Delarue, H. «Olivétan et Pierre de Wingle à Genève», *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 8, 1964, p.105-118

- Delormeau, Ch. *Sébastien Castellion, Apôtre de la Tolérance et de la liberté de conscience* Neuchâtel, éd. Messeiller, 1964
- Delumeau, J. *La civilisation de la Renaissance*, Paris, Arthaud, 1967
- Demaizière, C. « Latin et langues vernaculaires au XVI^e siècle, en France : un problème de communication », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 37, 1978, p. 369-376
- « L'expansion du français en France et l'émergence d'une grammaire française au XVI^e siècle », P. Swiggers et W. Van Hoecke (dir.) *La Langue française au XVI^e siècle : usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain, Peters, 1989, p. 32-53
- Demerson, G. (dir.) *La notion de genre à la Renaissance*, Genève, Slatkine, 1984
- Demonet, M.-L. « Ponctuation et narration chez Rabelais et ses contemporains », Dürrenmatt, J. (dir.) *La Ponctuation, La Licorne*, UFR de langues et de littératures, Poitiers, 2000, p. 37-61
- Diamant, H. « Traduction de termes anthroponymiques et toponymiques bibliques et évangéliques du latin de la Vulgate en moyen français dans les documents des XIV^e et XV^e siècles », Brucker, Ch. (éd.), *Traduction et adaptation en France à la fin du moyen-âge et à la Renaissance. Actes du colloque organisé par l'université de Nancy II, 23-25 mars 1995*, Paris, Champion, 1997, p. 81-91
- Doumergues, E. *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, Neuilly, 1926
- Dubois, Cl.-G. *Mythe et langage au seizième siècle*, Bordeaux, Ed. Ducros, 1970
- Egger, E. *L'art de traduire et les traducteurs français*, Paris, 1867
- Engammare, M. « Qu'il me baise des baisers de sa bouche » : interprétations et usages du *Cantique des cantiques* dans la première moitié du XVI^e siècle, Genève, Droz, 1992
- Les Sermons sur la Genèse, Calvin 1559, Supplementa calviniana : sermons inédits* vol. 11 Neukirchen-Vluyn : Neukirchener Verlag, 2000
- Farge, K. *Le parti conservateur au XVI^e siècle. Université et Parlement de Paris à l'époque de la Renaissance et de la Réforme*, Paris, Collège de France, 1972
- Febvre, L. *Au coeur religieux du XVI^e siècle*, Paris, Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1957
- Fournier, N. *Grammaire du français classique*, Paris, Belin, 1998
- François, A. *Histoire de la langue française cultivée*, Genève, Jullien, 1959
- Frick, D. *Die französischen Fassungen der Institutio principis Christiani des Erasmus von Rotterdam*, Genève, Droz, 1967
- Fumaroli, M. (dir.) *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, Paris, PUF, 1999
- Fumaroli, M. *L'âge de l'éloquence*, Genève, Droz, 2002 (4^{ème} éd.)
- Trois Institutions littéraires*, Paris, Gallimard, 1994
- « le génie de la langue française », *Trois Institutions littéraires*, Paris, Folio, 1994, 3^{ème} éd. p.213-339
- Furet, Fr. et Ozouf, J. *Lire et écrire, l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, éd. De Minuit, 1977
- Gadet Fr. *Le français ordinaire*, Paris, Armand Colin, 1989
- Gallicet Calvetti, C. *Sebastiano Castellion il riformatore umanista contro il riformatore*

- calvino: per una lettura filosofico-teologica dei "Dialogi IV" porsumi di Castellion*, Milano, Vita e Pensiero, 1989
- Garnier-Mathez, I. *L'Epithète et la connivence. Ecriture concertée chez les Evangéliques français (1523-1534)*, Genève, Droz, 2005
- Garrette, R. « La phrase au XVIIe siècle » *Information Grammaticale*, n°44 janvier 1990, p. 29-34
- La phrase de Racine, étude stylistique et stylométrique*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1995
- Giboud, G.H., éd. *Les problèmes d'expression dans la traduction biblique. Traduction, interprétation, lectures. Actes du colloque des 7-8 nov. 1986*, Angers, Université catholique de l'Ouest, Cahiers du Centre de linguistique religieuse n°1, 1988
- Gillet, M. S. *L'Eloquence sacrée*, Paris, Coreâ , 1943
- Gilly, C. *Spanien und der Basler Buchdruck bis 1600*, Bâle, Francfort, 1985
- Gilmont, J.Fr. «La fabrication et la vente de la Bible d'Olivétan», *Musée Neuchâtelois*, 3 22^{ème} année, Neuchâtel, 1985, p. 213-224
- Le Livre dans l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII Colloque international d'Etudes humanistes de Tours*, Paris, 1988
- (éd.) *La Réforme et le Livre. L'Europe de l'imprimé (1517-1570)*, Paris, Cerf, 1990
- « Réformes protestantes et lecture », dans G. Cavallo et R. Chartier (dir.) *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997, p. 249-278
- Ginzburg, C. *Il formaggio e i vermi. Il cosmo di un mugnaio del'500*, Turin, Einaudi, 1976 ; Traduction française : *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVIe siècle*, Paris, Flammarion, 1980
- Giran, E. *Sébastien Castellion et la Réforme calviniste ; les deux Réformes*, Paris, Hachette, 1914
- Glatigny, M. « Norme et usage dans le français du XVIe siècle », dans P. Swiggers et W. van Hoecke (dirs) *La langue française au XVIe siècle, usage, enseignement et approches descriptives*, Louvain, Peeters, 1989, p. 7-31
- Gossen, C. Th. «Die Einheit der französischen Schriftsprache im 15. und 16. Jahrhundert », *Zeitschrift für Romanische Philologie*, 73, 1957, p. 427-459
- Gougenheim, G. «L'influence linguistique de la Réforme en France», *Français Moderne*, 1935, 3, p. 45-52
- Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Picard, 1951, Nouvelle édition, 1974
- «L'Humanisme en France aux XIVE et XVE siècles.», *Bulletin de l'association Guillaume Budé*, 33, 4, p. 413-420, 1974
- Gouvard, J.-M. *De la langue au style*, Lyon, PUL, 2005.
- Grundmann, H. «Litteratus-Illiteratus », *Archiv für Kulturgeschichte*, t. 40, 1958, p. 1-65
- Gueunier, N. « Une Bible française méconnue, Sébastien Castellion (1555) » dans *Etudes*, mai 2001, p. 693-695
- Guggisberg, H.R. *Sebastian Castellio im Urteil seiner Nachwelt vom Späthumanismus bis zur*

- Aufklärung*, Basel/Stuttgart, Hebbing und Lichtenbahn, 1956
- Guillerm L. « L'auteur, les modèles et le pouvoir ou la topique de la traduction au XVI^e siècle en France », *Revue des sciences humaines* n° 180, 1980, p. 6-31
- Guillerm, L. *Sujet de l'écriture et traduction autour de 1540*, Ateliers National de reproduction des Thèses, 1988
- Haag, E. et E. (éds) *La France protestante*, Paris, Genève, 1846-1859, réimp. 1966
- Hallyn, F. « Pour une poétique des idées : le livre du monde, ou les ramifications d'une métaphore », dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, T. LXVII, 2005, n°2, p. 225-247
- Halmoy, O. « Les Formes gérondives dans les XV joies de mariage et autres textes du XV^e siècle », dans T. Arnavielle (dir), *Languages, Participes présents et gérondivs*, n° spécial, 149, mars 2003
- Hausmann, Fr.-J. *Louis Meigret, humaniste et linguiste*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1980
- Herminjard, M. L. *La correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française*, Genève, Slatkine reprint 1968 (éd. originale Genève, Georg, 1866-1897)
- Higman, F.M. *The style of Jean Calvin in his French polemical treatises*, London, Oxford University Press, 1967
- La diffusion de la Réforme en France 1520-1565*, Genève, Labor et Fides, 1992
- Hofman, M. /Joerg, U. (éds) *La Bible en Suisse : origine et histoire*, Bâle, Schwabe, 1997
- Huchon, M. *Rabelais grammairien*, Genève, Droz, 1981
- « Pour une histoire de la ponctuation ; 1532-1553 : les variations des éditions des premiers livres de Rabelais » dans *Nouvelle revue du seizième siècle*, 1988, n°6
- « *Devis de la langue françoise fort exquis et singulier : la poétique d'Abel Matthieu* » dans *Les fruits de la saison : mélanges de littérature des XVI^e et XVII^e siècles offerts au professeur André Gendre / textes réunis par Philippe Terrier, Loris Petris et Marie-Jeanne Liengme Bessire*, Genève, Droz, 2000, p. 321-333.
- Histoire de la langue française*, Paris, Le Livre de Poche, 2002
- « La prose d'art sous François I^{er} : Illustrations et conventions », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2004, n°2, p. 283-303
- Hurtado Albir, A., *La notion de fidélité en traduction*, Paris, Didier, 1990
- Imbs, P. «La langue française dans la liturgie catholique d'après des documents récents», *Français moderne*, 1949, 17, p.49-63
- Jacquemet, G. «Bible. Règles relatives aux traductions en langues courantes», *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain* 2, 1949p. 18 sq
- Jeanneret, M. *Poésie et traduction biblique au XVI^esiècle, recherches stylistiques sur les paraphrases des Psaumes, de Marot à Malherbe*, Paris, J. Corti, 1969
- Johnson, A.F. *The first century of printing at Basle*, New York, 1926
- Julia, D. « Lecture et Contre-Réforme », dans G. Cavallo et R. Chartier (dir.), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1995

- Keller, E. « Castellios Übertragung der Bibel ins Französische », *Romanische Forschungen* 71, 1959, p. 383-403
- Kerleroux, Fr. et Marandin, J.-M. « L'ordre des mots », *Cahiers Jean-Claude Milner*, Lagrasse, Verdier, 2001
- Kleiber, G. « Relatives spécifiantes et relatives non spécifiantes », *Le français moderne*, 3, 1981, p. 216-233
- Relatives restrictives et relatives appositives : une opposition « introuvable »*, Tübingen, Niemeyer, 1987
- Kotler, E. « Réflexions sur le mot et la notion de style au XVI^e siècle », *Information grammaticale*, N° 75, octobre 1997, p. 22-27
- Kristol, A. « Politiques et discours linguistiques explicites en Suisse occidentale (XV^e- XVIII^e siècles) », *Le discours sur les langues en Suisse: d'un modèle d'exemple à un cas problématique*, Académie suisse des sciences humaines et sociales, Berne, 2005, p. 49-64
- L'Information grammaticale*, Mars 2006, n° 109, *Approches de la discontinuité syntaxique et énonciative*
- Labarre, A. *Le Livre dans la vie amiénoise du XVI^e siècle. L'enseignement des inventaires après décès 1503-1576*, Paris-Louvain, Nauwelaerts, 1971
- Ladmiral, J. R./Meschonnic, H. « La traduction », *Langue française* 51, 1981
- Lalouette, A. *Histoire des traductions françaises de l'Écriture Sainte tant manuscrites qu'imprimées. Soit par les catholiques soit par les protestants avec les changements que les protestants y ont faits*, Paris, 1692
- Landy, I. « Les constructions détachées » in B. Combettes (éd.) *Evolution et variation en français préclassique. Etudes de syntaxe*, Paris, Champion 2003, p. 271-314
- Langue française, La Stylistique entre rhétorique et linguistique*, n° 135, 2002
- Larwill, H. *La théorie de la traduction au début de la Renaissance*, Munich, 1934
- Lavrentiev, A. « A propos de la ponctuation dans l'image du monde », *La Licorne*, UFR de langues et de littératures, Poitiers, 2000, p. 23-35.
- Lebègue, R. « Les traductions en France pendant la Renaissance », *Humanisme et Renaissance* 3, 1936, p. 141-164; p. 289-308; p. 384-419 ; et *Association Guillaume Budé, Congrès de Strasbourg, 1938*, Paris, 1939
- « La langue des traducteurs français au XVI^e siècle », *Festgabe Ernst Gamillscheg*, Tübingen, Niemeyer, 1952
- Leclerc, J. *Histoire de la Tolérance au siècle de la Réforme*, Paris, Brouwer, 1955 ; Paris, A. Michel, 1994
- Leclerc, J. et Valkhoff, M.-F. « Les premiers défenseurs de la liberté religieuse », *Chrétiens de Tous les Temps*, 34-1, 1969
- Leclercq, J. « Les traductions de la Bible et la spiritualité médiévale », *The Bible and medieval culture. Meadievalia Lovaniensis* 7, Leuven, 1979
- Lecointe, J. « Le style en -ant au XVI^e siècle en France : conscience syntaxique et options stylistiques », *L'Information grammaticale* n°75, oct. 1997, p.10-14

- « L'organisation périodique du style coupé, dans le Livre III des Essais », *Styles, Genres, Auteurs*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, n°2, 2002, p. 9-24
- Lemieux M. « Et dans les constructions à sujet nul et à sujet postposé en moyen français », *Travaux de linguistique française*, 1993, p. 59-75
- Liebing H. *Humanismus, Reformation, Konfession, Beiträge zur Kirchengeschichte*, Marburg, Elwert Verlag, 1986
- « Die Schriftauslegung Sebastian Castellios », Bienert, W, et Hage, W. (éds.), *Humanismus-reformation-Konfession. Beitrag zur Kirchengeschichte*, Marburg, 1986
- Lindeboom, J. « La place de Castellion dans l'histoire de l'esprit », B. Becker, *Autour de Michel Servet et de Sébastien Castellion*, 1953, p. 158-179
- Lodge, A. *A sociolinguistic history of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005
- Longeon, Cl. *Préfaces françaises. Textes établis et commentés*, Genève, Droz, 1979
- Premiers combats pour la langue française*, Paris, Le Livre de Poche classique, 1989
- Lorenceanu, A. « Histoire du point-virgule et des deux points dans la ponctuation française » *Trames. Actualité et histoire de la langue française. Méthodes et documents*, Université de Limoges, 1984 p.99-107
- Magnin, M. « D'une mort, l'autre (1536-1572) : La rhétorique reconsidérée », dans M. Fumaroli (dir), *Histoire de la Rhétorique dans l'Europe moderne*, Paris, PUF, 1999, p. 341-410
- Mähli, J.A. *Sebastian Castellio : eine biographischer Versuch nach des Quellen*, Bâle, 1862, Genève, Slatkine reprint, 1971
- Marchello-Nizia, Chr. « Ponctuation et unité de lecture dans les manuscrits médiévaux, ou : je ponctue, tu lis, il théorise » dans *Langue française*, déc. 1978, n° 40, p. 32-44
- Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles*, Paris, Bordas, 1979
- Marchello-Nizia, Chr. et Picoche, J. *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan, 1989
- Marcotte, S. *La coordination des propositions subordonnées en moyen français*, Genève, Droz, 1997
- Margolin, J.-Cl. « Apogée de la rhétorique humaniste » dans Fumaroli, *Histoire de la Rhétorique*, 1999, p.191-257
- « L'idée de tolérance et ses limites d'après Sébastien Castellion », *Paix des armes, paix des âmes*, Paris, Société Henri IV, Imprimerie Nationale, 2000, p. 29-48
- Margot, J. Cl. *Traduire sans trahir : la théorie de la traduction et son application aux textes bibliques*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 1978, rééd. 1990
- Marouzeau, J. *Précis de stylistique française*, Paris, Masson, 1941
- Marzys, Zygmunt, « De la Scripta au patois littéraire : à propos de la langue des textes francoprovençaux antérieurs au XIXe siècle », *La Variation et la Norme. Essais de dialectologie galloromane et d'histoire de la langue française*, Neuchâtel, Faculté des Lettres et sciences humaines, Genève, Droz, 1998, p. 113-136
- « Du moyen français ou français moderne : quelques transformations syntaxiques fondamentales », *La Variation et la Norme. Essais de dialectologie galloromane et*

d'histoire de la langue française, Neuchâtel, Faculté des Lettres et sciences humaines, Genève, Droz, 1998, p. 261-273

Mazaley J. et Molinié, G. *Vocabulaire de la stylistique*, Paris, PUF, 1989

Meerhoff, K. *Rhétorique et poétique au XVI^e siècle en France, Du Bellay, Ramus et les autres*, Leiden, Brill, 1986.

« Ramus et Cicéron », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, t.70, 1986a, p.25-35

« Rhétorique néo-latine et culture vernaculaire. Les analyses textuelles de B. Aneau » *Etudes littéraires*, vol. 24, 3, hiver 1991-1992, p.63-85

Meschonnic, H. *Poétique du traduire*, Lagrasse, Verdier, 1999

Et le génie des langues ? Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2000

Meylan, H. *Silhouettes du XVI^e siècle*, Lausanne, Ed. de l'Eglise nationale vaudoise, 1943

Millet, O. *Calvin et la dynamique de la Parole*, Paris, H. Champion, 1992

« Les Préfaces aux traductions françaises de la Bible (1523-1588): la question de la langue », Brucker, Ch. (éd.), *Traduction et adaptation en France à la fin du moyen-âge et à la Renaissance. Actes du colloque organisé par l'université de Nancy II, 23-25 mars 1995*, Paris, Champion, 1997, p. 371-387

« Entre grammaire et rhétorique : à propos de la perception de la phrase au XVI^e siècle », in *Information grammaticale*, n°75, 1997

« Réforme protestante et rhétorique » dans Marc Fumaroli (dir.), *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne*, Paris, PUF, 1999, p.264-265

Molinié, G. *le Français moderne, Que sais-je ?*, Paris, PUF, 1991

« A propos de la notion de phrase », in *Lorraine vivante*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993

Monfrin, J. « Humanisme et traductions au moyen-âge » ; « Les traducteurs et leur public en France au Moyen-âge », *L'Humanisme médiéval*, Paris, 1964

« La connaissance de l'Antiquité et le problème de l'Humanisme en langue vulgaire dans la France du XV^e s. », *The late Middle Ages and the Dawn of Humanisme outside Italy. Proceedings of the international Conference, Louvain, mai 1970*, Louvain, 1972

Moore W.G. *La Réforme allemande et la littérature française*, Strasbourg, 1930

Mounin, G. *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard, 1963

Mours, S. *Le Protestantisme en France au XVI^e siècle*, Paris, Librairie protestante, 1959

Müller, Ch. *Initiation à la statistique linguistique*, Paris, Larousse, 1968

Initiation aux méthodes de la statistique linguistique, Paris, Hachette, 1973

Musseleck, K.H. *Untersuchung zur Sprache Katolischer Bibelübersetzung des Reformationszeit*, Heidelberg, Winter, 1981

Naïs, H. « L'influence des traductions françaises sur la langue du XVI^e s. », Brunot, F. (éd.), *Histoire de la langue française II*, 1967, p. 485-492

« Traduction et imitation chez quelques poètes du XVI^e siècle », *Revue des Sciences*

- Humaines*, 1980, 180, p. 33-49
- Nida, E.-A. *Comment traduire la Bible*, Paris, Alliance Biblique Universelle, 1967
- Nobel, P. (dir.) *Variations linguistiques*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2003
- Northon, G.P. «La notion de *phrasis* dans la traduction française de la Renaissance», *Bulletin de l'Association d'Etudes sur l'Humanisme, la Réforme et la Renaissance*, 1982, 151, p. 102-108
- «Humanist Foundations of Translation Theory (1400-1450): a study in the Dynamics of Word», *Canadian Review of comparative literature*, 1981, VIII 2
- The ideology and Language of translation in Renaissance France*, Genève, Droz, 1984
- Nyrop, Kr. *Grammaire historique du français*, Paris, Picard, 1925
- Pellerey, R. *La Théorie de la construction directe de la phrase. Analyse de la formation d'une idéologie linguistique*, Paris, Larousse, 1993
- Pergnier, M. *Les fondements sociolinguistiques de la traduction*, Paris, Champion, 1978
- Perrot, J. « Ponctuation et fonction linguistique », *Langue française* n° 45, fév. 1980, p. 67-76
- Pétavel. E. *La Bible en France*, 1864, Genève, Slatkine reprint, 1970
- Petris, L. *La plume et la tribune, Michel de l'Hospital et ses discours*, Genève, Droz, THR 2002
- Petrucci, A. « Alle origini del libro moderno : libri da banco, libri da bisaccia, libretti da mano », *Italia medievale e umanistica*, XII, 1969, p. 295-313
- Pibrac, G. du Faur de, *Les Quatrains ; Les plaisirs de la vie rustique et autres poésies*, textes édités et commentés par Loris Petris, Genève, Droz, 2004
- Poerck, G de. «La Bible et l'activité traductrice dans les pays romans avant 1300», *Grundriss des rom. Literaturen des Mittelalters* VI, Heidelberg, Winter, 1968, p. 21-48
- Prat, M.-H. « Remarques sur l'étude stylistique de la phrase : rythme, sens et mélodie », *Mélanges Larthomas*, Paris, ENS n° 26, 1985, p. 395-396
- Prévost, S. « Inversion du sujet et cohésion syntaxique à la fin du XVIe siècle », J. Baudry et Ph. Caron (éds), *Problèmes de cohésion syntaxique de 1550 à 1720*, Presses universitaires de Limoges, 1988
- La postposition du sujet en français, aux XVe et XVIe siècles. Analyse sémantico-pragmatique*, Paris, CNRS Editions, 2001
- Quentin, H. «Aperçus sur les progrès de la critique du texte (1450-1592)», *Mémoire sur l'établissement du texte de la Vulgate*, Rome, Paris, p. 74-208, 1922
- Quereuil, M. *La Bible française du XIII e siècle : éd. critique de la Genèse*, Genève, Droz, 1988
- Rastier, F. « L'activité sémantique dans la phrase », *L'information grammaticale* n°63, oct. 94, p. 3-11
- Raue, H. *Französische Vergilübersetzungen in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts*, Köln, Universität, 1966
- Rettig, W. «Die Latinität des französischen und des italienischen Wortschatzes», Munske, H. et Kirkness, A. (éds.), *Eurolatein. Das griechische und lateinische Erbe in des europäischen Sprachen*, Tübingen, Niemeyer, 1996

- Reuss, E. *Fragments littéraires et critiques relatifs à l'histoire de la Bible française*, Genève, Slatkine, 1979
- Rothenberg, M. « Les propositions relatives prédicatives et attributives : problème de linguistique générale », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, 74 (1), 1979, p.351-395
- Roubaud, J. « Traduire pour les idiots, Sébastien Castellion et la Bible », *Recherches de Science Religieuse*, t.89/3, 2001, p. 353-376
- Rychner, J. *L'articulation des phrases narratives dans la Mort Artu*, Neuchâtel, P. Attinger, 1970
- Saenger, P. « Silent Reading : its impact on Late Medieval Script and Society », *Viator : Medieval and Renaissance Studies*, t.13, 1982, p. 367-414
- Schmidt, H. A.P *Liturgie et langue vulgaire. Le problème de la langue liturgique chez les premiers Réformateurs et au Concile de Trente*, Rome, 1950
- Seguin, J.-P. « Cohésion et subordination à la fin du XVIIe siècle », J. Baudry et Ph. Caron (éds) *Problème de cohésion syntaxique*, Limoges, PULIM, 1988, p. 99-114
- « L'invention de la phrase au XVIIIe siècle : contribution à l'histoire du sentiment linguistique français », Paris, *Bibliothèque de l'information grammaticale* 26 ; Louvain, Ed. Peeters, 1993
- Simon, R. *Histoire critique du texte du Nouveau Testament*, Paris, 1678
- Skerlj, S. *Syntaxe du participe présent et du gérondif en vieil italien*, Paris, 1926,
- Skupien Dekens, C. « Sébastien Castellion : entre liberté et servitude », *Etudes de Lettres*, Lausanne, 1999/2
- « Une syntaxe pour les Idiots ? » *Le Journal de la Renaissance* III, Centre d'Etude Supérieures de la Renaissance, Tours, Brepols, 2005, p. 59-68
- « Liberté syntaxique et liberté stylistique dans la traduction française de la Bible par Sébastien Castellion, 1555 », *Langue littéraire et histoire de la langue, Actes du colloque du Groupe d'Etude pour l'Histoire de la langue française* Paris, Ecole Normale Supérieure, 4-6 décembre 2003 (sous presse)
- A paraître : « Rééditer un texte condamné : Le Nouveau Testament traduit par Sébastien Castellion, réédité en 1572. Ce que la comparaison de deux éditions d'un texte critiqué pour ses audaces nous apprend sur la langue. » Communication au colloque annuel de l'AFLS (Association for French Language Studies), sept. 2005
- Smith, P. « Le redoublement de termes et les emprunts linguistiques dans la traduction en France au XVIe siècle : Henri Estienne et François de Belleforest », *Revue de Linguistique Romane*, 1983, 47, p. 37-58
- Stackelberg, J. von « Uebersetzung und Imitatio in der französischen Renaissance. », *Arcadia*, I, p. 167-173, 1966
- Steinmann M. *Johannes Oporinus : Ein Basler Buchdrucker um die Mitte des 16. Jahrhunderts*, *Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft* 105, Basel / Stuttgart, 1967
- Thickett, D. *Etienne Pasquier: Choix de lettres sur la littérature, la langue et la traduction*, Genève, Droz, 1956
- Trénel, J. *L'Ancien Testament et la langue française du Moyen-âge. Etude sur le rôle de l'élément biblique dans l'histoire de la langue des origines à la fin du XV e siècle*, 1904,

Genève, Slatkine reprint, 1968

Trudeau, D. *Les inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, éd. De Minuit, 1992

Van Andel J. « La langue de Castellion dans sa Bible française », B. Becker (dir.) *Autour de S. Castellion et de M. Servet*, Haarlem, H. D. Tjeenk Willink, 1953, p.195-205

Van des Woude, S. « Censured passages from Sebastian Castellio's *Defensio suarum translationum* », B. Becker, *Autour de Michel Servet et de Sébastien Castellion*, Haarlem, 1953, p. 259-279

Van Eys, W.J. *Bibliographie des Bibles et des Nouveaux Testaments en langue française des XVe et XVIe siècles*, Genève, H. Kündig ; Paris, Fischbacher, 1900-1901

Van Hoof, H. *Petite Histoire de la traduction en Occident*, Louvain-la-Neuve, Cabay, 1986

Van Schoote, J. P. *Les traducteurs français des mystiques*, 1963

Vernet, A. *La Bible au moyen-âge, bibliographie*, Paris, CNRS, 1989

Vezin, J. « La ponctuation aux XIIIe, XIVe, et XVe siècles », Martin, H.-J. et Vezin, J. *Mise en texte et mise en page du livre manuscrit*, Paris, Promodis et le Cercle de la librairie, 1990

Vogel, P.H. *Europäische Bibeldrucke des 15. und 16. Jahrhunderts in den Volkssprachen. Ein Beitrag zur Bibliographie des Bibeldrucks*, Baden-Baden, Heitz GmbH, 1962

Wanegfellen, Th. *Ni Rome, ni Genève. des fidèles entre deux chaires en France au XVIe s.*, Genève, Slatkine, 1997

Wolf, F. *Zur Theorie und Praxis des Übersetzung aus dem klassischen Altertum im 16. Jh. in Frankreich*, Heidelberg, 1923

Worth, V. *The Practice of translation from latin into French (1534-1554)*, Oxford University Press, 1983

Practising Translation in Renaissance France; the exemple of E. Dolet, London, Oxford University Press, 1988

Zweig, S. *Conscience contre violence, Castellion contre Calvin*, 1936, trad. de Alzir Hella, Paris, Grasset, 1946

TABLE DES MATIÈRES

1^{ère} partie : la Bible de 1555, approches théoriques

0. Avant-propos

I. Le traducteur	1
1. La recherche sur Castellion	1
1.1. Etat de la question	1
1.2. L'édition de la Bible française de 2005	7
1.3. Conclusion	11
2. Sébastien Castellion : brève biographie	12
2.1. Lyon	12
2.2. Strasbourg	13
2.3. Genève	14
2.4. Bâle	16
2.5. Castellion dans la polémique	16
2.6. Castellion traducteur	20
2.7. Fin de vie	26
II. Castellion et l'autorité des Saintes Écritures : les mots et les choses	29
1. Avant Castellion	29
1.1. Avant Erasme	29
1.2. Erasme	30
1.3. Autres influences	31
2. Castellion	32
2.1. L'autorité des Ecritures	33
a. La morale chrétienne	34
b. Le ton général	35
2.2. Les degrés d'inspiration de l'Ecriture	36
a. Fautes de copistes	37
b. Passages compréhensibles grâce à la raison	37
c. L'esprit de la lettre	39
d. Les mystères	41
2.3. Les mots et les choses et la technique de traduction	43
a. La dédicace	43
b. Le « Moyen pour entendre »	44
c. L'Avertissement	45
3. Luther, traducteur cibliste	53
4. Conclusion	55

III. Les destinataires	57
1. Les « Idiots »	57
1.1. Définition du terme « idiot »	58
1.2. Les « Idiots » et la lecture de la Bible	60
2. Les lecteurs-cible de Castellion	63
2.1. Aspects sociolinguistiques	64
2.2. Aspect religieux	71
IV. Ecrire pour le peuple de Dieu	74
1. En français ou en latin ?	74
2. Français et dialectes	78
3. Français simple ou français cultivé ?	84
V. L'écriture protestante	90
1. La simplicité	90
2. Imitation et écriture chrétienne	95
3. Imitation et traduction : la théorie de la traduction au XVI ^e siècle	100
4. Imitation et choix de langue	104
5. Conclusion théorique	106
VI. La syntaxe du français préclassique entre modèle latin et propriété française	108
1. Imitation de la syntaxe latine	110
1.1. La question des nombres oratoires	110
1.2. Le style périodique	115
2. Recherche de la propriété française	118
2.1. Simplicité et atticisme	121
2.2. Longueur idéale de la phrase française	124
3. Conclusion	127
Conclusion de la première partie	128

2^{ème} partie : la Bible de 1555, étude de syntaxe

I. Les éditions (1555-1572)	131
1. L'édition originale de 1555	131
1.1. L'imprimerie à Bâle au milieu du XVI ^e siècle	131
1.2. L'imprimerie bâloise et la Bible	132
1.3. L'imprimerie bâloise et la Bible de Castellion	133

2. L'édition partielle de 1572	134
2.1. Description	134
2.2. Analyse comparative	135
a. La séparation en versets	135
b. Les modifications orthographiques	139
c. Les changements lexicaux	144
d. Les changements dans l'ordre des compléments	145
2.3. Conclusion	147
II. La ponctuation	148
1. Introduction	148
1.1. Subdivision et ponctuation	149
1.2. Versets du texte source - ponctuation du texte-cible	150
2. La ponctuation en 1555	154
3. Analyse de la ponctuation de la Bible de 1555	157
3.1. Considérations générales	157
3.2. Le rapport ponctuation / connecteur	159
a. La distribution des connecteurs précédés d'un signe de ponctuation	161
b. Le rapport « point / connecteur »	163
c. Le rapport « virgule / connecteur » et « deux-points /connecteur »	171
d. Le rapport « point/connecteur », « virgule / connecteur » et « deux-points / connecteur » : conclusion	179
3.3. La virgule	180
a. Distinction des « dictiones »	181
b. Distinction des « locutions »	182
c. La virgule : conclusion	190
3.4. Les deux-points	191
a. Deux-points / minuscule	192
b. Deux-points / majuscule	195
c. Deux-points : Conclusion	201
3.5. Le point final en guise de conclusion	203
III. La phrase	205
1. Définition	205
1.1. Définition de la phrase par les contemporains de Castellion	207
a. Etienne Dolet	207
b. Louis Meigret	209
c. Pierre Ramus	210
1.2. Critères retenus pour cette étude	211
2. Style et syntaxe : deux notions inséparables	212
2.1. La Variation	214
a. Définition	214
b. Variation de style et écriture chrétienne	216
c. Style et genres	217
d. Style et norme	223

2.2. La variation dans la Bible de 1555	226
a. Variation et inversion du sujet	226
b. Variation et subordination	247
c. Variation et longueur de phrase	252
d. Conclusion	257
2.3. L'imitation : la Bible de 1555 entre influence latine et recherche de la propriété française	258
a. La traduction des discours	258
b. Ambitus ou circuitus	262
c. Connexité ou cohésion textuelle	263
d. Nombre de subordonnées par phrase	266
e. Conclusion	267
3. La phrase : conclusion	270
IV. Les formes en –ant	274
1. Introduction	274
1.1. Considérations générales	274
1.2. Définition	276
1.3. Caractéristiques	279
a. Renforcement de la cohérence textuelle	279
b. Facteur d'imbrication	280
2. Statistiques	281
3. Syntaxe	283
3.1. La coréférence	283
a. Dans les CD sans sujet exprimé	283
b. Dans les CD avec sujet exprimé, ou participes absolus	285
c. Conclusion	290
3.2. La place de la CD participiale	291
a. Evolution diachronique	291
b. Le cadre d'analyse : Cohésion syntaxique / cohésion textuelle	292
c. Détachement à gauche du référent : X-S-V	294
d. Détachement à droite	298
e. La construction détachée dans une phrase complexe : V-CD-V	311
4. Conclusion	314
V. Conclusions générales	315
<i>Bibliographie</i>	321
<i>Annexes</i>	Tome II

TRADUIRE POUR LE PEUPLE DE DIEU

**LA SYNTAXE FRANÇAISE DANS LA TRADUCTION
DE LA BIBLE PAR SÉBASTIEN CASTELLION,
BÂLE, 1555**

ANNEXES

Thèse
présentée à la Faculté des Lettres et Sciences humaines de
l'Université de Neuchâtel pour l'obtention du grade de
docteur ès lettres
par

Carine Skupien Dekens

Acceptée sur proposition du jury :
Prof. Andres Kristol, directeur de thèse
Prof. Mireille Huchon, rapporteur
Prof. Olivier Millet, rapporteur

Soutenue le 16 novembre 2006
Université de Neuchâtel
2006

LA BIBLE

NOUVELLEMENT

TRANSLATÉE,

Avec la suite de l'histoire depuis le tems d'Eldras iufqu'aux
Maccabées: e depuis les Maccabées
iufqu'a Chrift.

*Item avec des Annotacions fur les
paffages difficiles.*

PAR SEBASTIAN CHATEILLON.



A Bale, pour Iehan Heruage,
l'an M. D. LV.

1555

1701

1702
1747

69 1702

Table des matières du corpus analysé

Référence	Pages de la transcription	N° des colonnes : 1555	Pagination de la Bible 2005
Genèse 2	1	3-4	114
Exode 2	2	100-101	205
Lévitique 3	3	183-185	284
Nombres 2	4	245-246	340
Deutéronome 2	5	324-327	415
Josué 2	7	396-398	483
Juges 2	9	449-451	530
Ruth 2	11	494-500	579
Rois I 2	13	506-509	588
Rois II 2	15	572-574	652
Rois III 2	17	627-631 ¹	705
Rois IV 2	20	688-690	763
Chroniques I 2	22	749-751	819
Chroniques II 2	24	805-806	869
Esdras I 2	25	876-878	933
Esdras II 2	27	895-987	953
Esdras III 2	29	926-929	983
Tobie 2	31	957-959	1012
Judith 2	33	983-986	1039
Esther 2	35	1025-1027 ²	1075
Job 2	37	1049-1050	1099
Ps. 2	38	1097-1098	1154
Ps.43	39	1137	1195
Ps. 74	40	1167-1168	1226
Ps.91	41	1188-1189	1247
Ps.108	42	1209-1210	1268
Proverbes 2	43	1250-1251	1311
Ecclésiaste 2	44	1298-1300	1361
Cantique des Cantiques 2	46	1313	1377
Sagesse 2	47	1322-1323	1387
Ecclésiastique 2	48	1366-1368	1421
Esaïe 2	49	1449-1451	1504
Jérémie 2	50	1550-1553	1601
Lamentation de Jérémie 2	52	1666-1668	1706
Baruch 2	54	1682-1683	1725
Ezéchiel 2	56	1692-1693	1736

¹ Erreur de numérotation des colonnes : On passe de 630 à 681 (DCLXXXI)-688, 639. Noté dans les corrections.
 (« 631 qui êt signé 681 e il y a huit colonnes de suite mal signées »)

² Erreur de numérotation des colonnes : 1022, 1033, 1034, 1035, 1036, 1027

Daniel 2	57	1798-1802	1829
Osée 2	60	1844-1845	1868
Joël 2	61	1860-1862	1885
Amos 2	63	1865-1867	1891
Jonas 2	64	1869	1907
Michée 2	65	1883-1884	1913
Nahum 2	66	1892-1893	1923
Habacuc 2	67	1896-1897	1929
Sophonie 2	68	1901-1902	1935
Hagée 2	69	1906-1907	1941
Zacharie 2	71	1909-1910	1945
Malachie 2	72	1926-1928	1963
Esdras IV 2	73	1934-1936	1970
Fl.Joseph L.XII, Chap.1	75	1995-1996	2025
Maccabées I 2	76	2019-2023	2051
Maccabées II 2	79	2083-2086	2108
Fl. Joseph L.XIII , chap. 16	81	2133-2135	2153
Matthieu 2	83	NT 2-4	2321
Marc 2	84	67-69	2384
Luc 2	86	109-112	2424
Jean 2	88	175-177	2486
Actes 2	89	236-239	2533
Romains 2	91	295-297	2598
I.Corinthiens 2	92	325-326	2623
II.Corinthiens 2	93	352-353	2649
Galates 2	94	370-372	2667
Ephésiens 2	95	380-381	2677
Philippiens 2	96	391-392	2688
Colossiens 2	97	399-400	2695
1 Thessaloniens 2	98	404-406	2702
II Thessaloniens 2	99	411-412	2710
I Timothée 2	100	416-417	2715
II Timothée 2	101	424-425	2723
Tite 2	102	430-431	2729
Jacques 2	103	436-437	2737
I Pierre 2	104	445-446	2745
II Pierre 2	106	452-454	2753
I Jean 2	107	458-459	2758
Hébreux 2	109	470-471	2774
Apocalypse 2	110	490-492	2795
Gn 6, 4-Gn 9, 29	112-115		
Ct 1-7	115-119		
Philippiens	120-123		

(c.3-4)

Genèse, chap. II

Si fut acheué le ciel e la terre, e tout leur arrois, e acheua Dieu au settième iour son ouurage qu'il auoit fait, e se reposa au settième iour de tout son ouurage qu'il auoit fait, e benit Dieu le settième iour, e le consacra, pour ce qu'il s'y étoit reposé de tout son ouurage qu'il auoit créé e fait. Vela la naissance du ciel e de la terre e comment ils furent créés. Quand le Seigneur Dieu eut fait la terre e le ciel, e qu'il n'y auoit encore ni plante des chams qui fût en terre, ni herbe des chams qui eût ietté (car le seigneur dieu n'auoit point pleu sur terre, e l'homme n'étoit pas pour cultiuer la terre) il monta de terre vne vapeur, qui arrousa tout le dessus de la terre. E quand le Seigneur dieu eut formé l'homme de poudre de terre, e luy eut soufflé au nez souffle de vie, tellement que l'homme fut fait ame viuante: ayant le Seigneur dieu planté vn vergier en Eden deuers le Leuant, il y mit l'homme qu'il auoit formé. Or auoit le seigneur dieu fait croître de terre toutes sortes d'arbres plaisans a voir, e bons a manger, e vn arbre de vie au milieu du vergier, e vn arbre de science de bien e mal. E sortoit d'Eden vn fleuve pour arrouser le vergier, e de la se fendoit en quatre bras, dont l'un a nom Phison, lequel fait le tour a tout le pays d'Euila, là où se trouue de l'or, e êt l'or dudit pays fin: là êt aussi bdelliun, e la pierre cornaline. E le second fleuve a nom Gehon, lequel tournoye par tout le pays d'Ethiopie. Le troisième fleuve a nom Tigris, lequel tire contre le Leuant vers Assyrie. E le quatrième fleuve êt Euphrat. Si print le Seigneur dieu l'homme e le logea au vergier d'Eden, pour le cultiuer e garder, e fit le Seigneur dieu a l'homme vn tel commandement: Tu pourras bien manger de tous arbres du vergier: mais de l'arbre de science de bien e mal, tu n'en mangeras point: car lorsque tu en mangeras, tu mourras. Or auoit dit le Seigneur dieu: Il n'êt pas bon qu'Adam soit seul: ie lui ferai vn'aide qui lui soit propre. Car comme le Seigneur dieu eût amené a l'homme toutes les bêtes des chams, qu'il auoit formées de terre, e tous les oiseaux de l'air, pour voir comment il les appelleroit, tellement que comme Adam appelleroit quelque ame viuante que ce fût, ce seroit son nom: e comme Adam eût mis nom a toutes bêtes priuées, e aux oiseaux de l'air, e a toutes les bêtes sauvages, a Adam ne se trouua point d'aide qui lui fût propre. Parquoy le seigneur dieu fit tomber sur Adam vn tel sommeil qu'il s'endormit: puis print vne de ses côtes: e serra le corps en sa place, e bâti le seigneur dieu de la côte qu'il auoit prinse d'Adam vne femme, e la fit venir a Adam. E Adam dit: c'êt a cête fois, que voicy os de mes os, e chair de ma chair: elle sera appelée femme, (note: "en Hebreux, homace") pourtant qu'elle a été prinse de l'homme. Pourtant laissera l'homme son pere e sa mere, pour se tenir a sa femme, e ne feront qu'une chair.

(c. 100-101)

Exode, chap. II

Or il y eut un homme de la maison de Leui, qui alla prendre femme de la race de Leui, laquelle fut grosse, e fit un fis: e voyant qu'il étoit ioli, elle le cacha trois mois. Puis ne le pouvant plus cacher, elle print un'arche de ioncs, qu'ell'empoisa de betom, e de la poix, e y mit l'enfant, e la mit en une papiere au bord du fleuve. E la seur de l'enfant se tint de loin, pour voir qu'il deviendrait. Or la fille de Pharaon descendit en la riuere pour se baigner, e comme ses damoiselles se pourmenoint le long de la riuere, elle vit l'arche parmi la papiere, si l'enuoya prendre par une chambriere, e l'ouurit, e vit que c'étoit vn enfant qui plouroit. Dont ell'en eut pitie, e dit que c'étoit des enfans des Ebrieux. e la seur de l'enfant lui dit: T'irai-ie querir vne nourrice des Ebriennes, qui t'allaitera l'enfant? Oy, dit-elle. A donc la garse alla querir la mere de l'enfant. E la fille de Pharaon lui dit qu'elle lui nourrit e allaitât l'enfant, e qu'elle la payeroit. Dont ladite femme print l'enfant, e l'allaita. E quand l'enfant fut grandet, elle l'amena à la fille de Pharaon, laquelle le tint pour son enfant, e le nomma Moyse, a cause qu'elle l'avoit tiré de l'eau.

Or une fois ledit Moyse quand il fut grand, alla trouuer ses freres, e vit leurs charges, e voyant un Egyptien qui battoit un Ebrieu de ses freres, il regarda ça e là, e voyant qu'il n'y avoit personne, il tua l'Egyptien, e le cacha sous le sablon. E le iour ensuiuant il sortit, e vit deux Ebrieux qui étrivoient ensemble, e dit a celui qui auoit tort, pourquoi il frappoit l'autre: lequel répondit: Qui t'a fait prince e iuge par dessus nous? Le dis tu pour me meurtrir, comme tu meurtris l'Egyptien? A donc Moyse, voyant que la chose se sauoit, eut peur : e comme Pharaon eût oui dire le cas, e faisoit cercher Moyse pour le tuer, Moyse s'enfuit de deuant Pharaon, e s'alla tenir au pays de Madian. E comm'il étoit assis auprès d'un puis, le grand prêtre de Madian auoit ses filles, qui vindrent abbeuer, e remplirent les auges pour faire boire le bercail de leur pere. E comme les pasteurs les vinssent déchasser, Moyse se leva, e les defendit, e abbeua leur bercail. Puis elles allerent a Raguel leur Pere, lequel leur dit: Que veut dire que vous êtes aujourdui si tôt venues? E elles lui dirent: Un Egyptien nous a garanties des pasteurs, e si nous a puisé de l'eau, e abbeué la bergerie. E il dit a ses filles: E où êt il? Pourquoi l'aués vous laissé? allés le querir, e qu'il mange. E Moyse fut content de se tenir avec lui: e il donna Sephora sa fille a Moyse, de laquelle il eut vn fis, qu'il nomma Gersom, pourtant qu'il dit: Je suis étranger en pays étrange. G.L. Item un autre, qu'il nomma Eliezer, pourtant qu'il dit: Le Dieu de mon pere m'a aidé, e m'a garanti de la main de Pharaon. E. Or durant ce long temps, le roi d'Egypte va mourir, e les enfans d'Israel gémissoient e se pleignoient de la subiexion où ils étoient. E leur complainte, qu'ils faisoient de ce qu'ils étoient si suiets, vint a Dieu, e oyt Dieu leurs soupirs, e eut souvenance de l'accord qu'il avoit fait avec Abraham, Isaac e Iacob: si eut pitié des enfans d'Israel, e eut égard a eux.

(c. 184-185)

Leutique, chap. III¹

E si son offrande êt vn sacrifice pour la prosperité, s'il offre de la vacherie, soit mâle soit femelle, qu'il le presente entier devant le Seigneur, e mette sa main sur la tête de son offrande, e qu'on la tue a l'entrée du pauillon des oracles: e les enfans d'Aharon prêtres verseront le sang sur l'autel a l'entour. E Aharon offrira de la bête pour la prosperité, en flammage au Seigneur la coeffe, e toute la graisse qui êt sur les boyaux, e les deux rognons, e la graisse qui va avec, laquelle êt sur les rables, e le lobe du foye, lequel il ôtera avec les rognons. Cela feront bruler les enfans d'Aharon sur l'autel, sur le brulage mis sur le bois au feu, qui sera un flammage de bonne senteur au Seigneur. E si son offrande est de la bergerie pour faire au Seigneur sacrifice de prosperité, soit mâle ou femelle, qu'il l'ameine entiere. S'il fait son offrande d'une brebis, il l'amenera devant le Seigneur, e mettra sa main sur la tête de son offrande, e la tuera-on devant le pauillon des oracles, e verseront les fis d'Aharon le sang sur l'autel a l'entour. E il offrira dudit brulage pour la prosperité, en flammage au Seigneur la graisse, la queue entiere arrachée de l'épine, la coeffe, e toute la graisse qui êt sur les boyaux, les deux rognons, e la graisse qui va avec, laquelle êt sur les rables, e le lobe du foye ôté avec les rognons, lèquelles choses le grand prêtre fera bruler sur l'autel, qui sera viande de flammage au Seigneur. E si son offrande êt une cheure, il l'amenera deuant le Seigneur, e lui mettra sa main sur la tête, e la tuera-on deuant le pauillon des oracles, e verseront les fis d'Aharon le sang sur l'autel a l'entour. E il en offrira pour offrande de flammage au Seigneur la coeffe, e tout la graisse de dessus les boyaux, les deux rognons, e la graisse qui va avec eux, laquelle êt sur les rables, e le lobe du foye, ôté avec les rognons, lèquelles choses le grand prêtre fera bruler sur l'autel, qui sera viande de flammage de bonne senteur. Toute graisse appartient au Seigneur. Tenés c'êt ordonance de pere en fis par tout où vous serés, que vous ne mangiés ne graisse ne sang quelconque.

¹ Ce chapitre III a été retranscrit par erreur. Comme il a fourni des exemples pour l'analyse linguistique, j'ai préféré le garder tel quel dans le corpus, plutôt que de fournir le chapitre II.

(c.245-246)

Nombres, chap. II

Item le Seigneur parla a Moyse e a Aharon en cête maniere: Les enfans d'Israel se camperont chacun sous sa baniere, aux enseignes de leurs maisons, e se camperont contre le pauillon des oracles a l'entour. Deuers la soleil levant se campera la baniere de l'armée de Iudas, selon leurs bandes, dêquels le capitaine sera Nahasson fis d'Amminabad, dont la bande êt par conte fait, de septantequatre mille six cens. E aupres de lui se campera la lignée d'Issacar: dont le capitaine êt Nathanael fis de Suar, dont la bande êt cinquante quatre mille quatre cens. E la lignée de Zabulon, dont le capitaine êt Elias fis d'Helon, e sa bande, cinquanteset mille quatre cens. L'armée de iudas par conte fait, monte en tout, cens quatre vints e six mille quatre cens, mis en bandes, lêquels delogeront les premiers. Deuers le midi se campera la baniere de l'armée de Ruben mise en bandes, dont le capitaine êt Elisur fis de Sedeur, e sa bande êt par conte fait, quarantesix mille cinq cens. Aupres de lui se campera la lignée de Simeon, dont le capitaine êt Salumiel fis de Surisaddai, e la bande cinquanteneuf mille trois cens. E la lignée de Gad, dont le capitaine êt Eliasaph fis de Duel, la bande quarante cinq mille six cens cinquante. L'armée de Ruben aura en somme par conte fait, cens cinquante e vn mille quatre cens cinquante, departie en bandes, e delogeront les seconds. Puis delogera le pauillon des oracles, qui êt l'armée des Levites, au milieu des armées, e delogeront comme ils se camperont, suiuan chacun sa baniere. Deuers le soleil couchant sera la baniere des enfans d'Ephraïm, partie en bandes, dont le capitaine êt Eliama fis d'Ammiud, e sa bande quarante mille cinq cens. Aupres d'eux sera la lignée de Manasse, dont le capitaine êt Gamaliel fis de Phadassur, e sa bande trente deux mille deux cens. E la lignée de Beniamin, dont le capitaine êt Abidan fis de Gedeoni, e sa bande de trentecinq mille quatre cens. L'armée d'Ephraïm a en somme par conte fait, cent huit mille e cent, departis en bandes, e delogeront les troisièmes. Deuers la bise sera la baniere de l'armée de Dan mise en bandes, dont le capitaine êt Achiezer fis d'Amisaddai, e sa bande de soixante deux mille set cens. Aupres de lui se campera la lignée d'Aser, dont le capitaine êt Phegiel, fis d'Ochran, e sa bande êt de quarant'e vn mille cinq cens. E la lignée de Nephtali, dont le capitaine êt Achira fis d'Enan, e sa bande de cinquante trois mille quatre cens. L'armées de Dan a en somme par conte fait, cent cinquanteset mille six cens: e delogeront les derniers, selon leur baniere. Vela le conte fait des enfans d'Israel selon leurs maisons, dont le nombres des armées, departies en bandes, êt de conte fait six cens mille, trente mille, cinq cens cinquante, sans que les Levites fussent enrollés entre les enfans d'Israel, comme le Seigneur l'auoit commandé a Moyse. E firent les enfans d'Israel tout ainsi que le Seigneur l'auoit commandé a Moyse, e se campoint ainsi selon leurs bannieres, e ainsi délogoint chacun selon son parentage, e selon leurs maisons.

(c.324-327)

Deutéronome, chap. II

E quand vous eutes seiourné la pluspart de vôtre seiour en Cades, nous retournâmes, e tirâmes vers le desert contre la mer rouge, comme le Seigneur m'auoit commandé, e tournoyâmes entour le mont Seir plusieurs iours.

Alors le Seigneur me dit: Vous aués assés tournoyé entour ce mont, retournés vous-en contre la bise, e commande ainsi au peuple: Vous passerez par les marches de voz freres les enfans d'Esau, qui habitent au Seir, lèquel auront peur de vous. Mais gardés vous bien de les fâcher, car ie ne vous donnerai de leur terre pas la trace d'un pied: car i'ai donné a Esau la possession du mont Seir.

Achetés a beaux deniers contens des viures d'eux pour manger, voire de l'eau pour boire. Car le Seigneur vôtre Dieu vous benit en tous les affaires que vous maniés, lui qui vous a conduits seurement an chemin que vous aués fait par ce grand desert, ces quarant'ans: Le Seigneur vôtre Dieu a été avec vous, tellement que vous n'aués de rien eu faute.

Parainsi nous nous detournâmes de noz freres les enfans d'Esau, habitans de Seir, du chemin champêtre d'Elath e d'Asiongaber, e tournâmes notre chemin contre le desert de Moab.

Alors le Seigneur me dit: Ne fâchés point les Moabites, e ne leur faites point la guerre: car ie ne vous donnerai point de possession de leur terre, pourtant que i'ai donné aux enfans de Lot, Ar, pour en iourir.

Les Emins s'y sont autre-fois tenus, gens en grandeur, en nombre, e en puissance, pareils aux Enaquins, e qui étoint tenus pour geans aussi bien que les Enaquins, e les Moabites les appelloint Emins. Au Seir aussi se sont autre-fois tenus les Horiens: mais les enfans d'Esau les ont dechassés e deconfits, e se sont mis en leur place, comme feront les ennemis d'Israel au pays de leur possession, que le Seigneur leur donne. Parquoi délogés, e passés le fleuve Zared. Ce que nous fîmes. E l'espace de tems que nous fumes en chemin, depuis Cadesbarnea iusque nous passames le fleuve Zared, fut trent'e huit ans, iusque toute la race des gens de guerre fût defaittes du camp comme leur avoit iuré le Seigneur: le quel aussi y mit tellement la main, qu'il en vuida totalement le camp. E quand ce vint que tous les hommes de guerre du peuple furent acheués de mourir, le Seigneur parla a moi de cête maniere: Tu passeras auiourdhui la terme des Moabites, c'êt a-sauoir Ar, e approcheras du pays des Ammonites: ne les tourmentes point, e ne les guerroye point: car ie ne vous donnerai point de possession du pays des Ammonites, a cause que i'en ai donné la possession aux enfans de Lot. On le tient aussi pour un pays de geans, e s'y sont autre-fois tenus les geans, lèquels les Ammonites appelloint Zamzumins, qui étoint gens en grandeur, en nombre e en puissance a comparer aux Enaquins: mais le Seigneur les détruisit de deuant les Ammonites, lèquels les defirent e déchasserent, e se logeront en leur place comm'il fit aux

enfans d'Esau, habitans de Seir: de deuant lèquels, il défit les Horiens: e eux les ayans déchassés, se logerent en leur place, e y sont encor aujourd'hui.

Item, les Auiens, habitans de Hazerim iusqu'a Gaza, furent déconfits par les Cappadociens, issus de Cappadoce, lèquels se logerent en leur place.

Sus délogés, e passés le fleuve Arnon. Je m'en vais mettre en vôtre puissance Sehon le roi d'Hesebon Amorreen, e son pays. Commencés a vous en saisir, e lui faire la guerre. Je commencerai aujourd'hui a faire auoir si grande frayeur e crainte de vous a toutes les nations qui sont dessous le ciel, que en oyant parler de vous, elles seront horriblement épouentées. Si enuoyai un'ambassade du desert Cedemoth a Sehon roi d'Hesebon, pour faire paix e demander licence de passer par son pays, en allant droit par le chemin, e qu'il nous vendroit des vivres a beaux deniers contens, voire de l'eau pour boire: e ne ferions que passer a pied, comme nous auoint fait les enfans d'Esau habitans de Seir, e les Moabites habitans d'Ar, iusque nous eussions passé le Iordain, pour aller au pays que le Seigneur nôtre dieu nous donnoit. Mais Sehon roi d'Hesebon ne nous voulut pas ottroyer passage par son pays, a cause que le Seigneur vôtre Dieu lui endurcissoit l'esperit, e lui opiniatroit le cueur, afin de le livrer en vôtre main, comm'il a été fait. Dont le Seigneur me dit: Vois-tu, ie te vai assuiettir Seon e son pays. Donques comme Sehon avec toutes ses gens nous fût sorti au deuant, pour nous livrer la bataille en Iafa, le Seigneur nôtre Dieu le nous surmonta: si le tuâmes, lui e ses enfans e toutes ses gens, e primment alors toutes ses villes, e massacråmes tous les vivans e femmes e enfans des villes, sans en laisser échapper vn. Tant seulement nous saccageâmes le bestial pour nous, e le pillage des villes que nous primmes. Depuis Aroer, qui êt sur le bord du fleuve Arnon, e la ville qui tînt bon contre nous: le Seigneur nôtre dieu nous surmonta tout. Tant seulement vous n'approchâtes point du pays des Ammonites, tant qu'emporte la contrée du fleuve labboq, e les villes de la montagne, e tout ce que nous auoit defendu le Seigneur nôtre Dieu.

(c.346-348)

Josué, chap. II

Puis iosué fis de Nun enuoya de Setim deux hommes pour sourdement épier, e leur dit qu'ils allassent guetter le pays e Iericho. Ce qu'ils firent, e allerent loger chés vne putain nommée Racab.

Dont le roi de Ierico, auerti que là étoint arrivés sur la nuit gens des enfans d'Israel, pour épier le pays, envoya dire a Racab qu'ell'eût a mettre hors ceux qui étoint venus en sa maison a elle, e qu'ils étoint venus pour épier tout le pays.

Or auoit ladicte femme prins ces deux hommes, e les auoit cachés. Si dit: Vrai êt qu'il êt venu des hommes a moi, e ne sai d'oû ils sont. Mais sur la nuit quand on vouloit fermer les portes, ils sont sortis, e ne sai où ils sont allés. Poursuiué les hâtiument, car vous les attaindrés bien.

Or les auoit elle fait monter sur le toit, e les auoit cachés de cheneuotes de lin, qu'elle auoit arangées sur le toit. E ces gens les poursuiurent tirans contre les gués du Iordain, e serra-t-on la porte ainsi que les poursuiuans furent sortis pour alles apres.

Mais elle, deuant que lèdits personnages fussent couchés, monta vers eux sur le toit, e leur dit: Je sai que le Seigneur vous a donné le pays, e que nous sommes saisis d'une telle frayeur qu'auons de vous, que tous ceux du pays ont perdu courage. Car nous auons oui dire comment pour l'amour de vous, le Seigneur assecha l'eau de la mer rouge, quand vous sortites d'Egypte, e ce que vous aués fait aux deux rois des Amorreens, qui étoint dela le Iordain, a Sehon e a Og, lèquels vous aués massacrés. Lèquelles nouuelles nous ont rendu le cueur tant lâche, qu'il n'y a celui qui ait plus courage contre vous, pourtant que le Seigneur vôtre Dieu êt Dieu tant au ciel haut, qu'en la terre basse. Parquoi iurés moi par le Seigneur, si ie vous fai plaisir, que vous rendrés la pareille a la maison de mon pere. e me donnés vn certain signe, que vous contregarderés mon pere, ma mere, mes freres e seurs, e tout ce qu'ils ont, e nous sauuerés la vie.

A quoi lui dirent lèdits personages: nous obligeons noz vies a mort pour vous (pour-veu que vous ne deceliés ce nôtre affaires) si nous ne te rendont loyalement ce plaisir, quand le Seigneur nous aura donné le pays.

A donc elle les deualla a tout vne corde par vne fenêtre (car sa maison étoit iognant la muraille, a cause qu'elle se tenoit en la muraille) e leur dit: Tirés contre la montagne, de peur que ceux qui vous poursuiuent, ne vous rencontrent, e vous y tenés secrettement trois iours, ce-pendant que les poursuiuans reuiendront, puis vous tirerés vôtre chemin. Et ils lui dirent: Nous serons quittes du serment que tu nous fais faire, par tel moyen: Quand nous serons arriués au pays, tu attacheras ce cordon d'écarlatte en la fenêtre, par laquelle tu nous as dévallés, e assemblera chés toi ton pere, ta mere, tes freres e toute la maison de ton pere. E quiconque sortira hors l'hui de ta maison, son dam, nous n'y pourrons mais. Mais quiconque sera avec toi en la maison, ce sera nôtre dam, si quelcun lui porte dommage. Que si tu

découure cête nôtre entreprinse, nous serons quittes du serment que tu nous as fait faire. E bien, dit-elle, ie m'y accorde. Si leur donna congé. E quand ils furent departis, ell'attacha le cordon d'écarlatte a la fenêtre.

E eux prindrent le chemin de la montagne, e y seiournerent trois iours. E cependant comme les poursuiuans, apres auoir cherché par tout le chemin, e ne les auoir pas trouvés, s'en furent retournés: ces deux personages retournerent, e descendirent de la montagne, e passerent e allerent trouuer Iosué fis de Nun e lui raconterent toute leur auenture, lui disans que le Seigneur leur liuroit tout le pays en main, e que tous les habitans du pays auoint perdu courage, de la peur qu'ils auoint d'eux.

(c.449-451)

Des Iuges, chap. II

Or vn messagier du Seigneur monta de Galgal a Boquim, e dit: Le vous ai tirés d’Egypte, e ammenés au pays que i’auoi iuré a voz peres, e si auoi delibéré de iamais ne rompre l’alliance que i’auoi faite avecque vous, pourveu que vous aussi ne fissiés nul accord avec ceux de ce pays, e rasissiés leurs autels. Mais vous ne m’aués pas obeï. E pource que vous aués ainsi fait, i’ai aussi delibéré de ne les déchasser pas de deuant vous, afin qu’ils vous piquent, e que leurs dieux vous soyent dommageables. E ainsi que le messenger du Seigneur disoit ces choses a tous les enfans d’Israel, le peuple se print a plourer: de-quoi ils appellerent le lieu Boquim e y sacrifierent au Seigneur.

E quand Iosué eut donné congé au peuple, les enfans d’Israel s’en allerent chascun en son heritage, pour tenir la terre. E le peuple seruit au Seigneur tout le tems de Iosué, e tout le tems des conseilliers qui suruêquirent apres Iosué, lèquels auoint veu tant de grandes euures du Seigneur, quil auoit faites aux Israelites.

Mais quand Iosué fis de Nun seruiteur du Seigneur fut mort en l’aage de cent e dix ans, e enterré au territoire de son heritage a Thamnathares, au mont Ephraim, deuers la bise du mont Gaas, e aussi que toute celle generacion fut recueillie avec ses peres, il se leua vn’autre generacion apres eux, qui ne connoissoit ne le Seigneur, ne les euures qu’il auoit faites aux Israelites: si firent les enfans d’Israel déplaisir au Seigneur, e servirent les Baals, e laisserent le Seigneur Dieu de leurs peres, qui les auoit menés hors du pays d’Egypte, e allerent apres dieux étranges, des dieux des nacions qui étoint entour eux, e les adorèrent, e attainerent le Seigneur, laissant le Seigneur pour seruir Baal e Astarot. Dont le Seigneur fut si courroucé contre les Israelites, qu’il les liura en la main des tyrans, pour les tyranniser: e les abandonna en la main de leurs ennemis d’alentour, tellement qu’ils ne pouoint tenir bon contre leurs ennemis: e par tout où ils alloint, la main du Seigneur leur portoit nuisance, comme le Seigneur l’auoit dit, e leur auoit iuré. E combien que eux étans en grande détresse, le Seigneur leur fit auoir des gouuerneurs qui les garantissaint de la main de leur tirans: ils n’obeissoint par pourtant a leurs gouuerneurs, ains paillardoint apres dieux étrangers, e les adoroint, se fourvoyans incontinent du chemin qu’auoint tenu leurs peres, qui étoit d’obeir aux commandemens du Seigneur: ce qu’ils ne foisoient pas. Que si le Seigneur leur faisoit auoir quelque gouuerneur, e aidant audit gouuerneur, les defendoit contre leurs ennemis tout le tems du gouuerneur, ayant compassion des gémissements que leur faisoit faire la cruauté de leurs tyrans: neanmoins quand le gouuerneur étoit mort, ils se débauchoint de-rechef plus que leurs peres, en allant apres dieux étranges, en les servant e adorant, sans rien lâcher de leurs obstinées meurs e train. Parquoi le Seigneur fut si courroucé contre les Israelites, qu’il delibera (puis que celle nacion trépassoit l’alliance qu’il auoit enchargée a leurs peres, e qu’il ne lui obeissoint pas) de ne déchasser aussi plus personne de deuant eux des nacions

que Iosué laissa quand il mourut: afin de par elles effrayer les Israelites s'ils garderoient le chemin du Seigneur, en y cheminant, comme l'auoint gardé leurs peres ou non. Pourtant auoit le Seigneur laissé ces nacions, en ne les déchassant pas tantôt, e ne les auoit pas liurées es mains de Iosué.

(c.494-500)

De Ruth, chap. II

Or auoit Noemi vn ami de son mari, homme de guerre, du lignage d'Elimelech, nommé Booz. E Ruth Moabite demanda congé a Noemi d'aller aux chams pour glaner apres quelcun, si elle trouuoit qui lui en fît la grâce. Laquelle lui dit: Va ma fille. Parainsi Ruth s'en alla aux chams, e se print a glaner apres les moissonneurs: e de cas de fortune se trouua au champ de Booz du lignage d'Elimelech. Ledit Booz arriua lors venant de Bethlehem, e dit aux moissonneurs. e Seigneur soit avec vous. Le Seigneur te benisse, lui dirent-ils. E Booz dit a son valet, qui auoit la charge des moissonneurs: A qui êt cête garce? C'êt (rêpondit il) vne garce Moabite, qui êt retournée avec Noemi du pays de Moab. Or ell'a demandé licence de faire des glanes parmi les iaveles apres les moissonneurs, e a demouré ici depuis le matin qu'ell'êt arriuée, iusqu'a cêt'heure: tant peu demeure elle en la maison. Adonc Booz dit a Ruth: Ecoute ma fille: ne va point glaner en autre champ, e ne te depart point d'ici, ains demeure'ici avec mes ouurieres, e aise d'aller apres elles au champ qu'elles moissonneront. E ie commanderai aux ouuriers qu'ils ayent a ne te toucher. E quand tu auras soif, tu iras boire es vaisseaux êquels les ouuriers puisent. E elle se ietta sur son visage, e lui fît humblement la reuerence, disant: Pourquoi me fais-tu la grace de me reconnoitre, moi qui suis étrangere? Sur quoi Booz lui repondit: I'ai été auerti de tout ce que tu as fait a ta belle mere apres la mort de ton mari, comment tu as laissé ton pere e ta mere e le pays de ta naissance, pour uenir en vne nacion que auparauant tu ne connoissoit pas. Le Seigneur t'en recompensera, e en seras trêbien guerdonnée du Seigneur dieu d'Israel, sous les ailes duquel tu t'es venue retirer. E elle dit: Je connoi la grace que tu me fais, mon Seigneur, d'auoir ainsi pitié de moi e de parler si gracieusement a moi ta servante, qui ne suis pas digne d'être l'vne de tes chambrieres. Puis a l'heure du repas, Booz lui dit qu'elle s'approchât e mangeât du pain, e saussât la viande au vinaigre. Parquoi elle s'assit au côté des moissonneurs, e il lui tendit de la boulie, dont elle mangea tout son soul, e si en eut de reste, puis se leua pour glaner. E Booz commanda a ses ouuriers qu'ils la laissassent glaner même parmi les iaveles, e qu'ils ne lui fissent point de vergogne, ainçois lui laissassent expressément des poignées, e la laissassent glanes sans la tenses. Parainsi elle glana au champ iusqu'au soir, e écouit ce qu'ell'auoit cueilli, qui fut environ vn ephi d'orge, lequel elle chargea e s'en alla en ville. E comme sa belle mere regardoit ce qu'elle auoit glané, Ruth tira ce qu'ell'auoit eu de reste de son repas, e le lui donna. E sa belle mere lui dit: Oû as-tu glané aujourdhui, e oû as-tu besogné? Benit soit qui a eu égard a toi. A donc elle conta a sa belle mere vers qui ell'auoit ce iour travaillé, e lui dit que l'homme vers qui elle'auoit ce iour travaillé auoit nom Booz: Dont Noemi lui dit: Benit soit-il du Seigneur, puis qu'ainsi êt qu'il ne s'êt point deporté de bien faire e aux vifs e aux mors. E Ruth lui dit: E qui plus êt, il m'a dit que ie me tinsse aupres de ses ouuriers iusqu'ils ayent acheué

toute sa moisson. E Noemi lui dit: Il vaut bien mieux ma fille, que tu ailles avec ses ouvrières, de peur qu'en vn autre champ on ne t'empêche.

Ainsi elle suiuit les ourières de Booz en glanant, iusqu'a tant que la moisson des orges e des fromens fut achevée.

(c.506-509)

Le I. des Rois², chap. II

J'ai le cueur gai par le Seigneur, ie leve les cornes par le Seigneur, i'élargi ma bouche contre mes ennemis, tant ioyeuse suis de ton secours. Il n'y a si saint que le Seigneur: voire il n'y a que toi, e n'y a Rochefort que soit a comparer a nôtre Dieu. Ne parlés pas, ne parlés pas tant arrogamment: vidés fierté de votre bouche: car puis qu'ainsi êt que le Seigneur êt un Dieu qui sait tout, on ne vient pas a bout des entreprises. Les arcs des puissans se rompent, e les abbattus sont ceins de force. Les fous trauaillent pour autrui, pour gagner leur vie, e les affamés cessent de l'être, tellement que la sterile en enfante set, e celle qui auoit beaucoup d'enfans deuient recreue. Le Seigneur fait mourir e fait viure: il fait descendre en Enfer, e en retire. Le Seigneur appourit e enrichit: abbat e si redresse: il leue les petis, atterrés, e dresse les pources de la fange, pour les asseoir avec gens d'etoffe, e les mettre en possession d'un siege honorable, G. ottroyant la requête a ceux qui le prient, e benissant les ans des iustes. Car vn homme n'êt pas puissant par sa force. Le Seigneur affoiblit les auersaires, le Seigneur saint. Qu'un sage ne se glorifie pas de sa sagesse, ni vn puissant de sa puissance, ni vn riche de ses richesses, mais de ceci se doit glorifier vn qui se glorifie, c'êt de sauoir e connoitre le Seigneur, e de faire droit e raison en terre. E. Car les gens de la terre sont au Seigneur, qui a posé le monde sur eux, qui gardera les pieds de ses iustes, e les méchans seront en tenebres sans sonner mot: car vn homme n'est pas puissant par sa force. Les auersaires de Seigneur seront rompus, lui tonant sur eux du ciel. Le Seigneur iugera les contrées de la terre, e donnera puissance a son roi, e haussera la corne de son oint.

Puis Elcana s'en alla a Ramatha en sa maison, e l'enfant demoura pour seruir au Seigneur chés le grand prêtre Eli. Or les fis d'Eli étoient mauuais garçons, e ne connoissoient point le Seigneur. Les grans prêtres avoient vn droit sur le peuple, que quiconque faisoit sacrifice, le garson du grand prêtre venoit, ce-pendant que la chair cuisait, e plongeait vn hauet a trois dents, qu'il portait en sa main, dedans la paele, ou chaudiere, ou marmite, ou pot e tout ce que le hauet accrochoit, le grand prêtre le prenoit. E ainsi faisoient-ils a tous les Israelites qui venoient là a Silo. Même deuant qu'on eût fait le parfum de la graisse, le garson du grand prêtre venoit dire a l'homme qui sacrifioit: Donne moi de la chair pour la rôtir au grand prêtre: car il ne prendra pas de toi chair cuite mais crue. Que si l'autre lui disoit: Attend qu'on ait fait le parfum de la graisse puis tu en prendras a ton appetit: il disoit: Non, tu en donneras maintenant ou j'en prendrai par force. Dont le Seigneur trouua la méchanceté de ces garçons fort grande: car cela étoit cause que l'offrande qu'on faisoit au Seigneur auoit mauuais bruit. Quant a l'enfant Samuel, il faisoit le service du Seigneur, étant ceint d'un Collet de lin. E sa mere lui faisoit une petite iaquete, qu'elle lui apportoit tous les ans, quand elle alloit avec son mari faire le sacrifice

² C'est-à-dire Premier livre de Samuel.

annuaire. E Eli benit Elcana e sa femme, priant le Seigneur qu'il lui donnât generation de celle femme, pour la requête qu'ell'en auoit faite au Seigneur. Dont quand ils s'en furent allés en leur pays, le Seigneur visita Anne, si qu'elle conceut e enfanta trois fis e deux filles: e l'enfant Samuel croissoit vers le Seigneur.

E Eli étant ia fort vieux, ouit dire tout ce que faisoient ses deux fis a tous les Israelites, e comment ils couchoint avec les femmes qui veilloient a la porte du pauillon des oracles: parquoi il leur dit: Pourquoi commettés vous toutes ces méchancetés que i'oui dire de vous, de tout ce peuple? Non, mes fis: le bruit que i'oui de vous n'êt pas bon, d'être cause du débauchement du peuple du Seigneur. Si vn homme se méfait contr' vn autre homme, les arbitres vident le different: mais si vn homme se méfait contre le Seigneur, qui videra son different? Mais ils n'obeirent point a leur pere, a cause que le Seigneur les vouloit faire mourir. Cependant l'enfant Samuel alloit en croissant e devenoit bon, tant deuant le Seigneur que deuant les hommes. E il vint vn homme de Dieu a Eli, e lui dit: Voici que te mande le Seigneur. Veu que ie me suis donné a connoitre a la maison de ton pere, quand ils étoient en Egypte chés Pharaon, e l'ai choisie d'entre toutes les lignées d'Israel, pour me servir des prêtres, pour brulager sur mon autel, pour faire le parfum, pour porter le Collet deuant moi, e que i'ai donné a la maison de ton pere tout le flammage des enfans d'Israel, pourquoi ne tenés vous conte de mes sacrifices et offrandes, que i'ai commandé de faire au temple, e prises plus tes fis que moi, en vous engraisant des premices de toutes les offrandes de mon peuple Israel? E pourtant dit le Seigneur Dieu d'Israel, ie faisois mon conte que ta maison e celle de ton pere conuerseroit deuant moi pour tou-iours: mais maintenant (dit le Seigneur) ia n'aiuie que ie n'honore qui m'honorera, e que ceux qui ne font conte de moi, ne soyent a mépris. Sache que le tems viendra que ie te romprai tellement le bras, e la maison de ton pere, qu'en ta maison n'aura point d'ancien, e si verras ton contraire au temple en tous les biens qui seront faits aux Israelites, e n'y aura iamais homme vieux en ta maison. E si n'arracherai point ta race de mon autel, qui sera pour te faire consumer les yeux, e creuer le cueur: e tout l'accroît de ta maison mourra deuant vieillesse. E voici le signe que tu en auras, lequel auindra a tes deux fis, Hophni e Phinees, c'êt qu'ils mourront tous deux en un iour. E ie me pouruoyrai d'un loyal grand prêtre, qui fera a mon appetit e a ma guise, e lui ferai auoir generation durable, e si conuerserai tou-iours deuant mon oint. E quiconque de ta maison sera de reste, ira faire la court audit grand prêtre, pour auoir vne piece d'argent, e vne miche de pain, e le priera de lui fair'auoir vn morceau de pain a manger.

(c.572-574)

Le II. Des Rois³, chap. II

Après cela Daud demanda conseil au Seigneur s'il deuoit monter en quelcune des villes de Iudée. Lequel lui répondit qu'oy. E Daud demanda où il deuoit monter. Lequel lui dit: A Hebron. Si y monta Daud, e aussi ses deux femmes, Achinoan lezraelienne, e Abigail femme de Nabal Carmelite. E mena Daud ses gens, qui étoient avec lui, chacun avec son menage, e se logerent es villes d'Hebron. E les Iuifs y allerent, e oignirent la Daud pour roi sur la maison de Iudas. E Daud auerti comme ceux de Iabes en Galaad auoint enseveli Saul, leur manda par des messagers telles parolles: Benits soyés-vous du Seigneur, d'auoir fait vn tel service a vôtre maitre Saul, de l'auoir enseveli. Parquoi ie prie le Seigneur, qu'il vous rende vn tel seruice e deuoir. Quant a moi, ie me montrerai tel enuers vous que merite vn tel bien que vous aués fait. E maintenant prenés courage, e vous portés vaillamment: car puisque vôtre maitre Saul êt mort, ceux de la maison de Iudas m'ont oint pour leur roi. Or Abner, fis de Ner capitaine de la gendarmerie de Saul, print Isboeth fis de Saul, e le transporta a Mahanaim, e le fit roi de Galaad, e des Assureens (L. Gessureens, G. Thasiri) e de Lezrael, e des Ephraimites e Beniamites, e de tous les Israelites, e étoit ledit Isboeth fis de Saul aagé de quarant'ans, quand il fut fait roi des Israelites: e regna deux ans: e n'y auoit que ceux de la maison de Iudas qui tinssent le parti de Daud, lequel Daud fut roi a Hebron sur ceux de la maison de Iudas de set ans e six mois. Or Abner fis de Ner avec les seruteurs d'Isboeth fis de Saul, s'en alla de Mahanaim a Bagaon, e Ioab fis de Saruia e les gens de Daud sortirent, e les rencontrerent sur l'étang de Gabaon, e se mirent les vns d'une part de l'étang, e les autres de l'autre. E Abner dit a Ioab: Veus-tu que les compagnons se levent pour iouer deuant nous. I'en suis content, dit Ioab. Si se leverent e mirent en place autant d'une part que d'autre, a sauoir douze des Benjamites, e gens d'Isboeth fis de Saul, e douze des gens de Daud, e s'empognerent les vns les autres par la tête, e se fourrerent les épées au flanc les vns des autres, e tomberent ensemble, dont le lieu s'appelle le champ des inuincibles, lequel êt aupres de Gabaon. E y eut se iour la vne bien fort âpre bataille, en laquelle Abner e les Israelites eurent du pire contre les gens de Daud. Or étoient là les trois fis de Saruia, Ioab, Abisai, e Asael, dont Asael (qui étoit legier des pieds comm'vn cheureul des chams) poursuiuoit Abner, sans se detourner d'après lui a droite ni a gauche. E Abner se reuera, e dit: Es-tu Asael? Oy, dit-il. Detourne toi (lui dit Abner) a droite ou a gauche, e happe quelcun des compagnons pour lui ôter ses armes. E comme Asael ne se vouloit detourner d'après lui, Abner lui dit encore: Detourne toi d'après moi, que ie ne te tue tout roide, puis ne m'oserai trouuer deuant ton frere Ioab. Mais il ne se voulut point detourner: parquoi Abner lui bailla du bout derriere de sa pique, vn tel coup en l'aine, qu'il le perça de part en part: si tomba là Asael qui mourut sur le champ:

³ C'est-à-dire Deuxième livre de Samuel

dont tous ceux qui arriuoient en la place où Asael gisoit mort, s'y arrétoient. E quand Ioab e Abisai poursuiuans Abner, furent arrivés au soleil couchant vers le cré Amma, qui êt vis-à-vis de Gia, tirant contre la forêt de Gabaon, Abner (vers qui s'étoient assemblés les Beniamites, e s'étant mis en vn squadron, s'étoient arrestés au coupeau d'une petite montagne) cria a Ioab en cêt maniere: Ne cessera-on point de iouer des couteaux? ne sais tu pas qu'a la fin on en sera marri? ne diras-tu iamais aux gendarmes qu'ils cessent de pouruiure leurs freres? E Ioab dit: Viue Dieu si tu l'eusses dit des le matin, si les gendarmes ne se fussent deportés de chasser leurs freres. Cela dit Ioab fit sonner la retraite, e tous les gendarmes s'arrêterent, e ne poursuiurent plus les Israelites, e ne bataillèrent plus. E Abner e ses gens cheminerent toute la nuit par la campagne, e passerent le Iordain, e ayans passé par toute la Bethron (L. Bethoron), vindrent a Mahanaim. E Ioab s'en retourna d'apres Abner, e assembla toute l'armée, e s'en fallut des gens de Daud dix e neuf hommes, sans Asael. E les gens de Daud mirent a mort des Beniamites e des gens d'Abner, trois cent soixante. E Ioab e ses gens prindrent Asael, e l'enterrerent au sepulcre de son pere en Bethlehem: puis cheminerent toute la nuit, e arriuerent a Hebron au point du iour.

(c.627-631)

Le III. Livres des Rois⁴, chap. II

E Daudid étant pres du iour de sa mort, enseigna Salomon son fis en cête maniere: Ie m'envai le chemin de tout le monde. Soi vaillant e galant homme, e garde l'ordonnance du Seigneur ton Dieu, en cheminant par ses voyes, en gardant ses ordonnances, commandemens, sentences e avertissemens, comm'il êt écrit en la loi de Moïse, afin que tu sois heureux en tout ce que tu feras, e a quoi tu t'appliqueras: afin que le Seigneur mette en effet la promesse qu'il m'a faitte, disant que si mes enfans se portent tellement enuers lui, qu'ils lui obeissent loyellement de tout leur cueur e courage, iamais ne sera qu'il n'y ait quelcun de ma race qui ne sois assis sur le siège d'Israel. Or tu sais que m'a fait Ioab fis de Saruia, e qu'il fit aux deux capitaines des armées d'Israel a-savoir a Abner fis de Ner, e a Amasa fis de Iether, lèquels il tua, e fit meurtre de guerre en paix, e ensanglanta de sang de guerre, le baudrier qu'il auoit es flancs, e les souliers qu'il auoit es pieds. Tu en feras selon ta sagesse, e ne laisseras point descendre sa vieillesse en paix en l'autre monde. Quant aux enfans de Berzellai Galaadite, tu leur feras ce bien qu'ils soyent du nombre de ceux qui mangent à ta table, car ils me secoururent quand ie m'en fuyoi de deuant Absalon ton frere. Tu as Semei fis de Gera Ieminien, de Bahurim, lequel me dit des outrages execrables le iour que i'allai a Mahanaim: mais il me descendit au deuant vers le Iordain, dont ie lui iurai le Seigneur que ie ne le feroi point mourir de glaïue. Tu ne le laisseras point quitte (car tu es assés sage pour savoir que tu dois en faire) ains fera descendre sa vieillesse sanglante en l'autre monde. Lors s'endormit Daudid auec ses peres, e fut enseueli en la cité Daudid. E le tems que regna Daudid sur les Israelites fut quarant'ans. A Hebron il regna set ans, e en Ierusalem trentetrois. E Salomon s'assit au siege de Daudid son pere, G. aagé de douze ans, E. e fut son regne trê bien assuré. E Adonie fis d'Hagith s'en alla a Bethsaba mere de Salomon, laquelle lui dit: Te va-il bien, que tu viens ici? Oy, dit-il: i'ai quelque chose a te dire. Or parle, dit-elle. Tu sais (dit-il) que le regne a été mien, e que tous les Israelites ont eu leur regard sur moi, comme sur celui qui deuoit être roi. Mais le regne m'êt échappé, e l'a eu mon frere: car ainsi l'a voulu le Seigneur. Maintenant ie te fai vne requête, ne m'écondi pas. E elle lui dit: Di que c'êt. C'êt (dit-il) que tu pries le roi Salomon (car il ne t'écondira pas) qu'il me donne Abisag Sunamite en mariage. E bien (dit Bethsaba) i'en parlerai au roi pour toi. Si s'en alla Bethsaba trouuer le roi Salomon pour lui parler d'Adonie. E le roi se leua a sa venue, e lui fit la reuerence: puis s'assit en son siege, e fit mettre vn siege a la mere du roi, e la fit asseoir a sa main droite. E elle lui dit: Ie te veux faire vne petite requête, ne m'écondi pas. E le roi lui dit: Demande, ma mere: car ie ne t'écondirai pas. C'êt qu'Abisag la Sunamite soit donnée en mariage a Adonie ton frere. A donc le roi Salomon répondit a sa mere: E pourquoi demandes-tu Abisag Sunamite pour Adonie? que ne lui demandes-tu plutôt le regne (veu qu'il êt mon

⁴ C'est-à-dire le Premier livre des Rois

frere, plus grand que moi) a lui e au grand prêtre Abiathar, e a Ioab fis de Saruia? E Dieu me puisse punir (dit-il en iurant par le Seigneur) si c'êt entreprinse ne coûtera la vie a Adonie. E par le Seigneur viuant, qui m'a établi, e assis au siege de Daud mon pere, e qui m'a ammaisonné comm'il auoit promis, Adonie mourra aujourd'hui. Cela dit, le roi Salomon enuoya mettr'a mort Adonie par Banaie fis de Ioiada. Puis dit au grand prêtre Abiathar: Va t'en a Anathoth en ta metairie: car tu as merité la mort: mais ie ne te ferai point mourir pour cête fois, a cause que tu as porté l'arche du Seigneur Dieu deuant David mon pere, e que tu as eu part a toutes les tribulacions que mon pere a souffertes. Si deposa Abiathar de l'office de prêtre du Seigneur, en quoi fut accomplie la menace, qu'auoit le Seigneur faite sur la maison d'Eli en Silo. E quand Ioab (qui auoit tenu le parti d'Adonie, e non G.L. de Salomon) E. entendit ces nouuelles, il s'en fuyt au pauillon du Seigneur, e empogna les cornes de l'autel. E le roi Salomon, auerti que ioab s'en étoit fuy au pauillon du Seigneur, e qu'il étoit acôte l'autel, y envoya Banaie fis de Ioadas, lui commandant de l'aller depêcher. E Banaie alla au pauillon du Seigneur, e dit a Ioab: Le roi te mande que tu sortes. Non ferai (dit-il) ains mourrai ici. Ce que Banaie rapporta au roi disant: Ainsi a dit Ioab, e ainsi m'a répondu. E le roi lui dit: Fai lui comm'il a dit, e le depêche, e l'enterre, e me rend quitte moi e la maison de mon pere, du sang que Ioab a épandu a tort, e que le Seigneur lui rende sur la tête le sang qu'il a épandu, d'auoir enuahi e meurtri deux hommes plus gens bien e meilleurs que lui, sans que mon pere Daud le sceût, a-savoir Abner fis de Ner capitaine de la gendarmerie des Israelites, e Amasa fis de iether capitaine de la gendarmerie des Iuifs: e que leur sang retourne sur la tête de Ioab e de ses enfans a iamais, e que Daud e ses enfans e la maison e son siege ayent la paix pardurable de part le Seigneur. Adonc Banaie fis de Ioadas l'alla depêcher e mettr'a mort, e fut Ioab enseveli en sa maison de la forêt. E le roi bailla a Banai fis de Ioadas la charge de la gendarmerie au lieu de Ioab, e mit le grand prêtre Sadoc en la place d'Abiathar. Puis le roi enuoya querir Semei, e lui dit: Fai toi vne maison en Ierusalem, e y demeure, sans en sortir pour aller ça ni là. Car si tu viens a sortir e passer le ruisseau Cedron, saches que tu mourras, e ce sera ton dam. E Semei dit au roi: C'êt bien dit: ainsi que l'a dit nôtre sire le roi, ainsi le ferai-ie. Si se tint Semei en Ierusalem long tems. Auint a chef de trois ans, que deux seruiteurs de Semei s'en fuyrent a Achis fis de Maaca, roi de Geth: dont Semei étant auerti que ses seruiteurs étoient a Geth, se leua, e sella son âne, e s'en alla a Geth vers Achis pour trouuer ses seruiteurs: e étant là venu, ramena ses seruiteurs de Geth. E Salomon auerti que Semei auoit été de Ierusalem a Geth, e s'en étoit reuenue, l'enuoya querir, e lui dit: Ne te fi ie pas iurer par le Seigneur et te testifiai que si tu venois a sortir e aller ça e là, que tu eusses a-savoir que tu mourrois? e tu me dîs que ie disois bien? E pourquoi n'as-tu gardé le serment du Seigneur, e la commandement que ie t'auois fait? Tu sais (lui dit-il) la grande méchanceté (laquelle tu sens bien en ta conscience) que tu commis contre Daud mon pere, laquelle méchanceté le Seigneur rebat sur ta tête: e ce-pendant le roi Salomon sera

benit, e le siege de Daud ferme par le Seigneur a iamais. A donc Bananie fis de Ioadà par le commandement du roi, s'auança e depêcha e mit a mort Semei.

(c.688-690)

Le IIII. Des Rois⁵, chap. II

Avint que quand le Seigneur deuoit faire monter Elie au ciel en vn tourbillon, Elie e Elisée departirent de Galgal, e Elie dit a Elisée: Demeure ici, car le Seigneur m'enuoye iusqu'a Bethel. E Elisée lui dit: Viue le Seigneur, e viue ton ame, si ie t'abandonnerai. E quand ils furent descendus a Bethel, les prophetes de Bethel vindrent a Elisée, e lui dirent: Sais-tu point qu'aujourd'hui le Seigneur doit ravir ton maitre par dessus ta tête: Je le sai bien, dit-il: taisés vous. E Elie lui dit: Elisée demeure' ici: car le Seigneur m'enuoie a Ierico. Mais il lui dit: Viue le Seigneur, e viue ton ame, si ie t'abandonnerai. E quand ils furent arrivés a Ierico, les prophetes de Ierico allerent trouuer Elisée, e lui dirent: Sais-tu point qu'aujourd'hui le Seigneur doit ravir ton maitre par dessus ta tête: Je le sai bien, dit-il: taisés vous. E Elie lui dit: Demeure ici: car le Seigneur m'enuoie au Iordain. Mais Elisée dit: Viue le Seigneur, e viue ton ame, si ie t'abandonnerai. Parainsi ils tirerent leur chemin eux deux ensemble, e y eut cinquante hommes de la race des prophetes, qui allerent quant-a-quant, e se tindrent loin vis-a-vis. E quand eux deux furent arrivés vers le Iordain, Elie print son manteau, e l'entortilla, e en frappa l'eau, laquelle se mipartit de ça e dela: si passerent eux deux a sec. E quand ils eurent passé, Elie dit a Elisée: Demande ce que tu veus que ie te face, deuant que ie soye rui. Je veux auoir deux fois autant d'esperit que toi. E Elie lui dit: Tu as demandé vne chose difficile. Si tu me vois rui d'avec toi, tu l'auras: autrement, non. E ainsi qu'ils cheminoient en parlant, voici vn chariot de feu, e des cheuaux de feu, qui les departirent l'un de l'autre, e Elie monta en vn tourbillon au ciel. Ce que voyant Elisée crioit: O pere, pere, le (support e aide) chariot e cheualerie d'Israel. Puis ne les vit plus. Si print les habillemens, e les mit en deux pieces. Puis leua le manteau d'Elie, lequel manteau étoit tombé de lui, e s'en retourna. E quand il fut arrivé au bord du Iordain, il print le manteau d'Elie, lequel étoit tombé de lui, e en frappa l'eau, disant: Où ét le Seigneur dieu d'Elie. Ainsi comme lui aussi eut frappé l'eau, elle se partit ça e là, e ainsi Elisée passa. E quand les prophetes de Ierico, qui étoient vis-a-vis, le virent, ils dirent que l'esperit d'Elie s'étoit posé sur Elisée: si lui allerent au deuant, e lui firent humblement la reuerence, e lui dirent: Nous tes seruiteurs auons cinquante hommes de guerre: laisse les aller chercher ton maitre, si d'auenture l'esperit du Seigneur l'auroit prins e ietté en quelque montagne, ou en quelque vallée. E il leur dit qu'ils n'enuoyassent pas. Mais ils le presserent tant, qu'il leur en donna licence. Si enuoyerent les cinquante hommes, qui chercherent trois iours, e ne le trouuerent pas: si s'en retournerent a Elisée, qui se tenoit a Ierico, lequel leur dit: Je vous auois bien dit, que vous n'y allissiez pas. Puis ceux de la ville dirent a Elisée: La ville ét bien assise, comme tu vois, monsieur: mais l'eau ét mauuaise e la terre sterile. E il leur dit: Apportés moi vne saliere toute neuue, e y mettés du sel. E quand ils la lui eurent apportée, il s'en alla a la source de l'eau, e y ietta la sel,

⁵ C'est-à-dire le IIème Livre des Rois

disant: Le Seigneur vous mande qu'il guarit cêt'eau, tellement qu'elle n'engendrera plus ne mortalité ne sterilité. Ainsi l'eau fut guarie: ce qui dure encore aujourdhui, selon la parole que dit Elisée. De là il monta a Bethel: a ainsi qu'il montoit par le chemin, il y eut de petis enfans qui étoint sortis de la ville, lèquels se moquoient de lui, en lui disant: Monte chauue, monte chauue. Adonc il se revira, e quand il les vit, il les maudit au nom du Seigneur: e il sortit deux ourses de la forêt, qui descirerent quarante deux de ces enfans. De là il s'en alla au mont Carmel, e de la en Samarie.

(c.749-751)

Le I. des Chroniques, chap. II

Les fis d'Israel furent Rubem, Simeon, Leui, iudas, Issacar, Zabulon, Dan, Ioseph, Beniamin, Nephtali, Gad, e Aser. Les fis de Iudas furent Er, Onan, e Sela, lèquels trois il eut de la fille de Sua Cananeen. Mais Er le premier fis de Iudas fut tué du Seigneur, auquel il déplaisoit, e Iudas engendra de Thamar sa belle fille, Phares e Zara. Parainsi Iudas eut en somme cinq fis. Les fis de Phares furent Hesron e Hamul. Les fis de Zara furent Zambri, Ethan, Heman, Chercol, e Dara, cinq en somme. Les fis de Carmi furent Acar, lequel troubla les Israelites en commettant crime de sacrilege. Les fis d'Ethan furent Azarie. Hesron engendra Ierameel, Ram, e Calubai. Ram engendra Aminabad. Aminabad engendra Nahasson, prince de iuifs. Nahasson engendra Salma. E Salma Booz. E Booz Obed. E Obed Isai. E Isai Eliab le premier, le second Abinabad, le troisième Semaa, le quatrième Nathanael, le cinquième Raddai, le sisième Asom, le settième Daud. Leurs seurs furent Sarui e Abigail. Sarui eut trois fis Abisai, Ioab, e Asael. Abigail engendra Amasa de Iether Ismaelite. Caleb fis d'Hesron épousa Azuba e Ierioth. D'azuba il eut des fis Iaser, Sobab, e Ardon. Quand Azuba fut morte, Caleb épousa Ephrath, laquelle lui enfanta Hur. Hur engendra Vri. Vri engendra Beseleel. Puis Hesron eut a faire avec la fille de Machir pere de Galaad, laquelle il auoit épousé aagé e de soixante ans, e en eut Segub. E Segub Iair, qui eut vingt e trois villes en Galaad. E les Gessureens e Syriens ôterent aux Iairiens les bourgades de Iair, a-sauoi Canath e se fillolles, qui sont soixante villes. Voilà tous les enfans de Machir, pere des Galaadites. Apres la mort d'Hesron Caleb eut a faire a Ephrath. La femme d'Hesron étoit Abia, laquelle lui enfanta Ashur pere de Thecua. Ierameel premier fis d'Hesron eut des fis Ram le premier, Buna, Aran, Asom, e Achia. Ierameel eut encor vn'autre femme nommée Athara, qui fut mere d'Onam. Ram premier fis de Ierameel eut des fis Mooz, iamin, e Acar. Onam eut Sammai, e Iada Sammai eut Nadab e Abisur. Abisur de sa femme Abihail eut Ahban e Molid. Les fis de Nadab furent Saled e Aphaim, dont Saled mourut sans enfans. Les fis d'Aphaim furent Iesi. Les fis de Iesi furent Sefan. Les fis de Sephan furent Oholai. Les fis de Iada frere de Sammai furent Iether e Ionathan. Iether mourut sans enfans. Ionathan eut Phalet e Zaza. Voilà les enfans de Ierameel. Sefan n'eut point de fis, mais bien des filles. Or auoit Sefan vn seruiteur Egyptien nommé Ieraa, auquel il donna sa fille en mariage, de laquelle il eut Attai. E Attai engendra Nathan. E Nathan Zabad. E Zabad Ophlal. E Ophlal Obed. E Obed Iehu. E Iehu Azarie. E Azarie Hales. E Hales Eleasa. E Eleasa Sisamai. E Sisamai Sellum. E Sellum Iecamie. E Iecamie Elisama. Caleb frere de Ierameel eut des enfans premierement Mesa pere de Ziph, e les fis de Maresa pere d'Hebron.

Les fis d'Hebron furent Cora, Tapua, Recem, e Samma. Samma engendra Raham pere de Iercaam. Recem engendra Sammai, qui eut vn fis Maon, pere de Bethsur. Ephra arrierefemme de Caleb engendra Haran, Moza, e Gazez. Haran

engendra Gazez. Les fis de Iadhai furent Regem, Iotham, Gesan, Phalet, Ephra, e Saaph. L'arrierefemme de Caleb maaca, engendra Saber e Tharana. Ell'engendra aussi Saaph, pere de Madmena, e Seua pere de Machbena e de Gabaa. Cleb eut vne fille nommée Axa. Voilà les enfans de Caleb fis de Hur, premier fis d'Ephrath, Sobal pere de Cariathiarim, Salma pere de Bethlehem, e Hareph pere de Bethgarder. E Sobal pere de Criathiarim eut des fis, lequel Sobal fut prophete de demi Manuhoth. Les parentages de Cariathiarim furent la Iethrine, la Haphutine, la Sumatine, e la Masaraine, dêquels descendirent les Sarathiens, e les Esthaoliens. Les fis de Salma furent Bethlehem e Netophat, paremens de la maison de Ioab, e la moitie des Manahites Sareites. E les parentages des gens de letre de Iabes sont les Thirathiens, Simeathiens, e Sucathiens, c'êt-a-dire Ceneens, descendus d'Hammath pere de la maison de Recab.

(c.805-806)

Le II. des Croniques, chap. II

E Salomon ayant deliberé de bâtir vn temple au nom du Seigneur, e a soi vne maison royale, se fournit de soixantedix mill'hommes pour porter, e quatre vints mille pour tailler pierres en la montagne, e des prevôts pour les faire besogner, trois mille six cens. D'auentage Salomon manda ainsi a Hiram roi de Tyr:

Puis qu'ainsi ét que tu t'es tellement porté enuers Daudid mon pere, que tu lui enuoya des cedres pour lui bâtir vne maison, pour s'y tenir, sache que ie dois bâtir vn temple au nom du Seigneur mon Dieu, pour lui consacrer les presens qu'on lui fera, pour lui faire parfum de bonne senteur, pour y mettre les pains ordinaires continuellement, e y faire brulages au matin e au soir, e es Sabbats, e nouuelles lunes, e solennités du Seigneur nôtre dieu, laquelle chose se face a iamais en Israel. Or sera ledit temple, que ie dois bâtir, grand, car nôtre Dieu ét le plus grand des dieux: e qui pourroit auoir assés de puissance pour lui bâtir vn temple? Car veu que les cieus ne le peuuent comprendre, qui suis-ie pour lui bâtir vn temple? mais ie le fai pour lui faire parfum. Parquoi enuoye moi quelque bon ouurier, pour besogner en or, en argent, en erain, en fer, en pourpre, en écarlate, en vermeil, e qui sache grauer avec les bons ouuriers que i'ai tant en Iudée qu'en Ierusalem, lèquels mon pere Daudid a appareillés. Enuoye moi aussi des bois de cedre, de pin, e de fiale du Liban: e mes gens seront avec les tiens (car ie sai que tes gens s'entendent bien en matiere de tailler des arbres du Liban) afin que parainsi on m'apprête a force bois. Car le temple que ie doi bâtir, sera grand e merueilleux. E ie payerai a tes quarriers e charpentiers, vint mille cores de froment moulu, e vint mille cores d'orge moulu, e vint mille bats de vin, e vingt mille bats d'huile. Sur cela Hiram roi de Tyr récriuit a Salomon en cête maniere. Pour l'amour que le Seigneur porte a ses gens, il t'a fait leur roi. Benit soit le Seigneur Dieu d'Israel (dit-il) qui a fait le ciel e la terre, qui a donné au roi Daudid vn fis sage, discret, e entendu, lequel bârira vn temple au Seigneur, e a soi vne maison royale. Parquoi ie t'envoye vn homme sage e entendu, a-sauoir Hiram Abiu fis d'une femme Danienne, e d'un pere Tyrien, bon ouurier en or, argent, erain, fer, pierres e bois: en pourpre, vermeil, fin lin, e écarlatte: e pour besogner en toute sorte de graueures, e tout subtil ouurage qui lui sera proposé, avec tes bons ouuriers, e ceux de monseigneur Daudid ton pere. Parquoi le froment, l'orge, l'huile e le vin que tu promets, enuoye-le nous, monseigneur, e nous copperons du bois de Liban tout autant qu'il t'en faudra, e le te menerons par radeaux en la mer de Iaphé, e tu le feras mener en Ierusalem. Si conta Salomon tous les étrangers qui étoient au pais d'Israel, après le denombrement que dêia en auoit fait Daudid son pere, e s'en trouua cent cinquantetrois mille six cens, dont il en fit des soixante dix mille, des portefaix: e des quatre vints mille, des quarriers en la montagne: e des trois mille six cens, des preuôts, pour mettre les autres en besogne.

(c.876-878)

Le I. d'Esdras, chap. II

S'ensuiuent ceux de la prouince, que d'entre les bannis (lesquels Nabucodonosor roi de Babylone auoit transportés en Babylone) délogerent, e s'en retournerent en Ierusalem e en Iudée, chacun en sa ville, lèquels vindrent avec Zorababel, Ierua, nehemie, Sarai, Reelie, Mardochée, Belson, Mespar, Beguai, Rehum e Baana: s'ensuit, di-ie, le nombre des hommes Israelites. Les fis de Phares furent deux mille cent soixante douze. Les fis de Sephatie trois cens soixante douze. Les fis d'Elam mille deux cens cinquante quatre. Les fis de zathu neuf cens quarante cinq. Les fis de Zachés set cens soixante. Les fis de Bani six cens quarante deux. Les fis de Bebai six cens vint e trois. Les fis d'Azgad mille deux cens vint e deux. Les fis d'Adonicam six cens soixante six. De Beguai deux mille cinquante six. D'Adin quatre cens cinquante quatre. D'Ater, descendu d'Ezechie, quatre vints e dixehuit. De Besai trois cens vint e trois. De Gibbar quatre vints e quinze. De Bethlehem cent vint e trois. Des Netophatiens cinquante six. Des Anathtiens cent vint e huit. Les fis d'Azmaueth quarante deux. Des Cariathiarim Cephirains e Berothiens set cens quarante trois. D'Harama e Gaba six cens vint e uns. Ceux de Machmas cent vint e deux. Ceux de Bethel e d'Hai deux cens vint e trois. Les fis de Nebo cinquante deux. De Magbi cent cinquante six. Du second Elam mille deux cens cinquante quatre. D'Harim trois cens e vint. De Lodadid e Onon set cens vint e cinq. De Ierico trois cens quarante cinq. De Senaa trois mille six cens e trente. Les prêtres descendus de Iadaie, de la maison de Iesua, neuf cens soixante treze. Les fis d'Emmer mille cinquante deux. De Phashur mille deux cens quarante set. D'Harim mille dix e set. Les Levites descendus de iesua e Cadmiel, des enfans d'Odaui, soixante quatorze. Les chantres descendus d'Asaph, cent vint e huit. Les fis des portiers, de Sellunm d'Ater, de Talmon, d'Accub, d'Hatita, de Sobai furent en tout cent trente neuf. Les addonnés descendus de Siha, d'Hasupha, de Tabbaoth, de ceros, de Siaa, de Phadon, de Lebana, d'Hagaba, d'Acub, d'Hagab, de Samlai, d'Hanan, de Giddel, de Gahar, de Raaie, de Rafin, de Necoda, de Gazam, d'Oza, de Phasea, de Besai, d'Asnam, de Munim, de Nephusim, de Bacbuc, d'Hacupha, d'Harhur, de Basluth, de Mahira, d'Harsa, de Barcom, de Sisara, de Thama, de Nasia, de Hatiph: item les descendus des gens de Salomon, de Sotai, de Sophereth, de Pharuda, de Ialam de Darcon, de Giddel, de Saphatie, d'Hattil, de Phochereth: les Sebaimiens descendus d'Ami: les addonnés di-ie, e les descendus des gens de Salomons, furent en tout trois cens quatre vins e douze. E Thelhara, Cherub, Addan, e Emmer, venus de Thelmela, ne peurent montrer leur maison e race pour sauoir s'ils étoient Israelites. Les fis de Dalaie, de Tobie, e de Necoda furent six cens cinquante deux. E de la race des prêtres, les enfans d'Habaie, d'Haccos, e de Berzelai (lequel auoit épousé vne des filles de Bezelaï Galaadite, e auoit prins le nom des Galaadites) cercherent le registre de leur generacion, mais ils ne le trouuerent pas: e pourtant furent ils demis de l'office de

prêtre, e leur defendit Atersatha de manger des choses saintes e sacrées, iusqu'a tant qu'il se trouuant vn grand prêtre de clarté e entiereté. Toute la compagnie étoit en somme quarante deux mille trois cens soixante: sans leur seruiteurs e seruantes, qui étoint set mille trois cens trente set: e entr'eux deux cens chantres e chanteresses. Ils auoint des cheuaux set cens e trente six: des mulets deux cens quarante cinq: des chameaux quatre cens trente cinq: e des ânes six mille set cens e vint. E des chefs de maisons quant ils furent venus au temple ds Seigneur en Ierusalem, il en y eut qui donnerent de leur bon gré pour remettre la maison dieu en bon état, selon leur pouoir, pour soutenir les frais de la besogne, soixante vn mille drachmes d'or: e cinq mille mines d'argent: e cent tuniques de prêtres: e se logerent les prêtres, e les Levites, e le menu peuple, e les chantres, e les portiers, e les addonés, en leurs villes: e tous les Israelites en leurs villes.

(c.895-896)

Le II. D'Esdras, chap. II

Or étoi-ie sommelier du roi. Donc au mois Nissan, l'an vintième du roi Artaxerxes, ie prin du vin qui étoit deuant lui, e lui en versai tout triste deuant lui, ce que ie n'auois pas accôsumé d'être. Dont le roi me dit: Que veut dire que tu as le visage si triste, e si n'es pas malade? Ce n'êt autre chose que tristesse de cueur. A donc i'eu fort grand peur: e di au roi: Viue le roi a iamais. Ne doi-ie pas bien auoir le visage triste, veu que la ville enlaquelle sont logés les sepulcres de mes peres, êt detruitte, e ses portes brulées? E le roi me dit: Que demandes-tu dunque? Adonc ie priai le dieu du ciel, e di au roi: S'il te semble bon, e si moi ton seruiteur te plai, ie demande que tu m'envoyes en Iudée, pour refaire la ville des sepulcres de mes peres. E le roi me dit, étant sa femme assise acôte de lui: Combien demoureras-tu a faire ce voyage? E quand retourneras-tu? E moi voyant que le plaisir du roi étoit de me donner congé, lui baillai terme, e lui répondi: Si c'êt ton bon plaisir, roi, tu me feras donner des letres, pour porter aux gouuerneurs de Syrie, pour auoir leur saufconduit iusque ie soye arriué en Iudée. Item des letres pour porter a Asaph maitre des forêts du roi, afin qu'il me fournisse de bois pour rabiller les portes du château, qui êt aupres du temple, e les murs de la ville, e la maison où ie logerai. A donc le roi, par la grace que me fit mon dieu, m'ottroya ma requête, si m'en allai trouuer les gouuerneurs de Syrie, e leur baillai les letres royales, accompagné des capitaines e cheuaucheurs enuoyés du roi. E quand Sanaballat Horonai, e Tobie serutieur Ammonite, entendirent ces nouuelles, ils furent fort marris, de ce qu'il étoit venu vn homme qui pourchassoit le bien des Israelites. E quand ie fu arriué en Ierusalem, e y eu seiourné trois iours, ie me leuai de nuit, accompagné de peu de gens, sans auoir dit a homme ce que Dieu m'auoit mis au cueur de faire a Ierusalem, e sans auoir autre monteure que celle que ie cheuauchoi. Je sorti donc de nuit par la porte de la vallée, a passai la fontaine du dragon, e arriuai a la porte de la voirie, regardant les murs derochés de Ierusalem, e les portes brulées. Puis passai iusqu'a la porte de la fontaine, e a l'étang du roi. E pourtant n'y auoit point de passage pour ma monteure, ie montai par le ruisseau de nuit, e auisai les murs, puis retournai a la porte de la vallée, e entrai par elle, e m'en retournai. Or ne sauoient messieurs de la iustice où i'étoi allé, ne que ie faiso, e ne l'auoi pas encore donné a entendre aux Iuifs, ni aux prêtres, ni aux principaux, ni aux gens de iustice, ni aux autres qui faisoient la besogne. Si leur di en cête maniere: Vous voyés le mal où nous sommes, veu que Ierusalem êt détruite, e ses portes brulees. Si nous faut refaire les murs de Ierusalem, afin que ne soyons plus infâmes. Cela dit, ie leur donnai a entendre la bonne aide que m'auoit faite mon Dieu, e aussi les parolles que m'auoit dittes le roi. Dont ils prindrent bon courage, e commencerent a dire qu'il leur fallait bâtir. E quand Sanaballat Horonois, e Tobie seruiteur Ammonite, e Gesem Arabe entendirent ses nouuelles, ils se moquoient de nous, e par mépris disoient: Qu'est-ce que vous faites? Vous rebellés vous contre le roi? E

ie leur repondi en cête maniere: Le Dieu du ciel nous donne bonne chance, e nous ses seruiteurs nous mettons a bâtir: mais vous autres, vous n'avés ne part, ne droit, ne remembrance en Ierusalem.

(c.926-929)

Le III d'Esdras, chap. II

L'An premier de son regne Cyrus roi de Perse, inspiré du Seigneur (afin d'accomplir ce qu'auoit dit le Seigneur par la bouche de Ieremie) fit par écrit vn tel commandement par toute sa seigneurie. Voici que dit Cyrus roi des Perses. Le Seigneur d'Israel, m'a fait roi du monde, le souuerain Seigneur, e m'a enchargé de lui bâtir vn temple en Ierusalem en Iudée. S'il y a donc quelques vns de vous qui soyent de ses gens, ie leur donne congé de s'en aller de part icelui leur Seigneur, en Ierusalem, qui êt en Iudée, pour bâtir le temple du Seigneur des Israelites, lequel Seigneur habite en Ierusalem. E que tous ceux qui sont de leur pays, en quelque lieu qu'ils se tiennent, ayent a leur aider en or, en argent, en presens, en cheuaux e monteures, sans les autres choses qu'on dedie par vœu au temple du Seigneur qui êt en Ierusalem. Adonc les chefs de maison de la lignée de Iudas e de Beniamin, e les prêtres e Leuites, e tous ceux qui furent inspirés du Seigneur se mirent en deuoir pour s'en aller refaire le temple du Seigneur en Ierusalem: e les voisins leur aiderent en toutes choses, en argent, en or, en cheuaux e monteures, e maintes choses vouées de plusieurs qui eurent le courage a cela. D'auentage le roi Cyrus tira la sainte vaisselle du Seigneur, que Nabucodonosor auoit emporté de Ierusalem, e mise en son temple de deatre. Cyrus roi de Perse la tira hors, e la bailla a Mithridat son tresorier, lequel la bailla a Abassar gouuerneur de Iudée. E le nombre en étoit tel: il y auoit mille beuoirs d'or, e mille d'argent: vint e neuf mortiers d'argent: trente flascons d'or: e deux mille quatre cens e dix d'argent: e mille autres vaisseaux. Les vaisseaux tant d'or que d'argent qui firent rapportés, furent en somme cinq mille quatre cens soixante neuf, qui furent portés avec les captifs, par Sannabassar, de Babylone en Ierusalem. E au tems d'Artaxerxes roi de Perse, Belem, Mithridate, Tabellius, Rathymus, Beeltethmus, e Semellius secretaire, e les autres leurs compagnons, habitans de Samarie e des autres lieux, lui écriurent contre les habitans de Iudée e de Ierusalem, vnes lettres dont la teneur étoit telle:

AV ROI ARTAXERXES leur seigneur, les hommes qui sont ses suiets, Rathymus, maitre des contes, Semellius secrétaire, e les autres de leur conseil, e presidens en Celesyrie e Phenicie. Sache, roi, que les Iuifs qui de par delà sont venus par deçà, sont arriués en ierusalem, ville rebelle e mauuaise, e la refont, e rebâtissent les places e murailles, e fondent le temple. Que si laditte ville vient a être refaite, e ses murailles bâties, tant s'en faudra qu'ils veuillent payer tribut, que même ils tiendront contre les rois. E pourtant que la besogne du temple se fait, il nous a semblé bon ne mettre point cêt affaire a nonchaloir, ains auertir nôtre sire le roi, que s'il te semble bon tu fasses regarder les liures de tes peres: tu trouueras qu'il en êt fait mencion es croniques, e connoitra que celle ville a été rebelle e dommageable aux rois, e villes, e que les Iuifs qui s'y sont tenus, furent iadis rebelles, e firent des reuoltemens, qui a été la cause pourquoi laditte ville a été détruite. Parquoi nous te faisons a sauoir, sire roi, que si laditte ville vient a être

refaitte, e ses murs rebâtis, tu n'auras desormais plus la puissance de reuenir en Celesyrie e Phenicie.

A donc le roi recriuit a Rathymus maitre des contes, e a Beeltethmus, e au secretaire Semellius, e aux autres de celle compagnie, qui se tenoient en Samarie, en Syrie, e en Phenicie, ce qui s'ensuit:

J'ai leu les lettres que vous m'aués enuoyées. E pourtant ai-ie fait regarder, e a-on trouué que celle ville êt d'ancienneté contraire aux rois, e qu'il y a eu gens qui ont causé reuoltemens e guerres, e des puissans e vaillans rois en Ierusalem, qui étoient seigneur de Celesyrie e Phenicie, e se faisoient payer tribut. Parquoi ie commande qu'on ait a engarder ces gens de bâtir la ville, e mettre ordre qu'il ne s'y face rien d'aumentage, de peur que pis n'en vienne, au desauantage des rois.

E quand Rathymus, e le secretaire Semellius, e leur compagnons eurent leu ce qu'écriuoint le roi Artaxerxes, ils s'en allerent vîtement en Ierusalem, a toute vne cheualerie e vne bande de gens cueillis a la hâte, e commencerent a empêcher les maisonneurs: si fut entrelaissé le bâtiment du temple de Ierusalem, iusqu'au second an de Darius roi de Perse.

(c.957-959)

Tobie, chap. II

En celle année, a la fête de semaines, vne fois que i'auoi apprêté bien a dîner, e étoi assis a table pour prendre mon repas, ie donai charge a Tobie mon fis, d'aller querir quelques poures de noz freres G. craignans Dieu, E. pour les faire banqueter: e lui di que moi e tous ceux qui étoint a table, ne mangerions point deuant sa venue. Mais quand Tobie fut allés chercher quelques poures il retourna tout triste: Mon pere, dit il, vn de nos freres a été tué, e git en vne rue de la ville. E quand i'oui ces nouuelles, ie fu tout troublé e en grande detresse laissai la table, e l'allai ôter de la rue, e le mis chés moi iusqu'au soleil couchant, afin que je le puisse enterrer. Puis reuin en la maison, prin mon repas avec larmes e dueil, me souuenant cependant de la sentence que prononça le prophete Amos contre Bethel disant ainsi: E conuertirai voz fêtes en dueil. E apres que i'eu beaucoup plouré, ie m'en allai apres le soleil couchant enterrer le mort: e cependant mes parens e ceux de ma generacion se moquoient de moi, de ce que sans craindre d'en perdre la vie i'enterroi les tués. Mais moi creignant plus Dieu que le roi, embloi les cors des occis, e les cachoi en la maison e les enterroi a la minuit. E celle nuit apres que i'eu enterré le mort, ie fis vn baing, e ne peu purifier mes membres en pays souillé, comm'il se deuroit faire au pays d'Israel, comme bien le prophete Ieremie auoit dit de nous, quand il dit, Quelque tems apres tu ne seras plus purifié. Puis quand ie me fu allé coucher aupres de la paroi, il y auoit en la paroi sur moi des petis oiselets, de quoi ie ne sauoi rien: dont il me tomba du fiens G, tout chaud E. sur les yeux (car i'auoi le visage découuert) de quoi la maille m'en vint es yeux. Sur quoi ie m'en allai le lendemain matin aux medecins, pour trouuer remede: mais ils ne me sceurent guarir: ains demourai aueugle quatre ans: dont tous mes cousins e parens étoint marris de ce que i'auoi perdu la veue: e Aquicar mon cousin me nourrissoit. L. Or le Seigneur permit que ces auersités m'avinssent, afin que ma patience, comme celle de Saint Iob, donnât exemple a ceux qui viendroint apres. Car depuis que dès mon enfance iâuois tou-iours eu la crainte de Dieu, e obeï a ses commandemens, ie ne me dépitai point contre Dieu, d'être deuenue aueugle, ains demourai immuable dans la crainte de Dieu, remerciant Dieu toute ma vie. Car ainsi que les rois tourmentoient le bienheureux Iob, ainsi mes parens e cousins se moquoient de moi disans: Où êt ton esperance, sous laquelle tu faisois aumônes aux poures, e enterroit les morts? Mais ie les tensoi, e disoi: Vous ne devés pas ainsi parler: car nous sommes enfans des saints, e attendons la vie que Dieu donnera a ceux qui ne lui rompront iamais promesse. E. Or durant ce tems là, Anne ma femme travailloit a gages pour les autres femmes, e tissoit des tapis pour les autres, e par ce moyen gaignoit quelque chose. E vn iour qu'on lui auoit baillé vn cheureau en payement, i'oui bêler ledit cheureau, e m'écriai: D'où vient ce cheureau? Garde-toi sur ta vie, ce di-je, qu'il n'ait été derobbé. Non-a, dit elle: ains m'a été baillé pour mon payement. Mais ie ne la voulu pas croire, ains criai: Va

rendre ce cheureau a ses maitres, de peur qu'il ne nous en vienne fâcherie. E Anne me dit: Où êt ta bonté e tes aumones? Lesquelles ne te seruent a rien en ton auersité, ains es tellement déshonoré, que chacun le sait. L. Tels reproches e autres me faisoit elle. E.

(c.983-986)

Iudith, chap. II

E l'an dix e huit, le vint e deuxième du premier mois, on fit mencion en la maison de se venger de toutes les dessudittes nations, comm'il auoit dit qu'il ferait. Si fit venir toute sa court, e ses barons, e leur decouvrit le secret de son conseil, e accusa de sa propre bouche vn si grand crime de celles nations. Dont ils furent d'auis qu'il falloit détruire toute personne qui ne lui auoit obéi. E quand Nabucodonosor eut achevé son conseil, il appella Olofernes, coronal de sa gendarmerie, qui étoit le premier apres lui, e parla a lui en la maniere qui s'ensuit: Voici que dit le grand roi, seigneur de tout le monde: Tu te departiras de moi, e prendras cens e vint mille piétons, e douze mille cheuaucheurs, vaillans gendarmes, e feras vn voyage contre toutes les nations du couchant, qui n'ont obéi a mon commandement, e leur denonceras qu'ils ayent a m'apprêter terre e eau, e que ie les irai felonneusement assaillir, e couvrirai toute la terre des pieds de ma puissance, e les abandonnerai a mes gens au pillage, tellement qu'il y aura tant de mors, que les vallées et torrens en seront pleins, e les riuieres si combles de leurs charognes, qu'elles en regonferont, e transporterai leurs esclaves par tous les pays iusqu'au bout du monde. Si m'iras saisir tous leurs pays. e ceux qui se rendront, tu les reserueras iusqu'à vn jour qu'on auisera sur leur affaire. Quant aux rebelles, ne les épargne point, ains les met a sang e a sac par tous les pays, L. e n'épargne nul royaume, e m'assuietti toutes les villes fortes. G. Car ie puisse venir a male fin, e moi e la puissance de mon royaume, si ie ne met en effet ce que i'ai dit de bouche. Ne laisse rien de tout ce que ton maitre te commande, ains exploite le tout comme ie te commande, e sans delai. Adonc Olofernes se departit de son maitre, e assambla tous les grans personages, e capitaines e preuôts de la gendarmerie des Assyriens, fit les montres des gens d'élite pour combattre, comme lui auoit commandé son maitre, iusqu'a cens e vint mille pietons e vint e deux mille archiers a cheual, e les ordonna comme l'on ordonne vne compagnie de gens de guerre. Item print vn fort grand nombre de chameaux e ânes, pour porter le bagage, e des brebis e beufs e cheures sans nombre, pour la prouision, e a force vittuaille pour tout le monde: L. (Car quant au blé, il delibera d'en amasser de toute la Syrie en passant) G. Item vn grand tas d'or e d'argent des finances du roi. Parainsi il délogea, lui e toute sa puissance pour aller deuant le roi Nabucodonosor, e couurit toute la terre du pays du couchant, a tout son charrois, gens de cheual, e gens de pied d'élite: e auoit avec soi tant de marmaille, qu'il n'étoit possible de les nombrer, non plus que langoustes ou sablon. Quand donc il fut délogé de Niniue, e eut cheminé trois iours, tirant contre la pleine Bectileth, il se campa dela Bectileth, aupres du mont L. Auge, G. qui êt a la gauche de Cilicie la haute. Puis delà alla assaillir les montagnars avec toute sa puissance, pietons, cheuaucheurs e charrois, L. e gaigna tous leurs chateaux, força les fortes places, rasa meloth, ville

de grande renommée, G. détruisit les Phudiens e Lydiens, e gâta tout le pays des Rassenses e Ismaelites, contre le desert, deuers le midi de la contrée des Chelleens. De là il passa l'Euphrate, e courut la Mesopotamie, e rasa toutes les hautes villes qui sont le long du fleuve Arbonai, iusqu'a la mer, e s'empara des mons de Cilicie, e défit tous ceux qui tindrent contre lui. Puis tira iusqu'aux montagnes qui sont deuers le midi de Iapheth, au front d'Arabie, e environna tous les Madianites, e brula leurs pauillons, e gâta leurs cabanes. Puis descendit en la plaine de Damas, au tems de la moisson du froment, e brula tous les blés, L. tailla les arbres e vignes, G. defit la bergerie e vacherie, saccagea les villes, gâta les campagnes, e mit a sang toute la ieunesse.

(c.1025-1027)

Esther, chap. II

Après ces entrefaittes, le roi Assuerus, quand son courroux fut appaisé, eut souenance de Vasti, e de ce qu'elle auoit fait, e de l'arrêt qui auoit été prononcé contre elle. Dont les ieunes compagnons qui lui seruoient, lui dire qu'il se fit chercher de belles ieunes filles pucelles, e qu'il bailla charge a certains hommes d'assembler toutes les belles filles pucelles, en la mereuille de Suses, en la maison des femmes, sous la charge d'Hegée châtré du roi, gardien des femmes, qui les fourniroit des atours de femmes: e que la garse qui plairoit au roi deût être reine au lieu de Vasti. Ce conseil trouua le roi bon, e le fit ainsi. Il y auoit a Suses vn Iuif nommé Mardochée, fis de Iair, fis de Semei, fis de Cis, descendu de Iemini, qui auoit là été mené esclave de Ierusalem, avec ceux que Nabucodonosor roi de Babylone auoit transportés avec Leconie roi de Iudée. Ce Mardochée étoit tuteur d'Hadassa, autrement Esther, fille du frere du pere de Mardochée, laquelle n'auoit ne pere, ne mere e étoit vne belle garse, e bien formée: a cause qu'elle étoit delaissée de pere e mere, Mardochée l'auoit prinse pour sa fille. E quand on eut entendu le commandement e mandement du roi, e qu'on amassoit maintes filles en la mereuille de Suses, sous la charge d'Hegée, Esther fut menée en la maison du roi, sous la charge dudit Hegée gardien des femmes. E pleut la garse tant a Hegée, e fut tellement en sa grace, qu'il lui bailla incontinent des attours e prebende, e lui bailla set damoiselles de la maison du roi, com'il étoit ordonné, e la transporta, elle e ses damoiselles, au meilleur logis de la maison des femmes. E Esther ne découurit pas de quelle nacion elle étoit natieue: car Mardochée le lui auoit defendu: e hâtoit Mardochée tous les iours deuant la cour de la maison des femmes, pour sauoir comment se portoit Esther, e ce qu'il en auendroit. Or entroient les garses vne-a-vne apres vn certain espace de tems, vers le roi Assuerus, selon la loi des femmes, a-sauoir a chef de douz mois. Car ainsi s'acheuoit le tems qu'on les attissoit, en employant six mois a l'huile de myrte, e six autres aux senteurs e fardemens de femmes. Parainsi la garse sortoit de la maison des femmes, e entroit au palais vers le roi, pour auoir affaire a elle: e quand ell'y deuoit entrer, on lui donnoit tout accoùttement qu'elle demandoit, e y entroit au soir, e au matin elle retournoit en vne autre maison de femmes, sous la main de Sasagaz châtré du roi, garde des arrierefemmes: e n'entroit plus vers le roi, sinon que le roi eût plaisir en elle, e qu'elle fût appelée nommément. E quand le terme d'Esther fille d'Abichail, oncle de Mardochée de pere (lequel Mardochée l'auoit prinse pour fille) fut accompli, qu'elle deuoit être menée au roi, elle ne demanda autre accoutrement, que ce que diroit Hegée châtré du roi, gardien des femmes: e si fut Esther bien plaisante a tous ceux qui la virent. E fut menée au roi au palais, au mois de Tebeth, qui êt le dixième, l'an settième de son regne, e l'aima le roi par dessus toutes les autres femmes, e print plaisir e affection en elle, plus qu'en toutes les autres pucelles, tellement qu'il lui mit le diademe royal sur la tête, e la fit reine pour Vasti.

Puis fit des grosses nopces d'Esther, e y conuia tous les barons e gens de court, e quitta les tailles aux prouinces, e fit des presens tels qu'il appartenoit a vn tel roi. E comme derechef on assembloit les pucelles, Mardochée se tenoit a la porte du roi. E si n'auoit Esther point découuert de quelle nacion ell'étoit natiue, comme lui auoit commandé Mardochée, au commandement duquel ell'obeissoit tout ainsi comme quand ell'étoit en sa tutelle. Durant ce tems que Mardochée se tenoit a la porte du roi, il y eut deux châtrés du roi, a-sauoir Bagathan e Thares, qui étoint des huissiers, lesquels furent courroucés contre le roi, e lui voulurent mettre la main dessus. Dont Mardochée entendant le cas, en auertit la reine Esther: e Esther en auertit le roi de-part Mardochée. On s'enquêta de l'affaire, e fut trouué ainsi: dont ils furent tous deux pendus en vn gibet, e fut le cas encroniqué par deuers le roi.

(c.1049-1050)

Iob, chap. II

Or vn iour que les enfans de Dieu s'étoient venus trouuer deuant le Seigneur, e que Satan aussi étoit venu auec eux pour se trouuer deuant le Seigneur, le Seigneur dit a Satan: D'où viens-tu? E Satan répondit au Seigneur: De tourner ça-e-là e cheminer par la terre. E le Seigneur dit a Satan. T'ês-tu point aperçu de mon seruiteur iob, qui êt le nompareil au monde? homme entier e droit, craignant le Seigneur, e se gardant de malfaire, lequel retient encore sa preudhommie, e m'as pour neant mis en tête de la détruire. E Satan répondit au Seigneur: Vn homme a beau bailler peau pour peau, voire tout son auoir pour sauuer sa vie. Mais met vn peu la main sur lui, e touche ses membres e son cors, e tu verras s'il ne te maugriera en ta presence. E le Seigneur dit a Satan: E bien le voilà en ta puissance. mais garde la vie. Parainsi Satan s'en alla de deuant le Seigneur, e frappa Iob depuis la plante des pieds iusqu'au sommet de la tête, de si mauuaises playes, qu'il print vn tais pour s'en gratter, étant assis parmi la poudre. E sa femme lui disoit: Encore perseveres-tu en ta preudhommie: Vrayement tu peus bien benir Dieu: il te laisse mourir. E lui dît: Tu parles en folle femme. Nous receurons bien le bien de Dieu, e ne receurons pas le mal? En tout cela ne se méprint pas Iob en son parler.

Or les trois amis de Iob, oyans tant de mal qui lui étoit auenu, vindrent de divers lieux, Eliphas Themanite, Baldad Suhite e Sophar Naamithite, e s'assemblerent ensemble, e vindrent pour auoir de lui compassion, e pour le consoler. E quand ils le regarderent de loing, ils ne le connurent pas, si ietterent vn cri en plourant, e descirrerent chacun sa robbe, e ietterent par l'air de la poudre sur leurs têtes, e s'assirent aupres de lui a terre set iours e set nuits, sans que nul lui dît mot, voyans que la douleur étoit si grande.

(c.1097-1098)

PSAUME 2

Pourquoi bruyent les gens, e font les peuples vne sottte entreprinse?
Les rois de la terre se bendent, e les seigneurs s'amassent ensemble contre le
Seigneur e contre son oint.
Rompons leurs liens, e iettons leurs cordes.
Celui qui êt assis es cieux s'en rit:
le Seigneur se moque d'eux.
Vn tems viendra qu'il parlera a eux tant **(corr: tout)** courroucé, e les troublera
par depit.
Si ai-ie ordonné mon roi sur ma sainte montagne.
Ie raconterai l'ordonnance du Seigneur qui m'a dit: tu es mon fis, ie t'ai
aujourd'hui engendré.
Demande-moi, e ie te donnerai les gens pour heritage, e te mettrai en
possession des contrées de la terre.
'Tu les gouuernerás a tout vn bâton de fer, tu les casseras comm'vn pot de
terre.
Parquoi ô rois, soyés sages: amendés vous, ô gouuerneurs de la terre.
Serués au Seigneur en creinte, e vous egayés en tremblant.
Baisés le fis, de peur que s'il se courrouce, vôtre cas ne se porte trêmal, quand
il sera soudainement embrasé de courroux: que bienheureux sont tous ceux, qui en
lui se fient.

(c.1137)

2^e livre des Ps. Psaume XLIII

Empare moi, ô Dieu, e debat ma querelle: deliure moi de gens cruels, d'un homme cauteleux e déraisonnable.

Car toi qui es le Dieu de ma puissance, pourquoi me debouttes-tu? Pourquoi chemine-ie vêtu de noir, l'ennemi faisant au pis qu'il peut?

Envoye ta lumiere e feauté, pour me guider e mener en ta sainte montagne, e en tes manoirs.

E j'irai vers l'autel de Dieu, au Dieu de ma ioye e liesse, e te priserai a tout la harpe, ô Dieu mon Dieu.

Pourquoi t'abbas-tu, ô mon ame, e te troubles en moi? aye espoir en dieu, car ie le priserai encore, comme mon dieu, qui m'aura presentement mis a sauveté.

(c.1167-1168)

3^e livre des Ps. Ps. LXXIII

Pourquoi, ô dieu, fumes-tu si fort de courroux contre la bergerie de ton pâturage, que ne l'as-tu toutalement debouttée?

Souviens-toi de ta communauté laquelle iadis tu conquêtas: du lignage de ton heritage, que tu rachetas: de ce mont Sion, auquel tu habites.

Marche hautainement, pour du tout détruire tous les ennemis que portent dommage au saintuaire.

Tes auersaires font bruit, ayant mis leurs enseignes pour victoriaux au beau milieu de tes consistoires.

Il semble qu'on frappe a grands coups de cognées en quelque bois épes.

E maintenant ils ont abbatus ses portes a belles haches e marteaux.

Ils ont mis a feu ton saintuaire, e ont atterré e pollué le tabernacle de ton nom.

E ayans au courage de les raser vne fois pour toutes, ils ont brulé tous les consistoires de Dieu par le pays.

Nous ne voyons point noz étendars: nous n'auons plus nul prophete, ne qui sache combien ceci doit durer.

Iusqu'a quand, ô Dieu, finalement blasphemeront les auersaires, ledengeront les ennemis ton nom?

Pourquoi retires-tu ta main? pourquoi tiens-tu ta droite de tout dedens ton sein?

Veu que tu es dès iadis le dieu mon roi, conquêteur de victoires parmi la terre.

Tu mipartis la mer par ta puissance, e brisas les têtes des poissonnars es eaux.

Tu écartelas les têtes de la balaine, e les donas a manger au peuple des syluains.

Tu fis sortir vne fontaine e riuere: tu assechas les roides fleuves.

Le iour ét tien, aussi ét la nuit tienne: tu as créé la lumiere e le soleil.

Tu as borné toutes les fins de la terre: tu as créé l'été e l'hyuer.

Souviens-toi de ce tant outrageux ennemi, ô Seigneur, e des folles gens qui blasphemement ton nom.

N'abandonne pas aux bêtes sauvages la vie de ta tourterelle: n'oublie pas pour tou-iours le troupeau de tes souffretteux.

Aye égard a l'alliance, puis que les cachettes de la terre sont pleines de repaires d'iniustice.

Que les petis ne s'en retournent pas confus: que les chetifs e pources louent ton nom.

Or sus, ô Dieu, debat ta querelle: souviens-toi de l'outrage que te font iournellement les fols.

N'oublie pas la voix de tes auersaires, le bruit de tes contraires, qui monte sans cesse.

(c.1188-1189)

III livre des Ps. Psaume XCI

G. Chanson louante de David. E.

Toi qui habites en la retraite du souuerain, qui te tiens en l'ombre du toutpuissant,

Fai ton conte que le Seigneur êt ta fiance, ta forteresse, e ton dieu, en qui tu as a te fier.

Car il te defendra du piege de chasse, e de dangereuse peste. Il te couurira de son aile, e seras en seureté dessous ses plumes, par le targe e bouclier de sa loyauté.

Tu n'auras peur ni de frayeur de nuit, ni de fleche volante de iour:

Ni de peste qui aille par tenebres, ni de mortalité qui aille gâtant en plein midi.

Quand bien a ton côté droit il en tomberait mille, e a gauche dix mille, non seulement cela ne te touchera point.

Mais même tu regarderas, e verras de tes propres yeux comme les méchans seront payés.

Pourtant que tu auras mis ta fiance au Seigneur, e ton refuge au Souuerain.

Il ne te mécherra point, e de ta maison n'approchera nulle playe.

Car il enchargera a ses anges touchant toi, qu'ils ayent a te garder partout où tu iras.

Lêquels te soutiendront sur leurs mains, de peur que tu ne heurtes des pieds contre les pierres.

Tu marcheras sur leopards e aspics, e folleras lions e dragons.

Pourtant qu'il me porte grande affexion, ie le délivrerai: ie le contregarderai, pourtant qu'il reconnoit mon nom.

Quand il m'invoquera, ie lui ottroyerai sa demande, e serai avec lui e ses tribulacions, le deliurant e honorant.

Ie le ferai viure tout son soul, e lui fera voir mon salut.

(c.)1209-1210

Le V e livre du Sautier: CVIII**Seaume de musique de Daud**

J'ai le cuer dispos, ô dieu, pour chanter e gringoter.

Or sus, ma gloire, reueille toi nape e harpe, ie me reueillerai de grand matin.

Ie te priserai parmi les nacions, Seigneur, e te chanterai parmi les peuples.

Car la grandeur de ta bonté, surpasse les cieus, e ta loyauté va iusqu'au haut ciel.

Eleue toi par dessus les cieus, ô Dieu, de qui la gloire êt par dessus toute la terre.

Afin que tes bienaimés échappent: sauue nous de ta main droite, e m'ottroye ma demande.

Dieu promet en son saintuaire chose de laquelle ie me doiue réiouir: c'êt que ie départirai Sichem, e mesurerai la vallé Socoth.

Galaad êt mien, Manassé êt mien, Ephraïm le renfort de mon chef, Iudas êt mon empire.

Moab êt ma chaudiere a lauer: ie ietterrai mon soulier sur Edom: Ie ietterrai vn cri sur Palestine.

Qui me menera en la ville forte? Qui me conduira iusqu'en Idumée?

Veu que toi, ô Dieu, nous as debouttés, e ne sort point avec nôtre gendarmerie?

Baille nous aide contre le danger, puis que defense d'homme ne vaut rien.

Dieu aidant nous ferons prouesse, e il follera noz auersaires.

(c.1250-1251)

Proverbes, chap. II

Mon fis si tu reçois mes parolles, e que tu serres mes commandemens par deuers toi, en prêtant l'oreille a sagesse, applique ton esperit a prudence. Car si tu appelles intelligence, criant apres prudence: si tu la cerches e quiers, comme l'argent e finance, par ce moyen tu entendras la crainte du Seigneur, e trouueras la connoissance de dieu. Car le Seigneur donne sagesse: de sa bouche vient sauoir e prudence, e si garde aux preudhommes auancement, defendant ceux qui cheminent rondement, contregardant e gardant les bonnes meurs, la maniere de viure de ses bons. Parainsi tu apprendras iustice, droit, e raison, e toutes bonnes pratiques. Si sagesse te vient a cueur, e que science plaise a ton esperit, finesse e prudence te gardera e preseruera, te contregardant de mauuaises meurs, de gens parlant méchamment, qui laissent les droittes sentes, pour aller par voyes tenebreuses: qui prennent plaisir a malfaire, s'égayant en mal e méchanceté. Qui tiennent vne peruerse e débauchée maniere de viure. Elle te gardera d'étrange femme, e autre que tienne, laquelle vse de douces parolles, e laisse le guidon de sa ieunesse, e oublie l'alliance de son dieu, dont la maison e son train s'en va trêbucher a la mort e aux trépassés en sorte que ceux qui ont affaire a elle, nul n'en retourne ou arriue au chemin de vie: afin que tu ailles par le chemin des bons, e gardes le sentier des iustes. Car les preudhommes e entiers se tiendront en la terre, e y demoureront en vie. Mais les méchans e déloyaux seront de fond en comble raclés de la terre.

(C.1298-1300)

Ecclesiaste, chap. II
C'est-a-dire le Prêcheur

Le vin vne fois a penser ainsi: Or-ça, il me faut prendre mes plaisirs, e me donner du bon tems: mais ie trouuai que cela ne vaut encore rien, tellement que i'étoi contreint de dire, que de rire ce n'êt autre chose qu'être hors du sens: e que plaisir ne sert a rien. Je deliberai en ma fantaisie d'abandonner mon cors a boire (sans toutefois laisser de pratiquer sagesse en mon cuer) e m'appliquer a folie, iusqu'a tant que ie verrai où git le bien de la race des hommes, lequel ils doiuent pourchasser sous le ciel tout le tems de leur vie. Je fi des euures magnifiques: me bâti des maisons: plantai vignes: fi iardins e vergiers, e y plantai toutes sortes d'arbres fruittiers. Je fi des étangs, pour abbreuer un boucage planté d'arbres. P'achetai seruiteurs e seruantes, e non seulement eu ménage, mais même eu plus de bestial, tant gros que menu, que tout ceux qui deuant moi auoint été en Ierusalem: P'amassai aussi argent e or, e cheuance de roi e prouinces. Je fi prouision de chantres e chanteresses, e de passetems de la race des hommes, echansons e tasses. e deuin si grand, que ie n'auoi plus que persone deuant moi en Ierusalem, retenant neanmoins ma sagesse. Item de tout ce que mes yeux souhaitoit, ie ne leur refusoï rien, e n'épargnoï a mon cuer plaisir quelconque, ains le laissoï iouir de tout mon trauail, e voilà que me valoit tout mon trauail. Mais en contemplant toutes les euures que i'auois maniées, e la peine que i'auoi prinse a les faire, ie trouuoi que tout n'êt rien qu'vne fâcherie d'esperit, e que sous le soleil il n'y a rien qui vaille. Donque quand ie me mis a considerer tant sagesse que folie e sottise (car y a-t-il homme qui puisse seconder le roi, depuis qu'il a été fait roi?) i'apperceu bien que sagesse êt d'autant plus excellente que folie, que la lumiere êt plus excellente que les tenebres. Le sage a des yeux en la tête, e le fol chemine en tenebres. Mais aussi sai-ie bien qu'il en prendra a tous a l'vn comm'a l'autre: e pourtant ie faisoï ainsi mon conte: Puisqu'il m'auindra tout ainsi qu'a vn fol, a quoi me sert d'être de tant plus sage? Si concluai en mon courage que cela ne vaut encore rien. Car non plus d'vn sage que d'vn fol, la memoire n'êt perdurable, attendu que toutes choses, tant passées qu'a venir, viennent en oubli, e qu'aussi bien meurt sage que fol. E pourtant hay-ie la vie: tant me déplaisent les choses qui se font sous le soleil, pourautant qu'elles ne valent toutes rien, e ne sont qu'vne fâcherie d'esperit. Aussi hay-ie tout ce que par mon trauail i'ai fait sous le soleil, tout ce que ie laisserai a celui qui viendra apres moi. E qui sait si celui sera sage ou fol, qui sera maitre de tout ce que i'ai, auec tant de peine e sagesse, acquis sous le soleil? Dont voyant que cela ne valoit encore rien, ie suis venu a auoir en dèdain tout ce que i'auois acquis sous le soleil par trauail e sagesse. Car il y en a tel qui trauaille auec sagesse e science e deuoir, qui laisse son auoir a tel qui n'y a point prins peine: qui êt vne chose fort mauuaise e qui rien ne vaut. Car que sert a vn homme tout le trauail e fâcherie d'esperit qu'il endure sous le soleil, veu qu'il ne

fait toute sa vie que souffrir peine e tourment chagrineux, tellement que son cueur ne repose même pas la nuit? ce qui ne vaut encore rien. Il n'y a autre bien en l'homme que de manger e boire, e se donner du bon tems en son trauail, laquelle chose je voi bien qu'elle vient aussi de Dieu (car qui êt celui qui puisse manger ou gourmander plus que moi?) veu qu'aux hommes qui lui plaisent il donne sagesse, science e plaisir, e aux maluians donne le tourment d'assembler e amasser pour donner a ceux qui plaisent a Dieu. Ceci n'êt encore rien qui vaille, e n'êt qu'vne fâcherie d'esperit.

(c.1313)

Cantique des Cantiques, chap. II

Comm'êt la rose entre les épines, ainsi êt mamie entre les femmes. Comm'êt le pommier entre les arbres sauuages, ainsi êt mon ami entre les iouuenceaux, en la plaisante ombre duquel ie suis assise, e êt son fruit doux a mon palais. Il me meîne dedans la caue e me couure de son voile d'amour. Reuenés moi a tout de flascons, e mettés des pommes dessous moi, car ie languis d'amour. Il met sa main gauche dessous ma tête, e de sa main droite m'embrasse.

Je vous coniure, femmes de Ierusalem, par les cheureuls e biches des chams, que vous ayés a ne remuer e n'éueiller amour, tant qu'il lui plaira.

Voila mon ami que i'oui venir, soutellant e par dessus montagnes e croupes. Mon ami êt comme vn cheureul ou brocard: le voilà debout derrier nôtre paroi: il regarde par la fenêtre, e se montre par les treillis. Leue toi m'amie ma belle (ce dit mon ami parlant a moi) e vien-ça. Car voilà l'hyuer passé: la pluye a fait son cours, e s'en êt allée: on voit par les chams les florettes: le tems de chanter êt venu, e ouit-on le chant de la tourterelle en nôtre pays: le figuier iette ses petites figues, e les vignes florissantes flairent bon. Leue toi m'amie ma belle, e vien-ça. Ma colombelle es boulines d'vne roche, es retraittes d'vne vis, montre moi ta face, fai-moi ouir ta voix: car tu as vne belle voix, e vne iolie face. Prenés nous les regnard, les petis regnars, qui gâtent les vignes quand noz vignes sont en fleur. Mon ami êt mien, e ie suis sienne: il pait parmi les roses. Ce-pendant que le iour ventera, e les ombres s'enfuiron, retourne mon ami, qui êt semblable a vn cheureul ou brocard par dessus les mons Bather.

(c.1322-1323)

Sagesse, chap. II

Car ils disent en eux même ce qui n'êt pas bien pensé a eux: Nôtre vie êt breue e peneuse, e n'y a remede contre la fin de l'homme, e ne sceut-on onque personne qui reuînt de l'autre monde. Car nous sommes nés a l'aventure, e ni apres serons comme si nous n'eussions iamais été: veu que le souffle que nous auons au nés, n'êt qu'une fumée, e n'auons qu'une petite étincelle au mouuement de notre cueur, laquell'éteinte, nôtre cors sera reduit en cendres, e le souffle s'ependra comme l'air legier: e nôtre nom sera par succession de tems mis en oubli, e n'y aura nul qui face mencion de noz faits, e nôtre vie passera comme la trasse d'une nuée, e sera dissipée comm'une nieble, chassée des rayons du soleil, e chargée de sa chaleur. Car nôtr'aage n'êt autre chose qu'un'ombre qui passe, e êt nôtre trêpas sans retour. E pourtant-ça, faisons grand chere des biens presens e nous aidons gentiment des creatures, tandis que nous sommes ieunes. Baignons nous au meilleur vin e baumes qu'on sache trouuer, e ne laissons point passer la fleur du tems: faisons nous des chapeaux de roses, deuant qu'elles fletrissent: L. qu'il n'y ait pré par où ne passe nôtre mondanité: G. qu'il n'y ait celui de nous qui n'ait part a nôtre brauerie: laissons par tout les marques de notre pasetems, puisque c'êt notre part: c'êt ce que nous auons. Accablons les puvres innocens: n'épargnons point les vesues, e ne portons nulle reuerence aux cheueux gris des vieillars, qui ont vécu si long tems. E que nôtre force soit la regle de iustice, puisqu'ainsi êt qu'il appert bien que ce qui êt foible, ne vaut rien. Guettons le iuste puisqu'il nous êt domageable, e êt contraire a noz euures, e nous reproche les fautes que nous faisons contre la loi, e blâme les méfaits que nous commettons en nôtre train. Il se vante de connoitre Dieu, e se nomme enfant du Seigneur. Il convainc noz pensées, e nous êt facheux, e ne fût-ce qu'a le voir, pourtant qu'il meine une vie desemblable aux autres, e un train tout estrange. Il nous tient pour bâters, e se garde de notre compagnie comme d'une vilenie. Il tient que la fin des iustes êt heureuse, e se glorifie d'auoir Dieu pour pere. Voyons si ses parolles sont vrayes, e essayons pour voir qu'il en fera. Car si le iuste êt fis de Dieu, dieu le secourra e garentira de la main des auersaires. Examinons-le a beaux outrages e tourmens, afin de connoitre sa debonairété, e iuger de sa patience. Condamnons-le a mort honteuse: car par ce moyen il serait trairé selon ses parolles. Voilà qu'ils pensent e se trompent. Car leur mauuaitie les a tellement aueuglés, qu'ils ne sauent pas les secrets de Dieu, e n'esperent nul loyer de sainteté, e n'entendent point quel salaire auront les innocens. Car Dieu a créé l'homme pour être immortel, e l'a fait image de sa propre nature. Mais par l'enuie du diable, la mort êt entrée au monde: laquelle ceux experimentent, qui tiennent son parti.

(c.1366-1368)

Ecclésiastique, chap. II

Mon fis, si tu t'en vas servir le Seigneur Dieu, L. retien iustice e deuocion, e G. appareille ton ame aux assauts. Aye vn cueur droit, e endure. L. Prête l'oreille, e entend parolles de savoir, G. e quand tu seras assailli, ne te hâte pas follement. L. Endure Dieu paciemment, G. tien toi a lui sans t'en retirer, afin qu'a la fin tu sois augmenté. Tout ce qui t'auindra, reçois-le volontiers: L. endure douleur: G. e quand par fois te seras en tribulacion, soye patient. Car comme l'or s'épreue au feu, ainsi sont les hommes agreables éprouués en la fournaise d'afflixion. Croi a Dieu, e il te secourra: va le droit chemin, e aye espoir en Dieu. L. retien sa creinte, e y envielli. G. Vous qui creigniés le Seigneur, attendés sa misericorde, sans vous fouruoyer, de peur que vous ne tombiés. Vous qui criegniés le Seigneur, croyés en lui e vous ne perdrés pas votre peine. Vous qui creigniés le Seigneur, esperés des biens, e vn plaisir e misericorde eternelle. L. Vous qui creigniés le Seigneur, aimés-le, e voz cueurs seront illuminés. G. Regardés au tems passé, e considerés s'il y eut onc homme qui creût au Seigneur, e y fût trompé: ou si onc homme perseuera en la creinte du Seigneur, e qu'il fût abandonné: ou si onc homme le reclama, e que le Seigneur n'en tint conte. Car le Seigneur êt si courtois e pitoyable, qu'il pardonne les pechés, e defend les hommes en tems d'aversion, L. e êt le garent de tous ceux qui vrayement lui sont addonnés. G. Malheur sur les cueurs couars, L. e méchantes leures, G. e mains lâches, e sur vn maluiuant, qui chemine L. sur terre G. par deux chemins. Malheur a vn cueur lâche, lequel a cause qu'il ne croit point, ne sera point contregardé. Malheur a vous qui aués perdu patience, L. e aués laissé les droits chemins, pour vous detourner ès tortus. G. e que ferés vous quand le Seigneur fera inquisition sur les hommes? Ceux qui craignent le Seigneur, ne desobeissent point a ses parolles: e ceux qui l'aiment, tiennent ses chemins. Ceux qui craignent le Seigneur, tâchent d'être en sa bonne grace: e ceux qui l'aiment sont remplis de sa loi. Ceux qui craignent le Seigneur, mettent leur cueur en bon état, e humilient leur courage deuant lui. L. Ceux qui craignent le Seigneur, executent ses commandemens, e endurent iusqu'a tant qu'il ait égard a eux, disans: Si nous ne nous amendons, G. nous tomberons entre les mains de Seigneur, e non des hommes. Car aussi grande qu'êt sa maiesté, aussi grande êt sa misericorde.

(c.1449-1451)

Esaie, chap. II

Parolle des choses à uenir, que dit Esaie fis d'Amos sur Iudée e Ierusalem.

Il auiendra es derniers iours, que la montagne du temple du Seigneur sera fichée au sommet des montagnes, e sera la plus haute des montagnettes: e toutes nations y afflotteront, e viendront mains peuples qui diront: Or sus, montons en la montagne du Seigneur, au temple du Dieu de Iacob, e il nous apprendra ses voyes, si chemineront par ses sentiers. Car de Sion sortira une loi, e de Ierusalem parolle du Seigneur. Il fera iustice aux nations, e corrigera mains peuples, de sorte qu'ils forgeront de leurs épées des coutres, e de leurs piques des faucilles, e ne prendront point les nations les armes l'une contre l'autre, e n'apprendront plus a guerroyer. O maison de Iacob, or sus, cheminons en la lumiere du Seigneur. Il êt ainsi que tu delaisse ton peuple, la maison de Iacob: a cause que étans dès iadis pleins, ils se mêlent des deuins comme les Palestins, e ont leur regard sur gens étranges. E comme leur pays êt si plein d'argent et d'or, qu'ils ont des tresors infinis: e comme leur pays êt si plein de cheuaux, qu'ils ont vn nombre infini de chariots: aussi êt leur pays plein de deatres. Ils adorent l'ouurage de leurs mains, ce qu'ils ont fait de leurs propres doits. Mais les hommes seront abbaissés. Les gens seront abbattus, e ne leur pardonneras pas. Entre en vne roche, e te cache sous terre, a cause de la frayeur du Seigneur, e de la maiesté de sa hauteesse. Les yeux orgueilleux des hommes seront abbaissés, e sera abbattue la hauteesse des gens, e sera le Seigneur seul haussé en ce iour là. Car le iour de Seigneur des armées sera sur toutes choses hautaines e hautes, e sur toutes choses éluées, qu'elles seront abbaissées: e sur tous les cedres du Liban hauts e élués, e sur tous les chênes de Basan, e sur toutes les montagnettes éluées, e sur toutes les hautes tours, e sur toutes les murailles fortes, e sur toutes les nauires de Cilice, e sur toutes choses plaisantes, e sera la hauteesse e excellence des hommes abbaissées e abbattue, e sera le Seigneur seul haussé en ce iour là, e détruira totalement les deatres. Dont on entrera es cauernes des roches, e es creux de la terre, a cause de la frayeur du Seigneur, e de la maiesté de sa hauteesse, quand il se leuera pour tourmenter la terre. Alors les hommes ietteront leurs deatres d'argent et d'or, lèquels ils se seront faits pour adorer, dedans les trous de taupes, e dedens les creux dessous terre, pour se retirer es baricaues des roches, e lieux malaisés des rochers, a cause de la frayeur du Seigneur e de la maiesté de sa hauteesse, quand il se leuera pour tourmenter la terre.

(c.1550-1553)

Jeremie, chap. II

Item parla le Seigneur a moi en cête maniere: Va e crie en cête sorte, oyant ierusalem. Voici que le Seigneur te mande: Il me souuient des biens qui par amour te furent faits, quand tu étais ieune e épouse, lors que tu allais apres moi par vn pays desert e non cultiué. Puis que les Israelites sont sacrés au Seigneur, e le premier fruit de son creu, tous ceux qui les mangent commettent crime, e mal leur en viendra, dit le Seigneur. Ecoutez la parolle du Seigneur, maison de Iacob, e tous les lignages de la maison d'Israel. Le Seigneur vous mande ainsi: Qu'ont trouué en moi a redire voz peres? veu qu'ils se sont élognés de moi, e sont allés apres choses qui rien ne valent, comm'eux aussi ne valoint rien: e n'ont pas considérés où étoit le Seigneur qui les auoit tirés du pays d'Egypte, qui les auoit menés par vn desert, par vn pays déshabités e en friche, par vn pays sec e hideux, par vn pays ou ne hantoit home, e ne s'y tenoit personne. Or vous menés-ie en vn pays cultiué, pour manger ses fruits e biens: e apres que vous y fûtes arriués, vous souillâtes mon pays, e fitent abominable mon heritage. Les prêtres n'ont pas pensé où étoit le Seigneur: e les legistes ne m'ont pas reconneu e les pasteurs se sont reuoltés contre moi: e les prophetes ont prophetisés par Baal, e sont allés apres choses qui rien ne seruent. E pourtant encor combattrai-ie contre vous, dit le Seigneur, e combattrai-ie contre les enfans de voz enfans. Car passés voir aux îles Cittiennes, e regardés, e envoyés en Cedar, e considérés diligemment, e regardés si onc auint telle choses: s'il y eut onque nacion qui changeât de dieux (combien que ce ne sont pas dieux) e mon peuple a bien changé sa gloire a chose qui ne profitera de rien. Etonnés vous de ceci, ô cieux, e ayés en horreur, e en soyés grandement déconfortés, dit le Seigneur. Car mes gens ont fait deux maux: ils m'ont laissé, qui suis la source d'eau vive, pour se tailler des citernes, voire citernes rompues, qui ne tiennent point l'eau. Israel êt-il serf? Ou esclau né en la maison? que veut dire qu'il êt fourragé? que les lions brament e font du bruit contre lui, e exilent son pays, e sont les uilles tellement gâtées que nul n'y habite? Aussi ceux de Memphis e de Thaphnes te blesseront le sommet de la tête, e toi-même t'en seras cause, puisque tu laisses le Seigneur ton Dieu au tems qu'il te guide par le chemin. E maintenant qu'as-tu affaire d'aller en Egypte pour boire l'eau du Nile? Ou qu'as-tu affaire d'aller en Assyrie pour boire l'eau du fleue? Ta mauuaitie e peruesité te châtera e punira, e connoïtras e verras que c'êt vne chose mauuaise e amere de ce que tu laisses le Seigneur ton Dieu, e n'as point peur de moi, dit le Sire Seigneur des armées. Car comm'ainsi soit que iadis i'aye tronçonné ton ioug, e rompus tes liens, e que tu ayes promis que tu ne te méferoit point, nonpourtant tu vas ça e là t'abandonnant, comme putain que tu es par toutes les montagnettes éléuées, e dessous tous les arbres qui ont ramée. E veu que ie t'ai plantée d'vne vigne exquise, e toute d'vn vrai plant, que veut dire que tu m'es changée en vne vigne bâtarde e étrange? Que quelque lauer de nitre que tu te faces, e que tu y employes tant d'herbe a foulon

que tu voudras, ta faute ne laisseras pas pourtant d'être deuant moi, dit le sire Seigneur. Oserais-tu bien dire que tu n'as pas été souillée, e que tu n'es pas allée apres les Baals? Regarde ta voye en la vallée, reconnoi que tu fais, legere chamelle, qui vireuolte ça-e-là, annesse sauuage accoutumée aux forêts, laquelle a si tresgrand désir d'auoir le mâle, qu'elle engoule goulument le vent, e ne l'en sauroit-on garder: e n'êt-ia besoin que tous ceux qui la cherchent, s'en trauaillent: ils la trouueront bien en son mois. Garde toi que tu n'ayes les pieds déchaux, e la soif au gosier. Je n'en ferai rien (dis-tu) ains aimerai les étranges, e leur irai apres. Les Israelites n'ont non plus de honte qu'un larron trouué sur le fait, ni eux, ni leurs rois, ni leurs princes, ni leurs prêtres, ni leurs prophetes qui disent a du bois: Tu es mon pere: e a vne pierre, Tu m'as engendré. Lesquels comm'ainsi soit qu'ils m'ayent tourné le dos, non pas le visage, toutefois quand il leur va mal, ils me prient que ie me leue, e que ie les sauue. E où sont tes dieux que tu t'es faits? Qu'ils se leuent, s'ils te pourrons sauuer quand mal te baste, puis qu'ainsi êt que tu as autant de dieux que de villes, ô Iuif. Pourquoi écriués vous contre moi, que vous êtes tous révoltés contre moi? dit le Seigneur. Je perd bien mon tems de battre voz enfans: ilz ne reçoient point de correxion: vôte glaïue mange voz prophetes comm'un lion gâtant. O generacion, regardés que dit le Seigneur: Ai-ie été aux Israelites un desert, ou vne terre obscure? pour quoi dit mon peuple qu'il sera maitre e qu'il ne viendra plus a moi? Oubliera vne pucelle ses attours? ou vne épousée ses rubans? e mon peuple m'a bien oublié il y a tant de iours qu'on n'en sauroit dire le nombre. Pourquoi mets-tu si bien ton cas en point, pour chercher des amourettes, e par ce moyen apprens aux autres ton train, e se trouue en tes giron sang de pources innocens, lèquels ie trouue non pas en des fossés, mais vers tous les chênes? E tu dis que tu es innocente? e que mon courroux se détournera de toi? E vraiment ie te punirai de cela même, que tu dis que tu n'as pas peché. Pourquoi es-tu tant ébaudie pour changer de chemin? Aussi bien auras-tu honte d'Egypte, comme tu as honte de Assyrie, e si délogeras de ce pays, ayant les mains sur ta tête: car le Seigneur refuse ta fiance, e ne seras ia bien fortunés en-elle.

(c.1666-1668)

Les lamentations de Ieremie, chap. II*(Chaque verset est introduit par une lettre hébraïque)*

Ⲁ Comment a le Sire par son courroux, noirci la fille Sion? e a ietté du ciel en terre la braueté des Israelites? e n'a point en souuenance de son marchepied: tant s'êt courroucé?

ⲁ Le Seigneur a englouti, sans rien épargner, tous les repairs de Iacob: il a, par maltalent, abbatu les forteresses de la fille Iudée. e a atterré e fouillé le royaume e barons d'elle?

Ⲃ Il a rompu par son enflammé courroux, toute la corne des Israelites, retirant arriere leur main droite a la venue des ennemis. e s'êt embrasé contre les Iacobéens, comm'vn feu enflammé, qui mange tout a l'entour.

ⲃ Il a bendé son arc en ennemi, e employant sa main droite comm'vn auersaire, a tué tout ce qu'on voyoit le plus volontiers au pauillon de la fille Sion, épandant sa colere comme le feu.

Ⲅ Le Sire s'êt montré ennemi: il a englouti les Israelites, englouti tous leurs châteaux, gâté leurs forteresses, e a fait auoir a la fille Iudée beaucoup de douleur e tristesse.

ⲅ E a dissipé la cabanne ainsi qu'vne cabanne de iardin, e gâtés ses solennités: e a le Seigneur aboli en Sion solennités e sabbats: e a par son maltalenté courroux, mis a mépris tant rois que prêtres.

Ⲇ Le Sire a abandonné son autel, saccagé son saintuaire, mis dedens les mains des ennemis les murs des châteaux d'elle, lèquels ennemis font vn bruit au temple du Seigneur, comme si c'étoit iour de solennité.

ⲇ Le Seigneur a delibéré de gâter la muraille de la fille Sion: il a étendu la regle, e n'a point retiré sa main d'engloutir, si que tant bouleuars que murailles meinent dueil, e sont rasées.

Ⲉ Ses portes sont atterrées: il a gâté e brisé ses barres: son roi e seigneurs sont en vne nacion qui êt sans loi: même ses prophetes ne trouuent point d'oracles vers le Seigneur.

ⲉ Les conseillers de la fille Sion sont assis a terre tous cois, e ont mis de la poudre sur leur tête, troussés de haïres: les pucelles de Ierusalem baissent la tête contre terre.

Ⲋ J'ai les yeux consumés de larmes, les entrailles troublées: mon foye s'épand a terre, a cause du deconfort de la fille de mes gens, quand les petis enfans e tettant rendent l'ame parmi les rues de la ville.

ⲋ Ils demandent a leurs meres où c'êt qu'il y a du blé e du vin, en rendant l'ame, comme nauré, parmi les rues de la ville, en épandant ce qu'ils ont au cuer, au giron de leurs meres.

⁂ De quoi t'auertirai-ie? a qui te ferai-ie semblable, fille Ierusalem? a qui t'accompagnerai-ie en te consolant, pucelle fille Sion? car ton déconfort êt aussi grand que la mer: qui te guarira?

ⲓ Tes prophetes t'ont prophetisé choses vaines e friuoles, e n'ont pas decouuert ta faute, pour empêcher ta captiuité, ains t'ont, par leurs oracles, auantdit choses vaines e de nulle value.

Ⲕ Tous les passans t'ebêlent: ils sifflent e hochent la tête contre la fille Ierusalem: êt ceci la ville qu'on disoit être de beauté parfaite? la plaisance de tout le monde?

ⲕ Tous tes ennemis te font la moue: ils sifflent e grincent des dens. Nous l'auons engloutie (disent-ils) voici le iour que nous auons attendu, dà: nous l'auons trouué, nous l'auons veu.

Ⲍ Le Seigneur a fait ce qu'il auoit entrepris: il a exploitté ce qu'il auoit dès long tems fait auantdire: il a rasé, sans rien épargner, e a de toi réioui les ennemis: il a leué la corne de tes auersaires.

ⲍ Leur cueur crie au Sire: ô murailles de la fille Sion, iette vn ruisseau de larmes iour e nuit, sans te donner relâche, e sans laisser reposer la prunelle de tes yeux.

Ⲏ Leue-toi: crie de nuit, quand les gardes commencent, épand ton cueur en grandes ondes, en la presence du Seigneur: prie-le a mains éléuées pour la vie de tes petis enfans, qui meurent de faim par tous les carrefours.

ⲏ Regarde, Seigneur, e considere si tu traittas onque personne de telle guise, si onque femmes mangerent leur portée, petis enfans d'vne paume: si onque furent meurtris au saintuaire du Seigneur prêtres e prophetes.

Ⲑ Enfans e vieillars gisent a terre parmi les rues: mes pucelles e iouuenceaux sont tombés a la pointe de l'épée: tu les as tués en te courrouçant, e assommés sans rien épargner.

ⲑ Tu m'as fait venir des frayeurs de toutes pars, comme si c'eût été vn iour de solennité, e n'y eu nulli, quand le Seigneur s'êt courroucé, qui soit échappé ou demouré: ceux que j'ai nourris e fait croître, mon ennemi les a défaits.

(c.1682-1683)

Baruch, chap. II

E pourtant le Seigneur a mis en effet ce de quoi il auoit menacé nous e noz iuges, qui gouuernerent les Israelites, e noz rois e gens de iustice, e les Israelites e Iuifs, quand il nous a enuoyé tant de maux, que sous le ciel uniuersel iamais telle chose n'auint qu'il a été fait en Ierusalem, comm'il êt écrit en la loi de Moïse, tellement qu'il en y a eu de nous qui ont mangé la chair de leur propres fis e filles. Or les ai-ie assuiettiés a tous les royaumes d'alentour de nous, e les a rendus infames e desolés parmi tous les peuples circonuoisins, là où étans épars par le Seigneur, ils ont du pire e non du meilleur. Car nous auons peché contre le Seigneur nôtre Dieu, en n'obeissant pas a sa parolle. Le Seigneur nôtre Dieu a droit, e nous e noz ancêtres auons honte e deshonneurs, ce qui êt cler comme le iour. Tous ces maux desquels le Seigneur nous a menacés, nous sont auenus, e si ne l'auons pas prié, en nous deportant chacun de la nature de son mauuais sens. Pour cête cause le Seigneur a veillé pour nous faire venir des maux, e a raison en tout ce qu'il a fait, veu que nous n'auons pas écouté sa voix, pour executer les commandemens du Seigneur, lèquels il nous auoit mis au deuant.

Maintenant, ô Seigneur Dieu d'Israel, qui as mené ton peuple hors d'Egypte a tout vne puissante main, haut bras, exemples, miracles, e grosse puissance, e t'es acquis renommée, comm'il êt euident, nous auons peché, nous auons mal e méchamment fait, ô Seigneur nôtre Dieu, contre toutes tes sentences. Mais vueille détourner ton courroux de nous, qui sommes peu de reste, entre les nations où tu nous as épars. Exauce, Seigneur, nôtre priere e oraison, e nous deliure pour l'amour de toi-même, e nous met en la bonne grace de ceux qui nous ont amenés en captiuité, afin que tout le monde entende que tu es le Seigneur nôtre Dieu, duquel Israel e sa race prend son nom: e regarde de ta sainte maison e aye egard a nous. Incline, ô Seigneur, ton oreille, e écoute: ouure tes yeux, e regarde. Car ce ne seront pas les mors, qui sont en Enfer, qui ont perdu l'haleine de leur ventre, qui bailleront gloire e iustice au Seigneur. Car ce n'êt mie sous la confiance de noz ancêtres e rois, que nous te presentons noz humbles oraisons, Seigneur nôtre Dieu, qui par maltalent nous tourmentes, comme tu nous auois menacés par les prophetes tes seruiteurs, disant ainsi: Voici que vous mande le Seigneur: baissés votre dos pour être suiet au roi de Babylone: e vous habiterés en la terre que i'ai donnée a voz ancêtres. Que si vous n'êtes obéissans au Seigneur, en étant suiet au roi de Babylone, ie ferai que ês villes de Iudée e en Ierusalem, on n'orra ne plaisir ne ioye, n'époux n'épouse, e sera tout ce pays désert e déshabité. Or n'auons nous pas obéi a ton dire, pour être suiet au roi de Babylone. Pourtant as tu mis en effet ce de quoi tu nous auois menacés par les prophetes tes seruiteurs, tellement que les os de noz rois e ancêtres ont été remués de leur place, e sont maintenant abandonnés a la chaleur du iour, e a la gelée de la nuit: e eux sont mors par griefs tourmens, par famine, par guerre, e par banissement, e as mis en cêt état le temple

qui tenoit son nom de toi, pour le méfait de la maison d'Israel e de Iudas, apres auoir employé enuers nous, Seigneur nôtre Dieu, ta grande b nignit , e singuliere misericorde, comme par ton seruiteur Moyse (apres lui auoir encharg  d' crire vne loi presens les Israelites) tu auois dit en la maniere que s'ensuit: si vous ne m'ob iss s c te tant grande e tant peupl e compagnie sera reduitte en petite, entre les nacions o  ie les  pandrai. Car ie sai bien qu'ils ne m'ob iront pas, veu que ce sont gens de dure t te. Mais ils retourneront en leur bon sens au pays de leur banissement, e entendront que ie suis le Seigneur leur Dieu, e leur donnerai cueur pour entendre, e oreille pour ouir: si me loueront en la terre de leur banissement, e se souuenant de mon nom, se retireront de leur si grande obstinacion, e mauuaises euures, ayans souuenance des meurs de leurs anc tres, qui auront pech  contre le Seigneur. E pourtant ie les remenerai en la terre que i'ai iur e a leurs anc tres, Abraham, Isaac, e Iacob: si la possederont: e les multiplierai sans deuoir  tre diminu s, e ferai avec eux vne telle alliance eternelle, que ie serai leur Dieu, e ils seront mon peuple, e ne remuerai desormais plus mon peuple d'Israel, de la terre que ie leur aurai donn e.

(c.1692-1693)

Ezéchiél, chap. II

E quand ie la vi, ie cheu sur mon visage, e oui vne voix d'un qui parla, e me dit: Fis d'homme, tien toi sur tes pieds, e ie parlerai a toi. E incontinant qu'il eut parlé a moi, l'esperit entra en moi, e me mit sur pied: si l'oui parler a moi, e me dire ainsi: Fis d'homme, ie t'envoye aux enfans d'Israel, nacion rebelle, qui ont rebellé contre moi: eux e leurs peres se sont rebellés contre moi iusqu'au iour present: A enfans qui ont le visage effronté, e le cueur obstiné: a telles gens t'envoye-ie pour leur dire: Le Sire seigneur vous mande ainsi: Que soit qu'ils écoutent, soit qu'ils le laissent (comme ils sont vne race rebelle) pour le moins ils connoitront qu'il y a eu vn prophete entr'eux. E toi, fis d'homme, ne les crain pas, e ne crain point leurs parolles, combien que ceux avec lèquels tu demeures, soyent éceruells e têtus, e que tu te tiennes avec des scorpions: ne crain point leurs parolles, e ne t'épouente point de leur presence, quelque rebelle nacion qu'ils soyent: ains leur rapporte mes parolles, soit qu'ils écoutent, soit qu'ils le laissent, puis qu'ils sont si rebelles. E toi, fis d'homme, écoute ce que ie te di, e ne soit point rebelle parmi vne nacion rebelle: ouure ta bouche, e mange ce que je te baillerai. A donc i'apperceu vne main étendue vers moi, laquelle tenoit vn livre fait en roulle, lequel déploya deuant moi, e étoit écrit deuant e derriere, e étoit écrit des lamentacions, plaintes e compleintes.

(c.1798-1802)

Daniel, chap. II

E l'an second du regne de Nabucodononor, ledit Nabucodononor songea des songes, dont il eut l'esperit si biscasié, qu'il en perdit le dormir. Si fit appeler les deuineurs, e deuins, e enchanteurs e Caldens, pour declarer au roi ses songes. E quand ils furent venus par deuant le roi, il leur dit: J'ai songé vn songe, pour lequel songe connoitre, j'ai l'esperit tout biscasié: E les Caldeens dirent au roi en langue Syriaque: Roi, a iamais puisses-tu viure. Di le songe a nous tes seruiteurs, e nous dirons qu'il signifie. E le roi répondit, e dit aux Caldeens. La chose m'êt écoulée. Que si vous ne me donnés a entendre, e le songe, e ce qu'il veut dire, vous serés mis en fumier, e de voz maisons sera fait vn retrait. Mais si vous donnés a entendre le songe, e ce qu'il veut dire, vous en aurés de moi des grans presens, e recompenses, e honneurs. Parquoi declarés le songe e son sens. E ils répondirent derechef e dirent: Que le roi nous die le songe, e nous dirons qu'il signifie. E le roi répondit: Vrayement ie voi bien que vous cerchés vn échappatoire, pourtant que vous voyés que la chose m'êt écoulée. Que si vous ne me donnés a entendre le songe, il n'y a point de faute que vous aués, tous d'un accord deliberé de m'entretenir par parolles malicieuses e peruerses, iusqu'a tant que le tems se change. Parquoi dites moi le songe afin que ie sache que vous en poués déchiffrer le sens. E les Caldeens répondirent au roi: Il n'y a homme sur terre que puisse déchiffrer ce que demande le roi. Car onque roi, seigneur, ne gouuerneur, ne fit telle demande a deuineur, deuin, ne Caldeen du monde: e êt la demande du roi tant difficile, qu'il n'y a autre qui au roi déchiffrer la puisse, que les dieux, lèquels ne font pas leur demeure avec les hommes. De cela le roi fut si courroucé, que par maltalent il commanda qu'on défit tous les sages de Babylone. E quand celle sentence fut prononcée, il restoit qu'on mit a mort les sages, e cherchoit-on Daniel e ses compagnons, pour les mettr'a mort. Lors Daniel s'enquêta touchant ledit conseil e arrêt, d'Arioch senéchal du roi, qui étoit sorti pour tuer les sages de Babylone: e manda audit Arioch le senéchal du roi, pour quelle cause auoit le roi ietté vne si rigoureuse sentence. Adonc Arioch raconta l'affaire a Daniel. E Daniel s'en alla demander au roi qu'il lui donnât tems, e qu'il diroit au roi le sens du songe. Puis se retira Daniel en sa maison, e raconta l'affaire a Ananie, Misael, e Azarie, ses compagnons: si demanderent la misericorde du dieu du ciel, sur ledit secret, afin que Daniel e ses compagnons ne perissent pas avec les autres sages de Babylone. Si fut a Daniel, par vision de nuit, reuelé ledi secret: dont Daniel en remercia le Dieu du ciel, disant en cête maniere: Benit soit le Dieu du ciela iamais au grand iamais, duquel êt sagesse, e force: lequel change le tems e saisons: depose les rois e fait les rois: donne sagesse aux sages e entendement aux entendus. Il découure les choses profondes e cachées, il voit ce qui êt en tenebres: e lumiere habite vers lui. Je te remercie, ô Dieu de mes peres, e te loue, de m'auoir donné sagesse e force, e m'auoir maintenant donné a entendre ce que nous t'auons

demandé en nous déclarant l'affaire du roi. Daniel donc s'en alla trouuer Arioch, qui auoit charge de part le roi, de faire mourir les sages de Babylone: e lui dit en cète sorte: Ne défai point les sages de Babylone: meine moi au roi, e ie lui déchiffrerai le songe. A donc Arioch tout a l'heure mena Daniel par deuers le roi, e lui dit qu'il s'étoit trouué homme des iuifs bannis, qui déchiffreroit au roi l'affaire. E le roi parla a Daniel, nommé Baltaza, e lui dit: Me pourras-tu bien declarer le songe que i'ai veu, e ce qu'il signifie? E Daniel répondit au roi: Le secret que le roi demande êt tel, que ne les sages, ne les deuins, ne les deuineurs, ne les entrailleurs, ne les sauroint declarer au roi. Mais il y a au ciel vn Dieu reueur des secrets, lequel montre au roi Nabucodononor, ce qui doit auenir d'ici a long tems. Ton songe, e les visions que tu as eues, en ta tête, sur ton lit, sont telles: Toi roi, étant sur ta couche, es venu a penser que c'êt qu'il doit auenir ci-apres: e le reueur de secrets te donne a entendre que c'êt qu'il doit auenir. E a moi (non pas pourtant qu'il y ait en moi plus de sagesse, qu'en tous les viuans), a été reuelé ce secret, afin qu'au roi soit montré que cela signifie, e que tu entendes les pensées de ton cueur. Il te sembloit, roi, que tu voyais vne grande image, laquelle image si grande, e d'excellent taille, étoit de bout deuant toi, e auoit vn regard terrible. Laditte image auoit la tête de fin or: la poitrine e les bras d'argent: le ventre e les cuisses d'erain: les iambes de fer. Les pieds que de fer que de terre. E tandis que tu regardois, il y a eu vne pierre copée sans main mettre, qui a frappé les pieds de fer e de terre, de l'image, e les a brisés. A donc a été brisé tout a coup le fer, la terre, l'argent, l'erain, e l'or: tellement qu'ils ont été comme la poussiere d'une aire en été, e les a le vent emportés, de sorte qu'on en eût pas trouué la moindre trasse du monde. E la pierre qui a frappé l'image, êt deuenue vne montagne si grande qu'ell'a rempli toute la terre. Voila le songe: dont nous en dirons le sens deuant le roi. Tu es, ô roi, roi des rois, auquel le Dieu du ciel a donné regne, empire, puissance, e honneur: e par tout où demeure race d'hommes e bêtes, tant sauuaiges qu'autres, e oiseaux de l'air, il a tout mis en ta main, e assuietti sous ta puissance. Tu es la tête d'or. E apres toi s'élèvera vn autre regne, pire que le tien: puis le troisième regne d'erain, qui sera maitre de toute la terre. Puis le quatrième regne qui sera dure comme fer. Car comme le fer brise e domte tout, brisera e forcera tous les dessûdits. E touchant ce que tu as veu les pieds, e les doigts des pieds, faits en partie de terre glaise, e en partie de fer, ce sera vn regne qui sera en desaccord, e tiendra en partie de la durté du fer, tout ainsi que tu as veu le fer mêlé avec la terre glaise. E touchant ce que les doigts de pieds étoient en partie de fer, e en partie de terre, ledit regne sera en partie ferme, e en partie fraile. E quant a ce que tu as veu le fer mêlé parmi la terre glaise, ils se mêleront bien ensemble par semence d'homme, mais ils ne tiendront pas l'un a l'autre: comme le fer ne se peut mêler parmi la terre. E au tems dèdits regnes, le Dieu du ciel dressera vn regne, qui iamais ne sera détruit, e dont l'empire ne sera laissé a autre: lequel brisera, e mettra a fin tous les regnes dessûdits, e si durera a iamais, ainsi que tu as veu vne pierre copée d'une montagne, sans main mettre, qui a brisé e fer, e erain, e terre, e argnent, e or. Le

grand Dieu te montre, ô roi, ce qui doit auenir ci apres, e êt le songe vrai, e signifie vne chose certaine. Alors le roi Nabucodononor se ietta sur son visage, e adora Daniel, e commanda qu'on lui fît offrande e parfum, lui disant en cête maniere: Vrayement vôtre Dieu êt le dieu des dieux, e seigneur des rois, e reueleur des secrets, puis qu'il a peu reueler ce secret. Si fit le roi, grand personnage Daniel, e lui fit plusieurs grans presens, e le fit gouuerneur de toute la prouince de Babylone, e maitre de tous les sages de Babylone. E Daniel impetra du roi, qu'il donnât la charge des affaires de Babylone, a Sidrac, mesac, e Abdenago, e que Daniel suiuit la court.

(c.1844-1845)

Osée, chap. II

Appelés voz freres mon peuple, e voz seurs compassionnées: tensés vôte mere, tensés: car elle n'êt pas ma femme, e ie ne suis pas son mari, afin qu'elle ôte ses paillardises de sa face, e ses adulteres d'entre ses tettins: de peur que ie ne la dépouille e dénue, e la mette en tel état qu'elle fut le iour de sa naissance, e en face comm'vn desert e pays déshabité, e la face mourir de soif, sans auoir compassion de ses enfans, pourtant qu'ils sont enfans de paillardise. Car leur mere paillarde: celle qui les a engendrés êt éhontée, veu qu'elle dit ainsi: I'irai apres mes amoureux, qui me fournissent de pain, d'eau, de laine, de lin, d'huile e de boisson. E pourtant sache que ie boucherai ton chemin d'épines, e le clorrai d'vne cloison, tellement qu'elle ne trouuera pas ses sentiers, e poursuiura ses amoureux, e si ne les atteindra pas, e les cherchera, e si ne les trouuera pas. Si dira ainsi: Je veux retourner a mon premier mari: car mon cas se portait mieux alors que maintenant. Or elle ne sait pas que ie la fourni de blé, de vin, e d'huile, e lui donne a force argent e or, de quoi ils sacrifient a Baal. Pour laquelle cause ie prendrai derechef mon blé e vin, en son tems e saison, e ôterai ma laine e mon lin, dont ell'a sa vergogne couuerte, e maintenant découurirai sa folie en presence de tous ses amoureux, e si n'y aura nul qui la garentisse de ma main, e ferai cesser toutes ses ioyes, fêtes, nouuelles lunes, e sabbats, e toutes les solennités: e gâterai les vignes e figiers, dont elle dit que c'êt son gaing, lequel lui ont baillé ses amoureux, e en ferai vne forêt, e les ferai brouter aux bêtes des chams, e la punirai du tems des Baals, auxquels ell'a fait parfum, e s'êt attissée de ses oreillettes, e de sa bague, e êt allée apres ses amoureux, e m'a oublié, dit le Seigneur. Pour cête cause ie la solliciterai, e menerai en vn desert, e parlerai aimablement, e de la lui donnerai les vignes e la vallée d'Acorpour entrée d'espérance, là où elle chantera comm'au tems de la ieunesse, e comme quand elle delogea du pays d'Egypte. E alors (dit le Seigneur) tu m'appelleras ton mari, e ne m'appellera plus ton maitre: e te débouchera tellement des noms des Baals, qu'il ne sera plus fait mencion de leur nom, e leur ferai alors alliance avec les bêtes de chams, e les oiseaux de l'air, e avec ce qui bouge en terre, e romprai les arcs, épées, e guerres de la terre, e les logerai en seurté, e te fiancerai a iamais, e te fiancerai par iustice, e droiture, e bonté, e te ferai connoitre le Seigneur. E alors i'exaucerai (dit le Seigneur), i'exaucerai le ciel: e le ciel exaucera la terre: e la terre exaucera le blé, e le vin, e l'huile, e ils exauceront les Iezraelites, e me la semerai en terre, e aurai compassion d'Incompassionnée, a appellerai non mon peuple mon peuple, e il m'appellera son Dieu.

(c.1860-1862)

Ioel, chap. II

Sonnés le trompette en Sion, e huchés en ma sainte montagne: que tous ceux du pays tremblent: car la iournée du Seigneur vient: car vne iournée approche tenebreuse e obscure: vne iournée ennieblée e noire. Comme l'aube du iour s'épand par dessus les montagnes, ainsi êt ledit peuple en grand nombre e puissant, tellement que iamais n'en fut vn tel, ni apres lui ne sera, tant que le monde sera en être. Deuant lui mange le feu: apres lui brule la flamme. La terre êt deuant lui comme le vergier d'Eden, e apres lui tout êt desert e gâté, e n'y a rien qui en échappe. Ils ont forme de cheuaux, e courent comme postes. Ils bruyent comme chariots, en sautant par dessus les montagnes, faisant vn tel bruit que fait la flamme qui mange les étoules, comm'vn puissant peuple équipé a point de combattre, deuant lequel les peuples tremblent, e n'y a face qui n'en pâlisce. Ils courent comme champions: ils montent par les murailles comme gendarmes, e vont chacun son chemin, sans se détourner de leurs voyes, e sans se presser l'vn l'autre: ils tirent chacun son chemin, e se lancent parmi les traits, sans se blecer. Ils trottent la ville: ils courent parmi les murailles: ils montent ês maisons: ils entrent par les fenêtres comme larrons.

La terre tremble deuant eux: le ciel branle: le soleil e la lune s'embrunissent, e les étoiles perdent leur clarté, e le Seigneur meine bruit deuant son ôt, car son armée êt fort grande, car ceux qui executent son commandement sont puissans, car la iournée du Seigneur êt si grande e terrible, que nul ne le saurait endurer. E neantmoins (dit le Seigneur) retournés a moi de tout vôtre cueur, en ieunant, plourant, e plaignant, e descirés vôtre cueur, e non voz habillemens, e retournés au Seigneur vôtre Dieu: car il êt piteux e misericordieux, tardif a courroux, e prompt a merci, e qui se tient d'enuoyer le mal. Peut être qu'il retournera e s'apaisera, e laissera apres lui quelque foison, pour faire offrande de pain e de vin au Seigneur vôtre Dieu.

Sonnés la trompette en Sion, ordonnés qu'on ieune, faites crier qu'on face la fête: assemblés le peuple: ordonnés qu'on face assemblée: amassés les conseillers: assemblés les petis enfans e tettans: que l'époux sorte de son contoir, e l'épouse de son cabinet. Que les prêtres qui font le service du Seigneur, pleurent entre le portail e l'autel, e qu'ils dient: Aye Seigneur, égard a tes gens, e ne met pas a honte ton heritage, en les assuiettissant a gens étranges, de peur qu'on ne die parmi les autres nations, Où êt leur Dieu? Parainsi le Seigneur aura affexion a son pays, e épargnera ses gens, e leur ottroyera leur requête, e leur dira: E bien, ie vous enuoyerai du blé, du moust, e de l'huile, pour en manger vôtre soul, e ne vous ferai plus être infames parmi les autres nations. E éloignerai de vous celui de settentrion, qui a la face vers la mer du leuant, e le dernier vers la derniere mer: e le chasserai en vn pays non hanté e desert, tellement qu'il pourra e iettera vne puanteur: si grandes choses fera-t-il. N'aye peur ô terre: égaye toi e t'éioui: car le

Seigneur fera grandes choses. N'ayés peur, ô bêtes de chams: car les contrées des bois ietteront des plantes, e les arbres porteront leur fruit, e les figuiers e vignes employeront leur vertu. E vous, ô enfans de Sion, égayés vous e vous éiouissés au Seigneur vôtre Dieu: car il vous donnera vn enseigneur de iustice, e pour le premier vous fera descendre de la pluye tant hâtiue que tardiue, tellement que les aires seront pleines de froment, e les pressoirs baigneront en vin e en huile, e vous rendrai les saisons que les langousttes, les hanetons, la nielle, e les chenilles auront mangées, qui êt ma grande armée, laquelle ie vous aurai enuoyée: e mangerés tout vôtre soul, e louerés le nom du Seigneur vôtre Dieu, qui vous aura fait merveilles, e ne seront mes gens iamais honnis: si connoitrés que ie me tien parmi les Israelites, e que moi sans autre suis le Seigneur vôtre Dieu, e ne seront mes gens iamais honnis.

Puis apres i'épandrai mon esperit sur toutes sortes de gens, tellement que voz fis e filles prophetiseront, voz vieillars songeront des songes, e voz iouenceaux verront des visions, e même sur les serfs e serves, en ce tems là i'épandrai mon esperit, e ferai choses étranges au ciel e en la terre, sang e feu, e vapeur de lumiere. Le soleil se conuertira en tenebres, e la lune en sang, deuant que vienne la grande e terrible iournée du Seigneur: e quiconque inuoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Car au mont Sion, e en Ierusalem, en y aura qui échapperont, comme le Seigneur le promet, e aussi ceux qui seront de reste, lèquels le Seigneur appellera.

(c.1865-1867)

Amos, chap. II

Le Seigneur dit ainsi: A cause de trois ou quatre pechés des Moabites ie ne les retirerai point, pourtant qu'ils ont brulé e mis en cendre les os du roi Idumée. Si mettrai le feu au pays des Moabites, qui consumera les châteaux de Carioth. e ferai mourir les Moabites avec vn vacarme e son de trompe: e raclerai le gouuerneur de dedens le pays, e tuerai tous les princes du pays avec lui, dit le Seigneur.

Le Seigneur dit ainsi: A cause de trois ou quatre pechés des Iuifs, e ie ne les retirerai point, pourtant qu'ils ont reietté la loi du Seigneur, e n'ont pas gardé les ordonnances, e ont été abusés par leur déloyauté, laquelle leurs peres auoint suiuié. Si mettrai le feu en Iudée, qui consumera les châteaux de Ierusalem.

Le Seigneur dit ainsi: A cause de trois ou quatre pechés des Israelites ie ne les retirerai point, pourtant qu'ils vendent les innocens pour auoir argent, e les pources pour auoir des souliers: qui foulent a terre en la poudre la tête des petis, e empêchent le train des souffreteux, e ont le fis e le pere a faire a vne même fille, afin de vilener mon saint nom: e couchent a côte tous autels en habillemens prins en gage, e boient vin d'amende au temple de leur Dieu: E toute-fois pour l'amour d'eux i'ai détruit les Amoreens, qui étoient hauts comme cedres, e robustes comme rouuiers: e ai gâté leur fruit de dessus eux, e leurs racines de dessous. Ie vous ai aussi tirés hors du pays d'Egypte, e vous ai menés par vn desert quarant'ans, pour vous mettre en possession du pays des Amoreens, e ai dressé des prophetes de voz enfans e des Nazariens de voz iouenceaux: n'êt-il pas ainsi, ô enfans d'Israel, dit le Seigneur? E vous faites boire du vin au Nazariens, e defendés aux prophetes de prophetiser.

Vous deués sauoir que ie crehenne dessus vous, comme crehenne vn char qui êt plein de gerbes. E pourtant ie ferai qu'il n'y aura ne si legier qui s'en fuye, ne si puissant que sa force lui serue, ne gendarme qui souua sa vie, ni archier qui tienne bon, ni si vîte qui gaigne au pieds, ni cheuauteur qui souue sa vie, ne si courageux champion qui ne s'enfuye tout nud en cel iournée, dit le Seigneur.

(c.1869)

Ionas, chap. II

Je t'invoque, Seigneur, en mon angoisse, e tu m'exauces: ie te reclame du ventre d'Enfer, e tu écoutes ma voix. Quand tu me iettas en l'eau profonde au cueur de la mer, e que ie fu plongé ês ondes, e que toutes tes vagues e flots me passoint par dessus, ie cuidai bien être déchassé de deuant tes yeux. Mais pourroit-il bien être (ce disoi-ie) que ie vinsse encor a voir ton saint temple? Je suis plongé en mortelles eaux, environné des ondes: i'ai la tête enveloppé de viroiles, e descend sous le fin plus bas des montagnes, e suis enclos a iamais des barres de la terre, e tu retireras ma vie de perdicion, Seigneur mon Dieu? Ainsi que i'avoï le courage si déconforté, il m'a souvenu de toi, Seigneur, e êt mon oraison arrivée vers toi en ton saint temple. Ceux qui retiennent vne méchanceté qui rien ne vaut, laissent leur benignité. Mais moi ie te ferai sacrifice, en te remerciant, e payerai ce que i'ai voué. Le salut vient du Seigneur.

(c.1883-1884)

Michée, chap. II

O malheureux qui pourpensent déraison, e brassent mauuais tour sur leurs couches, pour le mettre en effet de grand matin, pour veu qu'ils en ayent la puissance: lèquels quand ils conuoient quelque champ ou quelque maison, ils la prennent par force, e s'en saisissent, e desheritent les hommes de leurs maisons e patrimoines. Pourtant voici que dit le Seigneur: Le pourpense vn mal sur cête nacion, lequel vous n'aurés garde de secourre de dessus vôtre col, ne de marcher hautainement: tant triste tems sera. Alors on mettra en auant vn blason touchant vous, e fera-on vne piteuse complainte en disant ainsi: Nous sommes détruits: il change la possession de ma nacion: e tant s'en faut qu'il me la rende, qu'au lieu de la rendre, il départit noz chams. E pourtant tu n'auras nul qui iette la ligne, quand on iettera les lots en l'assemblée du Seigneur.

Ne prophetisés point: ou si on prophetise, qu'on ne prophetise point telles choses: qu'on n'y comprenne point de deshonneur. O toi qui es appelée la maison de Iacob, l'esperit du Seigneur êt-il raccourci? ou si sa nature êt telle? ne di-ie pas bonnes parolles a qui chemine droittement? Mais celui qui parauant étoit mon peuple, s'eleue e deuient ennemi. Vous dépouillés (en leur ôtant, s'ils ont quelque ioli accoutrement) ceux qui passent sans crainte de mégarde, reuenans de la guerre. Vous chassés les femmes de mon peuple hors des maisons où elles ont leur plaisir, en ôtant a iamais a leurs enfans ce de quoi ie les auoi accoutrés. Levés vous e délogés, car ce n'êt pas le repos: pourtant qu'ell'êt pollue, elle sera gâtée voirebien dépiteusement gâtée. Si vn homme se portoit comm'vn êuenté, e qu'il mentît fausement, disant: ie te prophetiserai du vin e vinée, il seroit prophete de ce peuple. Ie vous amasserai tous, ô Iacobéens, i'assemblerai le demeurant des Israelites, e les logerai ensemble comme brebis de Bosra, comm'vn troupeau dedens son parc, e meneront bruit: tant y aura de gens. Celui qui fera la breche, marchera deuant eux: ils entreront par force, e passeront la porte, e sortiront par elle, e leur roi passera deuant eux, e sera le Seigneur en leur chef.

(c.1892-1893)

Nahum, chap. II

Vn détruiseur fait vn voyage contre le roi, delibere de planter le siege: guette le chemin, fortifie les flancs, renforce fort la force. Car le Seigneur punit l'orgueil duquel on a vsé sur les Iabobeens, comm'il appartient de punir vn orgueil employé sur les Israelites, lèquels les saccageurs ont saccagés, e ont gâtés leurs arbres e herbes. Les boucliers de ses champions rougeent, e ses gendarmes sont vêtus de pourpre. Le charrois êt embrasé de falots quand on l'équipe, e de tayé mal flairant. Parmi les rues les chariots sont enragés, s'entrehurtant parmi les places, e ressemblent des torches a voir, e vont courans comme éclairs. Il se souuient bien de ses gentils hommes: ils marchent de telle sorte qu'ils choppent, en se hâtant aux murailles, e l'engin êt en point. On ouure les portes des riuieres, e defait-on le palais, e emmeine-on Husab en exil, e emmeine-on les damoiselles, qui vont grummelant comme pigeons, en se battant la poitrine, e êt Ninive comm'vn étang d'eau sans eau, eux s'en fuyant: arrêtés vous, plantés vous: mais nul ne se reuire. Pillés argent: pillés or, e vne infinité de biens serrés, le chois de tant e si belle vaisselle. A sac, au butin, au pillage: les cueurs perdent courage: les genoux defaillent, e n'y a ne flanc qui ne souffre douleur, ne visage qui ne blaimisse. Où êt la bauge des lions? e le pâtis des ieunes lions? là où se retiroit e lion, e lionesse, e lionceau, sans que nul ne les effarouchât? Le lion qui rauissoit autant qu'il le faloit pour ses petis, e etrangloit pour ses lionesses, e remplissoit de proyes ses cauernes e fors. P'en veux a toi, dit le Seigneur des armées, e brulerai a tout de la fumée ton charrois, e ferai passer tes ieunes lions par les piques, e raclerai de la terre ta rapine, si qu'on n'orra plus sonner mot tes messagers.

(c.1896-1897)

Habacuc, chap. II

L'etoï sur ma garde e me tenoi sur vn boleuart, e guettoï, pour voir que me diroit mon châtieur, e que ie lui répondroi: e le Seigneur m'a tenu tel propos: Ecri vn oracle e le met si clerement en des tableaux, qu'on le puisse lire en courant. Car l'oracle êt encore pour vn tems, e il le dit pour la fin, sans mentir: s'il delaye, attend-le, car il viendra, e n'y faudra point. E comm'ainsi soit qu'un obstiné n'a pas le cueur droit, le iuste viura de la foi. E même le vin trompe vn homme audacieux, e de petite durée lequel ouure son soupïral aussi large qu'Enfer, e êt aussi mal aisé a souler que la mort, e amasse e cueille toutes nacions e peuples a soi. Il êt certain qu'ils mettront tous en auant vn prouerbe touchant lui, e vn brocard mal aisé a entendre, disans: O malheureux qui tout amasse pour autre que toi: combien durera-t-il? e assembles contre toi-même vn grand tas de grosse boue. Il n'y aura point de faut que soudainement se leueront e éueilleront ceux qui te mordront e descireront, e te saccageront. Pourtant que tu détrousses maintes nacions, tout le demourant des peuples te détroussera, a cause du sang des hommes que tu as épandu, e la cruauté de laquelle tu as vsé sur le pays, sur la ville, e sur tous ceux de la ville. O malheureux qui fait vn gain au dommage de ta maison, te nichant en haut lieu, pour échever le mal. Tu fis vn'entreprinse qui sera a la confusion de ta maison, en mettant a fin tant de peuples, de quoi toi-même sera puni. Car les pierres mêmes de la paroi crieront, e le lambris de la charpenterie leur répondra: O malheureux qui bâtis vne ville de sang, e établis vne cité par déraison. Sans nulle faute le Seigneur des armées fera que les peuples trauailleront pour le feu, e que les nacions se lasseront pour neant. Car la terre sera aussi pleine de la connoissance de la gloire du Seigneur, qu'il y a d'eau qui couure la mer. O malheureux qui fais tant boire les autres, en y employant la rage, que tu les fais enyurer, afin de voir leur vergoigne. Tu seras plus soul de deshonneur que d'honneur: boi aussi bien que les autres e te dépouille: la coupe de la main droite du Seigneur se tournera deuers toi, e vn vilein vomissement contre ton honneur. Car la cruauté dont tu as usé contre le Liban, t'accablera, e la perdicion des bêtes que tu as epouentées, a cause du sang des hommes que tu as épandu, e de la cruauté dont tu as vsé sur la terre: e sur la ville e sur tous ceux de la ville. Que sert vn'image de fonte, taillée de son imagier, e vn faux enseigneur, pour dire qu'un imagier se doive fier en ce qu'il a formé, en faisant des deatres muets? O malheureux qui dit a vn bois e vne lourde pierre, qu'ell'ait a s'éueiller e remuer: oy-dà, ell'endocrinera, veu qu'ell'êt dorée e argentée, e n'a point d'haleine dedans soi. Mais le Seigneur êt en son saint dome, e faut que toute la terre se tienne coye deuant lui.

(c.1901-1902)

Sophonie, chap. II

Assemblés vous assemblés, gens non aimables, deuant que l'arrêt se dresse, le iour passant comme paille, deuant que l'enflambé courroux du Seigneur vous envahisse. Cerchés le Seigneur vous tous les humbles du monde, qui executés sa sentence: cerchés iustice, cerchés humilité, si d'aventure vous pourrés échapper en la iournée du courroux du Seigneur. Car Gaza sera delaissée, e Ascalon deserte. Azot en plein midi sera emmenée, e Accaron sappée. Ha habitans de la contrée de la mer, nacion des Ceretheens, la parolle du Seigneur s'adresse a vous, ô marchans du pays de Palestine, lequel pays ie gêterai tellement, qu'il n'y demourera personne: e sera la contrée de la mer reduitte en repaires de bergerie pastorales, e parcs de brebis, e sera laditte contrée pour le demourant de ceux de la maison de Iudas, qui y paîtront, e coucheront au soir ês maison d'Ascalon, quand le Seigneur leur Dieu, apres les auoir punis, les auras ramenés de captivité. J'ai oui les vilenies e outrages qu'ont fait les Moabites e Ammonites a mes gens, e seront enorgueillis contre leur pays. Pourquoi viue-ie, dit le Seigneur des armées, Dieu d'Israel, si le pays de Moab ne sera comme Sodome, e la Ammonites comme Gomarre, lieu d'orties, e carriere de sel, e desert eternal: le reste e demourant de mon peuple e nacion les pilleront, e s'en empareront, laquelle chose leur auiendra a cause de leur orgueil, pour s'être outrageusement enorgueillis contre le peuple du Seigneur des armées. Le Seigneur leur sera terrible: car il effacera tous les dieux de la terre: e se fera adorer de toutes îles des nations, chacun en son lieu. E vous aussi, Mores, vous serés frappés de son épée, e étendra sa main contre la bise, e gêtera l'Assyrie, e mettra Ninive en friche e desert non cultiué, si que dedens elle coucheront toutes sortes de bêtes du monde, e les butors e herissons logeront en ses dongeons, e feront les corbeaux, qui seront au seuil, retentir leur son par les fenêtrés, pourtant que le cedre sera découuert. Faut-il donc que celle ville ébaudie, qui se tenoit asseurée, e disoit en son cueur qu'il n'y a qu'elle, soit mise en friche, gîte de bêtes sauuages, tellement que tous ceux qui passent aupres, en sifflent, e branlent la main?

(c.1906-1907)

Haggee, chap. II

Le vint e vn du mois settième, le Seigneur parla au prophete Haggée en cête maniere: Di a Zorobabel fis de Salathiel gouuerneur de Iudée, e a Iosué fis de Iosedec grand prêtre, e au demourant du peuple, en cête sorte: Ceux de vous qui sont suruiuans, qui ont veu ce temple en sa premiere magnificence, quand maintenant vous le voyés, ne vous semble-il pas bien que ce ne soit rien au pris? E toute-fois aye bon courage, ô Zorobabel, ce te mande le Seigneur: e toi Iosué grand prêtre, fis de Iosedec, aye bon courage: e vous tous ceux du pays ayés bon courage, ce vous mande le Seigneur, e besognés: car ie suis avec vous, ce vous mande le Seigneur des armées, selon l'accord que ie fî avec vous, quand vous sortites d'Egypte: e demeure mon esperit parmi vous: n'ayés peur. Car voici que dit le Seigneur des armées. D'ici a peu de tems ie remuerai e ciel e terre, e mer e sec, e remuerai toutes naciones, si que toutes naciones viendront d'un grand desir, e remplirai de magnificence ce temple, dit le Seigneur des armées. A moi êt l'argent, a moi êt l'or, dit le Seigneur des armées: la magnificence de ce dernier temple sera plus grande que du premier, dit le Seigneur des armées, e ferai auoir paix en ce lieu, dit le Seigneur des armées.

Le vint e quatre du mois neuuième, le second an de Darius, le Seigneur tint tel propos au prophete Haggée: Le Seigneur des armées dit ainsi: Fai moi aux prêtres vne telle demande, touchant la loi: Si vn homme a porté de la chair sacrée au giron de sa robbe, e qu'il touche a tout son giron, du pain, ou du potage, ou du vin, ou de l'huile, ou quelque viande que ce soit: a sauoir-mon si laditte viande sera consacrée? Nenni, répondirent les prêtres. E Haggée dit: E si vn souillé pour s'être trouué a l'enterrement de quelcun touche quelcune de toutes ces choses, sera-elle souillée? Oy, répondirent les prêtres. E Haggée répondit e dit: Ainsi en êt-il de ce peuple e nacion deuant moi, dit le Seigneur, e ainsi de toutes les euures, c'êt que ce de quoi ils s'approchent êt souillé? Parquoi prenés bien garde depuis aujourd'hui en dessus, quand on auoit encore mis pierre sur pierre en la nef du temple du Seigneur, lors que le cas se portoit tellement, quand venoit pour cuider trouuer vn monceau de vint muids, il n'y en auoit que dix. Quand on venoit au pressoir pour tirer cinquante boisseaux de vin, il n'y en auoit que vint: quand ie vous battoi, c'êt-a-dire toute vôtre besogne, de bruleure, de nielle, e de grêle, e si ne vous retourniés pas a moi, dit le Seigneur. Prenés bien garde dès aujourd'hui en dessus, c'êt-a-dire, prenés bien garde depuis le vintequatrième iour du mois neuuième, auquel iour la nef du temple du Seigneur a été fondée, quand les blés sont encore en fourreau, e que les vignes, figuiers, grenadiers e oliuiers n'ont pas encor porté, depuis ce iour ici, ie foisonnerai les biens.

Item parla le Seigneur derechef a Haggée le vintequatrième iour du mois, en cête maniere: Di a Zorobabel gouuerneur de Iudée: Ie remuerai e ciel e terre, e renuerserai le siege des royaumes, e détruirai la puissance des royaumes des

étranges nations, e renuerserai les chariots e ceux qui les cheuauchent, e ferai trébucher e cheuaux e cheuaucheurs, les vns par les épées des autres. En ce tems là, dit le Seigneur des armées, ie te prendrai Zorobabel fis de Salathiel, mon seruiteur, dit le Seigneur, e te cherirai comm'vn aneau: car ie t'ai élu, dit le Seigneur des armées.

(c.1909-1910)

Zacharie, chap. II

Item ie leuai mes yeux, e apperceu vn homme qui tenoit en sa main vne ligne a mesurer, e lui dit: Où vas-tu? E il me dit: Mesurer Ierusalem, pour voir de quelle largeur e de quelle longueur ell'êt. E adonc l'ange qui parloit a moi sortit, e vn autre ange lui sortit au deuant, e lui dit: Cour, parle a ce ieune compagnon en cête maniere: Ierusalem sera habitée sans murailles, tant y aura de gens e de bêtes: e ie lui seruirai (dit le Seigneur) d'un mur de feu a l'entour, e serai la gloire qui sera dedens elle. Hau, hau, fuyés vous-en du pays de la bise, dit le Seigneur: car ie vous ai écartés par les quatre contrées du monde, dit le Seigneur. Hau, Sion, échappe, habitante de la fille Babylone. Car voici que dit le Seigneur des armées: Pour acquérir honneur il m'a enuoyé aux nations qui vous ont détroussés: car qui vous touche, touche la prunelle de son œil. Car ie brandirai ma main sur eux, tellement qu'ils seront détroussés de leurs propres seruiteurs: si connoîtrés que le Seigneur des armées m'a enuoyé. Triomphe e te réiouï, fille Sion: car ie viendrai habiter dedens toi, dit le Seigneur, e se ioindront maintes nations en ce iour là, e seront mon peuple, e habiterai dedens toi, si connoïtras que le Seigneur des armées m'a enuoyé a toi, e tiendra le Seigneur Iudée sa possession, en la terre sainte, e élira encor Ierusalem. Que toute chair se tienne coye deuant le Seigneur: car il se remue de son saint manoir.

(c.1926-1928)

Malachie, chap. II

E pourtant ce commandement s'adresse a vous, prêtres. Si vous n'obéissés, e que n'appliqués le cueur a porter honneur a mon nom, dit le Seigneur des armées, ie vous enuerrai malheur, e au lieu de bien heureux vous ferai malheureux, e vous ferai malheureux pourtant que vous ne prenés point la matiere a cueur. Ie barbouilleraî vôtres semence, e vous emboueraî vôtres visages de la boue de vos fêtes, laquelle s'attachera a vous. Si connoitrés que ie vous ai enuoyé ce commandement, pour auoir alliance avec Leui, dit le Seigneur des armées, avec lequel Leui ie fi alliance de vie e de paix, lèquelles choses ie lui donnai, pourtant qu'il auoit crainte de moi, e redoutoit mon nom, Il eut vraye doctrine en sa bouche, e ne se trouua onque lâcheté en ses leures: il se porta avec moi paisiblement e rondement: e en retira mains de mal faire. Car les leures d'un prêtre doiuent garder doctrine, e doit-on demander loi de sa bouche, pourtant qu'il êt messenger du Seigneur des armées. Mais vous autres, vous vous foruoyés, vous portés encombre a plusieurs en la loi, e corrompés l'alliance leuitique, dit le Seigneur des armées. Aussi vous ferai-ie être méprisés, e desestimés de tout le peuple, puis qu'ainsi êt que vous ne tenés point mes voyes e aués égars aux personnes en la loi. N'auons nous pas tous vn même pere? vn même Dieu ne nous a-il pas créés? pourquoi trahit vn frere l'autre, en violant l'alliance de noz peres? Le Iuif êt traître, e se fait chose abominable entre les Israelites, e en Ierusalem: car le Iuif vilene le saintuaire du Seigneur qu'il a aimé, e épouse fille de dieu étrange. Le Seigneur détruira l'homme qui fera telle chose, veillant e répondant des paillons Iacobéens, e presentant offrande au Seigneur des armées. E outre plus vous faites couvrir de larmes l'autel du Seigneur, de pleurs e soupirs, tellement qu'il n'a plus égard aux offrandes, e ne reçoit plus appaisement de vos mains. Que si vous demandés pourquoi? Pour ce que le Seigneur êt témoin entre toi e la femme que tu épousas en ta ieunesse, enuers laquelle tu es déloyal, veu qu'elle êt ta compagne, e êt ta femme par alliance. Que si il en y eut vn qui le fit, lequel auoit de l'esperit a foison, a quel propos en faut-il alleguer vn, qui cerchoit semence de Dieu? gardés seulement vôtres esperits d'être déloyal enuers la femme de ta ieunesse. Qui la hayt, qui lui donne congé, ce vous mande le Seigneur Dieu d'Israel, e qu'il couure l'iniustice a tout sa robbe, ce vous mande le Seigneur des armées: e vous gardés en vôtres esperits d'être déloyaux. Vous lassés le Seigneur par vos parolles: que si vous demandés en quoi vous le lassés, en ce que vous dites que tous les malfaisans plaisent au Seigneur, e qu'il prend plaisir en eux: autrement ou êt le Dieu raisonnable?

(c.1934-1936)

Le IIII. Liure d'Esdras, chap. II

Le Seigneur dit ainsi: J'ai tiré ce peuple hors du seruage, e leur ai donné des commandemens par mes seruiteurs les prophetes, lèquels ils n'ont voulu écouter, ains ont refusé mes conseils. La mere qui les a engendrés leur dit: Allés, enfans: car ie suis vesue e delaissée. Je vous ai nourris en liesse, e vous perd en dueil e tristesse, pourtant que vous aués peché contre le Seigneur vôtre Dieu, e aués fait chose qui lui déplait. E maintenant que vous ferai-ie? Je suis vesue e delaissée: allés, enfans, e demandés au Seigneur misericorde, E moi, ô pere, ie te prend a témoin de la mere des enfans, qui n'ont voulu garder mon alliance, que tu ayes a les abandonner a confusion, e leur mere au pillage, si que leur generacion ne soit point peuplée. Que leurs noms soyent épars parmi les nations: qu'ils soyent raclés de dessus la terre, pourtant qu'ils ont mêprisé mon serment. Malheur sur toi, Assyrien, qui cache les mauuais par deuers toi. Mauuaise nacion, souviene toi que ie fi a Sodome e a Gomorre, dêquelles la terre git en gletres de betom, e monceaux de cendres. Ainsi, ferai-ie a ceux qui ne m'auront obeï, dit le Seigneur toutpuissant. Voici que dit le Seigneur a Esdras: Fai a sauoir a mon peuple que ie leur donnerai le regne de Ierusalem, lequel ie deuoi donner aux Israelites, e retirerai a moi la gloire des Israelites, e donnerai a mon peuple les pauillons eternels, que i'auoi appareillés pour les Israelites. Ils auront l'arbre de vie souef flairant, e ne trauailleront ni ne se lasseront. Allés, e vous l'aurés: priés que les iours qui retardent vous soyent accourcis: le regne vous êt-ie apprêté: veillés. Prend a témoin le ciel e la terre, que i'ai foulé le mal, e créé le bien, car ie vi, dit le Seigneur. Mere, embrasse tes enfans, nourris les ioyeusement, comm'vne colombe: renforce leurs pieds car ie t'ai eleue, dit le Seigneur, e ressusciterai les mors de leurs lieux, e les tireront hors des tombeaux, pourtant que ie connoi mon nom ês Israelites. Ne crein rien, mere des enfans: car ie t'ai éleue, dit le Seigneur. Je t'enuoyerai vn'aide, a sauoir mes seruiteurs Esaie e Ieremie selon le conseil dêquels ie t'ai apprêté e consacré douze arbres chargés de diuers fruits, e autant de fontaine qui iettent lait e miel, e fait merueilleusement grandes montagnes, plantées de roses e de lis, êquels ie remplirai tes enfans de ioye. Assou les vesues: fait droit aux orfelins, donne aux disetteux, defen les orfelins, vêt les nuds, pense les cassés e foibles, ne te moque point d'vn boiteux, defen les manchets, e reçois les aueugles pour voir ma clarté. Garde tant vieux que ieunes dedens tes murs: quand tu trouueras des mors, marque-les, e les enseueli: e ie te donnerai le premier siege en ma resurrexion. Demoure, e te repose, mon peuple: car ton repos viendra. Bonne nourrice nourri tes enfans, renforce leurs pieds. Des seruiteurs que ie t'ai donnés, nul ne perira: car ie les chercherai parmi ton nombre. Ne te lasse point: car quand le iour de detresse e d'angoisse sera venu, les autres ploureront e seront tristes, e tu seras gaye, e auras bien de quoi. Les autres nations en auront enuie, e si ne pourront rien contre toi,

dit le Seigneur. Mes mains te couvriront, que tes enfans ne voyent la gehenne. Réioi toi, mere, avec tes enfans, car ie te déliureraï, dit le Seigneur.

Souuienne toi de tes enfans dormans: car ie les tirerai du fin plus bas de la terre, e aurai pitié d'eux, a cause que ie suis pitoyable, dit le Seigneur tout puissant. Embrasse tes enfans, iusque ie vienne, e leur face merci: car mes fontaines iettent en abondance e ma grace ne faudra pas. Moi Esdras receu commandement du Seigneur au mont Oreb, pour aller aux Israelites, auxquels quand ie fu venu, ils me reietterent, e refuserent le mandement du Seigneur. E pourtant ie vous di, nacion qui oyés e entendés, attendés vôte pasteur, qui vous donnera vn repos eternel: car celui êt pres qui viendra a la fin du siecle. Soyés prêts pour receuoir le salaire du regne: car vous aurés vne perpetuelle lumiere, qui vous luira a tous tens e iamais. Fuyés l'ombre de ce monde: receués la plaisance de vôte gloire. Ie prend publiquement a têmein mon sauueur.

Receués le don recommandé, e vous egayés en remerciant celui qui vous a appellés aux royaumes celestes. Leués vous, e vous tenés de bout, e voyés le nombre des marqués au banquet du seigneur. Ceux qui se sont retirés de l'ombre du monde, ont receu du Seigneur des robbes reluisantes. Reçois, Sion, ton nombre, e enclos tes vêtus de blanc, qui ont accompli la loi du Seigneur.

Le nombre de tes enfans, lèquels tu souhaites, êt accompli. Prie la puissance du Seigneur, que ton peuple soit santifié, qui a été appelé dès le commencement. Moi, Esdras, vi au mont Sion vne si grande compagnie de gens, que ie ne la peu nombrer, lèquels louoint tous le Seigneur par chansons. E au milieu d'eux étoit vn iouuenceau de grande stature, plus haut que tous eux, lequel leur mettoit a chacun vne coronne sur la tête, e étoit le plus haut. E moi par merueille, fi a l'ange vne telle demande: Qui sont ceux-ci, seigneur? Lequel me rêpondit: Ce sont ceux qui ont mis ius la robbe mortelle, e ont prins l'immortelle, e ont confessé le nom de Dieu. Maintenant ils sont corronnés, e reçoient les palmes. E ie di a l'ange? Qui êt ce iouuenceau qui leur met les coronnes, e leur baille des palmes ês mains? E il me rêpondit: C'êt le fis de Dieu, lequel ils ont confessé au monde. E alors ie commançai a magnifier ceux qui auoint vaillamment maintenu le nom du Seigneur. Adonc l'ange me dit: Va raconter a mon peuple quelles e combien grandes merueilles tu as veues.

(c.1995-1996)

Fl. Joseph, Livre XII, chap. I

Castellion place des extraits des livres XI et XII entre le III^e livre d'Esdras et les Machabées ; le caractère utilisé pour ces chapitres est différent de celui des textes sacrés. Plus petit et plus serré, les v initiaux sont remplacés par des u, et il y a des doubles – (=) pour couper les mots en fin de ligne.

Comment Ptolémée fis de Lagus print Ierusalem e Iudée par trahison, e en transporta beaucoup de gens en Egypte.

Alexandre, donque roi des Macédonies, apres auoir détruit l'empire des Perses, e mis en Iudée tel ordre que dit êt, passa de uie a trépas. E comme la seigneurerie fut tombée entre les mains de plusieurs, Antigonos se saisit d'Asie, Seleucus de Babylone, e des nacions de ces contrées, Lysimacus se fit maitre de l'Hellesponte. Cassander eut Macedone, e Ptolemée, fis de Lagus eut l'Egypte. E pourtant qu'ils étoint en different, e se combattoint ensemble qui seroit le maitre, il se foisoit des continuelles e longues guerres, e en auoint les uilles a souffrir, e perdoit ês combats plusieurs de leurs habitans, tellement que toute la Syrie fut par Ptolemée fis de Lagus (qui lors s'appelloit sauueur) tout autrement traitée que ne portoit son nom. Cétui là gaigna Ierusalem par finesse e trahison. Car il entra un iour de Sabbat en la uille, sous ombre de uouloir sacrifier, e pourtant que les Iuifs ne l'engardaient point (car aussi ne cuidoint-ils pas qu'il fût ennemi, e a cause qu'ils n'auoint ppoint de suspicion, e a cause du iour de sabbat, ils étoint oiseux e sans rien faire) il gaigna la uille sans peine, e la traitta bien rudement. Il print aussi plusieurs prisonnies, tant des montagnes de iudée, que des contrées d'entour Ierusalem, e de Samarie, e de Garizin, e les transporta tous en Egypte. E connoissant que ceux de Ierusalem étoint gens qui gardoint trèbien leur serment e promesse, par la réponse qu'ils auoint faite a Alexandre, pareils aux Macédoniens, e leur fit faire serment qu'ils seroient loyaux enuers les enfans de celui qui leur auoit baillé celle charge. Il y eut aussi plusieurs autres Iuifs qui de leur bon gré s'en allerent en Egypte, attirés tant par la bonté du pays que par la gaillardise de Ptolémée. Toute fois il se leuoit des debats entre ceux qui descendirent d'eux, e les Samaritains, qui uouloint retenir le train e meurs des peres, e combattoint les uns contre les autres, a cause que ceux de Ierusalem disoient que leur temple étoit saint, e uouloint qu'on y enuoyât les sacrifices: e les Samaritains au mont Garizin.

(c.2019-2023)

I Maccabees, chap. II

Durant ce tems, comme les Israelites étoient tant tourmentés, il y eut Mattathie fis de Jehan, fis de Simeon, prêtre de Ierusalem, descendu de Ioarib, habitant de Modin. Ledit Matathie auoit cinq fis, a savoir Iehan, surnommé Gaddis, Simon, surnommé Thassi, Iudas, surnommé Maccabée, Eleazar, surnommé Abaran, e Ionathan surnommé Assus. Ce Mattathie voyant telles mechancetés qui se faisoient en Iudée e en Ierusalem, parla en la maniere que s'ensuit:

Helas, pourquoi naqui-ie onque, pour voir ce deconfort de ma nacion, e de la sainte ville, e ce-pendant être ici assis, quand la ville e le santuaire êt mis entre les mains de ennemis e gens étranges? Son temple êt deuenu tel qu'êt vn homme infame: ses beaux vaisseaux ont été emportés: les petits enfans meurtris par les rues: les jeunes gens mis a la pointe de l'épée. Y a-il nacion qui ne se soit emparée de son royaume? ou qui ait ioui de sa dépouille? Ell'êt délaissée de tout paremens: e de franche êt deuenue serue: e voilà nôtre saintuaire, e nôtr'honneur e gloire, gâtée e souillée par les payens: qu'avons nous plus besoin de viure? Cela dit, il déchira ses habillemens, lui e ses fis, e se vêtirent de haïres, e plourerent grandement. Ce-pendant les gens du roi, qui contraignoient les gens a changer de côtume, vindrent en la ville de Modin pour sacrifier: e comm'ainsi fut que plusieurs Israelites se fussent assemblés vers eux, ils parlerent ainsi a Mattathie, lequel étoit present avec ses fis: toi qui êt le principal de cête ville, e le plus renommé e puissant, e le mieux garni d'enfans e parens, auance toi le premier, e execute le commandement du roi, comme ont fait tant toutes autres nations, que les Iuifs, e ceux qui sont de reste a Ierusalem, e tu seras, toi e ta maison du nombre des amis du roi, e te sera donné a toi e a tes fis, a force argent, e or, e presens. Mais Mattathie répondit a haute voix: Si toutes les nations qui appartiennent a la maison royale du roi, lui obeissent, en se retirant chascune de la religion de ses ancêtres, e trouuent ses mandemens bons, si êt-ce que moi e mes fis tiendront l'alliance de noz ancêtres. Ia n'auienne que nous laissions la loi e les ordonnances, e que pour obeir au roi, nous flechissions de nôtre religion, d'vne part ou d'autre. Quand il eut cela dit, il y eut vn Iuif qui s'auança en la presence de tous pour sacrifier sur l'autel de Modin, selon le commandement du roi. Ce que voyant Mattathie en eut si grand dépit, e le cueur si émeu, e le courage si poussé a en faire iustice, qu'il lui courrut dessus, e le tua deuant l'autel, e mit quant-a-quant a mort l'homme du roi, qui faisoit sacrifier e abbatit l'autel, étant poussé d'vn zèle de la loi, comm'auoit fait Phinéas a Zambri fis de Salom, puis s'en alla criant par la ville, que quiconque auoit affexion a la loi, a maintenoit l'alliance, sortît apres lui. Puis s'en fuit avec ses enfans, ês montagnes, laissant en la ville tout son auoir. Alors plusieurs, pour l'amour de vertu e de droiture, s'en allerent par les bois, pour s'y tenir, avec leurs enfans, e femmes, e bestial, a cause qu'ils auoient tant de maux. Dont quand les gens du roi, e les soudards qui étoient en Ierusalem, en la cité Daud, furent auertis

que les hommes qui auoint trépassé le commandement du roi, s'étoient allés cacher par les bois, plusieurs leur coururent apres, e les atteignirent, e assiegerent, e les assaillirent vn iour de sabbat, e leur conseillerent de ne perseuerer pas, ains sortir e faire le commandement du roi, pour sauuer leur vie. Mais ils dirent qu'ils ne sortiroient point, e ne souilleroient point le iour du sabbat pour obeir au roi. E quelque âprement assaillir qu'on les fît, ils ne repondoint point aux ennemis, ni ne iettoient des pierres contr'eux, ni ne bouchoient leur retraite, ains s'encourageoint les uns les autres a mourir innocemment, e prenoient ciel e terre en têmes, qu'on les faisoit mourir a tort. Parainsi étant assaillis au sabbat, ils furent mis a mort, eux e leurs femmes e enfans e bestial, qui furent environ mill'hommes. Dont quant Mathatie e ses amis l'entendirent, ils en menerent fort grand dueil, e commencerent a tenir tel propos entr'eux: Si nous faisons tous comme noz freres ont fait, e que defendions nôtre vie e noz droits par arme contre les payens, ils nous râcleront bientôt du monde. Si se delibererent en ce iour là de se defendre, quiconque les assailliroit, quelque sabbat que ce fût, de peur qu'ils ne mourussent tous, comme leurs freres étoient mors ês cauernes. Alors la bande des Assideens, qui étoient les plus fors des Israelites, s'assembla vers eux, asauoir tout ceux qui auoint bonn'affexion a la loi: e tous ceux qui a cause de tant de maux s'en étoient fuis, se mirent des leurs: dont ils prindrent tel courage, qu'ils firent vn'armée, e tous enflammés de courroux, mirent a mort les mauuais e méchans. E les autres pour sauuer leur vie, s'en fuirent vers les payens: e Mattathie e ses amis abbatirent par tout les autels, e rongnerent par force tous les enfans qu'ils trouuerent empellés par tout le pays d'Israel, e persecuterent les orgueilleux, e eurent si bon heur, qu'ils maintindrent la loi contre les payens e rois, e n'endurerent pas que ce méchant vînt au dessus. Puis Mattathie étant pres du iour de sa mort, parla a ses enfans en la maniere que sensuit:

Maintenant orgueil, punicion, tems de perdicion e cruel courroux ont place. Parquoi, mes enfans, maintenés la loi, e employés voz vies pour l'alliance de noz ancêtres. Souuienne vous des choses que noz ancêtres ont faittes en leur tems, e vous acquerrés grand honneur e eternelle renommée. Ne savés vous pas que pourtant qu'Abraham se trouua croyant en l'épreuue, cela lui fut conté pour iustice: Ioseph pourtant qu'au tems de la tribulacion il garda le commandement, fut fait seigneur d'Egypte. Phinées nôtre pere par le moyen de son zele, vint a obtenir pacte de perpetuelle prêtrise. Iosué en s'aquittant de son office, fut fait gouuerneur des Israelites. Caleb a cause de ce qu'il témoigna en l'assemblée, eut la possession de la terre. Daudid par le piété obtint le siege royal a tout iamais. Elie par le sele de la loi qu'il auoit, fut emporté au ciel. Ananie Azarie e Misael, en croyant, échapperent de la flamme. Daniel par sa preudhommie fut defendu des gueules des lions. E pour le faire court, faites vôtre conte que iamais, iamais n'y eût homme qui se fiât en Dieu, e fut veincu. E n'ayés peur des parolles d'un méchant homme, puis que sa gloire s'en va en fiens e en vermine, e s'il êt aujourd'hui haut monté, demain il ne se trouuera plus, ains sera retourné en la poudre, e sera son

entreprinse mise a neant. Mais vous, enfans, montrés vous vaillans e hommes en la loi: car par elle vous acquerrés honneur. Voici Simon vôte frere: ie sai que c'êt vn homme de bon conseil: obéissés lui tou-iours: il vous seruira de pere. E Iudas Maccabée, homme qui dès son enfance êt excellent en force, sera vôte capitaine, pour faire la guerre du peuple. Attirés a vous tous ceux qui obeissent a la loi, e faites vengeance du tort qu'on a fait a vôte nacion, e rendés aux payens la pareille, e vous appliqués aux commandemens de la loi. Cela dit, il les benit, puis s'en alla avec ses peres e mourut l'an cent quarante six, e fut enterré par ses fis, a Modin, au sepulcre de ses peres, e fut grandement pleint e regretté de tous les Israelites.

(c.2083-2086)

Le II. liure des Maccabees, chap. II

Or on trouue en écrit, que le prophete Ieremie commanda a ceux qu'on transportoit, qu'ils prinssent le feu, comme dit êt, e leur bailla la loi, e leur commanda qu'ils n'oubliaissent point les commandemens du Seigneur, e que quand ils verroient les image d'or e d'argent, e leur parement, ils n'eussent point le sens abusé: e en disant de tels propos e autres, les auertit qu'ils ne missent point la loi hors de leur cueur. D'auentage on trouue en écrit, que ledit prophete Ieremie, par expres commandement de Dieu, commanda qu'on portât apres lui le tabernacle, e l'arche: e quand il fut arriué en la montagne (en laquelle Moyse monta, quand il regarda la possession du Seigneur) il porta le tabernacle, e l'arche, e l'autel a perfumer, en vne maison cauerneuse qu'il trouua là, e boucha l'huis. E quelques vns de la compagnie, pour noter le chemin, s'auancerent: mais ils ne le trouuerent pas: dont quand Ieremie le sceut, il les en reprint, e dit que ce lieu là seroit inconneu, iusque le Seigneur ramasseroit la compagnie de ses gens, e seroit appaisé: e qu'alors il montreroit ces choses, e que sa clarté e nuée apparoitroit, comm'elle auoit été manifestée au tems de Moyse, comm'aussi Salomon auoit demandé que ce lieu fût magnifiquement sacré. Il êt aussi déclaré comment ledit Salomon, qui auoit bien de la sagesse, fit sacrifice de la dedicace e perfexion du temple, e qu'ainsi qu'a la priere que Moyse fit au Seigneur, il descendit vn feu du ciel, qui brula toute la bête du sacrifice: aussi a la priere de Salomon vn feu descendit, qui brula toutes les bêtes du sacrifice: e ainsi que Moyse dit que la bête de la déforfaite étoit brulée, a cause qu'on ne l'auoit pas mangée: ainsi fit Salomon huit iours durans. E les mêmes choses sont racontées ês autres écrittures, e principalement ês papiers de Nehemie. E ainsi que Nehemie faisant vne librarie, amassa les histoires des rois e des prophetes, e les écrittures de Daud, e les letres des rois, touchant les offrandes, semblablement Iudas a recueilli toutes les choses, qui s'étoient perdues par la guerre que nous auons eue: e les auons. Parquoi si vous aués faute de quelque chose, enuoyés les querir par deuers nous. Donque pourtant que nous deuons faire la purification, nous vous auons écrit. Parquoi vous ferés bien si vous faite lédits iours. Nous esperons que Dieu (qui a preserué tout son peuple, e leur-a tous rendu leur possession, e regne, e prêtrise, e seruice diuin, comm'il auoit promis en nôtre loi) aura en brief merci de nous, e nous ramassera de tout le monde, en la sainte place, puis qu'il nous a deliurés de tant de maux, e a purifié la place.

Au reste, les faits de Iudas Maccabée, e de ses freres, la purification du grand temple, la refaite de l'autel, e d'auentage les guerres faites contre Antiochus Epiphanes, e contre son fils Eupator, e les signes montrés du ciel a ceux qui se sont portés vaillamment pour maintenir le Iudaisme, tellement que eux, qui étoient en petit nombre, ont fourragé tout le pays, chassé armées barbares, refait le temple renommé par tout le monde, deliuré la ville, remis en être les loix du Seigneur, qui

s'en alloint être perdues, par la faueur e aide qu'ils ont eue de lui, ces choses, di-ie, qui ont été déclarées en cinq liures par Iason Cyreneen, nous tâcherons de les trouuer en vn liure. Car considerans combien c'êt chose penible que de lire vne matiere longue, e combien de difficulté apporte vn long conte, a vn qui veut lire les histoires, nous auons mis peine de faire en sorte, que ceux qui voudront lire, y prennent plaisir: e ceux qui voudront mettre les affaires en leur memoire, le puissent aisément faire: e tous les lecteurs y puissent auoir du profit. E certes a nous (qui auons entrepris le trauail qui git en ce raccourcissement) l'affaire n'êt pas aisé, ains y a beaucoup a trauailler e veiller: tout ainsi qu'apprêter vn banquet, e seruir au profit d'autrui, n'êt pas facile. Toute-fois pour faire plaisir a plusieurs, nous prendrons volontiers cête peine, e en permettant aux écrivains de mettre le tout de point en point, nous mettrons peine d'abreger le conte, comme nous l'auons entrepris. Car ainsi qu'un qui bâtit vne maison neuue, doit auoir égard a toute la façon: e vn qui veut grauer ou peindre, doit chercher que c'êt qui sert au parement: ainsi pense-ie de nous, que de recueillir e dire tout, e s'arrêter en tous les points, c'êt a faire a vn qui écrit vn'histoire: mais de trouuer court, e se garder d'être trop soigneux en son euure, cela doit être permis a vn qui raccourcit le conte. Donque commençons meshui a entrer en matiere, e faisons ici fin de nôtre auantpropos. Car c'êt sottement fait, d'être si long deuant l'histoire e abreger l'histoire même.

(c.2133-2135)

Flavius Josephe, chap. XVI

deuxième chapitre de l'extrait choisi par C. au livre XIII.

Comment Antiochus Deuot fit un voyage contre Hyrcanus, e fit alliance avec lui, en prenant de lui trois cens talens.

chap. XVI.

E Antiochus déplaissant des maux que Simon lui auoit faits, s'en alla ietter sur la Iudée, l'an quatrieme de son regne, qui fut le premier de la principauté d'Hyrcanus: e apres auoir gâté le pays, encloyt Hyrcanus dedens la uille, laquelle il assiegea de set cams, e pour le commencement il n'auanceoit rien, tant pour la force des murailles, que pour la uertu des assiégés, e aussi pour ce qu'ils furent deliurés de disette d'eau par une grosse pluye qui uint sur la fin d'Automne. Or du côté de Septentrion de la muraille, duquel côté la place étoit platte, il dressa cent tours a trois étages, e y mit des soudars, e donnoit tous les iours l'assaut, e si fit un double fossé profond, e bien large, e par ce moyen enserra ceux de dedens. Mais eux par le contraire s'auisoient de faire plusieurs saillies: e si quelque fois ils pouoient surprendre les ennemis au depourueu, ils leur faisoient beaucoup de maux. E si les ennemis s'en apperceuoient, ils se retiroident aisément. E Hyrcanus voyant que le grand nombre de ses gens lui portoit dommage, tant pour ce que les uiures en étoient plutôt mangés, que pource que tant de gens ne faisoient rien, tria ceux qui ne seruoient de rien, e les chassa dehors, e ne retint que les plus gentils compaignons e combattans. Mais Antiochus engardoit de sortir ceux qu'on auoit ainsi triés: parquoi ils alloint ca-e-là entre les murailles, e mouroident miserablement de faim. Toute-fois quand ce uint a la fete des loges, ceux de dedens en prindrent pitié, e les receurent de rechef. E Hyrcanus enuoya par deuers Antiocus, e le pria de faire treues pour set iours, a cause de la fête: dont Antiocus pour la reuerence qu'il portoit a Dieu, fit treues: e outre-plus enuoya en la uille un magnifique sacrifice, c'êt des toreaux qui auoint les cornes dorées, e des coupes d'or e d'argent, avec toutes sortes de senteurs: e si fetoya la gendarmerie de ceux de la uille. Dont pour sa grande deuotion, chacun l'appella Deuot. Parquoi Hyrcanus print a gré sa courtoisie, e apres auoir entendu la reuerence qu'il portoit a Dieu, l'enuoya prier par un'ambassade, qu'il leur uoussit rendre la police de leurs peres. E Antiocus, combien qu'il en y eût qui lui conseillassent de détruire la nacion, a cause qu'elle menoit une uie qui ne pouuoit accorder avec les autres, ne s'en soucia, ains répondit aux ambassadeurs que les assiégés eussent a bailler les armes, e lui payer les gabelles de Iaphe, e autres uilles hors Iudée, e receuoir garnison, e par telle condicion ils seroient deliurés de la guerre. A quoi ils s'accorderent bien quant au reste: mais quant a la garnison, ils n'y consentirent pas, a cause de la diuersité des

meurs. Toute-fois au lieu de la garnison ils baillerent des ôtages, e cinq cens talens d'argent: dont ils en baillerent trois cens tous contans, e les ôtages quant-e-quant, entre lèquels étoit un frere d'Hyrchanus. Il abbatit aussi les creneaux de la uille. Par telles condicions, Antiocus leua le siege e se retira. E Hyrnanus ouurit le sepulcre de Daud, e ne print trois mille talens, par le moyen dêquels il fut le premier des Iuifs qui commença a se servir de soudars etrangers. Il fit aussi avec Antiocus amitié e alliance, e le receut en la uille, e fournit largement e de bon cueur son armée de toutes choses, e lui tint compaignie au uoyage qu'il fit contre les Parthes. E Antiocus combattit contre le Parthe Arsaces, e perdit une grande partie de son armée, e si y mourut, e Demetrius son frere lui succeda au royaume de Syrie, étant par Arsaces deliuré d'esclauerie.

.....

(c.2-4)

S. Matthieu, chap. II

E quand Iesus fut né a Bethlehem en Iudée au tems du roi Herodes voici venir d'orient en Ierusalem des magiciens, qui demanderent où étoit le roi des Iuifs qui étoit né, pourtant qu'ils auoient veu son étoille en orient, e l'étoint venus adorer. Ce que oyant le roi Herodes fut troublé, e toute Ierusalem avec lui. Si assembla tous les grands prêtres e scribes du peuple, e leur demanda où Christ deuoit naitre. E ils lui dirent, A Bethlehem en Iudée, car il êt ainsi écrit par vn prophete: E toy Bethlehem pays de Iudée, tu n'es pas le moindre des bailliages de Iudée: car de toi me sortira vn gouuerneur qui gouuenera mon peuple Israel. A donc Herodes appella secrettement les magiciens, e s'enquit d'eux diligemment du tems auquel l'étoile leur étoit apparue, puis les enuoya a Bethlehem, e leur dit: Allés, e vous enquêtes diligemment de l'enfant, e quand vous l'aurez trouué, faites le moi sauoir, affin que ie l'aille aussi adorer. E quand ils eurent oui le roi, ils partirent: e voici l'étoile, qu'ils auoyent veue en orient, qui alla deuant eux, iusqu'a tant qu'elle se vint arrêter sur le lieu où étoit l'enfant. E quand ils virent l'étoile, ils en furent tréioieux. Si entrerent en la maison, e trouuerent l'enfant avec Marie sa mere, e se ietterent a terre, e l'adorerent. Puis ouurirent leurs boites, e lui firent presens d'or, d'encens e de mirre. Puis en dormant eurent vne reuelation diuine, de ne retourner point par deuers Herodes: si se retirerent par vn autre chemin en leur pays. E apres qu'ils se furent retirés, voici l'ange du Seigneur qui se montre a Ioseph en son dormant, e lui dit: Leue toy, pren l'enfant e sa mere, e t'en fui en Egypte, e y demeure iusqu'a tant que ie te le die. Car Herodes doit chercher l'enfant pour le mettr'a mort. A donc il se leua, e print l'enfant e sa mere, de nuit, e s'en alla en Egypte, e y demoura iusqu'au trépas d'Herodes, affin que fut accomply ce que le Seigneur auoit dit par vn prophete qui dit: J'ai fait venir mon fis d'Egypte. A donc Herodes se voyant abusé par les magiciens, en eut si grand depit, qu'il enuoya tuer tous les enfans de Bethlehem e de tout le territoire de Bethlehem, de deux ans en bas, selon le tems duquel il s'étoit diligemment enquis des magiciens. A donc fut accomply le dit du prophete Ieremie, qui dit: On ouit en Rama vn cry, dueil, e pleur, e grand brayement. C'êt Rachel qui pleure ses enfans, sans se vouloir consoler, pour ce que c'êt fait d'eux. E apres le trépas d'Herodes, voici l'ange du Seigneur qui s'apparut en Egypte a Ioseph en son dormant, e lui dit: Leue toi, e pren l'enfant e sa mere, e t'en va au pais d'Israel: car ceux qui cherchoient la mort de l'enfant, sont mors. Ainsi il se leua, e print l'enfant e sa mere, e s'en alla en pays d'Israel. Mais quand il entendit que Archlaus regnoit en Iudée au lieu d'Herodes son pere, il eut peur d'y aller. Puis étant auerti par reuelation en dormant, se retira aux quartiers de Galilée, e s'alla tenir en vne ville qui s'appelle Nazaret, affin que fût accomply ce dit des prophetes, Il sera appelé Nazarien.

S. Marc, chap. II

Puis entra derechef quelques iours apres a Capharnaum, e incontinant qu'on ouit dire qu'il étoit en la maison, tant de gens s'assemblerent, que même la place deuant la porte n'étoit pas assés grande. E comme il parloit a eux, il en vint a lui qui portoit a quatre vn impotent. E pour ce qu'ils ne pouoint approcher de lui, a cause de la foule, ils découurirent le toit du lieu où il étoit, e firent vn pertuis, e deuallerent le lit où l'impotent gisoit. E Iesus voyant leur foi, dit a l'impotent: Mon fis tes pechés te sont pardonnés. Or il y auoit là quelques scribes assis, qui pensoint ainsi en leurs cueurs: Que veut dire, qu'il dit tels blasphemes? Qui peut pardonner les pechés, sinon Dieu seul? E incontinant Iesus connoissant en son esperit qu'ils pensoint ainsi en eux mêmes, leur dit: Parquoi pensés vous cela en voz cueurs? Lequel êt plus aisé de dire a l'impotent: Tes pechés te sont pardonnés? ou de dire, Leue-toi, pren ton lit, e chemine? E afin que vous sachiés que le fis d'homme a puissance en terre de pardonner les pechés, Leue toi, di-ie (dit-il a l'impotent) e pren ton lit: e t'en va en ta maison. E lui de se leuer, e de prendre son lit, e sortir deuant tous, tellement qu'ils s'en étonnerent tous, e en glorifierent Dieu, disans que iamais n'auoint veu telle chose. Puis il s'en alla derechef vers le lac, e tout le menu peuple alloit a lui, e il les enseignoit.

E Iesus en passant vit Leui le fis d'Alphée, assis au banc du peage, e lui dit: Sui-moi: e il se leua, e le suiuit. E comme Iesus banquetoit chés lui, e que plusieurs peagiers e maluiuans banquetoint avec lui e avec ses disciples (car il y en auoit beaucoup qui l'auoint suiui) les scribes e les pharisiens, le voyant manger avec les peagiers e maluiuans, dirent a ses disciples: Que veut dire qu'il mange e boit avec les peagiers e maluiuans? E Iesus oyant cela leur dit: ceux qui sont en bon point, n'ont pas faute de medecin, mais ceux qui se portent mal. Je ne suis pas venu appeler a amendement gens iustes, mais pecheurs. Or les disciples de Iehan e ceux des Pharisiens, qui auoint coûtume de ieuner, lui allerent dire: Que veut dire que les disciples de Iehan e des Pharisiens ieunent bien? e tes disciples ne ieunent pas? E Iesus leur dit: Les nopceurs peuuent-ils ieuner, tandis que l'époux êt avec eux? Ce-pendant qu'ils ont l'époux avec eux, ils ne sauroint ieuner. Mais vn tems viendra que l'époux leur sera ôté, e alors ils ieuneront en ce tems là. Aussi n'y a-il nul qui couse vne piece de drap tout frais, en vn viel habillement: autrement la piece neuue emporterait du vieil, e en feroit la rompure pire. E nul ne met du vin nouveau en vieilles peaux: autrement le vin nouveau romproit les peaux, e le vin s'épanderoit, e les peaux se gâteroient. Ains faut mettre le vin nouveau en nouuelles peaux. Or avint vn Sabbat comm'il passoit par les bleds, que ses disciples en tirant leur chemin, se prindrent a arracher les épics, dont les Pharisiens lui dirent: Regarde que tes disciples font au Sabbat, chose qui n'êt pas loisible. E il leur dit: Ne leutes vous iamais que fit Dauid, vne fois qu'il eut disette, lui e ses compaignons? Comment il entra en la maison Dieu, quand Abiathar étoit grand

prêtre e mangea les pains auantmis, lèquels il n'êt loisible de manger sinon aux prêtres, e en bailla aussi a ses compaignons? Le Sabbat êt fait pour l'homme (leur dit il) e non pas l'homme pour le Sabbat. Parquoi le fis d'homme êt maitre du Sabbat même.

(c.109-112)

S. Luc, chap. II

Avint durant ce tems, qu'il se fit vn edit de part Cesar Auguste, que tout le monde fût denombéré: lequel denombrement fut le premier qui se fit, lors que Quirinius étoit gouuerneur de Syrie. E comme chascun alloit en sa ville pour être denombéré, Ioseph aussi monta de Galilée, de la ville de Nazareth, en Iudée, en la ville de Daud, qui s'appelle Bethlehem, a cause qu'il étoit de la maison e parenté de Daud, pour être denombéré avec Marie sa femme fiancée, qui étoit enceinte. E auint que comme ils étoient là, son tems d'enfanter fut accompli, si enfanta son fis premier-né, e l'enuelopa de langes, e la coucha en vne crèche, a cause qu'il n'y auoit point de place pour eux au logis. Or y auoit-il des pasteurs en ce pays là, qui couchoint sur les chams, e gardoint leur bergerie en veillant de nuit. E voici l'ange du Seigneur qui se trouua vers eux, e la clarté du Seigneur leur reluisit alentour, dont ils eurent grand peur. E l'ange leur dit: N'ayés peur: car ie vous apporte nouvelle d'une grande ioye, laquelle sera a tout le peuple, c'êt qu'aujourd'hui vous êt né vn sauueur, qui êt Christ le Seigneur, en la ville de Daud, en telles entreseignes que vous trouuerés l'enfant emmaillotté, couché en vne crèche. E soudainement il se trouua avec l'ange vne compagnie de gendarmerie celeste, qui louoint Dieu, e disoint: Gloire lahaut a Dieu, e en terre paix enuers les hommes bon vouloir. Puis quand les anges s'en furent allés d'eux au ciel, ces pasteurs dirent entr'eux: Allons nous-en voir iusqu'à Bethlehem, pour voir qu'il y a de nouveau, que le Seigneur a fait a sauoir. Si allerent vîtement, e trouuerent Marie e Ioseph, e l'enfant couché en la crèche. Ce que voyans, ils raconterent ce qui leur auoit été dit dudit enfant. E tous ceux qui l'ouïrent, s'emerueillierent de ce que les pasteurs leur dirent. E Marie prenoit garde a toutes ces choses, en les considerant en son cuer. E les pasteurs s'en retournerent, en glorifiant e louant Dieu de tout ce qu'ils auoint oui e veu, comm'il leur auoit été dit. E quand huit iours furent passés pour rongner l'enfant, on lui mit nom IESUS, lequel nom auoit été prononcé de l'ange, deuant qu'il fût conçu au ventre. E quand les iours de la purification furent accomplis selon la loi de Moyse, ils le porterent en Ierusalem pour le presenter au Seigneur (selon qu'il êt écrit en la loi du Seigneur, que tout mâle ouureuentre sera appelé consacré au Seigneur) e pour faire offrande, selon qu'il êt dit en la loi du Seigneur: vn couple de tourterelles ou deux pigeons. Or il y auoit vn homme en Ierusalem, nommé Simeon, lequel étoit vn homme iuste, e craignant Dieu, e attendoit la consolacion d'Israel, e auoit le saint esperit, e auoit eu reuelacion du saint esperit, qu'il ne verroit point la mort qu'il n'eût veu le Christ du Seigneur. Si alla, poussé de l'esperit, au temple: e quand le pere e la mere apporterent l'enfant Iesus, pour en faire selon la cõtume de la loi, il le print entre ses bras, e benit Dieu, e dit: Maintenant tu depêches ton seruiteur, Seigneur, selon ta promesse, paisiblement. Puis que mes yeux ont veu ton salut, lequel tu as apprêté deuant toutes nacions, vne lumiere pour être découuerte aux payens, e vne gloire de ton

peuple Israel. E son pere e sa mere s'ébahissoint de ce qui se disoit de lui: e Simeon les benit, e dit a Marie sa mere: Sache que cétui êt pour en faire trébucher e leuer mains en Israel, e pour être vn etandard, auquel on contredira. E toi-même aussi, vn'épée te percera le cueur, afin que les pensées de mains cueurs soient découuertes. Il y auoit aussi Anne prophetesse, fille de Phanuel, de la lignée d'Aser, laquelle étoit déjà fort aagée, e auoit vécu avec son mari set ans, depuis son pucelage, e étoit vesue d'enuiron quatre vingts e quatr'ans: laquelle ne bougeoit pas du temple, en seruant Dieu avec ieunes e priere, nuit e iour. Icelle suruint tout a l'heure, e se print a remercier le Seigneur, e a parler de lui a ceux qui attendoient deliurance en Ierusalem. E quand ils se furent acquittés de tout leur deuoir, selon la loi du Seigneur, ils s'en retournerent en Galilée, en leur ville de Nazareth. E l'enfant croissoit e deuenoit fort d'esperit, e plein de sagesse, e la grace de Dieu étoit avec lui. E son pere e sa mere alloint tous les ans en Ierusalem a la fête de Pâques. E quand il eut douz'ans, ils monterent en Ierusalem, selon la cõtume de la fête. E quand ils eurent accompli leurs iours, e qu'ils s'en retournerent, l'enfant Iesus demoura en Ierusalem. De quoi son pere e sa mere n'en sauoint rien, cuidans qu'il fût en la compagnie. E quand ils eurent cheminé vn iour, ils se prindrent a le chercher entre les parens e amis: e ne la trouuant pas, ils le retournerent chercher en ierusalem. E auint qu'apres trois iours ils le trouuerent au temple, assis au milieu des docteurs, e les oyant e interrogant. Dont tous ceux qui l'oyoint, s'étonnoient de son entendement, e de ses réponses. E quand ils le virent, ils furent étonnés: e sa mere lui dit, mon fis, pourquoi nous as tu ainsi fait, ton pere e moi te cerchions, e étions dolens. E il leur dit: E pourquoi me cerchiés vous? ne sauiés vous pas, qu'il me faut être es affaires de mon pere? Mais ils n'entendirent pas que vouloit dire ce qu'il leur dit. E il descendit avec eux, e alla a Nazareth, e leur étoit obeissant. E sa mere notoit toutes ces choses en son cueur: e Iesus profitoit en sagesse e aage e grace vers Dieu e vers les hommes.

(c. 175-177)

S. Jehan, chap. II

E au troisième iour il se fit des nopces a Cana en Galilée, e y étoit la mere de Iesus, e Iesus aussi fut semont aux nopces, e ses disciples. E comme le vin étoit failli, la mere de Iesus lui dit: ils n'ont point de vin. E Iesus lui dit: E puis, femme, mon heure n'êt pas encore venue. E sa mere dit aux valets qu'ils fissent ce qu'il leur diroit. Or y auoit-il là six baignoires de pierre, comme requeroit la purification des Iuifs, lèquelles tenoient châcune deux ou trois grandes mesures. Dont Iesus leur dit: Remplissés d'eau les baignoires. E ils les remplirent iusqu'au bord. E il leur dit: Tirés en maintenant, e en partés au maitre d'ôtel. E ils lui en porterent. E quand le maitre d'hôtel eut gouté le vin fait d'eau, ne sachant d'où il venoit (mais les valets le sauoint bien, qui auoint puisé l'eau) il appella l'époux, e lui dit: il n'y a homme qui ne verse premierement du bon vin: puis quand on a bien beu, il verse le pire: e tu as gardé le bon vin iusqu'ores. Vela le commencement des miracles que fit Iesus a Cana en Galilée, e montra sa gloire, dont ses disciples crurent en lui. Apres cela il descendit a Capharnaum, lui e sa mere, e ses freres, e ses disciples, e y demourerent quelque peu de iours. E comme la pâque des Iuifs approchoit, Iesus monta en Ierusalem, e trouua au temple ceux qui vendoint des beufs e brebis e colombes, e les changeurs assis: si fit vn fouet d'écorgées, e les chassa tous du temple, e aussi les brebis e les beufs, e épandit l'argent des banquiers, e renuersa leurs tables, e dit aux vendeurs de colombes: Otés-moi ces choses d'ici, e ne faites pas de la maison de mon pere, vne maison de marchandise. Dont il souuint a ses disciples qu'il étoit écrit: Je brule de l'affexion que i'ai a ta maison. E les Iuifs lui répondirent: Quel exemple nous montres-tu de faire cela? E Iesus leur répondit: Defaites ce temple, e en trois iours ie le leuerai. E les Iuifs dirent: ce temple a été bâti en quarant'e six ans, e tu le leueras en trois iours? Or il disoit du temple de son cors. Parquoi quand il fut leué de mort a vie, il souuint a ses disciples qu'il leur auoit dit, e creurent a l'écritture, e a la parolle que Iesus auoit ditte. E comm'ils étoient en Ierusalem a la fête de pâques, plusieurs creurent en son nom voyans les merueilles qu'il faisoit. Mais Iesus ne se fioit pas en eux, a cause qu'il connoissoit châcun, e n'auoit pas besoin qu'on l'auertît de l'homme: car il sauoit bien ce qui étoit en l'homme.

(c. 236-239)

Actes, chap. II

E Quand ce vint au iour de la cinquantième, qu'ils étoient tous ensemble en vn même lieu, il se fit soudainement vn son du ciel, comme s'il eût couru vn roide vent, qui remplit toute la maison où ils étoient assis, e virent comme des langues de feu, qui se deportoient, lequel feu se posa sur chacun d'eux, dont ils furent tous rempli du saint esperit, e commencerent a parler diuerses langues, selon que l'esperit leur en faisoit la grace. Or y auoit il des Iuifs qui se tenoient en Ierusalem, gens craignant Dieu de toutes nacions de dessous le ciel. Dont quand le bruit fut fait, le commun s'assembla e étoit bien ébahys de les ouir parler chacun son propre langage. Si étoient tous étonnés, e s'emerueilloient, disans entr'eux: Comment? tous ceux-ci qui parlent ne sont-ils pas Galiléens? e que veut dire que nous les oyons parler chacun en nôtre propre langage, où nous sommes nés? Parthes, e Medes, e Elamites, e les habitans de Mesopotamie, e de Iudée, e de Capadoce, e de Ponte, e d'Asie, e de Phrygie, e de Pamphylie, e d'Egypte, e des marches de la Lybie qui êt vers Cyrene, e étrangers Romains, tant Iuifs que conuers, e Creteins, e Arabes, les oyons parler en noz langues des merueilles de Dieu. Parainsi ils s'étonnoient tous, e ne sauoient qu'en dire, e se disoient l'vn a l'autre: Que veut ceci dire? E les autres s'en moquoient, e disoient qu'ils étoient pleins de vin. Mais Pierre se presenta là avec les onze, e leur fit vne telle harangue: Hommes Iuifs, e vous tous qui habités en Ierusalem, entendés ceci, e prêtés l'oreille a mes parolles. Car ces gens ne sont pas yures, comme vous cuidés, veu qu'il n'êt encore que trois heures du iour. Mais c'êt le dit du prophete Ioel: E au dernier tems (dit Dieu), i'épandrai de mon esperit sur toute sorte de gens, e prophetiseront voz fis e filles, e voz iouvenceaux auront des visions, e voz vieillars auront des songes, e si repandrai en ce tems là sur mes seruiteurs e seruantes, de mon esperit, tellement qu'ils prophetiseront, e ferai des monstres au ciel en haut, e des merueilles sur terre embas, sang, e feu, e vapeur de fumée. Le soleil se changera en tenebres, e la lune en sang, deuant que la grande e noble iournée du Seigneur vienne. E quiconque inuoquera le nom du Seigneur sera sauué. Hommes Israelites, écoutés ces propos. Iesus Nazarien, homme qui vous a été présenté de Dieu par grans choses, miracles, e merueilles, que dieu par lui a faites entre vous, comme vous mêmes saués bien, cétui (di-ie) liuré par le defini conseil e preuoyance de Dieu, vous l'aués pris par méchantes mains, e l'aués pendu e mis a mort: e Dieu l'a ressuscité, e deliuré des douleurs de la mort, pourautant qu'il n'étoit possible qu'il fût tenu de la mort. Car Dauid dit de lui: Je voi incessamment le Seigneur deuant moi, lequel êt a mon côté droit, tellement que ie ne suis point ébranlé. Pour cela non seulement mon cueur se réiouit, e ma langue s'égaye, mais même ma chair se tient en esperance, pourtant que tu ne laisseras point mon ame en Enfer, e n'endureras point que ton saint sente corruption. Tu me montreras les chemins de vie, tu m'assouiras de plaisir en ta presence. Hommes freres, s'il faut franchement parler a vous du grand pere Dauid, il êt e

trepassé e enterré, e êt son tombeau entre nous iusqu'a present. Mais étant prophete, e sachant que dieu lui auoit promi par son serment, que du fruit de ses reins, selon la chair, il dresseroit le Christ, e l'assieroit sur son siege, prevoyant la resurrection du Christ, il dit que son ame ne seroit point delaissée en Enfer, e que sa chair ne sentiroit point corruption. Ce Iesus là Dieu l'a ressuscité, dont nous en sommes tous témoins. Lui donque élué par la dextre de Dieu, e ayant obtenu du pere le saint esperit promis, a épandu ce que maintenant vous voyés e oyés. Car David ne monta pas au ciel, ains dit lui même tel propos: Le Seigneur a dit a mon seigneur, Assied toi a ma dextre, iusque ie t'aye fait de tes ennemis vn marchepied. Parquoi sache toute la maison d'Israel assureément, que Dieu a fait Seigneur e Christ ledit Iesus, que vous aués crucifié. Cela oui, ils eurent la conscience touchée, e dirent a Pierre e aux autres apôtres: Que feront nous? freres. E Pierre leur dit: Amendés vous, e que chacun de vous soit laué au nom de Iesus Christ, pour auoir pardon des pechés, e vous recevrés le don du saint esperit. Car a vous appartient la promesse, e a voz enfans, e a tous les lointains, que le Seigneur nôtre Dieu appellera. Tels propos e plusieurs autres dit-il, en leur remontrant e les auertissant qu'ils se sauussent d'entre celle peruerse nacion. Dont ils receurent volontiers sa parole, e se firent lauer, e furent gagnées en ce iour là vn trois mille personnes, e vaquoint a la doctrine des apôtres, a la communion, a rompre le pain, e a oraison. E n'y eut ame qui ne fût en crainte, e se faisoit tout plein de miracles e merueilles par les apôtres. Or tous les croyans étoint ensemble, e auoint tout commun, e vendoint leur auoir e cheuances, e les départoint a chacun, selon qu'on en auoit besoin: e iournellement, étans continuellement ensemble au temple, e rompant le pain par les maisons, prenoient leur repas en louant dieu d'un cueur gai e simple, e étoit en la bonne grâce de tout le peuple. E le Seigneur en aioutoi iournellement a l'eglise qui venoint a être sauués.

(c.295-297)

Aux Romains, chap. II

Parquoi tu es inexcusable, ô homme, quiconque tu sois qui iuges. Car en ce que tu iuges autrui, tu te condamnes toi-même, veu que tu fais le même toi qui iuges.

Or nous sauons que Dieu iugera rigoureusement ceux qui font telles choses. E cuides-tu, toi qui iuges ceux qui font telles choses, e si fais les-mêmes, que tu doiues échapper le iugement de Dieu? Méprises-tu sa riche bonté, patience e attente, sans sauoir que la bonté de Dieu t'attire a t'amender? Mais tu es si dur, e as le cueur tant obstiné, que tu t'amasses punicion pour la iournée en laquelle il sera fait punicion, e se montrera le iuste iugement de Dieu, lequel se rendra a chacun selon ses euures. A ceux qui en perseruerant a bien faire cherchent gloire, e honneur, e immortalité, vie éternelle. A gens noiseux e desobeissans a la verité, e obeissans a méchanceté, sera courroux e punicion, tribulacion e angoisse sur toute ame d'homme qui fait mal, le Iuif pour le premier, puis le Grec. E gloire, e honneur, e paix a toute personne qui fait bien, le Iuif pour le premier, puis le Grec. Car vers dieu n'y a nul regard des personnes: car tous ceux qui auront peché sans loi, periront aussi sans loi: e tous ceux qui en la loi auront peché, par la loi seront condamnés: Car ce ne sont pas ceux qui oyent la loi, qui seront innocens vers Dieu: mais ceux qui executent la loi, seront innocens. Car puis que les payens, qui n'ont pas la loi, font naturellement choses de la loi, ils sont loi a eux-mêmes, sans auoir la loi, veu qu'ils montrent qu'ils ont l'euure de la loi, écrite en leurs cueurs, laquelle chose leur conscience têtmoignera, e les pensées e des uns e des autres les accuseront ou defendront au iour que Dieu iugera les secrets des hommes selon mon euangile, par Iesus Christ. Or-ça tu es appelé Iuif, e tu reposes en la loi, e te glorifie de Dieu, e connois sa volonté, e approuues les choses excellentes, e as appris la loi, e cuides bien être guide des aueugles, lumiere de ceux qui sont en tenebres, enseigneur des nonsauants, maître des idiots, qui portes la mine d'auoir la vraie connoissance de la loi. Toi donc qui enseignes autrui, tu ne t'enseignes pas toi-même? toi qui vas disant qu'on ne doit pas dérobbier, tu dérobbes? tu dis qu'on ne dois pas adulterer, e tu adulteres? Tu abomines les idoles e tu commets sacrilege? tu te glorifie de la loi, e si deshonnore Dieu en trêpassant la loi? Car vous êtes cause que le nom de Dieu êt blasphemé entre les payens, ainsi qu'il êt écrit. Car le rongnement profite bien, si tu executes la loi. Mais si tu viens a trêpasser la loi, ton rongnement devient auantpeau. Que si vn empellé garde les ordonnances de la loi, certes son auantpeau lui sera contée pour rongnement, e celui qui de nature êt empellé, e garde la loi, te condamnera, toi qui as la letre e rongnement, e si trêpasses la loi. Car celui n'êt pas Iuif, qui l'êt manifestement: ne le rongnement n'êt pas celui qui se fait manifestement en la chair: mais celui êt Iuif, qui l'êt en secret: e le rongnement êt celui du cueur en esperit, e non pas en letre, duquel Iuif la louange ne vient pas des hommes mais de Dieu.

(c.325-326)

La I. aux Corinthiens, chap. II

E aussi quand ie vin a vous, freres, ie ne vous vin pas annoncer le diuin oracle avec un excellent parler ou sagesse. Car i'auois deliberé de ne sauoir rien entre vous, sinon Iesus Christ, voire crucifié. Si conuersai entre vous en grande foiblesse e creinte e tremblement, e usai d'vn parler e prêcher qui gisoit, non pas en parolles bien colorées, comme sont celles de la sagesse humaine, mais en spirituelle e vertueuse demontrance, afin que vôtre foi ne gât point en sagesse d'homme, mais en vertu de Dieu. Or nous parlons de sagesse entre les parfaits, non pas sagesse de ce monde, ne des seigneurs de ce monde qui viennent a neant: ains parlons secrettement de la sagesse de Dieu cachée, laquelle dieu ordonna deuant que le monde fût en être, a nôtre gloire, laquelle nul des seigneurs de ce monde n'a sceue. Car s'ils l'eussent sceue, ils n'eussent pas crucifié le Seigneur de gloire. Ains parlons des choses, lèquelles, comme il êt écrit, onc œil d'homme ne vit, n'oreille n'ouit, ne cueur ne vint a penser ce que Dieu a apprêté a ceux qui l'aiment. E Dieu ne nous a reuelé par son esperit. Car l'esperit épluche tout, voire les plus grand secrets de Dieu. Car qui êt l'homme qui sache des choses de l'homme, sinon l'esperit de l'homme, qui êt en lui? Ainsi les choses de dieu, nul ne les sait, sinon l'esperit de Dieu. Or n'auons nous pas receu vn esperit du monde, mais vn esperit qui vient de Dieu, pour entendre les grâces que Dieu nous a faites, dêquelles nous parlons, non pas par parolles de grand sauoir, comme sont celles de la sagesse des hommes: mais de sauoir du saint esperit, en appropriant choses spritiuelles a spirituelles. Or vn homme mondain n'êt pas capable des choses de l'esperit de Dieu: car il les tient pour folie, e ne les peut connoitre, pource qu'il les faut examiner spirituellement. Mais vn spirituel examine tout, e si n'êt examiné de nulli. Car qui connoit l'intencion du Seigneur, pour le pousser a faire quelque chose? Mais nous, nous tenons l'intencion du Christ.

(c.352-352)

La II. aux Corinthiens, chap. II

Mais i'ai deliberé de n'aller point a vous derechef en portant fâcherie: Car si ie vous fâche, qui sera celui qui me réiouira, sinon celui qui aura été fâché par moi? E cela même vous écrivi-ie, afin que quand ie serai arriué, ie n'eusse fâcherie sur fâcherie, de ceux dêquels ie deuroi auoir ioye, en me confiant bien tant de vous tous, que ma ioye êt celle de vous tous. Car en grande tribulacion e angoisse de cueur ie vous écrivi, en iettant grosses larmes, non pas pour vous fâcher, mais afin que vous conneussiés la grand'amour que nous vous portons. Que si quelcun a fâché, ce n'êt pas moi seul qu'il a fâché, afin que ie ne vous charge tous. Il lui suffit du châtiment qui lui a été fait de plusieurs, tellement que par le contraire vous lui deués plutôt pardonner, e le consoler, de peur que la trop grande tristesse ne le tue. Parquoi ie vous prie d'employer enuers lui amour. Car aussi écrivi-ie pour vous essayer e connoitre si vous êtes obeissans a tout: e a qui vous pardonnés, aussi fai-ie. Car si i'ai rien pardonné, a qui i'ai pardonné, ie l'ai fait pour vous, en la personne du Christ, afin que Satan ne nous attrappe: car nous sauons bien ses menées. Or quand ie fu arrivé a Troade pour l'euangile du Christ, e que la porte m'étoît ouuerte au Seigneur, ie n'eu point de repos en mon esperit, pource que ie ne trouuai pas Tite mon frere. Si prin congé d'eux, e m'en allai en Macedone. E loué soit Dieu, qui tou-iours nous fait triompher en Christ, e fait sentir l'odeur de sa congnoissance par nous en tout lieu, pourtant que nous sommes la bonne senteur de Christ a dieu, a ceux qui seront sauués, e a ceux qui seront damnés: aux damnés, senteur mortelle, pour les faire mourir: aux sauués senteur de vie, pour les faire viure. E a ceci qui pourroit être assés suffisant? Car nous ne sommes pas comme plusieurs, qui font marchandise de la parolle de Dieu: ains parlons en Christ comme gens qui vont rondement e de part Dieu, e deuant Dieu.

(c.370-372)

Aux Galates, chap. II

E puis quatorze ans apres, ie montai derechef en Ierusalem avec Barnabas, e menai Tite quant e moi, e y montai par reuelacion, e deuisai avec eux de l'euangile que ie prêchoi entre les payens, e principalement avec ceux qui étoint en estime, de peur que d'aventure ie ne courusse, ou eusse courru pour neant. E même Tite, qui étoit avec moi, qui étoit Grec, ne fut point contreint de se faire rongner. E cela fut fait a cause d'un tas de faux freres apostés, qui étoint couuertement entrés pour épier nôtre franchise que nous auons en Iesus Christ, afin de nous asseruir: auxquels nous ne nous assuiettîmes pas tant, que nous leur cedissions, non pas même pour un tems, afin que la verité de l'euangile demourat vers vous. De ceux que semblent être quelque choses il ne me chaut quels gens ils fussent. Dieu n'a point égard a la personne d'un homme. Ceux qui étoint en estime, ne m'aiouterent rien: mais au contraire, quand ils virent que j'auais la charge de l'euangile pour les empellés, comme Pierre pour les rongnés (car celui qui a besogné en Pierre pour lui fair'auoir l'office d'apôtre pour les rongnés, a aussi besogné en moi pour les payens) e conneurent la grace qui m'étoit donnée, Iaques, e Cephas, e Iehan, qui sembloint être les piliers, nous prindrent moi e Barnabas, a compagnons, en touchant les mains, tellement que nous serions pour les payens e eux pour les rongnés: seulement qu'il nous souuînt des pources, ce que j'ai tâché de faire. E vne fois que Pierre vint a Antioche, ie lui contredit en barbe, pourtant qu'il étoit a reprendre. Car deuant que quelques uns fussent venus de deuers Iaques, il mangeoit avec des payens: e quand ils furent venus, il se retira, e s'ôta d'eux, de peur des rongnés. Parquoi les autres Iuifs aussi firent tel semblant que lui, tellement que Barnabas même vint a feindre comme eux. Mais quand ie vi qu'ils n'alloint pas d'un pied droit a la verité de l'euangile, je dis a Pierre deuant tous: Si toi qui es Iuif, vis en payen, e non en Iuif, pourquoi fais-tu Iudaïser les payens? Nous qui sommes Iuifs de nature, e non pas pecheurs des payens, sachans que l'homme n'êt pas iustifié par les euures de la loi, mais seulement par la foi qu'il a en Iesus Christ, auons aussi creu en Iesus Christ, afin que nous fussions iustifiés par la foi du Christ, e non par les euures de la loi, pourtant qu'homme du monde ne sera iustifié par les euures de la loi. Que si en cherchant d'être iustifié par Christ, nous nous trouuons pecheurs aussi bien que les autres, il s'en suit que le Christ sert de peché: ce que ia n'auienne. Si êt-ce que si ce que j'ai défait, ie le refai, ie me montre pecheur. Car par la foi ie suis mort a la loi, afin que ie viue en dieu. Je suis crucifié avec Christ, e si vi, non plus moi, mais Christ vit en moi. E ce que ie vi maintenant en chair, ie vi par la fiance que j'ai au fis de Dieu, qui m'a tant aimé, qu'il s'êt liuré pour moi. Je ne refuse pas la grace de Dieu. Car si la iustice vient de la loi, il s'ensuit que Christ êt mort pour neant.

(c.380-381)

Aux Ephesiens, chap. II

Vrai êt que vous aués été mors par les forfaits e pechés êquels vous aués autrefois cheminé selon le train de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, c'êt-a-dire l'esperit, qui besogne maintenant ês hommes desobeissans. En ces mêmes pechés nous aussi auons tous conuersé autrefois, ês conuoitises de nôtre chair, en faisant a l'appetit de la chair, e de noz pensées, e auons été de nature dignes de punicion, aussi bien que les autres. Mais Dieu, riche en misericorde, nous a porté si grand'amour, qu'il nous a (nous qui étions mors par les forfaits) viuifiés avec Christ (vous êtes sauués par grace) e nous a ressuscités ensemble, e assis ensemble ês lieux celestes en Iesus Christ, pour montrer aux tems auenir sa tant riche grace, laquelle par sa benignité il nous a faitte en Iesus Christ. Car vous êtes sauués par grace, par la foi, e non de vous. C'êt vn don de Dieu, qui ne vient point des euures, afin que nul ne s'en glorifie. Car nous sommes son ouurage, créés en Iesus Christ pour faire bonnes euures, lêquelles Dieu a apprêtées afin que nous y cheminions. Pourcela souuienne vous que vous, qui étiés iadis payens en chair (vous qui êtes appelés auantpeau par celui qui êt appelé rongnement en chair, fait de main) que vous, di-ie, étiés en ces tems là sans Christ étranges de la communauté d'Israel, e hors des alliances de la promesse, sans auoir esperance, e sans Dieu au monde. Mais maintenant en Iesus Christ vous, qui iadis étiés loin, êtes deuenus pres, par le sang de Christ. Car il êt nôtre paix, qui a fait des deux vn, e a défait l'être deux du clos: il a en sa chair aboli l'inimité, la loi des commandemens, qui gisoit en ordonnance, afin que de deux il en fit en soi-même vn nouuel homme, en faisant paix, e qu'il les r'alliât les vns aux autres en vn cors a dieu, par la croix, en détruisant en elle l'inimité: e êt venu apporter les nouuelles de la paix: tant a vous qui étiés loin qu'a ceux qui étoint pres. Car par lui nous auons entrée vers le pere e les vns e les autres, par vn même esperit. Parainsi vous n'êtes plus estrangers e forains, mais bourgeois avec les saints, e de la maison de Dieu, bâtis sur le fondement des apôtres e prophetes, dont Iesus Christ en êt la maitresse pierre du coin, par laquelle tout le bâtiment ageancé ensemble, croît pour deuenir vn saint temple au Seigneur: en qui vous aussi êtes bâtis ensemble pour être vn repaire de Dieu en esperit.

(c.391-392)

Aux Philippiens, chap. II

Parquoi, s'il y a en Christ point de confirmacion, s'il y a point de solat d'amour, s'il y a point de communion d'esperit, s'il y a point d'affexions e compassions, assouissés ma ioye, c'êt-a-dire soyés tous d'un'opinion, tous d'un'amour, tous d'un courage, tous d'un auis, sans rien faire par noise ou vaine gloire, mais par humilité estimés que les autres vous passent. Ne vous souciés pas seulement châcun du sien, mais aussi de l'autrui. Car vous devés auoir vne telle affexion que Iesus Christ, lequel étant en forme de Dieu n'a pas usé de rapine, de ce qu'il étoit égal a Dieu, ains s'êt aneanti tellement, qu'il a prins forme de seruiteur, e êt deuenue semblable aux hommes, e s'êt trouué en figure d'homme, e s'êt tant abaissé, qu'il a été obéissant iusqu'a la mort, voire a la mort de la croix.

Parquoi dieu la haut élué, e lui a donné vn nom qui êt sur tout nom, tellement qu'au nom de Iesus tout genoil se ploye, de ceux du ciel, e de ceux de la terre, e de ceux de dessous terre, e toute langue confesse que Iesus Christ êt le Seigneur, e la gloire de Dieu le pere. E pourtant, mes bons amis, ainsi que vous aués tou-iours obéi, non pas comme en ma présence seulement, mais maintenant beaucoup plus en mon absence, pourchassés vôtre salut auec creinte e tremblement. Car c'êt Dieu qui vous fait e vouloir e faire, de son bon plaisir. Faites tout sans gronder e mal penser, afin que vous soyés sans reproche, e innocens, enfans de Dieu irreprehensibles, au milieu d'une nacion fausse e peruerse, entre lèquels luisés comme flambeaux au monde, soutenant la parolle de vie, pour m'en glorifier a la iournée du Christ, que ie n'aurai pas perdu mon tems de courir e trauailler. Que si même ie vien a être sacrifié pour le sacrifice e seruice diuin de vôtre foi, i'en suis bien aise e ioyeux pour l'amour de vous tous. Vous aussi pareillement soyés-en bien aises, e vous éioussés auec moi. Or i'espere a l'aide du Seigneur Iesus, de vous envoyer bientôt Timothée, afin que ie me recrée aussi, quand i'aurai connu comment voz affaires se portent. Car ie n'ai personne qui ait telle affexion que lui, pour se soucier entierement de voz affaires. Car châcun cherche son profit, e non de Iesus Christ. Or connoissés sa preudhommie, e comment il a serui a l'euangile auec moi, ainsi qu'un enfant a son pere. I'espere donc de l'envoyer, incontinant que i'aurai pourueu a mes affaires. E si me fie, a l'aide du Seigneur, que i'y irai aussi moi-même en brief. Or il m'a semblé necessaire de vous enuoyer Epaphrodite mon frere, e aide, e champion auec moi, e vôtre Apôtre, e lieutenant de mon office. Car il vous regrettoit tous e s'ennuyoit pource que vous auiés oui dire qu'il auoit été malade. E de vrai il a été malade quasi iusqu'a la mort: mais Dieu a eu merci de lui, e non pas de lui seulement, mais aussi de moi, afin que ie n'eusse douleur sur douleur. Parquoi ie l'ai enuoyé, de tant meilleur courage, afin que, quand vous l'aurés veu, vous vous en réiouissiés derechef, e que i'aye tant moins d'ennui. Receués le donc de part le Seigneur tréioyeusement, e ayés en estime tels

gens. Car pour l'affaire de Christ, il a été bien pres de la mort, e a hazardé sa vie, pour supplier la faute du seruice que vous me deués.

(c.399-400)

Aux Colossiens, chap. II

Car ie veux bien que vous sachés la grande peine que ie pren pour vous, e pour ceux de Laodicée, e pour tous ceux qui ne me virent onque present en cors, afin que leurs cueurs soyent consolés, en étant ioints ensemble par amour, e aussi qu'ils ayent vne si richement pleine science. Ceci di-ie afin que nul ne vous abuse par parler de bell'apparence. Car combien que ie soye absent de cors, si sui-ie avec vous d'esperit, en m'eiouissant e regardant vôtre ordre, e la ferme foi que vous aués en Christ. Parquoi, ainsi que vous aués receu le Seigneur Iesus Christ, cheminés tellement en lui, que en y étant enracinés, vous y soyés bâtis e confirmés en la foi, comme vous aués appris, en y étant excellent, en remerciant Dieu. Auisés qu'il n'y ait personne qui vous détrousse par philosophie e vain abus, selon l'enseignement des hommes, selon l'apprentissage du monde, e non pas selon Christ, en qui habite la toutalle déité corporellement, e en qui vous êtes parfaits, qui êt la tête de toute principauté e Seigneurie, en qui aussi vous êtes rongnés d'un rongnement fait sans main, en dépouillant le cors des pechés de la chair, au rongnement du Christ, avec qui vous aués été enseuelis par le lauement, e en qui vous êtes ensemble ressuscités par la foi que vous aués en la vertu de Dieu, lequel vous l'a ressuscité des mors. E vous qui étiez mors par pechés e par l'auantpeau de vôtre chair, il vous a viuifiés ensemble avec lui, e nous a pardonné tout méfaits, en effaçant le fin manuel des ordonnances, qui étoit contre nous, lequel nous étoit contraire. Il l'a défait e encloué en la croix, par laquelle il a dépouillé les principautés e seigneuries, e en a publiquement fait punicion, e triomphé. Parquoi que nul ne vous condamne pour le manger ou boire, ou pour égard de fête ou nouuelle lune, ou Sabbat, qui sont ombre des choses a venir, dont le cors êt Christ. Que nul ne vous face perdre le pris, en se plaisant en humilité e deuocion aux anges, se bragant en ce qu'il n'a point appris, s'enflant a la volée par son sens charnel, sans tenir la tête, parlaquelle tout le cors étoit conduit, par les iointures e liaisons a tout lèuelles il êt conioint, fait un accroissement de Dieu. Que si vous êtes mors en Christ quant anx apprentissages du monde, pourquoi vous arrêtés vous a des ordonnances, comme si vous viuies au monde? Ne tâte, ne goûte, ne touche. E ce sont choses qui sont pour s'en aller toutes a rien, en s'en aidant, e pour remplir le cors, e non pas pour être en quelque honneur. E ces ordonnances sont des commandemens e enseignemens des hommes, e sont telles qu'elles ont apparence de sagesse, a cause de la cafardise e humilité qui y êt, e par ce qu'on n'y épargne point le cors.

(c.404-406)

La I aux Thessaloniens, chap. II

Car vous saués vous-même, freres, que l'entrée que nous auons faite vers vous, n'a pas été néante: car iaçoit que nous eussions bien eu des affaires, e eussions été outragés, comme vous saués, a Philippes, si parlâmes nous hardiment (a l'aide de nôtre Dieu) a vous, de l'euangile de Dieu, avec grand peine. Car nôtre exhortation ne vient pas d'abusion, ne d'ordure ou barat, ains comme nous auons été éprouués de Dieu, pour auoir la charge de l'evangile, ainsi parlons nous, non pas comme pour plaire aux hommes, mais a Dieu, qui éprouue noz cueurs. Car aussi n'auons nous iamais tenu propos de flaterie, comme vous saués: ni n'auons rien fait par auarice: Dieu en êt têtmoïn: e si n'auons pas cerché gloire des hommes, ne de vous, ne d'autres. E iaçoit que nous eussions peu être en charge, comme apôtres de Chrsit, toute-fois nous auons été si doux entre vous, que comme vne nourrice nourrit tendrement ses enfans, ainsi nous, de la grande affexion que nous vous portions, vous eussions volontiers departi non seulement l'euangile de Dieu: mais aussi noz propres vies: tant cherement vous aimions nous. Car il vous souuient bien, freres, de nôtre grand trauail e peine, car en besognant iour e nuit pour ne fouler personne de vous, nous vous auons prêché l'euangile de Dieu. Vous êtes têtmoins, e Dieu, comment nous nous sommes gouuernés saintement e iustement, e sans reproche, enuers vous, les croyans, comme vous saués, en vous amonêtant vn par vn, comme le pere ses enfans, e vous consolant en auisant de cheminer selon Dieu qui vous appelloit a son royaume e gloire. Pourcela remercions nous Dieu sans cesse, de ce que quand vous receutes de nous la parolle prêchée de Dieu, vous ne receutes par parolle d'hommes, mais (ce qu'elle êt veritablement) parolle de Dieu qui besogne en vous qui êtes croyans. Car vous aués ensuiui, freres, les eglises de Dieu, qui sont en Iudée, en Iesus Christ: entant que il vous en a prins de ceux de vôtre lignage tout ainsi qu'a nous des Iuifs, qui même ont mis a mort le Seigneur Iesus e leurs propores prophetes, e nous ont persecutés, e ne plaisent point a Dieu, e sont contraires a tous hommes, nous engardans de parler aux payens pour les faire sauuer, afin d'accomplir tou-iours leurs pechés: si trêcourroucé êt Dieu contr'eux. Or freres, pourtant que nous vous auons perdu pour vn espace de tems, de presence, non pas de cuer, nous auons eu fort grand desir de vous voir en presence, e pour cele vous sommes nous voulu aller voir, aumoins moi Paul, plus d'vne fois: mais Satan nous en a gardés. Car qui êt nôtre esperance ou ioye, ou couronne, de quoi nous nous puissions glorifier? N'êt-ce pas vous, deuant nôtre Seigneur Iesus Chrsit, a sa venue? Car vous êtes nôtre gloire e ioye.

(c.411-412)

La II aux Thessaloniens, chap. II

Or nous vous prions, freres, touchant la venue de nôtre Seigneur Iesus Christ, e touchant ce que nous serons recueillis a lui, que vous ne vous laissies point de legier ôter vôtre opinion, e ne vous troublies point, ne par esperit, ne par parole, ne par letres qui sembleroient être de part nous, comme si la iournée de Christ étoit pres. Que nul ne vous abuse en sorte du monde: car cele ne sera, que premierement ne vienne le reuoltement, e que l'homme de pechés, le fis de perdicion, ne soit découuert, lequel êt contraire, e s'éleue sur tout ce qui êt appelé Dieu, ou qui êt adoré, iusqu'a se venir assoir au temple de Dieu, comme Dieu, se montrant être Dieu. Ne vous souvient-il point que quand i'étoi encore par delà, ie le vous disoye? E maintenant vous saués a quoi il tient qu'il ne soit découuert en son tems: car le secret de mechanceté se brasse dêia: il ne reste plus sinon que celui qui tient maintenant la place, soit ôté: e adonc le méchant sera découuert, lequel le Seigneur déconfira par l'esperit de sa bouche, e le défera a tout la clarté de sa venue, lequel méchant quand il viendra, fera par la pratique de Satan, toute sorte de faux miracles, e signes e merueilles, e n'y aura si mechant abus qu'il ne brasse, oui pour les damnés, pourtant qu'ils ne se seront par accordés a aimer la verité, pour être saués. E pourcela Dieu leur enuoyera abus de telle efficace, qu'ils croyeront a la fausseté, afin que tous ceux qui n'auront creu a la verité, ains auront été bien contens de la méchanceté, soyent condamnés.

Or deuons nous bien tou-iours remercier Dieu, de vous, freres aimés du Seigneur, de ce que Dieu vous a dès le commencement choisis pour être saués par sainteté d'esperit, e foi de verité, a quoi il vous a appelés par nôtre predication d'euangile pour acquerir gloire a nôtre Seigneur Iesus Christ. Parquoi, freres, tenés bon, e retenés les enseignemens que vous aués appris de nous, tant par parolles que par letres. E nôtre Seigneur Iesus Christ, e nôtre Dieu e pere, qui par sa grace nous a aimés, e nous as donné vne consolacion eternelle, e bonne esperance, e veuille conforter voz cueurs, e vous confermer en toutes bonnes euures e parolles.

(c.416-417)

La I. a Timothée, chap. II

L'auerti donque deuant tout, de faire prieres, oraisons, requêtes, remerciemens pour tous hommes, pour rois, e pour tous ceux qui sont en dignité, afin que nous menions vne vie paisible e coye, en toute sainteté e grauité. Car cela êt beau e plaisant deuant Dieu nôtre sauueur, qui veut que tous hommes soyent sauués, e viennent a la connoissance de verité. Car il y a vn Dieu e vn moyennneur de Dieu e des hommes, c'êt Iesus Christ homme, qui s'êt donné pour être la rançon de tous, pour laquelle chose témoigner en son tems, ie suis ordonné heraut e apôtre. Je di vrai par Christ, sans mentir, moi enseigneur des payens, loyal e veritable. Je veux donc qu'on prie Dieu par tout, en leuant les mains nettes, sans courroux e mauuaise pensée. Pareillement aussi que les femmes se parent d'accoutrement honnêtes, vergogneusement e simplement, non point de tresse de cheueux, ou d'or, ou de perles, ou d'habillemens somptueux: mais comme il appartient a femmes qui montrent par bonnes euures qu'elles ont la creinte de Dieu. Que la femme apprenne, sans dire mot, avec vne grande obeissance. D'enseigner ie n'en donne point congé a la femme, ne de prendre l'audiui par dessus l'homme, ains qu'elle se tienne coye. Car Adam fut formé le premier, Eue apres: e Adam ne fut pas trompé, mais la femme fut trompée, e se méfit: toute-fois pource qu'ell'engendre des enfans elle sera souuée, si elle demeure en foi, e amour, e sainteté, avec attrempance.

(c.424-425)

La II. a Timothée, chap. II

Toi dunque, mon fis, fortifie toi en la grace qui êt en Iesus Christ: e ce que tu m'as oui dire en presence de plusieurs têmes, expose-le a gens feaux, qui soyent suffisans pour enseigner les autres. Toi donc endure comme vn bon champion de Iesus Christ. Il n'y a nul qui en guerroyant s'empêche des affaires de la vie, afin de plaire au capitaine. E vn qui combat, on ne le coronne pas, s'il ne combat deuement. Il faut qu'un laboureur trauaille, deuant que recueillir des fruits. Enten ce que ie di, e le Seigneur te doint entendement en tout. Souuienne toi que Iesus Christ êt ressuscité des mors, descendus de la semence de Daud, selon mon euangile, auquel i'endure auersités iusqu'a être lié comme malfaitteur: mais la parolle de Dieu n'êt pas liée. Pourcela endure-ie tout pour l'amour des éleus, afin qu'eux aussi atteignent le salut qui gît en Iesus Christ, avec gloire eternelle. C'êt vne chose certaine, que si nous sommes mors avec lui, nous viurons aussi avec lui. Si nous souffrons avec lui, nous regnerons avec lui. Si nous le renonçons, il nous renoncera aussi. Si nous mécroyons, il demeure féal, il ne peut se renoncer soi-même. Ramente ces choses, en testifiant deuant le Seigneur qu'il ne faut point combattre de parolles, laquelle chose ne profite rien, e si gâte ceux qui l'oyent. Met peine de te montrer tel a Dieu, qu'il appartient a vn ouurier duquel on ne doie point auoir honte, bien trenchant la parolle de verité. E te garde d'un tas de babils profanes: car ils auanceront a vne grande impiété, e leur parolle rongnera comme chancre, dont Hyménée en êt, e Philet, qui se sont fourvoyés de la verité, disans que la resurrexion a dêia été, e suuertissent la foi d'aucuns. Si êt ce qu'il y a vn ferme fondement de Dieu, qui demoure, lequel a ce scel: le Seigneur sait bien l'êquels sont siens: e qu'on se retire de méchanceté, quiconque nomme le nom du Christ. Or en vne grande maison, il n'y a pas seulement des vaisseaux d'or e d'argent, mais aussi de bois e de terre, e les vns pour seruir a choses honêtes, les autres a choses sales. Parquoi qui se nettoiera de ces choses, il sera vaisseau sacré a choses honêtes, profitable a son maitre, appareillé a toute bonne euvre. Fui les conuoitises de ieunesse, e pourchasse droiture, foi, amour, paix avec ceux qui d'un cuer net reclament le Seigneur. Deporte toi d'un tas de questions folles, e sottes, sachant qu'elles engendrent étrif, e vn seruiteur du Seigneur de doit pas étrier, mais être debonaire a chacun propre pour enseigner, endurent si on lui fait tort, enseignant doucement ceux qui sont contraires, si d'auenture Dieu leur feroit grace de s'amender, e reconnoitre la verité, e retourner en leur bon sens pour échapper du piege du diable, lequel les tient attachés a sa guise.

(c.430-431)

A Tite, chap. II

Mais toi, parle comme le requiert saine doctrine. Que les vieux soyent sobres, graues, bien rassis, se portant bien en la foi, amour, e patience.

Que les vieilles pareillement tiennent sainte e bien seante contenance, sans être rapporteuses, ni suiettes au vin, bien apprinses, afin qu'elles apprennent aux ieunes femmes a aimer leurs maris e enfans, a être bien rassises, chastes, demourer en la maison, être bonnes, suiettes a leurs maris, afin que la parolle de Dieu n'acquiére mauuais bruit.

Semblablement les ieunes hommes, auerti-les d'être meurs, faisant en tout en sorte, que tu te montres exemple de bonnes euures, e qu'en doctrine tu gardes entierté, grauité, saine parolle e incondamnable, afin que les auersaires soyent emeus, en n'ayant que médire de vous.

Que les seruiteurs soyent suiets a leurs maitres, seruiables en tout, sans rebecquer ou dérobbier, ains montrer toute bonne loyauté, afin de faire par tout honneur a la doctrine de Dieu nôtre sauueur. Car la grace de Dieu, laquelle êt pour le salut de tous hommes, s'êt montrée pour nous enseigner, afin que nous renoncions a impieté e conuoitises mondaines, e viuions rassisement, iustement, e avec creinte de Dieu, en ce monde, en attendant la bienheurance que nous esperons, e la glorieuse venue de nôtre grand Dieu e sauueur Iesus Christ, qui s'êt liuré pour nous, afin de nous deliurer de toute méchanceté, e s'en faire vn peuple net e principal, addonné a bonnes euures. Di ces choses, e exhorte, e repren les gens avec vne trêgrande autorité, en sorte que nul ne te méprise.

(c.436-437)

L'Épître de Iaques apotre, chap. II

Mes freres n'ayés par tellement foi en nôtre Seigneur le glorieux Iesus Christ, que vous ayés égard aux personnes. Car s'il entre en vôtre assemblée vn homme qui porte des anneaux d'or, e soit brauement accoutré, e qu'il y entre aussi vn poure homme mal vêtu, e que vous regardiés a celui qui êt brauement habillé, e lui disiés. Toi, assied toi ici a ton aise, e disiés au poure: Toi, tien toi là debout, ou t'assied ici dessous mon marchepied, n'êt-ce pas a vous faire difference, e iuger par vn mauuais courage? Ecoutés mes chers freres: Dieu n'a-il pas élu les pources de ce monde, riches en foi, e heritiers du royaume qu'il a promis a ceux qui l'aiment? e vous ne tenés conte des pources? les riches ne vous maitrient-ils pas, e vous tirent en iustice? Ne blasphemement-ils pas le beau nom, duquel vous êtes appelés? Si vous obéissés a la loi royale selon l'écritture, Aime ton prochain comme toi-même, vous faites bien. Mais si vous aués égard aux personnes vous faites mal, e la loi vous reprend comme trêpassant le commandement. Car qui obeit a toute la loi, excetté qu'il tombe en vn point, il êt coupable aussi bien que s'il auoit failli en tout. Car celui qui a dit, N'adultere point, il a aussi dit, Ne tue point. Que si tu n'es adultere, e que tu tues, tu trêpasses la loi. Dites et faites comme gens qui doiuent être iugés par vne loi de franchise. Car qui n'aura eu misericorde d'autrui, sera iugé sans merci: mais misericorde fait la figue au iugement. A quoi sert, mes freres, si quelcun dit qu'il a foi, s'il n'a les euures? la foi le peut-elle sauuer? E si vn frere ou vne seur sont nuds, e qu'ils ayent faute de leur viure ordinaire, e que quelcun de vous leur dise qu'ils s'en aillent en paix, e se tiennent chaut, e facent bonne chere, sans leur donner pour les necessités du cors, que profite cela? Ainsi la foi êt de telle nature, que si elle n'a les euures, ell'êt morte. E pourtant quelcun dira: Tu as la foi, e i'ai les euures: montre moi ta foi sans tes euures, e ie te montrerai ma foi par mes euures. Tu crois qu'il y a vn Dieu: c'êt bien fait a toi: e les diables le croient bien, e en tremblent. Mais veus-sauoir, sot que tu es, comment la foi sans les euures êt morte? Abraham nôtre pere ne fut-il pas iustifié par euures, quand il offrit son fils Isaac sur l'autel? vois-tu que la foi aidait a ses euures? e que la foi fut parfaite par les euures, e fut accomplie l'écritture, qui dit, Abraham creut a Dieu, e cela lui fut conté pour iustice, e fut appelé ami de Dieu? Vous voyés donc que l'homme êt iustifié par les euures, e non pas seulement par la foi. Semblament la putain Racab ne fut-elle pas iustifiée par euures, quand elles receut les épies, e les mit hors par vn autre chemin? Car ainsi que le cors sans esperit êt mort, ainsi la foi sans les euures êt morte.

La I. de Pierre apotre, chap. II

Mettés donque ius tout vice, e tout barat e feintise, e enuies, e toutes médisances, e comme enfans qui viennent de naitre, desirés le lait raisonnable, sans barat, afin de croitre par lui, pour être sauués, pour le moins si vous aués senti que le Seigneur êt bon, auquel quand vous allés (qui êt la pierre viue, reprouuée des hommes, mais vers Dieu precieuse) vous, comme pierres viues, y êtes bâtis, maison spirituelle, prêtrise sainte, pour offrir spirituel sacrifices, agreables a dieu par Iesus Christ. E pourtant êt-il contenu en l'écritture: Je mettrai en Sion vne pierre pour être au haut du coin, choisie, precieuse, en laquelle qui se fiera, ne sera point honni. C'êt a vous qui croyés auxquels ell'êt precieuse: mais a ceux qui ne croient, la pierre que les massons ont reprouuée, a été pour le chef du coing, e pierre de choppement, e pierre de heurt, a ceux qui choppent a la parolle, e ne croient pas en ce, a quoi ils auoint été predestinés. Mais vous, vous êtes vne generacion élue, royalle prêtrise, nacion sainte, peuple de conquête, afin que vous annonciés les vertus de celui qui vous a appellés des tenebres en sa merueilleuse lumiere, qui iadis n'etiés point peuple, e maintenant êtes peuple de Dieu, auxquels on n'auoit point fait misericorde, e maintenant si. Mes chers amis, ie vous pris comme loagiers e passans, gardés vous des conuoitises charnelles, lèquelles guerroyent contre l'ame: e vous conduisés honnêtement entre les payens, afin que au lieu qu'ils médisent de vous, comme des malfaitteurs, ils viennent (en considérant voz bonnes euures) a glorifier Dieu, au iour qu'il visitera les hommes. Parquoi soyé suiets a toute creature humaine, pour l'amour du Seigneur, soit au roi, comme a celui qui êt par dessus les autres: soit a gouuerneurs, comme envoyés de part lui, pour la punicion des malfaitteurs e louange des bienfaisans. Car ainsi êt la volonté de Dieu, qu'en bien faisant vous rembarriés, l'ignorance des folles gens, comme francs, e non pas comme ayans la franchise pour couuerture de vices, mais comme seruiteurs de dieu. Honnorés châcun: aimés fraternité: creignés Dieu: honnorés le roi. Vous, seruiteurs, obeissés auec vne gande creinte, a voz maitres, non seulement aux bons e raisonnables, mais aussi aux déraisonnables. Car c'êt ce qui acquiert grace, quand pour la conscience qu'on a de Dieu, on endure des maux, en souffrant a tort. Autrement quel los êt-ce, si quand vous faites mal, vous vous laissés battre? Mais c'êt louange, si en bien faisant, e souffrant, vous l'endurés: c'êt-ce qui acquiert la grace de Dieu. Car a cela êtes vous appellés, puis que Christ aussi a souffert pour nous, nous laissant exemple, afin que vous ensuiuiés ses trasses: lui qui n'a point fait de peché, e ne s'êt point trouué de tromperie en sa bouche, lequel quand on le laidoyoit, ne relaidoyoit point: quand on lui faisoit mal, il ne menaçoit point, ains le remettoit, a celui qui iuge iustement. Il a porté noz pechés sur son cors au gibbet, afin que nous soyons quittes de pechés, e viuions a iustice: par la batture duquel vous aués été guaris. Car vous

étiés comme brebis égarées: mais vous vous êtes maintenant retournés vers le pasteurs e surveillant de voz ames.

(c.452-454)

La II. de Pierre, chap. II

Il y eut aussi des faux prophetes entre le peuple, comme aussi entre vous y aura des faux docteurs, qui ameneront des sectes dangereuses, e en renonçant au Seigneur qui les a rachetés, ameneront sur eux-mêmes vns soudaine perdicion. E plusieurs suiuront leur perdicion, par lêqueles la voye de verité aura mauuais bruit, e par auarice, ils vous viendront par parolles feintes: dèquels la punicion long tems y a n'êt pas oiseuse, e leur perdicion ne dort pas. Car si Dieu n'épargna pas les anges qui pecherent, ains les ietta ès chaines des tenebres d'Enfer, pour être gardés par le iugement: e n'épargna pas le vieux monde, ainçois en gardant Noe huitième pour être heraut de iustice, amena le deluge sur le monde des méchans, e condamna les deux villes Sodome e Gomorre, a être rasées, e les mit en cendre, pour donner exemple a ceux qui viuroint méchamment: e garantit le bon homme Lot, que les méchans tourmentoient par leur vilaine vie: Car le bon homme se tenant entre eux, se tourmentoit de iour en iour en son esperit iuste, de voir e d'ouir leurs enormes faits. Le Seigneur fait bien deliurer de danger ceux qui creignent Dieu, e garder les méchans pour être tourmentés au iour du iugement, e principalement ceux qui cheminent apres la chair, en vilaines conuoitises, e méprisent la Seigneurie: audacieux, presumptueux, qui ne creignent point de médire des dignités comme ainsi soit que les anges, qui sont plus grans en force e en puissance, ne iettent point vne sentence médisante contre elles deuant le Seigneur. Mais ceux-ci, comme bêtes brutes, faites naturellement pour être prises e défaittes, médisent de ce qu'ils ne sauent, e periront en leur corruption, e emporteront salaire de leur iniustice: qui prennent leur plaisir a viure delicatement de iour en iour, vilains, e ordures, qui en leur abus se gaudissent de vous en banquetant, e ont les yeux pleins de pechés forlignant, e continuel, allichans les ames malasseurée, e ont le cueur frippé en rapines: gens execrables, qui laissent le droit chemin, e se foruoyent en suiuant le chemin de Balaam fis de Bosor, qui aima le salaire d'iniustice, e fut conuaincu de son forfait. Vne monture muette, en parlant comme vn homme empêcha la rage du prophete. Ce sont fontaines sans eau: nuées deménées d'orage: auxquels les noirs tenebres sont gardées a iamais. Car en disant mons e merueilles, ils amorcent e débauchent, par les couuoitises de la chair, ceux qui sont en abus, qui étoint prêque échappés, en leur promettant liberté, eux qui sont serfs de corruption. Car quand on êt vaincu d'vn autre on deuient son esclave. Car si apres auoir échappés les vilenies du monde, par la connoissance de nôtre Seigneur e sauueur Iesus Christ, toute-fois ils viennent derechef a y être enueloppés, e sont vaincus, il leur va plus mal apres, que deuant. Car il leur vaudrait mieux n'auoir point conneu le chemin de iustice, que de l'auoir conneu, e puis s'être détournés du saint commandement qui leur étoit donné. E leur auient ce qu'on dit bien au commun prouerbe: Vn chien qui retourne a son vomissement: e vne truie lauée, a se ventroiller en vn borbier.

(c.458-459)

La I. de Iehan apotre, chap. II

Mes enfans ie vous écri ces choses, afin que vous ne pechiés point: que si quelcun peche, nous auons vn auocat vers le pere, c'êt le iuste Iesus Christ, pour l'amour duquel nous sont pardonnés noz pechés, e non seulement a nous, mais aussi a tout le monde. E par cela sauons nous que nous le connoissons, si nous gardons ses commandemens. Qui dit qu'il le connoit, e si ne garde pas ses commandemens, il êt menteur, e n'êt pas en lui verité. Mais qui obeit a sa parolle, il a vrayement vne parfaitt'amour de dieu. Par cela connoissons nous que nous sommes en lui, que qui dit qu'il demeure en lui, il doit cheminer comme lui a cheminé. Freres, ie ne vous écri pas vn enseignement nouveau, mais vn enseignement vieux, que vous aués eu dès le commencement. Derechef ie vous écri vn enseignement nouveau, laquelle chose êt vraye e en soi e en vous: c'êt que les tenebres s'en vont, e la vraye lumiere apparoit dêia. Qui dit qu'il êt en lumiere, e neantmoins hait son frere, il êt encor en tenebres. Qui aime son frere, il demoure en lumiere, e êt tel, qu'il ne choppent point. Mais qui hait son frere, il êt en tenebres, e chemine en tenebres, e ne sait où il va, pourtant que les tenebres lui ont aueugli les yeux. Ie vous écris, enfans, pourtant que voz pechés vous sont pardonnés par son nom. Ie vous écri, peres, pourtant que vous connoissés celui qui êt dès le commencement. Ie vous écri, ieunes, pourtant que vous aués vaincu le Mauuais. Ie vous écri, enfans, pourant que vous connoissés le pere. Ie vous ai écrit, peres, pourtant que vous aués conneu celui qui êt dès le commencement. Ie vous ai écrit, ieunes, pourtant que vous êtes fors, e la parolle de Dieu demoure en vous, e aués vaincu le Mauuais. N'aimés point le monde, ne les choses de ce monde. Qui aime le monde, l'amour du pere n'êt pas en lui. Car tout ce qui êt au monde, c'êt a-sauoir la couuoitise de la chair, e conuoitise des yeux, e l'arrogance de la vie, n'êt pas du pere, mais du monde. E le monde passe, e sa conuoitise. Mais qui fait la volonté de dieu, il demoure a iamais. Enfans, le dernier tems êt, e comme vous aués oui dire que le Contrechrist doit venir, il y a maintenant même mains Contrechrist, dont nous entendons que le dernier tems êt. Ils sont partis de nous, mais ils n'étoient pas des nôtres: car s'ils fussent des nôtres, ils fussent demourer avec nous. Mais il fallait donner a entendre qu'ils ne sont pas tous des nôtres: e vous êtes oints du saint et laués tout. Ie ne vous ai pas écrit comme si vous ne sauiés la vérité, mais comme a ceux qui la saués, e que nul mensonge n'êt de part verité. Qui êt menteur sinon qui dit que Iesus n'êt pas Christ? vn tel homme êt Contrechrist, qui nie le pere e le fis. Quiconque nie le fis, il n'a pas aussi le pere. Que cela donc, que vous aués oui dès le commencement demour'en vous. Si ce que vous aués oui dès le commencement, demour'en vous, vous demourerés aussi au fis e au pere. E la promesse qu'il nous a faite êt la vie éternelle. Ie vous ai écrit ceci de voz affronteurs, iaçois que vous êtes tels, que l'oxion que vous aués receue de lui demoure en vous, e n'aués besoin d'être enseignés de personne, veu

que celle même onction vous enseigne de tout, e êt vraye, e sans fausseté. e comm'il vous a enseignés, vous demourés en lui. E maintenant mes enfantons, demourés en lui, afin que quand il se montrera, nous ayons hardiesse, e n'ayons point honte de lui a sa venue. Si vous saués qu'il êt iuste, entendés que quiconque fait iustement, il êt né de lui.

(c.470-471)

Aux Ebrieux, chap. II*Placé après l'épître de Judas apôtre.*

Pour cela nous faut-il tant plus prendre garde a ses propos, de peur que d'aventure nous ne décou lions. Car si vne parolle ditte par les anges a été arrêtée, e tout forfait e desobeissance a été punie comm'il appartenoit, comment échapperons nous, si nous mettons a nonchaloir vn si grand salut? Lequel a commencé a être parlé par le Seigneur, a été confermé vers nous, par ceux qui l'auoint oui, ce que Dieu a témoigné par signes, e miracles, e diuerses merueilles, e départissemens du saint esperit, selon qu'il a voulu. Car il n'a pas assuietti aux anges le monde a venir, duquel nous parlons. E quelcun a ainsi témoigné en quelque lieu: Qu'êt-ce de l'homme, que tu te souuiennes de lui: Qu'êt-ce que du fis d'homme, que tu t'en soucies? Tu l'as fait vn peu moindre que les anges: tu l'as couronné de gloir'e honneur, e lui a baillé en charge les euures de tes mains. Tu lui as tout assuietti dessous les pieds. Car en lui assuiettissant tout, il n'a rien laissé qui ne lui ait été assuietti. Maintenant nous ne voyons pas encore que tout lui soit assuietti: bien voyons nous Iesus, fait vn peu moindre que les anges, a cause de sa mort e passion couronné de gloire e honneur, afin que par la grace de Dieu il endurât la mort pour chascun. Car il étoit conuenable que celui pour qui e par qui tout se fait, en menant tant d'enfans en gloire, achevât le guidon de leur salut par souffrances. Car e celui qui santifie, e ceux qui sont santifiés, sont tous d'vn. Pour laquelle cause il n'a pas de honte de les appeler freres, disant: P'annoncerai ton nom a mes freres, ie te louerai au milieu de l'assemblée. Item, Je me confierai en lui. Item: Voici moi e les enfans que Dieu m'a baillés. Or puis que les enfans ont chair e sang, lui pareillement en a aussi eu, afin que par la mort il défit celui qui auoit la seigneurie de la mort, c'êt le diable, e delivrât ceux qui, par creinte de mort, toute leur vie étoient suiets a seruage. Car il n'a pas prins les anges mais a prins la semence d'Abraham, e pourtant deuoit-il de tout être semblable a ses freres, afin qu'il fût piteux e feal grand prêtre ês choses de Dieu, pour purifier les pechés du peuple. Car en tant qu'il a souffert en étant tenté, il peut bien secourir a ceux qui sont tentés.

(c.490-492)

Apocalypse chap. II

La réuelacion de Iehan Theologien

Ecce a l'ange de l'eglise d'Ephese: Voici que dit celui qui tient les set étoiles en sa main droite, qui chemine au milieu des set chandeliers d'or. Je connoi bien tes faits, ton trauail, e ta pacience, e que tu ne peus souffrir les mauuais, e as essayé ceux qui se disent être apôtres, e ne le sont pas, e les as trouués menteurs e as enduré, e as pacience e trauailles pour mon nom, sans te lasser. Mais i'ai en toi que redire, de ce que tu as laissé ta premier'amour. Parquoi souuienne-toi d'où tu es tombé e t'amende, e fai comme tu faisoit par auant. Autrement ie t'irai bientôt trouuer, e ôterai ton chandelier de sa place, si tu ne t'amendes. Combien que tu as cela que tu hais les faits des Nicolaites, lèquels aussi ie hai. Qui a oreille, oye que l'esperit dit aux eglises. Qui vaincra ie lui donnerai a manger de l'arbre de vie qui èt au milieu du vergier de Dieu.

Item a l'ange de l'eglise de Smyrne escri: Voici que dit le premier e le dernier, qui a été mort, e èt revêcu. Je connoi bien tes euures, e tribulacion, e poureté (combien toute-fois que tu es riche) e le blaspheme de ceux qui disent qu'ils sont Iuifs, e ne le sont pas, ains sont vne brigade de Satan. N'aye peur de ce que tu as enduré: le diable doit bien mettre quelques uns de vous en prison, afin que vous soyés essayés, e aurés tribulacion de dix iours. Soi feal iusqu'a la mort, e ie te baillerai la coronne de vie. Qui a oreille, oye que l'esperit dit aux eglises. Qui vaincra ne sera point endommagé de la mort seconde. E a l'ange de Pergame escri: Voici que dit celui qui a l'épée aux deux trenchans, ague: Je connoi bien tes euures, e où tu habites, là où èt le siege de Satan, e si tiens mon nom, e n'a point renoncé a ma foi, e en mon temx Antipas mon feal tèmoin a été tué vers vous, là où habites Satan. Mais i'ai quelque peu a redire en toi, c'èt que tu en as pardela qui tiennent la doctrine de Balaam, qui pour l'amour de Balac enseignoit de porter dommage aux enfans d'Israel, pour leur faire manger des choses sacrifiées aux idoles, e paillarder. Item tu en as qui tiennent la doctrine des Nicolaites, ce que ie hai. Amende toi autrement ie t'irai trouuer bien tôt, e combattrai contr'eux a tout l'épée de ma bouche. Qui a oreille oye que l'esperit dit aux eglises. Qui vaincra, ie lui baillerai a manger de la manne cachée, e lui donnerai vn caillou blanc, e au caillou vn nouveau nom écrit, que nul ne connoit, sinon celui qui le réçoit.

E a l'ange de l'eglise de Thyatires escri: Ainsi dit le fis de Dieu, qui a les yeux comme flambe de feu, e les pieds semblables au fin erain. Je sai bien tes faits e ton amour e courage, e foi e pacience, e tes faits derniers qui sont plus que les premiers. Mais i'ai un peu que redire en toi, c'èt que tu laisses la femme Iesabel (qui se dit prophetesse) enseigner, e laisses abuser mes seruiteurs, e paillarder, e manger des choses sacrifiées aux idoles. Je lui ai donné tems pour s'amender de sa

paillardise, e elle ne se veut point amender. Sache que ie la ietterai en vn lit, e ceux qui adulterent avec elle, en vne grande détresse, s'ils ne s'amendent de leurs faits: e mettrai ses enfans a mort, e connoîtront toutes les eglises que ie suis celui qui sonde les reins e les cueurs, e vous payerai châcun selon ses euures. Or ie vous di e aux autres de Thyatires que n'ont pas cête doctrine, e qui ne connoissent pas les finesses de Satan (comme ils disent) ie ne mettrai point d'autre charge sur vous, e ce que vous aués, tenés-le iusques ie vienne. E celui qui vaincra, e qui gardera mes euures iusqu'a la fin, ie lui donnerai telle puissance sur les gens, qu'il les gouuérnera a tout vn bâton de fer, comme lon brise les vaisseaux de terre: ainsi que i'ai eu de mon pere: e lui donnerai l'étoile du matin. Qui a oreille, oye que l'esperit dit aux eglises.

Corpus supplémentaire pour l'étude du style⁶:

1. Style narratif: Gn 6, 4 – Gn 9, 29
2. Style poétique: le Cantique des Cantiques 1-7
3. Style épistolaire: Lettre aux Philippiens

5

1. Style narratif: Gn 6, 4 – Gn 9, 29

[4] Or y avoit des geans au monde en ce temps là, e d'avantage apres que ces grans seigneurs eurent eu la compaignie des filles des hommes, ils en eurent des enfans, qui furent les preux lèquels de toute souvenance ont été gens de renommée. [5] E le Seigneur voyant que la mauvaitie des hommes croissoit au monde, e que de jour en jour ils n'addonoient leur cueur qu'a penser e brasser mechancete, [6] se repentit d'avoir fait l'homme au monde, e en eut le cueur dolent: [7] si dit qu'il raseroit de dessus la terre l'homme qu'il avoit créé, e non seulement l'homme, mais aussi les bêtes e serpens e oiseaux: tant se repentoit il de les avoir faits. [8] Mais Noe fut en la bonne grace du Seigneur, duquel Noe la generacion étoit telle: [9] Noe le plus juste e entier qui fût en son temps, e cheminant selon dieu, [10] engendra trois fis, Sem, Cam, e Japhet. [11] Au reste le monde étoit corrompu devant dieu, e plein d'injustice. [12] Dont dieu voyant que le monde étoit si corrompu, e que par le monde chascun étoit tant débauché, [13] il dit a Noe: J'ai delibere de mettr'a fin toute creature, tellement que puis que la terre êt pleine de leur injustice, je les gêterai avec la terre. [14] fai toi un'arche de bois de terebinthe, e la fai chambrée, e la poisse par dedans e par dehors. [15] E voici comment tu la feras: la longueur en sera de trois cens coudees, la largeur de cinquante, e la hauteur de trente. [16] E y feras une fenêtré, e l'acheveras d'une coudée par dessus e mettras la porte de l'arche au côté, e feras laditte arche a trois étages. [17] Car sache que je ferai venir sur terre un tel deluge d'eau, que toute creature, qui a haleine de vie, sera raclée de dessous le ciel, e tout ce qui êt en terre, sera éteint. [18] mais avec toi je ferai paches, que tu entres en l'arche, toi et tes fis, e ta femme, e tes belles filles avec toi. [19] E de tout corps vivant tu en feras entrer des couples en l'arche, pour leur sauver la vie avec toi, qui seront mâle e femelle. [20] De toutes sortes d'oiseaux, e autres bêtes, e de tout ce qui bouge sur terre, il en entrera avec toi des couples, pour leur sauver la vie. [21] Parquoi fai provision de toute sorte de viandes pour manger, que tu amasseras par devers toi, pour en manger toi e les bêtes. [22] E Noe fit tout ainsi que dieu lui avoit commandé.

Chapitre VII

[1] Puis le Seigneur dit a Noe. Entre toi e tout ton ménage, en l'arche puis que j'ai vu que tu es le plus juste devant moi qui soit en ce temps. [2] De toutes bêtes

⁶ Pour ce corpus qui a été saisi et analysé pour les chapitres sur le style, les *u* et les *v*, ainsi que le *i* et es *j* ont été distingués. Aucune autre adaptation orthographique n'a été faite. Comme les extraits de ce corpus cités dans l'analyse sont plus importants, les numéros des versets ont été ajoutés.

nettes tu en prendras de chacune set couples, le mâle e sa femelle: e des bêtes malnettes deux couples, le mâle e sa femelle. [3] Item des oiseaux de l'air set couples, mâle et femelle, pour en sauver la race par tout le monde. [4] Car d'ici a set jours je plouvrai sur terre quarante jours e quarante nuits, e raserai de dessus terre toutes les choses que j'ai faittes. [5] E Noe fit tout ainsi que le Seigneur lui commanda: [6] e étoit Noe aagé de six cens ans quand le deluge d'eau fut sur terre, [7] de devant l'eau duquel deluge Noe entra en l'arche, e ses fis, e sa femme, e les femmes de ses fis avec lui. [8] Des bêtes tant nettes que malnettes, e des oiseaux, e de tout ce qui rampe sur terre, [9] il en entra deux e deux a Noe en l'arche, mâles e femelles, comme dieu avoit commandé a Noe.

[10] E au bout des set jours, les eaux du deluge furent sur terre. [11] L'an six cens de la vie de Noe, le dixesettième jour du second mois, en ce jour la toutes les fontaines du grand abyme se deborderent, e les bondes du ciel s'ouvrirent, [12] e plut sur terre quarante jours e quarante nuits. [13] Audit jour entra Noe, e Sem, e Cam, e Japhet e ses fis, e sa femme, e les trois femmes de ses enfans, avec eux, en l'arche: [14] e aussi de toutes sortes de bêtes, tant sauvages que privees, e de tout ce qui rampe sur terre, e de toutes sortes de volaille, tant oiselets que gros oiseaux, [15] entrèrent a Noe en l'arche deux e deux, de tout corps qui a haleine de vie. [16] E celles qui y entrèrent, y entrèrent mâle, e femelle de tous animaux, comme dieu lui avoit commandé. E apres le Seigneur l'enferma, [17] puis fut un tel deluge quarante jours sur terre, que la force de l'eau emporta l'arche, e la leva de terre, [18] e creut l'eau sur terre de telle force, que l'arche s'en alla par dessus l'eau. [19] E tant e tant creurent les eaux, qu'elles couvrirent toutes les plus hautes montagnes de dessous le ciel universel, [20] e les couvrirent de quinze coudees par dessus. [21] Si fut éteinte toute creature qui bougeoit sur la terre, tant volaille que bêtes privees e sauvages, e tout ce qui se treine sur terre, e tous les hommes. [22] Tout ce qui avoit au nés haleine de vie, de tout ce qui étoit en terre mourut. [23] Parainsi fut défait e raclé de la terre tout ce qui y étoit, tant hommes que bêtes e serpens, e oiseaux de l'air, sans rester autre que Noe, e ce qui étoit avec lui en l'arche.

Chapitre VIII

E Quand l'eau eut été en sa force sur terre cinquante jours, [1] dieu ayant souvenance de Noe e de toutes bêtes sauvages e privees qui étoint avec lui en l'arche, fit courir un vent par dessus la terre, pour faire cesser l'eau, [2] si furent bouchees les fontaines de l'abyme, e les bondes du ciel, e cessa la pluie du ciel: [3] e l'eau decoulant ça e la de dessus terre a la fin de cent cinquante jours décroissoit. [4] E au dixesettième jour du settième mois l'arche s'arrêta sur les montagnes Ararat. [5] E comme l'eau alloit en décroissant jusqu'au mois dixième, au premier jour dudit dixième mois, on voyoit les coupeaux des montagnes. [6] E au bout de quarante jours Noe ouvrit la fenêtre de l'arche, qu'il avoit faite, [7] e lâcha le corbeau, lequel sortit e retourna, jusque l'eau fût écoulée de dessus terre. [8] Puis il

lâcha la colombe, pour voir si la terre seroit dechargee de l'eau. [9] Mais la colombe ne trouva pas ou reposer son pied, si retourna a lui en l'arche, a cause que la terre étoit toute couverte d'eau. E il etendit sa main, e la print, e la mit avec soi en l'arche. [10] Puis attendit encor set autres jours, e lâcha derechef la colombe de l'arche. [11] E la colombe revint a lui sur le vêpre, portant en son bec une feuille d'Olivier arrachee, dont Noe cogneut que la terre étoit dechargee de l'eau. [12] Neantmoins il attendit encor set autres jours, puis lâcha la colombe, laquelle ne revint plus a lui. [13] E l'an six cens e un, le premier jour du premier mois, la terre étoit essuite de l'eau: e Noe ôta le couvercle de l'arche, e vit que le dessus de la terre étoit essui . [14] E au vintesetième jour du second mois la terre étoit sèche. [15] E dieu parla a Noe en cête maniere: [16] Sors de l'arche toi, e ta femme, e tes enfans, e les femmes de tes enfans avec toi. [17] Toutes bêtes qui sont avec toi de tous corps, tant d'oiseaux que de bétail, e tout ce qui rampe par dessus terre, fai les sortir avec toi, e qu'elles peuplent par le monde, e engendrent, e augmentent au monde.

Noe sort de l'arche

[18] Si sortit Noe, e ses fis, e sa femme e les femmes de ses fis avec lui. [19] Toutes bêtes, tous serpens, e toute volaille, brievement toute sorte de choses qui bougent sur terre, sortirent de l'arche. [20] Puis Noe bâtit un autel au Seigneur, e print de toutes sortes de bêtes nettes, e oiseaux nets, e en fit un brulage sur l'autel. [21] E le Seigneur sentit une soëve odeur, dont il dit en son cueur: Je ne malsacreraï plus la terre pour l'homme, qui en son cueur brasse mauvaitie des son enfance: e n'occirai plus tous les vivans, comme j'ai fait: [22] e desormais, tant que la terre durera, il ne cessera d'y avoir semaille e moisson, froid e chaut, été e yver, e jour e nuit.

Chapitre IX

[1] Si benit dieu Noe e ses enfans, e leur dit: Peuplés e multipliés, e remplissés la terre, [2] e portés peur e frayeur a toutes bêtes de la terre, e a tous oiseaux de l'air. Toute chose bougeante, que la terre produit, e tous poissons de l'eau, sont mis en vôtre main. [3] Toute chose vivante qui bouge, sera pour vôtre manger: je vous donne tout comme la verdure des herbes, [4] pourveu que ne mangiés la chair avec la vie, cest adire son sang. [5] E de fait de vôtre sang, c'êt a dire si on vous ôte la vie, j'en ferai rendre conte a quelque bête que ce soit: e si un homme ôte la vie a un autre, je lui en ferai rendre conte. [6] Qui sang d'homme épandra, son sang par homme épandu sera, pourtant que l'homme êt fait a l'image de dieu. [7] Or engendrés, e augmentés: peuplés par la terre, e y augmentés. [8] E sachés (dit dieu a Noe e a ses enfans) [9] que je m'en vais faire accord avec vous e avec ceux qui a l'avenir descendront de vous, [10] e avec tout'ame vivante qui êt avec vous, avec oiseaux, e toutes bêtes terrestres, tant privees que sauvages, avec vous, brievement avec tout ce qui êt sorti de l'arche, c'êt a dire avec tous animaux

terrestres, [11] par lequel accord que je fai avec vous, je vous promet que toute creature ne sera plus detruite par eau de deluge, e ny aura plus deluge pour gâter la terre. [12] Or le signe de l'accord (dit dieu) que je fai entre moi e vous, e tout'ame vivante qui êt avec vous, pour devoir durer a jamais, [13] c'êt mon arc, que je met es nuees, pour être signe de l'accord entre moi e la terre. [14] Que quand j'ennuerai la terre de nuees l'arc se montrera es nuees, [15] e il me souviendra de l'accord que j'aurai fait entre moi e vous e tout'ame vivante, c'êt a dire toute chair, dont il ne se fera plus deluge d'eau pour gâter toute chair, [16] quand en voyant l'arc qui sera es nuees, il me souviendra de l'accord pardurable fait entre dieu e tout'ame vivante, c'êt a dire toute creature de dessus terre. [17] Vela (dit dieu a Noe) le signe de l'accord que je dresse entre moi e toute chair, qui êt sur terre. [18] Donque les fis de Noe, qui sortirent de l'arche, furent Sem, Cam, e Japhet (dont Cam fut pere de Canaan) [19] e par ces trois fis de Noe tout le monde fut peuplé. [20] Or Noe se print a être laboureur, e planta une vigne, [21] e en beut du vin, dont il fut yvre, e se decouvrit au milieu de sa tente. [22] E Cam le pere de Canaan vit la vergoigne de son pere, e le rapporta dehors a ses deux freres. [23] Mais Sem e Japhet prindrent un manteau, e le mîrent sur les epaules d'eux deux, e allerent a reculons, e couvrirent la vergoigne de leur pere, les visages tellement detournés, qu'ils ne virent point la vergoigne de leur pere. [24] Dont Noe, quand il fut éveillé de son vin, e sceut ce que le moindre de ses fis lui avoit fait, [25] dit ainsi: Malheureux soit Canaan: il soit sujet des sujets de ses freres. [26] Puis dit: Benit soit le Seigneur Dieu de Sem, e que Canaan soit son vassal. [27] Dieu amplifie Japhet, e le face habiter es pavillons de Sem, e que Canaan lui soit sujet. [28] E vêquit Noe apres le deluge trois cens cinquant'ans, [29] e parainsi aagé en tout de neuf cens cinquant'ans il mourut.

2. Style poétique: le Cantique des Cantiques 1-7

Chap. 1: *Le cantique de musique de Salomon*

[2] Baise moi des baisers de ta bouche: car tes amourettes sont meilleures que vin. [3] A la senteur de tes bons baumes (ton nom êt un baume épandu) les filles t'aiment. [4] Tire moi apres toi: nous courrons: le roi me menera dedens son cabinet: nous nous égayerons joyeusement de toi, nous souvenans des amorettes de toi, lequel les droitturiers aiment. [5] Vrai êt que je suis Brunette: [6] mais je suis autant jolie, filles de Ierusalem, que les pavillons de Cedar, que les courtines de Salomon. Nayés pas égard a ce que je suis Brunette: car le soleil m'a regardée. Les fis de ma mere, courroucés contre moi, m'ont faitte garde des vignes, moi qui n'ai pas gardé ma propre vigne.

[7] Fai moi a savoir, toi que j'aime de bon cueur, où c'êt que tu pais, où c'êt que tu te tapis a midi: de peur que je ne soye tenue pour bendée, vers les troupeaux de tes compagnons.

[8] Si tu ne le sais, ô la plus belle des femmes, sor par la trasse du bercail, e pai tes chevreaux vers les cabannes des pasteurs. [9] Je t'accompagne a ma chevalerie parmi les charrois de Pharaon, m'amie. [10] Tu as de jolies joues entre les templettes, e un joli col entre des carquans. [11] Nous te ferons des templettes d'or, marquées d'argent.

[12] Tandis que le roi me tient embrassée, mon aspic rend sa senteur. [13] Mon ami m'êt un bouquet de myrrhe, qui couche entre mes tettins. [14] Mon ami m'êt une grappe de muscadeau, des vignes d'Engaddi.

[15] O que tu es belle, m'amie, ê que tu es belle a tout tes yeux de colombes.

[16] O que tu es beau, mon ami; ah notre plaisante, ah notre verdoyante couche. [17] Les poutre de nôtre maison sont de cedre, e noz lambris de pin. [chap.2.1] Je suis la fleur de Saron, je suis la rose des vallées.

Chapitre 2:

[2] Comm'êt la rose entre les épines, ainsi êt mamie entre les femmes. [3] Comm'êt le pommier entre les arbres sauvages, ainsi êt mon ami entre les iouvenceaux, en la plaisante ombre duquel je suis assise, e êt son fruit doux a mon palais. [4] Il me meine dedans la cave e me couvre de son voile d'amour. [5] Revenés moi a tout de flascons, e mettés des pommes dessous moi, car je languis d'amour. [6] Il met sa main gauche dessous ma tête, e de sa main droite m'embrasse.

[7] Je vous conjure, femmes de Jerusalem, par les chevreuls e biches des chams, que vous ayés a ne remuer e n'éveiller amour, tant qu'il lui plaira.

[8] Voila mon ami que j'oui venir, soutellant e par dessus montagnes e croupes. [9] Mon ami êt comme un chevreul ou brocard: le voilà debout derrier nôtre paroi: il regarde par la fenêtré, e se montre par les treillis. [10] Leve toi m'amie ma belle (ce dit mon ami parlant a moi) e vien-ça. [11] Car voilà l'hyver passé: la pluye a fait son cours, e s'en êt allée: [12] on voit par les chams les florettes: le tems de chanter êt venu, e ouït-on le chant de la tourterelle en nôtre pays; [13] le figuier jette ses petites figues, e les vignes florissantes flairent bon. Leve toi m'amie ma belle, e vien-ça. [14] Ma colombelle es boulines d'une roche, es retraits d'une vis, montre moi ta face, fai-moi ouïr ta voix: car tu as une belle voix, e une iolie face. [15] Prenés nous les regnard, les petis regnars, qui gâtent les vignes quand noz vignes sont en fleur. [16] Mon ami êt mien, e je suis sienne: il pait parmi les roses. [17] Ce-pendant que le jour ventera, e les ombres s'enfuïront, retourne mon ami, qui êt semblable a un chevreul ou brocard par dessus les mons Bather.

Chap. 3:

[1] En ma couche de nuit je cherche celui que mon cueur aime: je le cherche, e ne le treuve pas. [2] Il me faut lever, e faire la roudé par la ville, rues e places, cherchant celui que mon cueur aime: lequel j'ai cherché, e ne l'ai pas trouvé. [3] J'ai rencontré le guet qui fait le tour par la ville: Avés vous point veu celui que mon cueur aime? [4] Jusqu' a tant que j'ai été un peu plus outre, e ai trouvé celui que mon cueur aime: si l'ai embrassé, e ne l'ai point lâché, que je ne l'aye mené dedens la maison de ma mere, dedens la chambre de celle qui m'a engendrée. [5] Je vous conjure, femmes de Jerusalem, par les chevreuls ou biches des chams, que vous ayés a ne remuer ou éveiller amour, tant qu'il lui plaira. [6] Qu'êt-ce qui se leve de la forêt, comme une fumée faittes en façon de palmes, d'un parfum de myrrhe e d'encens, e de toute sorte de poudre d'apoticaire? [7] Voilà son lit, a savoir de Salomon, environné de soixante champions, les plus puissans des Israelites, [8] qui sont tous embâtonnés d'épées, e sont faits a la guerre, chacun son épée sur la cuisse, contre les effrois de la nuit. [9] Le roi Salomon s'êt fait un pavillon royal, des bois du Liban, [10] e a fait les pilliers d'argent, l'aire d'or, le siege de pourpre, e le milieu tapissé d'amour, pour l'amour des femmes de Jerusalem. [11] Sortés e regardés, femmes de Sion, Salomon couronné d'une couronne, de laquelle sa mere l'a accoutré au jour de ses épousailles e plaisir de cueur.

Chap. 4:

[1] Que tu es belle, m'amie, que te es belle a tout tes yeux de colombe entre tes tresses, a tout tes cheveux qui semblent un troupeau de chevres, qui faillent du mont Galaad. [2] Tes dens ressemblent des brebiettes tondues, qui viennent tout frais d'être lavées, qui ont chacune des gemeaux, e n'y a celle qui soit sterile. [3] Tes levres sont comme un reben d'écarlatte: ton parler plaisant: tes joues comme la coquille d'une grenade logées entre tes tresses. [4] Ton col ressemble la tour David, bâtie pour defense, en laquelle sont pendue mille rondelles, e toutes les trousses des gendarmes. [5] Tes deux tettins representent deux faons gemeaux de chevreul, qui paissent parmi des rosiers. [6] Ce-pendant que le jour ventera, e les ombres s'en fuiront, je me retirerai en la montagne de myrrhe, e en la croupe d'encens. [7] Tu es toute belle, m'amie, e n'y a que redire. [8] Tu viendras avec moi du Liban, mon éponse, tu viendras avec moi du Liban: tu regarderas du sommet d'Amana, du sommet de Senir et d'Hermon, des gîtes des lions, des mons des tigres. [9] Tu m'as navré le cueur, ma seur mon épouse, tu m'as navré le cueur a tout un'œillade, a tout une partie des cheveux que tu as pendus au col. [10] Tes tettins sont beaucoup plus jolis, ma seur mon épouse. Tes tettins sont beaucoup plus beaux que vin, e tes baumes flairent beaucoup meilleur que senteur qui soit. [11] Tes levres coulent rayons de miel, mon épouse; tu as du miel e du lait sous ta langue, e des vêtemens aussi souef sentans que le Liban. [12] Ma seur mon épouse èt un vergier enclos, c'êt un vergier enclos, e une fontaine fermée. [13] Tes plants

sont un jardin de grenadiers, avec le fruit des pommes de paradis, e d'aspic: [14] ce n'êt qu'aspic, saffran, canelle, cinnamone, e tous arbres du Liban, myrre, aloë, avec toutes les plus exquises senteurs, [15] fontaine de jardin, puis d'eau vive, e ruisseaux du Liban.

[16] Leve toi bise, vien-ça vent de midi, vente mes jardins, fai couler ses senteur: que mon ami entre en ses jardins, e qu'il mange du fruit de ses pommes.

Chapitre 5:

[1] Je viens en mes jardins, ma seur mon épouse, je cueille ma myrre avec mes senteurs, je mange ma raye avec mon miel, je boi mon vin avec mon lait: mangés, compagnons, e vous enivrés d'amour.

[2] Je dor, e mon cueur veille: j'oui mon ami frapper a la porte.

Ouvre moi, ma seur, m'amie, ma colombe, ma parfaite, car j'ai la tête tout trempe de rosée: e les cheveux tous trempes des gouttes de nuit.

[3] J'ai dépouillé ma chemise, comment la vêtirai-je? J'ai lavé mes pieds, comment les souillerai-je? [4] Mon ami a mis sa main par un pertuis, de qui j'ai eu le cueur si émeu, [5] que je me suis levée pour ouvrir a mon ami: dont j'ai senti couler par mes mains et mes doigts de la myrre, qui passoit par les trous du verroil. [6] J'ai bien ouvert a mon ami, mais mon ami s'étoit retiré, e a son parler j'ai été pâmée, e l'ai crié, mais il ne m'a pas répondu. [7] Le guet qui faisoit le tour par la ville, m'a trouvée, e m'a battue e blecée, e m'ont les gardes des murailles dépouillée de mon tafetas. [8] Je vous conjure, femmes de Jerusalem, si vous trouvés mon ami, que vous ayés a l'avertir que je suis malade d'amour.

[9] Qui êt ce tien ami par amour, ô la plus belle des femmes? qui êt ce tien ami par amour, puis que tu nous conjures de telle sorte?

[10] Mon ami êt blanc e rousseau, e êt un portenseigne d'armée. [11] Il a la tête semblable a fin or: la perruque crêpe, noire comme un corbeau: [12] les yeux sont comme ceux des colombes trempées en lait, qui se tiennent vers les ruisseaux tous pleins d'eau. [13] Ses joues ressemblent des quarréaux de senteurs, e des tourelles d'apocaires: s ses levres ressemblent de roses trempées en fine myrre. [14] Il a les mains d'or, toutes rondes, pleines de jacinthe, e le ventre com'une boîte d'ivoire, couverte de saphirs. [15] Ses jambes sont piliers de marbre, sur soubassements d'or: son regard ressemble au Liban, brave comme cendre: [16] son golier n'êt que douceur: brief il êt tout beau. Tel êt mon ami, tel êt mon amoureux, femmes de Jerusalem.

[chap. 6.1] Où êt allé ton ami, ô la plus belle des femmes? Où s'êt retiré ton ami? e nous le chercherons avec toi.

Chapitre 6:

[2] Mon ami êt descendu en son jardin, vers les quarreaux de senteurs, pour paître es jardinets, en cueillant des roses. [3] Je suis a mon ami, e mon ami êt mien, e paît parmi les roses.

[4] Tu es aussi belle qu'une tirse, m'amie, tu es aussi plaisante que Jerusalem, aussi terrible qu'un squadron de gendarmes. [5] Détourne tes yeux de devant moi, car ils m'élevent en l'air. Tes cheveux sont comm'un troupeau de chevres, qui faillent de Galaad. [6] Tes dens ressemblent a un troupeau de brebiettes, qui viennent tout frai d'être lavées, qui ont chacune deux gemeaux, e n'y a celle qui soit stérile. [7] Tes joues sont comme la coquille d'une grenade, logées entre tes tresses. [8] Il y a soixante reines, e quatre vints arriere femmes, e des damoiseilles sans nombre: [9] mais cête seule êt ma colombe, ma parfaite: cête seule êt la plus chérie de la mere qui l'a engendrée: tellement que quand les femmes la voyent, elles la disent bien heureuse, e les reines e arrierefemmes la louent. [10] Qui êt cête qui leve comm'un'aube du jour, belle comme la lune, brave comme le soleil, terrible comme un squadron de gendarmes?

[11] Je suis descendue es vergiers des noyers, pour voir la verdure des rivières, pour voir si les vignes florissent, si les grenadiers florissent. [12] Je ne me suis donné garde que mon courage m'a fait ressembler au charrois d'aminabad.

[Chap. 7.1] Revien, revien, Sulamith, afin que nous te voyons.

Pourquoi regardés vous Sulamith, qui êt semblable a une danse de gendarme?

Chapitre 7:

[2] Que tu as de belles plantes de pieds en tes souliers, noble fille: les jointures de tes cuisses sont comme bijoux ouvragés par un bon ouvrier. [3] Ton nombril êt un gobelet fait au tour, qui n'êt pas sans liqueur: ton ventre ê un monceau de fromanet, environné de roses. [4] Tes deux tettins semblent deux faons gemeaux de chevreul. [5] Ton col semble une tour d'yvoire: tes yeux semblent les étangs d'Hesebon, vers la porte Bathrabbim. Ton nés êt comme une tour du Liban, qui regarde contre Damas. [6] Tu as la tête semblable a Carmel, e les cheveux de la tête semblables a pourpre royale, liée a tout des ferrets. [7] O que tu es belle, ô que tu es jolie, ma mignonne par amour. [8] Cête tienne stature ressemble a une palme, e tes tettins a des raisins: [9] je veux monter par la palme, e l'empogner par les branches: je suis bien content que tes tettins soyent comme raisins de vigne, e la senteur de ton nés comme senteur de pommes, [10] e ton gosier comme bon vin coulant joliment mon ami, qui beguoye a tout ses levres sommeillantes.

[11] Je suis a mon ami, e il êt du tout addonné a moi. [12] Vien-ça mon ami, sortons aux chams, nous coucherons es granges. [13] Au matin nous irons voir les vignes, pour voir si elles ont bourgeonné, si les seps ont jetté les fleurs, si les grenadiers sont flouris: là t'abandonnerai-je mes amours. [14] Les mandragores

flairent bon, e devant nôtre parte y a toutes sortes de fruitage, tant nouveau que vieux, mon ami, lequel je te garde.

3. Style épistolaire: Lettre aux Philippiens

Chapitre 1:

[1] Paul e Timothée serviteurs de Jesus Christ, a tous les saints en Jesus Christ, qui sont a philippes, avec les evêques e diacres, [2] Grace e paix de part Dieu nôtre pere, e de part le Seigneur Jesus Christ.

[3] Je remercie mon Dieu, toutes les fois qu'il me souvient de vous, [4] toujours en toutes les prieres que je fai pour vous tous, en faisant joyeusement priere, [5] de ce que vous êtes venus a être de l'evangile, depuis le premier jour jusqu'a maintenant, [6] me confiant bien tant, que celui qui a commencé en vous une bonne chose, l'achevera pour la journée de Jesus Christ, [7] comme il êt bien raison que j'aye une telle opinion de vous tous, pourtant que je vous ai au cueur en mes liens, e en la defense e confirmation de l'evangile, vous qui avés tous part a la grace qui m'êt faite. [8] Car dieu m'êt témoin comme je vous regrette tous, d'une affexion de Jesus Christ e [9] prie Dieu que vôtre amour soit encore de plus en plus excellente en toute connaissance e intelligence, [10] afin que vous approuviés les choses d'excellence, e soyés nets e sans offense pour la journée de Christ, [11] pleins de fruits de justice qui viennent de Jesus Christ, a la gloire e louange de Dieu. [12] Or veux-je bien que vous sachés, freres, que mon cas s'êt tellement porté, que c'a plutôt été a l'avancement de l'evangile, qu'autrement, [13] en sorte que mes liens en l'affaire de Christ ont été publiés tant par toute la court, qu'a tous les autres, [14] tellement que la plus grande part des freres au Seigneur, en confiance de mes liens, s'aventurent de parler plus avant de la parolle de dieu, sans avoir peur. [15] Les uns par envie e sentant autrement: les autres sentans ainsi prêchent Christ. [17] E ceux qui sentent autrement prêchent Christ d'un mauvais courage, en me pensant tribulacion en mes liens. [16] Les autres y vont par amour, pourtant qu'ils savent bien que je suis pour defendre l'evangile. [18] Mais quoi? au moins quoi qu'il en soit, soit par beau semblant, soit a la bonne foi, Christ êt annoncé, de quoi je suis bien aise, e serai. [19] Car je sai que ce sera pour mon salut, par le moyen de vôtre oraison, e de l'esperit de Jesus Christ, duquel je serai garni, [20] selon que je m'atten, e espere que je ne serai en rien mis a honte, ains avec une grande hardiesse Christ sera maintenant, comme tou-jours, magnifié en mon cors, soit par vie, soit par mort. [21] Car de vivre, c'êt mon Christ, e de mourir, c'êt mon gain. [22] Que si de vivre au cors, c'êt le fruit de ma besogne, [23] je ne sais bonnement lequel choisir: car je suis entre deux, e êt mon desir de déloger pour être avec Christ: car il vaut beaucoup mieux: [24] mais de demourer au cors, il êt plus necessaire pour vous. [25] En quoi me confiant, je sai bien que je demourerai, e serai encor semblable avec vous tous, par vôtre avancement e joye de foi, [26] afin que par moi vous vous puissiés de plus fort glorifier en Jesus

Christ, de ce que je vous ferai derechef allé voir. [27] Tant seulement gouvernés vous comme l'évangile de Christ le requiert, afin que soit que je vous aille voir, soit que je soye absent, j'oye dire de vous que vous vous tenés a un esperit, [28] en combattant tous d'un courage pour la foi de l'évangile, sans vous epouvanter en rien des adersaires, qui leur êt un signe de perdition, e a vous de salut: [29] e cela vient de Dieu, de ce qu'il vous a été fait grace, touchant Christ, non seulement de croire en lui, mais aussi d'endurer pour lui, [30] en ayant un tout tel combal, que vous l'avés veu en moi e maintenant l'oyés en moi.

Chapitre 2:

[1] Parquoi, s'il y a en Christ point de confirmation, s'il y a point de solat d'amour, s'il y a point de communion d'esperit, s'il y a point d'affexions e compassions, [2] assouissés ma joye, c'êt-a-dire soyés tous d'un'opinion, tous d'un'amour, tous d'un courage, tous d'un auis, [3] sans rien faire par noise ou vaine gloire, mais par humilité estimés que les autres vous passent. [4] Ne vous souciés pas seulement chacun du sien, mais aussi de l'autrui. [5] Car vous devés auoir une telle affexion que Jesus Christ, [6] lequel étant en forme de Dieu n'a pas usé de rapine, de ce qu'il étoit égal a Dieu, [7] ains s'êt aneanti tellement, qu'il a prins forme de serviteur, e êt devenu semblable aux hommes, e s'êt trouvé en figure d'homme, [8] e s'êt tant abaissé, qu'il a été obéissant jusqu'a la mort, voire a la mort de la croix.

[9] Parquoi dieu la haut élevé, e lui a donné un nom qui êt sur tout nom, [10] tellement qu'au nom de Jesus tout genoil se ploye, de ceux du ciel, e de ceux de la terre, e de ceux de dessous terre, e [11] toute langue confesse que Jesus Christ êt le Seigneur, e la gloire de Dieu le pere. [12] E pourtant, mes bons amis, ainsi que vous aués tou-jous obéi, non pas comme en ma présence seulement, mais maintenant beaucoup plus en mon absence, pourchassés vôtre salut avec creinte e tremblement. [13] Car c'êt Dieu qui vous fait e vouloir e faire, de son bon plaisir. [14] Faites tout sans gronder e mal penser, [15] afin que vous soyés sans reproche, e innocens, enfans de Dieu irreprehensibles, au milieu d'une nacion fausse e perverse, entre lêquels luisés comme flambeaux au monde, [16] soutenans la parolle de vie, pour m'en glorifier a la journée du Christ, que je n'aurai pas perdu mon tems de courir e travailler. [17] Que si même je vien a être sacrifié pour le sacrifice e service divin de vôtre foi, j'en suis bien aise e joyeux pour l'amour de vous tous. [18] Vous aussi pareillement soyés-en bien aises, e vous éjoussés avec moi. [19] Or j'espere a l'aide du Seigneur Jesus, de vous envoyer bientôt Timothée, afin que je me recrée aussi, quand j'aurai connu comment voz affaires se portent. [20] Car je n'ai personne qui ait telle affexion que lui, pour se soucier entierement de voz affaires. [21] Car chacun cherche son profit, e non de Jesus Christ. [22] Or connoissés sa preudhommie, e comment il a servi a l'évangile avec moi, ainsi qu'un

enfant a son pere. [23] J'espere donc de l'envoyer, incontinent que i'aurai pourveu a mes affaires. [24] E si me fie, a l'aide du Seigneur, que j'y irai aussi moi-même en brief. [25] Or il m'a semblé necessaire de vous envoyer Epaphrodite mon frere, e aide, e champion avec moi, e vôtre Apôtre, e lieutenant de mon office. [26] Car il vous regrettoit tous e s'ennuyoit pource que vous aviés oui dire qu'il avoit été malade. [27] E de vrai il a été malade quasi jusqu'a la mort: mais Dieu a eu merci de lui, e non pas de lui seulement, mais aussi de moi, afin que je n'eusse douleur sur douleur. [28] Parquoi je l'ai envoyé, de tant meilleur courage, afin que, quand vous l'aurez veu, vous vous en réjouissiés derechef, e que j'aye tant moins d'ennui. [29] Recevés le donc de part le Seigneur tréjoyeusement, e ayés en estime tels gens. [30] Car pour l'affaire de Christ, il a été bien pres de la mort, e a hazardé sa vie, pour supplier la faute du service que vous me devés.

Chapitre 3:

[1] Au reste, mes freres, éjouissés vous au Seigneur. De vous écrire un même propos, il ne me greve pas, e si vous êt pour le plus seur.

[2] Prenés garde aux chiens: prenés garde aux mauvais ouvriers: prenés garde aux mérongnés: [3] car nous sommes les rongnés: nous qui servons Dieu en esperit, e nous glorifions en Jesus Christ, sans nous confier en la chair: [4] jaçoit que j'aye bien de quoy me confier en la chair aussi. S'il y a autre qui cuide avoir de quoi se confier en la chair, j'en ai d'avantage, [5] qui suis rongné le huitième jour, de la race d'Israel, de la lignée de Benjamin, Ebrieux d'Ebrieux, de reigle Pharisien, [6] de zele persecuteur de l'eglise: de la justice qui êt en la loi, j'y ai été sans reproche.

[7] Mais ce qui m'étoit gain, je l'ai tenu pour perte, pour l'amour de Christ. Voire qui plus êt, je tien tout pour perte, [8] pour l'excellence de la connoissance de Jesus Christ mon seigneur, pour lequel j'ai tout perdu, e tien comme fiente, pour gagner le Christ, [9] e pour avoir de quoi en lui, sans avoir ma justice qui vient de la loi, mais celle qui êt par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu, e gît en la foi, [10] en connaissant lui e la vertu de sa resurrexion, e la communion de ses souffrances, en me conformant a sa mort, [11] afin de pouvoir parvenir a ressusciter des morts, [12] non pas que je l'aye déjà atteint, ou que je soye déjà parfait: mais je poursoi pour atteindre, en tant que j'ai été atteint de Jesus Christ, [13] freres, je ne le cuide pas encor avoir atteint: mais un cas y a, que ne oubliant le derriere, e m'étendant au devant, [14] je tire au but, pour emporter le pris, auquel j'ai été d'enhaut appelé de Dieu, par Jesus Christ. [15] Parquoi nous qui sommes parfaits, entendons-le tous ainsi. Que s'il y a quelque chose que vous entendiés autrement, Dieu la vous revelera. [16] Ce-pendant selon que nous avons avancé, soyons tous d'un opinion: marchons tous d'une reigle. [17] Faites comme moi, freres, e considérés ceux qui vont ainsi, comme vous avés exemple en nous. [18] Car il en y a plusieurs que je vous ai maintefois dit, e encor maintenant di en

plourant, qui se portent tellement, qu'ils sont ennemis de la croix de Christ, [19] lèquels a la fin iront a perdicion: qui font de leur ventre leur Dieu, e assoient leur honneur en leur vilenie: qui ont le cueur ês choses de la terre. [20] Car de nous, nôtre conversacion êt ês cieus, d'où nous attendons aussi le sauveur, le Seigneur Jesus Christ, [21] qui transfigurera nôtre bas cors, afin qu'il vienne a avoir telle forme, qu'a son cors glorieux, par la vertu par laquelle il peut tout assujettir a soi.

Chapitre 4:

[1] Parquoi, mes chers et regrettés freres, ma joye e couronne, tenés vous ainsi au Seigneur, mes biens aimés. [2] Je prie Avodie, e prie Syntyche d'être tous d'un accors au Seigneur. [3] Voire je te prie aussi, mon naif compagnon, aide-leur, a elles qui ont combattu avec moi en l'evangile, avec Clement et mes autres aides, dêquels les noms sont au livre de vie. [4] Ejouissés vous tou-jours au Seigneur: je le dirai derechef: éjouissés vous. [5] Soyés si courtois, que châcun le connoisse. Le Seigneur êt pres. [6] Ne vous souciés de rien, ains en tout par prieres e oraisons, faites entendre a Dieu voz requêtes, en le remerciant. [7] E la paix de Dieu, laquelle surmonte tout entendement, gardera voz cueurs e voz pensées en Jesus Christ. [8] Au surplus, freres, entendée a toute chose vraye, toute chose grave, toute chose juste, toute chose chaste, toute chose amiable, toute chose bonne a dire, s'il y a vertu, s'il y a louange, a ces choses, di-je, entendés [9] lèquelles vous avés apprinses, e receues, e ouies, e veues en moi. Faites ces choses, e le Dieu de paix sera avec vous. [10] J'ai été bien joyeux par le Seigneur, de ce que a la parfin vous vous êtes remis dehait, pour vous soigner de moi: Jaçoit que vous vous en soignés bien: mais il ne vous venoit pas a point: [11] non pas pour dire que j'eusse disette: car j'ai apprins d'être content de ce que j'ai. [12] Je me le fai bien abbaïsser: aussi me fai-je bien avancer. En tout e par tout j'ai apprins e a avoir mon soul, e a avoir faim, a avoir a foison, e a avoir disette. [13] Je puis tout par Christ qui me fortifie. [14] Neantmoins vous avés bien fait de me suvenir en ma nécessité. [15] Vous savés Philippiens, que au commencement de l'evangile, quand je parti de Macedone, il n'y eut eglise qui rien me donnât, qu'on sceut mettre au livre des mises e recettes, sinon vous seulement, [16] qui m'envoyâtes une fois ou deux, pour suvenir a ma nécessité, quand j'étoi a Thessalonique. [17] Non pas que je cherche des presens: car je cherche avancement qui soit pour vôtre grand profit. [18] Or j'ai tout, e ai a foison: j'ai été comble, quand j'ai eu receu d'Epaphrodite ce que vous m'avés envoyé, pour bonne senteur e sacrifice plaisant a Dieu. [19] E mon Dieu par ses richesses vous donnera noblement au comble par Jesus Christ, tout-ce dequoi vous aurés besoin. [20] Or a nôtre Dieu e pere soit gloire a tout jamais. Amen.

[21] Salués tous les saints en Jesus Christ. [22] Les freres qui sont avec moi vous saluent. Tous les saints vous saluent, e principalement ceux de la maison de Cesar. [23] La grace de nôtre Seigneur Jesus Christ soit avec vous tous. Amen.

Envoyé de Rome par Epaphrodite.

(c.2-4)

S. Matthieu, chap.II

- [1] E quand Iesus fut né en Bethlehem cité de iudée au tems du roi Herode, voicy venir d' orient en Ierusalem des sages.
- [2] Qui demanderent où estoit le Roy des Iuifs, qui estoit né, pourtant qu' ils auoyent veu son estoille en orient, & l' estoient venus adorer.
- [3] Ce qu'oyant le roy Herode fut troublé, & toute Ierusalem avec luy.
- [4] Si assembla tous les grands Prestres & Scribes du peuple, & leur demanda où Christ deuoit naistre.
- E ils lui dirent, [5] A Bethlehem en Iudée : car il est ainsi escrit par vn Prophete : [6] Et toy Bethleem pays de Iudée, tu n' es pas le moindre des gouuernements de Iudée : car de toy me sortira vn gouuerneur , qui gouuernerá mon peuple Israel.
- [7] A donc Herodes appella secrettement les sages, & s' enquist deux diligemment du temps auquel l' estoille leur estoit apparue.
- [8] Puis les enuoya a Bethleem, & leur dit : Allés, & vous enquestez diligemment de l' enfant, & quand vous l' aurez trouué, faites le moy sçauoir, afin que ie l' aille aussi adorer.
- [9] E quand ils eurent ouy le roy, ils partirent: & voicy l' estoille, qu' ils auoyent veue en orient, qui alla deuant eux, iusqu' a tant qu' elle se vint arrester sur le lieu où estoit l' enfant.
- [10] E quand ils virent l' estoille, ils en furent tresioyeux.
- [11] Si entrèrent en la maison, & trouuerent l' enfant avec Marie sa mere, & se ietterent a terre, & l' adorerent. Puis ouurirent leurs boites, & lui firent presens d' or, d' encens & de myrrhe.
- [12] Puis ayans vne reuelation divine par songe, de ne retourner point par deuers Herodes, se retirerent par vn autre chemin en leur pays.
- [13] E apres qu' ils se furent retirez, voicy l' Ange du Seigneur, qui se montre par songe a Ioseph, & lui dit : Leue toy, pren l' enfant & sa mere [1555,] & t' en fuy en Egypte, & y demeure iusqu' a tant que ie te le die. Car Herodes doit chercher l' enfant pour le mettre à mort.
- [14] A donc il se leua, & print l' enfant & sa mere, [1555,] de nuict, & s' en alla en Egypte.
- [15] Et y demeura iusqu' au trespas d' Herodes, afin que fust accompli ce que le Seigneur auoit dit par vn Prophete ,disant : l' ai fait venir mon fils d' Egypte. [16] A donc Herodes se voyant abusé par les Sages, en eust si grand despit, qu' il enuoya

tuer tous les enfans de Bethlehem, & de tout le territoire de Bethlehem, de deux ans en bas, selon le temps, duquel il s' estoit diligemment enquis des Sages.

[17]A donc fut accompli le dit du Prophete Ieremie, disant :

[18]On oyt en Rama vn cry, dueil[1555 ,] & pleur, & grand brayement. C' est Rachel qui pleure ses enfans, sans se vouloir consoler, pour ce que c' est fait deux.

[19]Et apres le trépas d' Herodes, voicy l' Ange du Seigneur qui s' apparut en Egypte a Ioseph par songe, & luy dit :

[20] Leue toy, & pren l' enfant & sa mere, & en va au pays d' Israel : car ceux qui cherchoyent [sic] la mort de l' enfant, sont morts.

(c.109-112)

S. Luc, chap.II

[1]Advint durant ce temps, qu' il se fit vn edit de part Cesar Auguste, que tout le monde mis par escrit.

[2]Laquelle description fut la premiere qui se fit, lors que Quirinius estoit gouuerneur de Syrie.

[3]E comme chacun alloit en sa ville pour estre mis en escrit,

[4]Ioseph aussi monta de Galilée, & de la ville de Nazareth, en Iudée , en la ville de Daud, qui s' appelle Bethlehem, a cause qu' il estoit de la maison e parentée de Daud,

[5]pour être enroulé avec Marie sa femme fiancée, qui estoit enceinte.

[6]Et aduint [1555 :que] comme ils estoyent là, que son temps d' enfanter fut accompli,

[7] si enfanta son fils premier nay, & l' enueloppa de langes, & le coucha en vne creiche, à cause qu' il n' y auoit point de place pour eux en l'hostellerie. [8]Or y auoit il des pasteurs en ce pays là, qui couchoyent sur les champs, e gardoyent leur troupeau en veillant la nuict.

[9]Et voicy l' Ange du Seigneur, qui se trouua vers eux, & la clarté du Seigneur leur reluisit à l'entour, dont ayans grand peur,

[10] L' ange leur dit: N' ayés peur, car ie vous apporte nouuelle d' vne grande ioye, laquelle sera à tout le peuple:

[11]C' est qu' aujourd'huy vous est nay vn Sauueur, qui est Christ le Seigneur, en la ville de Daud,

[12] A telles enseignes que vous trouuerez l' enfant emmaillotté, couché en vne creiche.

[13]Et soudainement il se trouua avec l' Ange vne compagnie de gendarmerie celeste, qui louoyent Dieu & disoyent :

[14]Gloire là haut à Dieu, & en terre paix, enuers les hommes bonne volonte.

[15]Puis quand les Anges s' en furent allez d' eux au ciel, ces pasteurs dirent entre

eux: Allons nous en [1555: voir] iusqu' à Bethlehem, pour voir quelle chose y est advenue, que le Seigneur nous ha fait à sçavoir.

[16] Si allerent vistement, & trouuerent Marie & Ioseph, & l' enfant couché en la creiche.

[17] Ce que voyans, ils raconterent ce qui leur auoit esté dit dudit enfant.

[18] Dont tous ceux qui l' ouirent, s' emerueillerent de ce que les pasteurs leur dirent.

[19] Et Marie prenoit garde à toutes ces choses, en les considerant en son cuer.

[20] E les pasteurs s' en retournerent, en glorifiant & louant Dieu de tout ce qu' ils auoyent ouy & veu, comm' il leur auoit esté dit.

[21] Et quand huit iours furent passez pour circoncir l' enfant, on lui mit nom I E S U S, lequel nom auoit esté prononce de l' Ange, deuant qu' il fut conceu au ventre.

[22] E quand les iours de la purification furent accomplis, selon la loy de Moyse, ils le porterent en Ierusalem pour le presenter au Seigneur.

([23] Selon qu' il est escrit en la loy du Seigneur, que tout masle ouurant la matrice, sera appelé, consacré au Seigneur.)

[24] Et pour faire l'offrande, selon qu' il est dit en la loy du Seigneur , à sçavoir vne couple de tourterelles ou deux pigeons.

[25] Or il y auoit vn homme en Ierusalem, nommé Simeon, lequel estoit vn homme iuste, & craignant Dieu, & attendoit la consolation d' Israel, & auoit le saint Esprit.

[26] Et lequel auoit reuelation du Saint Esprit, qu' il ne verroit point la mort, qu' il n' eust veu le Christ du Seigneur.

(c. 236-239)

Actes, chap.II

[1] Et quand ce vint au iour de la Pentecoste, qu' ils estoient tous ensemble en vn mesme lieu,

[2] Il se fit soudainement vn son du ciel, comme s' il eut courut vn vent vehement, qui remplit toute la maison où ils estoient assis.

[3] Et virent comme des langues de feu, qui se departoyent, lequel feu se posa sur chacun d' eux.

[4] Dont ils furent tous rempli du Saint Esprit, & commencerent à parler diuerses langues, selon que l' Esprit leur en faisoit la grace.

[5] Or y auoit il des Iuifs qui se tenoyent en Ierusalem, gens craignant Dieu de toutes nations de dessous le ciel.

[6] Dont quand le bruict fut fait, le peuple s' assembla, & estoient bien ébahis de les ouir parler chacun son propre langage.

[7]Dont ils estoient tous estonnez & s' esmerueilloient, disans entre eux: Comment ? Tous ceux cy qui parlent, ne sont-ils pas Galiléens ?

[8] Et que veut dire que nous les oyons parler chacun en nostre propre langage, où nous sommes nez ?

[9]Parthes, & Medes, & Elamites, & les habitans de Mesopotamie, & de Iudée, & de Cappadocie, & de Ponte, & d' Asie,

[10] Et de Phrygie, & de Pamphylie, & d' Egypte, & des marches de la Lybie, qui êt vers Cyrene, & étrangers Romains.

[11]Tant Iuifs que prose lytes & Creteins, & Arabes, les oyons parler en noz langues des merueilles de dieu.

[12]Parainsi ils s' estonnoient tous, e ne sçauoyent qu' en dire, e se disoyent l' vn a l' autre : Que veut ceci dire ?

[13]E les autres s' en moquoyent, e disoyent qu' ils estoient pleins de vin. [14]Mais Pierre se presenta là auec les onze, & leur parla en telle maniere: Hommes Iuifs, & vous tous qui habitez en Ierusalem, entendez ceci, e prestez l' oreille a mes parolles.

[15]Car ces gens ne sont pas yures, comme vous cuidez, veu qu' il n' est encores que trois heures de iour.

[16]Mais c' est ce qui a esté dit par le prophete Ioel :

[17]Et au dernier temps (dit Dieu), i' espandray de mon Esprit sur toute sorte de gens, e prophetiseront voz fils & filles, & voz iouvenceaux verront visions, & voz vieillars songeront songes.

[18]Et si respandray en ce temps là sur mes seruiteurs & seruantes, de mon Esprit, tellement qu' ils prophetiseront.

[19]Et feray des choses merueilleuses au ciel en haut, e des merueilles sur terre embas, sang, e feu, e vapeur de fumée.

[20]Le soleil se changera en tenebres, & la lune en sang, deuant que la grande & notable iournée du Seigneur vienne.

[21]Et quiconque inuoquera le nom du Seigneur [1555 ,] sera sauué. [22]Hommes Israelites, escoutez ces propos: Iesus Nazarien, homme qui vous ha esté présenté de Dieu par grandes choses, miracles & merueilles, que dieu par lui ha faittes entre vous, comme vousmesmes sçauiez bien.

[23] Iceluy (di-ie)liuré par le conseil defini , & preuoyance de Dieu, [1555 vous l'] auez prins par les mains des meschants, & l' auez crucifié & mis a mort. [24] Et Dieu l' a resuscité, & deliuré des douleurs de la mort, pourautant qu' il n' estoit possible qu' il fust tenu de la mort.

(c.370-372)

Aux Galates, chap.II

[1]Et puis quatorze ans apres, ie montay derechef en Ierusalem avec Barnabas, & menay Tite quant & moi,

[2] Et y montay par reuelation, & deuisay avec eux de l' Euangile que ie preschoye entre les payens, & principalement avec ceux qui estoient en estime, de peur que d' auenture ie ne courusse, ou eusse courru pour neant.

[3]Et mesme Tite, qui estoit avec moy, qui estoit Grec, ne fut point contraint de se faire circoncir.

[4]Et cela fut fait a cause d' vn tas de faux freres apostres, qui estoient couuertement entrés pour espier nostre liberte que nous auons en Iesus Christ, afin de nous asseruir:

[5]Ausquels nous ne nous assuiettismes pas tant, que nous leur cedissions, non pas mesme pour vn temps, à fin que la verité de l' Euangile demourast vers vous.

[6]De ceux qui semblent estre quelque chose, il ne me chaut quels gens ils fussent. Dieu n' ha point esgard a la personne d' vn homme. Ceux qui estoient en estime, ne m' apportèrent rien d'auantage.

[7]Mais au contraire, quand ils virent , que i' auaye la charge de l' Euangile pour les prépuçiez, comme Pierre pour les circoncis.

([8]Car celuy qui ha besoiné en Pierre pour luy faire auoir l' office d' Apostre pour les circoncis, ha aussi besoiné en moi pour les payens)

[9]Et que Iaques, & Cephas, & Iehan, qui sembloient estre les piliers, conneurent la grace qui m' estoit donnée, [ordre des compléments modifié, 1555 VS, 1572 SV] ils nous prindrent moy & Barnabas, pour compagnons, en touchant les mains, tellement que nous serions pour les payens, & eux pour les circoncis:

[10]Seulement qu' il nous souuinst des pources, ce que i' ay tasché de faire. [11]Et vne fois que Pierre vint a Antioche, ie luy contredis en face, pourtant qu' il estoit a reprendre.

[12]Car deuant que quelques vns fussent venus de deuers Iaques, il mangeoit avec des payens: & quand ils furent venus, il se retira, & s' ôta d'avec eux, craignant les circoncis.

[13]Parquoi les autres Iuifs aussi firent tel semblant que luy, tellement que Barnabas mesme vint a feindre comme eux.

[14] Mais quand ie vi qu' ils ne cheminoient pas d' vn droit pied en la verité de l' euangile, je dïs a Pierre deuant tous : Si toy, qui es Iuif, vis en payen, & non en Iuif, pourquoi fais-tu Iudaïser les payens ?

[15]Nous qui sommes Iuifs de nature, & non pas pecheurs d'entre les payens.

[16]Sçachans que l' homme n' est pas iustifié par les euures de la Loy, mais seulement par la foy qu' il ha en Iesus Christ, auons aussi creu en Iesus Christ, à fin que nous fussions iustifiés par la foi du Christ, & non par les euures de la loy, pourtant qu' homme du monde ne sera iustifié par les euures de la Loy. [17]Que si

en cherchant d' estre iustifiez par Christ, nous nous trouuons pecheurs aussi bien que les autres, il s' ensuit que le Christ est ministre de peché : ce que ia n' aduienne.

[18] Si est-ce que si ce que i' ay desfait, ie le refay, ie me monstre pecheur.

(c.391-392)

Aux Philippiens, chap.II

[1] Parquoi s' il y ha en Christ point de confirmation, s' il y a point de soulagement de charité, s' il y ha point de communion d' esprit, s' il y ha point d' affexions & compassions,

[2] Accomplissez ma ioye, c' est à dire soyés tous d' vne opinion, tous d' vn amour, tous d' vn courage, tous d' vn aduis,

[3] Sans rien faire par noise ou vaine gloire, mais par humilité estimez que les autres vous passent.

[4] Ne vous souciez pas seulement chacun du sien, mais aussi de l' autrui. [5] Car vous devés auoir vne telle affexion que Iesus Christ.

[6] Lequel estant en forme de Dieu n' a pas usé de rapine, de ce qu' il estoit esgal a Dieu,

[7] Ains s' est aneanti tellement, qu' il ha prins forme de seruiteur, & est deuenu semblable aux hommes, & s' est trouué en figure d' homme.

[8] Et s' est tant abaissé, qu' il ha esté obéissant iusqu' a la mort, voire a la mort de la croix.

[9] Parquoi dieu la souverainement esleué, & lui ha donné vn nom qui est sur tout nom,

[10] Tellement qu' au nom de Iesus tout genoil se ploye de ceux qui sont au ciel, & de ceux qui sont en terre, & dessous terre,

[11] Et toute langue confesse que Iesus Christ est le Seigneur, & la gloire de Dieu le pere.

[12] Et pourtant, mes bien aimez, ainsi que vous auez touiours obéi, non pas comme en ma présence seulement, mais maintenant beaucoup plus en mon absence, pourchassez vostre salut avec creinte & tremblement.

[13] Car c' ét Dieu qui vous fait & vouloir & faire, de son bon plaisir.

[14] Faites tout sans gronder & mal penser.

[15] Afin que vous soyés sans reproche, & innocens, enfans de Dieu irreprehensibles, au milieu d' vne nation tortue & peruerse, entre lesquels lueiz comme flambeaux au monde, soustenans la parolle de vie,

[16] Pour m' en glorifier a la iournée de Christ, que ie n' auray pas perdu mon tems de courir & trauailler.

[17] Que si mesme ie vien a estre sacrifié pour le sacrifice & seruice diuin de vostre foy, i' en suis bien aise & ioyeux pour l' amour de vous tous.

[18] Vous aussi pareillement **soyez en** bien aises, & vous **esioussés** avec moi. [19] Or i' espere a l' aide du Seigneur Iesus, de vous envoyer **bien tost** Timothée, afin que ie me recrée aussi, quand i' auray connu comment voz affaires se portent. [20] Car ie n' ay personne qui ait telle **affection** que luy, pour se soucier entierement de vos affaires. [21] Car **chacun** cherche son profit, & non de Iesus Christ. [22] Or **cognoissez** sa preudhommie, & comment il **ha** serui à l' Euangile avec moi, ainsi qu' vn enfant **à** son pere. [23] I' espere donc de l' envoyer, incontinant que i' auray pourueu a mes affaires. [24] E si me fie, a l' aide du Seigneur, que i' iray aussi moi-mesme en **bref**. [25] Or il m' **ha** semblé necessaire de vous enuoyer Epaphrodite mon frere, & aide, & champion avec moi, & **vostre Apostre**, & lieutenant de mon office. [26] Car il vous regrettoit tous & s' ennuyoit pource que vous auiez oui dire qu' il auoit **esté** malade.

(c.445-446)

La I. de Pierre apotre, chap.II

[1] **Ostez** donque tout vice, & **toute fraude** & feintise, & enuies, & toutes **mesdisances**, [2] & comme enfans qui viennent de **naistre**, desirez le **laict** raisonnable, sans **fraude**, à fin de **croistre** par luy, pour **estre sauuez**, [3] **Pour** le moins si vous **auiez** senti que le Seigneur **est** bon, [4] **Auquel** quand vous **allez** (qui **est** la pierre viue, reprouuée des hommes, mais vers Dieu precieuse) [5] **Vous** comme pierres viues, y **estes** bastis, maison spirituelle, **Prestrise sainte**, pour offrir **sacrifices spirituels**, agreables a dieu par Iesus Christ. [6] **Et** pourtant **il est** contenu en l' **Escritture**: Ie mettrai en **Sion** vne pierre pour **estre** au haut du coin, choisie, precieuse, en laquelle qui se fiera, ne sera point **frustré**. [7] C' **est** a vous qui croyez **ausquels** elle **est** precieuse : mais a ceux qui ne croient, la pierre que les **edifians** ont reprouuée, **ha esté** pour le chef du coing, & pierre de choppement, & pierre de heurt, [8] **A** ceux qui choppent **contre** la parolle, & ne croient **point à ce a quoy** ils **auoyent esté ordonnés**. [9] Mais vous, vous **estes** **la generation esleue**, **la Prestrise royale**, la nation **sainte**, **le peuple acquis**, à fin que vous **annonciez** les vertus de celui qui vous **ha appelez** des tenebres en sa merueilleuse lumiere, [10] **Qui** iadis n' **estiez** point peuple, & maintenant **estes** peuple de Dieu, aus quels on n' auoit point fait misericorde, & maintenant si. [11] Mes chers amis, ie vous prie comme **loagers** & passans, **gardez** vous des conuoitises charnelles, **lesquelles** guerroyent contre l' ame:

[12] Et vous conduisez honnestement entre les payens, à fin qu'au lieu qu' ils mesdisent de vous, comme des malfaiteurs, ils viennent (en considérant voz bonnes euures) à glorifier Dieu, au iour qu' il visitera les hommes.

[13] Parquoy soyez suiets à toute creature humaine, pour l' amour du Seigneur, soyt a roy, comme a celuy qui est par dessus les autres: [14] soyt à gouuerneurs, comme envoyez de part luy, pour la punition des mal faiseurs, & louange de ceux qui font bien.

[15] Car ainsi est la volonté de Dieu, qu' en bien faisant vous rembarriez l' ignorance des hommes fols,

[16] Comme libres, & non pas comme ayans la liberté pour couuerture de vices, mais comme seruiteurs de Dieu.

[17] Portez honneur à tous. Aimez fraternité: Craignez Dieu : honorez le Roy.

[18] Vous seruiteurs, obeissez auec vne gande crainte a voz maistres, non seulement aux bons & raisonnables, mais aussi aux déraisonnables.

[19] Car c' est ce qui acquiert grace, quand pour la conscience qu' on ha envers Dieu, on endure des maux, en souffrant a tort.

[20] Autrement quelle louange est-ce, si quand vous faites mal, vous vous laissez battre ? Mais c' est louange, si en bien faisant, & souffrant, vous l' endurez : c' est-ce qui acquiert la grace de Dieu.

[21] Car à cela estes vous appelez, puis que Christ aussi ha souffert pour nous, nous laissant exemple, à fin que vous ensuiuiiez ses trasses :

[22] Luy qui n' a point fait de peché, & ne s' est point trouué de tromperie en sa bouche.

[23] Lequel quand on luy disoit iniures, n'en redisoit point:

(c.458-459)

La I. de Iehan apotre, chap.II

[1] Mes petits enfans ie vous escri ces choses, à fin que vous ne pechiez point: que si quelcun peche, nous auons vn aduocat vers le pere, c' est Iesus Christ le iuste,

[2] Pour l' amour du quel noz pechés nous sont pardonnez, & non seulement à nous, mais aussi à tout le monde.

[3] Et par cela scauons nous que nous le cognoissons si nous gardons ces commandemens.

[4] Qui dit qu' il le cognoit, & si ne garde pas ses commandemens, il est menteur, & verité n' est pas en lui.

[5] Mais qui obeit a sa parolle, il ha vrayement vne parfaite amour de Dieu. Par cela cognoissons nous que nous sommes en luy,

[6] Qui dit qu' il demeure en luy, il doit cheminer comme luy ha cheminé.

- [7] Freres, ie ne vous **escri** pas vn enseignement nouveau, mais vn enseignement **ancien**, que vous auez eu **des** le commencement. L' enseignement **ancien** êt la parolle que vous **ouistes des** le commencement.
- [8] Derechef ie vous **escri** vn enseignement nouveau, laquelle chose **est** vraye & en soy & en vous : c' **est** que les tenebres s' en vont, & la vraye lumiere apparoit **desia**.
- [9] Qui dit qu' il **est** en lumiere, & neantmoins hait son frere , il **est** encor en tenebres.
- [10] Qui aime son frere, il **demeure** en lumiere, & **est** tel, qu' il ne choppe point.
- [11] Mais qui hait son frere, il **est** en tenebres, & chemine en tenebres, & ne **sçait** où il va, pourtant que les tenebres luy ont aueugli les yeux.
- [12] **Mes petits enfans**, ie vous **escri** pourtant que voz pechez vous sont pardonnez par son nom.
- [13] Ie vous **escri**, peres, pourtant que vous **cognoissez** celui qui **est des** le commencement. **Ieunes gens**, ie vous **escri** pourtant que vous auez vaincu le **Mal**.
- [14] **Ieunes enfans**, ie vous **escri**, , pourtant que vous cognoissez le **Pere**. **Peres**, ie vous ai **escri**t pourtant que vous auez conneu celui qui **est des** le commencement. **Ieunes gens**, ie vous ai **escri**t pourtant que vous **estes forts**, & la parolle de Dieu demoure en vous, & auez vaincu le **mauuais**.
- [15] N' aimez point le monde, ne les choses de ce monde. Qui aime le monde, l' amour du pere n' **est** pas en luy.
- [16] Car tout ce qui **est** au monde, c' **est à sçauoir** la couuoitise de la chair, & conuoitise des **ieux**, & l' arrogance de la vie, n' **est** pas du **Pere**, mais du monde.
- [17] **Et** le monde passe, & sa conuoitise. Mais qui fait la volonté de **Dieu**, il **demeure** a iamais.
- [18] Enfans, le dernier **temps est**, & comme vous auez ouy dire que le **Antechrist** doit venir, il **ha** maintenant **mesme plusieurs Antechrist**, dont nous entendons que le dernier tems **est**.
- [19] Ils sont partis de nous, mais ils n' **estoient** pas des **nostres**: car s' ils fussent des **nostres**, ils fussent **demeurer** avec nous: **mais** il fallait donner a entendre qu' ils ne sont pas tous des **nostres** .
- [20] **Et** vous **estes oincts** du **Saint** et **sçauiez toutes choses**. [21] Ie ne vous ay pas **escri**t comme si vous ne **sçauiez** la vérité, mais comme a ceux qui la **sçauiez**, & que nulle mensonge n' **est** de verité.

Apocalypse chap.II

[1] **Escri** a l' **Ange** de l' **Eglise** d' Ephese: Voicy que dit celui qui tient les **sept** estoilles en sa main droite, qui chemine au milieu des **sept** chandeliers d' or. [2] **Ie cognoy** bien tes faits, ton trauail, & ta pacience, & que tu ne **peux** souffrir les mauuais, & as **esprouué** ceux qui se disent **estre** apostres, & ne le sont pas, & les as trouuez menteurs

[3] **Et** as enduré, e as pacience & trauailles pour mon nom, sans te lasser.

[4] Mais i' ai en **toy** que redire, de ce que tu as laissé ta **premiere charite**.

[5] Parquoy souuienne-toi d' **ou** tu es tombé, & t' amende, & fais comme tu faisoit **parauant**. Autrement ie t' iray bien **tost** trouuer, & **osterai** ton chandelier de sa place, si tu ne t' amendes.

[6] Combien que tu as cela, que tu hais les faits des Nicolaites, **lesquels** aussi ie hai.

[7] Qui **ha** oreille, oye que l' **Esprit** dit aux **Eglises**: Qui vaincra ie lui donneray à manger de l' arbre de vie qui **est** au milieu du vergier de Dieu.

[8] Item **escri** à l' **Ange** de l' **Eglise** de Smyrne : Voicy que dit le premier & le dernier, qui **ha** **esté** mort; & **est** revescu.

[9] **Ie cognoy** bien tes euures, & **tribulation**, & pouureté (combien toute-fois que tu es riche) & le blaspheme de ceux qui disent **estre** Iuifs, & ne le sont pas, ains sont vne **bande** de Satan. [10] N' aye peur de ce que tu as à endurer: le diable doit mettre quelques uns de vous en prison, afin que vous soyez **esprouuez**, & **aurez** **tribulation** de dix iours. Sois **fidele** iusqu' à la mort, & ie te bailleray la coronne de vie.

[11] Qui **ha** oreille, oye que l' **Esprit** dit aux **Eglises**. Qui vaincra ne sera point endommagé de la mort seconde.

[12] **Et** à l'**Ange** de l'**Eglise** de Pergame **escri** : Voicy que dit celui qui a **le glaive** aux deux trenchans **aigu** :

[13] **Ie cogno** bien tes euures, & où tu habites, là où **est** le siege de Satan, & si tiens mon nom, & n' a point renoncé a ma foy, **mesme au temps** qu'Antipas mon **fidele** tesmoin **ha** **esté** tué **entre** vous, là **ou** habite Satan.

[14] Mais i' **ay** quelque peu à redire en **toy**, c' **est** que tu en as pardela qui tiennent la doctrine de Balaam, qui pour l' amour de Balac enseignoit de porter dommage aux enfans d' Israel, pour leur faire manger des choses sacrifiées aux idoles, & paillarder.

[15] **Pareillement aussi** tu en as qui tiennent la doctrine des Nicolaites, ce que ie hai.

[16] Amende **toy**, autrement ie t' iray trouuer bien **tost**, & combattrai **contre eux** **par le glaive** de ma bouche.

[17] Qui ha oreille, oye ce que l' Esprit dit aux Eglises. Qui vaincra, ie luy bailleray a manger de la manne cachée, & luy donneray vn caillou blanc, & au caillou vn nouveau nom escrit, que nul ne cognoit, sinon celui qui le reçoit.

[18] Et à l' Ange de l' Eglise de Thyatires escri : Ainsi dit le fils de Dieu, qui ha les yeux comme flambe de feu, & les pieds semblables au fin erain.

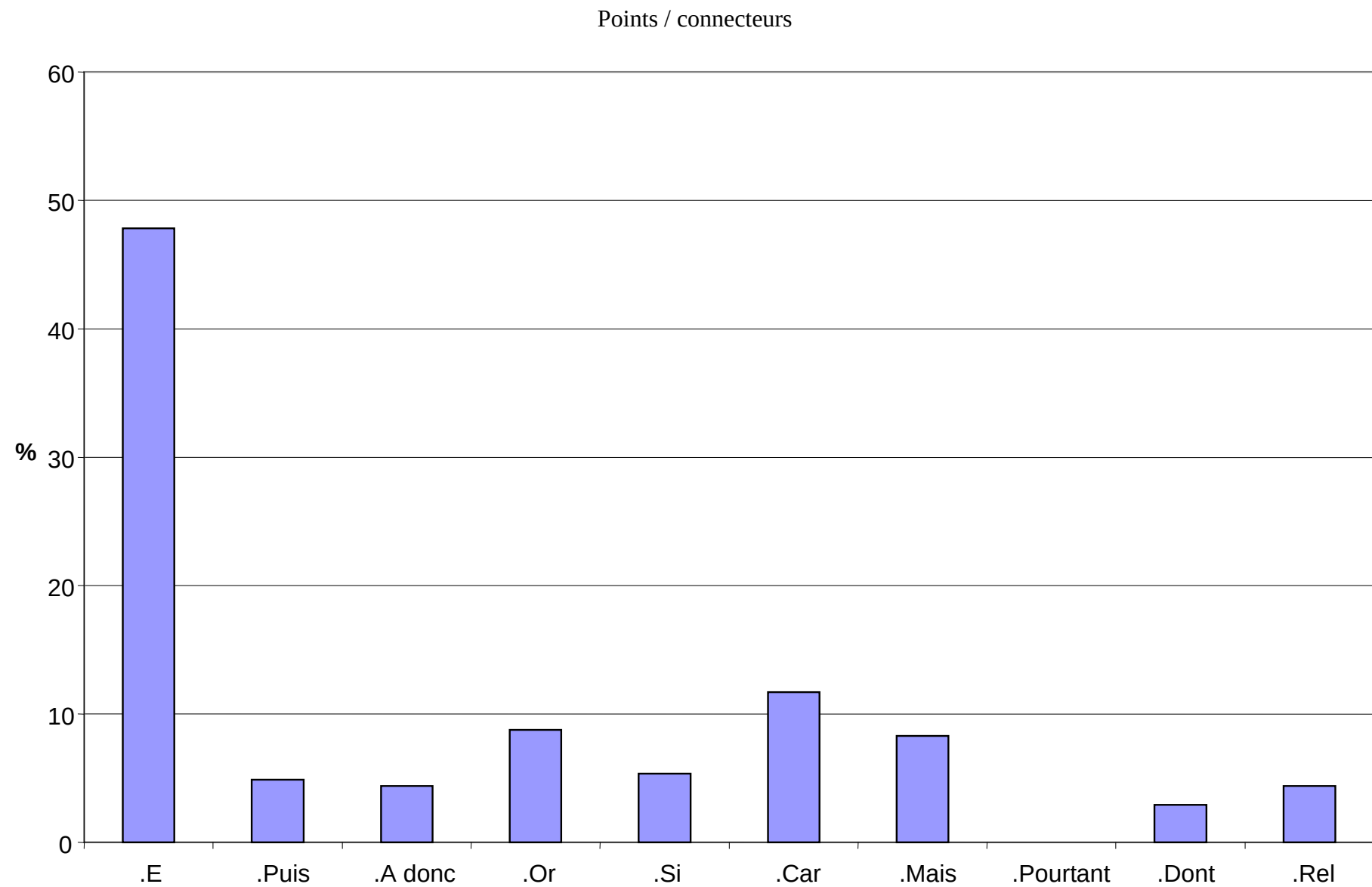
Synthèse des résultats : ponctuation / minuscule ou majuscule

Référence	.M ¹	,	:m	:M	?M	?m	()
Exode	17	53	4	6	5	1	0
Nombres	19	54	2	1	0	0	0
Josué	15	43	3	4	0	0	2
Ruth	20	39	3	7	2	0	1
Rois II	22	48	3	4	1	0	3
Chroniques I	60	59	0	0	0	0	0
Esdras I	42	80	4	0	0	0	3
Esdras III	13	55	6	1	0	0	1
Judith	14	50	2	3	0	0	1
Jerémie	12	39	7	3	7	0	1
Baruch	13	56	4	2	0	0	1
Daniel	21	48	3	6	0	0	0
Joël	12	48	19	2	1	0	1
Habacuc	15	37	6	3	1	0	0
Hagée	7	53	9	8	3	0	0
Maccabées II	10	52	8	0	0	0	2
Fl. Joseph L.XIII	12	49	9	0	0	0	0
Matthieu	17	51	4	6	0	0	0
Luc	16	52	3	3	0	0	1
Actes	12	67	1	4	4	2	0
Galates	12	50	5	1	1	0	1
Philippiens	17	57	0	0	0	0	0
I Pierre	11	73	9	1	1	0	2
I Jean	25	57	3	0	0	0	0
Apocalypse	21	46	1	5	0	0	2
TOTAL	455	1316	118	70	26	3	22

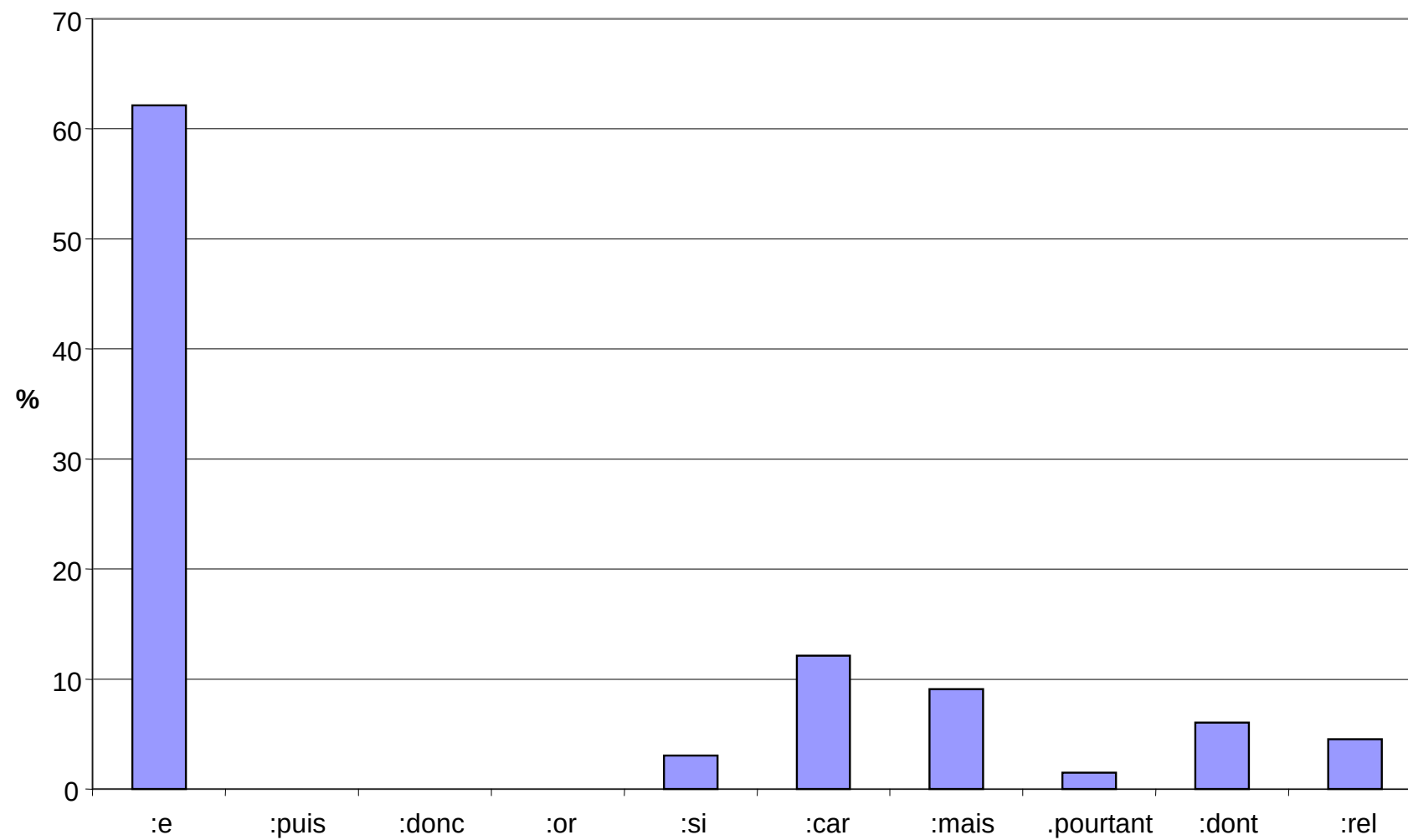
¹ Il n'y a jamais de point suivi d'une minuscule, de même qu'il n'y a jamais de virgule suivie d'une majuscule, sauf pour un nom propre.

Analyse des rapports connecteurs / ponctuation

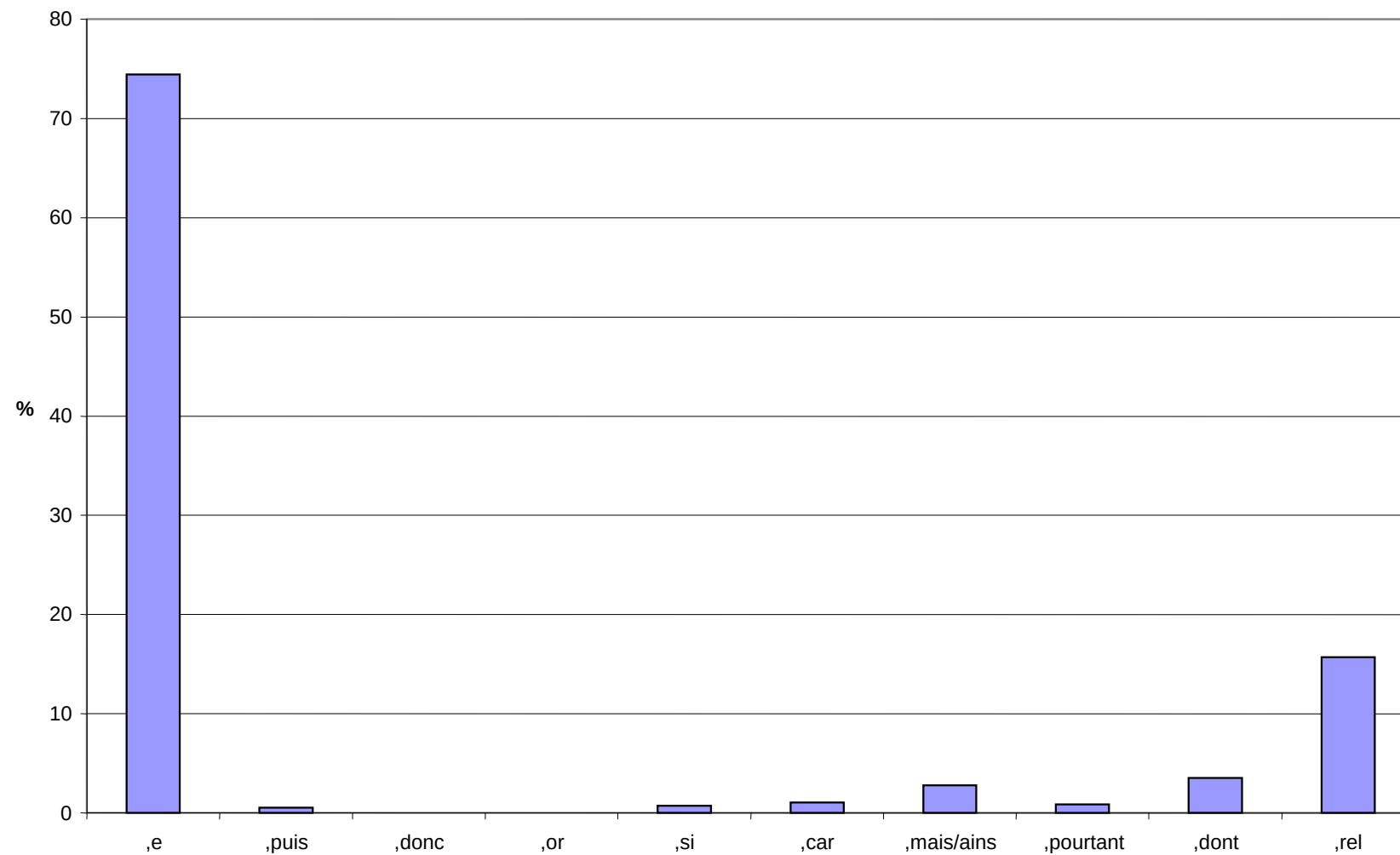
	. E	. Puis	. Or	. Car	. A donc	. Si	. Mais	. Pourtant	. Dont	. Rel	. autre	. tot.	% Et	: e	: puis	: or	: car	: donc	: si	: mais	. pourtant	: dont	: rel	. autre	. tot.	, e	. puis	, or	. car	. donc	, si	. pourtant	. mais	. dont	. rel	. autre	. tot.	
Exode	9	2	2		1				2			1 6	5 6	1								1			2	2 5					1	1			8		3 5	
Nombres	5	1										6	8 3	1								1			2	1 3								1 2	2		2 7	
Josué	1		2	1		1	2		1	1		9	1 1	1										1	1 3	1		1				1			3		1 9	
Ruth	9	1	1		1					3	2	1 7	5 3	1									1	2	1 4	1							1	5	2		2 3	
Rois II	8		3			2				2		1 5	5 3	2			1							3	2 2									2	3		2 7	
Chroniques I	1 4	1	1				1				1	1 8	7 8											0	1 2							1	1	1 0			2 4	
Esdras I	1											1	100										item1	0	3										2		5	
Esdras II	3				1							4	7 5	4										4	1 5										5		2 0	
Judith	1			1	1	2			1		2	6	1 7	1										1	2 4					1		2		3		3 0		
Jerémie	2	1	1	1								5	4 0	5						1				6	1 7									3		2 0		
Baruch			1	3			1					5	0	2						1				3	1 2									8		2 0		
Daniel	8	1		1	1	1	1				lors	1 3	6 2	2					1					3	1 5						1		1	3		2 0		
Joël	1											1	100				3							3	2 3			3									2 6	
Habacuc	1			4								5	2 0	2										2	1 8			1									1 9	
Hagée	2			1								3	6 7	4			1							5	1 4									1		1 5		
Nahum I	3				1						parquoi 2	4	7 5	4						1		1		6	2 1									4		2 5		
Isaïe III	4		1				2		1	1	parquoi	9	4 4	5						1		1		7	1 9								1		2		2 2	
Total AT	7 2	7	1 2	1 2	6	6	7	0	5	7	3	1 3 7	5 3	3 5	0	0	5	0	1	4	0	4	0	1	5 0	280	2	0	5	0	2	3	4	1 7	6 2	2		3 7 7
Matthieu	5	2		1	3	2				1		1 4	3 6	2			2		1		1		1	7	2 3	1		1			1			2		2 8		
Luc	1 0	1	2			1				1		1 5	6 7									1		1	1 0					2				1	7		2 0	
Actes	1		1	1		1	2		1		parains	7	1 4	1										1	3 5									1	3		3 9	
Galates	3			1		1	1					6	5 0	1						1		1		3	1 0							1		4		1 5		
Philippiens	2		3	5								1 0	2 0	1						1				2	1 4							3		1		1 8		
1 Pierre	1			3			1				parquoi	5	2 0											0	1 3							2		4		1 9		
1 Jean	2			1			4					7	2 9	1			1							2	1 4						1	5	1	1		2 2		
Apocalypse	2						2				parquoi item 1	4	5 0											0	2 3							1		5		2 9		
TOTAL NT	2 6	3	6	1 2	3	5	1 0	0	1	2	0	6 8	3 8	6	0	0	3	0	1	2	1	0	3	0	1 6	142	1	0	1	0	2	2	1 2	3	2 7	0		1 9 0
TOTAL	9 8	1 0	1 8	2 4	9	1 1	1 7	0	6	9	3	2 0 5	4 8	4 1	0	0	8	0	2	6	1	4	3	1	6 6	422	3	0	6	0	4	5	1 6	2 0	8 9	2		5 6 7
	47.8	4.878	8.78	11.71	4.39	5.366	8.293	0	2.927	4.39	0			62.12	0	0	12.12	0	3.03	9.091	1.515	6.061	4.545	1.515		74.43	0.529	0	1.058	0	0.705	0.882	2.822	3.527	15.7	567	6 6 7	

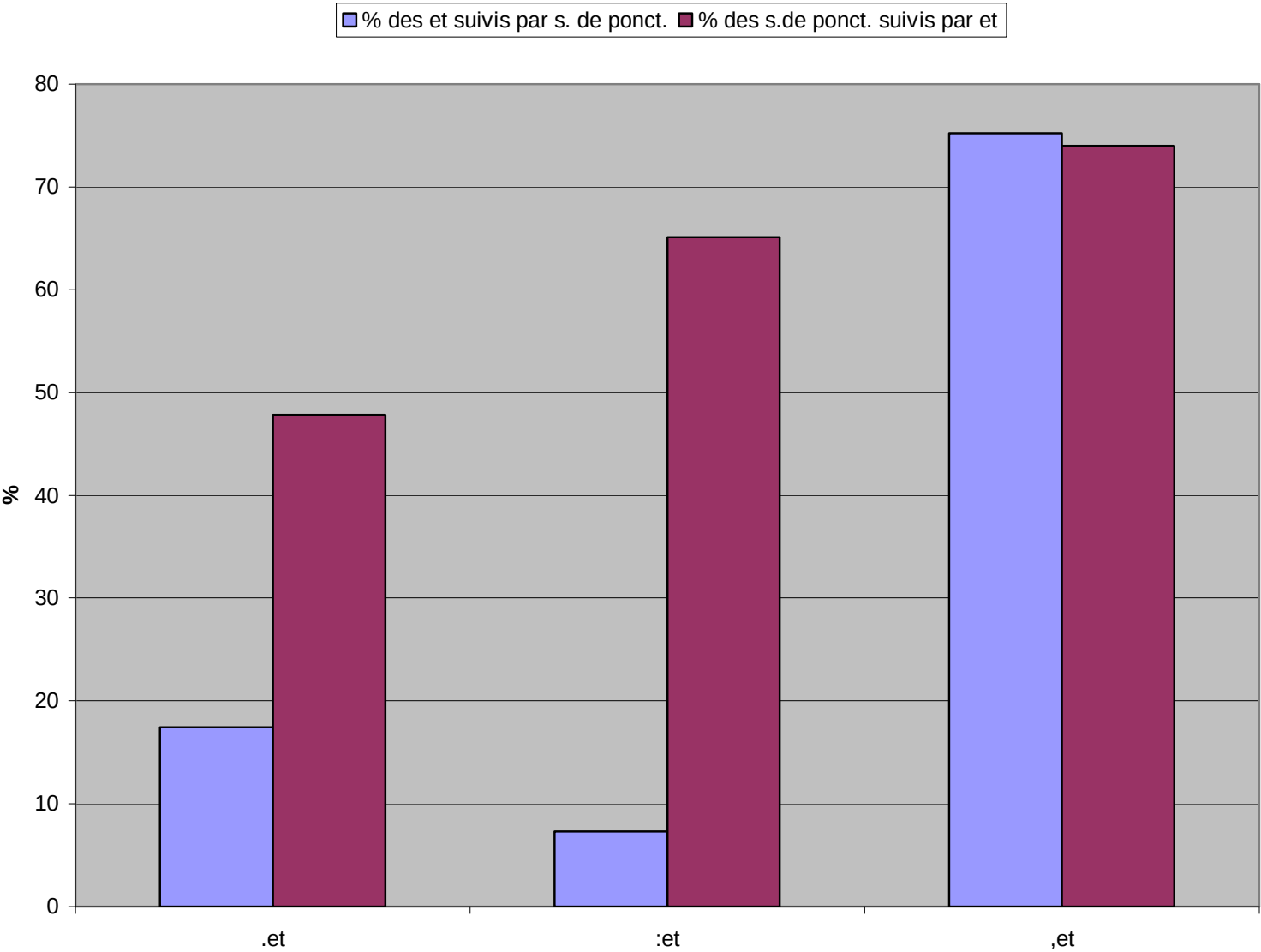


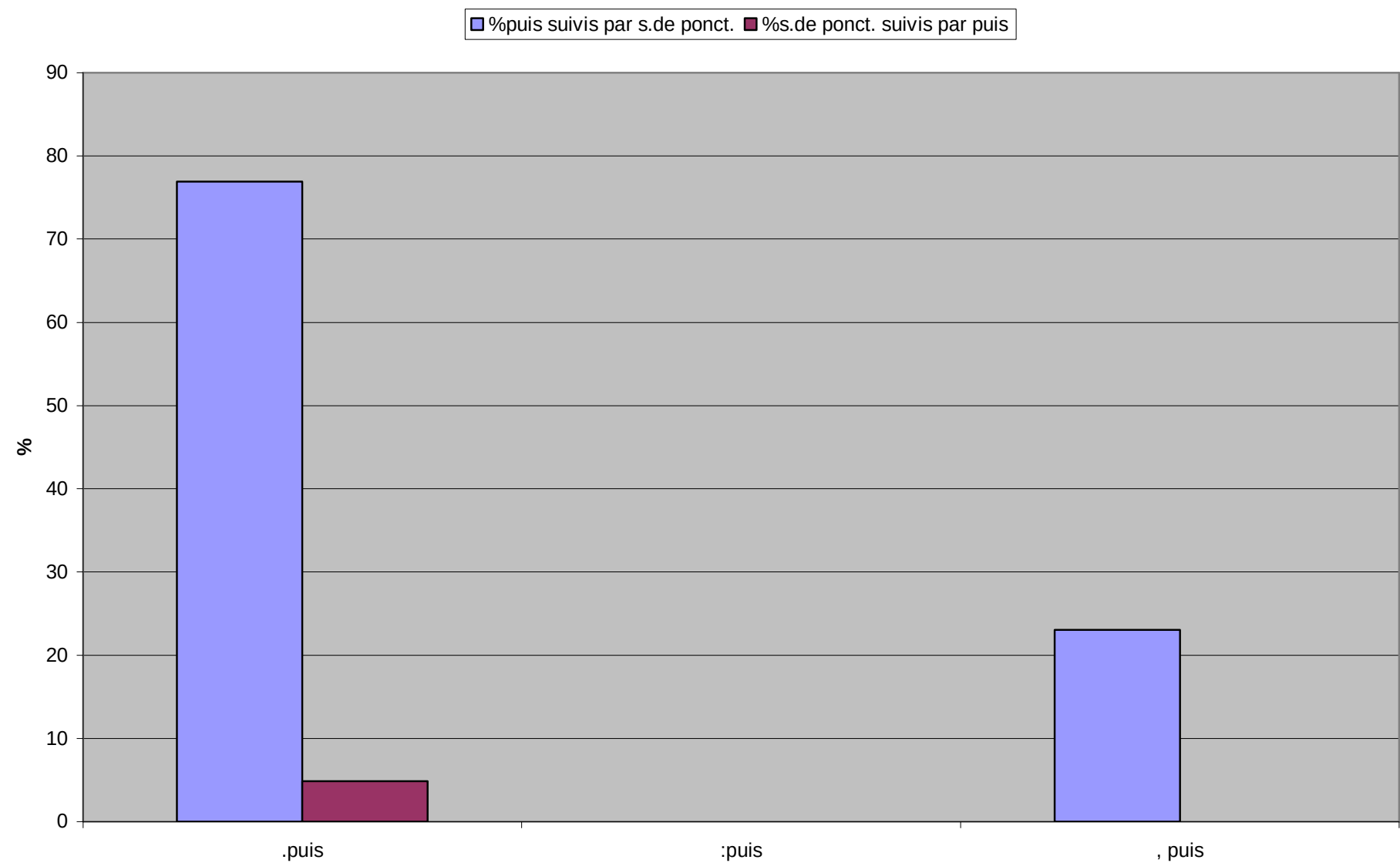
Deux points / connecteurs

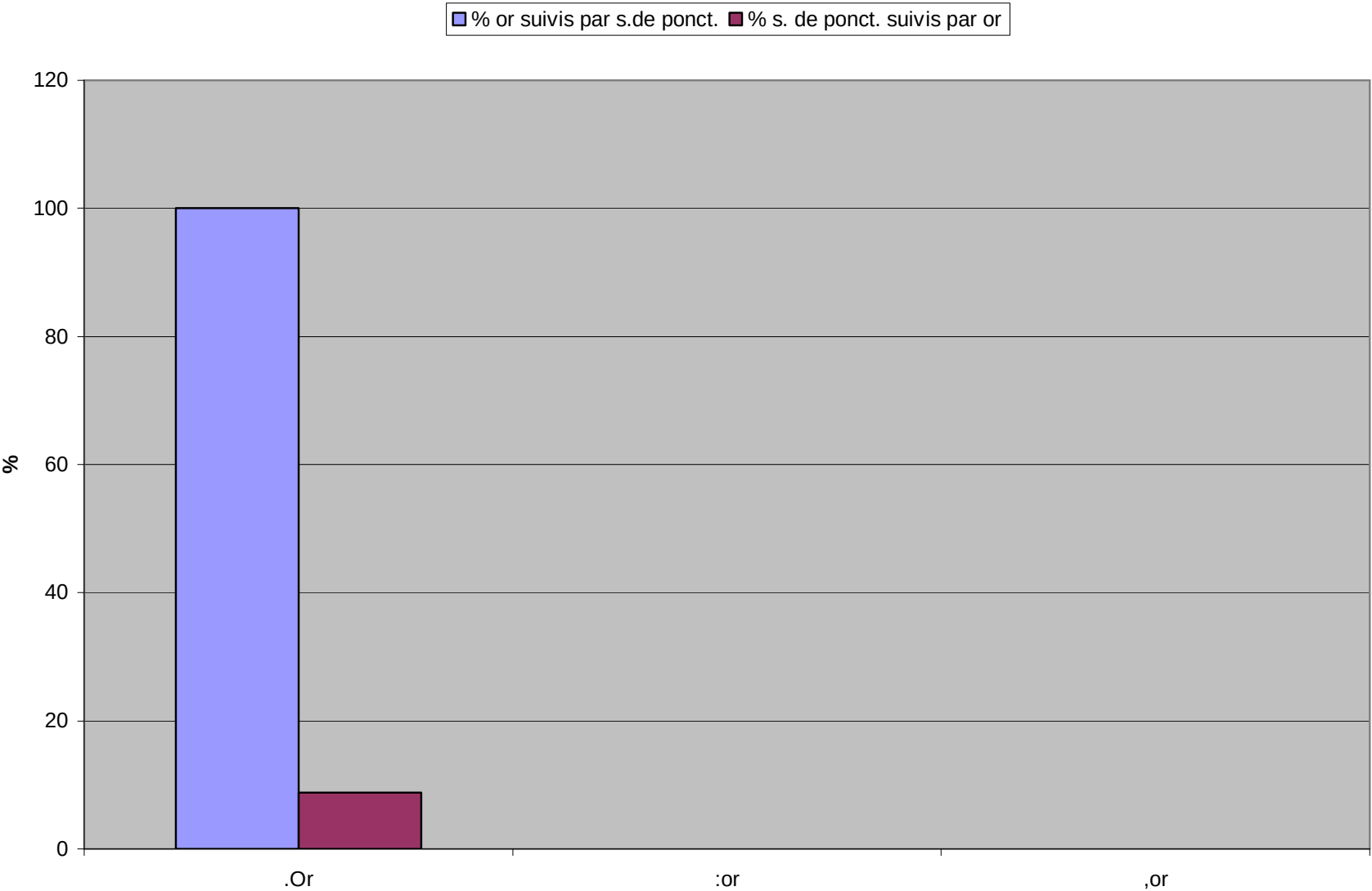


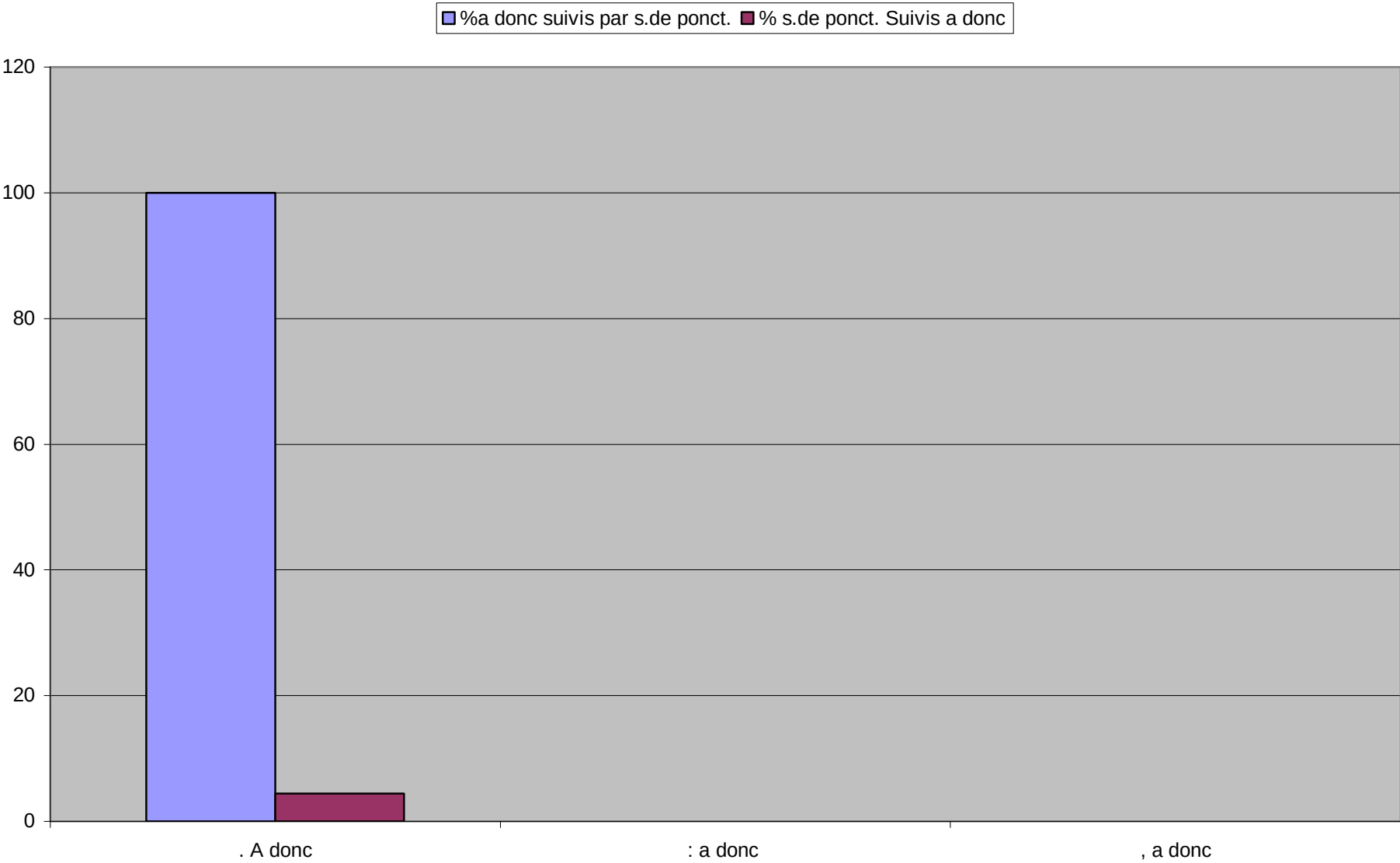
Virgule / connecteurs











Synthèse des résultats :

% Sujet nominal – Sujet prépositionnel / propositions avec sujet exprimé

% inversions / propositions avec sujet exprimé

% sujet-verbe / propositions avec sujet exprimé

Livres	%Sn/totS	%Sp/totS	%VS /Tot.S exprimé	%SV/Sexpr.
Genèse	70.97	29.03	45.16	54.84
Exode Chap2	56.00	44.00	4.00	96.00
lév.	54.55	45.45	45.45	54.55
Nombres	100.00	0.00	71.43	28.57
Deut. Chap.2	46.15	53.85	12.82	87.18
Josué	25.93	74.07	11.11	88.89
Juges	41.67	58.33	8.33	91.67
Ruth	51.61	48.39	3.23	96.77
Irois	59.62	40.38	5.77	94.23
Job	62.50	37.50	6.25	93.75
Ps.2	33.33	66.67	0.00	100.00
Ps.74	20.00	80.00	6.67	93.33
Ps.108	47.06	52.94	0.00	100.00
Proverbes	57.14	42.86	14.29	85.71
Cantique	46.15	53.85	19.23	80.77
Sagesse	44.44	55.56	7.41	92.59
Esaïe	65.22	34.78	34.78	65.22
Fl. Joseph	46.67	53.33	6.67	93.33
Matthieu	35.29	64.71	11.76	88.24
Marc	44.44	55.56	2.78	97.22
Luc	36.17	63.83	2.13	97.87
Jean	30.00	70.00	6.67	93.33
Romains	42.86	57.14	7.14	92.86
l Pierre	23.08	76.92	15.38	84.62
l Jean	17.14	82.86	8.57	91.43
Apocalypse	11.11	88.89	0.00	100.00
Moyenne	44.65	55.35	11.95	88.05

Tot.énoncés		855				
S non exprimé		219				
	% sur tot.énoncés					
S exprimé		636				
	% sur tot.énoncés					
	Tot.Sn	284				
	% sur tot.S expr.		44.65			
	Tot.Sp	352				
	%sur tot.Sexp.		55.35			
SV exprimé		560				
	%sur tot.Sexp.		88.05			
	SnV	220				
	% sur tot.Sn		77.46	% sur tot.SV	39.2857143	
	SpV	340				
	% sur tot.Sp		96.59	% sur tot.SV	60.7142857	
VS exprimé		76				
	% sur tot.Sexpr.		11.95			
	VSsn	64				
	% sur tot Sn		22.54	% sur tot VS	84.2105263	
	Vsp	12				
	% sur tot.Sp		3.409	% sur tot VS	15.7894737	

Genèse 2

Echantillon	1	Nb total de propositions :		40	Nb total XVS		23	Vraies inversions		14
Genèse	Chapitre 2				Tot.s.zéro		0	Remarques :		
pages	1	Proportion XVS/XSV :	S/total prop.	57.5	prop.XVS/tot. Sans sujets z		35	Tot.VSn		14
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	6
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	8
				Total	0				total	14
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	2
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					2
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	2
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0					2
			Nouveau	S.nom.	0		X=compl.circ. Ou autre	autre	S.nom.	2
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	1
		Total O.pron	0	Total	0					3
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	21
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.	1		Intr.de compa	raison	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	1				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	1	Total	0		Total XVS	21		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	1
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron	1	total	0				total	1
				Total OiVS	1			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total –VS	

Exode 2

Echantillon	illom 2	Nb total de propositions :		48	Nb total XVS		24	Vraies inversions		1
Exode Chap2	Chapitre				total Suj.zéro		23	Remarque		
pages	02.mars	Proportion XVS/XSV : S/total prop.		50	%sans les Széro		2.08333333	Tot.VSn		1
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	17
				Total	0				total	18
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	3				S.zéro	2
				Total	3					2
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	3	Total	0					0
				Total OdVS	3				Tot.Xconj.VS	20
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Intr.de compa	raison	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	20		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	1				S.zéro	
				Total	1				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	5
		Total Oipron		total	0				total	5
				Total OiVS	1			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	5

Lévitique 3

pages	lévitique	Proportion XVS/XSV : S/total prop.		60	prop.XVS/tot. Sans sujets z		33.3333333	Tot.VSn	3	
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	2
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	2
				Total	0				total	4
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.	1			si	S.nom.	
				S.pron.	2				S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	2
				Total	3					2
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	3	Total	0					0
				Total OdVS	3				Tot.Xconj.VS	6
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Intr.de compa	raison	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	6		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	5
		Total Oipron		total	0				total	5
				Total OiVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	

Nombres 2

Echantillon	illom 4	Nb total de propositions :		22	Nb total XVS		17	Vraies inversions		10
Nombres	Chapitre				total Suj.zéro		7	Remarques		
pages	05.juin	Proportion XVS/XSV : S/total prop.		77.2727273	prop.XVS/tot. Sans sujets z		45.4545455	Tot.VSn		10
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	5
				Total	0				total	6
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	2
				Total	0					2
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					1
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	9
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	8
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	8
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figée	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	17		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oi pron		total	0				total	0
				Total OiVS	0			passé	S.nom.	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

Deutéronome 2

Echantillon Deut. Chap.2 pages		Chapitre 07.août		Nb total de propositions :		48	Nb total XVS total Suj.zéro		14 9	Vraies inversions		5
				Proportion XVS/XSV : S/total prop.		29.1666667	prop.XVS/tot. Sans sujets z		10.4166667	Tot.VSn		5
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage		
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0		
				S.pron.	0				S.pron.	0		
				S.zéro	0				S.zéro	7		
				Total	0				total	7		
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0		
				S.pron.					S.pron.	0		
				S.zéro					S.zéro	0		
		Total Onom	0	Total	0					0		
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.			
				S.pron.					S.pron.			
				S.zéro	0				S.zéro	2		
				Total	0					2		
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	3		
				S.pron.	0				S.pron.			
				S.zéro					S.zéro			
		Total O.pron	0	Total	0					3		
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	12		
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstancier	tancier	S.nom.	2		
				S.pron.					S.pron.			
				S.zéro					S.zéro			
				Total	0				Total	2		
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.			
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.			
				S.zéro					S.zéro			
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	14		0		
		Pronominal	Thématique	S.nom.		----	V2conjugué		S.nom.			
				S.pron.					S.pron.			
				S.zéro	0				S.zéro			
				Total	0				Total	0		
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.			
				S.pron.					S.pron.	1		
				S.zéro					S.zéro	1		
		Total Oipron		total	0				total	2		
				Total OIVS	0			passé	S.nom			
									S.pron.			
									S.zéro			
									Total	0		
									total -VS	2		

Josué 2

Echantillon	illom 2	Nb total de propositions :		42	Nb total XVS		18	Vraies inversions		3
Josué	Chapitre				total Suj.zéro		15			
pages	02.mars	Proportion XVS/XSV : S/total prop.		42.8571429	prop.XVS/tot. Sans sujets z		7.14285714	Tot.VSn		2
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	12
				Total	0				total	12
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	1
				S.pron.					S.pron.	1
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					2
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	2
				Total	0					2
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					0
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	16
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Intr.de compa	raison	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	1
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	17		1
		Pronominal	Thématique	S.nom.	1	----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	1				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	1
		Total Oipron		total	0				total	1
				Total OiVS	1			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	1

Juges 2

Echantillon		Nb total de propositions :		35	Nb total XVS		13	Vraies inversions		2
Juges	Chapitre 2				total Suj.zéro		11			
pages	11.déc	Proportion XVS/XSV : S/total prop.		37.1428571	prop.XVS/tot. Sans sujets z		5.71428571	Tot.VSn		2
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	8
				Total	0				total	8
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	1
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	1
				Total	0					2
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	2
		Total O.pron	0	Total	0					3
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	13
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	13		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	1
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	1
				Total OiVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	1

Ruth 2

Echantillon Ruth pages	Chapitre 2 13-14	Nb total de propositions :		43	Nb total XVS total Suj.zéro		13	Vraies inversions		1
		Proportion XVS/XSV : S/total prop.		30.2325581	prop.XVS/tot. Sans sujets z		12	Tot.VSn		1
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	10
				Total	0				total	10
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	1
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					1
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	1
				Total	0					1
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	1
		Total O.pron	0	Total	0					1
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	13
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	13		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	1
				S.zéro					S.zéro	1
		Total Oipron		total	0				total	2
				Total OiVS	0			passé	S.nom.	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	2

I Rois 2

Echantillon		Nb total de propositions :		68	Nb total XVS		19	Vraies inversions		3
Irois	Chapitre 2				total Suj.zéro		16			
pages	15-16	Proportion XVS/XSV : S/total prop.		27.9411765	prop.XVS/tot. Sans sujets z		4.41176471	Tot.VSn		2
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	10
				Total	0				total	11
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	3
				Total	0					3
			Nouveau	S.nom.	0		Autre X	autre	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	1
				S.zéro					S.zéro	1
		Total O.pron	0	Total	0					2
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	16
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.	0		X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.	1		impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	2
		Total Oinom	1	Total	1		Total XVS	18		2
		Pronominal	Thématique	S.nom.		----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	1
				S.pron.					S.pron.	1
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	2
				Total OIVS	1			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	2

Job 2

Echantillon	Nb total de propositions :			24	Nb total XVS			9	Vraies inversions		1
Job	Chapitre 2				total Suj.zéro			8			
pages	38-39	Proportion XVS/XSV : S/total prop.			37.5	prop.XVS/tot. Sans sujets z			4.16666667	Tot.VSn	
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage	
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0	
				S.pron.	0				S.pron.	0	
				S.zéro	0				S.zéro	7	
				Total	0				total	7	
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0	
				S.pron.					S.pron.	0	
				S.zéro					S.zéro	0	
		Total Onom	0	Total	0					0	
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.		
				S.pron.					S.pron.		
				S.zéro	0				S.zéro	1	
				Total	0					1	
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0	
				S.pron.	0				S.pron.		
				S.zéro					S.zéro		
		Total O.pron	0	Total	0					0	
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	8	
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	1	
				S.pron.					S.pron.		
				S.zéro					S.zéro		
				Total	0				Total	1	
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.		
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.		
				S.zéro					S.zéro		
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	9		0	
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.		
				S.pron.					S.pron.		
				S.zéro	0				S.zéro		
				Total	0				Total	0	
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.		
				S.pron.					S.pron.	0	
				S.zéro					S.zéro	0	
		Total Oipron		total	0				total	0	
				Total OiVS	0			passé	S.nom		
									S.pron.		
									S.zéro		
									Total	0	
									total -VS	0	

Psaume 2

Echantillon		Nb total de propositions :		14	Nb total XVS		2	Vraies inversions		0
Ps.2	Chapitre				total Suj.zéro		2			
pages		Proportion XVS/XSV : S/total prop.		14.2857143	prop.XVS/tot. Sans sujets z		0	Tot.VSn		0
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	2
				Total	0				total	2
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	0
				Total	0					0
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					0
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	2
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	2		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OiVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

Psaume 74

Echantillon		Nb total de propositions :		20	Nb total XVS		4	Vraies inversions		1
1	0				total Suj.zéro		3			
pages	12.févr	Proportion XVS/XSV : S/total prop.		20	prop.XVS/tot. Sans sujets z		5	Tot.VSn		1
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	3
				Total	0				total	3
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	0
				Total	0					0
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					1
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	4
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	4		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oi pron		total	0				total	0
				Total OiVS	0			passé	S.nom.	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0

Psaume 108

Echantillon p.108 Chapitre pages 14.févr		Nb total de propositions :		18	Nb total XVS		1	Vraies inversions		0
		Proportion XVS/XSV : S/total prop.		5.55555556	total Suj.zéro		1			
					prop.XVS/tot. Sans sujets z		0	Tot.VSn		0
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	1
				Total	0				total	1
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	0
				Total	0					0
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					0
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	1
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	1		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OIVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

Proverbes

Echantillon		Nb total de propositions :		11	Nb total XVS		5	Vraies inversions		1
Proverbes	Chapitre 2				total Suj.zéro		4			
pages	15.févr	Proportion XVS/XSV : S/total prop.		45.4545455	prop.XVS/tot. Sans sujets z		9.09090909	Tot.VSn		1
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	3
				Total	0				total	3
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	1
				Total	0					1
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					0
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	4
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstancier	tancier	S.nom.	1
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	1
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	5		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OiVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

Cantique des Cantiques 2

Echantillon		Nb total de propositions :		28	Nb total XVS		7	Vraies inversions		5
Cantique		2			total Suj.zéro		2			
pages		18.févr			prop.XVS/tot. Sans sujets z		17.8571429	Tot.VSn		4
Proportion XVS/XSV : S/total prop.		25								
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	1
				S.zéro	0				S.zéro	2
				Total	0				total	4
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	0
				Total	0					0
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	2
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					2
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	6
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstancier	tancier	S.nom.	1
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	1
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	7		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OIVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

Sagesse 2

Echantillon		Nb total de propositions :		36	Nb total XVS		11	Vraies inversions		2
Sagesse	Chapitre 2				total Suj.zéro		9	Tot.VSn		1
pages	19.févr	Proportion XVS/XSV : S/total prop.		30.5555556	prop.XVS/tot. Sans sujets z		5.5555556	Commentaire		
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	1
				S.zéro	0				S.zéro	9
				Total	0				total	11
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	0
				Total	0					0
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					0
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	11
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstancier	tancier	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	0
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	11		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OiVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

Esaïe 2

Echantillon		Nb total de propositions :		28	Nb total XVS		13	Vraies inversions		8
Esaïe		Chapitre 2			total Suj.zéro		5			
pages		21.févr			prop.XVS/tot. Sans sujets z		28.5714286	Tot.VSn		8
Proportion XVS/XSV : S/total prop.		46.4285714								
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	6
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	4
				Total	0				total	10
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	1
				Total	0					1
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					1
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	12
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	1
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	1
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	13		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OIVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

Flavius Josèphe L. XII, chap. 1

Echantillon Fl. Josephe pages		Nb total de propositions :		19	Nb total XVS total Suj.zéro		5	Vraies inversions		1
Livres XII, Chap.1 15.févr		Proportion XVS/XSV : S/total prop.		26.3157895	prop.XVS/tot. Sans sujets z		5.26315789	Tot.VSn		1
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	4
				Total	0				total	4
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	0
				Total	0					0
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					0
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	4
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	4		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.	1	-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	1				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oi pron		total	0				total	0
				Total OiVS	1			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

Matthieu 2

Echantillon		Nb total de propositions :		38	Nb total XVS		23	Vraies inversions		2
Matthieu	Chapitre 2				total Suj.zéro		21	Tot.VSn		2
pages	26.mars	Proportion XVS/XSV :		60.5263158	prop.XVS/tot. Sans sujets z		5.26315789	Remarque		
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	13
				Total	0				total	13
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	1				S.zéro	3
				Total	1					3
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	4
		Total O.pron	1	Total	0					5
				Total OdVS	1				Tot.Xconj.VS	21
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstancier	tancier	S.nom.	1
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	1
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	22		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OiVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

Marc 2

Echantillon		Nb total de propositions :		40	Nb total XVS		5	Vraies inversions		1
Marc		Chapitre 2			total Suj.zéro		4			
pages 86-87		15.févr		Proportion XVS/XSV : S/total prop.	12.5	prop.XVS/tot. Sans sujets z		2.5	Tot.VSn	
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	3
				Total	0				total	3
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	0
				Total	0					0
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	1
		Total O.pron	0	Total	0					1
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	4
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	1
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	5		1
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OiVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

Luc 2

Echantillon Luc		Chapitre 2 15.févr		Nb total de propositions :		66		Nb total XVS total Suj.zéro 19		Vraies inversions		1	
pages 87-88				Proportion XVS/XSV : S/total prop.		30.3030303		prop.XVS/tot. Sans sujets z		1.51515152		Tot.VSn 0	
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage			
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0			
				S.pron.	0				S.pron.	0			
				S.zéro	0				S.zéro	16			
				Total	0				total	16			
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0			
				S.pron.					S.pron.	1			
				S.zéro					S.zéro	0			
		Total Onom	0	Total	0					1			
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.				
				S.pron.					S.pron.				
				S.zéro	0				S.zéro	3			
				Total	0					3			
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0			
				S.pron.	0				S.pron.				
				S.zéro					S.zéro				
		Total O.pron	0	Total	0					0			
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	20			
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0			
				S.pron.					S.pron.				
				S.zéro					S.zéro				
				Total	0				Total	0			
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.				
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.				
				S.zéro					S.zéro				
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	20		0			
		Pronominal	Thématique	S.nom.		----	V2conjugué		S.nom.				
				S.pron.					S.pron.				
				S.zéro	0				S.zéro				
				Total	0				Total	0			
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.				
				S.pron.					S.pron.	0			
				S.zéro					S.zéro	0			
		Total Oipron		total	0				total	0			
				Total OiVS	0			passé	S.nom				
									S.pron.				
									S.zéro				
									Total	0			
									total -VS				

Jean 2

Echantillon Jean pages 89		Chapitre 2		Nb total de propositions :		39	Nb total XVS total Suj.zéro		11	Vraies inversions		2
		Proportion XVS/XSV : S/total prop.		28.2051282	prop.XVS/tot. Sans sujets z		5.12820513	Tot.VSn		1		1
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage		
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	1		
				S.pron.	0				S.pron.	0		
				S.zéro	0				S.zéro	9		
				Total	0				total	10		
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0		
				S.pron.					S.pron.	1		
				S.zéro					S.zéro	0		
		Total Onom	0	Total	0					1		
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.			
				S.pron.					S.pron.			
				S.zéro	0				S.zéro	0		
				Total	0					0		
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0		
				S.pron.	0				S.pron.			
				S.zéro					S.zéro			
		Total O.pron	0	Total	0					0		
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	11		
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0		
				S.pron.					S.pron.			
				S.zéro					S.zéro	0		
				Total	0				Total	0		
			Nouveau	S.nom.	0		X dans expression figéew	sion figée	S.nom.			
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.			
				S.zéro					S.zéro			
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	11		0		
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.			
				S.pron.					S.pron.			
				S.zéro	0				S.zéro			
				Total	0				Total	0		
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.			
				S.pron.					S.pron.	0		
				S.zéro					S.zéro	0		
		Total Oipron		total	0				total	0		
				Total OIVS	0			passé	S.nom			
									S.pron.			
									S.zéro			
									Total	0		
									total -VS	0		

Romains 2

Echantillon Romains pages 89		Chapitre 2		Nb total de propositions :	36	Nb total XVS total Suj.zéro	10	Vraies inversions		2
		Proportion XVS/XSV : S/total prop.		27.7777778		prop.XVS/tot. Sans sujets z	8	5.5555556		Tot.VSn
										2
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	6
				Total	0				total	7
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	1
				Total	0					1
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					0
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	8
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	1
				Total	0				Total	1
			Nouveau	S.nom.	1		X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	1	Total	1		Total XVS	9		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OiVS	1			passé	S.nom.	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

I Pierre 2

Echantillon		Nb total de propositions :		14	Nb total XVS		3	Vraies inversions		2
I Pierre		Chapitre 2			total Suj.zéro		1			
pages		15.févr			prop.XVS/tot. Sans sujets z		14.2857143	Tot.VSn		1
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	1
				Total	0				total	1
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	0
				Total	0					0
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	1
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					2
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	3
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	3		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OiVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

I Jean 2

Echantillon	Chapitre 2	Nb total de propositions :		38	Nb total XVS		6	Vraies inversions		3
I Jean	15.févr	Proportion XVS/XSV : S/total prop.		15.7894737	total Suj.zéro		3			
pages					prop.XVS/tot. Sans sujets z		7.89473684	Tot.VSn		1
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	1
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	3
				Total	0				total	4
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	0
				Total	0					0
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					0
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	4
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstanciel	tanciel	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	4		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.	2				S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	2				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OIVS	2			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

Apocalypse 2

Echantillon		Nb total de propositions :		26	Nb total XVS		8	Vraies inversions		0
Apocalypse	Chapitre 2	Proportion XVS/XSV : S/total prop.		30.7692308	total Suj.zéro		8	tot.Sn		0
pages	15.févr				prop.XVS/tot. Sans sujets z		0	Tot.VSn		0
OBJET	Valence	nature	Information	SUJET	Comptage	X	Nature	lexème	Sujet	Comptage
	Direct	Nominal	Thématique	S.nom.	0		Conjonction	et	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	0
				S.zéro	0				S.zéro	8
				Total	0				total	8
			Nouveau	S.nom.				or	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Onom	0	Total	0					0
		Pronominal	Thématique	S.nom.				si	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	0
				Total	0					0
			Nouveau	S.nom.	0			autre	S.nom.	0
				S.pron.	0				S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total O.pron	0	Total	0					0
				Total OdVS	0				Tot.Xconj.VS	8
	Indirect	Nominal	Thématique	S.nom.			Compl.circonstancier	tancier	S.nom.	0
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			X dans expression figéew	sion figée	S.nom.	
				S.pron.			impersonnelle		S.pron.	
				S.zéro					S.zéro	
		Total Oinom	0	Total	0		Total XVS	8		0
		Pronominal	Thématique	S.nom.		-----	V2conjugué		S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	
				S.zéro	0				S.zéro	
				Total	0				Total	0
			Nouveau	S.nom.			V2 participe	présent	S.nom.	
				S.pron.					S.pron.	0
				S.zéro					S.zéro	0
		Total Oipron		total	0				total	0
				Total OIVS	0			passé	S.nom	
									S.pron.	
									S.zéro	
									Total	0
									total -VS	0

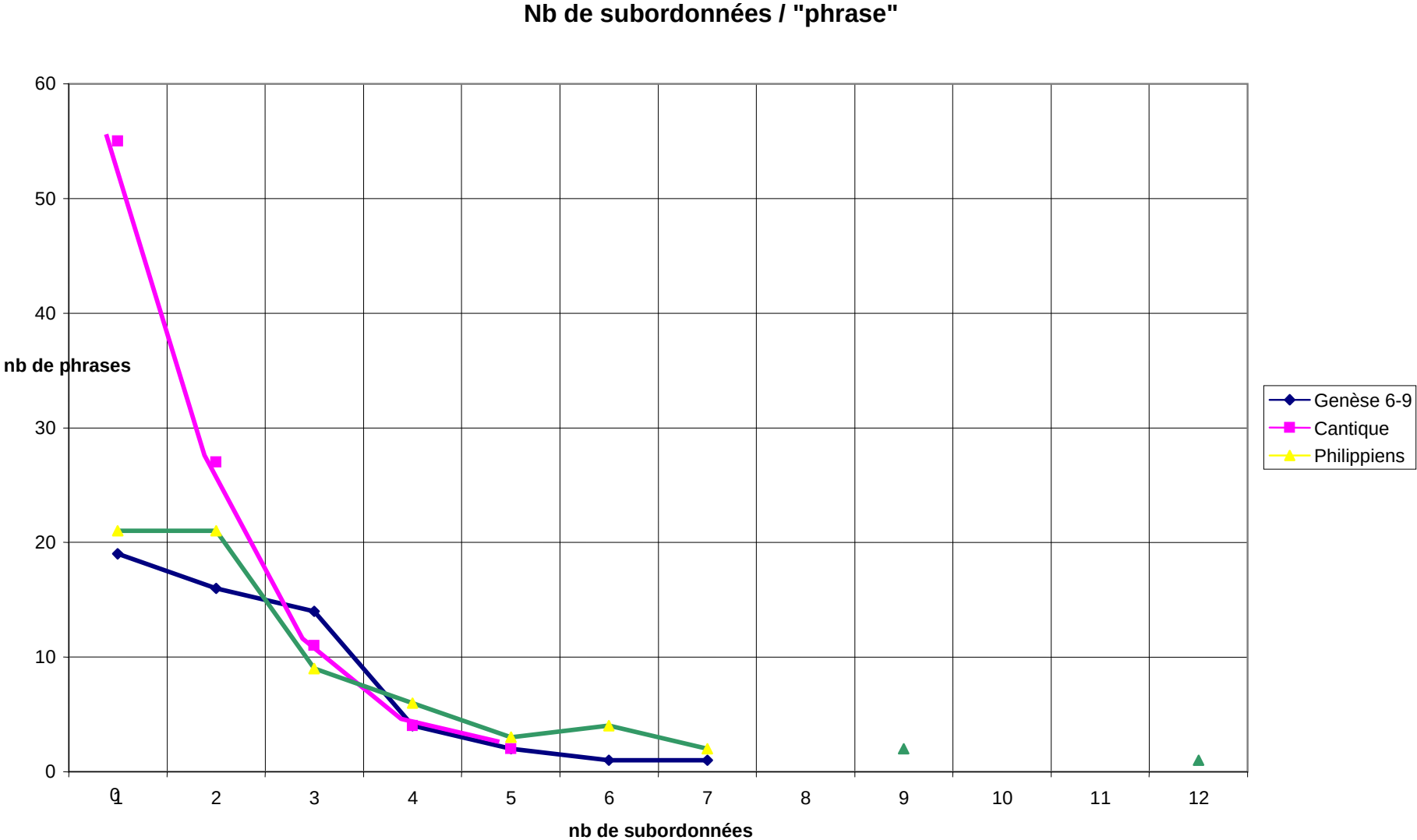
Synthèse résultat inversion du sujet 1

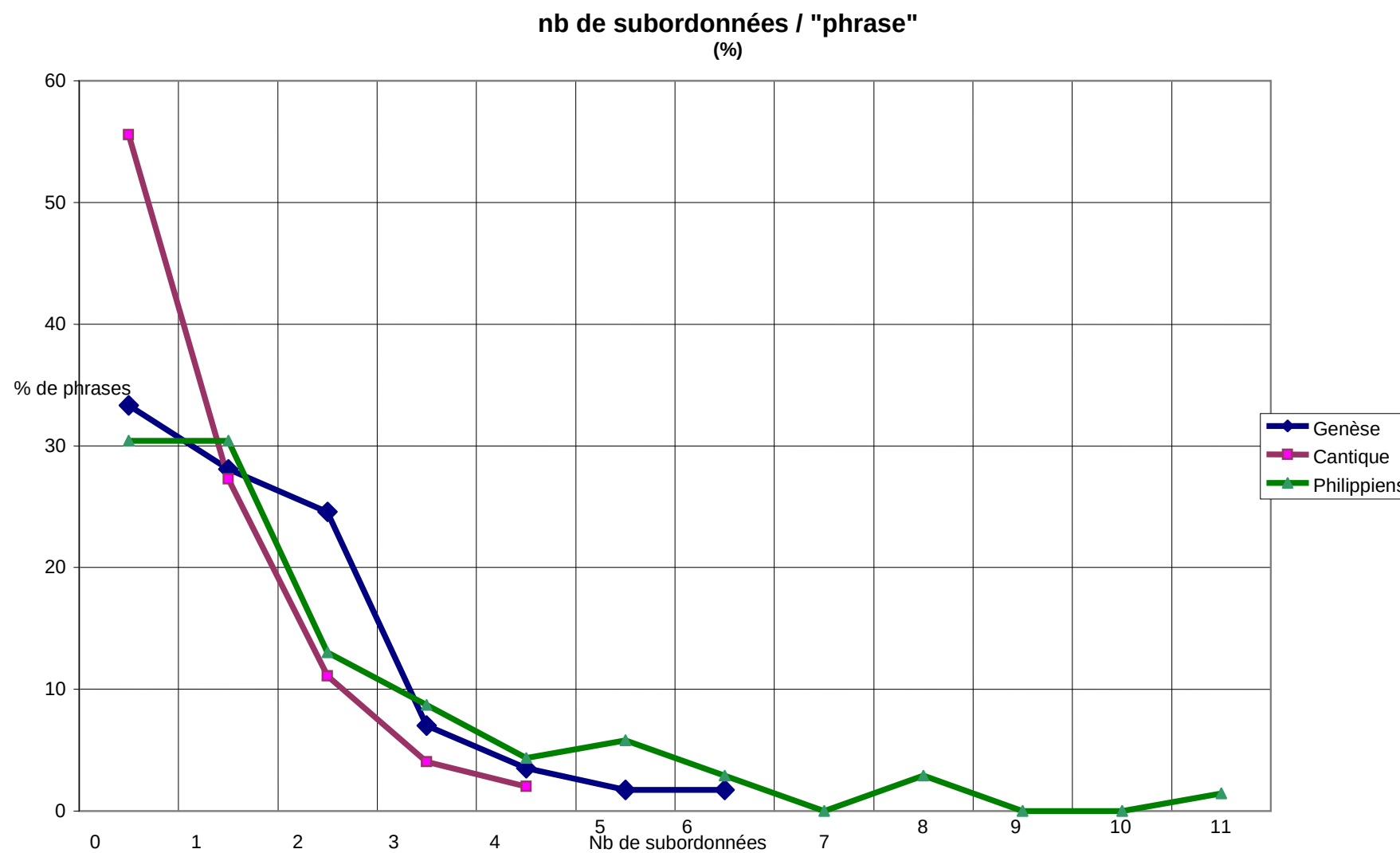
Livres	Propos.	S exprimé	S zéro	VS exprimé	%VS /Tot.	%VS /Tot.S exprimé	%SV/Sexpr.	Tot.VSN	%VSn/Vsexp	VSp	%VSp/Vex	SnV	SpV
Genèse	40	31	9	14	35	45.1612903	54.8387097	100	14	100	0	8	9
Exode	48	25	23	1	2.08333333	4	96	100	1	100	0	13	11
lév.	15	11	4	5	33.3333333	45.4545455	54.5454545	100	3	60	2	40	3
Nombres	21	14	7	10	47.6190476	71.4285714	28.5714286	100	10	100	0	4	0
Deut.	48	39	9	5	10.4166667	12.8205128	87.1794872	100	5	100	0	13	21
Josué	42	27	15	3	7.14285714	11.1111111	88.8888889	100	2	66.6666667	1	33.3333333	19
Juges	35	24	11	2	5.71428571	8.33333333	91.6666667	100	2	100	0	8	14
Ruth	43	31	12	1	2.3255814	3.22580645	96.7741935	100	1	100	0	15	15
Irois	68	52	16	3	4.41176471	5.76923077	94.2307692	100	2	66.6666667	1	33.3333333	20
Job	24	16	8	1	4.16666667	6.25	93.75	100	1	100	0	9	6
Ps.2	14	12	2	0	0	0	100	100	0	0	0	4	8
Ps.74	20	15	5	1	5	6.66666667	93.3333333	100	1	100	0	2	12
Ps.108	18	17	1	0	0	0	100	100	0	0	0	8	9
Proverbes	11	7	4	1	9.09090909	14.2857143	85.7142857	100	1	100	0	3	3
Cantique	28	26	2	5	17.8571429	19.2307692	80.7692308	100	4	80	1	20	13
Sagesse	36	27	9	2	5.55555556	7.40740741	92.5925926	100	1	50	1	50	14
Esaïe	28	23	5	8	28.5714286	34.7826087	65.2173913	100	8	100	0	7	8
Fl. Josephe	19	15	4	1	5.26315789	6.66666667	93.3333333	100	1	100	0	6	8
Matthieu	38	17	21	2	5.26315789	11.7647059	88.2352941	100	2	100	0	4	11
Marc	40	36	4	1	2.5	2.77777778	97.2222222	100	0	0	1	100	19
Luc	66	47	19	1	1.51515152	2.12765957	97.8723404	100	0	0	1	100	29
Jean	39	30	9	2	5.12820513	6.66666667	93.3333333	100	1	50	1	50	20
Romains	36	28	8	2	5.55555556	7.14285714	92.8571429	100	2	100	0	10	16
I Pierre	14	13	1	2	14.2857143	15.3846154	84.6153846	100	1	50	1	50	9
I Jean	38	35	3	3	7.89473684	8.57142857	91.4285714	100	1	33.3333333	2	66.6666667	27
Apocalypse	26	18	8	0	0	0	100	100	0	0	0	2	16
Moyenne	855	636	219	76	8.88888889	11.9496855	88.0503145	100	64	84.2105263	12	15.7894737	340
Livres	Nb total de propositions :	S exprimé	S zéro	VS exprimé	%VS /Tot.	%VS /Tot.S exprimé	%SV/Sexpr.	Tot.VSN	%VSn/Vsexp	VSp	%VSp/Vex	SnV	SpV

Livres	%SnV/totSn	%SpV/totSp	%SpV/totSV	%VSn/totSn	%SnV/totSV	%Széro/tot	%Sex/tot	Tot.Sn	Tot.Sp	%Sn/totS	%Sp/totS
Genèse	36.3636364	100	52.9411765	63.6363636	47.0588235	22.5	77.5	22	9	70.9677419	29.0322581
Exode Chap2	92.8571429	100	45.8333333	7.14285714	54.1666667	47.9166667	52.0833333	14	11	56	44
lév.	50	60	50	50	50	26.6666667	73.3333333	6	5	54.5454545	45.4545455
Nombres	28.5714286	#DIV/0!	0	71.4285714	100	33.3333333	66.6666667	14	0	100	0
Deut. Chap.2	72.2222222	100	61.7647059	27.7777778	38.2352941	18.75	81.25	18	21	46.1538462	53.8461538
Josué	71.4285714	95	79.1666667	28.5714286	20.8333333	35.7142857	64.2857143	7	20	25.9259259	74.0740741
Juges	80	100	63.6363636	20	36.3636364	31.4285714	68.5714286	10	14	41.6666667	58.3333333
Ruth	93.75	100	50	6.25	50	27.9069767	72.0930233	16	15	51.6129032	48.3870968
Irois	93.5483871	95.2380952	40.8163265	6.4516129	59.1836735	23.5294118	76.4705882	31	21	59.6153846	40.3846154
Job	90	100	40	10	60	33.3333333	66.6666667	10	6	62.5	37.5
Ps.2	100	100	66.6666667	0	33.3333333	14.2857143	85.7142857	4	8	33.3333333	66.6666667
Ps.74	66.6666667	100	85.7142857	33.3333333	14.2857143	25	75	3	12	20	80
Ps.108	100	100	52.9411765	0	47.0588235	5.55555556	94.4444444	8	9	47.0588235	52.9411765
Proverbes	75	100	50	25	50	36.3636364	63.6363636	4	3	57.1428571	42.8571429
Cantique	66.6666667	92.8571429	61.9047619	33.3333333	38.0952381	7.14285714	92.8571429	12	14	46.1538462	53.8461538
Sagesse	91.6666667	93.3333333	56	8.33333333	44	25	75	12	15	44.4444444	55.5555556
Esaïe	46.6666667	100	53.3333333	53.3333333	46.6666667	17.8571429	82.1428571	15	8	65.2173913	34.7826087
Fl. Josephe	85.7142857	100	57.1428571	14.2857143	42.8571429	21.0526316	78.9473684	7	8	46.6666667	53.3333333
Matthieu	66.6666667	100	73.3333333	33.3333333	26.6666667	55.2631579	44.7368421	6	11	35.2941176	64.7058824
Marc	100	95	54.2857143	0	45.7142857	10	90	16	20	44.4444444	55.5555556
Luc	100	96.6666667	63.0434783	0	36.9565217	28.7878788	71.2121212	17	30	36.1702128	63.8297872
Jean	88.8888889	95.2380952	71.4285714	11.1111111	28.5714286	23.0769231	76.9230769	9	21	30	70
Romains	83.3333333	100	61.5384615	16.6666667	38.4615385	22.2222222	77.7777778	12	16	42.8571429	57.1428571
I Pierre	66.6666667	90	81.8181818	33.3333333	18.1818182	7.14285714	92.8571429	3	10	23.0769231	76.9230769
I Jean	83.3333333	93.1034483	84.375	16.6666667	15.625	7.89473684	92.1052632	6	29	17.1428571	82.8571429
Apocalypse	100	100	88.8888889	0	11.1111111	30.7692308	69.2307692	2	16	11.1111111	88.8888889
	77.4647887	96.5909091	60.7142857	22.5352113	39.2857143	25.6140351	74.3859649	284	352	44.6540881	55.3459119
Livres	%SnV/totSn	%SpV/totSp	%SpV/totSV	%VSn/totSn	%SnV/totSV	%Széro/tot	%Sex/tot	Tot.Sn	Tot.Sp		

Inversion du sujet / et

Référence	EtV Snom.	Et V Spron	Et V Ø	Et Snom V	Et SpronV	Et X SV	Total	Référence	% etVS	Et V Ø	% et SV	%etXSV	Total
Genèse	6	0	8	1	0	0	15	Genèse	40	53.3333333	6.66666667	0	100
Exode	1	0	17	5	4	4	31	Exode	3.22580645	54.8387097	29.0322581	12.9032258	100
Lévitique	2	0	2	2	2	0	8	Lévitique	25	25	50	0	100
Nombres	1	0	5	2	0	0	8	Nombres	12.5	62.5	25	0	100
Deutéronome	0	0	7	0	0	0	7	Deutéronome	0	100	0	0	100
Josué	0	0	12	2	0	1	15	Josué	0	80	13.3333333	6.66666667	100
Juges	0	0	8	1	0	4	13	Juges	0	61.5384615	7.69230769	30.7692308	100
Ruth	0	0	10	6	7	2	25	Ruth	0	40	52	8	100
Rois I [S]	1	0	10	9	2	0	22	Rois I [S]	4.54545455	45.4545455	50	0	100
Job	0	0	7	2	1	1	11	Job	0	63.6363636	27.2727273	9.09090909	100
Ps. 2	0	0	2	1	1	0	4	Ps. 2	0	50	50	0	100
Ps. 74	0	0	3	0	0	0	3	Ps. 74	0	100	0	0	100
Ps.108	0	0	1	1	1	0	3	Ps.108	0	33.3333333	66.6666667	0	100
Proverbes	0	0	3	0	0	0	3	Proverbes	0	100	0	0	100
Cantique des C.	1	1	2	2	1	0	7	Cantique des C.	28.5714286	28.5714286	42.8571429	0	100
Sagesse	1	1	9	3	0	0	14	Sagesse	14.2857143	64.2857143	21.4285714	0	100
Fl. JosèpheXII	0	0	4	0	0	1	5	Fl. JosèpheXII	0	80	0	20	100
Esaïe	6	0	4	1	1	0	12	Esaïe	50	33.3333333	16.6666667	0	100
Matthieu	0	0	13	0	2	0	15	Matthieu	0	86.6666667	13.3333333	0	100
Marc	0	0	3	8	5	2	18	Marc	0	16.6666667	72.2222222	11.1111111	100
Luc	0	0	16	10	3	9	38	Luc	0	42.1052632	34.2105263	23.6842105	100
Jean	1	0	9	7	6	1	24	Jean	4.16666667	37.5	54.1666667	4.16666667	100
Romains	1	0	6	2	4	0	13	Romains	7.69230769	46.1538462	46.1538462	0	100
I Pierre	0	0	1	0	0	0	1	I Pierre	0	100	0	0	100
I Jean	1	0	3	3	1	0	8	I Jean	12.5	37.5	50	0	100
Apocalypse	0	0	8	0	3	0	11	Apocalypse	0	72.7272727	27.2727273	0	100





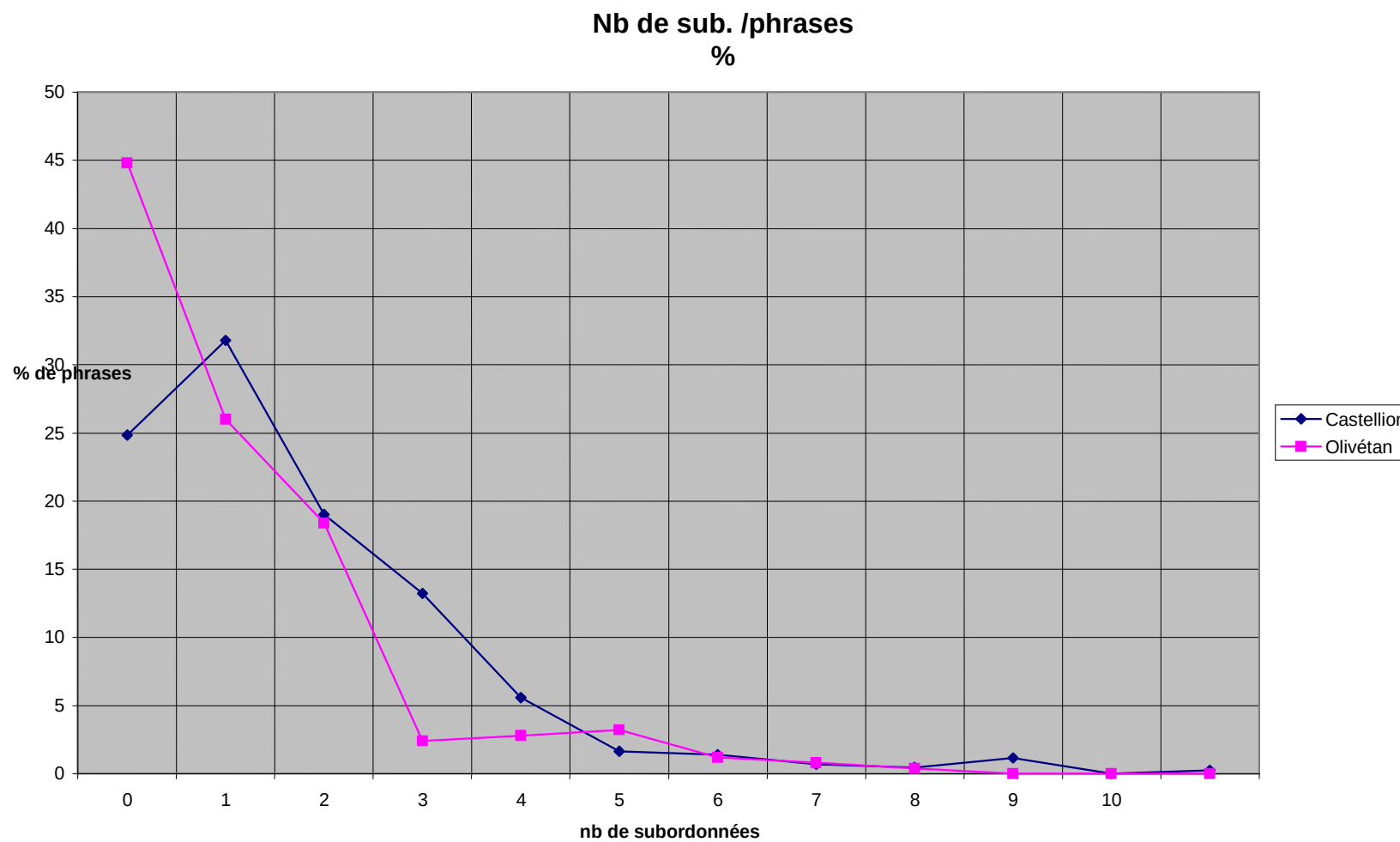
Nombre de subordonnée par phrase. Corpus restreint pour comparaison : Castellion

Référence												
nb de sub./phrases	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Exode	10	8	4	5	1							
Nombres	5	11	3	1								
Josué	2	5	2	4	1							
Ruth	12	8	5	4								
Rois II	10	9	3	2								
Esdras III	2	5	3	2	2							
Judith	1	3	6	1			1					
Jerémie	10	7	3	2		1	1					
Baruch	1	3	3	3	1	1		1				
Daniel	11	11	4	3	1			1				
Joël	6	3	2	3	1							
Habacuc	2	6	5	4	1							
Hagée	6	4	2	2	1							
Maccabées II	1	3			2		1			3		
Fl. Joseph L.XIII	1	6	1	1	1		1		1			
Matthieu	6	10	3	3		2						
Luc	2	3	5	4	1	2	1					
Actes	5	9	3			1				1		
Galates	1	1	6		3			1	1			1
Philippiens	2	6	3	2	2		1					
I Pierre	3	1	1	2	3					1		
I Jean	3	9	6	5	1							
Apocalypse	5	6	9	4	2							
Total	107	137	82	57	24	7	6	3	2	5	0	1
Chroniques I ¹	43	8	2									
Esdras I	37	1		1								

¹ I Chroniques, 2 et I Esdras 2 ont été retirés du corpus pour les comptages de subordonnées : il s'agit en effet de généalogies, et donc essentiellement des énumérations.

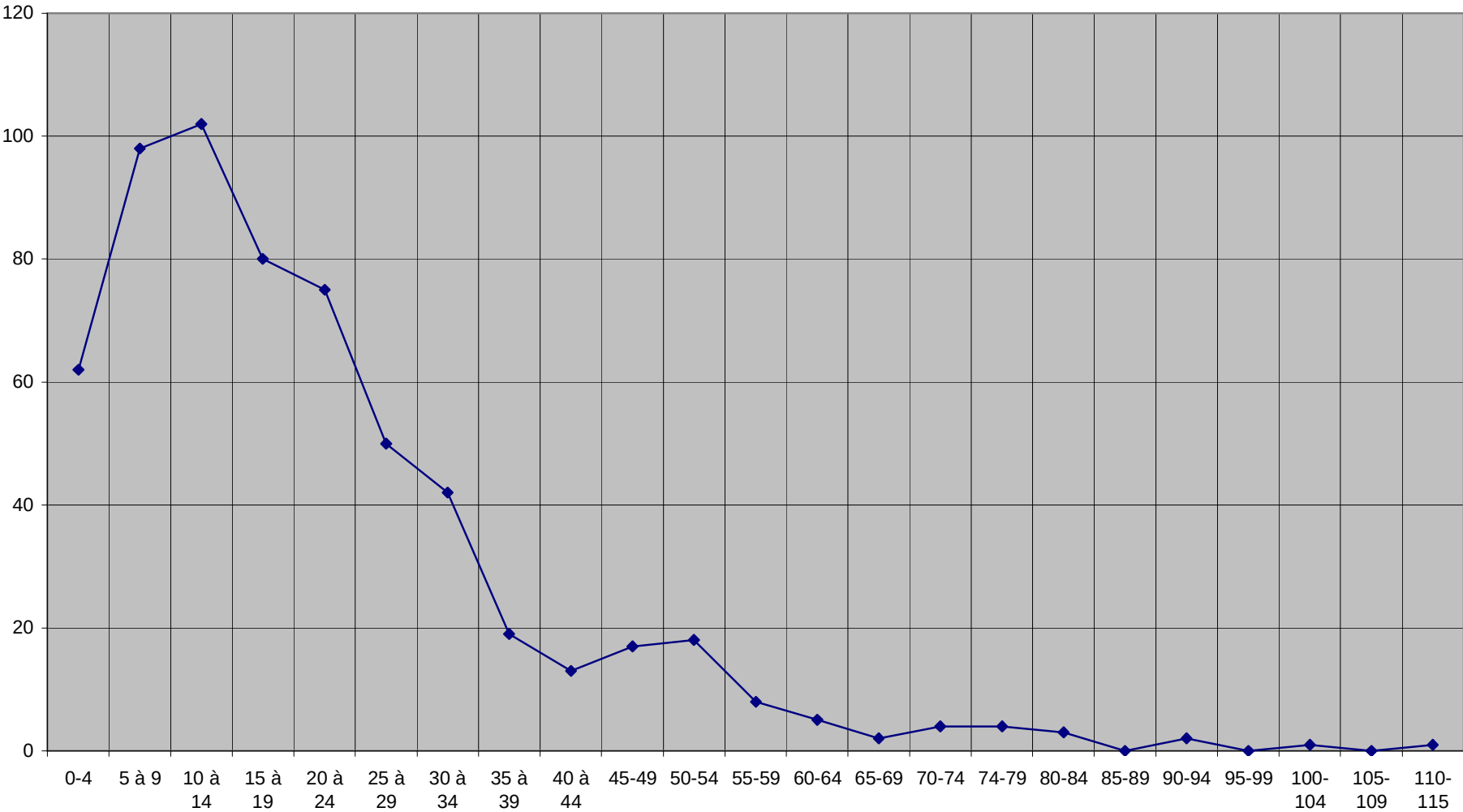
Nombre de subordonnée par phrase. Corpus restreint pour comparaison : Olivétan

nb de sub./phrases	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Exode	6	2	1	1		2						
Nombres	8	1	1									
Josué	4	5	3	1								
Ruth	11	7	1									
Rois II	11	3	2		1							
Esdras III	2		3		1		1					
Judith	2	2	4									
Jerémie	9	4	1			1						
Baruch	1		1				1					
Daniel	10	3				1		1				
Joël	12	3	1									
Habacuc	2	1	1		1							
Hagée	13	3	2									
Maccabées II		1	1		1		1		1			
Fl. Joseph L.XIII												
Matthieu	4	5	5									
Luc	7	3	1	1		1						
Actes	5	4	3									
Galates	1	2	2		1	1		1				
Philippiens		2	1	2	1	1						
I Pierre		1	2	1	1	1						
I Jean	1	9	4									
Apocalypse	3	4	6									
0	112	65	46	6	7	8	3	2	1	0	0	0
Chroniques I	19	4	1									
Esdras I	20	4										
	44.8	26	18.4	2.4	2.8	3.2	1.2	0.8	0.4	0	0	0

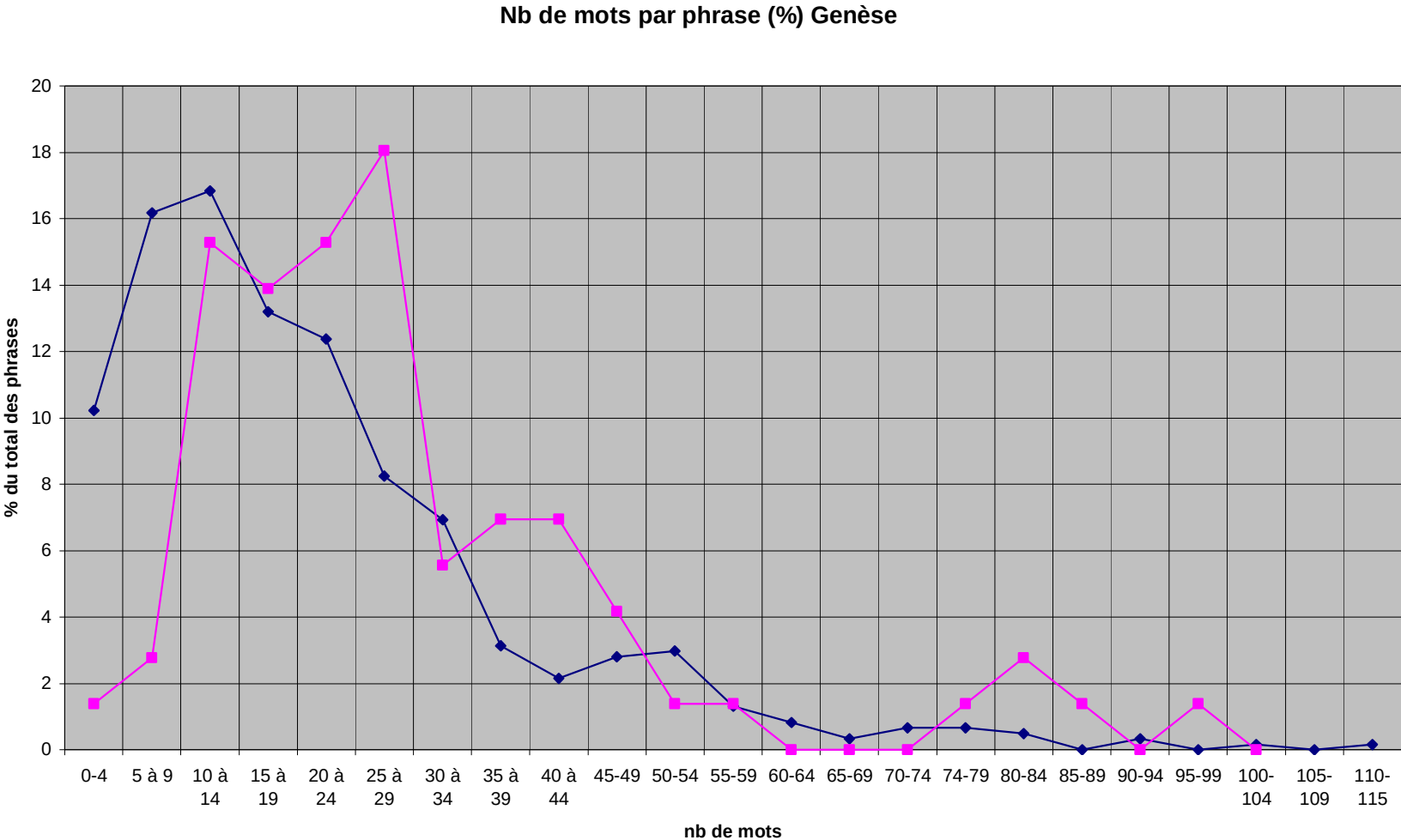


Nombre de mots par phrase
Graphe établi sur tout le corpus « Castellion »

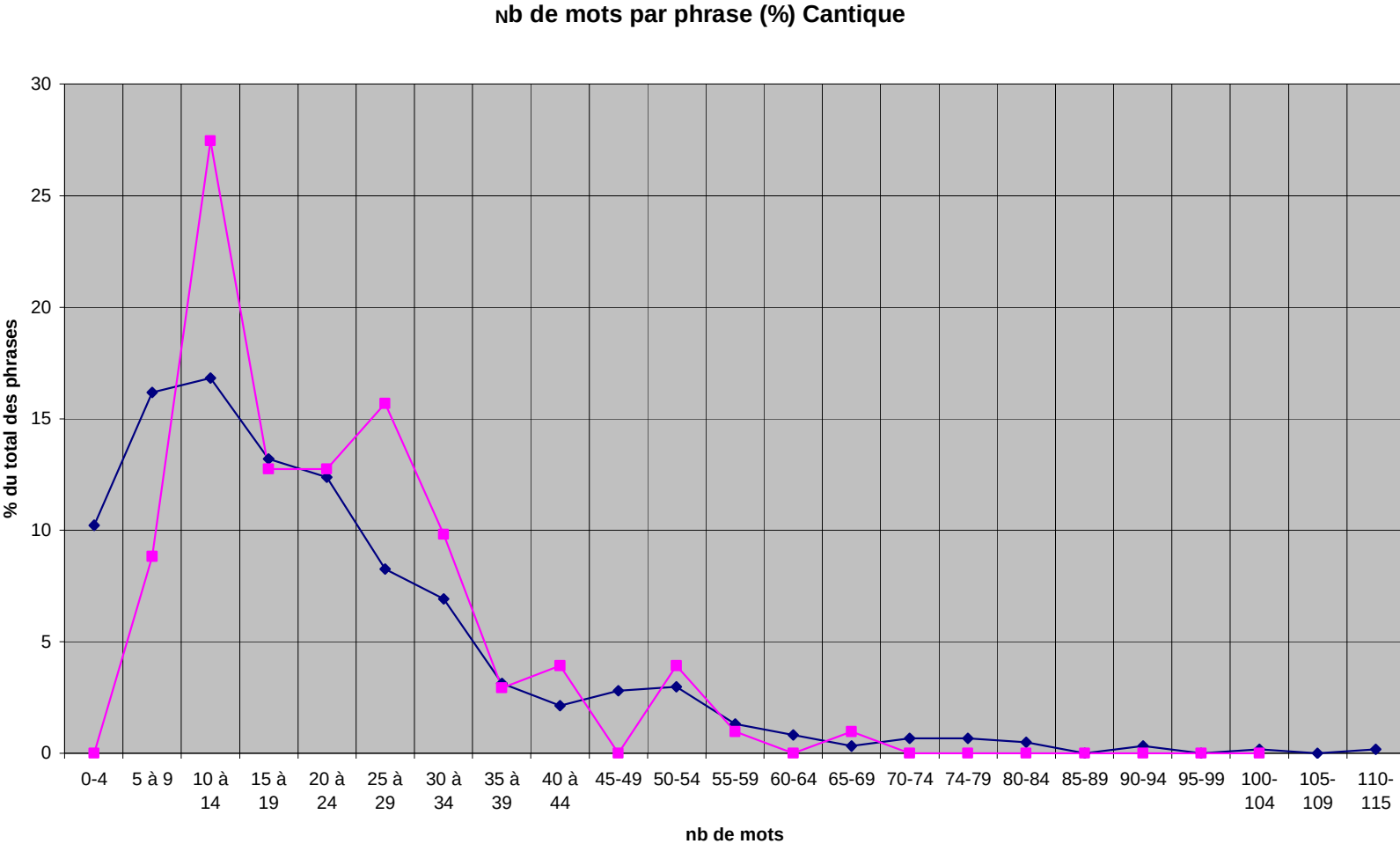
Nombre de mots par phrase : total du corpus



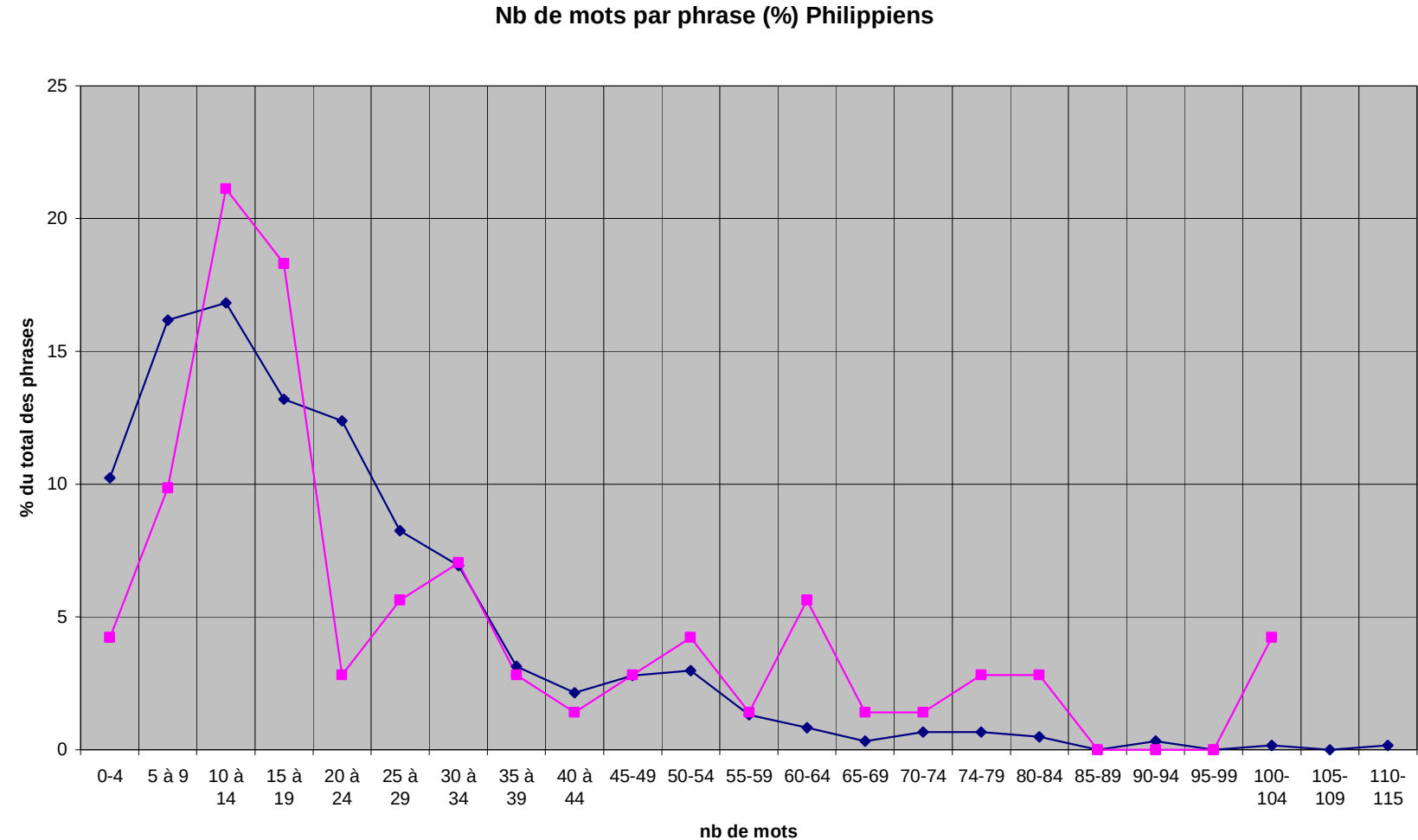
Nombre de mots par phrase
Comparaison du corpus restreint 1 (extraits de la Gn) et de la courbe générale
Nombre de mots par phrase



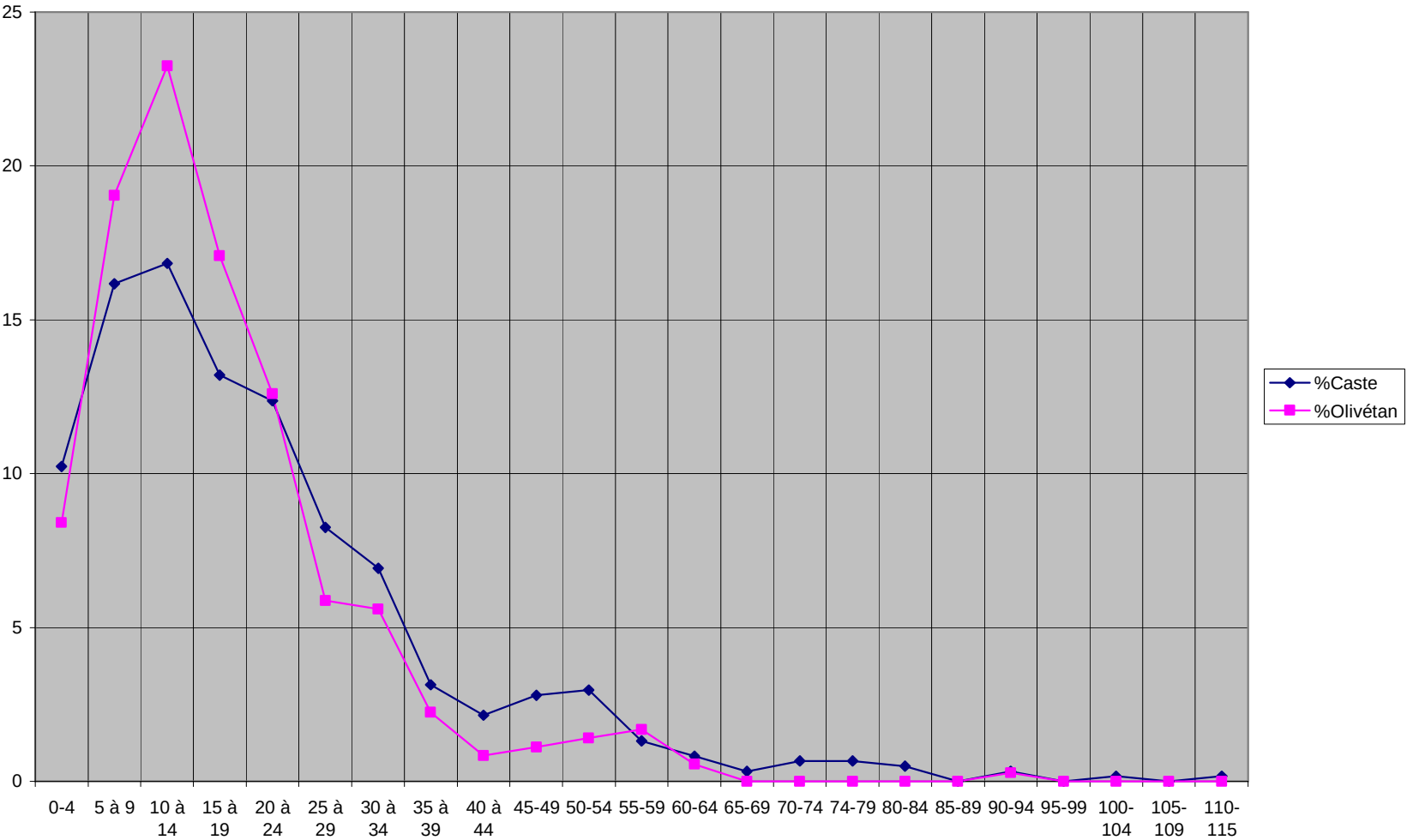
Nombre de mots par phrase
Comparaison du corpus restreint 2 (*Cantique des Cantiques*) et de la courbe générale
Nombre de mots par phrase



Nombre de mots par phrase
Comparaison du corpus restreint 3 (*Philippiens*) et de la courbe générale
Nombre de mots par phrase



Nombre de mots par phrase
Comparaison du corpus total « Castellion » et du corpus « Olivétan »



Inversions du sujet : XVS, avec sujet exprimé dans une proposition déclarative.

Seule les propositions introduites par *et* ont été analysées dans l'étude. Le lecteur trouvera ici d'autres exemples qui pourront encore être exploités.

X1 = Conjonction

X1	X2	V			
<i>A donc</i>		V	Sn		A donc fut accompli le dit du prophete Ieremie(Mt 2, 17)
<i>Ainsi</i>		V	Sn		Comm'êt la rose entre les épines, ainsi êt mamie entre les femmes (Ct 2, 2)
<i>Ainsi</i>		V	Sn		Comm'êt le pommier entre les arbres sauuages, ainsi êt mon ami entre les iouuenceaux (Ct 2, 3)
<i>Aussi Sn</i>		V	Sn		Le iour êt tien, aussi êt la nuit tienne (Ps. 74, 16)
<i>Aussi</i>		V	Sn		:aussi êt leur pays plein de deatres. (Es 2 8)
<i>Aussi</i>		V	Sp		Aussi n'y a-il nul qui couse vne piece de drap tout frais(Mc 2, 21)
<i>Autant</i>	Odp	V	Sp	Cc Oin	Autant en fit-il puis apres a Abram (<i>Le moyen</i> III:34)
<i>Car</i>	<i>ainsi</i>	V	Sn		Car ainsi êt la volonté de Dieu, qu'en bien faisant vous rembarriés, l'ignorance des folles gens (1P 2, 15)
<i>Car</i>	Cc Oip	V	Sn		car de toi me sortira vn gouuerneur qui gouuenera mon peuple Israel. (Mt 2, 6)
<i>Car</i>	Cc	V	Sn		Car de Sion sortira une loi, e de Ierusalem parole du Seigneur(Es 2, 3)

<i>D'autant</i>		V	Sp		d'autant êt-il plus capable des choses diuines (le moyen III :23)
<i>Et</i>	<i>ainsi</i>	V	Sp	Oin	. E ainsi faisoient-ils a tous les Israelites qui venoient là a Silo (1 Sam 2, 14)
<i>Et</i>	Sub. Coin	V	Sn		e comme Adam eût mis nom a toutes bêtes priuées, e aux oiseaux de l'air, e a toutes les bêtes sauuages, a Adam ne se trouua point d'aide qui lui fût propre (Gn 2, 20)
<i>Et</i>	Cc	V	Sp	Od	E par cela sauons nous que nous le connoissons(1 Jn 2, 3)
<i>Et</i>	Ccp	V	Cc	Sn	e s'y sont autre-fois tenus les geans(Deut. 2, 20)
<i>Et</i>	Ccp	V	Sn		E au troisième iour il se fit des nopces a Cana en Galilée, e y étoit la mere de Iesus(Jn 2, 1)
<i>Et</i>	Odp	V	Sp	Cc	e la tuera-on deuant le pauillon des oracles, (Lv 3, 13)
<i>Et</i>	Oip	V	Sn		E pourtant qu'ils étoient en different, e se combattoient ensemble qui seroit le maitre, il se foisoient des continuelles e longues guerres, e en auoint les uilles a souffrir
<i>Et</i>	<i>pourtant</i>	V	Sim p.		. E pourtant êt-il contenu en l'écritture(1P 2, 6)
<i>Et</i>		V	Cc	Sn	il êt menteur, e n'êt pas en lui verité. (1 Jn 2, 4)
<i>Et</i>		V	Sn		e êt l'or dudit pays fin (Gn 2, 12)
<i>Et</i>		V	Sn		E firent les enfans d'Israel tout ainsi que le Seigneur l'auoit commandé a Moïse(Nb 2, 34)
<i>Et</i>		V	Sn		, e êt son fruit doux a mon palais (Ct 2, 3)

<i>Et</i>		V	Sn		. Car nôtr'aage n'êt autre chose qu'vn'ombre qui passe, e êt nôtre trêpas sans retour. (Sg 2, 5)
<i>Et</i>		V	Sn		: e toutes nations y afflotteront, e viendront mains peuples qui diront(Es. 2, 2)
<i>Et</i>		V	Sn		, e sera abbattue la hauteuse des gens, (Es 2 11)
<i>Et</i>		V	Sn		e sera le Seigneur seul haussé en ce iour là(Es. 2, 11)
<i>Et</i>		V	Sn		la iournée en laquelle il sera fait punicion, e se montrera le iuste iugement de Dieu(Rom 2, 5)
<i>Et</i>		V	Sn	Odn	e verseront les fis d'Aharon le sang sur l'autel a l'entour (Lv 3, 13)
<i>Et</i>		V	Sp		: le tems de chanter êt venu, e ouit-on le chant de la tourterelle en nôtre pays (Ct 2, 12)
<i>Et</i>		V	Sp		: Nôtre vie êt breue e peneuse, e n'y a remede contre la fin de l'homme, e ne sceut-on onque personne qui reuînt de l'autre monde. (Sg 2, 1)
<i>Et</i>		V	S(D)		E leur compleinte, qu'ils faisoient de ce qu'ils étoint si suiets, vint a Dieu, e oyt Dieu leurs soupirs (Ex 2, 24)
<i>Et</i>		V	Sp		e êt on mêlé les uns parmi les autres (adresse, I)
<i>Et</i>	Odp	V	Sp	Cc	e la tuera-on devant le pauillon des oracles (Lv 3, 8)
<i>et</i>	Odp	V	Sn		e les a le vent emportés (Dn 2, 35)
<i>et</i>	Odp	V	Sn		Mais le regne m'êt échappé, e l'a eu mon frere ; .(Irois 2, 14) ,
<i>Et</i>		V	Sn		, e ne prendront point les nations les armes l'une contre l'autre(Es. 2, 4)
<i>Et</i>		V	Sn	On	, e verseront les fis d'Aharon le sang sur l'autel a l'entour (Lv 3, 8)
<i>Et</i>		V	Cc	Sn	E sortoit d'Eden vn fleuve pour arrouser le vergier (Gn 2, 10)
<i>Et</i>		V	SD	Cc Odn	e bâti le seigneur dieu de la côte qu'il auoit prinse d'Adam vne femme (Gn 2, 22)
<i>Et</i>		V	SD	Oin Odn	e fit le Seigneur dieu a l'homme vn tel commandement (Gn 2, 16)
<i>Et</i>		V	SD	Oi/O d	e bâti le seigneur dieu de la côte qu'il auoit prinse d'Adam vne femme (Gn2, 22)
<i>Et</i>		V	SD	Odn	e benit Dieu le settième iour (Gn 2, 3)
<i>Et</i>		V	SD	Od	e acheua Dieu au settième iour son ouurage (Gn 2, 2)
<i>Item</i>		V	Sn	Oi	Item parla le Seigneur derechef a Haggée (Hg 2, 20)
<i>Item</i>		V	Sn	Oip	Item parla le Seigneur a moi en cête maniere (Jr 2, 1)
<i>Mais</i>	Oip	V	S		, mais de ceci se doit glorifier vn qui se glorifie(1Sam 2, 8: LXX)

<i>Or</i>	Ccp	V	Sgr	Sn	Or y auoit-il des pasteurs en ce pays là, (Lc 2, 8)
<i>Or</i>	Ccp	V	Sgr	Sn	Or y auoit-il là six baignoires de pierre(Jn 2, 6)
<i>Or</i>	Odp	V	Spr	Cc	Or les auoit elle fait monter sur le toit(Jos.2, 6)
<i>Or</i>		V	Sn	Odn	Or auoit laditte femme prins ces deux hommes, e les auoit cachés(Jos.2, 4)
<i>Or</i>		V	SD		Or auoit dit le Seigneur dieu (Gn2, 18)

Or		V	Sn	Odn	Or auoit Noemi vn ami de son mari (Rt 2, 1)
Or		V	SD		Or auoit le seigneur dieu fait croitre de terre toutes sortes d'arbres plaisans a voir (Gn 2, 9)
Pourtant		V	SD	Odn	Pourtant auoit le Seigneur laissé ces nacions (Jg 2, 23)
Pourtant		V	Sn	Odn	Pourtant laissera l'homme son pere e sa mere, pour se tenir a sa femme, e ne feront qu'une chair. (Gn 2, 24)
Puis		V	Sn		Puis delogera le pauillon des oracles(Nb 2, 17)
Si		V	Sn	Od Oi	si firent les enfans d'Israel déplaisir au Seigneur(Jg 2, 11)
Si		V	Oin	CcSn	Si fut a Daniel, par vision de nuit, reuelé ledi secret (Dn 2, 19)
Si		V	Sn		Si fut acheué le ciel e la terre (Gn 2, 1)
Si		V	Sn	Od	Si fit le roi, grand personnage Daniel (Dn 2, 48)
Si		V	SD	Odn	Si print le Seigneur dieu l'homme (Gn 2, 15)

X1 = complément circonstanciel

X1	X2	V			
Cc	Oip	V	Sn		A quoi lui dirent lédits personages (Jos. 2, 14)
Cc		V	Cc	Sn	Au Seir aussi se sont autre-fois tenus les Horiens(Deut. 2, 12)
Cc		V	Sn		Deuers la soleil levant se campera la baniere de l'armée de Iudas(Nb 2, 3)
Cc		V	Sn		E aupres de lui se campera la lignée d'Issacar: (Nb2, 5)
Cc		V	Sn		Deuers le midi se campera la baniere de l'armée de Ruben mise en bandes(NB 2, 10)
Cc		V	Sn		Aupres de lui se campera la lignée de Simeon(Nb2, 12)
Cc		V	Sn		Deuers le soleil couchant sera la baniere des enfans d'Ephraïm(Nb 2, 18)
Cc		V	Sn		Aupres d'eux sera la lignée de Manasse(Nb 2, 20)
Cc		V	Sn		Deuers la bise sera la baniere de l'armée de Dan mise en bandes(Nb 2, 25)
Cc		V	Sn		Aupres de lui se campera la lignée d'Aser(Nb 2, 27)
Cc		V	Sp	Od	Par cela connoissons nous que nous sommes en lui (1 Jn 2, 5)
Cc	Oip	V	Sp		En ceci leur doit-on obeir (le moyen VI 19-20)

X1 = Complément d'objet direct (nominal ou prépositionnel)

Odn	Oip	V	Sp		Tels reproches e autres me faisoit elle (Tb 2, du Latin)
Odn		V	Sn		Ce conseil trouua le roi bon (Esther 2, 4)
Odp		V	Sn		Cela feront bruler les enfans d'Aaron sur l'autel(Lv 3, 5)
Odp		V	Sn		(ce dit mon ami parlant a moi) (Ct 2, 10)
Odp		V	Sn		qu'auoit le Seigneur faitte sur la maison d'Eli en Silo (Irois 2, 27)
Odp		V	Sp		Ces choses peut-on prouuer(Le moyen III:19-20I)

Odp		V	Sp		Cela voyons nous être avenu a Saul(Le moyenVI:31)
Od		V	Sp		Le cas pareil ai-ie fait ês livres translatés de Grec (Avert.VIII:16)
Oin		V	Sn		de sa bouche vient saoir e prudence (Pr.2, 6)
Oin		V	Sn		A gens noiseux e desobeissans a la verité, e obeissans a méchanceté, sera courroux e punicion, (Rom 2, 8)
Oip		V	Sn		En tout cela ne se méprint pas Iob en son parler. .(Jb 2, 10)
		V	S D		E pourtant dit le Seigneur Dieu d’Israel, ie faiso mon conte que ta maison e celle de ton pere conuerseroit deuant moi pour tou-iours (1Sam 2, 30) Incise à traiter à part.
		V	Sn		S’ensuiuent ceux de la prouince; ...: sensuit, di-ie, le nombre des hommes Israelites (1 Ed 2, 1)